



# RAPPORT DE GESTION ANNUEL

## SICAV SEXTANT

### DECEMBRE 2023

Amiral Gestion - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - T. +33 (0)1 47 20 78 18 - F. + 33 (0)1 40 74 35 64 –  
[www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038 /  
Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490 /  
Société par actions simplifiée au capital de 629 983 euros - RCS Paris 445 224 090 - TVA : FR 33 445 224 090

**Amiral Gestion**  
ENTREPRENEURS INVESTIS

## SOMMAIRE :

|  |              |
|--|--------------|
| Rapport Annuel SEXTANT PEA, annexe SFDR et déclaration PAI             | Page 3-50    |
| Rapport Annuel SEXTANT GRAND LARGE, annexe SFDR et déclaration PAI     | Page 51-117  |
| Rapport Annuel SEXTANT PME, annexe SFDR et déclaration PAI             | Page 118-177 |
| Rapport Annuel SEXTANT AUTOUR DU MONDE, annexe SFDR et déclaration PAI | Page 178-237 |
| Rapport Annuel SEXTANT TECH, annexe SFDR et déclaration PAI            | Page 238-319 |
| Rapport Annuel SEXTANT ASIE, annexe SFDR et déclaration PAI            | Page 320-380 |
| Rapport Annuel SEXTANT BOND PICKING, annexe SFDR et déclaration PAI    | Page 381-431 |
| Déclaration PAI SICAV SEXTANT  |              |
| Rapport du commissaire aux comptes de la SICAV SEXTANT                 |              |



Sextant PEA est un compartiment actions, construit en dehors de toute référence indicielle sur la base de la sélection individuelle de sociétés. Eligible au PEA, il est investi à au moins 75% en actions européennes.

## CHIFFRES CLÉS

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Actif net                          | 142,53M€             |
| VL part                            | 1 125,54€            |
| Capitalisation moyenne des actions | 1,3Md€               |
| Capitalisation médiane des actions | 809,7M€              |
| Nombre de lignes                   | 84                   |
| Profil de risque                   | <b>1</b> 2 3 4 5 6 7 |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant PEA +1025,5% ● CAC All Tradable NR +230,6%



## PERFORMANCES

|                     | Performances cumulées |        |        |        |        |        |        |         |                 | Performances annualisées |        |        |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|-----------------|--------------------------|--------|--------|-----------------|
|                     | 1 mois                | 3 mois | 6 mois | YTD    | 1 an   | 3 ans  | 5 ans  | 10 ans  | Depuis création | 3 ans                    | 5 ans  | 10 ans | Depuis création |
| Fonds               | +6,2%                 | +4,7%  | +1,6%  | +6,5%  | +6,5%  | -2,1%  | +34,9% | +111,4% | +1025,5%        | -0,7%                    | +6,2%  | +7,8%  | +11,7%          |
| Indice de référence | +3,4%                 | +5,8%  | +1,7%  | +17,4% | +17,4% | +38,1% | +67,9% | +111,5% | +230,6%         | +11,4%                   | +10,9% | +7,8%  | +5,6%           |

## PERFORMANCES ANNUELLES

|                     | 2013  | 2014  | 2015  | 2016  | 2017  | 2018   | 2019  | 2020  | 2021  | 2022   | YTD   |
|---------------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|--------|-------|
| Fonds               | 39,3% | 14,5% | 22,4% | 20,2% | 13,6% | -18,2% | 11,7% | 23,4% | 7,1%  | -14,1% | 6,5%  |
| Indice de référence | 22,5% | 3,0%  | 11,7% | 7,4%  | 13,3% | -10,0% | 27,8% | -4,9% | 28,3% | -8,4%  | 17,4% |

## INDICATEURS STATISTIQUES

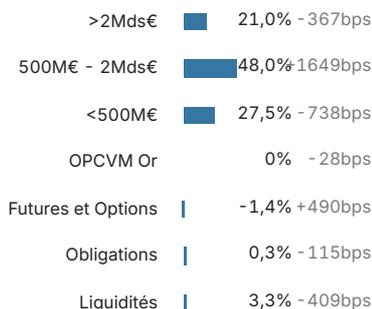
|                           | 3 ans         | 5 ans         | 10 ans        |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Volatilité fonds (indice) | 13,4% (16,2%) | 15,6% (20,9%) | 13,0% (18,5%) |
| Ecart de suivi            | 9,7%          | 12,3%         | 11,6%         |
| Ratio d'information       | -1,3          | -0,4          | 0,0           |
| Ratio de Sharpe           | -0,1          | 0,4           | 0,6           |
| Max drawdown              | -29,91%       | -29,91%       | -37,02%       |

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

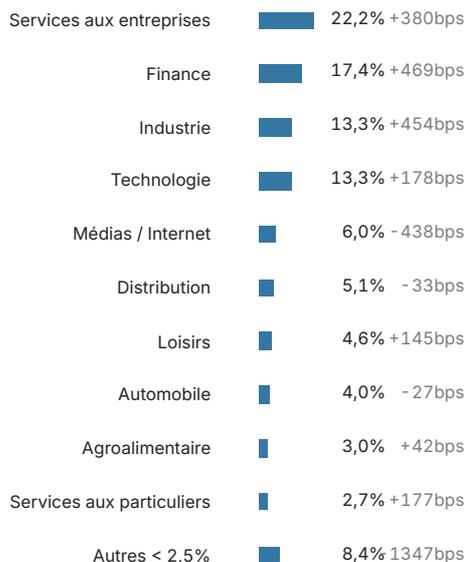
| Top 5             |        | Bottom 5                  |         |
|-------------------|--------|---------------------------|---------|
| Viel et Compagnie | 212bps | Casino Guichard Perrachon | -142bps |
| Bourse Direct     | 193bps | Gensight Biologics        | -118bps |
| Ses Imagotag      | 151bps | Hellofresh                | -95bps  |
| Kontron           | 143bps | Voxtur Analytics          | -93bps  |
| Groupe Guillin    | 112bps | Xilam Animation           | -58bps  |

## ALLOCATION FONDS

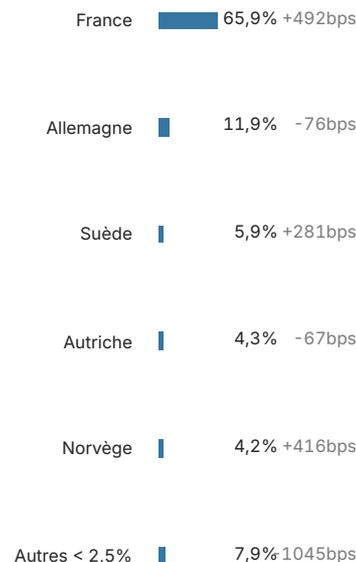
(ÉVOLUTION N / N - 1)



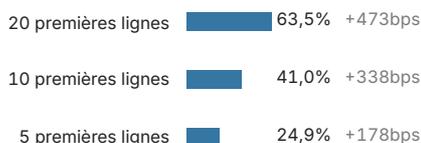
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom               | Type    | Secteur                  | Pays    | % de l'actif net |
|-------------------|---------|--------------------------|---------|------------------|
| Ses Imagotag      | Actions | Services aux entreprises | France  | 6,9%             |
| Viel et Compagnie | Actions | Finance                  | France  | 5,6%             |
| Bourse Direct     | Actions | Finance                  | France  | 4,2%             |
| Derichebourg      | Actions | Industrie                | France  | 4,2%             |
| Norconsult        | Actions | Industrie                | Norvège | 4,0%             |

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part A tous souscripteurs
- **Code ISIN** : FR0010286005
- **Code Bloomberg** : AMSEPEA FP Equity
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions Internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : CAC All Tradable NR
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 18/01/2002 Part : 18/01/2002
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Dominante fiscale** : Eligible au PEA
- **Frais d'entrée** : 2% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 2,2% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de 5% par année calendaire
- **TER (29/12/2023)** : 2,19%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Cette année, votre fonds enregistre une hausse de +6,5% contre une progression de son indice de référence le CAC All Tradable de +17,4%. Il s'agit d'une nouvelle année de contre performance marquée de la catégorie des petites et moyennes valeurs vis à vis des plus grandes valeurs. Cet écartement des performances de ces catégories se traduit aujourd'hui par des différentiels de valorisation très marqués et proches des extrêmes. Cela motive d'autant plus le positionnement de votre fonds sur ce segment des petites et moyennes valeurs, un univers riche en sociétés de qualité et qui ont démontré leur capacité à créer de la valeur à travers les cycles.

Du côté des principaux contributeurs positifs à la performance cette année :

- On peut noter le parcours de **Bourse Direct** (contribution de +193bp sur l'année), qui bénéficie de la forte hausse des taux d'intérêt et qui est le résultat entamé depuis de longues années, dans une période de basses eaux, d'un recrutement client remarquable (+30% de clients sur les seuls 2 dernières années). Son principal actionnaire, la holding **Viel** (+213bp), qui est aussi une des principales positions du fonds, bénéficie par ricochet de la revalorisation boursière de Bourse Direct et de la continuité des très bons résultats de sa participation à travers le courtier Tradition. La valorisation boursière de VIEL est toujours significativement décotée de notre valorisation par somme des parties.
- **SES Imagotag** (+152bp) : bien que la société ait connu un parcours tumultueux avec la publication d'un rapport de vendeur à découvert (Gotham City Research), la société de digitalisation des magasins physiques du retail affiche une très belle performance cette année. SES Imagotag a d'ailleurs connu un très bon parcours boursier sur le dernier trimestre. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs. Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.
- **Kontron** (+143bp), le leader européen des systèmes IoT (Internet des Objets) pour les usages industriels, avait, lui aussi, fait l'objet d'une attaque de short seller fin 2021 dont les allégations étaient en grande partie infondées. Le cours de bourse de la société continue son redressement en 2023 (+40%) porté par des gains de contrats long-terme importants ainsi qu'un rattrapage des volumes de productions avec la détente des pénuries de composants. Avec un carnet de commandes bien fourni, 2024 devrait connaître une poursuite de croissance à deux chiffres. A noter que malgré les petites opérations de croissance externes réalisées au cours de l'année (Bsquare, Altimate, Hartmann and WIENER, Comlab, Division Cellular Automotive de Tellit), la société dispose toujours d'un matelas de trésorerie considérable qui devrait être recyclé dans une opération de croissance externe de plus grande envergure courant 2024.

Du côté des contributeurs négatifs à la performance :

- **Casino** (-142bp) : pour rappel, le groupe Casino s'est placé sous la protection du Tribunal de commerce de Paris en ouvrant une procédure de conciliation en juin 2023 et a présenté un plan de restructuration et de reprise particulièrement défavorable aux porteurs de dette non sécurisée. Ce plan a fait l'objet d'un accord avec les créanciers sécurisés et un certain nombre de créanciers non sécurisés ce qui a permis au Tribunal de Commerce d'ouvrir une procédure de sauvegarde accélérée fin Octobre et qui devrait se clore fin février 2024 par un vote de l'ensemble des créanciers et actionnaires et une validation définitive du plan de restructuration du bilan de la part du Tribunal. La perte sur Casino est désormais derrière nous, le dossier ne présente plus de risque de perte pour le portefeuille.
- Au sein de l'univers des biotechs, **Gensight** est également un des principaux détracteurs (-118bps) suite à l'annonce surprise du retrait de sa demande d'autorisation de mise sur le marché en Europe pour son principal produit, Lumevoq. Le comité des médicaments de thérapies innovantes remet en cause les données de Gensight, pourtant étayées par de nombreuses études, et surtout la méthodologie des études. Suite à cette annonce le cours a perdu les deux tiers de sa valeur en une journée. Alors que le groupe était dans la phase finale d'examen, avec une commercialisation anticipée en 2024, cette décision va sûrement nécessiter de coûteuses études cliniques supplémentaires et va décaler considérablement la génération de revenus. Compte-tenu des besoins en financement importants et du risque d'une probabilité de succès plus réduite, nous avons cédé notre position.
- Nous pouvons aussi revenir sur **HelloFresh** (-96bp) qui a connu une année particulièrement difficile (-30% sur l'année). Alors qu'il était possible d'entrevoir la normalisation de l'effet covid tant attendue ainsi qu'un début de retour de la demande en fin d'été, la société a communiqué au mois de novembre sur un ralentissement des recrutements clients sur son principal marché des kits repas à domicile aux US, conjugué à un retard de la montée en puissance de sa nouvelle usine de fabrication de plats préparés (marque Factor). Si le deuxième élément représente un aléa industriel conjoncturel surmontable, le ralentissement des recrutements aux US replonge le marché dans le débat classique sur le cas d'investissement concernant la taille du marché adressable ainsi que sur le potentiel saturation de croissance du modèle économique. Il est intéressant de voir que ce ralentissement qui caractérise le marché américain ne se traduit pas pour l'instant sur d'autres pays en Europe connaissant les mêmes niveaux de pénétration et de maturité. Le cours de bourse se rapproche de son niveau d'IPO d'il y a 6 ans alors même que le chiffre d'affaires a été multiplié par 6 entre-temps. Le titre s'échange désormais sur une valeur d'entreprise de €2bn alors même que la société devrait générer près de €450m d'Ebitda cette année. Le marché ne croit visiblement plus dans l'histoire alors qu'à l'inverse, la société profite de ces niveaux de valorisation déprimés pour racheter ses titres.

Parmi les principaux mouvements cette année, on peut noter au cours du dernier trimestre l'entrée de la société **Norconsult**. Il s'agit aujourd'hui d'une des sociétés bien représentées au sein du fonds, 4,0%. Nous avons participé à son introduction en bourse en Novembre. Norconsult est une société norvégienne de conseil technique pour les projets de construction et d'infrastructure. C'est notamment un des leaders mondiaux dans la conception de barrages hydroélectriques. La société a la particularité d'être détenue à 70% par ses employés. L'introduction en bourse s'est faite à une valorisation très raisonnable, notamment car plus de 2000 employés y ont participé : 0,5x le CA et 6x le résultat opérationnel, là où les comparables nordiques traitent entre 0,8x et 1,5x le CA. Une partie de cet écart de valorisation a été comblé en fin d'année puisque le cours a augmenté de +28% entre l'IPO début novembre et fin décembre.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 3,31%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 30%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

338 339,68 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Norconsult, VusionGroup (ex SES Imagotag), Teleperformance, Paypal, Flatexdegiro

Ventes : Compagnie de l'Odet, VusionGroup (ex SES Imagotag), Paypal, Vipshop, Kontron

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT PEA promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5 etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT PEA est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

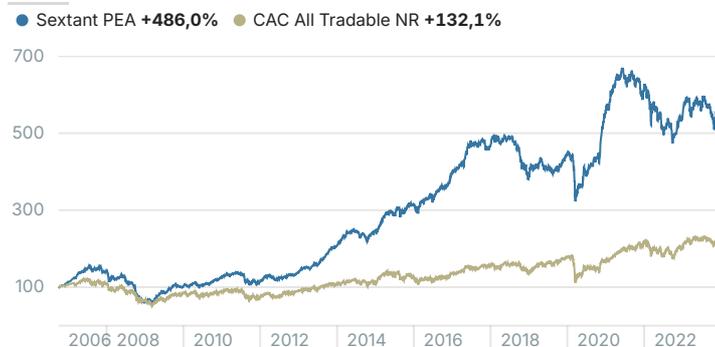
Sextant PEA est un compartiment actions, construit en dehors de toute référence indicelle sur la base de la sélection individuelle de sociétés. Eligible au PEA, il est investi à au moins 75% en actions européennes.

## CHIFFRES CLÉS

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Actif net                          | 142,53M€             |
| VL part                            | 586,04€              |
| Capitalisation moyenne des actions | 1,3Md€               |
| Capitalisation médiane des actions | 809,7M€              |
| Nombre de lignes                   | 84                   |
| Profil de risque                   | <b>1</b> 2 3 4 5 6 7 |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES



## PERFORMANCES

|                     | Performances cumulées |        |        |        |        |        |        |         |                 | Performances annualisées |        |        |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|-----------------|--------------------------|--------|--------|-----------------|
|                     | 1 mois                | 3 mois | 6 mois | YTD    | 1 an   | 3 ans  | 5 ans  | 10 ans  | Depuis création | 3 ans                    | 5 ans  | 10 ans | Depuis création |
| Fonds               | +6,4%                 | +5,3%  | +2,7%  | +8,7%  | +8,7%  | +4,6%  | +50,3% | +182,9% | +486,0%         | +1,5%                    | +8,5%  | +11,0% | +10,8%          |
| Indice de référence | +3,4%                 | +5,8%  | +1,7%  | +17,4% | +17,4% | +38,1% | +67,9% | +111,5% | +132,1%         | +11,4%                   | +10,9% | +7,8%  | +5,0%           |

## PERFORMANCES ANNUELLES

|                     | 2013  | 2014  | 2015  | 2016  | 2017  | 2018   | 2019  | 2020  | 2021  | 2022   | YTD   |
|---------------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|--------|-------|
| Fonds               | 50,3% | 18,8% | 28,2% | 25,6% | 17,6% | -16,4% | 14,0% | 26,0% | 9,7%  | -12,3% | 8,7%  |
| Indice de référence | 22,5% | 3,0%  | 11,7% | 7,4%  | 13,3% | -10,0% | 27,8% | -4,9% | 28,3% | -8,4%  | 17,4% |

## INDICATEURS STATISTIQUES

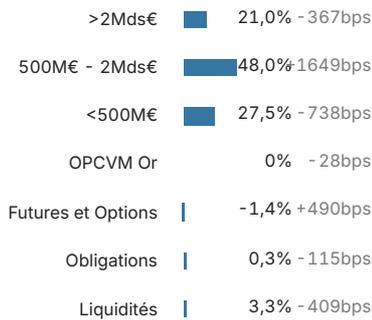
|                           | 3 ans         | 5 ans         | 10 ans        |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Volatilité fonds (indice) | 13,8% (16,2%) | 15,8% (20,9%) | 13,6% (18,5%) |
| Ecart de suivi            | 9,8%          | 12,4%         | 11,5%         |
| Ratio d'information       | -1,0          | -0,2          | 0,3           |
| Ratio de Sharpe           | 0,0           | 0,5           | 0,8           |
| Max drawdown              | -29,30%       | -29,30%       | -34,68%       |

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

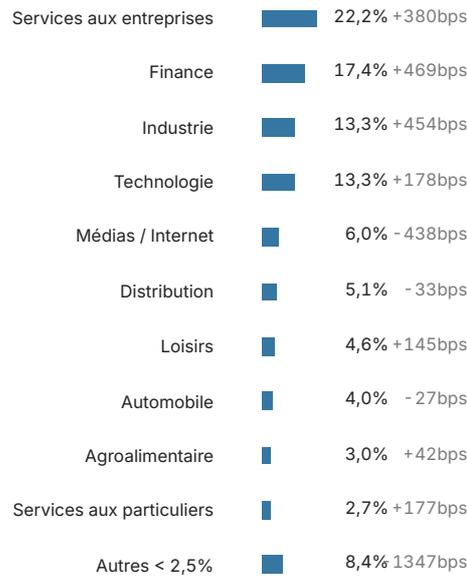
| Top 5                    | Bottom 5                          |
|--------------------------|-----------------------------------|
| Viel et Compagnie 214bps | Casino Guichard Perrachon -143bps |
| Bourse Direct 194bps     | Gensight Biologics -119bps        |
| Ses Imagotag 154bps      | Hellofresh -98bps                 |
| Kontron 143bps           | Voxtur Analytics -94bps           |
| Groupe Guillin 113bps    | Xilam Animation -58bps            |

## ALLOCATION FONDS

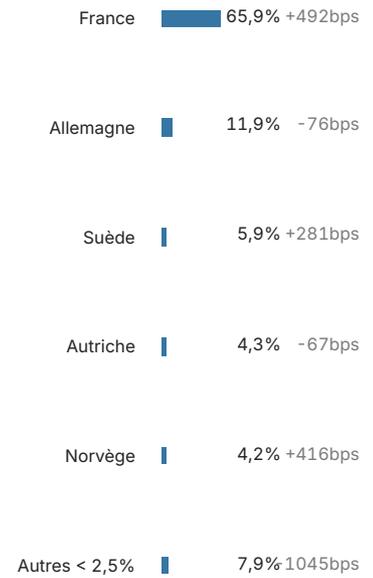
(ÉVOLUTION N / N - 1)



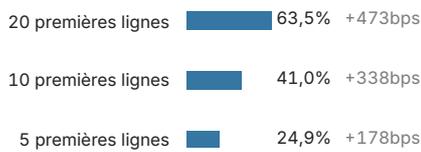
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom               | Type    | Secteur                  | Pays    | % de l'actif net |
|-------------------|---------|--------------------------|---------|------------------|
| Ses Imagotag      | Actions | Services aux entreprises | France  | 6,9%             |
| Viel et Compagnie | Actions | Finance                  | France  | 5,6%             |
| Bourse Direct     | Actions | Finance                  | France  | 4,2%             |
| Derichebourg      | Actions | Industrie                | France  | 4,2%             |
| Norconsult        | Actions | Industrie                | Norvège | 4,0%             |

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part Z
- Code ISIN : FR0010373217
- Classification AMF : OPCVM "Actions Internationales"
- Ind. de référence a posteriori : CAC All Tradable NR
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 18/01/2002 Part : 18/01/2002
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Dominante fiscale : Eligible au PEA
- Frais d'entrée : 0% TTC maximum
- Frais de sortie : 0% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 0,1% TTC maximum
- TER (29/12/2023) : 0,09%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Cette année, votre fonds enregistre une hausse de +8,7% contre une progression de son indice de référence le CAC All Tradable de +17,4%. Il s'agit d'une nouvelle année de contre performance marquée de la catégorie des petites et moyennes valeurs vis à vis des plus grandes valeurs. Cet écartement des performances de ces catégories se traduit aujourd'hui par des différentiels de valorisation très marqués et proches des extrêmes. Cela motive d'autant plus le positionnement de votre fonds sur ce segment des petites et moyennes valeurs, un univers riche en sociétés de qualité et qui ont démontré leur capacité à créer de la valeur à travers les cycles.

Du côté des principaux contributeurs positifs à la performance cette année :

- On peut noter le parcours de **Bourse Direct** (contribution de +193bp sur l'année), qui bénéficie de la forte hausse des taux d'intérêt et qui est le résultat entamé depuis de longues années, dans une période de basses eaux, d'un recrutement client remarquable (+30% de clients sur les seuls 2 dernières années). Son principal actionnaire, la holding **Viel** (+213bp), qui est aussi une des principales positions du fonds, bénéficie par ricochet de la revalorisation boursière de Bourse Direct et de la continuité des très bons résultats de sa participation à travers le courtier Tradition. La valorisation boursière de VIEL est toujours significativement décotée de notre valorisation par somme des parties.
- **SES Imagotag** (+152bp) : bien que la société ait connu un parcours tumultueux avec la publication d'un rapport de vendeur à découvert (Gotham City Research), la société de digitalisation des magasins physiques du retail affiche une très belle performance cette année. SES Imagotag a d'ailleurs connu un très bon parcours boursier sur le dernier trimestre. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs. Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.
- **Kontron** (+143bp), le leader européen des systèmes IoT (Internet des Objets) pour les usages industriels, avait, lui aussi, fait l'objet d'une attaque de short seller fin 2021 dont les allégations étaient en grande partie infondées. Le cours de bourse de la société continue son redressement en 2023 (+40%) porté par des gains de contrats long-terme importants ainsi qu'un rattrapage des volumes de productions avec la détente des pénuries de composants. Avec un carnet de commandes bien fourni, 2024 devrait connaître une poursuite de croissance à deux chiffres. A noter que malgré les petites opérations de croissance externes réalisées au cours de l'année (Bsquare, Altimate, Hartmann and WIENER, Comlab, Division Cellular Automotive de Tellit), la société dispose toujours d'un matelas de trésorerie considérable qui devrait être recyclé dans une opération de croissance externe de plus grande envergure courant 2024.

Du côté des contributeurs négatifs à la performance :

- **Casino** (-142bp) : pour rappel, le groupe Casino s'est placé sous la protection du Tribunal de commerce de Paris en ouvrant une procédure de conciliation en juin 2023 et a présenté un plan de restructuration et de reprise particulièrement défavorable aux porteurs de dette non sécurisée. Ce plan a fait l'objet d'un accord avec les créanciers sécurisés et un certain nombre de créanciers non sécurisés ce qui a permis au Tribunal de Commerce d'ouvrir une procédure de sauvegarde accélérée fin Octobre et qui devrait se clore fin février 2024 par un vote de l'ensemble des créanciers et actionnaires et une validation définitive du plan de restructuration du bilan de la part du Tribunal. La perte sur Casino est désormais derrière nous, le dossier ne présente plus de risque de perte pour le portefeuille.
- Au sein de l'univers des biotechs, **Gensight** est également un des principaux détracteurs (-118bps) suite à l'annonce surprise du retrait de sa demande d'autorisation de mise sur le marché en Europe pour son principal produit, Lumevoq. Le comité des médicaments de thérapies innovantes remet en cause les données de Gensight, pourtant étayées par de nombreuses études, et surtout la méthodologie des études. Suite à cette annonce le cours a perdu les deux tiers de sa valeur en une journée. Alors que le groupe était dans la phase finale d'examen, avec une commercialisation anticipée en 2024, cette décision va sûrement nécessiter de coûteuses études cliniques supplémentaires et va décaler considérablement la génération de revenus. Compte-tenu des besoins en financement importants et du risque d'une probabilité de succès plus réduite, nous avons cédé notre position.
- Nous pouvons aussi revenir sur **HelloFresh** (-96bp) qui a connu une année particulièrement difficile (-30% sur l'année). Alors qu'il était possible d'entrevoir la normalisation de l'effet covid tant attendue ainsi qu'un début de retour de la demande en fin d'été, la société a communiqué au mois de novembre sur un ralentissement des recrutements clients sur son principal marché des kits repas à domicile aux US, conjugué à un retard de la montée en puissance de sa nouvelle usine de fabrication de plats préparés (marque Factor). Si le deuxième élément représente un aléa industriel conjoncturel surmontable, le ralentissement des recrutements aux US replonge le marché dans le débat classique sur le cas d'investissement concernant la taille du marché adressable ainsi que sur le potentiel saturation de croissance du modèle économique. Il est intéressant de voir que ce ralentissement qui caractérise le marché américain ne se traduit pas pour l'instant sur d'autres pays en Europe connaissant les mêmes niveaux de pénétration et de maturité. Le cours de bourse se rapproche de son niveau d'IPO d'il y a 6 ans alors même que le chiffre d'affaires a été multiplié par 6 entre-temps. Le titre s'échange désormais sur une valeur d'entreprise de €2bn alors même que la société devrait générer près de €450m d'Ebitda cette année. Le marché ne croit visiblement plus dans l'histoire alors qu'à l'inverse, la société profite de ces niveaux de valorisation déprimés pour racheter ses titres.

Parmi les principaux mouvements cette année, on peut noter au cours du dernier trimestre l'entrée de la société **Norconsult**. Il s'agit aujourd'hui d'une des sociétés bien représentées au sein du fonds, 4,0%. Nous avons participé à son introduction en bourse en Novembre. Norconsult est une société norvégienne de conseil technique pour les projets de construction et d'infrastructure. C'est notamment un des leaders mondiaux dans la conception de barrages hydroélectriques. La société a la particularité d'être détenue à 70% par ses employés. L'introduction en bourse s'est faite à une valorisation très raisonnable, notamment car plus de 2000 employés y ont participé : 0,5x le CA et 6x le résultat opérationnel, là où les comparables nordiques traitent entre 0,8x et 1,5x le CA. Une partie de cet écart de valorisation a été comblé en fin d'année puisque le cours a augmenté de +28% entre l'IPO début novembre et fin décembre.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 3,31%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 30%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

338 339,68 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Norconsult, VusionGroup (ex SES Imagotag), Teleperformance, Paypal, Flatexdegiro

Ventes : Compagnie de l'Odet, VusionGroup (ex SES Imagotag), Paypal, Vipshop, Kontron

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT PEA promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5 etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT PEA est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

ANNEXE IV<sup>1</sup>

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : **SEXTANT PEA**

Identifiant d'entité juridique : **969500NI589D2W087C86**

Nom de la société de gestion : **AMIRAL GESTION**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

| Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?<br><small>[cocher et remplir le cas échéant, le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur des investissements durables]</small>  |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Oui  | <input checked="" type="checkbox"/> Non   |
| <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___ % | <input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de 10% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> <li><input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne fera aucun investissement durable</li> </ul> |

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

#### Suivi d'une Note ESG moyenne du portefeuille

Le compartiment applique dans son processus d'investissement le suivi d'une Note de performance ESG dont la grille de critères et d'indicateurs ESG a été conçue par Amiral Gestion sur la base de données collectées par une agence externe spécialisée, Ethifinance selon sa base Gaïa. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille Sextant PEA.

Par ailleurs, le compartiment suit également l'évolution de la Note qualité ESG interne extraite de son analyse fondamentale.

<sup>1</sup> Date du document : 1<sup>er</sup> février 2024 – données arrêtées au 09/12/2023 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion : [https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2651/sextant\\_pea\\_annexe\\_2\\_precontractuel\\_sfdr\\_dec2023\\_vf.pdf](https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2651/sextant_pea_annexe_2_precontractuel_sfdr_dec2023_vf.pdf)

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Note qualité ESG interne<sup>2</sup> :**

(Source : Amiral Gestion) - Au 29 décembre 2023

| Note qualité ESG (/10)           |      | Couverture <sup>3</sup> | Performance relative année n / n-1 |
|----------------------------------|------|-------------------------|------------------------------------|
| Sextant PEA<br>PtF au 29-12-23   | 5,21 | 94%                     | -5,1%                              |
| Sextant PEA<br>PtF au 30-12-2022 | 5,49 | 82%                     |                                    |

**Note de Performance ESG externe<sup>4</sup> :**

(source : Amiral Gestion, Base Gaia Ratings d'Ethifinance)

| Date       | Compartiment         | Note ESG (/100) | Couverture | Performance relative du compartiment / univers |
|------------|----------------------|-----------------|------------|--|
| 29/12/2023 | Sextant PEA          | 49,6            | 88%        | -14,2%   |
|            | Univers <sup>5</sup> | 57,9            | 92%        |  |
| 30/12/2022 | Sextant PEA          | 49,7            | 88%        | -  |

La note ESG du compartiment Sextant PEA est de 49,6/100 au 29 décembre 2023. La ventilation des notes par pilier Environnement - Social – Gouvernance, dont les résultats sont présentés dans le graphique ci-dessous, révèle particulièrement un bon niveau de notation sur la note de Gouvernance des valeurs en portefeuille, la note G moyenne s'établissant à 64,5/100.

**Meilleures notes ESG du fonds<sup>6</sup>**

| Au 29/12/2023     |               |                  |
|-------------------|---------------|------------------|
| Nom               | Note ESG /100 | % de l'actif net |
| Mercialys         | 83            | 0,3%             |
| Aubay             | 76            | 0,6%             |
| Mersen            | 75            | 0,4%             |
| Alten             | 74            | 1,5%             |
| Pierre & Vacances | 74            | 1,3%             |

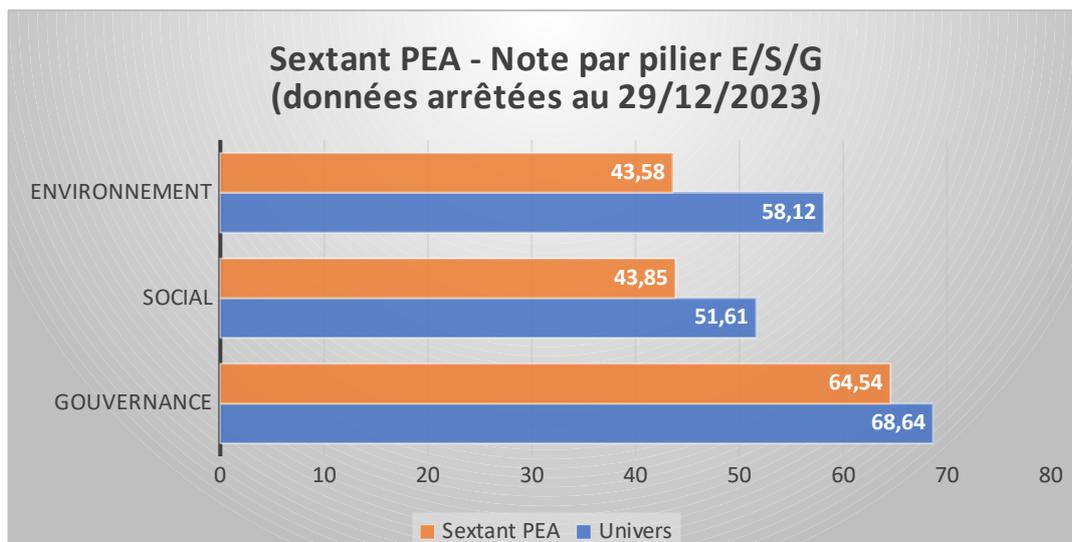
<sup>2</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>3</sup> Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 75% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC).

<sup>4</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 100, 100 étant la meilleure note possible.

<sup>5</sup> Il est à noter que le compartiment Sextant PEA a adopté un univers de référence ESG en 2023 afin de suivre la performance relative de son portefeuille sur les indicateurs ESG et PAI sur lesquels il est engagé dans son annexe précontractuelle SFDR accessible sur la page fonds du compartiment ([SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)).

<sup>6</sup> Le rapport périodique de 2022 présentait les principaux contributeurs (positifs et négatifs) de la note ESG du portefeuille. La comparaison avec les meilleures et moins bonnes notes présentées ci-dessous n'est donc pas possible.



**Notes ESG les moins élevées du fonds**

| Au 29/12/2023      |               |                  |
|--------------------|---------------|------------------|
| Nom                | Note ESG /100 | % de l'actif net |
| Viel et Compagnie  | 26            | 5,6%             |
| Bourse Direct      | 29            | 4,2%             |
| Green Landscaping  | 32,5          | 0,8%             |
| Prevas             | 33            | 1,6%             |
| Aures Technologies | 35            | 0,1%             |

**Indicateurs de qualité environnemental / changement climatique**

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues par Sextant PEA, le compartiment a pris un engagement de suivi du portefeuille sur un indicateur de qualité environnemental en faveur du climat : l'Intensité carbone.

Le résultat de cet engagement au 29/12/2023 est restitué ci-dessous.

**ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE**

| DATE       | INTENSITE CARBONE*   |         |              |         | Performance relative PTF/UNIV (%) |
|------------|----------------------|---------|--------------|---------|-----------------------------------|
|            | Couverture PTF /UNIV |         | Portefeuille | Univers |                                   |
|            | Portefeuille         | Univers |              |         |                                   |
| 29/12/2023 | 83%                  | 96%     | 85,7         | 170,4   | -49,7%                            |
| 30/12/2022 | 96%                  | -       | 150,2        | -       | -                                 |

\*LEGENDE

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l'arrêté des données de la plupart des entreprises sur l'exercice 2021, les données de l'exercice 2022 étant en cours de vérification.

WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO<sub>2</sub> / M€ de CA.

Scopes 1 élargi, 2 et partie indirecte du scope 3 amont

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre du Scope 1 élargi – i.e. les émissions de "Scope 1" + les émissions de 4 sources additionnelles (CCl<sub>4</sub>-Tetrachloromethane, C<sub>2</sub>H<sub>3</sub>Cl<sub>3</sub> – Trichloroethane, CBrF<sub>3</sub>-Bromotrifluoromethane et le CO<sub>2</sub> issu de la combustion de la biomasse) et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

### Suivi des métriques climat et d'empreinte environnementale de Sextant PEA<sup>7</sup>

Le compartiment produit a minima annuellement un suivi de métriques climat et d'empreinte environnementale conformes avec les exigences de la TCFD.

La synthèse des résultats sur les indicateurs clés du compartiment Sextant PEA est restituée dans le tableau ci-dessous :

|      |             | Intensité carbone*<br>(Tco2/m€ CA)<br>Scope 1+2<br>Scope 1+2+3 | Température et Alignement<br>2°C* | Empreinte environnementale EC/R<br>(% CA)* | Part Verte (alignement à la Taxo_ EU <sup>8</sup> )<br>*** | Part Brune (%CA)** | Risques de Transition (%EBITDA à risque/scénario élevé)<br>Horizon 2030* | Risques physiques (score compo ajusté / scénario élevé)<br>Horizon 2030 (/100)* |
|------|-------------|--|-----------------------------------|--|--|--------------------|--|---|
| 2023 | SEXTANT PEA | 47,2<br>146,8  | < 1,5°C                           | 1,4%                                       | 1,91% <sup>9</sup>   | 0%                 | 0,13%  | 41,44   |
|      | Couverture  | 93%  | 89%                               | 92%  | 10%  | -                  | 88%  | 94%   |
|      | Univers     | 110,7<br>219,8   | < 2,7°C                           | 2,6%                                       | 18,95% <sup>10</sup>                                       | 0,01%              | 0,3%   | 41,19   |
|      | Couverture  | 96%  | 82%                               | 96%  | 39%  | -                  | 91%  | 93%   |
|      |             | <b>52,2</b>  |                                   |  |  |                    |  |   |

<sup>7</sup> L'intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l'univers à partir des données de l'exercice 2021. Pour les autres indicateurs climat et d'empreinte environnementale, les données sont issues de l'exercice 2022.

<sup>8</sup> Il s'agit de la donnée d'Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d'affaires avec comme source les données de recherche de l'agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d'alignement reportées par les entreprises pour l'exercice 2022 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé pour partie de small mid caps cotées, la majeure partie d'entre elles ne sont pas soumises à l'obligation de reporting sur l'exercice 2022 dont sont issues les données de leur rapport annuel 2023. En effet, l'obligation de publication d'alignement à la taxonomie s'étend sur un calendrier débutant au 1er janvier 2024 sur l'exercice 2023 jusqu'au 1er janvier 2028 (sur l'exercice 2027) pour les entreprises soumises à NFRD/CSRD. Aussi, il n'est aujourd'hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s'avérer très partielles à l'échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

<sup>9</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

<sup>10</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

\* Source : S&P - Trucost

\*\*Source : MSCI

\*\*\* Source : Sustainalytics

Le compartiment est bien orienté sur l'ensemble de ses indicateurs climat en relatif de son univers (intensité carbone faible, alignement en température <1.5°C), seule la part verte s'établit à un niveau faible à 1,91% contre 18,95% pour l'univers.

• **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cf. comparatif supra les données présentées pour les métriques climat et le score ESG externe.

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment Sextant PEA promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 10% d'investissements durables.**

L'investissement durable pour Amiral Gestion<sup>11</sup> est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

**Part d'investissement durable**

| SEXTANT PEA   | (Données pondérées au 29/12/2023) | (Données pondérées au 30/12/2022) |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES</b><br><div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;">Part d'ID minimale : 10%</div> | <b>40,1%</b>                      | <b>43,5%</b>                      |
| Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation changement climatique  | 36,3%                             | 36,5%                             |
| Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux   | 3,8%                              | 7,1%                              |

Depuis l'exercice 2023, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissement durable pour nos

<sup>11</sup> Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

compartiments. A ce titre, le compartiment dégage au 29/12/2023 **une part d'investissement durable représentant 40,1%** de l'actif net du portefeuille.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidences négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

#### Sélectivité ESG du compartiment

Après application des politiques d'exclusions sectorielles, normatives et fondées sur la gravité des controverses, le taux de sélectivité du compartiment s'élevait à **0,6% au 29/12/2023**.

Il est à noter que le compartiment n'a pas pris d'engagement de pourcentage minimum de réduction de l'univers de départ fondé sur des caractéristiques ESG.

#### Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle<sup>12</sup>

Armements  
controversés



Tabac



Energies fossiles non  
conventionnelles



Charbon



Pornographie



Au 29 décembre 2023 et pendant toute l'année 2023, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.

Par ailleurs, **la part brune du compartiment, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, est nulle.**

<sup>12</sup> La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

<sup>13</sup> Le détail des règles d'exclusion est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

**Conformité du compartiment à la politique de non exposition à des controverses de gravité sévère<sup>14</sup>**

Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveaux de gravité 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du compartiment.

Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).

**Bilan global au 29/12/2023**

Au 29/12/2023, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- o **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

**Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant PEA sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment Sextant PEA exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

**Bilan au 29/12/2023**



- **99,69% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
- Une entreprise du portefeuille est inscrite sous statut Watchlist et mise sous surveillance par Amiral Gestion : TELEPERFORMANCE\*
- Le désinvestissement d'une entreprise sous statut watchlist en 2023 : Compagnie de l'ODET\*\*  
Taux de couverture d'analyse : 88%

<sup>14</sup> Taux de couverture d'analyse : 80,2%

### **\*Cas Téléperformance**

La société Téléperformance, leader mondial des centres d'appel, a été mise sous surveillance le 10 novembre 2022 à la suite d'un événement générateur ayant fait chuter le cours de bourse à des niveaux records (-40%) pour un événement extra-financier à caractère social, plaçant l'entreprise sous statut de Watchlist du **Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 3) et des Principes directeurs de l'OCDE (Chapitre V) en matière d'empêchement de la liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective.**

A ce titre, **l'entreprise a été mise sous surveillance avec une action d'engagement.** En effet, la controverses remontée le 10 novembre dans un article du Time faisait état de la problématique de l'exposition à des risques psycho-sociaux des employés qui gèrent la modération des contenus mais également « **des tentatives de syndicalisation des travailleurs se sont heurtées à des intimidations et à des menaces** » (Colombia Is Investigating TikTok Partner Téléperformance | Time) **sur lesquelles le Ministère colombien du travail a lancé aussi l'enquête concernant des allégations d'anti syndicalisme,** fait ayant entraîné le statut en Watchlist du Pacte Mondial en raison **des controverses remontées en Colombie mais aussi dans d'autres filiales du Groupe (ex. : Albanie, Pologne).**

Par ailleurs, l'entreprise étant connue comme étant défaillante sur le thème de la gestion du capital humain et de respect de droit du travail, **il subsistait en novembre un risque non négligeable de poursuite de baisse du cours de bourse.**

**A la suite de cet événement les équipes de gestion et d'analyse ESG ont participé aux réunions de communication de crise à l'intention des investisseurs organisées par la Direction générale de Téléperformance et documenté le suivi du cas.**

En décembre 2022, Téléperformance et UNI Global Union ont signé un accord mondial visant à renforcer le droit des travailleurs à former des syndicats et à s'engager dans des négociations collectives. En janvier 2023, le point de contact national de l'OCDE en France (NPS) a officiellement mis fin à la procédure de Téléperformance, invoquant la mise en œuvre des recommandations du NPS en matière de devoir de diligence.

A la lueur des informations communiquées par l'entreprise et l'analyse réalisée par la gérante en charge du suivi de l'entreprise, **la tendance semble assez favorable à ce stade avec des pratiques correctives que l'entreprise avait commencé à mettre en place mais qui n'étaient pas connues du marché.** Nous maintenons toutefois la mise sous surveillance et le suivi de l'évolution et les effets des pratiques RH de l'entreprise.

### **\*\*Cas Compagnie de l'Odet / Groupe Bolloré : décision de désinvestissement de tous nos fonds en 2023 pour des motifs ESG, dont Sextant PEA**

Comme mentionné dans le reporting périodique en date du 30/12/2022, la société française Compagnie de l'Odet, holding détenant 64% du capital du groupe Bolloré (multinationale de transport, pétrole, de logistique et de communication), a été placée par l'agence de notation Sustainalytics sous statut de **Watchlist du Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 1) et des Principes directeurs de l'OCDE (Chapitre IV) en matière d'atteinte au respect de la protection des droits internationaux de l'homme.**

Le Groupe Bolloré – Compagnie de l'Odet détient en effet environ 40% de la Société SocFin qui est au cœur de la controverse. Cette entreprise qui opère en Afrique (Cameroun, Liberia, Nigeria and Sierra Leone) et en Asie (Cambodge) est accusée de déforestation, de

mauvais traitement des populations riveraines et plus largement de non-respect du Droits Humains.

**L'entreprise faisait déjà l'objet d'une mise sous surveillance par Amiral Gestion depuis fin 2021 avec un temps d'observation sur 3 ans des évolutions attendues de la gouvernance avec la passation annoncée des rênes de l'entreprise aux enfants Bolloré et une réorganisation du groupe qui laissaient espérer une évolution des pratiques de RSE et une vente de SocFin.**

Il y a eu à cet égard des évolutions positives significatives avec notamment la vente de la branche Africaine détenue à 100% par le groupe (principalement du transport et des concessions portuaires) qui faisait l'objet de controverses régulières avec des procédures judiciaires qui se poursuivent. On peut également noter que la restructuration du groupe se poursuit dans le cadre du changement de génération à la tête du groupe dans le plus grand respect des intérêts minoritaires avec notamment la cession de la branche fret. A l'inverse SocFin n'a pas été vendue et la qualification de la controverse est passée au niveau de gravité 5 par MSCI fin 2022, même si l'agence la considérait alors "non matérielle" à l'échelle du groupe. Enfin la communication de l'entreprise en la matière a été quasi-inexistante avec des notations ESG toujours très faibles auprès d'agences de notation extra-financière telle que MSCI, ce qui a amené le comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion, à l'issue de sa réunion du 21 mars 2023, à accentuer la mise sous surveillance en évitant de renforcer les positions existantes dans plusieurs fonds, dont Sextant PEA, et d'envisager une dynamique d'allègement voire de sortie si la situation ne s'améliorait pas, avec de nouveaux points d'étape le 23/06/2023 et le 27/09/2023.

Lors de la réunion du Comité de surveillance des controverses du 23/06/2023, nous avons estimé d'une part, qu'une dynamique de sortie devait être opérée immédiatement mais graduellement pour tous les fonds, sans possibilité de rachat sur les titres en actions conformément à la procédure de désinvestissement, d'autre part, de permettre d'ici la réunion de septembre une dernière analyse sur le pertinence de la requalification du niveau de gravité de la controverse de catégorie 4 au lieu de 5 selon les éléments d'information qui pourraient être attendus du Groupe Bolloré / Odet sur la cession de ses participations dans SOCFIN et l'avancement des procédures judiciaires.

**Dans ce contexte, entre le 1<sup>er</sup> mars 2023 et le 1<sup>er</sup> juillet 2023, Amiral Gestion a cédé 22% de ses positions cumulées dans les titres des groupes Bolloré / Odet.**

Lors de sa réunion du 27/09/2023, le Comité de surveillance des controverses a estimé que malgré les signes positifs, aucun élément concret ne permettait toutefois de requalifier à la baisse la gravité de la controverse en niveau de gravité 4 des titres BOLLORE et ODET car il n'y a toujours pas eu d'annonce de cession des parts de la société SOCFIN qui porte l'exposition de la controverse principale. Aussi, le comité a estimé que même si le groupe Bolloré / Odet a vendu ses activités africaines, il détient toujours une part de capital significative de SOCFIN qui le rend comptable des décisions prises (et qui est poursuivi en justice à ce titre) en tant que membre des instances de gouvernance à travers ses représentants (i.e. Vincent Bolloré et Hubert Fabri). A cet égard, l'annonce en 2023 de retirer SOCFIN de la cotation peut s'interpréter comme un préalable à la vente mais réduit encore la transparence sur cette activité. Par ailleurs on peut noter que le changement de génération a progressé mais est encore incomplet, Vincent Bolloré gardant une présence active dans le groupe notamment au niveau de l'Odet.

En conséquence, le Comité a acté d'un désinvestissement total de toutes les positions restantes avant fin 2023 pour les titres Bolloré et courant 2024 sur les titres Odet dans un délai raisonnable déterminé par les conditions de marché et la liquidité.

**Pour le compartiment Sextant PEA, la cession des titres Compagnie de l'ODET a pu intervenir avant la fin de l'année 2023.**

**Au total, au 1<sup>er</sup> octobre 2023, Amiral Gestion avait cédé 74% de ses titres Bolloré – Odet par rapport à début mars, la totalité des titres du Groupe Bolloré a été cédée avant le 1<sup>er</sup>**

octobre 2023, la totalité des derniers titres Compagnie de l'Odet encore investis dans le fonds Sextant Grand Large a été cédée le 6 janvier 2024.

Description détaillée :

*La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

**Le compartiment Sextant PEA prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.**

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) de l'annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d'Amiral Gestion, incluant l'approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur le suivi de performance du portefeuille sur les 16 indicateurs PAI en relatif de son univers de référence pour l'année 2023 sont restituées pour la première fois dans le reporting périodique annuel dédié du compartiment matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment<sup>15</sup>.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l'année 2024 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

<sup>15</sup> SICAV Sextant – Amiral Gestion

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

**Quels ont été les principaux investissements<sup>16</sup> de ce produit financier ?**

| Sextant PEA                                       |                               |            |           |
|---|-------------------------------|------------|-----------|
| Investissements les plus importants au 29-12-2023 | Secteurs                      | % d'actifs | Pays      |
| Vusiongroup                                       | Technologies de l'information | 7,0%       | France    |
| Viel et Compagnie                                 | Finance                       | 5,6%       | France    |
| Bourse Direct                                     | Finance                       | 4,2%       | France    |
| Derichebourg                                      | Industrie                     | 4,2%       | France    |
| Norconsult  | Industrie                     | 3,9%       | Norvège   |
| Groupe Crit                                       | Industrie                     | 3,6%       | France    |
| Kontron   | Technologies de l'information | 3,2%       | Autriche  |
| Synergie  | Industrie                     | 3,1%       | France    |
| Teleperformance                                   | Industrie                     | 3,1%       | France    |
| Groupe Guillin                                    | Matériaux                     | 2,9%       | France    |
| Modern Times Group                                | Communication Services        | 2,7%       | Suède     |
| HelloFresh  | Consommation de base          | 2,5%       | Allemagne |
| Westwing Group                                    | Consommation discrétionnaire  | 2,5%       | Allemagne |
| Akwel   | Consommation discrétionnaire  | 2,4%       | France    |
| <b>TOTAL</b>                                      |                               | <b>51%</b> |           |

<sup>16</sup> Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 29/12/2023 représentant plus de 50% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.

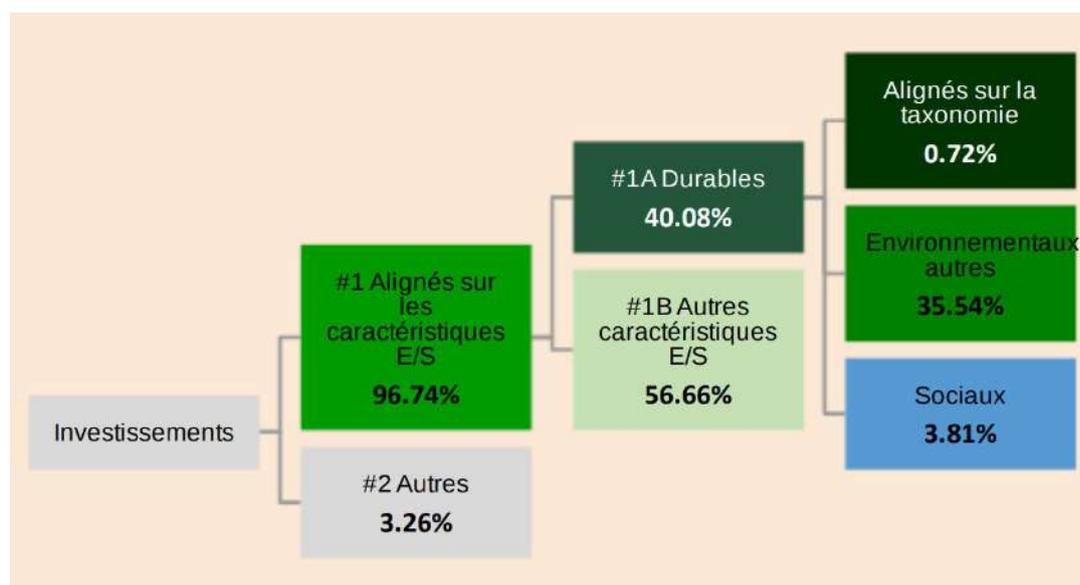
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?

**Sextant PEA**

(Portefeuille arrêté au 29/12/2023)



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

• **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les principaux secteurs contributeurs de la part d'investissements durables du compartiment établie à 40.1% sont présentés ci-dessous au travers des lignes les plus contributrices.

| SEXTANT PEA  |                               |            |           |
|--|-------------------------------|------------|-----------|
| Top des entreprises les plus contributrices à la part d'investissement durable au 29/12/2023 | Secteur                       | % d'actifs | Pays      |
| Vusiongroup  | Technologies de l'information | 7,0%       | France    |
| Derichebourg   | Industrie                     | 4,2%       | France    |
| Kontron  | Technologies de l'information | 3,2%       | Autriche  |
| HelloFresh   | Consommation de base          | 2,5%       | Allemagne |
| CEGEDIM  | Santé                         | 2,4%       | France    |
| Bénéteau   | Industrie                     | 1,8%       | France    |
| Sto SE   | Industrie                     | 1,8%       | Allemagne |
| Fnac Darty   | Consommation discrétionnaire  | 1,5%       | France    |
| Alten SA   | Technologies de l'information | 1,5%       | France    |
| Jacquet Metals   | Industrie                     | 1,4%       | France    |

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le compartiment Sextant PEA n'est pas engagé à une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxinomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxinomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>17</sup> ?**

Oui :

D  le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

<sup>17</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

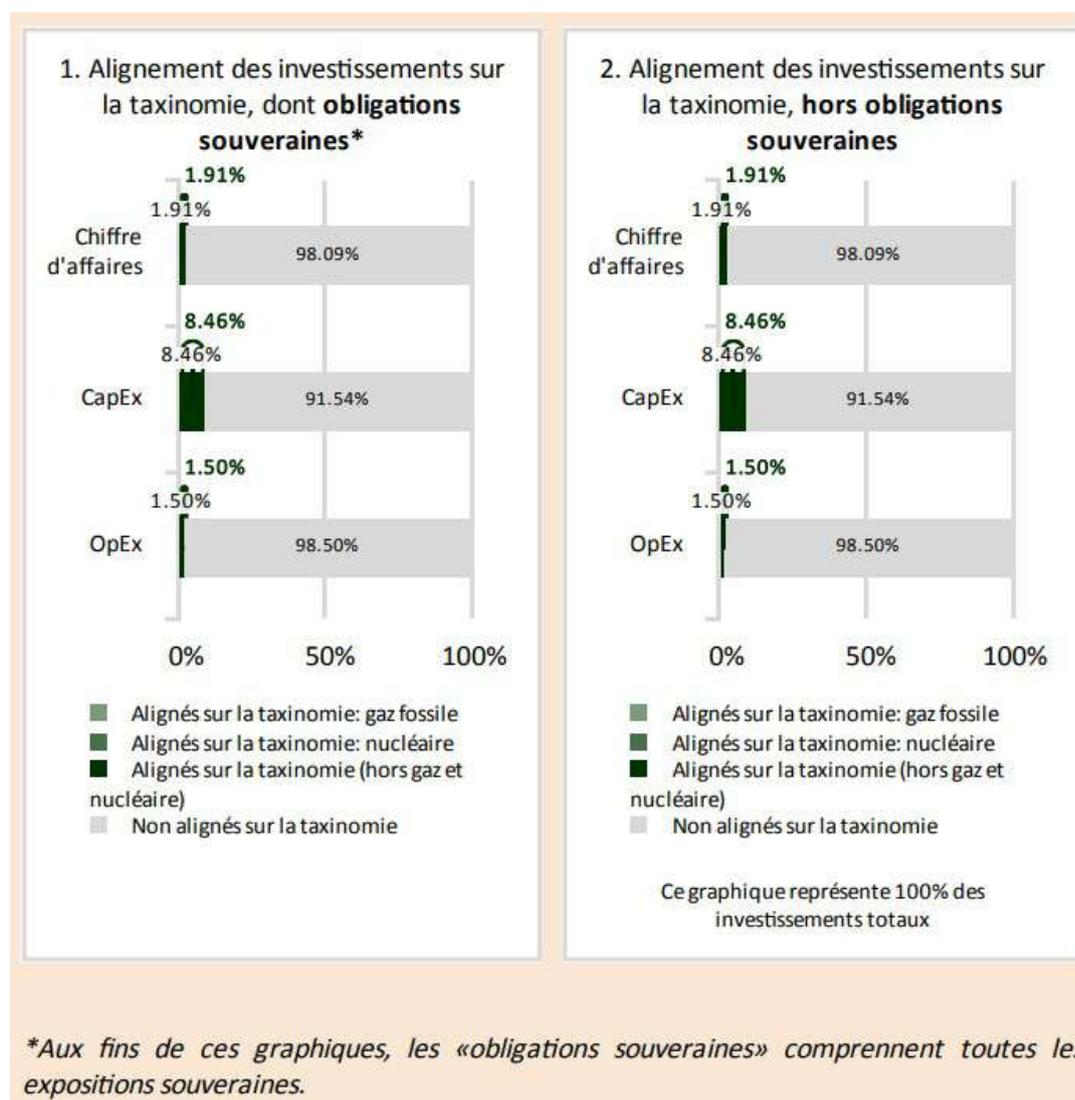
**Sextant PEA**

**Part des investissements alignés sur la taxinomie au 29/12/2023**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)**, pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100%

**SEXTANT PEA**  
**PART VERTE : 1.9%**

Sur la base de ces données fondées sur la Part verte liée au chiffre d'affaires, le portefeuille révèle **une part verte positive de 1,9%**.

Les principaux contributeurs de la taxonomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

| SEXTANT PEA   |                               |                         |                            |
|---|-------------------------------|-------------------------|----------------------------|
| Entreprises les plus contributrices à la Part Verte au 29/12/2023 | Secteur                       | % du chiffre d'affaires | Nature d'activité éligible |
| Barco   | Technologies de l'information | 27%                     | Habilitante                |
| Mersen  | Industrie                     | 14,2%                   | Habilitante                |
| Motor Oil   | Énergie                       | 1,2%                    | Contributrice              |
| Bekaert   | Matériaux                     | 1%                      | Habilitante                |
| Econocom  | Technologies de l'information | 0,8%                    | Habilitante                |

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Parmi les 1,9% d'investissements du portefeuille en part du chiffre d'affaires alignés à la taxonomie, 1,8% correspondent à des activités habilitantes captées, une part plus infime sur les activités de transition.

| Part des investissements réalisés par types d'activités – SEXTANT PEA |                                   |                                      |                        |                      |
|---|-----------------------------------|--------------------------------------|------------------------|----------------------|
| Source : Sustainalytics   |                                   | Activité contributrice <sup>18</sup> | Activité de transition | Activité habilitante |
| 2023  | Part des CAPEX alignés            | 7,5%                                 | 0,1%                   | 0,8%                 |
|   | Part des OPEX alignés             | 0,9%                                 | 0,0%                   | 0,6%                 |
|   | Part du Chiffre d'Affaires aligné | 0,1%                                 | 0,03%                  | 1,8%                 |
|   | Couverture                        | 9,3% <sup>19</sup>                   |                        |                      |
| 2022  | Part des CAPEX alignés            | 1,3%                                 | 0%                     | 0%                   |
|   | Part des OPEX alignés             | 0%                                   | 0%                     | 0%                   |
|   | Part du Chiffre d'Affaires aligné | 6,3%                                 | 0%                     | 0,6%                 |

<sup>18</sup> Activités bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne)

<sup>19</sup> A noter que le taux de couverture baisse en raison des données reportées par les entreprises exclusivement prises en compte dans ce calcul, conformément aux recommandations du régulateur pour le reporting 2023. Dans le reporting 2022, les données estimées par l'agence Sustainalytics étaient retenues, les entreprises ne reportant pas encore leur part verte.

|            |       |
|------------|-------|
| Couverture | 12,1% |
|------------|-------|

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cf tableau figurant ci-dessus.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères applicables** aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxinomie de l'UE ?**

**35,5%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants<sup>20</sup>, **le compartiment Sextant PEA totalise au 29/12/2023 35,5% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Vusiongroup (6,9%), Derichebourg (4,1%), Kontron (3,2%), Hellofresh (2,5%) et Cegedim (2,4%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan environnemental à ce jour.

### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

**3,8%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants<sup>21</sup>, **le compartiment totalise au 29/12/2023 3,8% d'investissements durables ayant un objectif social.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Bénéteau (1,8%), Sto SE (1,8%) et Believe (0,2%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient **3,3% de l'actif total** du portefeuille réel au 29/12/2023 et correspondait à des liquidités.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

<sup>20</sup> <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2357/doc.pdf>

<sup>21</sup> Source : MSCI ESG – Recherche Sustainable Impact Metrics

**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires et la pratique de dialogue engagement actionnariales** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et, en matière d'amélioration de leurs pratiques sous-jacentes.

Le reporting 2023 de l'activité de votes et d'engagement du compartiment vous est restitué ci-dessous.

**Reporting de vote**

|  | 2023   | 2022  |
|--|--|---|
| Nombre d'AG votables   | 88   | 84  |
| Pourcentage d'AG votées  | 100%   | 100%  |
| Nombre de résolutions votées   | 1400   | 1 443   |
| Pourcentage de résolutions votées "abstention" ou "contre"                               | 15%  | 20%   |
| Nombre de résolutions d'actionnaire déposées   | 10   | 6   |
| Nombre de résolutions d'actionnaires soutenues par Amiral Gestion                        | 7  | 1   |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur le dividende                                   | 0%   | 0%  |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur la rémunération des dirigeants                 | 16%  | 14%   |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur la nomination des administrateurs              | 15%  | 15%   |
| Types de résolutions pour lesquelles un vote contre a été le plus fréquemment recommandé | Augmentations de capital : 44%   | Transactions stratégiques : 60%   |
|  | Projets d'OPA : 67%  | Augmentations de capital : 55%  |
|  | Décisions stratégiques : 50%   | Rémunération des dirigeants : 14%   |
| Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus élevé    | Alten, Aperam, Believe, Bourse Direct, Casino, DO & CO, Fontaine Pajot, Funding Circle, Green Landscaping, Groupe Crit, Groupe Guillin, Hexaom, Instaclo, Know IT, Mersen, Norma Group, Prevas, Recticel, Saf Holland, SES Imagotag, Société pour l'Informatique, Synergie, Téléperformance, Trigano, Unibail, Voxtur, Westwing : 100% | Akwel, Alten, Aubay, Beneteau, Circassia, Danieli, Digital Bros, Dole, Focus Home, Funding Circle, Infotel, La Française de L'Energie, Lumibird, Mercialys, Niox, SII, Trigano, Ubisoft, Unibail : 100% |
| Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus faible   | Kontron : 25%, Sesa : 38%, Motor Oil : 40%, Odet : 50%, Jost Werke, Gruppo Mutuonline : 53%, Haulotte : 55%, Gensight : 56%, Chiho Environmental : 58%, Pierre & Vacances, Jacquet Metal : 60%,  | Moderna : 33%, Nanobiotix : 38%, DO & Co : 44%, Sesa : 50%, Plastivaloire : 52%, Jacquet Metal, Odet : 55%, Picanol : 56%, Gérard Perrier : 60%, Plastic Omnium : 61%,                                  |

|  |   |   |
|--|---|---|
|  | Xilam, Aures : 63%, Lumibird : 68%,<br>Mr Bricolage, Econocom : 69% | EDF : 62%, Burelle : 63%,<br>Aures : 65%, Fontaine<br>Pajot, Groupe Guillin : 67% |
|--|---|---|

### Reporting de dialogue et engagement ESG 2023

L'Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Sur l'année 2023, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement

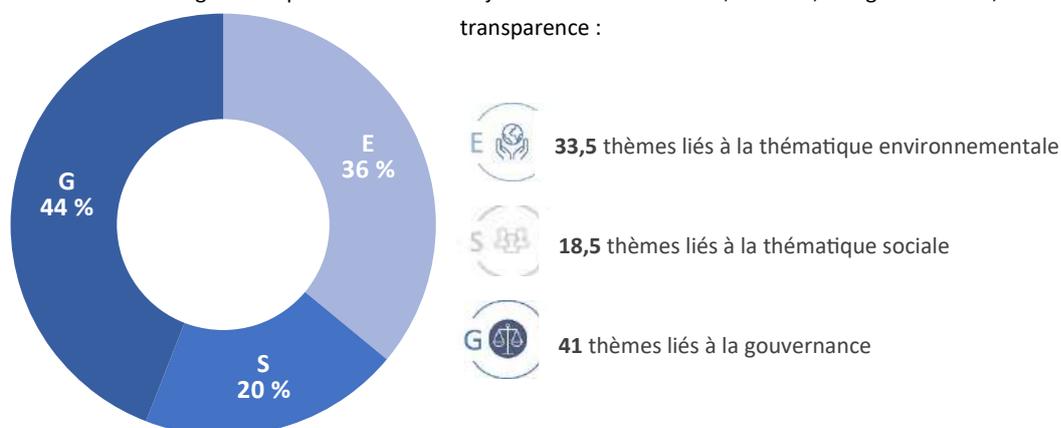
- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

| Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2023 : |  |  |               |   |
|--|--|--|---------------|---|
| <b>39</b><br>entreprises   | <b>57,70%</b><br>du portefeuille<br>29-12-2023 | Engagement<br>s individuels<br>et<br>collaboratifs | <b>E</b>      | Akwel, barco, Bénéteau, Fontaine Pajot, Funding Circle, Gerard Perrier, Groupe Guillin, Hexaom, Jacquet Metals, Kontron, LFDE, Lumibird, Mersen, Pierre et Vacances, Recticel, SAF-Holland, Sto AG, Trigano   |
|  |  |  | <b>S</b>      | Akwel, Barco, Bénéteau, Focus Entertainment (Focus Home Interactive), Fontaine Pajot, Gerard Perrier, Groupe Guillin, HelloFresh, Lumibird, Synergie, Ubisoft   |
|  |  |  | <b>G</b>      | Akwel, Aramis Group, Aures Technologies, Barco, Bekaert, Believe, Bénéteau, Casino, Cegedim, Cogelec, Econocom, Flatex, Focus Entertainment (Focus Home Interactive), Gerard Perrier, Groupe Guillin, HelloFresh, Hexaom, Infotel, Kontron, LFDE, Lumibird, MTG, Pierre et Vacances, Vusiongroup, Solocal, Wavestone, Xilam Animation |
|  |  |  | <b>ESG-T*</b> | Bourse Direct, Viel & Cie   |

\*Transparence ESG

Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique :

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :



Illustrations d'actions engagement menées en 2023

| Jacquet Metals   |               |
|--|---------------|
| Pilier   | Environnement |
| <p>Nous avons félicité l'entreprise pour avoir publié son premier bilan carbone dans la DPEF 2021 et elle nous a assuré qu'il paraîtra à nouveau dans sa DPEF 2022. Suite à cet échange, nous avons interrogé l'entreprise sur sa potentielle participation à la prochaine campagne CDP maintenant qu'elle s'est dotée de mesures plus importantes sur son impact environnemental. Amiral Gestion, à l'occasion de sa participation à la campagne Disclosure 2022, avait engagé l'entreprise en tant que lead, et renouvellera cet engagement pour la campagne 2023.</p> <p>Jacquet Metals est le leader de la distribution d'aciers spéciaux (société de service).</p> <p>Nous comprenons que l'exercice du questionnaire CDP représente un exercice assez lourd pour Jacquet Metals. Nous comprenons tout à fait les freins à la participation de l'entreprise, néanmoins nous avons insisté sur l'importance du CDP qui devient un standard sur la place du fait de la transparence environnementale centralisée qu'elle apporte et qui nourrit les fournisseurs de données et les investisseurs. La transparence devient centrale comme en témoigne la réglementation (CSRD) côté entreprises et investisseurs (SFDR), et nécessaire pour réorienter les flux financiers vers une trajectoire compatible avec un modèle de développement décarboné et résilient aux changements climatiques (en ligne avec l'Accord de Paris).</p> <p>C'est pourquoi la transparence environnementale pourrait devenir à terme un sujet concernant les conditions de financement, le monde bancaire étant particulièrement attentif dans la prise en compte du carbone dans les décisions d'investissements.</p> |               |

| Akwel  |  |        |
|--|--|--------|
| Pilier   |  | Social |
| <p>Nous avons engagé la société pour leur faire part de la vigilance que nous portons sur les sujets d'égalité Hommes-Femmes &amp; de représentation des femmes au sein des effectifs cadres. Pour l'heure, la société ne communique pas encore sur la part des effectifs féminins de son périmètre cadre. Pourtant un certain nombre d'entreprises cotées opérant dans des activités où les femmes sont moins représentées ont défini des politiques et objectifs associés afin de faire progresser la part de femmes au sein de leur périmètre cadre et/ou top management. Nous avons échangé avec l'entreprise sur ce constat, et l'avons interrogé afin de savoir si de tels politiques et objectifs pourraient aussi être définis à l'avenir.</p> <p>Nous avons également fait part de notre sensibilité quant aux mécanismes qui favorisent un meilleur partage de la valeur ajoutée. A ce titre, nous encourageons les sociétés que nous accompagnons à la mise en place de dispositif tels que les plans d'actionnariat salarié. Au-delà de favoriser un meilleur partage de la valeur, ce type de dispositif nous semble aussi être un outil favorable sur le plan de la cohésion sociale. Nous avons sollicité Akwel afin d'obtenir davantage de transparence sur la part du capital éventuellement détenue à ce stade par les salariés du groupe. Et nous avons également interrogé la société afin de savoir si la société avait ou envisageait de mettre en place un tel dispositif d'actionnariat salarié. Nous sommes dans l'attente du retour de la société sur ces sujets-là.</p> |  |        |

| Barco   |  |             |
|---|--|-------------|
| Pilier  |  | Gouvernance |
| <p>Après plusieurs années à travailler sa stratégie RSE, l'entreprise Barco a sollicité ses parties prenantes à travers un questionnaire afin qu'ils apportent leur opinion sur les enjeux les plus matériels auxquels sont confrontés Barco. Suite à notre réponse en tant qu'actionnaire, nous avons échangé avec l'entreprise pour les féliciter avant tout sur les progrès réalisés ces dernières années - et avons partagé un certain nombre d'axes d'amélioration. Sur la gouvernance en particulier, nous avons suggéré dans un premier temps d'améliorer la transparence sur la rémunération variable du CEO mais sur le volet fiscal. Nous avons aussi encouragé l'entreprise à définir des objectifs de progression sur la part des femmes au COMEX (Executive Committee (or Management committee)) et à poursuivre leurs efforts de progression en la matière. Enfin, nous avons parlé du Pacte Mondial des Nations Unies, et avons suggéré à Barco d'envisager de devenir signataire.</p> |  |             |

### **Participation d'Amiral Gestion à la coalition « Tech & Mental Health »**

Dans le cadre de la controverse sur la santé mentale de jeunes (cf. partie dédiée dans le rapport), Amiral Gestion a rejoint le 11 avril 2023 une coalition composée de 27 investisseurs sur le thème de la Tech Responsable (Tech & Mental Health) à l'initiative de Sycomore AM et Axa IM<sup>22</sup>. **L'objectif de cette coalition est d'engager les grandes entreprises du secteur technologique dans la prise en compte d'enjeux liés à la santé mentale et au bien-être des utilisateurs finaux en cherchant à atténuer l'impact potentiellement négatif de la technologie.**

Ces enjeux sont en effet peu abordés par les entreprises, qui ne répondent d'ailleurs pas toujours aux demandes individuelles des investisseurs. L'idée est de démultiplier notre impact à travers cette coalition pour pouvoir concrètement les engager pour les inciter à adopter de bonnes pratiques, parmi lesquelles :

- Définir une politique et mettre en place des mesures pour atténuer les risques d'addiction et les effets néfastes potentiels sur la santé mentale et le bien-être de l'utilisateur final.
- S'engager à assurer la sécurité des enfants en ligne dans les codes de conduite, les politiques en matière de droits humains ou les dispositifs d'évaluation des risques. Par exemple, mettre en place un site dédié qui détaille notamment leur politique de protection de l'enfant.
- Se fixer des objectifs spécifiques et communiquer sur les progrès accomplis.
- Définir des objectifs à court et moyen termes (même s'ils ne sont pas quantitatifs du fait du thème abordé), permettant aux actionnaires de suivre les améliorations et les progrès réalisés par les entreprises dans ce domaine.
- Développer un dispositif signalant les contenus préjudiciables en ligne, coopérer avec les autorités pour dénoncer les abus en ligne, et nouer des partenariats avec des tiers en matière de sécurité en ligne.
- Gouvernance, transparence et divulgation dans le cadre du contrôle du contenu de leurs produits.
- Soutenir les initiatives pédagogiques en matière de sécurité en ligne et celles en lien avec la technologie, la santé mentale et le bien-être.

Dans ce contexte, **3 gérants d'Amiral Gestion suivront avec l'équipe ESG les initiatives d'engagement menées en Support investor pour les sociétés META (Lead investor en cours d'arbitrage), UBISOFT (Lead Investor : AXA IM) et ALPHABET (Lead Investor : Boston Common AM).**

**Pour le fonds Sextant PEA, cela concerne son investissement dans l'entreprise Ubisoft. Le groupe d'investisseurs a contacté Ubisoft** en tant que géant des jeux vidéo afin de l'engager sur le sujet. Bien que l'entreprise publie quelques informations concernant la santé mentale et reconnaisse les risques de toxicité liés à la surconsommation de jeux vidéo, la coalition juge le contenu insuffisant. Nous avons donc suggéré des initiatives à mettre en place telles que :

- Une politique visant à réduire les risques d'addiction
- Assurer la sécurité en ligne des enfants avec des objectifs spécifiques et une divulgation transparente des progrès
- Etablir un mécanisme de signalement des contenus nuisibles en ligne (abus, harcèlement)
- Soutenir activement les initiatives éducatives sur la sécurité en ligne et d'autres programmes liés à la technologie et au bien-être.

Nous sommes à ce stade dans l'attente d'une réponse de l'entreprise.

---

<sup>22</sup> [https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_lec\\_8h\\_premium&utm\\_content=20230711&xtor=EPR-5010-\[20230711\]](https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_lec_8h_premium&utm_content=20230711&xtor=EPR-5010-[20230711])

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
Non applicable

**AVERTISSEMENT – Février 2024**

Le présent document est émis par Amiral Gestion.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation d'Amiral Gestion. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Certains points de données sont désormais calculés avec l'outil ESG Connect depuis janvier 2024 en application des méthodologies conçues par Amiral Gestion et sur base des données fournies par plusieurs fournisseurs de données extra-financières. Il est possible que des écarts puissent subsister à la marge par rapport à nos calculs internes, la complexité des bases de données et référentiels sous-jacents pouvant expliquer ces écarts temporaires, mais qui ne remettent toutefois pas en cause les conclusions générales ni la conformité de nos fonds, compartiments et mandats à leurs engagements précontractuels.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce document s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des informations fournies par les prestataires de données extra-financières, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

**CE DOCUMENT EST ÉMIS PAR :**

Amiral Gestion

Société par actions simplifiée au capital social de 629 983 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-0400038

Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490

<https://www.amiralgestion.com>

Tableau 1

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

|  |
|--|
| <b>Acteur des marchés financiers</b> SEXTANT PEA, LEI : 969500NI589D2W087C86   |
| <p><b>Résumé</b><br/>                 SEXTANT PEA, LEI : 969500NI589D2W087C86 en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Amiral Gestion.</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 29 décembre 2023.</p> <p><i>[Résumé prévu à l'article 5, dans les langues visées au paragraphe 1 dudit article]</i></p> |
| <p><b>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p><i>[Informations prévues à l'article 7, au format indiqué ci-dessous]</i></p>   |

| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés                   |                     |                              |                      |                        |             |  |
|---|---------------------|------------------------------|----------------------|------------------------|-------------|--|
| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité                            |                     | Élément de mesure            | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| <b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b> |                     |                              |                      |                        |             |  |
| Emissions de gaz à effet de serre   | 1. Emissions de GES | Émissions de GES de niveau 1 |                      |                        |             |  |
|   |                     | Émissions de GES de niveau 2 |                      |                        |             |  |
|   |                     | Émissions de GES de niveau 3 |                      |                        |             |  |

|              |  |   |             |  |                    |                    |
|--------------|--|---|-------------|--|--------------------|--------------------|
|              |  | Émissions totales de GES  | 1054064,774 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|              | 2. Empreinte carbone   | Empreinte carbone   | 5205,5410   |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|              | 3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements            | Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements  | 245,29      |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|              | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles  | 0           |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|              | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable            | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | 19,4414     |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|              | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique    | Consommation d'énergie en GWh par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique   | 13,5435     |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| Biodiversité | 7. Activités ayant   | Part des investissements  | 0,0955      |  | En cours           | En cours           |

|  |  |  |          |  |                    |                    |
|--|--|--|----------|--|--------------------|--------------------|
|  | une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité                                  | effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones |          |  | d'analyse          | d'analyse          |
| Eau  | 8. Rejets dans l'eau   | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée   | 0,2716   |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| Déchets  | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs  | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée   | 97544677 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| <b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |  |  |          |  |                    |                    |
| Les questions sociales et de personnel   | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de   | 0        |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |

|  | entreprises multinationales   | l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales  |        |  |  |                    |                    |
|--|---|---|--------|--|--|--------------------|--------------------|
|  | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations | 0,0628 |  |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé  | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements   | 0,0714 |  |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance   | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres  | 0,3512 |  |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 14. Exposition à des armes  | Part d'investissement dans des société qui  | 0      |  |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |

|  |   |   |                             |                               |                    |   |
|--|---|---|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|---|
|  | controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées  |                             |                               |                    |   |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b> |   |   |                             |                               |                    |   |
| <b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>  |   | <b>Élément de mesure</b>  | <b>Incidences [année n]</b> | <b>Incidences [année n-1]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| Environnement  | 15. Intensité de GES  | Intensité de GES des pays d'investissement  | Non applicable              |                               |                    |   |
| Social   | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales                           | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion de nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national | Non applicable              |                               |                    |   |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>                     |   |   |                             |                               |                    |   |

| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité   |   | Élément de mesure   | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication        | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|--|---|---|----------------------|------------------------|--------------------|--|
| Combustibles fossiles  | 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers       | Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles | Non applicable       |                        |                    |  |
| Efficacité énergétique   | 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique   | Non applicable       |                        |                    |  |
| <b>Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>   |   |   |                      |                        |                    |  |
| <i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]</i> |   |   |                      |                        |                    |  |
| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité   |   | Élément de mesure   | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication        | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Eau, déchets et autres matières  | 6. Utilisation et recyclage de l'eau  | 1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros                       | 8939994,00           |                        | En cours d'analyse | En cours d'analyse   |

|  |   | de chiffre d'affaires   |                      |                        |                    |  |
|--|---|---|----------------------|------------------------|--------------------|--|
| <p><i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]</i></p>  |   |   |                      |                        |                    |  |
| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité   |   | Élément de mesure   | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication        | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Droits de l'homme  | 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme | 0,2281               |                        | En cours d'analyse | En cours d'analyse   |
| <p><i>[Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]</i></p>  |   |   |                      |                        |                    |  |
| <p><b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b><br/> <i>[Informations prévues par l'article 7]</i><br/> Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a>.</p>  |   |   |                      |                        |                    |  |
| <p><b>Politiques d'engagement</b><br/> <i>[Informations prévues par l'article 8]</i><br/> Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : (<a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a>) et au sein de sa Politique d'engagement (<a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf</a> )</p> |   |   |                      |                        |                    |  |
| <p><b>Références aux normes internationales</b><br/> <i>[Informations prévues par l'article 9]</i><br/> Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a></p>  |   |   |                      |                        |                    |  |
| <p><b>Comparaison historique</b></p>   |   |   |                      |                        |                    |  |

[Informations prévues par l'article 10]

Non applicable

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

| Incidence négative sur la durabilité  | Incidence négative sur des facteurs de durabilité<br>(qualitative ou quantitative)                          | Élément de mesure   |
|---|---|---|
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>            |   |   |
| <b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b> |   |   |
| Émissions   | 1. Émissions de polluants inorganiques  | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  |
|   | 2. Émissions de polluants atmosphériques  | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  |
|   | 3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone   | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée      |
|   | 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris |
| Performance énergétique   | 5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables                  | Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie            |
| Eau, déchets et autres matières   | 6. Utilisation et recyclage de l'eau  | 1. Quantité moyenne d'eau consommée par   |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | <p>les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires</p> <p>2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires</p>                              |
|  | 7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau  | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau  |
|  | 8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé   | Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau   |
|  | 9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques  | Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006   |
|  | 10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols                                       | Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols  |
|  | 11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables                              | Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables   |
|  | 12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers | Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers  |
|  | 13. Ratio de déchets non recyclés  | Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée   |
|  | 14. Espèces naturelles et aires protégées  | <p>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</p> <p>2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité couvrant les sites</p> |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  | opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée |
|  | 15. Déforestation  | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation  |
| Titres verts   | 16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental    | Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental       |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b> |  |  |
| Titres verts   | 17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental | Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental                           |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>                     |  |  |
| Émissions de gaz à effet de serre  | 18. Émissions de GES   | Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers   |
|  |  | Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers   |
|  |  | Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers   |
|  |  | Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers   |
| Consommation d'énergie   | 19. Intensité de consommation d'énergie  | Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré  |
| Déchets  | 20. Production de déchets d'exploitation   | Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets        |
| Consommation de ressources   | 21. Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des  | Part des matières premières (hors matériaux récupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids   |

|              |                                |   |
|--------------|--------------------------------|---|
|              | rénovations importantes        | total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes   |
| Biodiversité | 22. Artificialisation des sols | Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs |

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l’homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

| <b>INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L’HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |   |   |
|--|---|---|
| <b>Incidence négative sur la durabilité</b>  | <b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)</b>        | <b>Élément de mesure</b>  |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>   |   |   |
| Questions sociales et de personnel   | 1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail | Part d’investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail   |
|  | 2. Taux d’accidents   | Taux d’accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée  |
|  | 3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d’accidents, de décès ou de maladies       | Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d’accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée   |
|  | 4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs  | Part d’investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé) |

|                   |  |  |
|-------------------|--|--|
|                   | 5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel | Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel  |
|                   | 6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte   | Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte   |
|                   | 7. Cas de discrimination   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> <li>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> </ol> |
|                   | 8. Ratio de rémunération excessif  | Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)   |
| Droits de l'homme | 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme  |
|                   | 10. Manque de diligence raisonnable  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme   |
|                   | 11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains                        | Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains  |
|                   | 12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail       | Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type   |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | d'activité  |
|  | 13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire   | Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité                        |
|  | 14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme   | Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée   |
| Lutte contre la corruption et les actes de corruption  | 15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption                          |
|  | 16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption              | Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption |
|  | 17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption | Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b> |  |   |
| Social   | 18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus   | Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)  |
|  | 19. Score moyen en matière de liberté d'expression   | Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile   |

|                   |   |  |
|-------------------|---|--|
|                   |   | peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)   |
| Droits de l'homme | 20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme     | Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet                            |
| Gouvernance       | 21. Score moyen en matière de corruption                    | Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet   |
|                   | 22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales | Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales   |
|                   | 23. Score moyen en matière de stabilité politique           | Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet   |
|                   | 24. Score moyen en matière d'état de droit                  | Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet |

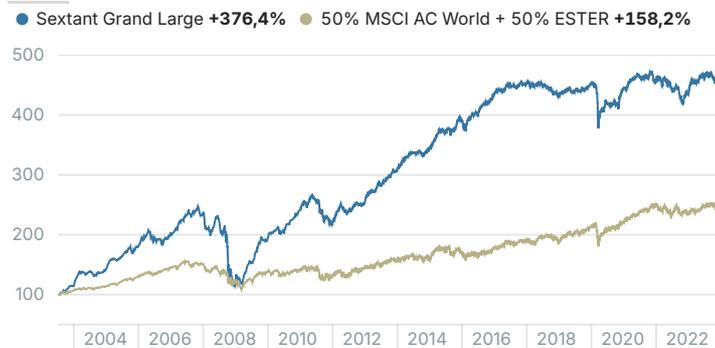
Sextant Grand Large est un compartiment diversifié dont l'exposition aux actions peut varier de 0 à 100% en fonction de la valorisation à long-terme des marchés actions. Les actions sont ensuite sélectionnées individuellement dans le monde entier en dehors de toute référence indicielle. La part de l'actif restante est investie en obligations sélectionnées de la même façon, et en produits monétaires.

## CHIFFRES CLÉS

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Actif net                          | 820,57M€             |
| VL part                            | 476,41€              |
| Capitalisation moyenne des actions | 51,9Mds€             |
| Capitalisation médiane des actions | 1,4Md€               |
| Nombre de lignes                   | 115                  |
| Profil de risque                   | <b>1</b> 2 3 4 5 6 7 |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES



## PERFORMANCES

|                     | Performances cumulées |        |        |        |        |        |        |        |                 |       | Performances annualisées |        |                 |  |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------------|-------|--------------------------|--------|-----------------|--|
|                     | 1 mois                | 3 mois | 6 mois | YTD    | 1 an   | 3 ans  | 5 ans  | 10 ans | Depuis création | 3 ans | 5 ans                    | 10 ans | Depuis création |  |
| Fonds               | +2,2%                 | +2,8%  | +3,3%  | +9,2%  | +9,2%  | +7,3%  | +10,2% | +54,7% | +376,4%         | +2,4% | +2,0%                    | +4,5%  | +7,9%           |  |
| Indice de référence | +1,9%                 | +3,7%  | +3,9%  | +10,5% | +10,5% | +16,7% | +37,7% | +62,0% | +158,2%         | +5,3% | +6,6%                    | +4,9%  | +4,7%           |  |

## PERFORMANCES ANNUELLES

|                     | 2013  | 2014  | 2015  | 2016  | 2017 | 2018  | 2019  | 2020  | 2021  | 2022  | YTD   |
|---------------------|-------|-------|-------|-------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Fonds               | 21,0% | 11,7% | 13,6% | 11,2% | 3,9% | -4,3% | 4,6%  | -1,8% | 3,8%  | -5,3% | 9,2%  |
| Indice de référence | 10,4% | 1,2%  | 5,9%  | 4,2%  | 5,6% | -0,3% | 13,5% | 4,0%  | 12,8% | -6,4% | 10,5% |

Le 02/05/2018, pour mieux illustrer la dimension internationale du fonds, nous avons décidé de modifier l'indicateur de référence: 50 % MSCI World + 50 % Eonia (précédemment 50% du CAC All Tradable et de 50% Eonia). Depuis le 31/12/2021, nous avons remplacé l'EONIA par l'ESTER. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

|                           | 3 ans       | 5 ans       | 10 ans      |
|---------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Volatilité fonds (indice) | 5,3% (6,6%) | 6,5% (7,9%) | 5,4% (8,1%) |
| Ecart de suivi            | 6,1%        | 6,3%        | 6,3%        |
| Ratio d'information       | -0,5        | -0,7        | -0,1        |
| Ratio de Sharpe           | 0,3         | 0,3         | 0,8         |
| Max drawdown              | -11,55%     | -16,71%     | -17,28%     |

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

|  | Top 5             | Bottom 5                  |
|--|-------------------|---------------------------|
|  | Meta Platforms    | Solocal EUR3M 03-2025     |
|  | 364bps            | -100bps                   |
|  | Map Aktif         | Casino Guichard Perrachon |
|  | 187bps            | -93bps                    |
|  | Kontron           | Teleperformance           |
|  | 115bps            | -47bps                    |
|  | Pinduoduo         | Nature Holdings           |
|  | 100bps            | -36bps                    |
|  | Viel et Compagnie | Hellofresh                |
|  | 81bps             | -31bps                    |

## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom                | Type    | Secteur                  | Pays       | % de l'actif net |
|--------------------|---------|--------------------------|------------|------------------|
| Meta Platforms     | Actions | Médias / Internet        | Etats-Unis | 3,0%             |
| Map Aktif          | Actions | Biens de consommation    | Indonésie  | 2,3%             |
| OPEN UP Group Inc. | Actions | Services aux entreprises | Japon      | 2,0%             |
| Viel et Compagnie  | Actions | Finance                  | France     | 2,0%             |
| Kontron            | Actions | Services aux entreprises | Autriche   | 2,0%             |

## EXPOSITION

(ÉVOLUTION N / N-1)

|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| Exposition brute actions | 55,6% +180bps |
| >2Mds€                   | 18,6% -70bps  |
| 500M€ - 2Mds€            | 20,7% +336bps |
| <500M€                   | 12,3% -270bps |
| Actions Aurifères        | 3,9% +184bps  |
| Futures et Options       | -19,8% +77bps |
| Exposition nette actions | 35,8% +257bps |
| Obligations              | 19,3% -514bps |
| Corporate                | 16,2% -305bps |
| Financières              | 0,1% -14bps   |
| Convertibles             | 3,1% -195bps  |
| Liq., Monét., Arb.       | 25,1% +341bps |

## ALLOCATION SECTORIELLE

(POCHE ACTION)

|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| Services aux entreprises | 17,6% +389bps |
| Finance                  | 10,6% -244bps |
| Médias / Internet        | 10,4% -295bps |
| Technologie              | 8,2% -262bps  |
| Biens de consommation    | 7,9% +260bps  |
| Fonds Actions            | 7,2% +159bps  |
| Or / Argent              | 7,0% +312bps  |
| Industrie                | 5,1% +1bps    |
| Matières premières       | 4,0% -66bps   |
| Communication            | 3,4% -137bps  |
| Holding                  | 3,3% -63bps   |
| Loisirs                  | 3,3% +127bps  |
| Construction             | 3,3% +79bps   |
| Autres < 2,5%            | 8,8% -258bps  |

## ALLOCATION GÉOGRAPHIQUE

(POCHE ACTION)

|               |               |
|---------------|---------------|
| France        | 41,6% +254bps |
| Japon         | 8,1% +112bps  |
| Canada        | 7,5% +271bps  |
| Multi-pays    | 7,2% +159bps  |
| Allemagne     | 6,8% -173bps  |
| Etats-Unis    | 5,3% -707bps  |
| Chine         | 4,6% -20bps   |
| Autriche      | 4,4% -83bps   |
| Indonésie     | 4,1% +38bps   |
| Royaume-Uni   | 3,1% +311bps  |
| Suisse        | 2,7% +273bps  |
| Autres < 2,5% | 4,5% -435bps  |

## INDICATEURS OBLIGATAIRES

|                                | Poche obligataire | Total fonds |
|--------------------------------|-------------------|-------------|
| Rendement brut                 | 5,1%              | 1,9%**      |
| Rendement après cov. de chang. | 5,3%              | 2%**        |
| Spreads (point de base)        | 216               | 41,8        |
| Durée résiduelle (années)      | 2,7               | 0,5         |
| Sensibilité Taux               | 2,4               | 0,5         |

\*\*inclus les liquidités et instruments du marché monétaire

## RÉPARTITION PAR NOTATIONS (POCHE OBLIGATAIRE)

|                  |                |
|------------------|----------------|
| Investment Grade | 1,3% +84bps    |
| Haut rendement   | 68,2% +1130bps |
| Non noté         | 30,5% +1215bps |

## RÉPARTITION PAR MATURITÉ (POCHE OBLIGATAIRE)

| Maturité                  | < 1 an | 1 à 3 ans | 3 à 5 ans | 5 à 7 ans | 7 à 10 ans | > 10 ans | Perpétuelle | Actions |
|---------------------------|--------|-----------|-----------|-----------|------------|----------|-------------|---------|
| Hypothèse de maturité SGP | 8,2%   | 50,4%     | 34,3%     | 3,2%      | 0%         | 0%       | 4,0%        | 0%      |

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part A tous souscripteurs
- **Code ISIN** : FR0010286013
- **Code Bloomberg** : AMSEGLA FP Equity
- **Ind. de référence a posteriori** : 50% MSCI AC World + 50% ESTER
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 11/07/2003 Part : 11/07/2003
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation- Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 2% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 1,7% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance au-delà de 5% par année calendaire
- **TER (29/12/2023)** : 1,69%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Via une allocation d'actifs discrétionnaire et la sélection individuelle d'actions et d'obligations, l'objectif de Sextant Grand Large est une croissance annuelle du capital supérieure à 5% nette de frais de gestion sur la durée de placement recommandée.

Le processus de gestion suit trois étapes :

- 1) l'exposition nette aux actions varie de 0% à 100% de l'actif net en fonction de la valorisation des marchés
- 2) les actions achetées sont les idées les plus défensives à long-terme de l'ensemble de l'équipe, quels que soient leurs places de cotation, tailles ou styles.
- 3) Sextant Grand Large investit de façon opportuniste dans d'autres classes d'actifs, notamment en obligations, quand leur valorisation offre une marge de sécurité suffisante.

Sextant Grand Large progresse de +2,8% sur le trimestre, contre +3,7% pour son indice de référence dans des marchés en forte hausse. Sur l'ensemble de l'année, la progression atteint +9,2% contre +10,5% pour l'indice. La poche actions a bien progressé. Parmi les satisfactions on trouve une nouvelle fois Meta qui a poursuivi son rebond. En effet, les audiences des réseaux sociaux du groupe continuent de progresser, la société ayant pratiquement rattrapé son retard par rapport à TikTok en termes de qualité de recommandations algorithmiques de contenus. Par ailleurs l'efficacité des solutions de ciblage de Meta a retrouvé son lustre habituel après une période d'adaptation aux mesures prises par Apple pour limiter le suivi des utilisateurs sur le système d'exploitation. La société est de nouveau considérée comme le support de publicité le plus rentable pour les PME aux Etats-Unis devant les mots-clés de Google. Enfin les développements de l'intelligence artificielle sont très encourageants pour Meta, la société étant en pointe en la matière avec une approche open source qui tranche avec celles, propriétaires, d'Alphabet et de Microsoft. Cela permettra par exemple de développer des offres de robot conversationnel sur Whatsapp au près des petits commerçants du monde entier, en commençant par les pays émergents, notamment l'Inde. Mapa a également poursuivi sa progression cette année. Nous avions constitué une ligne importante de titres dans ce distributeur d'articles de Indonésie pendant la pandémie en 2020, ses magasins étant fermés. La réouverture a pleinement profité à la valeur qui entre-temps s'est bien développée en ligne mais aussi dans d'autres pays d'Asie du Sud-Est comme les Philippines ou le Vietnam où les marques sont heureuses de profiter de son savoir-faire. Les profits ont désormais largement dépassé les niveaux de 2019 et devraient poursuivre leur croissance dans ces marchés sous-pénétrés à la démographie très dynamique. Autre contributeur notable ce trimestre comme cette année, Pinduoduo. La société continue à gagner des parts de marché dans le commerce en ligne chinois tout en progressant rapidement dans le reste du monde avec son site Temu qui a d'ores et déjà dépassé Shein tout en maîtrisant les investissements publicitaires nécessaires. Nous pensons que cette dernière activité est encore mal comprise par le marché. Enfin Kontron a bien rebondi cette année en continuant à exécuter son plan stratégique de façon remarquable avec la cession des services informatiques à Vinci et le redéploiement de la trésorerie sur des activités à plus forte croissance dans l'internet des objets en milieu industriel. Kontron est typiquement une société au bilan sain, en trésorerie nette très positive qui a profité de la faiblesse des valorisations en Europe sur les moyennes valeurs décotées pour racheter ses titres avec enthousiasme ces dernières années et qui peut aujourd'hui profiter d'une moindre agressivité des fonds non-cotés pour accélérer en termes d'acquisitions. A l'inverse Teleperformance a été la principale déception cette année. La société a souffert des craintes liées à de potentielles pertes de parts de marché vis-à-vis de solutions d'intelligence artificielle. Nous sommes bien conscients des risques correspondants, illustrés par exemple par les innovations de Meta dans Whatsapp. Cependant nous pensons que Teleperformance a une certaine avance dans le domaine et saura proposer à ces clients des solutions clé en main avec des niveaux satisfaisants de sécurité qui lui permettront d'accroître le champ de ses prestations et de sortir par le haut de cette tension déflationniste sur une partie de ses métiers. L'exposition nette aux actions évolue en fonction de la valorisation des marchés ajustée du cycle. Plus les marchés sont chers, moins Sextant Grand Large est exposé et inversement, ceci en dehors de tout scénario macroéconomique ou boursier. A fin décembre l'exposition nette au marché actions se situait à 35,8% un niveau légèrement supérieur à l'exposition recommandée par notre modèle quantitatif lié au PER de Shiller et à la valorisation à long-terme des marchés actions au niveau mondial. La valorisation des marchés est toujours supérieure à leur moyenne de long-terme ce qui justifie notre pondération encore relativement prudente. Nous notons cependant une disparité toujours importante des valorisations entre différents segments et géographies au sein de la cote et avons donc une exposition brute au marché actions plus élevée, aux alentours de 56%, et des couvertures sur grands indices qui ramènent donc l'exposition nette au niveau mentionné. En effet, les petites et moyennes valeurs sont de nouveau dans une zone de décade record par rapport aux grandes valeurs et nous paraissent donc beaucoup plus attractives en relatif à moyen-terme. Il en va de même pour les actions européennes et asiatiques par rapport aux actions américaines. Enfin les valeurs les moins chères (dites "value") ont vu leur écart de valorisation se réduire avec les valeurs les plus chères de la cote (dites "de croissance") mais par rapport aux écarts relatifs historiques, seule une partie du chemin a été faite en Europe. Au sein du marché actions, notre message principal est donc la sélectivité. Le reste de Sextant Grand Large est composé d'obligations (19,3%) et de liquidités au sens large, incluant opérations d'arbitrage et produits monétaires (25,1%). D'une façon générale, nous estimons que le fonds a souffert de la période de taux zéro, tout particulièrement entre 2019 et 2021 quand le marché a eu tendance à anticiper la prolongation indéfinie de cette situation. Cela s'est traduit par une forte progression des actifs risqués et une rémunération bien entendu nulle voire négative de la trésorerie, une surperformance des actions les plus risquées ou les plus chères de la cote avec une mise à l'écart des considérations de valorisation et une surperformance des obligations les plus longues. Or le fonds est resté positionné de façon contrariante par rapport à ces tendances. Avec le retour de l'inflation et des taux d'intérêt positifs depuis 2 ans, nous pensons que le contexte est plus favorable à la méthode de gestion fondamentale du fonds basée sur la valorisation des marchés et le rapport qualité-prix des actions et obligations, la trésorerie étant par ailleurs désormais rémunérée de façon significative. Cela se voit dans le meilleur comportement du fonds sur la période.

**Poche actions :** Nous choisissons pour Sextant Grand Large, parmi l'ensemble des idées de l'équipe de gestion, celles dont le rapport qualité-prix nous semble offrir le plus faible potentiel de baisse à long terme sur un plan fondamental, en incluant leur dimension ESG de façon systématique dans l'analyse de la qualité, celle-ci représentant environ 1/3 des critères étudiés. Nous privilégions donc les dossiers présentant une valorisation modérée, notamment au regard de leur bilan (trésorerie nette, BFR, etc.) et une activité raisonnablement prévisible. Le portefeuille est aujourd'hui particulièrement contrariant avec des titres délaissés dont les valorisations sont éloignées de celles des grands indices. Le portefeuille est largement positionné sur les segments les plus attractifs que nous avons évoqués : petites et moyennes capitalisations en Europe et en Asie et d'une façon générale, les valeurs décotées quand elles bénéficient d'activités stables ou quand elles sont sur un plancher de valorisation. Nous avons été particulièrement attentifs ces dernières années à privilégier les sociétés où les actionnaires et dirigeants se renforçaient au capital pour éviter d'être investis sur des sociétés peu chères pour de bonnes raisons. C'est toujours une caractéristique dominante du portefeuille actuel de même que l'absence d'endettement. Ce dernier point est particulièrement important dans la situation actuelle qui conjugue taux élevés et ralentissement économique. Non seulement en effet les sociétés en situation de trésorerie nette (2/3 de notre portefeuille actions !) ne souffrent pas de la hausse des frais financiers et n'ont pas de problèmes de refinancement mais ils vont aussi pouvoir profiter de cette phase du cycle pour accélérer sur leurs marchés via des acquisitions ciblées. Celles-ci devraient avoir lieu dans des conditions avantageuses puisque d'une part les profits se tassent en ce moment et que d'autre part les multiples de transactions baissent après avoir été poussés vers le haut par les fonds actifs sur le marché non-coté qui utilisaient de plus en plus de levier de moins en moins cher avec la baisse des taux. Cette période est révolue et c'est une bonne nouvelle pour des sociétés comme Kontron comme on l'a dit mais aussi Akwel ou Trigano qui ont accumulé de la trésorerie ces dernières années et ont un très bon historique long

**Poche obligataire :** Une année en deux temps sur les marchés obligataires ; le premier semestre aura été marqué par la persistance d'un discours et d'une politique restrictive de la part des banques centrales sur fond de chiffres de l'inflation toujours orientés à la hausse et de chiffres de consommation et de l'emploi toujours très dynamiques. Dans ce contexte, les taux courts ont continué de progresser sur le S1. Et malgré une certaine volatilité, les marges de crédit sont restées relativement stables sur la 1ère partie de l'année portées par des publications relativement robustes des entreprises. A l'inverse sur le S2 et tout particulièrement sur la fin d'année, le marché a bénéficié d'un fort resserrement des marges de crédit et d'une forte baisse des taux. Le marché a en effet salué la décision des banques centrales de faire une "pause" dans leur politique de hausse des taux, ainsi que des chiffres de l'inflation qui semblent refluer un peu plus vite qu'attendu. Les résultats des entreprises tiennent relativement bien ainsi que les chiffres de l'emploi aux US et en Europe alors que la consommation marque le pas. Dans cet environnement, les indices obligataires high yield (hauts rendements) ont surperformé les indices obligataires investment grade sur l'année 2023. La performance de la poche obligataire de Sextant Grand Large a été impactée négativement cette année par la contre-performance de deux lignes : Casino et Solocal. Pour rappel, le groupe Casino s'est placé sous la protection du Tribunal de commerce de Paris en ouvrant une procédure de conciliation en juin 2023 et a présenté un plan de restructuration et de reprise par un tiers particulièrement défavorable aux porteurs de dette non sécurisée. Ce plan a fait l'objet d'un accord avec les créanciers sécurisés et un certain nombre de créanciers non sécurisés ce qui a permis au Tribunal de Commerce d'ouvrir une procédure de sauvegarde accélérée fin octobre dernier et qui devrait se clore fin février 2024 par un vote de l'ensemble des créanciers et actionnaires et une validation définitive de la part du Tribunal. La perte sur Casino est désormais derrière nous, le dossier ne présente plus de risque de perte pour le portefeuille. Concernant Solocal, une procédure de conciliation s'est ouverte en juin dernier également mais les discussions entre les créanciers et la société, qui n'ont commencé que mi-septembre sont toujours en cours. Les porteurs de dette sont concentrés et pragmatiques, les solutions incluent l'entrée de nouveaux investisseurs ou une solution portée par les seuls obligataires. Etant donné la visibilité actuelle réduite sur le cas d'investissement, l'équipe de gestion et les équipes de contrôle des risques ont décidé d'ajuster à la baisse le prix des obligations de cet émetteur. Nous sélectionnons donc le prix le plus raisonnable étant donné les différents scénarios, la pondération actuelle ne représente plus que 0.1% du compartiment. Ces deux lignes ont coûté environ 200bps de performance au portefeuille. Hormis ces deux éléments exceptionnels, la sélection de titres s'est bien comportée avec une belle surperformance de quelques-unes de nos convictions comme Loxam, Birkenstock, Picard, Faurecia ou Aryzta s'appuyant sur de très bonnes publications opérationnelles. Adevinta fait, de son côté, l'objet d'une offre de la part des deux principaux actionnaires. La part de la poche obligataire dans le portefeuille a été réduite en fin d'année dans la mesure où les marges de crédit se sont resserrées et où les taux sont repartis à la baisse rendant la poche obligataire moins attractive en relatif à l'allocation actions. La poche obligataire représente ainsi 19.3% du portefeuille. Sur l'année nous avons toutefois accru la diversification du panier d'obligations en initiant de nouvelles lignes comme Eircom 2027 (opérateur télécom historique en Irlande), Coty 2026 ou encore Rolls Royce 2027. Le rendement brut de la poche obligataire s'établit à environ 5.3% à fin 2023 pour une sensibilité taux à 2.5 ce qui représente selon nous un couple rendement/sensibilité favorable. A titre de comparaison, l'indice Bloomberg Euro High Yield offre actuellement un rendement d'environ 6.5% pour une sensibilité plus importante de 3.0 et un risque de crédit plus important aussi.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 6,05%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 16%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

1 525 636,68 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, CIE FIN. RICHEMONT, Meta Platforms, Franco-Nevada Corp - US, Trigano

Ventes : MAP Aktif, Meta Platforms, Ishares Euro HY Corp ETF, Alphabet A (GOOGL US), Paypal

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT GRAND LARGE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armes à feu civiles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT GRAND LARGE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

Sextant Grand Large est un compartiment diversifié dont l'exposition aux actions peut varier de 0 à 100% en fonction de la valorisation à long-terme des marchés actions. Les actions sont ensuite sélectionnées individuellement dans le monde entier en dehors de toute référence indicielle. La part de l'actif restante est investie en obligations sélectionnées de la même façon, et en produits monétaires.

## CHIFFRES CLÉS

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Actif net                          | 820,57M€             |
| VL part                            | 495,11€              |
| Capitalisation moyenne des actions | 51,9Mds€             |
| Capitalisation médiane des actions | 1,4Md€               |
| Nombre de lignes                   | 115                  |
| Profil de risque                   | <b>1</b> 2 3 4 5 6 7 |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES



## PERFORMANCES

|                     | Performances cumulées |        |        |        |        |        |        |                 | Performances annualisées |       |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------------|--------------------------|-------|-----------------|
|                     | 1 mois                | 3 mois | 6 mois | YTD    | 1 an   | 3 ans  | 5 ans  | Depuis création | 3 ans                    | 5 ans | Depuis création |
| Fonds               | +2,2%                 | +3,0%  | +3,7%  | +10,0% | +10,0% | +9,3%  | +13,8% | +9,6%           | +3,0%                    | +2,6% | +1,5%           |
| Indice de référence | +1,9%                 | +3,7%  | +3,9%  | +10,5% | +10,5% | +16,7% | +37,7% | +37,3%          | +5,3%                    | +6,6% | +5,4%           |

## PERFORMANCES MENSUELLES

|      | Janv. | Fév.  | Mars  | Avril | Mai   | Juin  | Juil. | Août  | Sept. | Oct.  | Nov.  | Déc. | Année | Indice de référence |
|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|-------|---------------------|
| 2023 | 3,8%  | 0,5%  | 0,6%  | 0,7%  | 1,1%  | -0,9% | 2,0%  | -0,1% | -1,2% | -2,0% | 2,8%  | 2,2% | 10,0% | 10,5%               |
| 2022 | 0,0%  | -1,0% | 0,9%  | -0,2% | -0,9% | -3,0% | 0,9%  | 0,4%  | -4,0% | -1,7% | 3,8%  | 0,4% | -4,7% | -6,4%               |
| 2021 | -0,6% | 2,8%  | 0,9%  | 0,9%  | 1,3%  | -0,9% | 0,2%  | 0,3%  | -0,6% | 1,4%  | -2,3% | 0,9% | 4,3%  | 12,8%               |
| 2020 | -1,1% | -2,4% | -8,6% | 3,2%  | 0,4%  | 1,2%  | -0,5% | 0,8%  | 0,0%  | -1,4% | 5,3%  | 2,6% | -1,1% | 4,0%                |
| 2019 | 1,5%  | 0,2%  | 0,6%  | 0,5%  | -1,4% | 0,7%  | 0,5%  | -0,2% | 0,6%  | 0,0%  | 0,9%  | 1,2% | 5,3%  | 13,5%               |

Le 02/05/2018, pour mieux illustrer la dimension internationale du fonds, nous avons décidé de modifier l'indicateur de référence: 50 % MSCI World + 50 % Eonia (précédemment 50% du CAC All Tradable et de 50% Eonia). Depuis le 31/12/2021, nous avons remplacé l'EONIA par l'ESTER. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

|                           | 3 ans       | 5 ans       | Depuis création |
|---------------------------|-------------|-------------|-----------------|
| Volatilité fonds (indice) | 5,3% (6,6%) | 6,5% (7,9%) | 6,1% (7,9%)     |
| Ecart de suivi            | 6,1%        | 6,3%        | 6,1%            |
| Ratio d'information       | -0,4        | -0,6        | -0,6            |
| Ratio de Sharpe           | 0,4         | 0,4         | 0,2             |
| Max drawdown              | -10,97%     | -16,59%     | -16,59%         |

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

| Top 5             | Bottom 5                                |
|-------------------|---|
| Meta Platforms    | 365bps Solocal EUR3M 03-2025 -101bps    |
| Map Aktif         | 188bps Casino Guichard Perrachon -93bps |
| Kontron           | 115bps Teleperformance -47bps           |
| Pinduoduo         | 100bps Nature Holdings -36bps           |
| Viel et Compagnie | 81bps Hellofresh -31bps                 |

## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom                | Type    | Secteur                  | Pays       | % de l'actif net |
|--------------------|---------|--------------------------|------------|------------------|
| Meta Platforms     | Actions | Médias / Internet        | Etats-Unis | 3,0%             |
| Map Aktif          | Actions | Biens de consommation    | Indonésie  | 2,3%             |
| OPEN UP Group Inc. | Actions | Services aux entreprises | Japon      | 2,0%             |
| Viel et Compagnie  | Actions | Finance                  | France     | 2,0%             |
| Kontron            | Actions | Services aux entreprises | Autriche   | 2,0%             |

## EXPOSITION

(ÉVOLUTION N / N - 1)

|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| Exposition brute actions | 55,6% +180bps |
| >2Mds€                   | 18,6% -70bps  |
| 500M€ - 2Mds€            | 20,7% +336bps |
| <500M€                   | 12,3% -270bps |
| Actions Aurifères        | 3,9% +184bps  |
| Futures et Options       | -19,8% +77bps |
| Exposition nette actions | 35,8% +257bps |
| Obligations              | 19,3% -514bps |
| Corporate                | 16,2% -305bps |
| Financières              | 0,1% -14bps   |
| Convertibles             | 3,1% -195bps  |
| Liq., Monét., Arb.       | 25,1% +341bps |

## ALLOCATION SECTORIELLE

(POCHE ACTION)

|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| Services aux entreprises | 17,6% +389bps |
| Finance                  | 10,6% -244bps |
| Médias / Internet        | 10,4% -295bps |
| Technologie              | 8,2% -262bps  |
| Biens de consommation    | 7,9% +260bps  |
| Fonds Actions            | 7,2% +159bps  |
| Or / Argent              | 7,0% +312bps  |
| Industrie                | 5,1% +1bps    |
| Matières premières       | 4,0% -66bps   |
| Communication            | 3,4% -137bps  |
| Holding                  | 3,3% -63bps   |
| Loisirs                  | 3,3% +127bps  |
| Construction             | 3,3% +79bps   |
| Autres < 2,5%            | 8,8% -258bps  |

## ALLOCATION GÉOGRAPHIQUE

(POCHE ACTION)

|               |               |
|---------------|---------------|
| France        | 41,6% +254bps |
| Japon         | 8,1% +112bps  |
| Canada        | 7,5% +271bps  |
| Multi-pays    | 7,2% +159bps  |
| Allemagne     | 6,8% -173bps  |
| Etats-Unis    | 5,3% -707bps  |
| Chine         | 4,6% -20bps   |
| Autriche      | 4,4% -83bps   |
| Indonésie     | 4,1% +38bps   |
| Royaume-Uni   | 3,1% +311bps  |
| Suisse        | 2,7% +273bps  |
| Autres < 2,5% | 4,5% -435bps  |

## INDICATEURS OBLIGATAIRES

|                                 | Poche obligataire | Total fonds |
|---------------------------------|-------------------|-------------|
| Rendement brut                  | 5,1%              | 1,9%**      |
| Rendement après couv. de chang. | 5,3%              | 2%**        |
| Spreads (point de base)         | 216               | 41,8        |
| Durée résiduelle (années)       | 2,7               | 0,5         |
| Sensibilité Taux                | 2,4               | 0,5         |

\*\*inclus les liquidités et instruments du marché monétaire

## RÉPARTITION PAR NOTATIONS (POCHE OBLIGATAIRE)

|                  |                |
|------------------|----------------|
| Investment Grade | 1,3% +84bps    |
| Haut rendement   | 68,2% -1130bps |
| Non noté         | 30,5% -1215bps |

## RÉPARTITION PAR MATURITÉ (POCHE OBLIGATAIRE)

| Maturité                  | < 1 an | 1 à 3 ans | 3 à 5 ans | 5 à 7 ans | 7 à 10 ans | > 10 ans | Perpétuelle | Actions |
|---------------------------|--------|-----------|-----------|-----------|------------|----------|-------------|---------|
| Hypothèse de maturité SGP | 8,2%   | 50,4%     | 34,3%     | 3,2%      | 0%         | 0%       | 4,0%        | 0%      |

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part N
- Code ISIN : FR0013306404
- Ind. de référence a posteriori : 50% MSCI AC World + 50% ESTER
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 11/07/2003 Part : 29/12/2017
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 5% TTC maximum
- Frais de sortie : 1% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 1% TTC maximum
- Commission de performance : 15% TTC de la performance au-delà de 5,7% par année calendaire
- TER (29/12/2023) : 0,99%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Via une allocation d'actifs discrétionnaire et la sélection individuelle d'actions et d'obligations, l'objectif de Sextant Grand Large est une croissance annuelle du capital supérieure à 5% nette de frais de gestion sur la durée de placement recommandée.

Le processus de gestion suit trois étapes :

- 1) L'exposition nette aux actions varie de 0% à 100% de l'actif net en fonction de la valorisation des marchés
- 2) Les actions achetées sont les idées les plus défensives à long-terme de l'ensemble de l'équipe, quels que soient leurs places de cotation, tailles ou styles.
- 3) Sextant Grand Large investit de façon opportuniste dans d'autres classes d'actifs, notamment en obligations, quand leur valorisation offre une marge de sécurité suffisante.

Sextant Grand Large progresse de +3,0% sur le trimestre, contre +3,7% pour son indice de référence dans des marchés en forte hausse. Sur l'ensemble de l'année, la progression atteint +10,0% contre +10,5% pour l'indice. La poche actions a bien progressé. Parmi les satisfactions on trouve une nouvelle fois Meta qui a poursuivi son rebond. En effet, les audiences des réseaux sociaux du groupe continuent de progresser, la société ayant pratiquement rattrapé son retard par rapport à TikTok en termes de qualité de recommandations algorithmiques de contenus. Par ailleurs l'efficacité des solutions de ciblage de Meta a retrouvé son lustre habituel après une période d'adaptation aux mesures prises par Apple pour limiter le suivi des utilisateurs sur le système d'exploitation. La société est de nouveau considérée comme le support de publicité le plus rentable pour les PME aux Etats-Unis devant les mots-clés de Google. Enfin les développements de l'intelligence artificielle sont très encourageants pour Meta, la société étant en pointe en la matière avec une approche open source qui tranche avec celles, propriétaires, d'Alphabet et de Microsoft. Cela permettra par exemple de développer des offres de robot conversationnel sur Whatsapp au près des petits commerçants du monde entier, en commençant par les pays émergents, notamment l'Inde. Mapa a également poursuivi sa progression cette année. Nous avions constitué une ligne importante de titres dans ce distributeur d'articles de Indonésie pendant la pandémie en 2020, ses magasins étant fermés. La réouverture a pleinement profité à la valeur qui entre-temps s'est bien développée en ligne mais aussi dans d'autres pays d'Asie du Sud-Est comme les Philippines ou le Vietnam où les marques sont heureuses de profiter de son savoir-faire. Les profits ont désormais largement dépassé les niveaux de 2019 et devraient poursuivre leur croissance dans ces marchés sous-pénétrés à la démographie très dynamique. Autre contributeur notable ce trimestre comme cette année, Pinduoduo. La société continue à gagner des parts de marché dans le commerce en ligne chinois tout en progressant rapidement dans le reste du monde avec son site Temu qui a d'ores et déjà dépassé Shein tout en maîtrisant les investissements publicitaires nécessaires. Nous pensons que cette dernière activité est encore mal comprise par le marché. Enfin Kontron a bien rebondi cette année en continuant à exécuter son plan stratégique de façon remarquable avec la cession des services informatiques à Vinci et le redéploiement de la trésorerie sur des activités à plus forte croissance dans l'internet des objets en milieu industriel. Kontron est typiquement une société au bilan sain, en trésorerie nette très positive qui a profité de la faiblesse des valorisations en Europe sur les moyennes valeurs décotées pour racheter ses titres avec enthousiasme ces dernières années et qui peut aujourd'hui profiter d'une moindre agressivité des fonds non-cotés pour accélérer en termes d'acquisitions. A l'inverse Teleperformance a été la principale déception cette année. La société a souffert des craintes liées à de potentielles pertes de parts de marché vis-à-vis de solutions d'intelligence artificielle. Nous sommes bien conscients des risques correspondants, illustrés par exemple par les innovations de Meta dans Whatsapp. Cependant nous pensons que Teleperformance a une certaine avance dans le domaine et saura proposer à ces clients des solutions clé en main avec des niveaux satisfaisants de sécurité qui lui permettront d'accroître le champ de ses prestations et de sortir par le haut de cette tension déflationniste sur une partie de ses métiers. L'exposition nette aux actions évolue en fonction de la valorisation des marchés ajustée du cycle. Plus les marchés sont chers, moins Sextant Grand Large est exposé et inversement, ceci en dehors de tout scénario macroéconomique ou boursier. A fin décembre l'exposition nette au marché actions se situait à 35,8% un niveau légèrement supérieur à l'exposition recommandée par notre modèle quantitatif lié au PER de Shiller et à la valorisation à long-terme des marchés actions au niveau mondial. La valorisation des marchés est toujours supérieure à leur moyenne de long-terme ce qui justifie notre pondération encore relativement prudente. Nous notons cependant une disparité toujours importante des valorisations entre différents segments et géographies au sein de la cote et avons donc une exposition brute au marché actions plus élevée, aux alentours de 56%, et des couvertures sur grands indices qui ramènent donc l'exposition nette au niveau mentionné. En effet, les petites et moyennes valeurs sont de nouveau dans une zone de décade record par rapport aux grandes valeurs et nous paraissent donc beaucoup plus attractives en relatif à moyen-terme. Il en va de même pour les actions européennes et asiatiques par rapport aux actions américaines. Enfin les valeurs les moins chères (dites "value") ont vu leur écart de valorisation se réduire avec les valeurs les plus chères de la cote (dites "de croissance") mais par rapport aux écarts relatifs historiques, seule une partie du chemin a été faite en Europe. Au sein du marché actions, notre message principal est donc la sélectivité. Le reste de Sextant Grand Large est composé d'obligations (19,3%) et de liquidités au sens large, incluant opérations d'arbitrage et produits monétaires (25,1%). D'une façon générale, nous estimons que le fonds a souffert de la période de taux zéro, tout particulièrement entre 2019 et 2021 quand le marché a eu tendance à anticiper la prolongation indéfinie de cette situation. Cela s'est traduit par une forte progression des actifs risqués et une rémunération bien entendu nulle voire négative de la trésorerie, une surperformance des actions les plus risquées ou les plus chères de la cote avec une mise à l'écart des considérations de valorisation et une surperformance des obligations les plus longues. Or le fonds est resté positionné de façon contrariante par rapport à ces tendances. Avec le retour de l'inflation et des taux d'intérêt positifs depuis 2 ans, nous pensons que le contexte est plus favorable à la méthode de gestion fondamentale du fonds basée sur la valorisation des marchés et le rapport qualité-prix des actions et obligations, la trésorerie étant par ailleurs désormais rémunérée de façon significative. Cela se voit dans le meilleur comportement du fonds sur la période.

**Poche actions :** Nous choisissons pour Sextant Grand Large, parmi l'ensemble des idées de l'équipe de gestion, celles dont le rapport qualité-prix nous semble offrir le plus faible potentiel de baisse à long terme sur un plan fondamental, en incluant leur dimension ESG de façon systématique dans l'analyse de la qualité, celle-ci représentant environ 1/3 des critères étudiés. Nous privilégions donc les dossiers présentant une valorisation modérée, notamment au regard de leur bilan (trésorerie nette, BFR, etc.) et une activité raisonnablement prévisible. Le portefeuille est aujourd'hui particulièrement contrariant avec des titres délaissés dont les valorisations sont éloignées de celles des grands indices. Le portefeuille est largement positionné sur les segments les plus attractifs que nous avons évoqués : petites et moyennes capitalisations en Europe et en Asie et d'une façon générale, les valeurs décotées quand elles bénéficient d'activités stables ou quand elles sont sur un plancher de valorisation. Nous avons été particulièrement attentifs ces dernières années à privilégier les sociétés où les actionnaires et dirigeants se renforçaient au capital pour éviter d'être investis sur des sociétés peu chères pour de bonnes raisons. C'est toujours une caractéristique dominante du portefeuille actuel de même que l'absence d'endettement. Ce dernier point est particulièrement important dans la situation actuelle qui conjugue taux élevés et ralentissement économique. Non seulement en effet les sociétés en situation de trésorerie nette (2/3 de notre portefeuille actions !) ne souffrent pas de la hausse des frais financiers et n'ont pas de problèmes de refinancement mais ils vont aussi pouvoir profiter de cette phase du cycle pour accélérer sur leurs marchés via des acquisitions ciblées. Celles-ci devraient avoir lieu dans des conditions avantageuses puisque d'une part les profits se tassent en ce moment et que d'autre part les multiples de transactions baissent après avoir été poussés vers le haut par les fonds actifs sur le marché non-coté qui utilisaient de plus en plus de levier de moins en moins cher avec la baisse des taux. Cette période est révolue et c'est une bonne nouvelle pour des sociétés comme Kontron comme on l'a dit mais aussi Akwel ou Trigano qui ont accumulé de la trésorerie ces dernières années et ont un très bon historique long

**Poche obligataire :** Une année en deux temps sur les marchés obligataires ; le premier semestre aura été marqué par la persistance d'un discours et d'une politique restrictive de la part des banques centrales sur fond de chiffres de l'inflation toujours orientés à la hausse et de chiffres de consommation et de l'emploi toujours très dynamiques. Dans ce contexte, les taux courts ont continué de progresser sur le S1. Et malgré une certaine volatilité, les marges de crédit sont restées relativement stables sur la 1ère partie de l'année portées par des publications relativement robustes des entreprises. A l'inverse sur le S2 et tout particulièrement sur la fin d'année, le marché a bénéficié d'un fort resserrement des marges de crédit et d'une forte baisse des taux. Le marché a en effet salué la décision des banques centrales de faire une "pause" dans leur politique de hausse des taux, ainsi que des chiffres de l'inflation qui semblent refluer un peu plus vite qu'attendu. Les résultats des entreprises tiennent relativement bien ainsi que les chiffres de l'emploi aux US et en Europe alors que la consommation marque le pas. Dans cet environnement, les indices obligataires high yield (hauts rendements) ont surperformé les indices obligataires investment grade sur l'année 2023. La performance de la poche obligataire de Sextant Grand Large a été impactée négativement cette année par la contre-performance de deux lignes : Casino et Solocal. Pour rappel, le groupe Casino s'est placé sous la protection du Tribunal de commerce de Paris en ouvrant une procédure de conciliation en juin 2023 et a présenté un plan de restructuration et de reprise par un tiers particulièrement défavorable aux porteurs de dette non sécurisée. Ce plan a fait l'objet d'un accord avec les créanciers sécurisés et un certain nombre de créanciers non sécurisés ce qui a permis au Tribunal de Commerce d'ouvrir une procédure de sauvegarde accélérée fin octobre dernier et qui devrait se clore fin février 2024 par un vote de l'ensemble des créanciers et actionnaires et une validation définitive de la part du Tribunal. La perte sur Casino est désormais derrière nous, le dossier ne présente plus de risque de perte pour le portefeuille. Concernant Solocal, une procédure de conciliation s'est ouverte en juin dernier également mais les discussions entre les créanciers et la société, qui n'ont commencé que mi-septembre sont toujours en cours. Les porteurs de dette sont concentrés et pragmatiques, les solutions incluent l'entrée de nouveaux investisseurs ou une solution portée par les seuls obligataires. Etant donné la visibilité actuelle réduite sur le cas d'investissement, l'équipe de gestion et les équipes de contrôle des risques ont décidé d'ajuster à la baisse le prix des obligations de cet émetteur. Nous sélectionnons donc le prix le plus raisonnable étant donné les différents scénarios, la pondération actuelle ne représente plus que 0.1% du compartiment. Ces deux lignes ont coûté environ 200bps de performance au portefeuille. Hormis ces deux éléments exceptionnels, la sélection de titres s'est bien comportée avec une belle surperformance de quelques-unes de nos convictions comme Loxam, Birkenstock, Picard, Faurecia ou Aryzta s'appuyant sur de très bonnes publications opérationnelles. Adevinta fait, de son côté, l'objet d'une offre de la part des deux principaux actionnaires. La part de la poche obligataire dans le portefeuille a été réduite en fin d'année dans la mesure où les marges de crédit se sont resserrées et où les taux sont repartis à la baisse rendant la poche obligataire moins attractive en relatif à l'allocation actions. La poche obligataire représente ainsi 19.3% du portefeuille. Sur l'année nous avons toutefois accru la diversification du panier d'obligations en initiant de nouvelles lignes comme Eircom 2027 (opérateur télécom historique en Irlande), Coty 2026 ou encore Rolls Royce 2027. Le rendement brut de la poche obligataire s'établit à environ 5.3% à fin 2023 pour une sensibilité taux à 2.5 ce qui représente selon nous un couple rendement/sensibilité favorable. A titre de comparaison, l'indice Bloomberg Euro High Yield offre actuellement un rendement d'environ 6.5% pour une sensibilité plus importante de 3.0 et un risque de crédit plus important aussi.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DCI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 6,05%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 16%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

1 525 636,68 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, CIE FIN. RICHEMONT, Meta Platforms, Franco-Nevada Corp - US, Trigano

Ventes : MAP Aktif, Meta Platforms, Ishares Euro HY Corp ETF, Alphabet A (GOOGL US), Paypal

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT GRAND LARGE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armes à feu civiles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT GRAND LARGE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

Sextant Grand Large est un compartiment diversifié dont l'exposition aux actions peut varier de 0 à 100% en fonction de la valorisation à long-terme des marchés actions. Les actions sont ensuite sélectionnées individuellement dans le monde entier en dehors de toute référence indicielle. La part de l'actif restante est investie en obligations sélectionnées de la même façon, et en produits monétaires.

## CHIFFRES CLÉS

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Actif net                          | 820,57M€             |
| VL part                            | 395,18€              |
| Capitalisation moyenne des actions | 51,9Mds€             |
| Capitalisation médiane des actions | 1,4Md€               |
| Nombre de lignes                   | 115                  |
| Profil de risque                   | <b>1</b> 2 3 4 5 6 7 |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Grand Large **+295,2%** ● 50% MSCI AC World + 50% ESTER **+83,4%**



## PERFORMANCES

|                     | Performances cumulées |        |        |        |        |        |        |        |                 | Performances annualisées |       |        |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------------|--------------------------|-------|--------|-----------------|
|                     | 1 mois                | 3 mois | 6 mois | YTD    | 1 an   | 3 ans  | 5 ans  | 10 ans | Depuis création | 3 ans                    | 5 ans | 10 ans | Depuis création |
| Fonds               | +2,3%                 | +3,2%  | +4,2%  | +11,0% | +11,0% | +12,6% | +19,5% | +89,3% | +295,2%         | +4,0%                    | +3,6% | +6,6%  | +8,3%           |
| Indice de référence | +1,9%                 | +3,7%  | +3,9%  | +10,5% | +10,5% | +16,7% | +37,7% | +62,0% | +83,4%          | +5,3%                    | +6,6% | +4,9%  | +3,6%           |

## PERFORMANCES ANNUELLES

|                     | 2013  | 2014  | 2015  | 2016  | 2017 | 2018  | 2019  | 2020  | 2021  | 2022  | YTD   |
|---------------------|-------|-------|-------|-------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Fonds               | 26,8% | 15,1% | 17,2% | 14,4% | 5,6% | -2,7% | 6,3%  | -0,2% | 5,5%  | -3,8% | 11,0% |
| Indice de référence | 10,4% | 1,2%  | 5,9%  | 4,2%  | 5,6% | -0,3% | 13,5% | 4,0%  | 12,8% | -6,4% | 10,5% |

Le 02/05/2018, pour mieux illustrer la dimension internationale du fonds, nous avons décidé de modifier l'indicateur de référence: 50 % MSCI World + 50 % Eonia (précédemment 50% du CAC All Tradable et de 50% Eonia). Depuis le 31/12/2021, nous avons remplacé l'EONIA par l'ESTER. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

|                           | 3 ans       | 5 ans       | 10 ans      |
|---------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Volatilité fonds (indice) | 5,3% (6,6%) | 6,5% (7,9%) | 5,6% (8,1%) |
| Ecart de suivi            | 6,1%        | 6,3%        | 6,4%        |
| Ratio d'information       | -0,2        | -0,5        | 0,3         |
| Ratio de Sharpe           | 0,6         | 0,5         | 1,2         |
| Max drawdown              | -10,19%     | -16,46%     | -16,46%     |

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

| Top 5             | Bottom 5                     |         |
|-------------------|------------------------------|---------|
| Meta Platforms    | 366bps Solocal EUR3M 03-2025 | -101bps |
| Map Aktif         | 188bps Teleperformance       | -47bps  |
| Kontron           | 115bps Nature Holdings       | -36bps  |
| Pinduoduo         | 101bps Hellofresh            | -31bps  |
| Viel et Compagnie | 81bps Kloeckner              | -27bps  |

## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom                | Type    | Secteur                  | Pays       | % de l'actif net |
|--------------------|---------|--------------------------|------------|------------------|
| Meta Platforms     | Actions | Médias / Internet        | Etats-Unis | 3,0%             |
| Map Aktif          | Actions | Biens de consommation    | Indonésie  | 2,3%             |
| OPEN UP Group Inc. | Actions | Services aux entreprises | Japon      | 2,0%             |
| Viel et Compagnie  | Actions | Finance                  | France     | 2,0%             |
| Kontron            | Actions | Services aux entreprises | Autriche   | 2,0%             |

## EXPOSITION

(ÉVOLUTION N / N-1)

|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| Exposition brute actions | 55,6% +180bps |
| >2Mds€                   | 18,6% -70bps  |
| 500M€ - 2Mds€            | 20,7% +336bps |
| <500M€                   | 12,3% -270bps |
| Actions Aurifères        | 3,9% +184bps  |
| Futures et Options       | -19,8% +77bps |
| Exposition nette actions | 35,8% +257bps |
| Obligations              | 19,3% -514bps |
| Corporate                | 16,2% -305bps |
| Financières              | 0,1% -14bps   |
| Convertibles             | 3,1% -195bps  |
| Liq., Monét., Arb.       | 25,1% +341bps |

## ALLOCATION SECTORIELLE

(POCHE ACTION)

|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| Services aux entreprises | 17,6% +389bps |
| Finance                  | 10,6% -244bps |
| Médias / Internet        | 10,4% -295bps |
| Technologie              | 8,2% -262bps  |
| Biens de consommation    | 7,9% +260bps  |
| Fonds Actions            | 7,2% +159bps  |
| Or / Argent              | 7,0% +312bps  |
| Industrie                | 5,1% +1bps    |
| Matières premières       | 4,0% -66bps   |
| Communication            | 3,4% -137bps  |
| Holding                  | 3,3% -63bps   |
| Loisirs                  | 3,3% +127bps  |
| Construction             | 3,3% +79bps   |
| Autres < 2,5%            | 8,8% -258bps  |

## ALLOCATION GÉOGRAPHIQUE

(POCHE ACTION)

|               |               |
|---------------|---------------|
| France        | 41,6% +254bps |
| Japon         | 8,1% +112bps  |
| Canada        | 7,5% +271bps  |
| Multi-pays    | 7,2% +159bps  |
| Allemagne     | 6,8% -173bps  |
| Etats-Unis    | 5,3% -707bps  |
| Chine         | 4,6% -20bps   |
| Autriche      | 4,4% -83bps   |
| Indonésie     | 4,1% +38bps   |
| Royaume-Uni   | 3,1% +311bps  |
| Suisse        | 2,7% +273bps  |
| Autres < 2,5% | 4,5% -435bps  |

## INDICATEURS OBLIGATAIRES

|                                | Poche obligataire | Total fonds |
|--------------------------------|-------------------|-------------|
| Rendement brut                 | 5,1%              | 1,9%**      |
| Rendement après cov. de chang. | 5,3%              | 2%**        |
| Spreads (point de base)        | 216               | 41,8        |
| Durée résiduelle (années)      | 2,7               | 0,5         |
| Sensibilité Taux               | 2,4               | 0,5         |

\*\*inclus les liquidités et instruments du marché monétaire

## RÉPARTITION PAR NOTATIONS (POCHE OBLIGATAIRE)

|                  |                |
|------------------|----------------|
| Investment Grade | 1,3% +84bps    |
| Haut rendement   | 68,2% +1130bps |
| Non noté         | 30,5% +1215bps |

## RÉPARTITION PAR MATURITÉ (POCHE OBLIGATAIRE)

| Maturité                  | < 1 an | 1 à 3 ans | 3 à 5 ans | 5 à 7 ans | 7 à 10 ans | > 10 ans | Perpétuelle | Actions |
|---------------------------|--------|-----------|-----------|-----------|------------|----------|-------------|---------|
| Hypothèse de maturité SGP | 8,2%   | 50,4%     | 34,3%     | 3,2%      | 0%         | 0%       | 4,0%        | 0%      |

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part Z
- Code ISIN : FR0010373209
- Ind. de référence a posteriori : 50% MSCI AC World + 50% ESTER
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 11/07/2003 Part : 05/10/2006
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 0% TTC maximum
- Frais de sortie : 0% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 0,1% TTC maximum

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Via une allocation d'actifs discrétionnaire et la sélection individuelle d'actions et d'obligations, l'objectif de Sextant Grand Large est une croissance annuelle du capital supérieure à 5% nette de frais de gestion sur la durée de placement recommandée.

Le processus de gestion suit trois étapes :

- 1) L'exposition nette aux actions varie de 0% à 100% de l'actif net en fonction de la valorisation des marchés
- 2) Les actions achetées sont les idées les plus défensives à long-terme de l'ensemble de l'équipe, quels que soient leurs places de cotation, tailles ou styles.
- 3) Sextant Grand Large investit de façon opportuniste dans d'autres classes d'actifs, notamment en obligations, quand leur valorisation offre une marge de sécurité suffisante.

Sextant Grand Large progresse de +3,2% sur le trimestre, contre +3,7% pour son indice de référence dans des marchés en forte hausse. Sur l'ensemble de l'année, la progression atteint +11,0% contre +10,5% pour l'indice. La poche actions a bien progressé. Parmi les satisfactions on trouve une nouvelle fois Meta qui a poursuivi son rebond. En effet, les audiences des réseaux sociaux du groupe continuent de progresser, la société ayant pratiquement rattrapé son retard par rapport à TikTok en termes de qualité de recommandations algorithmiques de contenus. Par ailleurs l'efficacité des solutions de ciblage de Meta a retrouvé son lustre habituel après une période d'adaptation aux mesures prises par Apple pour limiter le suivi des utilisateurs sur le système d'exploitation. La société est de nouveau considérée comme le support de publicité le plus rentable pour les PME aux Etats-Unis devant les mots-clés de Google. Enfin les développements de l'intelligence artificielle sont très encourageants pour Meta, la société étant en pointe en la matière avec une approche open source qui tranche avec celles, propriétaires, d'Alphabet et de Microsoft. Cela permettra par exemple de développer des offres de robot conversationnel sur Whatsapp au près des petits commerçants du monde entier, en commençant par les pays émergents, notamment l'Inde. Mapa a également poursuivi sa progression cette année. Nous avions constitué une ligne importante de titres dans ce distributeur d'articles de Indonésie pendant la pandémie en 2020, ses magasins étant fermés. La réouverture a pleinement profité à la valeur qui entre-temps s'est bien développée en ligne mais aussi dans d'autres pays d'Asie du Sud-Est comme les Philippines ou le Vietnam où les marques sont heureuses de profiter de son savoir-faire. Les profits ont désormais largement dépassé les niveaux de 2019 et devraient poursuivre leur croissance dans ces marchés sous-pénétrés à la démographie très dynamique. Autre contributeur notable ce trimestre comme cette année, Pinduoduo. La société continue à gagner des parts de marché dans le commerce en ligne chinois tout en progressant rapidement dans le reste du monde avec son site Temu qui a d'ores et déjà dépassé Shein tout en maîtrisant les investissements publicitaires nécessaires. Nous pensons que cette dernière activité est encore mal comprise par le marché. Enfin Kontron a bien rebondi cette année en continuant à exécuter son plan stratégique de façon remarquable avec la cession des services informatiques à Vinci et le redéploiement de la trésorerie sur des activités à plus forte croissance dans l'internet des objets en milieu industriel. Kontron est typiquement une société au bilan sain, en trésorerie nette très positive qui a profité de la faiblesse des valorisations en Europe sur les moyennes valeurs décotées pour racheter ses titres avec enthousiasme ces dernières années et qui peut aujourd'hui profiter d'une moindre agressivité des fonds non-cotés pour accélérer en termes d'acquisitions. A l'inverse Teleperformance a été la principale déception cette année. La société a souffert des craintes liées à de potentielles pertes de parts de marché vis-à-vis de solutions d'intelligence artificielle. Nous sommes bien conscients des risques correspondants, illustrés par exemple par les innovations de Meta dans Whatsapp. Cependant nous pensons que Teleperformance a une certaine avance dans le domaine et saura proposer à ces clients des solutions clé en main avec des niveaux satisfaisants de sécurité qui lui permettront d'accroître le champ de ses prestations et de sortir par le haut de cette tension déflationniste sur une partie de ses métiers. L'exposition nette aux actions évolue en fonction de la valorisation des marchés ajustée du cycle. Plus les marchés sont chers, moins Sextant Grand Large est exposé et inversement, ceci en dehors de tout scénario macroéconomique ou boursier. A fin décembre l'exposition nette au marché actions se situait à 35,8% un niveau légèrement supérieur à l'exposition recommandée par notre modèle quantitatif lié au PER de Shiller et à la valorisation à long-terme des marchés actions au niveau mondial. La valorisation des marchés est toujours supérieure à leur moyenne de long-terme ce qui justifie notre pondération encore relativement prudente. Nous notons cependant une disparité toujours importante des valorisations entre différents segments et géographies au sein de la cote et avons donc une exposition brute au marché actions plus élevée, aux alentours de 56%, et des couvertures sur grands indices qui ramènent donc l'exposition nette au niveau mentionné. En effet, les petites et moyennes valeurs sont de nouveau dans une zone de décade record par rapport aux grandes valeurs et nous paraissent donc beaucoup plus attractives en relatif à moyen-terme. Il en va de même pour les actions européennes et asiatiques par rapport aux actions américaines. Enfin les valeurs les moins chères (dites "value") ont vu leur écart de valorisation se réduire avec les valeurs les plus chères de la cote (dites "de croissance") mais par rapport aux écarts relatifs historiques, seule une partie du chemin a été faite en Europe. Au sein du marché actions, notre message principal est donc la sélectivité. Le reste de Sextant Grand Large est composé d'obligations (19,3%) et de liquidités au sens large, incluant opérations d'arbitrage et produits monétaires (25,1%). D'une façon générale, nous estimons que le fonds a souffert de la période de taux zéro, tout particulièrement entre 2019 et 2021 quand le marché a eu tendance à anticiper la prolongation indéfinie de cette situation. Cela s'est traduit par une forte progression des actifs risqués et une rémunération bien entendu nulle voire négative de la trésorerie, une surperformance des actions les plus risquées ou les plus chères de la cote avec une mise à l'écart des considérations de valorisation et une surperformance des obligations les plus longues. Or le fonds est resté positionné de façon contrariante par rapport à ces tendances. Avec le retour de l'inflation et des taux d'intérêt positifs depuis 2 ans, nous pensons que le contexte est plus favorable à la méthode de gestion fondamentale du fonds basée sur la valorisation des marchés et le rapport qualité-prix des actions et obligations, la trésorerie étant par ailleurs désormais rémunérée de façon significative. Cela se voit dans le meilleur comportement du fonds sur la période.

**Poche actions :** Nous choisissons pour Sextant Grand Large, parmi l'ensemble des idées de l'équipe de gestion, celles dont le rapport qualité-prix nous semble offrir le plus faible potentiel de baisse à long terme sur un plan fondamental, en incluant leur dimension ESG de façon systématique dans l'analyse de la qualité, celle-ci représentant environ 1/3 des critères étudiés. Nous privilégions donc les dossiers présentant une valorisation modérée, notamment au regard de leur bilan (trésorerie nette, BFR, etc.) et une activité raisonnablement prévisible. Le portefeuille est aujourd'hui particulièrement contrariant avec des titres délaissés dont les valorisations sont éloignées de celles des grands indices. Le portefeuille est largement positionné sur les segments les plus attractifs que nous avons évoqués : petites et moyennes capitalisations en Europe et en Asie et d'une façon générale, les valeurs décotées quand elles bénéficient d'activités stables ou quand elles sont sur un plancher de valorisation. Nous avons été particulièrement attentifs ces dernières années à privilégier les sociétés où les actionnaires et dirigeants se renforçaient au capital pour éviter d'être investis sur des sociétés peu chères pour de bonnes raisons. C'est toujours une caractéristique dominante du portefeuille actuel de même que l'absence d'endettement. Ce dernier point est particulièrement important dans la situation actuelle qui conjugue taux élevés et ralentissement économique. Non seulement en effet les sociétés en situation de trésorerie nette (2/3 de notre portefeuille actions !) ne souffrent pas de la hausse des frais financiers et n'ont pas de problèmes de refinancement mais ils vont aussi pouvoir profiter de cette phase du cycle pour accélérer sur leurs marchés via des acquisitions ciblées. Celles-ci devraient avoir lieu dans des conditions avantageuses puisque d'une part les profits se tassent en ce moment et que d'autre part les multiples de transactions baissent après avoir été poussés vers le haut par les fonds actifs sur le marché non-coté qui utilisaient de plus en plus de levier de moins en moins cher avec la baisse des taux. Cette période est révolue et c'est une bonne nouvelle pour des sociétés comme Kontron comme on l'a dit mais aussi Akwel ou Trigano qui ont accumulé de la trésorerie ces dernières années et ont un très bon historique long

**Poche obligataire :** Une année en deux temps sur les marchés obligataires ; le premier semestre aura été marqué par la persistance d'un discours et d'une politique restrictive de la part des banques centrales sur fond de chiffres de l'inflation toujours orientés à la hausse et de chiffres de consommation et de l'emploi toujours très dynamiques. Dans ce contexte, les taux courts ont continué de progresser sur le S1. Et malgré une certaine volatilité, les marges de crédit sont restées relativement stables sur la 1ère partie de l'année portées par des publications relativement robustes des entreprises. A l'inverse sur le S2 et tout particulièrement sur la fin d'année, le marché a bénéficié d'un fort resserrement des marges de crédit et d'une forte baisse des taux. Le marché a en effet salué la décision des banques centrales de faire une "pause" dans leur politique de hausse des taux, ainsi que des chiffres de l'inflation qui semblent refluer un peu plus vite qu'attendu. Les résultats des entreprises tiennent relativement bien ainsi que les chiffres de l'emploi aux US et en Europe alors que la consommation marque le pas. Dans cet environnement, les indices obligataires high yield (hauts rendements) ont surperformé les indices obligataires investment grade sur l'année 2023. La performance de la poche obligataire de Sextant Grand Large a été impactée négativement cette année par la contre-performance de deux lignes : Casino et Solocal. Pour rappel, le groupe Casino s'est placé sous la protection du Tribunal de commerce de Paris en ouvrant une procédure de conciliation en juin 2023 et a présenté un plan de restructuration et de reprise par un tiers particulièrement défavorable aux porteurs de dette non sécurisée. Ce plan a fait l'objet d'un accord avec les créanciers sécurisés et un certain nombre de créanciers non sécurisés ce qui a permis au Tribunal de Commerce d'ouvrir une procédure de sauvegarde accélérée fin octobre dernier et qui devrait se clore fin février 2024 par un vote de l'ensemble des créanciers et actionnaires et une validation définitive de la part du Tribunal. La perte sur Casino est désormais derrière nous, le dossier ne présente plus de risque de perte pour le portefeuille. Concernant Solocal, une procédure de conciliation s'est ouverte en juin dernier également mais les discussions entre les créanciers et la société, qui n'ont commencé que mi-septembre sont toujours en cours. Les porteurs de dette sont concentrés et pragmatiques, les solutions incluent l'entrée de nouveaux investisseurs ou une solution portée par les seuls obligataires. Etant donné la visibilité actuelle réduite sur le cas d'investissement, l'équipe de gestion et les équipes de contrôle des risques ont décidé d'ajuster à la baisse le prix des obligations de cet émetteur. Nous sélectionnons donc le prix le plus raisonnable étant donné les différents scénarios, la pondération actuelle ne représente plus que 0.1% du compartiment. Ces deux lignes ont coûté environ 200bps de performance au portefeuille. Hormis ces deux éléments exceptionnels, la sélection de titres s'est bien comportée avec une belle surperformance de quelques-unes de nos convictions comme Loxam, Birkenstock, Picard, Faurecia ou Aryzta s'appuyant sur de très bonnes publications opérationnelles. Adevinta fait, de son côté, l'objet d'une offre de la part des deux principaux actionnaires. La part de la poche obligataire dans le portefeuille a été réduite en fin d'année dans la mesure où les marges de crédit se sont resserrées et où les taux sont repartis à la baisse rendant la poche obligataire moins attractive en relatif à l'allocation actions. La poche obligataire représente ainsi 19.3% du portefeuille. Sur l'année nous avons toutefois accru la diversification du panier d'obligations en initiant de nouvelles lignes comme Eircom 2027 (opérateur télécom historique en Irlande), Coty 2026 ou encore Rolls Royce 2027. Le rendement brut de la poche obligataire s'établit à environ 5.3% à fin 2023 pour une sensibilité taux à 2.5 ce qui représente selon nous un couple rendement/sensibilité favorable. A titre de comparaison, l'indice Bloomberg Euro High Yield offre actuellement un rendement d'environ 6.5% pour une sensibilité plus importante de 3.0 et un risque de crédit plus important aussi.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 6,05%

Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 16%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

1 525 636,68 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, CIE FIN. RICHEMONT, Meta Platforms, Franco-Nevada Corp - US, Trigano

Ventes : MAP Aktif, Meta Platforms, Ishares Euro HY Corp ETF, Alphabet A (GOOGL US), Paypal

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT GRAND LARGE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armes à feu civiles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT GRAND LARGE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

ANNEXE IV<sup>1</sup>

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : **SEXTANT GRAND LARGE**

Identifiant d'entité juridique : **969500UU4SV9P2UY7B40**

Nom de la société de gestion : **AMIRAL GESTION**

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

| Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?<br><small>[cocher et remplir le cas échéant, le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur des investissements durables]</small>  |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Oui  | <input checked="" type="checkbox"/> Non  |
| <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___ % | <input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de 10% d'investissements durables : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne fera aucun investissement durable |

**Préambule**



Le présent document vise à rendre compte de la façon dont Amiral Gestion promeut les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et prend en compte les risques de durabilité dans le cadre de la Gestion de son fonds Sextant Grand Large, classé « Article 8 » selon la classification du Règlement Disclosure – SFDR. Le document vise également à rendre compte de la manière dont le fonds prend en considération les risques climatiques et ceux liés à la biodiversité dans le cadre de l'article 29 de la loi Energie climat<sup>2</sup> auquel le compartiment Sextant Grand Large est soumis de par la taille de son actif sous gestion supérieur à 500 millions d'euros.

Les documents de référence de mise en conformité d'Amiral Gestion aux obligations d'information de l'article 29 sont publiés sur le site internet depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, à savoir :

- le Rapport de durabilité 2023 conforme à l'article 29 de la Loi Energie Climat sur le périmètre entité (<https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2391/doc.pdf>)

<sup>1</sup> Date du document : Février 2024 – données arrêtées au 29/12/2023 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion : [https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2656/sextant\\_grand\\_large\\_annexe\\_2\\_precontractuel\\_sfdr\\_dec2023\\_vf.pdf](https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2656/sextant_grand_large_annexe_2_precontractuel_sfdr_dec2023_vf.pdf)

<sup>2</sup> Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021

- la Politique environnementale d'Amiral Gestion (<https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/1943/doc.pdf>)
- le document de Politiques sectorielles, intégrant nos politiques sur le charbon et les énergies fossiles (<https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2398/doc.pdf>)

Pour le reporting périodique du compartiment Sextant Grand Large, et afin de ne pas modifier la structure réglementaire de la présente Annexe IV issue des RTS SFDR du règlement Disclosure, nous signalerons dans les parties convergentes avec l'attente d'informations requises par l'article 29 LEC une mention de correspondance d'information en préambule des parties concernées. Les éléments complémentaires nécessaires à communiquer et qui ne figurent pas dans ces parties du reporting seront intégrés dans une annexe complémentaire dédiée à la fin de ce document.

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

**Suivi de scores ESG moyens du portefeuille<sup>3</sup>**

Le compartiment applique dans son processus d'investissement le suivi d'un Score ESG issu du fournisseur de données MSCI ESG Ratings. Cette note identifie les risques et les opportunités ESG inhérents aux secteurs d'appartenance des entreprises évaluées. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille de SEXTANT GRAND LARGE.

Par ailleurs, le compartiment suit également l'évolution de la Note qualité ESG interne extraite de son analyse fondamentale des valeurs investies en actions.

**Note Qualité ESG interne<sup>4</sup>** (source : Amiral Gestion)

| SEXTANT GRAND LARGE<br>Note Qualité ESG interne | Note Qualité ESG<br>(/10) | Couverture | Evolution de<br>performance<br>année N / N-1 |
|---|---------------------------|------------|--|
| 29/12/2023                                      | 5,8                       | 85%        | +18,7%                                       |
| 30/12/2022                                      | 4,9                       | 63%        |  |

**Score ESG externe<sup>5</sup>**

(source : MSCI ESG Ratings).

|      |                      | Score ESG<br>externe (/10) | Couverture | Performance<br>relative du<br>compartiment /<br>univers |
|------|----------------------|----------------------------|------------|---|
| 2023 | Sextant Grand Large  | 5,5                        | 81%        | -6,7%   |
|      | Univers <sup>6</sup> | 5,9                        | 79%        |   |
| 2022 | Sextant Grand Large  | 5,4                        | 57%        | -   |

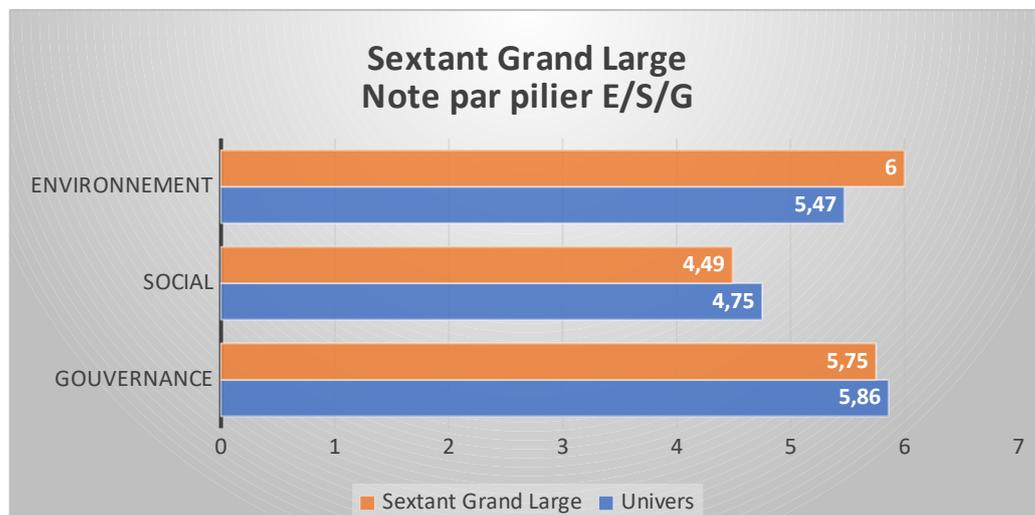
<sup>3</sup> Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 60% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC) pouvant être atteinte par la couverture d'analyse des scores ESG externe et / ou interne.

<sup>4</sup> La notation Qualité ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>5</sup> Le score ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>6</sup> Il est à noter que le compartiment Sextant Grand Large a adopté un univers de référence ESG en 2023 afin de suivre la performance relative de son portefeuille sur les indicateurs ESG et PAI sur lesquels il est engagé dans son annexe précontractuelle SFDR accessible sur la page fonds du compartiment ([SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)).

La note ESG du compartiment **Sextant Grand Large** s'établit à **5,5** au **29 décembre 2023**, en légère progression sur un an. La ventilation des notes par pilier Environnement - Social – Gouvernance, dont les résultats sont présentés dans le graphique ci-dessous, révèle particulièrement un bon niveau de notation moyen des valeurs en portefeuille sur les piliers Environnement (6/10, dépassant la note moyenne de l'univers) et de Gouvernance.



#### Meilleures notes ESG du compartiment<sup>7</sup>

| Au 29/12/2023                  |              |                  |
|--------------------------------|--------------|------------------|
| Nom                            | Note ESG /10 | % de l'actif net |
| Valeo                          | 10           | 0,3%             |
| Westwing Group                 | 8,8          | 0,3%             |
| LEG Immobilien                 | 8,6          | 0,2%             |
| Compagnie Financière Richemont | 8,4          | 1,5%             |
| Admiral Group                  | 8,3          | 1,0%             |

#### Notes ESG les moins élevées du compartiment

| Au 29/12/2023  |              |                  |
|----------------|--------------|------------------|
| Nom            | Note ESG /10 | % de l'actif net |
| Eircom Finance | 1,2          | 0,5%             |
| Akwel          | 1,5          | 0,9%             |
| Econocom       | 1,7          | 0,9%             |
| Groupe Guillin | 1,7          | 0,6%             |
| PDD Holdings   | 1,7          | 1,0%             |

<sup>7</sup> Le rapport périodique de 2022 présentait les principaux contributeurs (positifs et négatifs) de la note ESG du portefeuille. La comparaison avec les meilleures et moins bonnes notes présentées ci-dessous n'est donc pas possible.

### Indicateur de qualité environnemental / changement climatique

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues par SEXTANT GRAND LARGE, le compartiment a pris un engagement de suivi du portefeuille sur un indicateur en faveur du climat : l'Intensité carbone

Les résultats de cet engagement au 29/12/2023 sont restitués ci-dessous.

### ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE

| DATE       | INTENSITE CARBONE*<br>SEXTANT GRAND LARGE |         |              |         |   |
|------------|---|---------|--------------|---------|---|
|            | Couverture<br>PTF /UNIV                   |         | Portefeuille | Univers | Performance<br>relative<br>PTF/UNIV (%) |
|            | Portefeuille                              | Univers |              |         |   |
| 29/12/2023 | 81%                                       | 77,4%   | 95,5         | 173,2   | -44,9%                                  |
| 30/12/2022 | 86%                                       | -       | 75,94        | -       | -                                       |

**\*LEGENDE**

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l'arrêté des données de la plupart des entreprises sur l'exercice 2021, les données de l'exercice 2022 étant en cours de vérification.

WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO2 / M€ de CA.

Scopes 1 élargi, 2 et partie indirecte du scope 3 amont

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre du Scope 1 élargi – i.e. les émissions de "Scope 1" + les émissions de 4 sources additionnelles (CCl4-Tetrachloromethane, C2H3Cl3 – Trichloroethane, CBrF3-Bromotrifluoromethane et le CO2 issu de la combustion de la biomasse) et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

**L'intensité carbone du compartiment SEXTANT GRAND LARGE est très significativement inférieure à celle de son univers de référence (-44,9%).**

### Suivi des métriques climat et d'empreinte environnementale de SEXTANT GRAND LARGE <sup>8</sup>



N.B. : Les données présentées dans cette partie sont conformes aux attentes de l'article 29 de la Loi Energie Climat pour les fonds totalisant plus de 500 millions d'euros d'encours sous gestion, en matière de contenus relatifs :

<sup>8</sup> L'intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l'univers à partir des données de l'exercice 2021. Pour les autres indicateurs climat et d'empreinte environnementale, les données sont issues de l'exercice 2022.

- à l'Alignement Taxonomie / part de combustibles fossiles (Réf. Données « Part Verte » et « Part Brune »)
- à l'Alignement avec l'Accord de Paris (Réf. Données « Température et Alignement 2°C »)
- à l'Alignement biodiversité (Réf. Données « Empreinte environnementale »)
- au Processus de gestion des risques (focus risques climatiques et biodiversité) – Cf. annexe en fin de document

Le compartiment produit a minima annuellement un suivi de métriques climat et d'empreinte environnementale conformes avec les exigences de la TCFD.

La synthèse des résultats sur les indicateurs clés du rapport sont restitués dans le tableau ci-dessous :

|      |                            | Intensité carbone*<br>(Tco2/m€ CA)<br>Scope 1+2<br>Scope 1+2+3 | Température et Alignement 2°C* | Empreinte environnementale EC/R (% CA)* | Part Verte (alignement à la Taxo_ EU <sup>9</sup> )*** | Part Brune (%CA)** | Risques de Transition (%EBITDA à risque/scénario élevé)<br>Horizon 2030* | Risques physiques (score composé ajusté / scénario élevé)<br>Horizon 2030 (/100)* |
|------|----------------------------|--|--------------------------------|---|--|--------------------|--|---|
| 2023 | <b>SEXTANT GRAND LARGE</b> | <b>35,2</b><br>145,1   | < 1,75°C                       | 1,5%                                    | 0,85% <sup>10</sup>                                    | 0,19%              | 0,17%  | 35,53   |
|      | Couverture                 | 81%  | 78%                            | 79%                                     | 31%  | 2,75%              | 76%  | 83%   |
|      | <b>Univers</b>             | <b>129,6</b><br>232,7  | < 3°C                          | 22,3%                                   | 11,91% <sup>11</sup>                                   | 0,27%              | 0,31%  | 39,44   |
|      | Couverture                 | 61%  | 61%                            | 65%                                     | 22%  | 5,25%              | 59%  | 66%   |
| 2022 | <b>SEXTANT GRAND LARGE</b> | <b>52,91</b><br>187,67   | < 2 °C                         | 1,58 %                                  | 1,45%  | 0%                 | 0,41 %   | 25,57   |
|      | Couverture                 | 86%  | 77%                            | 78%                                     | 59%  | -                  | 74%  | 61%   |

\* Source : S&P - Trucost

\*\*Source : MSCI

\*\*\* Source : Sustainalytics

#### Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

<sup>9</sup> Il s'agit de la donnée d'Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d'affaires avec comme source les données de recherche de l'agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d'alignement reportées par les entreprises pour l'exercice 2022 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé pour partie de small mid caps cotées ou d'entreprises internationales hors Union Européenne, la majeure partie d'entre elles ne sont pas soumises à l'obligation de reporting sur l'exercice 2022 dont sont issues les données de leur rapport annuel 2023. En effet, l'obligation de publication d'alignement à la taxonomie s'étend sur un calendrier débutant au 1er janvier 2024 sur l'exercice 2023 jusqu'au 1er janvier 2028 (sur l'exercice 2027) pour les entreprises soumises à NFRD/CSRD. Aussi, il n'est aujourd'hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s'avérer très partielles à l'échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

<sup>10</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

<sup>11</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

Nos OPC portent une vigilance particulière aux risques climatiques, à travers le suivi systématique de l'intensité carbone, voire la production de rapports « Climat » détaillés pour certains portefeuilles (e.g. intensité carbone, étude de l'alignement avec un scénario 2°C, exposition des revenus selon la taxonomie Européenne, part verte / part brune, risques de transition, risques physiques, etc.) qui est amenée à être généralisée à l'ensemble de nos portefeuilles. C'est le cas de Sextant Grand Large dont le Rapport Climat complet sera disponible sur demande.

Par ailleurs, Amiral Gestion a formalisé à l'été 2022 sa Politique environnementale 2022-2023 intégrant son appréhension des enjeux Climat et Biodiversité avec une position qui se veut évolutive et resserrée dans le temps à la lueur de l'analyse d'exposition de ses portefeuilles selon une base de données que nous cherchons à être la plus mature possible afin de pouvoir poursuivre notre réflexion en matière d'objectifs de réduction des impacts de nos investissements. En effet, la majeure partie des portefeuilles gérés par Amiral Gestion sont fortement investis sur des petites et moyennes capitalisations qui sont en phase de développement en matière de publication de données ESG, climat et biodiversité, et de facto moins bien couvertes par les fournisseurs de recherche extra-financière, subissant ainsi des biais d'estimation qui ne correspondent pas nécessairement à la réalité de leur performance.

A ce titre, le compartiment Sextant Grand Large n'a à ce jour pas fixé d'objectifs de réduction de son impact sur le climat ni d'objectif de performance climatique du portefeuille par rapport à un univers de référence sur son intensité carbone.

Aussi, l'objectif de cette analyse approfondie sur la base d'indicateurs environnementaux est, in fine, d'identifier les secteurs d'activités et les entreprises les plus exposés aux risques climatiques, à la fois pour préparer leur intégration dans la cartographie des risques d'Amiral Gestion, pour des raisons de matérialité financière, mais également pour repérer les impacts et incidences négatives de nos décisions d'investissement afin d'éclairer nos choix de gestion et nos priorités d'engagement actionnarial visant à inciter les entreprises à publier la donnée requise pour renforcer l'acuité des analyses. Cette revue d'analyse préalable vise à mieux comprendre cette donnée afin de déterminer de manière éclairée la mise à jour de notre Politique Environnementale qui interviendra en 2024.

Dans ce contexte, l'équipe de gestion du compartiment a toutefois une vigilance sur le profil climat du fonds.

Aussi, au 29/12/2023, **SEXTANT GRAND LARGE est bien orienté et en progression favorable sur un an sur le plan de ses métriques climat**, en particulier sur **son alignement en température qui est inférieur à 1,75°C** (contre <2°C fin 2022) et en convergence avec l'objectif de l'Accord de Paris pour le climat.

Cette bonne performance traduit les premiers effets de l'application de notre politique environnementale :

- qui comprend l'application de deux politiques sectorielles excluant le charbon et les énergies fossiles non conventionnelles<sup>12</sup> de nos investissements.
- qui induit une vigilance constante de notre équipe de gestion formée aux enjeux climat et qui se traduit par une allocation consciente intégrant la prise en compte de ces enjeux matérialisée par une bonne intensité carbone.

#### Alignement Taxonomie (« Part verte ») et Part de combustibles fossiles (« Part brune »)

##### Part Verte

Le compartiment dégage une **part verte positive sur le thème d'atténuation du changement climatique (0,85 %)**. Les informations sur la part verte du compartiment figurent infra dans la partie dédiée du rapport.

##### Part Brune

**Le compartiment Sextant Grand Large est peu exposé aux combustibles fossiles, avec une part brune quasi nulle de 0,19% au 29/12/2023 d'après les données de MSCI.** Cette part brune est dû à l'investissement dans Franco-Nevada (0,19% CA), qui détient une implication indirecte dans le pétrole et le gaz non conventionnels via ses royalties générées auprès de producteurs d'énergies fossiles et découlant pour Franco Nevada de ses droits de propriété. Toutefois, cela ne constitue pas une non-conformité dans l'application des exclusions du portefeuille et de la politique Energies Fossiles d'Amiral Gestion car la société Franco Nevada est indirectement exposée dans l'activité de production d'énergies fossiles non conventionnelles.

<sup>12</sup> A l'exception des pétroles et gaz de schiste nord-américains, activités sur lesquels le compartiment n'est toutefois pas exposé en date du 29/12/2023

### Stratégie d'alignement Biodiversité

Amiral Gestion considère le défi de la biodiversité comme une extension naturelle de nos efforts en matière de lutte contre le changement climatique, qui aggrave la destruction des écosystèmes. Nous sommes convaincus que la préservation de la biodiversité nécessite un engagement collectif tout aussi important de la part des différentes parties prenantes : les acteurs du secteur privé y compris les institutions financières, les gouvernements, les ONG et la société civile. Nous avons la responsabilité en tant qu'investisseur de financer des entreprises qui, à minima, cherchent à limiter leurs impacts négatifs sur la biodiversité et aux mieux luttent pour sa préservation.

A ce titre, nous avons intégré une section dans notre politique environnementale sur la biodiversité et mis en place des premières mesures d'exposition de nos portefeuilles, en particulier Sextant Grand Large, avec d'une part l'analyse d'exposition aux controverses biodiversité, d'autre part, la mesure d'un indicateur agrégé d'empreinte environnementale, ainsi que la prise en compte de la biodiversité dans les indicateurs PAI.

L'impact du suivi de ces indicateurs peut nous amener à initier une action de dialogue voire d'engagement avec les entreprises concernées pas un manque de données par exemple ou dont l'activité serait exposée directement au risque biodiversité.

### Analyse d'exposition aux controverses Biodiversité<sup>13</sup> de Sextant Grand Large

Dans le cadre de la stratégie d'alignement Biodiversité, Amiral Gestion apporte une vigilance particulière aux controverses liées à cet enjeu, quel que soit le niveau de gravité, avec un suivi régulier mis en place par l'équipe ESG. Ainsi, pour cette année 2023, nous avons détecté trois entreprises concernées par des controverses biodiversité, notamment du fait de leurs relations commerciales avec des fournisseurs, et que nous suivons sur leur gestion de ces controverses. Il s'agit de Casino, Forvia et Compagnie Financière Richemont.

#### **Cas Casino**

##### *Gravité modérée (Catégorie 2) - 2019 - 2023*

Suite à la publication du rapport à charge du Centre pour l'Analyse des Crimes Climatique (CCCA), onze ONG environnementales ont assigné en justice le groupe Casino en mars 2021 en France. Casino est accusé de déforestation et de possibles violations à l'encontre de groupes indigènes dans la région amazonienne à travers sa chaîne d'approvisionnement de viande bovine de Casino Guichard-Perrachon.

En 2023, une étude de Mighty Earth et Aid Environment a accusé Casino et deux autres entreprises d'avoir fourni du bœuf provenant d'abattoirs responsables de déforestation à hauteur de 546 108 hectares au Brésil entre 2009 et 2023.

Le groupe nie ces accusations, estimant ne pas être en défaut de son Devoir de vigilance. Dans un entretien avec l'AFP, l'avocat de Casino a affirmé que le groupe "se conforme scrupuleusement à ses obligations légales" et "ne cesse, en partenariat avec des ONG locales, d'améliorer les procédures de contrôle des fournisseurs et des fermes". Il met aussi en cause le procédé utilisé par les ONG : "Certaines ONG ont fait le choix contestable de porter sur un plan polémique et inutilement contentieux cette problématique" qui nécessite au contraire une "collaboration constructive et apaisée" entre parties prenantes dans un "contexte géopolitique complexe". Le Groupe annonce poursuivre son engagement pour lutter contre la déforestation et travaille avec Imafloa une ONG locale au Brésil afin de traiter les enjeux liés à l'élevage Bovin.

#### **Cas Forvia**

##### *Gravité modérée (Catégorie 2) - 2019 - 2023*

A travers un rapport à charge de l'ONG Rainforest Fondation, Renault et d'autres constructeurs automobiles, sont accusés d'être potentiellement liés indirectement à la déforestation illégale à grande échelle en Amazonie brésilienne par le biais de leurs chaînes d'approvisionnement en sièges et intérieurs de voitures, en l'occurrence Faurecia pour Renault.

---

<sup>13</sup> Source : Recherche controverses de Sustainalytics

Selon l'ONG, les fabricants de sièges de voiture et d'intérieurs, tels que Magna International, Lear Corp, Faurecia, Adient ou encore Toyota Boshoku, utilisent du cuir en provenance d'entreprises brésiliennes fortement exposées au risque de déforestation.

Le rapport annuel 2022 de Forvia présente les grandes lignes de sa procédure d'audit fournisseurs, en particulier pour la dizaine de fournisseurs directs pour son approvisionnement de cuir, qui sont évalués par Forvia et EcoVadis, et fait référence à ses développements de substitution au cuir. Néanmoins le risque de déforestation lié à l'approvisionnement de cuir dans certaines régions n'est pas relevé par le groupe dans ce rapport, ni les mesures prises pour le réduire par conséquent. Aussi, nous suivons avec attention l'évolution des réponses du groupe face à cette controverse et les évolutions du prochain rapport annuel.

### Cas Compagnie Financière Richemont

*Gravité basse (Catégorie 1) - 2019 - 2023*

Selon un rapport des ONG Stand. Earth et Slow Factory publié en 2021, plusieurs entreprises, dont Richemont, se sont approvisionnées en cuir provenant de tanneries exposées à la déforestation en Amazonie au Brésil, notamment JBS.

Ces liens ont été identifiés en croisant des données douanières avec d'autres sources et témoignent que les chaînes d'approvisionnement de JBS seraient responsables de la déforestation de plus de 3 millions d'hectares au cours des 10 dernières années. Selon le rapport une large partie (environ 81%) de cette déforestation serait illégale. Il accuse les entreprises d'avoir des politiques de déforestation insuffisantes.

En 2023, à la suite d'une enquête interne qui n'a révélé aucune preuve d'association avec des fermes ou abattoirs responsables de déforestation, la Compagnie Financière Richemont SA a nié son implication.

Dans son rapport annuel 2022, sans évoquer en particulier un type d'approvisionnement tel que le cuir, le groupe annonce que les équipes de Recherche & Innovation et d'approvisionnement responsable ont été renforcées pour répondre aux engagements de la société envers l'initiative Science Based Targets ('SBTi'). Nous serons attentifs à ces évolutions.

### Analyse de l'empreinte environnementale de Sextant Grand Large

L'analyse de l'empreinte environnementale mesure les risques et les opportunités qui ne sont pas saisies par une analyse conventionnelle des portefeuilles. L'empreinte quantifie l'impact environnemental des émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation d'eau, des déchets, des polluants de l'air, du sol, et de l'eau, ainsi que l'utilisation des ressources naturelles. Afin de permettre une comparaison des différents impacts environnementaux, notre fournisseur de recherche S&P Trucost attribue un coût environnemental à chaque ressource et polluant.

**Au 29/12/2023, Sextant Grand Large présente un ratio d'empreinte environnementale par million de chiffre d'affaires (EC/R) de 1,50% contre 1,58% à fin 2022.** Le périmètre utilisé dans cette analyse est celui des coûts directs, des coûts associés aux fournisseurs directs et ceux associés aux fournisseurs indirects. Aussi, si le coût des impacts environnementaux négatifs des entreprises en portefeuille était monétisé, cela représenterait 1.50% de leurs chiffres d'affaires cumulés. **L'exposition du fonds à ces coûts potentiels a baissé de 0,08% sur un an.**

### Analyse des indicateurs PAI sur la biodiversité

L'indicateur PAI préconisé dans la réglementation SFDR demande la "Part des entreprises du portefeuille qui ont déclaré, ou pour qui sont estimés, avoir des activités induisant des impacts sur des zones protégées et/ou riches en biodiversité".

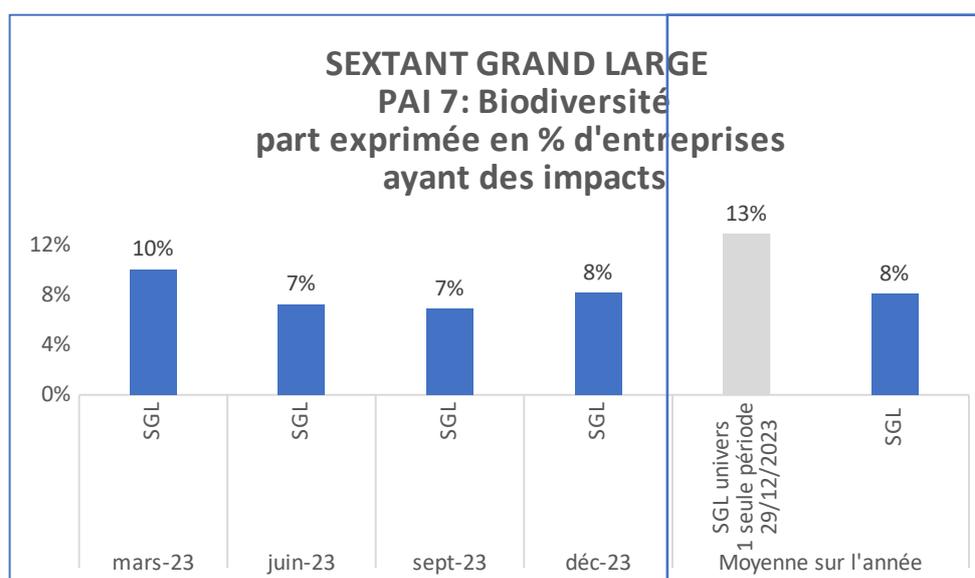
Nous exploitons 3 sources de données différentes qui selon nous fournissent qualitativement un bon niveau de conformité par rapport à l'exigence de définition de ce PAI :

- 2 critères complémentaires (CDP Water et MSCI) nous permettent de collecter l'information de si une société a déclaré des opérations dans des, ou à proximité de, sites classifiés comme sensibles en termes de risques liés à la biodiversité ;
- 1 critère supplémentaire (source Ethifinance) nous permet de collecter l'information de si une société a déclaré avoir induit des impacts négatifs sur la biodiversité dans les 3 dernières années.

La combinaison de ces 3 critères nous permet de constater un niveau d'exposition non nul aux risques et impacts sur la biodiversité. Nous appliquons simplement une règle de priorité entre ces 3 points de données, dans l'ordre énuméré ci-dessus, à savoir, de manière spécifique : priorité 1 – donnée CDP, priorité 2 – donnée MSCI et priorité 3 – donnée Ethifinance. Cette combinaison nous permet, aussi et surtout, d'augmenter la couverture de données pour ce PAI. En effet, ces différents fournisseurs sont selon nous complémentaires quant aux tailles et zones géographiques des sociétés qu'ils adressent :

- CDP Water et MSCI adressent surtout les sociétés de grande capitalisation internationales
- Ethifinance adresse surtout les sociétés de petites et moyennes capitalisations européennes

Au 29/12/2023, la part des entreprises du portefeuille de Sextant Grand Large exposée à des risques et impacts négatifs sur la biodiversité s'élève à **8% du portefeuille contre 13% sur l'univers<sup>14</sup>, montrant ainsi une exposition significativement moindre.**



<sup>14</sup> PAI 7 – Biodiversité : Taux de couverture du portefeuille : 97%, Univers : 86%

Dans le cadre de sa Politique de prise en compte des principales incidences négatives d'Amiral Gestion<sup>15</sup>, l'impact sur la biodiversité est pris en compte de la manière suivante :

- qualitativement dans l'analyse ESG dès lors que l'activité de l'entreprise est susceptible de générer ce type d'externalités négatives dans les zones protégées et/ou riches en biodiversité.
- l'implication des organes de gouvernance dans les problématiques de biodiversité est notamment suivie, à travers un indicateur dédié produit par le CDP (lorsque la donnée est disponible).
- une vigilance particulière est également portée à toutes les controverses relatives à la biodiversité, quel que soit le niveau de gravité. Cette vigilance peut conduire à une mise sous surveillance, un dialogue ou une exclusion selon le degré d'importance de l'incident.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique environnementale, Amiral Gestion s'est engagée à ouvrir une réflexion en 2025 pour se fixer des objectifs liés à la biodiversité à horizon 2030, conformes aux principes de la Convention sur la diversité biologique.<sup>16</sup>

• **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cf. comparatif supra des données présentées pour les métriques climat et le score ESG externe.

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment SEXTANT GRAND LARGE promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 10% d'investissements durables.**

L'investissement durable pour Amiral Gestion<sup>17</sup> est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

**Part d'investissement durable**

| SEXTANT GRAND LARGE                           | (Données pondérées au 29/12/2023) | (Données pondérées au 30/12/2022) |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES</b> | <b>25,6%</b>                      | <b>31,7%</b>                      |

Part d'ID minimale : 10%

<sup>15</sup> <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf>

<sup>16</sup> Pour en savoir plus, se référer à la section 5.3 du Rapport de Durabilité : <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2391/doc.pdf>

<sup>17</sup> Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion ; <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

|  |       |       |
|--|-------|-------|
| Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation changement climatique | 21,9% | 30,1% |
| Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux                                | 3,7%  | 1,6%  |

Depuis le 30/12/2022, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissements durables pour nos compartiments.

A ce titre, le compartiment dégage au 29/12/2023 une part d'investissements durables représentant 25,6% de l'actif net du portefeuille.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions "investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidences négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

#### **Sélectivité ESG du compartiment Sextant Grand Large**

Après application des politiques d'exclusions sectorielles, normatives et fondées sur la gravité des controverses, le taux de sélectivité du compartiment Sextant Grand Large s'élevait à **4,9% au 29/12/2023**.

Il est à noter que le compartiment n'a pas pris d'engagement de pourcentage minimum de réduction de l'univers de départ fondé sur des caractéristiques ESG.

#### **Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle<sup>18</sup>**

<sup>18</sup> La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.



**Au 29 décembre 2023 et sur l'ensemble de l'année 2023, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.**

**La part brune du fonds, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, s'élève donc à 0,19% d'après les données MSCI, dû à l'investissement dans Franco-Nevada (0,19% CA), qui détient une implication indirecte dans le pétrole et le gaz non conventionnels via ses royalties générées auprès de producteurs d'énergies fossiles et découlant pour Franco Nevada de ses droits de propriété.** Toutefois, cela ne constitue pas une non-conformité dans l'application des exclusions du portefeuille et de la politique Energies Fossiles d'Amiral Gestion car la société Franco Nevada est indirectement exposée dans l'activité de production d'énergies fossiles non conventionnelles.

Il est à noter que le compartiment a également une vigilance particulière sur les investissements dans les secteurs de l'alcool et du jeu. Au 29/12/2023, le compartiment n'a pas d'exposition aux actions ou obligations d'entreprises évoluant dans le secteur des jeux d'argent.

Sur le secteur de l'alcool, une analyse spécifique du positionnement des produits et des pratiques de vente des producteurs et des vendeurs au détail d'alcool a été réalisée en cas d'exposition dépassant 5% du chiffre d'affaires, pour vérifier la bonne gestion des risques sociaux par l'entreprise. Dans ce cadre de l'application de notre politique sectorielle sur cette activité, le compartiment a investi dans l'entreprise Dufry, leader mondial des duty free, dont la part de chiffre d'affaires liée à la vente d'alcool représente 17%. MSCI attribue un très bon niveau de notation à l'entreprise (« A »), la positionnant dans la moyenne haute de son secteur, avec deux controverses mineures non liée à des pratiques commerciales répréhensibles en lien avec leur activité de vente d'alcool.

#### **Non exposition du compartiment à des controverses de gravité sévère<sup>20</sup>**

**Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveaux de gravité et 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du fonds.**

Toutefois, il est à noter qu'une entreprise fait l'objet d'une mise sous surveillance par le Comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion : **META Platforms** dans le cadre de deux controverses qui l'ont amené à être inscrites en statut Watchlist du Pacte Mondial des Nations Unies et dont le cas est décrit dans la section suivante.

**Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).**

#### **Bilan global au 29/12/2023**

Au 29/12/2023, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

<sup>19</sup> Le détail des règles d'exclusion appliquées est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

<sup>20</sup> Source : Sustainalytics - Taux de couverture d'analyse : 82,62%

- o **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

**Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment SEXTANT GRAND LARGE sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment SEXTANT GRAND LARGE exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

**Bilan au 30/12/2022**



- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
- Trois entreprises du portefeuille sont inscrites sous statut Watchlist et mises sous surveillance<sup>21</sup> : META PLATFORMS\*, TELEPERFORMANCE\*\*
- Le désinvestissement d'une entreprise sous statut watchlist en 2023 : Compagnie de l'ODET\*\*\*

*Taux de couverture d'analyse : 87%*

<sup>21</sup> Décision du Comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion du 12 octobre 2022

**\*Cas Meta Platforms<sup>22</sup>**

La société américaine Meta Platforms (ex Facebook), l'un des géants du Web faisant parti des GAFAM, a été mise sous surveillance fin 2022 à la suite de deux controverses sur la gestion des données personnelles des utilisateurs pour la première, la seconde sur l'impact négatif de ses produits sur la santé mentale des adolescents, plaçant l'entreprise sous un double statut de Watchlist du **Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 1) et des Principes directeurs de l'OCDE (chapitre IV et VIII) pour atteinte à la protection des droits humains internationaux** et d'atteintes aux intérêts des consommateurs.

A ce titre, **l'entreprise a été mise sous surveillance lors de la réunion du Comité de surveillance des controverses qui s'est tenue le 12 octobre 2022.**

Cette mise sous surveillance et les éléments d'analyse ont été communiqués dans le rapport SFDR du fonds en date du 30/12/2022. Pour rappel :

- **La première controverse** faisait état d'une **utilisation non autorisée des données personnelles par un tiers entre 2015 à 2018**, et a fréquemment fait l'objet d'allégations liées à un **traitement inapproprié de ces mêmes données**. Ainsi, suite à une action collective devant les tribunaux suite au scandale Cambridge Analytica (2018), Meta est parvenu à un accord dans son procès Cambridge Analytica en acceptant de payer l'amende de 5 milliards de dollars décidée en juillet 2019.

Actions correctives : Meta a mis en place début 2022 une nouvelle politique de confidentialité beaucoup plus claire et basée sur les recommandations des experts en protection de la vie privée. Dans le cadre également de ses mesures de vigilance renforcée, META a annoncé fin novembre 2023 avoir démantelé un réseau basé en Chine de près de 5000 faux comptes Facebook et Instagram tentant d'influencer le discours en ligne sur la politique américaine. Ce type d'opérations a également été réalisé plus tôt en 2023 sur de faux comptes russes et iraniens<sup>23</sup>.

- **La seconde controverse, datant de 2016 mais avec de nouvelles actualités négatives en 2023**, a mis en évidence l'impact significatif que pouvaient avoir les plateformes Facebook et Instagram sur :

- **le respect des droits de l'homme des utilisateurs dans les pays en développement et des zones à risques (Kenya, Myanmar, Afrique du Sud)**. En décembre 2022, Meta a été accusée dans une action en justice au Kenya d'avoir permis la divulgation de contenus préjudiciable, exacerbant le conflit Ethiopien entre 2020 et 2022. En 2023, le WSJ a accusé Meta de contribuer à l'augmentation de la violence et de la propagande nationalistes hindoues en Inde.

Action corrective : Depuis 2018, Meta a ajusté significativement ses algorithmes et moyens de contrôle à plusieurs reprises, en particulier en ce qui concerne la modération de contenu en période d'élections ou de conflits. Comme en atteste la décision de la Maison Blanche de rejoindre Threads<sup>24</sup> (Meta) et de quitter Twitter (nouvellement renommé X), Meta est maintenant devenu l'acteur de référence par sa capacité à équilibrer liberté d'expression et modération de contenu sur ses plateformes. D'autres sociétés de médias (Comcast, Walt Disney, Warner Bros) ont suivi et suspendu leurs publicités sur X et ont

<sup>22</sup> Source : Analyse ESG MSCI, fiche d'analyse Global Compact + controverses de Sustainability

<sup>23</sup> Meta fait le ménage en Chine : un réseau de milliers de faux comptes démantelé ! (clubic.com)

<sup>24</sup> <https://www.zonebourse.com/actualite-bourse/La-Maison-Blanche-lance-un-compte-Threads-pour-Biden-et-Harris-45401833/>

rejoint Threads de Meta. Ces mouvements sont une preuve de la confiance de grands acteurs Américains envers Meta en ce qui concerne la politique de gestion des données.

- **l'impact négatif de ses plateformes sur la santé mentale des adolescents : Des documents internes ont fuité à la suite de la communication par un lanceur d'alerte au Wall Street journal laissant transparaitre que Meta était au courant de l'impact négatif de ses plateformes.**

Actions correctives : L'article du WSJ était basé sur une interprétation de la recherche interne Meta qui fausse les résultats de l'enquête. L'évaluation de Sustainalytics est principalement fondée sur cet article. En effet, Meta a communiqué que contrairement aux allégations du Wall Street Journal, les recherches d'Instagram montrent que sur 11 des 12 problèmes de bien-être, plus d'adolescentes ont déclaré qu'Instagram les avait rendues meilleures plutôt que pires. Cette recherche, comme la recherche externe sur ces questions, a révélé que les adolescents déclarent avoir eu globalement plus d'expériences positives que négatives avec les réseaux sociaux. Meta a fait la **promotion des lignes d'assistance locales sur les troubles alimentaires et a mis en place un partenariat avec la NEDA** (National Eating Disorders Association) afin d'aider les adolescents à avoir une meilleure image d'eux-mêmes et de leur corps. En outre, ils ont fait la **promotion de comptes vérifiés qui partagent de la positivité et des conseils pour se sentir mieux.**

**En 2023, les équipes de gestion et d'analyse ESG d'Amiral Gestion ont poursuivi le suivi étroit des actualités et pratiques liées à ces controverses, de la qualité de la communication de Meta ainsi que les actions correctives additionnelles sur lesquelles s'engagent l'entreprise. Cette surveillance étroite du titre a été inscrite à l'ordre du jour de 2 comités de surveillance des controverses qui se sont tenus le 25/07/2023 et le 22/12/2023.**

- **Gestion des données** : Malgré les mesures prises en 2022, Meta a reçu de nouvelles amendes de la part de la DPC en 2021, 2022 et 2023 à la suite des enquêtes de la commission (condamnation de Meta à 1.2 milliards d'euro par la DPC-Commission de protection des données irlandaise au nom de l'UE en Mai 2023). Par ailleurs, les régulateurs aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie et dans l'UE envisagent tous une réglementation plus stricte ciblant l'entreprise. La récente mise en place de l'abonnement payant sur les plateformes Facebook et Instagram par Meta a permis de répondre aux nouvelles exigences RGPD spécifiques à l'Europe. "Pay or Okay" est vu par certains comme une entrave au libre consentement de l'utilisateur. Cependant, il est important de rappeler que les utilisateurs demeurent maîtres de leurs décisions, et en particulier celle de ne plus utiliser les plateformes Meta. L'utilisation des plateformes Facebook et Instagram demeure basée sur le fait que l'utilisateur y trouve de la valeur. "Pay or Okay", or "Use something else" apparaîtrait plus objectif. Nous considérons que l'abonnement payant n'est pas une limitation du libre arbitre, mais plutôt une proposition alternative et positive pour ceux qui souhaitent une expérience sans publicités ciblées. A titre de comparaison, depuis 2023, le divertissement accessible sur Netflix s'acquiert également soit au prix d'un abonnement, soit avec de la publicité, tout comme Instagram.

Dans notre analyse comparative sur la responsabilité et la gestion des données privées, il est intéressant de noter les différentes approches adoptées par Meta et TikTok, ce dernier appartenant à ByteDance,

une entreprise basée en Chine. En novembre 2022, TikTok a admis que ses employés en Chine avaient accès aux données des utilisateurs européens, incluant ceux de l'Union Européenne, de la Suisse, et du Royaume-Uni, soulevant des préoccupations quant à la sécurité et la confidentialité des informations personnelles. Cette révélation a alimenté les débats sur la protection des données à l'échelle internationale, menant le Congrès américain à envisager des mesures restrictives contre TikTok aux États-Unis. Les préoccupations ne se limitent pas uniquement à l'usage commercial de ces données, mais s'étendent également à la possibilité de leur utilisation par des entités gouvernementales chinoises, soulevant des questions importantes sur la gouvernance et la régulation des données à l'échelle mondiale<sup>25</sup>.

- **Impact des réseaux sociaux sur la santé mentale des adolescents :** malgré des mesures correctives identifiées, META continue d'être exposée sur cette controverse avec **une action en justice initiée par 40 États américains à l'automne 2023 pour nuisance à la santé mentale de la jeunesse**<sup>26</sup>. Cette action en justice représente l'aboutissement d'enquêtes menées depuis deux ans sur les méthodes "addictives" des deux réseaux sociaux Facebook et Instagram. Les États, démocrates et républicains, affirment que le groupe californien a "dissimulé la façon dont ces plateformes exploitent et manipulent les consommateurs les plus vulnérables", et "négligé les dommages considérables" causés à la "santé mentale et physique des jeunes de notre pays". Bien que ces questions soient légitimes et doivent être suivies avec attention, plusieurs éléments laissent penser que Meta cherche à adresser ce sujet de société complexe avec sérieux. Par ailleurs, le cas n'ayant pas été jugé, il est prématuré de conclure que Meta a un impact néfaste sur la santé mentale des jeunes sans pouvoir mettre en perspective plusieurs études. Par exemple, une étude scientifique menée par *The National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine*<sup>27</sup> en 2023 montre des impacts négatifs mais aussi positifs des réseaux sociaux. Ce second aspect ne peut être minimisé, car il apporte 1/ du divertissement pour la majorité des jeunes, et 2/ permet d'améliorer la santé de certains jeunes isolés ou en recherche d'opportunités. Aussi, il n'y a à ce jour pas de base scientifique faisant consensus pointant une contribution globalement négative des réseaux sociaux sur la santé des jeunes. L'innovation technologique vient avec des bons et des moins points. Il convient de prévenir ces derniers plutôt que de rejeter l'entière.

Par ailleurs, nous avons noté que Meta a pris des initiatives plus claires en faveur de la santé mentale des adolescents en janvier 2024, reconnaissant l'importance croissante de cette problématique. Bien que les mesures actuelles puissent être considérées comme modestes dans l'absolu, elles marquent néanmoins un pas dans la bonne direction, et soulignent l'écoute et la réactivité de la direction de Meta. Cette prise de conscience montre que Meta améliore ses produits pour garder le meilleur de ce que ces technologies ont à apporter, c'est-à-dire la connexion humaine et la créativité. Parmi ces

<sup>25</sup> <https://www.lesechos.fr/tech-medias/medias/tiktok-reconnait-que-ses-employes-en-chine-exploitent-les-donnees-des-europeens-1875618>

<sup>26</sup> <https://www.msn.com/fr-fr/actualite/monde/des-etats-americains-accusent-meta-de-nuire-a-la-sante-des-enfants/ar-AA1iNiJX?ocid=hwwin&appid=hwbrowser&ctype=news>

<sup>27</sup> <https://www.nationalacademies.org/our-work/assessment-of-the-impact-of-social-media-on-the-health-and-wellbeing-of-adolescents-and-children>

mesures en faveur de la santé mentale des adolescents, Meta permet désormais de faciliter le contrôle parental<sup>28</sup> via de nouveaux outils, stopper la propagation de photos et d'images sans le consentement préalable, cacher de manière accrue les contenus les plus inappropriés ou sensibles des adolescents sur Facebook et Instagram.

Toutefois, nous restons particulièrement attentifs sur l'accusation de méthodes addictives et la suite des actualités, dont le suivi des procédures judiciaires est en cours.

#### **Une action d'engagement collaboratif sur le cas META à laquelle s'associe activement Amiral Gestion**

C'est dans ce contexte que dans le cadre de la controverse sur la santé mentale de jeunes, Amiral Gestion a rejoint le 11 avril 2023 une coalition composée de 27 investisseurs sur le thème de la Tech Responsable (*Tech & mental health*) à l'initiative de Sycomore AM et Axa IM<sup>29</sup>. L'objectif de cette coalition est d'engager les grandes entreprises du secteur technologique dans la prise en compte d'enjeux liés à la santé mentale et au bien-être des utilisateurs finaux en cherchant à atténuer l'impact potentiellement négatif de la technologie. La promotion de 7 bonnes pratiques sera communiquée dans ce contexte d'engagement porté par nos **fonds Sextant Tech et Sextant Grand Large qui sont les véhicules principaux d'engagement pour Amiral Gestion. Le détail de l'engagement est détaillé dans le rapport dans la partie dédiée à l'engagement.**

#### **Conclusion du comité de surveillance des controverses**

Compte tenu des signes de bonne foi dont Meta a fait preuve jusqu'ici au sujet de la promotion de pratiques vertueuses sur les réseaux sociaux et en particulier pour les jeunes, ainsi que de sa nouvelle ligne de conduite sur la confidentialité des données, le Comité a décidé fin 2023 de maintenir en niveau de gravité 3 les controverses mentionnées supra impactant Meta Platforms. **En 2024, nous continuerons à suivre étroitement les points sus mentionnés afin d'affiner notre position vis-à-vis de l'entreprise qui reste sous surveillance.**

#### **\*\*Cas Téléperformance<sup>30</sup>**

La société Téléperformance, leader mondial des centres d'appel, a été mise sous surveillance le 10 novembre 2022 à la suite d'un événement générateur ayant fait chuter le cours de bourse à des niveaux records (-40%) pour un événement extra-financier à caractère social, plaçant l'entreprise sous statut de Watchlist du **Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 3) et des Principes directeurs de l'OCDE (Chapitre V) en matière d'empêchement de la liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective.**

A ce titre, **l'entreprise a été mise sous surveillance avec une action d'engagement.** En effet, la controverses remontée le 10 novembre dans un article du Time faisait état de la problématique de l'exposition à des risques psycho-sociaux des employés qui gèrent la modération des contenus mais également « **des tentatives de syndicalisation des**

<sup>28</sup> <https://about.instagram.com/blog>

<sup>29</sup> [https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_lec\\_8h\\_premium&utm\\_content=20230711&or=EPR-5010-\[20230711\]](https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_lec_8h_premium&utm_content=20230711&or=EPR-5010-[20230711])

<sup>30</sup> Source : Analyse ESG MSCI, fiche d'analyse Global Compact + controverses de Sustainabilitytics

**travailleurs se sont heurtées à des intimidations et à des menaces** » (Colombia Is Investigating TikTok Partner Téléperformance | Time) **sur lesquelles le Ministère colombien du travail a lancé aussi l'enquête concernant des allégations d'anti syndicalisme**, fait ayant entraîné le statut en Watchlist du Pacte Mondial en raison **des controverses remontées en Colombie mais aussi dans d'autres filiales du Groupe (ex. : Albanie, Pologne).**

Par ailleurs, l'entreprise étant connue comme étant défaillante sur le thème de la gestion du capital humain et de respect de droit du travail, **il subsistait en novembre un risque non négligeable de poursuite de baisse du cours de bourse.**

**A la suite de cet événement les équipes de gestion et d'analyse ESG ont participé aux réunions de communication de crise à l'intention des investisseurs organisées par la Direction générale de Téléperformance et documenté le suivi du cas.**

En décembre 2022, Téléperformance et UNI Global Union ont signé un accord mondial visant à renforcer le droit des travailleurs à former des syndicats et à s'engager dans des négociations collectives. En janvier 2023, le point de contact national de l'OCDE en France (NPS) a officiellement mis fin à la procédure de Téléperformance, invoquant la mise en œuvre des recommandations du NPS en matière de devoir de diligence.

A la lueur des informations communiquées par l'entreprise et l'analyse réalisée par la gérante en charge du suivi de l'entreprise, **la tendance semble assez favorable à ce stade avec des pratiques correctives que l'entreprise avait commencé à mettre en place mais qui n'étaient pas connues du marché.** Nous maintenons toutefois la mise sous surveillance et le suivi de l'évolution et les effets des pratiques RH de l'entreprise.

**\*\*\*Cas Compagnie de l'Odet / Groupe Bolloré : décision de désinvestissement de tous nos fonds en 2023 pour des motifs ESG, dont Sextant autour du Monde**

Comme mentionné dans le reporting périodique en date du 30/12/2022, la société française Compagnie de l'Odet, holding détenant 64% du capital du groupe Bolloré (multinationale de transport, pétrole, de logistique et de communication), a été placée par l'agence de notation Sustainalytics sous statut de **Watchlist du Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 1) et des Principes directeurs de l'OCDE (Chapitre IV) en matière d'atteinte au respect de la protection des droits internationaux de l'homme.**

Le Groupe Bolloré – Compagnie de l'Odet détient en effet environ 40% de la Société SocFin qui est au cœur de la controverse. Cette entreprise qui opère en Afrique (Cameroun, Liberia, Nigeria and Sierra Leone) et en Asie (Cambodge) est accusée de déforestation, de mauvais traitement des populations riveraines et plus largement de non-respect du Droits Humains.

**L'entreprise faisait déjà l'objet d'une mise sous surveillance par Amiral Gestion depuis fin 2021 avec un temps d'observation sur 3 ans des évolutions attendues de la gouvernance avec la passation annoncée des rênes de l'entreprise aux enfants Bolloré et une réorganisation du groupe qui laissaient espérer une évolution des pratiques de RSE et une vente de SocFin.**

Il y a eu à cet égard des évolutions positives significatives avec notamment la vente de la branche Africaine détenue à 100% par le groupe (principalement du transport et des concessions portuaires) qui faisait l'objet de controverses régulières avec des procédures judiciaires qui se poursuivent. On peut également noter que la restructuration du groupe se poursuit dans le cadre du changement de génération à la tête du groupe dans le plus grand respect des intérêts minoritaires avec notamment la cession de la branche fret. A l'inverse SocFin n'a pas été vendue et la qualification de la controverse est passée au niveau de gravité 5 par MSCI fin 2022, même si l'agence la considérait alors "non matérielle" à l'échelle du groupe. Enfin la communication de l'entreprise en la matière a

été quasi-inexistante avec des notations ESG toujours très faibles auprès d'agences de notation extra-financière telle que MSCI, ce qui a amené le comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion, à l'issue de sa réunion du 21 mars 2023, à accentuer la mise sous surveillance en évitant de renforcer les positions existantes dans plusieurs fonds, dont Sextant Grand Large, et d'envisager une dynamique d'allègement voire de sortie si la situation ne s'améliorait pas, avec de nouveaux points d'étape le 23/06/2023 et le 27/09/2023.

Lors de la réunion du Comité de surveillance des controverses du 23/06/2023, nous avons estimé d'une part, qu'une dynamique de sortie devait être opérée immédiatement mais graduellement pour tous les fonds, sans possibilité de rachat sur les titres en actions conformément à la procédure de désinvestissement, d'autre part, de permettre d'ici la réunion de septembre une dernière analyse sur le pertinence de la requalification du niveau de gravité de la controverse de catégorie 4 au lieu de 5 selon les éléments d'information qui pourraient être attendus du Groupe Bolloré / Odet sur la cession de ses participations dans SOCFIN et l'avancement des procédures judiciaires.

**Dans ce contexte, entre le 1<sup>er</sup> mars 2023 et le 1<sup>er</sup> juillet 2023, Amiral Gestion a cédé 22% de ses positions cumulées dans les titres des groupes Bolloré / Odet.**

Lors de sa réunion du 27/09/2023, le Comité de surveillance des controverses a estimé que malgré les signes positifs, aucun élément concret ne permettait toutefois de requalifier à la baisse la gravité de la controverse en niveau de gravité 4 des titres BOLLORE et ODET car il n'y a toujours pas eu d'annonce de cession des parts de la société SOCFIN qui porte l'exposition de la controverse principale. Aussi, le comité a estimé que même si le groupe Bolloré / Odet a vendu ses activités africaines, il détient toujours une part de capital significative de SOCFIN qui le rend comptable des décisions prises (et qui est poursuivi en justice à ce titre) en tant que membre des instances de gouvernance à travers ses représentants (i.e. Vincent Bolloré et Hubert Fabri). A cet égard, l'annonce en 2023 de retirer SOCFIN de la cotation peut s'interpréter comme un préalable à la vente mais réduit encore la transparence sur cette activité. Par ailleurs on peut noter que le changement de génération a progressé mais est encore incomplet, Vincent Bolloré gardant une présence active dans le groupe notamment au niveau de l'Odet.

En conséquence, le Comité a acté d'un désinvestissement total de toutes les positions restantes avant fin 2023 pour les titres Bolloré et courant 2024 sur les titres Odet dans un délai raisonnable déterminé par les conditions de marché et la liquidité.

**Pour le compartiment Sextant Grand Large, la cession des titres en actions du Groupe Bolloré a pu intervenir avant le 29/09/2023, ceux de la Compagnie de l'ODET a pu intervenir le 5 janvier 2024.** Au 6 janvier 2024, le compartiment ne détenait plus aucun titre sur ces émetteurs.

**Au total, au 1<sup>er</sup> octobre 2023, Amiral Gestion avait cédé 74% de ses titres Bolloré – Odet par rapport à début mars, la totalité des titres du Groupe Bolloré a été cédée avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023, la totalité des derniers titres Compagnie de l'Odet encore investis dans le fonds Sextant Grand Large a été cédée le 6 janvier 2024.**

*Description détaillée :*

*La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le compartiment **SEXTANT GRAND LARGE** prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) sous de l'annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d'Amiral Gestion, incluant l'approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur la prise en compte des principales incidences négatives sur l'ensemble du portefeuille sont restituées dans le document périodique annuel du compartiment qui intègre le format de reporting dédié au PAI et matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment<sup>31</sup>.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l'année 2024 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

### Quels ont été les principaux investissements<sup>32</sup> de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

| SEXTANT GRAND LARGE                               |  |            |             |
|---|--|------------|-------------|
| Investissements les plus importants au 29/12/2023 | Secteurs                               | % d'actifs | Pays        |
| Bons du Trésor                                    | Institutionnel                         | 7,3%       | France      |
| Meta  | Communication                          | 2,9%       | États-Unis  |
| MAP Aktif Adiperkasa                              | Biens de consommation discrétionnaires | 2,4%       | Indonésie   |
| Open Up Group                                     | Industrie                              | 2,0%       | Japon       |
| Viel et Compagnie                                 | Services financiers                    | 1,9%       | France      |
| Ixios Gold  | Fonds                                  | 1,9%       | Paris       |
| Vivendi   | Communication Services                 | 1,9%       | France      |
| Kontron   | Technologies de l'information          | 1,9%       | Autriche    |
| Compagnie de l'Odet                               | Industrie                              | 1,8%       | France      |
| Franco-Nevada                                     | Matériaux                              | 1,6%       | Canada      |
| TECHNIPFMC  | Énergie                                | 1,5%       | Royaume-Uni |
| Compagnie Financière Richemont                    | Biens de consommation discrétionnaires | 1,5%       | Suisse      |
| Sextant Autour du Monde                           | Fonds                                  | 1,4%       | France      |

<sup>31</sup> [SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)

<sup>32</sup> Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 29/12/2023 représentant plus de 30% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.

|              |                               |              |        |
|--------------|-------------------------------|--------------|--------|
| Groupe Crit  | Industrie                     | 1,3%         | France |
| Vusiongroup  | Technologies de l'information | 1,2%         | France |
| <b>TOTAL</b> |                               | <b>32,7%</b> |        |

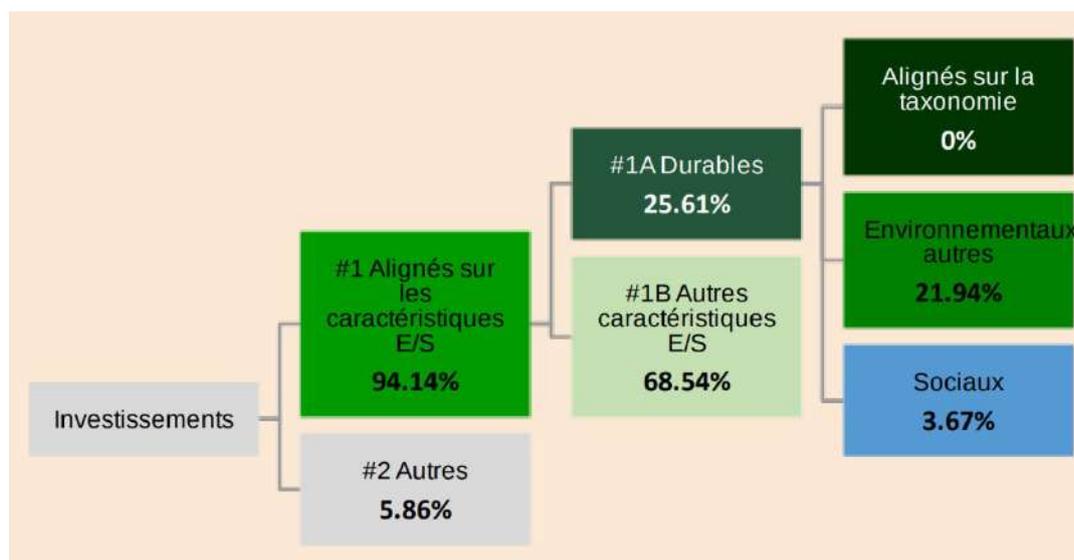
### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

#### **SEXTANT GRAND LARGE**

(Portefeuille arrêté au 29/12/2023)



La **catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La **catégorie #2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les principaux secteurs contributeurs de la part d'investissements durables du compartiment établie à 25,61% sont présentés ci-dessous au travers des lignes les plus contributrices.

| SEXTANT GRAND LARGE  |                               |            |             |
|--|-------------------------------|------------|-------------|
| 10 lignes les plus contributrices à la part d'investissement durable au 29/12/2023 | Secteur                       | % d'actifs | Pays        |
| Kontron  | Technologies de l'information | 1,9%       | Autriche    |
| Vivendi  | Communication Services        | 1,9%       | France      |
| Compagnie Financière Richemont   | Consommation discrétionnaire  | 1,5%       | Suisse      |
| Technip FMC  | Energie                       | 1,5%       | Royaume-Uni |
| VusionGroup  | Technologies de l'information | 1,4%       | France      |
| Sto SE   | Industrie                     | 1,2%       | Allemagne   |
| Alten  | Technologies de l'information | 1,2%       | France      |
| Kloeckner & Co   | Industrie                     | 1,1%       | Allemagne   |
| Admiral Group  | Finance                       | 1,1%       | Royaume-Uni |
| Sopra Steria   | Technologies de l'information | 1,0%       | France      |

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**



N.B. : Les données présentées dans cette partie sont conformes aux attentes de l'article 29 de la Loi Energie Climat en matière de contenus relatifs à l'Alignement Taxonomie.

Le compartiment SEXTANT GRAND LARGE n'est pas engagé à avoir une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%.

En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxonomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxonomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>33</sup> ?**

- Oui :  
D  le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

<sup>33</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

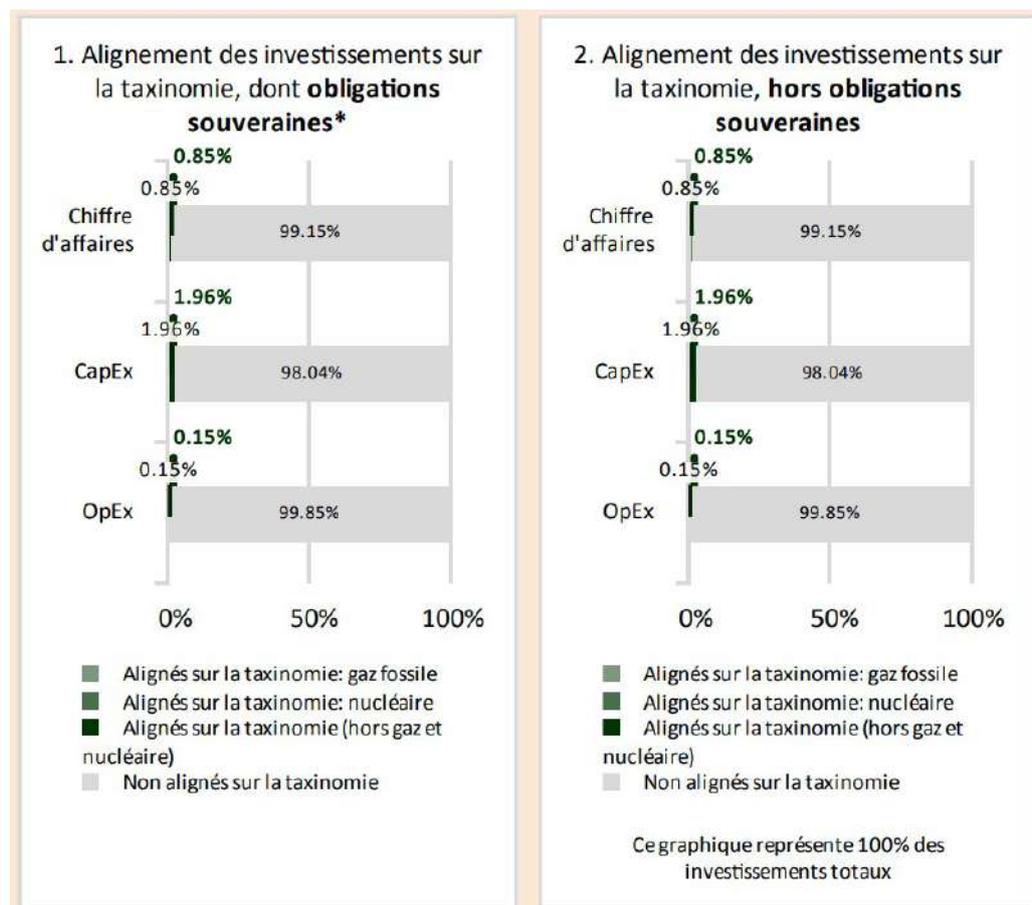
**SEXTANT GRAND LARGE**

**Part des investissements alignées sur la taxinomie au 29/12/2023**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)**, pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

**SEXTANT GRAND LARGE**  
**PART VERTE : 0,85%**

Sur la base de ces données fondées sur le Part verte liée au chiffre d'affaires, **le portefeuille révèle une part verte positive de 0,85%**, en baisse depuis 2022 : en effet, la Part verte du compartiment au 30/12/2022 atteignait un alignement Taxonomie de 1,45%.

Les principaux contributeurs de la taxonomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

| SEXTANT GRAND LARGE   |                               |                         |                            |
|---|-------------------------------|-------------------------|----------------------------|
| Entreprises les plus contributrices à la Part Verte au 29/12/2023 | Secteur                       | % du chiffre d'affaires | Nature d'activité éligible |
| Instalco AB   | Industrie                     | 5,5%                    | Habilitante                |
| Richelieu Hardware  | Industrie                     | 0,8%                    | Habilitante                |
| Econocom Group  | Technologies de l'information | 0,7%                    | Habilitante                |
| Sopra Steria  | Technologies de l'information | 1,0%                    | Habilitante                |

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Parmi les 0,85% d'investissements du portefeuille alignés à la taxonomie sur la part du chiffre d'affaires, 0,8% correspondent à des activités habilitantes captées par la part du chiffre d'affaires aligné, une part plus infime sur les activités de transition.

| Part des investissements réalisés par types d'activités – Sextant Grand Large |                                   |                                      |                        |                      |
|---|-----------------------------------|--------------------------------------|------------------------|----------------------|
| Source : Sustainalytics   |                                   | Activité contributrice <sup>34</sup> | Activité de transition | Activité habilitante |
| 2023  | Part des CAPEX alignés            | 1,8%                                 | 0,0%                   | 0,2%                 |
|   | Part des OPEX alignés             | 0,0%                                 | 0,0%                   | 0,2%                 |
|   | Part du Chiffre d'Affaires aligné | 0,0%                                 | 0,1%                   | 0,8%                 |
|   | Couverture                        | 32,2% <sup>35</sup>                  |                        |                      |
| 2022  | Part des CAPEX alignés            | 0%                                   | 0%                     | 0%                   |

<sup>34</sup> Activités bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne)

<sup>35</sup> A noter que le taux de couverture baisse en raison des données reportées par les entreprises exclusivement prises en compte dans ce calcul, conformément aux recommandations du régulateur pour le reporting 2023. Dans le reporting 2022, les données estimées par l'agence Sustainalytics étaient retenues, les entreprises ne reportant pas encore leur part verte.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent

|                                   |         |    |      |
|-----------------------------------|---------|----|------|
| Part des OPEX alignés             | 0%      | 0% | 0%   |
| Part du Chiffre d'Affaires aligné | 0,6%    | 0% | 0,6% |
| Couverture                        | 58,76 % |    |      |

• **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Se référer au tableau de Suivi des métriques climat et d'empreinte environnementale de Sextant Grand Large figurant supra.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

**21,9%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants<sup>36</sup>, **le compartiment SEXTANT GRAND LARGE totalise au 29/12/2023 21,9% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Kontron (1,9%), Vivendi (1,9%), Compagnie financière de Richemont (1,5%), Vusiongroup (1,3%) et Alten (1,1%).

**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

**3,7%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants<sup>37</sup>, **le compartiment SEXTANT GRAND LARGE totalise au 29/12/2023 3,7% d'investissements durables ayant un objectif social.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre TechnipFMC (1,5%), Sto (1,2%), Bénéteau (0,7%) et Marr (0,3%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient **5,9% de l'actif total** du portefeuille réel au 29/12/2023 et correspondait à des liquidités.

<sup>36</sup> <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2357/doc.pdf>

<sup>37</sup> Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires des entreprises auprès desquelles nous investissons en actions et la pratique de dialogue- engagement ESG** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et sur le plan de leurs pratiques sous-jacentes.

Le reporting 2023 de l'activité de vote et d'engagement du compartiment est restitué ci-dessous.

**Reporting de vote**

|  | <b>2023</b>  | <b>2022</b>  |
|--|--|--|
| Nombre d'AG votables   | 63   | 65   |
| Pourcentage d'AG votées  | <b>100%</b>  | <b>100%</b>  |
| Nombre de résolutions votées   | 860  | 886  |
| <b>Pourcentage de résolutions votées "abstention" ou "contre"</b>                        | <b>16%</b>   | <b>20%</b>   |
| Nombre de résolutions d'actionnaire déposées   | 40   | 11   |
| Nombre de résolutions d'actionnaires soutenues par Amiral Gestion                        | 30   | 6  |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur le dividende                                   | 0%   | 0%   |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur la rémunération des dirigeants                 | 19%  | 19%  |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur la nomination des administrateurs              | 22%  | 29%  |
| Types de résolutions pour lesquelles un vote contre a été le plus fréquemment recommandé | Augmentations de capital : 37%   | Transactions stratégiques : 55%  |
|  | Projet d'OPA : 75%   | Augmentations de capital : 55%   |
|  | Décisions stratégiques : 20%   | Rémunération des dirigeants : 19%  |
| Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus élevé    | Alte, Groupe Crit, Groupe Guillin, Instalco, Micron Technology, Open Up Group, PCA Corp, Recticel, Richelieu Hardware, Vusion Group, SME Credit Realisation, Synergie, Téléperformance, The Nature Holdings, Trigano, Wavestone, Westwing : 100% | Akwel, Alten, Benext-Yumeshin, Danieli, Dole, Korea Investment, Novagold, PCA Corp, Ping An Insurance, PT MAP Aktif, Shin Maint, Ubisoft, Unibail : 100%   |
| Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus faible   | Mitsubishi Logisnext : 23%, Kontron : 25%, Netease : 38%, Odet, Bolloré : 50%, Alphabet : 54%, Jacquet Metal : 60%   | Sea Ltd : 0%, Mitsubishi Logisnext : 20%, Hunter Douglas : 25%, Moderna, Netease : 33%, Bolloré : 46%, Companhia Brasileira de Distribuicao : 50%, Jacque Metal, Odet : 55%, Picanol, The Nature Holding, Royal Boskalis : 56%, Gérard Perrier : 60% |

### Reporting de dialogue et engagement ESG 2023

L'Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également en matière de recherche d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Sur l'année 2023, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement :

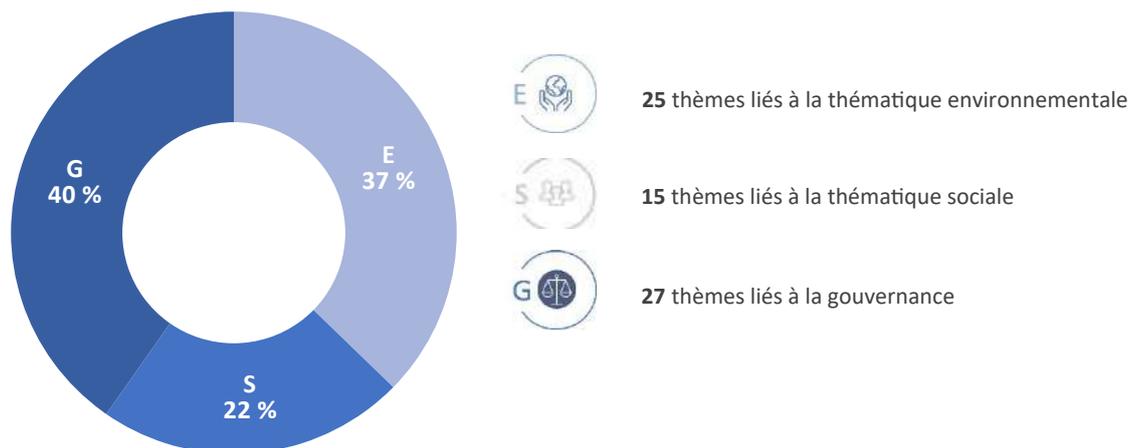
- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

| Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2023 : |   |   |              |  |
|--|---|---|--------------|--|
| <b>23</b><br>entreprises   | <b>19%</b><br>du portefeuille<br>29-12-2023 | <b>Engagements<br/>individuels et<br/>collaboratifs</b> | <b>E</b>     | Akwel ; Bénéteau ; Bilfinger ;<br>Birkenstock ; Gerard Perrier ; Groupe<br>Guillin ; Kontron ; Jacquet Metals ; Sto<br>AG ; Trigano  |
|  |   |   | <b>S</b>     | Akwel ; Banijay ; Birkenstock ;<br>Bénéteau ; Gerard Perrier ; Groupe<br>Guillin ; HelloFresh ; Synergie   |
|  |   |   | <b>G</b>     | Avant Corp ; Akwel ; Banijay ;<br>Bénéteau ; Birkenstock ; Casino ;<br>Cegedim ; Econocom ; Gerard Perrier ;<br>Groupe Guillin ; HelloFresh ; Kontron ;<br>MTG ; PCA ; SES Imagotag ; Solocal ;<br>Wavestone |
|  |   |   | <b>ESGT*</b> | Banijay ; Birkenstock ; Viel et cie  |

\*Transparence ESG

### Répartition des démarches de dialogue et engagement individuelles par thématique :

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :



**Illustrations d’initiatives de dialogue – engagement ESG menées en 2023 :**

| Jacquet Metals  |  |               |
|---|--|---------------|
| Pilier  |  | Environnement |
| <p>Nous avons félicité l’entreprise pour avoir publié son premier bilan carbone dans la DPEF 2021 et elle nous a assuré qu’il paraîtra à nouveau dans sa DPEF 2022. Suite à cet échange, nous avons interrogé l’entreprise sur sa potentielle participation à la prochaine campagne CDP maintenant qu’elle s’est dotée de mesures plus importantes sur son impact environnemental. Amiral Gestion, à l’occasion de sa participation à la campagne Disclosure 2022, avait engagé l’entreprise en tant que lead, et renouvellera cet engagement pour la campagne 2023.</p> <p>Jacquet Metals est le leader de la distribution d’aciers spéciaux (société de service). Nous comprenons que l’exercice du questionnaire CDP représente un exercice assez lourd pour Jacquet Metals. Nous comprenons tout à fait les freins à la participation de l’entreprise, néanmoins nous avons insisté sur l’importance du CDP qui devient un standard sur la place du fait de la transparence environnementale centralisée qu’elle apporte et qui nourrit les fournisseurs de données et les investisseurs. La transparence devient centrale comme en témoigne la réglementation (CSRD) côté entreprises et investisseurs (SFDR), et nécessaire pour réorienter les flux financiers vers une trajectoire compatible avec un modèle de développement décarboné et résilient aux changements climatiques (en ligne avec l’Accord de Paris).</p> <p>C’est pourquoi la transparence environnementale pourrait devenir à terme un sujet concernant les conditions de financement, le monde bancaire étant particulièrement attentif dans la prise en compte du carbone dans les décisions d’investissements.</p> |  |               |

| Akwel   |  |        |
|---|--|--------|
| Pilier  |  | Social |
| <p>Nous avons engagé la société pour leur faire part de la vigilance que nous portons sur les sujets d’égalité Hommes-Femmes &amp; de représentation des femmes au sein des effectifs cadres. Pour l’heure, la société ne communique pas encore sur la part des effectifs féminins de son périmètre cadre. Pourtant un certain nombre d’entreprises cotées opérant dans des activités où les femmes sont moins représentées ont défini des politiques et objectifs associés afin de faire progresser la part de femmes au sein de leur périmètre cadre et/ou top management. Nous avons échangé avec l’entreprise sur ce constat, et l’avons interrogé afin de savoir si de tels politiques et objectifs pourraient aussi être définis à l’avenir.</p> <p>Nous avons également fait part de notre sensibilité quant aux mécanismes qui favorisent un meilleur partage de la valeur ajoutée. A ce titre, nous encourageons les sociétés que nous accompagnons à la mise en place de dispositif tels que les plans d’actionnariat salarié. Au-delà de favoriser un meilleur partage de la valeur, ce type de dispositif nous semble aussi être un outil favorable sur le plan de la cohésion sociale. Nous avons sollicité Akwel afin d’obtenir davantage de transparence sur la part du capital éventuellement détenue à ce stade par les salariés du groupe. Et nous avons également interrogé la société afin de savoir si</p> |  |        |

la société avait ou envisageait de mettre en place un tel dispositif d'actionnariat salarié. Nous sommes dans l'attente du retour de la société sur ces sujets-là.

| Ekinops  |             |
|--|-------------|
| Pilier   | Gouvernance |
|    |             |
| <p>Lors de l'AG du 24 mai 2023, plusieurs résolutions portant notamment sur un plan d'actions gratuites et des augmentations de capital sans droits préférentiels de souscription, ont été rejetées. Nous avons prévenu la société que nous allions voter contre à plusieurs d'entre elles et nous avons échangé avec elle à ce sujet.</p> <p>Nous nous sommes entretenus avec le DAF afin de lui expliquer notre position et proposer d'échanger plus en amont de l'assemblée générale à l'avenir, avant que l'entreprise ne publie son projet de texte des résolutions soumises à l'assemblée générale.</p> <p>Le rejet de ces résolutions n'a pas d'impact majeur pour le groupe mais nous espérons qu'il provoquera une prise de conscience et permettra d'améliorer certaines pratiques de la gouvernance, en particulier la tendance à faire beaucoup de plans d'actions dilutifs, ce qui est contre l'intérêt des actionnaires minoritaires que nous sommes. De plus nous avons remarqué par le passé qu'à la suite de ces plans d'actions, les dirigeants ont été amené à vendre une grande partie de leurs titres sur le marché.</p> <p>En décembre, nous avons à nouveau échangé avec l'entreprise lors d'un roadshow organisé sur la gouvernance afin de préparer l'AG 2024. Nous avons notamment formulé des recommandations auprès de la société sur la rémunération du PDG et des plans d'actions gratuites (valeur absolue, conditions de performance).</p> |             |

#### **Participation d'Amiral Gestion à la coalition « Tech & Mental Health »**

Dans le cadre de la controverse sur la santé mentale de jeunes (cf. partie dédiée dans le rapport), Amiral Gestion a rejoint le 11 avril 2023 une coalition composée de 27 investisseurs sur le thème de la Tech Responsable (Tech & Mental Health) à l'initiative de Sycomore AM et Axa IM<sup>38</sup>. **L'objectif de cette coalition est d'engager les grandes entreprises du secteur technologique dans la prise en compte d'enjeux liés à la santé mentale et au bien-être des utilisateurs finaux en cherchant à atténuer l'impact potentiellement négatif de la technologie.**

Ces enjeux sont en effet peu abordés par les entreprises, qui ne répondent d'ailleurs pas toujours aux demandes individuelles des investisseurs. L'idée est de démultiplier notre impact à travers cette coalition pour pouvoir concrètement les engager pour les inciter à adopter de bonnes pratiques, parmi lesquelles :

<sup>38</sup> [https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_lec\\_8h\\_premium&utm\\_content=20230711&xtor=EPR-5010-\[20230711\]](https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_lec_8h_premium&utm_content=20230711&xtor=EPR-5010-[20230711])

- Définir une politique et mettre en place des mesures pour atténuer les risques d'addiction et les effets néfastes potentiels sur la santé mentale et le bien-être de l'utilisateur final.
- S'engager à assurer la sécurité des enfants en ligne dans les codes de conduite, les politiques en matière de droits humains ou les dispositifs d'évaluation des risques. Par exemple, mettre en place un site dédié qui détaille notamment leur politique de protection de l'enfant.
- Se fixer des objectifs spécifiques et communiquer sur les progrès accomplis.
- Définir des objectifs à court et moyen termes (même s'ils ne sont pas quantitatifs du fait du thème abordé), permettant aux actionnaires de suivre les améliorations et les progrès réalisés par les entreprises dans ce domaine.
- Développer un dispositif signalant les contenus préjudiciables en ligne, coopérer avec les autorités pour dénoncer les abus en ligne, et nouer des partenariats avec des tiers en matière de sécurité en ligne.
- Gouvernance, transparence et divulgation dans le cadre du contrôle du contenu de leurs produits.
- Soutenir les initiatives pédagogiques en matière de sécurité en ligne et celles en lien avec la technologie, la santé mentale et le bien-être.

Dans ce contexte, **les fonds Sextant Tech et Sextant Grand Large sont les véhicules principaux d'engagement pour Amiral Gestion via 3 gérants qui suivront avec l'équipe ESG les initiatives d'engagement en Support investor pour les sociétés META (Lead investor en cours d'arbitrage), UBISOFT (Lead Investor : AXA IM) et ALPHABET (Lead Investor : Boston Common AM).**

**Pour le fonds Sextant Grand Large, cela concerne son investissement dans l'entreprise META compte tenu de son exposition aux controverses et à son statut watchlist du Pacte Mondial des Nations Unies <sup>39</sup>**

En préparation de cet engagement qui devrait se matérialiser en 2024 auprès de META, nous approfondissons en interne l'analyse fondamentale ESG sur META, et dans le cadre de la controverse :

- nous cherchons à identifier si d'autres études scientifiques ont été publiées sur l'impact des réseaux sur la santé mentale des adolescents,
- nous menons une analyse comparative plus fine sur les mesures de protection de SNAPCHAT, Instagram et Tik Tok + le contenu des Guides pour les parents
- nous identifions dans les derniers rapports RSE et les fonctionnalités des appli de ces 3 acteurs les pratiques qui se rapporteraient aux préconisations de la coalition

### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

<sup>39</sup> Cf. la restitution de notre suivi d'analyse dans la partie dédiée du présent rapport

**ANNEXE COMPLEMENTAIRE  
PRISE EN COMPTE DES RISQUES DE DURABILITE  
DANS LA GESTION DES RISQUES<sup>40</sup>**



Le compartiment Sextant Grand Large intègre dans son processus d'investissement différents axes<sup>41</sup> visant à maîtriser ses risques de durabilité, parmi lesquels des politiques d'exclusions sectorielles, normatives et des controverses les plus significatives, ou encore une intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans l'analyse fondamentale appliquée à ses investissements en actions.

Ces axes du processus d'investissement limitent l'exposition aux risques de durabilité avec une dynamique de réduction non formalisée stricto sensu, mais qui s'opère de fait dans l'exercice des activités de gestion en raison des contraintes ex-ante et des contrôles effectués à trois niveaux.<sup>42</sup>

Parallèlement à cette recherche de maîtrise des principaux risques ESG au niveau des activités de gestion, et compte tenu du caractère systémique de certains risques ESG tels que le réchauffement climatique ou l'appauvrissement de biodiversité, nous travaillons activement sur l'intégration graduelle des risques de durabilité les plus prégnants dans le dispositif de gestion globale des risques d'Amiral Gestion.

**i. Identification, évaluation et priorisation des risques ESG, incluant ceux relatifs au Climat et à la biodiversité**

L'identification des sources de risques ESG les plus importantes s'est opérée dès 2020 dans le cadre de la définition de la stratégie d'Investissement Responsable (IR) d'Amiral Gestion. Elle s'est enrichie au fil de la montée en puissance de notre expertise IR, nous permettant ainsi de disposer aujourd'hui d'une série de filtres et de métriques<sup>43</sup> utilisés par les équipes de gestion dans leur sélection de titres, et en partie par la

| Caractérisation des risques                 | Dispositif actuel de prise en compte dans les activités de gestion<br>→ Intégration progressive dans le dispositif de certains éléments dans la cartographie des risques d'Amiral Gestion |  |  |
|---|---|--|--|
| Risques de transition                       | <p>Suivi d'une empreinte environnementale</p>   | <p>Suivi de l'intensité carbone et de l'alignement 2°C des portefeuilles</p>   | <p>Notes ESG minimales pour certains portefeuilles</p> <p>→ Non applicable à Sextant Grand Large</p>   |
| Risques physiques                           | <p>Suivi d'un score de risques physiques</p>  | <p>Suivi des actifs dits échoués (« stranded assets ») et exclusion ferme du charbon thermique et des hydrocarbures non conventionnels*</p> <p>*A l'exception des pétroles et gaz de schiste nord-américains</p> | <p>Politiques d'exclusion sectorielles</p> <p>→ critères précis communiqués dans le document précontractuel Annexe 2 SFDR du Compartiment</p>                      |
| Risques de contentieux ou de responsabilité | <p>Suivi d'un indicateur sur les risques de transition</p>  | <p>Exclusion des entreprises ne respectant pas les principes du Pacte Mondial de l'ONU / Principes Directeurs de l'OCDE</p>  | <p>Exclusion des entreprises exposées aux controverses les plus graves (niveau 5) + Surveillance étroite des controverses liées au Climat et à la Biodiversité</p> |

Direction des Risques pour contrôler l'application effective de certaines contraintes encadrant les risques ESG de chaque portefeuille. Le schéma ci-dessous présente ainsi le dispositif global de prise en compte des principaux risques de durabilité à l'échelle d'Amiral Gestion, selon une approche déclinée pour chaque portefeuille selon les axes de son processus d'investissement.

- **Les risques de contentieux ou de responsabilité** sont principalement encadrés via les exclusions sectorielles et normatives, ainsi que via un suivi étroit des controverses conduisant à des exclusions dans les cas les plus graves. Les exclusions appliquées à Sextant Grand Large sont décrites dans le document précontractuel (Annexe 2 SFDR) du compartiment.
- **Les risques physiques et de transition** mettent une emphase particulière sur les menaces pesant sur le climat et la biodiversité.

o **Focus sur les risques relatifs à la biodiversité :**



- L'exposition aux risques de biodiversité est essentiellement contrôlée à ce jour à travers : i) l'empreinte environnementale composite captant en partie les impacts sur la biodiversité, ii) un indicateur dédié<sup>44</sup> dans le cadre du suivi des Principales Incidences Négatives (PAI) des investissements du Compartiment. Ces deux métriques sont respectivement présentées en pages 5 et 9 pour Sextant Grand Large.

o **Focus sur les risques climatiques :**



- Le suivi de notre exposition aux actifs dits échoués (« stranded assets »)<sup>45</sup> est réalisé en continu pour mettre à jour régulièrement les critères de la politique sectorielle. En 2022, nous avons ainsi décidé d'exclure le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels de tous nos investissements<sup>46</sup>.
- Les objectifs internationaux de réduction des émissions carbone faisant peser un risque sur les industries qui ne seraient pas en capacité de s'adapter à ces nouveaux paradigmes, nous suivons l'intensité carbone et l'alignement 2°C de nos investissements, à travers des métriques restituées en page 5 pour ce Compartiment.
- Le suivi des risques physiques et des risques de transition sont identifiés et traités comme des risques de marché. Leur évaluation se fait à travers le suivi de deux indicateurs, dont les résultats sont présentés en page 5 pour Sextant Grand Large :
  - ✓ L'exposition aux risques de Transition à horizon 2030, visant à mesurer les risques liés à la hausse de prix de l'émission d'une tonne de carbone. Cette métrique est exprimée en % de l'EBITDA représentant les surcoûts liés à ces risques.
  - ✓ L'exposition aux risques physiques liés au changement climatique (stress hydrique, incendies, inondations, canicules, vagues de froid, ouragans, inondations côtières.), synthétisée dans un score sur 100.

**Un suivi étroit des controverses relatives au changement climatique et à la biodiversité est également opéré, quel que soit le niveau de gravité, pour permettre aux équipes de gestion d'être en veille active sur ces deux thématiques.**

<sup>44</sup> PAI #7, représentant la part des entreprises du portefeuille qui ont déclaré, ou pour qui sont estimés, avoir des activités induisant des impacts sur des zones protégées et/ou riches en biodiversité.

<sup>45</sup> Les actifs échoués, ou « stranded assets » correspondent à des secteurs ou des activités pouvant faire l'objet d'une dépréciation ou d'une transformation en « passifs » non anticipés ou prématurés, du fait de la transition vers une économie décarbonée ou tendant vers les investissements durables promus par l'UE dans le cadre des règlements SFDR et Taxonomie

<sup>46</sup> A l'exception des pétroles et gaz de schiste nord-américains. Les critères d'exclusion sont détaillés dans le document précontractuel (Annexe 2 SFDR) du compartiment, disponible sur le site Internet d'Amiral Gestion : <https://www.amiralgestion.com/fr/sextant-grand-large>

## ii. Revue du cadre de gestion des risques et plan d'action de réduction des risques ESG

Au-delà de l'identification et de la prise en compte des risques ESG dans les activités d'investissement, notre ambition est d'aboutir à une intégration structurée de ces derniers dans la cartographie globale des risques et à la définition d'un plan structuré de réduction applicable à l'ensemble des investissements d'Amiral Gestion à horizon fin 2024. Pour y parvenir, nous avons défini une feuille de route prévoyant une revue annuelle du cadre de gestion des risques en incluant les étapes suivantes :

- a. **Affiner notre analyse des risques de durabilité matériels** pour cibler de façon plus précise les critères porteurs de risques significatifs, grâce à au déploiement de notre nouvelle approche d'analyse ESG fondamentale fondée sur la double matérialité<sup>47</sup> des enjeux ESG propres à chaque secteur, et qui nous permettra d'établir à terme à une matrice sectorielle facilitant la sélection des éléments à implémenter dans la cartographie des risques.
- b. **Evaluer quantitativement les impacts financiers des risques de durabilité** en intégrant si possible l'estimation de la proportion des actifs exposés sur le court moyen/long terme, et l'impact sur la valorisation des portefeuilles. Cette quantification, démarrée via notre empreinte environnementale et nos scores de risques physiques et de transition, sera poursuivie de façon rigoureuse<sup>48</sup> mais sur un nombre limité de facteurs de risques dans un premier temps, compte tenu de la difficulté à obtenir certaines données. Il s'avère en effet complexe d'accéder à des données réelles et comparables, a fortiori pour les petites et moyennes capitalisations ou les entreprises implantées dans des pays émergents.
- c. **Décliner le maximum de critères matériels au sein de notre cartographie des risques avec pour objectif de les réduire**, en priorisant ceux dont l'impact aura pu être quantifié afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour les réduire. Notre objectif *in fine* sera de mettre en place un ensemble de **seuils d'alerte quantitatifs sur les facteurs de risques**, permettant aux gérants d'effectuer soit un acte de gestion, soit d'approfondir une analyse et mener une action d'engagement actionnarial



<sup>47</sup> Impacts des pratiques ESG des entreprises sur la performance financière des portefeuilles, et impact des investissements sur l'environnement et la société. Cette nouvelle méthodologie est présentée dans la section 1 du Rapport de Durabilité d'Amiral Gestion : <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2391/doc.pdf>

<sup>48</sup> Une telle quantification nécessitera une caractérisation très précise des risques selon des critères tels que : les secteurs et zones géographiques concernés, l'occurrence, le caractère récurrent ou ponctuel, actuel ou émergent, endogène ou exogène à l'entreprise, l'horizon de temps...

**AVERTISSEMENT – Février 2024**

Le présent document est émis par Amiral Gestion.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation d'Amiral Gestion. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Certains points de données sont désormais calculés avec l'outil ESG Connect depuis janvier 2024 en application des méthodologies conçues par Amiral Gestion et sur base des données fournies par plusieurs fournisseurs de données extra-financières. Il est possible que des écarts puissent subsister à la marge par rapport à nos calculs internes, la complexité des bases de données et référentiels sous-jacents pouvant expliquer ces écarts temporaires, mais qui ne remettent toutefois pas en cause les conclusions générales ni la conformité de nos fonds, compartiments et mandats à leurs engagements précontractuels.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce document s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des informations fournies par les prestataires de données extra-financières, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

**CE DOCUMENT EST ÉMIS PAR :**

Amiral Gestion

Société par actions simplifiée au capital social de 629 983 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038

Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490

<https://www.amiralgestion.com>

Tableau 1

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

|  |
|--|
| <b>Acteur des marchés financiers</b> SEXTANT GRAND LARGE, LEI : 969500UU4SV9P2UY7B40   |
| <p><b>Résumé</b><br/>                 SEXTANT GRAND LARGE, LEI : 969500UU4SV9P2UY7B40 en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Amiral Gestion.</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 29 décembre 2023.</p> <p><i>[Résumé prévu à l'article 5, dans les langues visées au paragraphe 1 dudit article]</i></p> |
| <p><b>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p><i>[Informations prévues à l'article 7, au format indiqué ci-dessous]</i></p>   |

| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>            |                          |                              |                               |                    |   |
|---|--------------------------|------------------------------|-------------------------------|--------------------|---|
| <b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>                     | <b>Élément de mesure</b> | <b>Incidences [année n]</b>  | <b>Incidences [année n-1]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| <b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b> |                          |                              |                               |                    |   |
| Emissions de gaz à effet de serre   | 1. Emissions de GES      | Émissions de GES de niveau 1 |                               |                    |   |
|   |                          | Émissions de GES de niveau 2 |                               |                    |   |
|   |                          | Émissions de GES de          |                               |                    |   |

|  |  |   |             |  |                    |                    |
|--|--|---|-------------|--|--------------------|--------------------|
|  |  | niveau 3  |             |  |                    |                    |
|  |  | Émissions totales de GES  | 1189776,635 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 2. Empreinte carbone   | Empreinte carbone   | 23224,2012  |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements            | Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements  | 147,88      |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles  | 0           |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable            | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | 0,1289      |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique    | Consommation d'énergie en GWh par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique   | 70,4935     |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |

|  |  |   |            |  |                    |                    |
|--|--|---|------------|--|--------------------|--------------------|
| Biodiversité   | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | 0,0814     |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| Eau  | 8. Rejets dans l'eau   | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | 24,6252    |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| Déchets  | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs  | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | 13392,3739 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| <b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |  |   |            |  |                    |                    |
| Les questions sociales et de personnel   | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de   | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des  | 0          |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |

|  |   |   |        |  |                    |                    |
|--|---|---|--------|--|--------------------|--------------------|
|  | l'OCDE pour les entreprises multinationales   | principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales  |        |  |                    |                    |
|  | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations | 0,0695 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé  | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements   | 0,0226 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance   | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres  | 0,1594 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 14. Exposition à des  | Part d'investissement   | 0      |  | En cours           | En cours           |

|  |   |   |                             |                               |                    |   |
|--|---|---|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|---|
|  | armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | dans des société qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées   |                             |                               | d'analyse          | d'analyse   |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b> |   |   |                             |                               |                    |   |
| <b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>  |   | <b>Élément de mesure</b>  | <b>Incidences [année n]</b> | <b>Incidences [année n-1]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| Environnement  | 15. Intensité de GES  | Intensité de GES des pays d'investissement  | Non applicable              |                               |                    |   |
| Social   | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales                                 | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion de nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national | Non applicable              |                               |                    |   |

| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>   |   |   |                             |                               |                    |   |
|--|---|---|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|---|
| <b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>  |   | <b>Élément de mesure</b>  | <b>Incidences [année n]</b> | <b>Incidences [année n-1]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| Combustibles fossiles  | 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers       | Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles | Non applicable              |                               |                    |   |
| Efficacité énergétique   | 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique   | Non applicable              |                               |                    |   |
| <b>Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>   |   |   |                             |                               |                    |   |
| <i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]</i> |   |   |                             |                               |                    |   |
| <b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>  |   | <b>Élément de mesure</b>  | <b>Incidences [année n]</b> | <b>Incidences [année n-1]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| Eau, déchets et autres matières  | 6. Utilisation et recyclage de l'eau  | 1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes),   | 2610847,67                  |                               | En cours d'analyse | En cours d'analyse  |

|  |   | par million d'euros<br>de chiffre d'affaires  |                      |                        |                    |  |
|--|---|---|----------------------|------------------------|--------------------|--|
| <p><i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]</i></p>  |   |   |                      |                        |                    |  |
| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité   |   | Élément de mesure   | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication        | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Droits de l'homme  | 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme | 0,1023               |                        | En cours d'analyse | En cours d'analyse   |
| <p><i>[Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]</i></p>  |   |   |                      |                        |                    |  |
| <p><b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b><br/> <i>[Informations prévues par l'article 7]</i><br/>         Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a>.</p>  |   |   |                      |                        |                    |  |
| <p><b>Politiques d'engagement</b><br/> <i>[Informations prévues par l'article 8]</i><br/>         Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> et au sein de sa Politique d'engagement (<a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf</a> )</p> |   |   |                      |                        |                    |  |
| <p><b>Références aux normes internationales</b><br/> <i>[Informations prévues par l'article 9]</i><br/>         Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a></p>  |   |   |                      |                        |                    |  |

**Comparaison historique**  
*[Informations prévues par l'article 10]*  
*Non applicable*

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

| Incidence négative sur la durabilité  | Incidence négative sur des facteurs de durabilité<br>(qualitative ou quantitative)                          | Élément de mesure   |
|---|---|---|
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>            |   |   |
| <b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b> |   |   |
| Émissions   | 1. Émissions de polluants inorganiques  | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  |
|   | 2. Émissions de polluants atmosphériques  | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  |
|   | 3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone   | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée      |
|   | 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris |
| Performance énergétique   | 5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables                  | Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie            |

|                                 |  |   |
|---------------------------------|--|---|
| Eau, déchets et autres matières | 6. Utilisation et recyclage de l'eau   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires</li> <li>2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires</li> </ol> |
|                                 | 7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau  | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau  |
|                                 | 8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé   | Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau   |
|                                 | 9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques  | Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006   |
|                                 | 10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols                                       | Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols  |
|                                 | 11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables                              | Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables   |
|                                 | 12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers | Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers  |
|                                 | 13. Ratio de déchets non recyclés  | Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée   |
|                                 | 14. Espèces naturelles et aires protégées  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</li> <li>2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection</li> </ol>  |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  | de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée |
|  | 15. Déforestation  | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation  |
| Titres verts   | 16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental    | Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental   |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b> |  |  |
| Titres verts   | 17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental | Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental   |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>                     |  |  |
| Émissions de gaz à effet de serre  | 18. Émissions de GES   | Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers   |
|  |  | Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers   |
|  |  | Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers   |
|  |  | Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers   |
| Consommation d'énergie   | 19. Intensité de consommation d'énergie  | Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré  |
| Déchets  | 20. Production de déchets d'exploitation   | Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets  |
| Consommation de ressources   | 21. Consommation de matières premières   | Part des matières premières (hors matériaux  |

|              |  |   |
|--------------|--|---|
|              | pour des constructions neuves et des rénovations importantes | recupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes                              |
| Biodiversité | 22. Artificialisation des sols                               | Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs |

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

| <b>INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |   |   |
|--|---|---|
| <b>Incidence négative sur la durabilité</b>  | <b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)</b>        | <b>Élément de mesure</b>  |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>   |   |   |
| Questions sociales et de personnel   | 1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail   |
|  | 2. Taux d'accidents   | Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée  |
|  | 3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies       | Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée   |
|  | 4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs  | Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail |

|                   |  |  |
|-------------------|--|--|
|                   |  | précaire, le travail des enfants et le travail forcé)  |
|                   | 5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel | Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel  |
|                   | 6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte   | Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte   |
|                   | 7. Cas de discrimination   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> <li>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> </ol> |
|                   | 8. Ratio de rémunération excessif  | Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)   |
| Droits de l'homme | 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme  |
|                   | 10. Manque de diligence raisonnable  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme   |
|                   | 11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains                        | Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains  |
|                   | 12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail       | Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par   |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | le travail, par zone géographique ou type d'activité  |
|  | 13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire   | Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité                        |
|  | 14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme   | Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée   |
| Lutte contre la corruption et les actes de corruption  | 15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption                          |
|  | 16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption              | Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption |
|  | 17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption | Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b> |  |   |
| Social   | 18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus   | Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)  |
|  | 19. Score moyen en matière de liberté  | Score mesurant le degré auquel les organisations  |

|                   |   |  |
|-------------------|---|--|
|                   | d'expression  | politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)                    |
| Droits de l'homme | 20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme     | Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet                            |
| Gouvernance       | 21. Score moyen en matière de corruption                    | Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet   |
|                   | 22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales | Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales   |
|                   | 23. Score moyen en matière de stabilité politique           | Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet   |
|                   | 24. Score moyen en matière d'état de droit                  | Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet |



# SEXTANT PME

FR0010547869 - Part A

Rapport Annuel / Décembre 2023



Sextant PME est un compartiment actions de PME-ETI européennes construit en dehors de toute référence indicelle, sur la base de la sélection individuelle de sociétés. Éligible au PEA et au PEA-PME, il est au moins investi à hauteur de 75% en PME-ETI européennes.

## CHIFFRES CLÉS

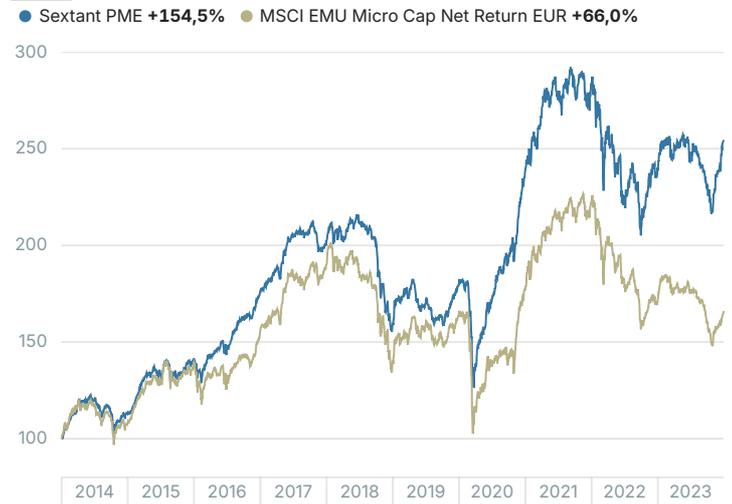
|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Actif net                          | 265,73M€             |
| VL part                            | 270,96€              |
| Capitalisation moyenne des actions | 662,8M€              |
| Capitalisation médiane des actions | 556,8M€              |
| Nombre de lignes                   | 83                   |
| Profil de risque                   | <b>1</b> 2 3 4 5 6 7 |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

|                     | Note ESG globale | Intensité carbone (teqCO2/M€ CA) |
|---------------------|------------------|----------------------------------|
| Fonds               | 50/100           | 93,1                             |
| Indice de référence | 39/100           | 193                              |

## PERFORMANCES HISTORIQUES



## PERFORMANCES

|                     | Performances cumulées |        |        |       |       |       |        |                 | Performances annualisées |       |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|-------|-------|-------|--------|-----------------|--------------------------|-------|-----------------|
|                     | 1 mois                | 3 mois | 6 mois | YTD   | 1 an  | 3 ans | 5 ans  | Depuis création | 3 ans                    | 5 ans | Depuis création |
| Fonds               | +6,7%                 | +9,8%  | +2,6%  | +6,7% | +6,7% | +6,4% | +59,7% | +154,5%         | +2,1%                    | +9,8% | +9,8%           |
| Indice de référence | +4,8%                 | +3,2%  | -6,1%  | -2,9% | -2,9% | -7,0% | +18,3% | +66,0%          | -2,4%                    | +3,4% | +5,2%           |

## PERFORMANCES MENSUELLES

|      | Janv. | Fév.  | Mars   | Avril | Mai   | Juin  | Juil. | Août  | Sept.  | Oct.  | Nov.  | Déc. | Année  | Indice de référence |
|------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|------|--------|---------------------|
| 2023 | 4,7%  | 2,0%  | -1,2%  | 0,6%  | -1,0% | -1,0% | 1,1%  | -3,6% | -4,2%  | -5,1% | 8,5%  | 6,7% | 6,7%   | -2,9%               |
| 2022 | -4,8% | -5,0% | 1,1%   | -2,6% | -2,9% | -9,2% | 5,8%  | -1,5% | -10,0% | 8,7%  | 4,6%  | 0,6% | -15,7% | -23,2%              |
| 2021 | 1,0%  | 4,2%  | 5,8%   | 4,7%  | 1,2%  | -2,6% | 2,5%  | 1,8%  | -2,0%  | 2,1%  | -4,5% | 3,1% | 18,3%  | 24,8%               |
| 2020 | -1,5% | -7,2% | -15,5% | 10,9% | 7,3%  | 4,1%  | 7,2%  | 0,7%  | 4,3%   | 0,2%  | 13,2% | 8,8% | 33,1%  | 8,5%                |
| 2019 | 7,9%  | 1,4%  | -0,7%  | 3,8%  | -7,4% | 1,7%  | -1,6% | -2,7% | 0,7%   | -0,2% | 7,0%  | 3,0% | 12,7%  | 17,2%               |

Le 01/01/2014, le compartiment a changé de stratégie d'investissement passant d'une stratégie basée sur la production de pétrole dans le monde à une stratégie basée sur l'univers des PME-ETI européennes, modifiant l'indice de référence de l'indice MSCI World Energy Return Index à l'indice CAC Small dividendes nets réinvestis. Le 1er juin 2021, l'indice a été modifié au profit du MSCI EMU Micro Cap Net Return EUR. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

|                           | 3 ans         | 5 ans         | Depuis création |
|---------------------------|---------------|---------------|-----------------|
| Volatilité fonds (indice) | 15,1% (13,0%) | 16,4% (18,0%) | 14,0% (16,4%)   |
| Ecart de suivi            | 7,5%          | 8,9%          | 7,9%            |
| Ratio d'information       | 0,6           | 0,7           | 0,6             |
| Ratio de Sharpe           | 0,1           | 0,6           | 0,7             |
| Max drawdown              | -29,78%       | -30,82%       | -41,54%         |

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

| Top 5             | Bottom 5                  |
|-------------------|---------------------------|
| Groupe Guillin    | Fasadgruppen -102bps      |
| Saf-holland       | Know It Ab -67bps         |
| Kontron           | Gensight Biologics -49bps |
| Bourse Direct     | Recticel -48bps           |
| Viel et Compagnie | Digital Bros -45bps       |

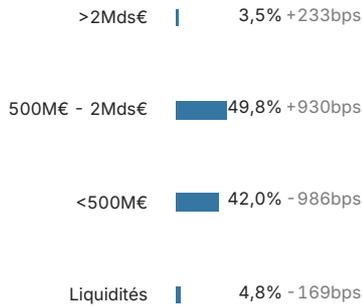
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : Amiral Gestion, Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 98.23% - Taux de couverture Indice de référence : 99.78% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 92.55% - Taux de couverture Indice de référence : 67.21%

Amiral Gestion 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - T. +33(0)147207818 - F. +33 (0)140743564 www.amiralgestion.com

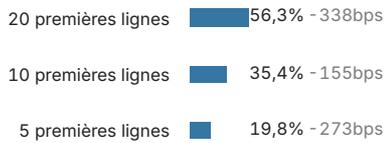
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038 - Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490 - Société par actions simplifiée au capital de 629 983 euros RCS Paris 445 224 090 TVA : FR 33 445 224 090

**Amiral Gestion**  
ENTREPRENEURS INVESTIS

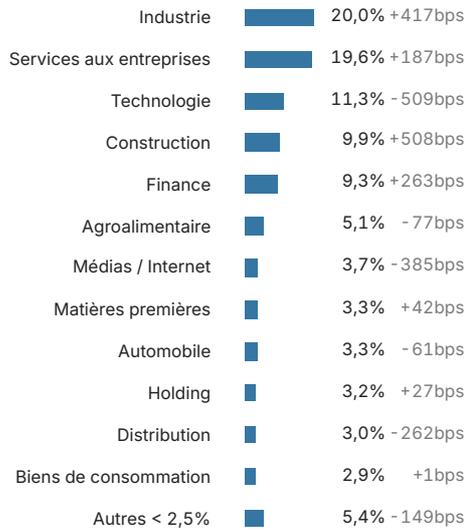
## ALLOCATION FONDS (ÉVOLUTION N / N - 1)



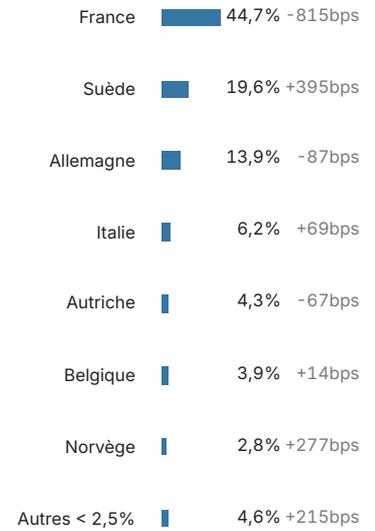
## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom            | Type    | Secteur                  | Pays      | Note ESG | % de l'actif net |
|----------------|---------|--------------------------|-----------|----------|------------------|
| Groupe Guillin | Actions | Agroalimentaire          | France    | 41,1     | 4,7%             |
| Kontron        | Actions | Services aux entreprises | Autriche  | 42,7     | 3,9%             |
| Saf-holland    | Actions | Industrie                | Allemagne | 58,5     | 3,9%             |
| Prevas         | Actions | Technologie              | Suède     | 33,4     | 3,8%             |
| Know It Ab     | Actions | Services aux entreprises | Suède     | 53,1     | 3,5%             |

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part A tous souscripteurs
- **Code ISIN** : FR0010547869
- **Code Bloomberg** : AMIPEAK FP Equity
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions des Pays de l'Union Européenne"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI EMU Micro Cap Net Return EUR
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 17/12/2007 Part : 01/01/2014
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Dominante fiscale** : Eligible au PEA Eligible au PEA - PME
- **Frais d'entrée** : 2% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 2,2% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance positive du FCP au-delà de son indice de référence par année calendaire
- **TER (29/12/2023)** : 3,82%

## COMMENTAIRE DE GESTION

Sextant PME termine l'année 2023 en progression de +6,7% contre -2,9% de baisse pour son indice de référence. Le mois de décembre a été marqué comme le précédent par un très fort rebond des petites valeurs après la purge de septembre/octobre. Le marché semble prendre acte de la forte désinflation obtenue grâce aux resserrements monétaires et tabler sur un assouplissement en 2024 qui serait un facteur de soutien à une reprise économique.

Groupe Guillin (+46%) est le meilleur contributeur à la performance du fonds en 2023 tout comme au dernier trimestre. La société d'emballages alimentaires bénéficie d'un contexte favorable sur ses marges alors que le prix des matières premières est à la baisse. Par ailleurs l'excès de pessimisme lié aux craintes réglementaires s'est apaisé alors que des règles européennes se mettent en place pour encadrer les pratiques à l'échelle de l'Union. La société poursuit son développement combinant innovation et acquisitions, et le consensus table sur des résultats largements records en 2023. Le titre demeure la première ligne du fonds.

SAF Holland (+81%) est le deuxième contributeur après avoir été chahuté en 2022. Grâce à cette belle performance, il termine l'année 2023 proche de son plus haut historique. Les craintes liées au cycle et à l'acquisition d'Haldex en 2022 ont été effacées en 2023 alors que la société a affiché des résultats records, que l'intégration se déroule très bien et que le groupe se désendette plus vite que prévu. Une part croissante des profits est générée sur les pièces de remplacement auprès des flottes de camion, ce qui devrait atténuer un éventuel ralentissement sur les ventes de camions neufs. Nous nous félicitons par ailleurs d'une amélioration récente sur le plan de la gouvernance que nous appelions de nos vœux (que nous avons formalisé dans le cadre d'une question écrite à l'assemblée générale de 2022), les membres du conseil de surveillance doivent désormais investir une part de leur rémunération en titres de la société. Jusque là, seul le directeur général était significativement actionnaire, et nous préférons toujours que les membres des instances de contrôle soient également au capital de la société pour un meilleur alignement d'intérêts.

Kontron (+48%) poursuit également son retour alors que le spécialiste de l'Internet des objets a terminé son recentrage après la cession de sa branche Services Informatiques à une filiale de Vinci. Le carnet de commandes se porte très bien, notamment sous l'effet d'importants succès commerciaux dans la branche ferroviaire. Le titre avait été pénalisé fin 2021 par une attaque de vendeur à découvert dont les allégations ont été ensuite toutes démenties.

Sur ce même sujet, SES Imagotag a connu une actualité chargée en 2023. D'une part la signature d'un contrat avec Walmart devrait accompagner la croissance de la société pendant plusieurs années. D'autre part, le leader mondial des étiquettes électroniques de gondole a fait l'objet lui aussi en juin d'une attaque de Gotham City Research l'accusant de fraude. Après une forte chute, le titre s'est fortement repris sur ses plus bas et termine l'année en progression de 11%, même s'il reste 20% sous ses plus hauts de mi-juin. Le titre continue de figurer parmi le top 10 du portefeuille et fait in fine partie des meilleurs contributeurs de l'année (+85 bps), la gestion de la ligne (allègements et renforcements) dans un contexte de forte volatilité ayant permis une optimisation de performance.

Les sociétés de courtage Bourse Direct (+56%) pour les particuliers et Viel & Cie (+51%) dans le monde de l'interbancaire ont enfin toutes deux profité de la forte hausse des taux au cours de l'année, alors que cet important moteur de résultats était à l'arrêt depuis de nombreuses années où les taux étaient négatifs.

Du côté des contreperformances, on notera en particulier certaines valeurs suédoises, dont l'économie sensible aux taux a accusé le coup plus nettement que d'autres en Europe. Même si ces titres ont connu de très forts rebonds au dernier trimestre, certains restent parmi les moins bonnes performances de 2023, à commencer par le leader de la rénovation de façades Fasadgruppen (-34%) malgré une activité résiliente et la société de services informatiques Know IT (-22%).

Recticel (-32%), le leader belge des panneaux d'isolation en polyuréthane a subi une double déception, à la fois le très fort ralentissement de la construction et du déstockage de ses clients distributeurs se préparant à une demande plus faible, et a par ailleurs dû consentir à une baisse de prix pour céder son pôle mousses techniques et achever son recentrage sur l'isolation des bâtiments.

Enfin l'acteur italien du jeu vidéo Digital Bros a été cédé (contribution négative de 0,45%) alors que les récentes sorties ont été décevantes dans un contexte négatif pour le secteur.

Du côté des cessions, nous avons vendu nos titres Kinopolis, proche de ses plus hauts, alors que la remontée des chiffres du box office devrait être plus lente que ce qu'anticipe le consensus. La grève à Hollywood devrait finalement avoir un impact en 2024 plus important que ce que nous anticipions, les studios ayant décidé d'étaler les sorties de films afin de ne pas avoir un creux d'activité en 2025 suite à la grève de ces derniers mois.

Parmi les nouvelles valeurs, on notera en cette fin d'année la participation à l'introduction en bourse de la société norvégienne Norconsult, spécialisée dans la conception d'infrastructures en Scandinavie. Détenue par ses 6000 salariés (principalement architectes et ingénieurs), le groupe affiche historiquement une rentabilité stable et bénéficie d'un climat économique relativement serein compte tenu des réserves de son principal client, l'Etat norvégien. Le modèle est peu intensif en capital et génère des flux de trésorerie significatifs. Nous connaissons bien le confrère Sweco coté à la bourse de Stockholm, qui affiche une valorisation nettement supérieure.

Nous avons par ailleurs renforcé significativement Aubay alors que le titre a fortement chuté après son profit warning de l'automne. Nous avons grande confiance dans l'équipe de direction et en sa capacité à redresser la rentabilité en utilisant des méthodes éprouvées. Nous apprécions par ailleurs leur programme de rachat d'actions, réalisé à des considérations de valorisation plus basses que toute opération externe que la société pourrait réaliser.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Suppression du critère de capitalisation max pour les titres éligibles au PEA/PME

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

29/12/2023 : Suppression de la mention "Quand les titres éligibles au PEA-PME (7% minimum de l'actif net) sont des actions, la Capitalisation boursière est celle retenue par l'article L221-32-2 du CMF"

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Correction d'une faute de frappe s'agissant de la limite des titres de créances (25% au lieu de 40%)

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

19/02/2023 : Ajustement du nombre de valeurs composant l'univers d'investissement ESG

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 4,32%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 50%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

**Estimation des coûts de rotation sur la période :**

397 216,16 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

**Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :**

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

**Principaux mouvements :**

Achats : Know It, Fasadgruppen, Norconsult, Kinopolis, Aumann

Ventes : Kinopolis, Home24, SQLI, Groupe Guillin, Manutan International

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

**Politique de sélection des intermédiaires :**

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

**Frais intermédiation:**

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

**Politique d'engagement actionnarial :**

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

**Catégorie SFDR :**

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

**Catégorie AMF :**

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 1

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Sextant PME est un compartiment de la SICAV SEXTANT labellisé ISR qui poursuit un double objectif :

- Financier : réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur de référence (MSCI EMU (European Economic and Monetary Union) Micro Cap Net Return EUR) au travers d'une sélection de titres de PME / ETI européennes.
- Extra-financier : le compartiment vise également à investir dans des entreprises se démarquant par leurs bonnes pratiques ESG, selon une approche best-in-class, mais aussi à accompagner celles qui présentent un bon potentiel d'amélioration, notamment en matière de maîtrise des impacts environnementaux, selon une approche de best-effort se fondant sur un engagement actionnarial. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement du Compartiment, et composé d'environ 1220 entreprises françaises et européennes de petites et moyennes capitalisations boursières, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra-financière Ethifinance, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT PME est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée. La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRE DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCL, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)



Sextant PME est un compartiment actions de PME-ETI européennes construit en dehors de toute référence indicelle, sur la base de la sélection individuelle de sociétés. Éligible au PEA et au PEA-PME, il est au moins investi à hauteur de 75% en PME-ETI européennes.

## CHIFFRES CLÉS

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Actif net                          | 265,73M€             |
| VL part                            | 285,29€              |
| Capitalisation moyenne des actions | 662,8M€              |
| Capitalisation médiane des actions | 556,8M€              |
| Nombre de lignes                   | 83                   |
| Profil de risque                   | <b>1</b> 2 3 4 5 6 7 |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

|                     | Note ESG globale | Intensité carbone (teqCO2/M€ CA) |
|---------------------|------------------|----------------------------------|
| Fonds               | 50/100           | 93,1                             |
| Indice de référence | 39/100           | 193                              |

## PERFORMANCES

|                     | Performances cumulées |        |        |       |       |       |        |                 | Performances annualisées |        |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|-------|-------|-------|--------|-----------------|--------------------------|--------|-----------------|
|                     | 1 mois                | 3 mois | 6 mois | YTD   | 1 an  | 3 ans | 5 ans  | Depuis création | 3 ans                    | 5 ans  | Depuis création |
| Fonds               | +7,3%                 | +9,9%  | +2,9%  | +7,4% | +7,4% | +9,0% | +67,4% | +33,2%          | +2,9%                    | +10,9% | +4,9%           |
| Indice de référence | +4,8%                 | +3,2%  | -6,1%  | -2,9% | -2,9% | -7,0% | +18,3% | -12,5%          | -2,4%                    | +3,4%  | -2,2%           |

## PERFORMANCES MENSUELLES

|      | Janv. | Fév.  | Mars   | Avril | Mai   | Juin  | Juil. | Août  | Sept. | Oct.  | Nov.  | Déc. | Année  | Indice de référence |
|------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|--------|---------------------|
| 2023 | 4,8%  | 2,0%  | -1,2%  | 0,6%  | -0,9% | -1,0% | 1,2%  | -3,5% | -4,1% | -5,0% | 7,8%  | 7,3% | 7,4%   | -2,9%               |
| 2022 | -4,8% | -5,0% | 1,2%   | -2,6% | -2,8% | -9,1% | 5,9%  | -1,4% | -9,9% | 8,8%  | 4,6%  | 0,7% | -14,9% | -23,2%              |
| 2021 | 1,1%  | 4,3%  | 5,8%   | 4,8%  | 1,3%  | -2,5% | 2,6%  | 1,9%  | -1,9% | 2,2%  | -4,4% | 3,2% | 19,3%  | 24,8%               |
| 2020 | -1,4% | -7,1% | -15,4% | 11,0% | 7,4%  | 4,2%  | 7,6%  | 0,8%  | 4,4%  | 0,2%  | 13,6% | 9,0% | 35,0%  | 8,5%                |
| 2019 | 8,0%  | 1,4%  | -0,6%  | 4,0%  | -7,3% | 1,7%  | -1,5% | -2,6% | 0,7%  | -0,1% | 7,0%  | 3,1% | 13,7%  | 17,2%               |

Le 01/01/2014, le compartiment a changé de stratégie d'investissement passant d'une stratégie basée sur la production de pétrole dans le monde à une stratégie basée sur l'univers des PME-ETI européennes, modifiant l'indice de référence de l'indice MSCI World Energy Return Index à l'indice CAC Small dividendes nets réinvestis. Le 1er juin 2021, l'indice a été modifié au profit du MSCI EMU Micro Cap Net Return EUR. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

|                           | 3 ans         | 5 ans         | Depuis création |
|---------------------------|---------------|---------------|-----------------|
| Volatilité fonds (indice) | 15,0% (13,0%) | 16,4% (18,0%) | 16,2% (18,1%)   |
| Ecart de suivi            | 7,5%          | 8,8%          | 8,6%            |
| Ratio d'information       | 0,7           | 0,8           | 0,8             |
| Ratio de Sharpe           | 0,1           | 0,7           | 0,3             |
| Max drawdown              | -29,11%       | -30,69%       | -40,92%         |

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

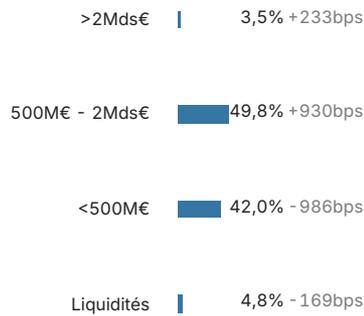
| Top 5             | Bottom 5                  |
|-------------------|---------------------------|
| Groupe Guillin    | Fasadgruppen -102bps      |
| Saf-holland       | Know It Ab -67bps         |
| Kontron           | Gensight Biologics -49bps |
| Bourse Direct     | Recticel -49bps           |
| Viel et Compagnie | Digital Bros -46bps       |

\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : Amiral Gestion, Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 98.23% - Taux de couverture Indice de référence : 99.78% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 92.55% - Taux de couverture Indice de référence : 67.21%

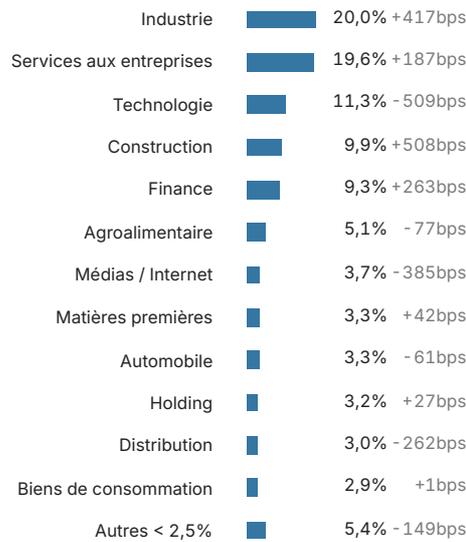
## PERFORMANCES HISTORIQUES



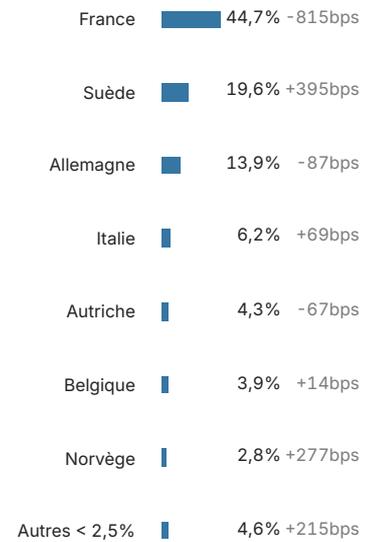
## ALLOCATION FONDS (ÉVOLUTION N / N - 1)



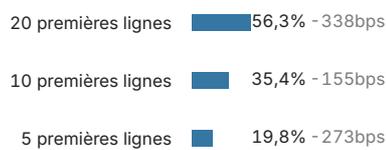
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom            | Type    | Secteur                  | Pays      | Note ESG | % de l'actif net |
|----------------|---------|--------------------------|-----------|----------|------------------|
| Groupe Guillin | Actions | Agroalimentaire          | France    | 41,1     | 4,7%             |
| Kontron        | Actions | Services aux entreprises | Autriche  | 42,7     | 3,9%             |
| Saf-holland    | Actions | Industrie                | Allemagne | 58,5     | 3,9%             |
| Prevas         | Actions | Technologie              | Suède     | 33,4     | 3,8%             |
| Know It Ab     | Actions | Services aux entreprises | Suède     | 53,1     | 3,5%             |

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part N
- Code ISIN : FR0013306370
- Classification AMF : OPCVM "Actions des Pays de l'Union Européenne"
- Ind. de référence a posteriori : MSCI EMU Micro Cap Net Return EUR
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 17/12/2007 Part : 29/12/2017
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation- Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Dominante fiscale : Eligible au PEA Eligible au PEA-PME
- Frais d'entrée : 5% TTC maximum
- Frais de sortie : 1% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 1,3% TTC maximum
- Commission de performance : 15% TTC de la performance positive du FCP au-delà de son indice de référence par année calendaire
- TER (29/12/2023) : 2,87%

## COMMENTAIRE DE GESTION

Sextant PME termine l'année 2023 en progression de +7,4% contre -2,9% de baisse pour son indice de référence. Le mois de décembre a été marqué comme le précédent par un très fort rebond des petites valeurs après la purge de septembre/octobre. Le marché semble prendre acte de la forte désinflation obtenue grâce aux resserrements monétaires et tabler sur un assouplissement en 2024 qui serait un facteur de soutien à une reprise économique.

Groupe Guillin (+46%) est le meilleur contributeur à la performance du fonds en 2023 tout comme au dernier trimestre. La société d'emballages alimentaires bénéficie d'un contexte favorable sur ses marges alors que le prix des matières premières est à la baisse. Par ailleurs l'excès de pessimisme lié aux craintes réglementaires s'est apaisé alors que des règles européennes se mettent en place pour encadrer les pratiques à l'échelle de l'Union. La société poursuit son développement combinant innovation et acquisitions, et le consensus table sur des résultats largements records en 2023. Le titre demeure la première ligne du fonds.

SAF Holland (+81%) est le deuxième contributeur après avoir été chahuté en 2022. Grâce à cette belle performance, il termine l'année 2023 proche de son plus haut historique. Les craintes liées au cycle et à l'acquisition d'Haldex en 2022 ont été effacées en 2023 alors que la société a affiché des résultats records, que l'intégration se déroule très bien et que le groupe se désendette plus vite que prévu. Une part croissante des profits est générée sur les pièces de remplacement auprès des flottes de camion, ce qui devrait atténuer un éventuel ralentissement sur les ventes de camions neufs. Nous nous félicitons par ailleurs d'une amélioration récente sur le plan de la gouvernance que nous appelions de nos vœux (que nous avons formalisé dans le cadre d'une question écrite à l'assemblée générale de 2022), les membres du conseil de surveillance doivent désormais investir une part de leur rémunération en titres de la société. Jusque là, seul le directeur général était significativement actionnaire, et nous préférons toujours que les membres des instances de contrôle soient également au capital de la société pour un meilleur alignement d'intérêts.

Kontron (+48%) poursuit également son retour alors que le spécialiste de l'Internet des objets a terminé son recentrage après la cession de sa branche Services Informatiques à une filiale de Vinci. Le carnet de commandes se porte très bien, notamment sous l'effet d'importants succès commerciaux dans la branche ferroviaire. Le titre avait été pénalisé fin 2021 par une attaque de vendeur à découvert dont les allégations ont été ensuite toutes démenties.

Sur ce même sujet, SES Imagotag a connu une actualité chargée en 2023. D'une part la signature d'un contrat avec Walmart devrait accompagner la croissance de la société pendant plusieurs années. D'autre part, le leader mondial des étiquettes électroniques de gondole a fait l'objet lui aussi en juin d'une attaque de Gotham City Research l'accusant de fraude. Après une forte chute, le titre s'est fortement repris sur ses plus bas et termine l'année en progression de 11%, même s'il reste 20% sous ses plus hauts de mi-juin. Le titre continue de figurer parmi le top 10 du portefeuille et fait in fine partie des meilleurs contributeurs de l'année (+85 bps), la gestion de la ligne (allègements et renforcements) dans un contexte de forte volatilité ayant permis une optimisation de performance.

Les sociétés de courtage Bourse Direct (+56%) pour les particuliers et Viel & Cie (+51%) dans le monde de l'interbancaire ont enfin toutes deux profité de la forte hausse des taux au cours de l'année, alors que cet important moteur de résultats était à l'arrêt depuis de nombreuses années où les taux étaient négatifs.

Du côté des contreperformances, on notera en particulier certaines valeurs suédoises, dont l'économie sensible aux taux a accusé le coup plus nettement que d'autres en Europe. Même si ces titres ont connu de très forts rebonds au dernier trimestre, certains restent parmi les moins bonnes performances de 2023, à commencer par le leader de la rénovation de façades Fasadgruppen (-34%) malgré une activité résiliente et la société de services informatiques Know IT (-22%).

Recticel (-32%), le leader belge des panneaux d'isolation en polyuréthane a subi une double déception, à la fois le très fort ralentissement de la construction et du déstockage de ses clients distributeurs se préparant à une demande plus faible, et a par ailleurs dû consentir à une baisse de prix pour céder son pôle mousses techniques et achever son recentrage sur l'isolation des bâtiments.

Enfin l'acteur italien du jeu vidéo Digital Bros a été cédé (contribution négative de 0,45%) alors que les récentes sorties ont été décevantes dans un contexte négatif pour le secteur.

Du côté des cessions, nous avons vendu nos titres Kinopolis, proche de ses plus hauts, alors que la remontée des chiffres du box office devrait être plus lente que ce qu'anticipe le consensus. La grève à Hollywood devrait finalement avoir un impact en 2024 plus important que ce que nous anticipions, les studios ayant décidé d'étaler les sorties de films afin de ne pas avoir un creux d'activité en 2025 suite à la grève de ces derniers mois.

Parmi les nouvelles valeurs, on notera en cette fin d'année la participation à l'introduction en bourse de la société norvégienne Norconsult, spécialisée dans la conception d'infrastructures en Scandinavie. Détenue par ses 6000 salariés (principalement architectes et ingénieurs), le groupe affiche historiquement une rentabilité stable et bénéficie d'un climat économique relativement serein compte tenu des réserves de son principal client, l'Etat norvégien. Le modèle est peu intensif en capital et génère des flux de trésorerie significatifs. Nous connaissons bien le confrère Sweco coté à la bourse de Stockholm, qui affiche une valorisation nettement supérieure.

Nous avons par ailleurs renforcé significativement Aubay alors que le titre a fortement chuté après son profit warning de l'automne. Nous avons grande confiance dans l'équipe de direction et en sa capacité à redresser la rentabilité en utilisant des méthodes éprouvées. Nous apprécions par ailleurs leur programme de rachat d'actions, réalisé à des considérations de valorisation plus basses que toute opération externe que la société pourrait réaliser.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Suppression du critère de capitalisation max pour les titres éligibles au PEA/PME

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

29/12/2023 : Suppression de la mention "Quand les titres éligibles au PEA-PME (7% minimum de l'actif net) sont des actions, la Capitalisation boursière est celle retenue par l'article L221-32-2 du CMF"

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Correction d'une faute de frappe s'agissant de la limite des titres de créances (25% au lieu de 40%)

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

19/02/2023 : Ajustement du nombre de valeurs composant l'univers d'investissement ESG

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 4,32%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 50%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

397 216,16 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Know It, Fasadgruppen, Norconsult, Kinopolis, Aumann

Ventes : Kinopolis, Home24, SQLI, Groupe Guillin, Manutan International

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 1

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Sextant PME est un compartiment de la SICAV SEXTANT labellisé ISR qui poursuit un double objectif :

- Financier : réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur de référence (MSCI EMU (European Economic and Monetary Union) Micro Cap Net Return EUR) au travers d'une sélection de titres de PME / ETI européennes.
- Extra-financier : le compartiment vise également à investir dans des entreprises se démarquant par leurs bonnes pratiques ESG, selon une approche best-in-class, mais aussi à accompagner celles qui présentent un bon potentiel d'amélioration, notamment en matière de maîtrise des impacts environnementaux, selon une approche de best-effort se fondant sur un engagement actionnarial. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement du Compartiment, et composé d'environ 1220 entreprises françaises et européennes de petites et moyennes capitalisations boursières, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra-financière Ethifinance, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT PME est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée. La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRE DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCL, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)



# SEXTANT PME

FR0011171412 - Part I

Rapport Annuel / Décembre 2023



Sextant PME est un compartiment actions de PME-ETI européennes construit en dehors de toute référence indicielle, sur la base de la sélection individuelle de sociétés. Éligible au PEA et au PEA-PME, il est au moins investi à hauteur de 75% en PME-ETI européennes.

## CHIFFRES CLÉS

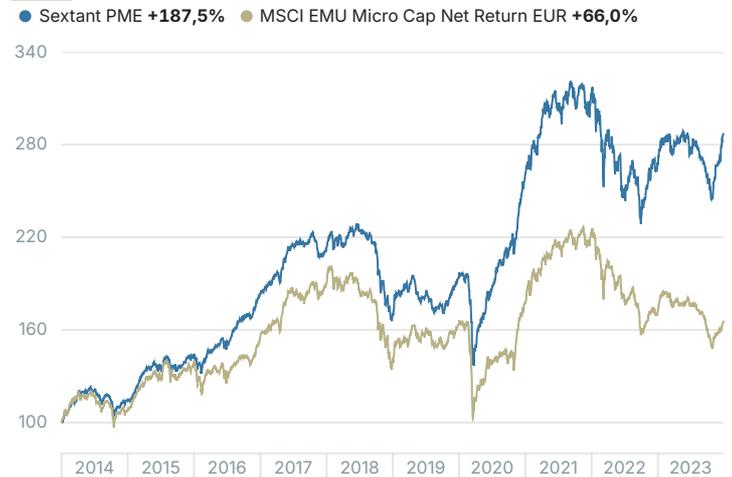
|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Actif net                          | 265,73M€             |
| VL part                            | 3 863,97€            |
| Capitalisation moyenne des actions | 662,8M€              |
| Capitalisation médiane des actions | 556,8M€              |
| Nombre de lignes                   | 83                   |
| Profil de risque                   | <b>1</b> 2 3 4 5 6 7 |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

|                     | Note ESG globale | Intensité carbone (teqCO2/M€ CA) |
|---------------------|------------------|----------------------------------|
| Fonds               | 50/100           | 93,1                             |
| Indice de référence | 39/100           | 193                              |

## PERFORMANCES HISTORIQUES



## PERFORMANCES

|                     | Performances cumulées |        |        |       |       |        |        |         |                 | Performances annualisées |        |        |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|-------|-------|--------|--------|---------|-----------------|--------------------------|--------|--------|-----------------|
|                     | 1 mois                | 3 mois | 6 mois | YTD   | 1 an  | 3 ans  | 5 ans  | 10 ans  | Depuis création | 3 ans                    | 5 ans  | 10 ans | Depuis création |
| Fonds               | +7,4%                 | +10,0% | +3,2%  | +7,8% | +7,8% | +10,1% | +69,0% | +187,5% | +187,5%         | +3,3%                    | +11,1% | +11,1% | +11,1%          |
| Indice de référence | +4,8%                 | +3,2%  | -6,1%  | -2,9% | -2,9% | -7,0%  | +18,3% | +66,0%  | +66,0%          | -2,4%                    | +3,4%  | +5,2%  | +5,2%           |

## PERFORMANCES ANNUELLES

|                     | 2013 | 2014  | 2015  | 2016  | 2017  | 2018   | 2019  | 2020  | 2021  | 2022   | YTD   |
|---------------------|------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|--------|-------|
| Fonds               | -    | 14,6% | 26,1% | 27,0% | 15,5% | -19,8% | 14,1% | 34,6% | 19,7% | -14,7% | 7,8%  |
| Indice de référence | -    | 7,8%  | 28,7% | 11,3% | 22,1% | -26,0% | 17,2% | 8,5%  | 24,8% | -23,2% | -2,9% |

Le 01/01/2014, le compartiment a changé de stratégie d'investissement passant d'une stratégie basée sur la production de pétrole dans le monde à une stratégie basée sur l'univers des PME-ETI européennes, modifiant l'indice de référence de l'indice MSCI World Energy Return Index à l'indice CAC Small dividendes nets réinvestis. Le 1er juin 2021, l'indice a été modifié au profit du MSCI EMU Micro Cap Net Return EUR. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

|                           | 3 ans         | 5 ans         | 10 ans        |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Volatilité fonds (indice) | 15,0% (13,0%) | 16,4% (18,0%) | 14,0% (16,4%) |
| Ecart de suivi            | 7,5%          | 8,8%          | 7,9%          |
| Ratio d'information       | 0,8           | 0,9           | 0,8           |
| Ratio de Sharpe           | 0,2           | 0,7           | 0,8           |
| Max drawdown              | -28,88%       | -30,64%       | -40,25%       |

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

| Top 5             | Bottom 5                  |
|-------------------|---------------------------|
| Groupe Guillin    | Fasadgruppen -102bps      |
| Saf-holland       | Know It Ab -67bps         |
| Kontron           | Gensight Biologics -49bps |
| Bourse Direct     | Recticel -49bps           |
| Viel et Compagnie | Digital Bros -46bps       |

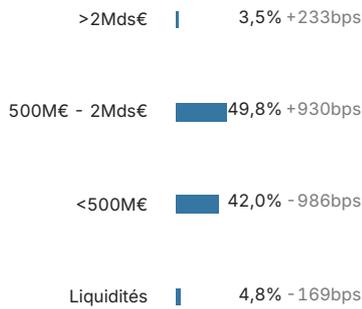
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : Amiral Gestion, Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 98.23% - Taux de couverture Indice de référence : 99.78% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 92.55% - Taux de couverture Indice de référence : 67.21%

Amiral Gestion 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - T. +33(0)147207818 - F. +33 (0)140743564 www.amiralgestion.com

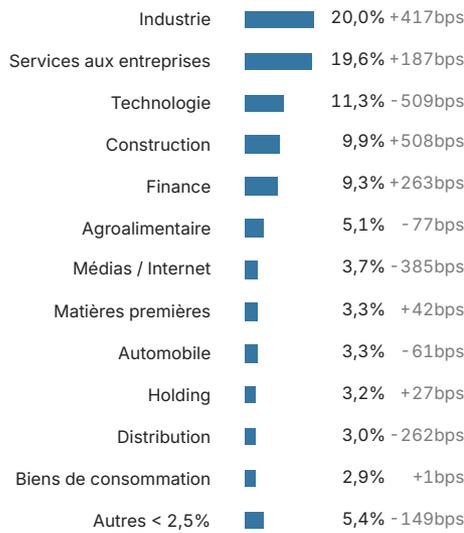
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038 \_ Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490 \_ Société par actions simplifiée au capital de 629 983 euros RCS Paris 445 224 090 TVA : FR 33 445 224 090

**Amiral Gestion**  
ENTREPRENEURS INVESTIS

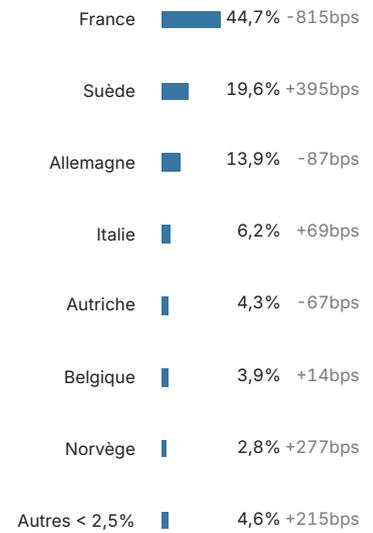
## ALLOCATION FONDS (ÉVOLUTION N / N - 1)



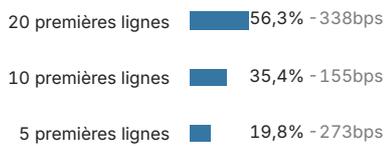
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom            | Type    | Secteur                  | Pays      | Note ESG | % de l'actif net |
|----------------|---------|--------------------------|-----------|----------|------------------|
| Groupe Guillin | Actions | Agroalimentaire          | France    | 41,1     | 4,7%             |
| Kontron        | Actions | Services aux entreprises | Autriche  | 42,7     | 3,9%             |
| Saf-holland    | Actions | Industrie                | Allemagne | 58,5     | 3,9%             |
| Prevas         | Actions | Technologie              | Suède     | 33,4     | 3,8%             |
| Know It Ab     | Actions | Services aux entreprises | Suède     | 53,1     | 3,5%             |

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part I investisseurs institutionnels
- **Code ISIN** : FR0011171412
- **Code Bloomberg** : AMSXPOI FP Equity
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions des Pays de l'Union Européenne"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI EMU Micro Cap Net Return EUR
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 17/12/2007 Part : 30/12/2011
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Dominante fiscale** : Eligible au PEA Eligible au PEA-PME
- **Frais d'entrée** : 10% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 1% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance positive du FCP au-delà de son indice de référence par année calendaire
- **TER (29/12/2023)** : 2,98%

## COMMENTAIRE DE GESTION

Sextant PME termine l'année 2023 en progression de +7,8% contre -2,9% de baisse pour son indice de référence. Le mois de décembre a été marqué comme le précédent par un très fort rebond des petites valeurs après la purge de septembre/octobre. Le marché semble prendre acte de la forte désinflation obtenue grâce aux resserrements monétaires et tabler sur un assouplissement en 2024 qui serait un facteur de soutien à une reprise économique.

Groupe Guillin (+46%) est le meilleur contributeur à la performance du fonds en 2023 tout comme au dernier trimestre. La société d'emballages alimentaires bénéficie d'un contexte favorable sur ses marges alors que le prix des matières premières est à la baisse. Par ailleurs l'excès de pessimisme lié aux craintes réglementaires s'est apaisé alors que des règles européennes se mettent en place pour encadrer les pratiques à l'échelle de l'Union. La société poursuit son développement combinant innovation et acquisitions, et le consensus table sur des résultats largements records en 2023. Le titre demeure la première ligne du fonds.

SAF Holland (+81%) est le deuxième contributeur après avoir été chahuté en 2022. Grâce à cette belle performance, il termine l'année 2023 proche de son plus haut historique. Les craintes liées au cycle et à l'acquisition d'Haldex en 2022 ont été effacées en 2023 alors que la société a affiché des résultats records, que l'intégration se déroule très bien et que le groupe se désendette plus vite que prévu. Une part croissante des profits est générée sur les pièces de remplacement auprès des flottes de camion, ce qui devrait atténuer un éventuel ralentissement sur les ventes de camions neufs. Nous nous félicitons par ailleurs d'une amélioration récente sur le plan de la gouvernance que nous appelions de nos vœux (que nous avons formalisé dans le cadre d'une question écrite à l'assemblée générale de 2022), les membres du conseil de surveillance doivent désormais investir une part de leur rémunération en titres de la société. Jusque là, seul le directeur général était significativement actionnaire, et nous préférons toujours que les membres des instances de contrôle soient également au capital de la société pour un meilleur alignement d'intérêts.

Kontron (+48%) poursuit également son retour alors que le spécialiste de l'Internet des objets a terminé son recentrage après la cession de sa branche Services Informatiques à une filiale de Vinci. Le carnet de commandes se porte très bien, notamment sous l'effet d'importants succès commerciaux dans la branche ferroviaire. Le titre avait été pénalisé fin 2021 par une attaque de vendeur à découvert dont les allégations ont été ensuite toutes démenties.

Sur ce même sujet, SES Imagotag a connu une actualité chargée en 2023. D'une part la signature d'un contrat avec Walmart devrait accompagner la croissance de la société pendant plusieurs années. D'autre part, le leader mondial des étiquettes électroniques de gondole a fait l'objet lui aussi en juin d'une attaque de Gotham City Research l'accusant de fraude. Après une forte chute, le titre s'est fortement repris sur ses plus bas et termine l'année en progression de 11%, même s'il reste 20% sous ses plus hauts de mi-juin. Le titre continue de figurer parmi le top 10 du portefeuille et fait in fine partie des meilleurs contributeurs de l'année (+85 bps), la gestion de la ligne (allègements et renforcements) dans un contexte de forte volatilité ayant permis une optimisation de performance.

Les sociétés de courtage Bourse Direct (+56%) pour les particuliers et Viel & Cie (+51%) dans le monde de l'interbancaire ont enfin toutes deux profité de la forte hausse des taux au cours de l'année, alors que cet important moteur de résultats était à l'arrêt depuis de nombreuses années où les taux étaient négatifs.

Du côté des contreperformances, on notera en particulier certaines valeurs suédoises, dont l'économie sensible aux taux a accusé le coup plus nettement que d'autres en Europe. Même si ces titres ont connu de très forts rebonds au dernier trimestre, certains restent parmi les moins bonnes performances de 2023, à commencer par le leader de la rénovation de façades Fasadgruppen (-34%) malgré une activité résiliente et la société de services informatiques Know IT (-22%).

Recticel (-32%), le leader belge des panneaux d'isolation en polyuréthane a subi une double déception, à la fois le très fort ralentissement de la construction et du déstockage de ses clients distributeurs se préparant à une demande plus faible, et a par ailleurs dû consentir à une baisse de prix pour céder son pôle mousses techniques et achever son recentrage sur l'isolation des bâtiments.

Enfin l'acteur italien du jeu vidéo Digital Bros a été cédé (contribution négative de 0,45%) alors que les récentes sorties ont été décevantes dans un contexte négatif pour le secteur.

Du côté des cessions, nous avons vendu nos titres Kinopolis, proche de ses plus hauts, alors que la remontée des chiffres du box office devrait être plus lente que ce qu'anticipe le consensus. La grève à Hollywood devrait finalement avoir un impact en 2024 plus important que ce que nous anticipions, les studios ayant décidé d'étaler les sorties de films afin de ne pas avoir un creux d'activité en 2025 suite à la grève de ces derniers mois.

Parmi les nouvelles valeurs, on notera en cette fin d'année la participation à l'introduction en bourse de la société norvégienne Norconsult, spécialisée dans la conception d'infrastructures en Scandinavie. Détenue par ses 6000 salariés (principalement architectes et ingénieurs), le groupe affiche historiquement une rentabilité stable et bénéficie d'un climat économique relativement serein compte tenu des réserves de son principal client, l'Etat norvégien. Le modèle est peu intensif en capital et génère des flux de trésorerie significatifs. Nous connaissons bien le confrère Sweco coté à la bourse de Stockholm, qui affiche une valorisation nettement supérieure.

Nous avons par ailleurs renforcé significativement Aubay alors que le titre a fortement chuté après son profit warning de l'automne. Nous avons grande confiance dans l'équipe de direction et en sa capacité à redresser la rentabilité en utilisant des méthodes éprouvées. Nous apprécions par ailleurs leur programme de rachat d'actions, réalisé à des considérations de valorisation plus basses que toute opération externe que la société pourrait réaliser.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Suppression du critère de capitalisation max pour les titres éligibles au PEA/PME

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

29/12/2023 : Suppression de la mention "Quand les titres éligibles au PEA-PME (7% minimum de l'actif net) sont des actions, la Capitalisation boursière est celle retenue par l'article L221-32-2 du CMF"

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Correction d'une faute de frappe s'agissant de la limite des titres de créances (25% au lieu de 40%)

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

19/02/2023 : Ajustement du nombre de valeurs composant l'univers d'investissement ESG

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 4,32%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 50%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

397 216,16 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Know It, Fasadgruppen, Norconsult, Kinopolis, Aumann

Ventes : Kinopolis, Home24, SQLI, Groupe Guillin, Manutan International

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 1

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Sextant PME est un compartiment de la SICAV SEXTANT labellisé ISR qui poursuit un double objectif :

- Financier : réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur de référence (MSCI EMU (European Economic and Monetary Union) Micro Cap Net Return EUR) au travers d'une sélection de titres de PME / ETI européennes.
- Extra-financier : le compartiment vise également à investir dans des entreprises se démarquant par leurs bonnes pratiques ESG, selon une approche best-in-class, mais aussi à accompagner celles qui présentent un bon potentiel d'amélioration, notamment en matière de maîtrise des impacts environnementaux, selon une approche de best-effort se fondant sur un engagement actionnarial. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement du Compartiment, et composé d'environ 1220 entreprises françaises et européennes de petites et moyennes capitalisations boursières, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra-financière Ethifinance, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT PME est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée. La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCL, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)



# SEXTANT PME

FR0010556753 - Part Z

Rapport Annuel / Décembre 2023



Sextant PME est un compartiment actions de PME-ETI européennes construit en dehors de toute référence indicielle, sur la base de la sélection individuelle de sociétés. Éligible au PEA et au PEA-PME, il est au moins investi à hauteur de 75% en PME-ETI européennes.

## CHIFFRES CLÉS

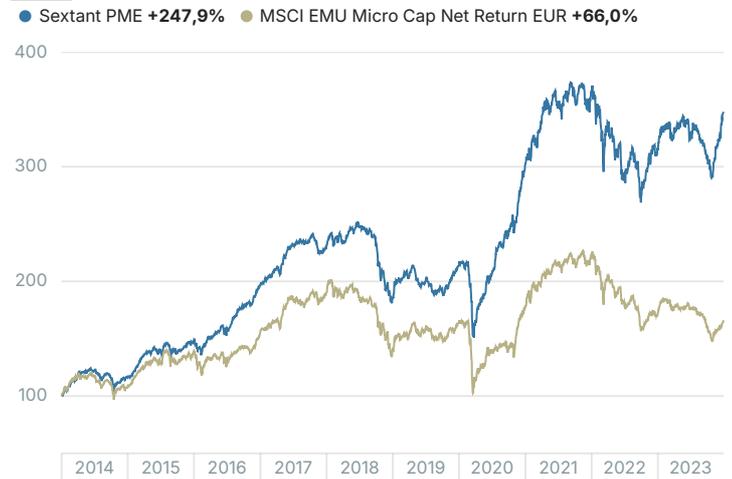
|                                    |               |
|------------------------------------|---------------|
| Actif net                          | 265,73M€      |
| VL part                            | 455,10€       |
| Capitalisation moyenne des actions | 662,8M€       |
| Capitalisation médiane des actions | 556,8M€       |
| Nombre de lignes                   | 83            |
| Profil de risque                   | 1 2 3 4 5 6 7 |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

|                     | Note ESG globale | Intensité carbone (teqCO2/M€ CA) |
|---------------------|------------------|----------------------------------|
| Fonds               | 50/100           | 93,1                             |
| Indice de référence | 39/100           | 193                              |

## PERFORMANCES HISTORIQUES



## PERFORMANCES

|                     | Performances cumulées |        |        |        |        |        |        |                 | Performances annualisées |        |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------------|--------------------------|--------|-----------------|
|                     | 1 mois                | 3 mois | 6 mois | YTD    | 1 an   | 3 ans  | 5 ans  | Depuis création | 3 ans                    | 5 ans  | Depuis création |
| Fonds               | +8,0%                 | +12,2% | +5,2%  | +10,7% | +10,7% | +15,1% | +87,2% | +247,9%         | +4,8%                    | +13,4% | +13,3%          |
| Indice de référence | +4,8%                 | +3,2%  | -6,1%  | -2,9%  | -2,9%  | -7,0%  | +18,3% | +66,0%          | -2,4%                    | +3,4%  | +5,2%           |

## PERFORMANCES MENSUELLES

|      | Janv. | Fév.  | Mars   | Avril | Mai   | Juin  | Juil. | Août  | Sept. | Oct.  | Nov.  | Déc. | Année  | Indice de référence |
|------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|--------|---------------------|
| 2023 | 4,9%  | 2,2%  | -0,8%  | 0,9%  | -0,9% | -1,1% | 1,5%  | -3,6% | -4,2% | -4,9% | 9,3%  | 8,0% | 10,7%  | -2,9%               |
| 2022 | -4,7% | -4,9% | 1,3%   | -2,5% | -2,7% | -9,0% | 6,0%  | -1,3% | -9,8% | 8,9%  | 4,7%  | 0,8% | -13,9% | -23,2%              |
| 2021 | 1,2%  | 4,4%  | 6,0%   | 5,0%  | 1,2%  | -2,4% | 2,7%  | 2,0%  | -1,8% | 2,3%  | -4,3% | 3,3% | 20,8%  | 24,8%               |
| 2020 | -1,3% | -7,1% | -15,3% | 11,1% | 7,5%  | 4,3%  | 10,6% | 0,5%  | 5,5%  | 1,0%  | 12,7% | 9,4% | 41,2%  | 8,5%                |
| 2019 | 8,1%  | 1,6%  | -0,6%  | 4,0%  | -7,2% | 1,8%  | -1,4% | -2,5% | 0,8%  | 0,0%  | 7,1%  | 3,2% | 15,1%  | 17,2%               |

Le 01/01/2014, le compartiment a changé de stratégie d'investissement passant d'une stratégie basée sur la production de pétrole dans le monde à une stratégie basée sur l'univers des PME-ETI européennes, modifiant l'indice de référence de l'indice MSCI World Energy Return Index à l'indice CAC Small dividendes nets réinvestis. Le 1er juin 2021, l'indice a été modifié au profit du MSCI EMU Micro Cap Net Return EUR. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

|                           | 3 ans         | 5 ans         | Depuis création |
|---------------------------|---------------|---------------|-----------------|
| Volatilité fonds (indice) | 15,2% (13,0%) | 16,6% (18,0%) | 14,2% (16,4%)   |
| Ecart de suivi            | 7,8%          | 9,3%          | 8,4%            |
| Ratio d'information       | 0,9           | 1,1           | 1,0             |
| Ratio de Sharpe           | 0,3           | 0,8           | 0,9             |
| Max drawdown              | -28,20%       | -30,54%       | -40,05%         |

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

| Top 5             |        | Bottom 5           |         |
|-------------------|--------|--------------------|---------|
| Groupe Guillin    | 236bps | Fasadgruppen       | -102bps |
| Saf-holland       | 189bps | Know It Ab         | -67bps  |
| Kontron           | 177bps | Gensight Biologics | -50bps  |
| Bourse Direct     | 156bps | Recticel           | -49bps  |
| Viel et Compagnie | 96bps  | Digital Bros       | -46bps  |

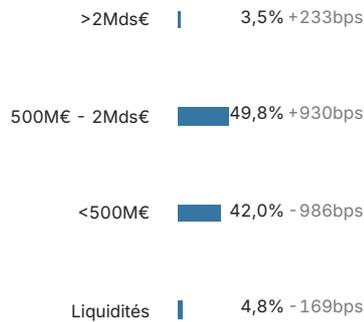
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : Amiral Gestion, Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 98.23% - Taux de couverture Indice de référence : 99.78% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 92.55% - Taux de couverture Indice de référence : 67.21%

Amiral Gestion 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - T. +33(0)147207818 - F. +33 (0)140743564 www.amiralgestion.com

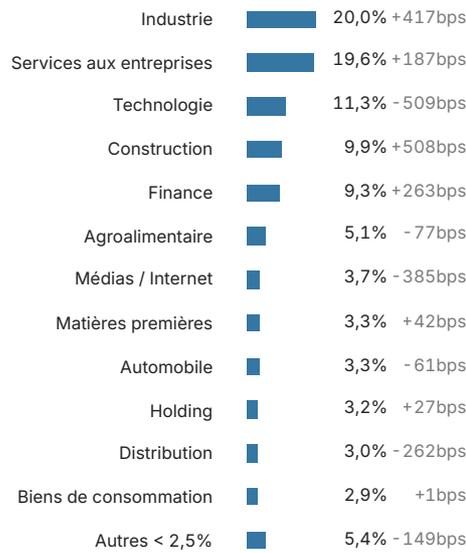
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038 - Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490 - Société par actions simplifiée au capital de 629 983 euros RCS Paris 445 224 090 TVA : FR 33 445 224 090



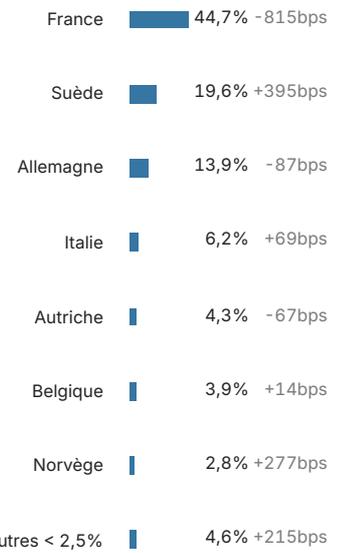
## ALLOCATION FONDS (ÉVOLUTION N / N-1)



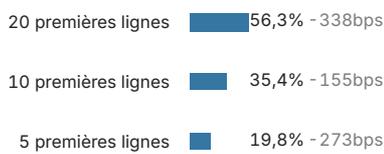
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom            | Type    | Secteur                  | Pays      | Note ESG | % de l'actif net |
|----------------|---------|--------------------------|-----------|----------|------------------|
| Groupe Guillin | Actions | Agroalimentaire          | France    | 41,1     | 4,7%             |
| Kontron        | Actions | Services aux entreprises | Autriche  | 42,7     | 3,9%             |
| Saf-holland    | Actions | Industrie                | Allemagne | 58,5     | 3,9%             |
| Prevas         | Actions | Technologie              | Suède     | 33,4     | 3,8%             |
| Know It Ab     | Actions | Services aux entreprises | Suède     | 53,1     | 3,5%             |

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part Z
- **Code ISIN** : FR0010556753
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions des Pays de l'Union Européenne"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI EMU Micro Cap Net Return EUR
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 17/12/2007 Part : 01/01/2014
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation- Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Dominante fiscale** : Eligible au PEA Eligible au PEA-PME
- **Frais d'entrée** : 0% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 0% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 0,1% TTC maximum
- **TER (29/12/2023)** : 0,09%

## COMMENTAIRE DE GESTION

Sextant PME termine l'année 2023 en progression de +10,7% contre -2,9% de baisse pour son indice de référence. Le mois de décembre a été marqué comme le précédent par un très fort rebond des petites valeurs après la purge de septembre/octobre. Le marché semble prendre acte de la forte désinflation obtenue grâce aux resserrements monétaires et tabler sur un assouplissement en 2024 qui serait un facteur de soutien à une reprise économique.

Groupe Guillin (+46%) est le meilleur contributeur à la performance du fonds en 2023 tout comme au dernier trimestre. La société d'emballages alimentaires bénéficie d'un contexte favorable sur ses marges alors que le prix des matières premières est à la baisse. Par ailleurs l'excès de pessimisme lié aux craintes réglementaires s'est apaisé alors que des règles européennes se mettent en place pour encadrer les pratiques à l'échelle de l'Union. La société poursuit son développement combinant innovation et acquisitions, et le consensus table sur des résultats largements records en 2023. Le titre demeure la première ligne du fonds.

SAF Holland (+81%) est le deuxième contributeur après avoir été chahuté en 2022. Grâce à cette belle performance, il termine l'année 2023 proche de son plus haut historique. Les craintes liées au cycle et à l'acquisition d'Haldex en 2022 ont été effacées en 2023 alors que la société a affiché des résultats records, que l'intégration se déroule très bien et que le groupe se désendette plus vite que prévu. Une part croissante des profits est générée sur les pièces de remplacement auprès des flottes de camion, ce qui devrait atténuer un éventuel ralentissement sur les ventes de camions neufs. Nous nous félicitons par ailleurs d'une amélioration récente sur le plan de la gouvernance que nous appelions de nos vœux (que nous avons formalisé dans le cadre d'une question écrite à l'assemblée générale de 2022), les membres du conseil de surveillance doivent désormais investir une part de leur rémunération en titres de la société. Jusque là, seul le directeur général était significativement actionnaire, et nous préférons toujours que les membres des instances de contrôle soient également au capital de la société pour un meilleur alignement d'intérêts.

Kontron (+48%) poursuit également son retour alors que le spécialiste de l'Internet des objets a terminé son recentrage après la cession de sa branche Services Informatiques à une filiale de Vinci. Le carnet de commandes se porte très bien, notamment sous l'effet d'importants succès commerciaux dans la branche ferroviaire. Le titre avait été pénalisé fin 2021 par une attaque de vendeur à découvert dont les allégations ont été ensuite toutes démenties.

Sur ce même sujet, SES Imagotag a connu une actualité chargée en 2023. D'une part la signature d'un contrat avec Walmart devrait accompagner la croissance de la société pendant plusieurs années. D'autre part, le leader mondial des étiquettes électroniques de gondole a fait l'objet lui aussi en juin d'une attaque de Gotham City Research l'accusant de fraude. Après une forte chute, le titre s'est fortement repris sur ses plus bas et termine l'année en progression de 11%, même s'il reste 20% sous ses plus hauts de mi-juin. Le titre continue de figurer parmi le top 10 du portefeuille et fait in fine partie des meilleurs contributeurs de l'année (+85 bps), la gestion de la ligne (allègements et renforcements) dans un contexte de forte volatilité ayant permis une optimisation de performance.

Les sociétés de courtage Bourse Direct (+56%) pour les particuliers et Viel & Cie (+51%) dans le monde de l'interbancaire ont enfin toutes deux profité de la forte hausse des taux au cours de l'année, alors que cet important moteur de résultats était à l'arrêt depuis de nombreuses années où les taux étaient négatifs.

Du côté des contreperformances, on notera en particulier certaines valeurs suédoises, dont l'économie sensible aux taux a accusé le coup plus nettement que d'autres en Europe. Même si ces titres ont connu de très forts rebonds au dernier trimestre, certains restent parmi les moins bonnes performances de 2023, à commencer par le leader de la rénovation de façades Fasadgruppen (-34%) malgré une activité résiliente et la société de services informatiques Know IT (-22%).

Recticel (-32%), le leader belge des panneaux d'isolation en polyuréthane a subi une double déception, à la fois le très fort ralentissement de la construction et du déstockage de ses clients distributeurs se préparant à une demande plus faible, et a par ailleurs dû consentir à une baisse de prix pour céder son pôle mousses techniques et achever son recentrage sur l'isolation des bâtiments.

Enfin l'acteur italien du jeu vidéo Digital Bros a été cédé (contribution négative de 0,45%) alors que les récentes sorties ont été décevantes dans un contexte négatif pour le secteur.

Du côté des cessions, nous avons vendu nos titres Kinopolis, proche de ses plus hauts, alors que la remontée des chiffres du box office devrait être plus lente que ce qu'anticipe le consensus. La grève à Hollywood devrait finalement avoir un impact en 2024 plus important que ce que nous anticipions, les studios ayant décidé d'étaler les sorties de films afin de ne pas avoir un creux d'activité en 2025 suite à la grève de ces derniers mois.

Parmi les nouvelles valeurs, on notera en cette fin d'année la participation à l'introduction en bourse de la société norvégienne Norconsult, spécialisée dans la conception d'infrastructures en Scandinavie. Détenue par ses 6000 salariés (principalement architectes et ingénieurs), le groupe affiche historiquement une rentabilité stable et bénéficie d'un climat économique relativement serein compte tenu des réserves de son principal client, l'Etat norvégien. Le modèle est peu intensif en capital et génère des flux de trésorerie significatifs. Nous connaissons bien le confrère Sweco coté à la bourse de Stockholm, qui affiche une valorisation nettement supérieure.

Nous avons par ailleurs renforcé significativement Aubay alors que le titre a fortement chuté après son profit warning de l'automne. Nous avons grande confiance dans l'équipe de direction et en sa capacité à redresser la rentabilité en utilisant des méthodes éprouvées. Nous apprécions par ailleurs leur programme de rachat d'actions, réalisé à des considérations de valorisation plus basses que toute opération externe que la société pourrait réaliser.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Suppression du critère de capitalisation max pour les titres éligibles au PEA/PME

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

29/12/2023 : Suppression de la mention "Quand les titres éligibles au PEA-PME (7% minimum de l'actif net) sont des actions, la Capitalisation boursière est celle retenue par l'article L221-32-2 du CMF"

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Correction d'une faute de frappe s'agissant de la limite des titres de créances (25% au lieu de 40%)

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

19/02/2023 : Ajustement du nombre de valeurs composant l'univers d'investissement ESG

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 4,32%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 50%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

**Estimation des coûts de rotation sur la période :**

397 216,16 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

**Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :**

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

**Principaux mouvements :**

Achats : Know It, Fasadgruppen, Norconsult, Kinopolis, Aumann

Ventes : Kinopolis, Home24, SQLI, Groupe Guillin, Manutan International

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

**Politique de sélection des intermédiaires :**

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

**Frais intermédiation:**

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

**Politique d'engagement actionnarial :**

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

**Catégorie SFDR :**

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

**Catégorie AMF :**

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 1

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Sextant PME est un compartiment de la SICAV SEXTANT labellisé ISR qui poursuit un double objectif :

- Financier : réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur de référence (MSCI EMU (European Economic and Monetary Union) Micro Cap Net Return EUR) au travers d'une sélection de titres de PME / ETI européennes.
- Extra-financier : le compartiment vise également à investir dans des entreprises se démarquant par leurs bonnes pratiques ESG, selon une approche best-in-class, mais aussi à accompagner celles qui présentent un bon potentiel d'amélioration, notamment en matière de maîtrise des impacts environnementaux, selon une approche de best-effort se fondant sur un engagement actionnarial. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement du Compartiment, et composé d'environ 1220 entreprises françaises et européennes de petites et moyennes capitalisations boursières, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra-financière Ethifinance, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT PME est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée. La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRE DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCL, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

ANNEXE IV<sup>1</sup>

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : **SEXTANT PME**

Identifiant d'entité juridique : **969500COE5KXR78IT826**

Nom de la société de gestion : **AMIRAL GESTION**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

| Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?<br><small>[cacher et remplir le cas échéant, le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur des investissements durables]</small>  |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> <b>Oui</b>   | <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b>   |
| <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___ % | <input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de 30% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne fera aucun investissement durable |

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

#### Engagement de Note ESG moyenne du portefeuille supérieure à celle de l'univers d'investissement

Le compartiment applique dans son processus d'investissement le suivi d'une Note de performance ESG dont la grille de critères et d'indicateurs ESG a été conçue par Amiral Gestion sur la base de données collectées par une agence externe spécialisée, Ethifinance selon sa base Gaïa. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille de Sextant PME par rapport à son univers de référence ESG.

Par ailleurs, le compartiment suit également l'évolution de la Note qualité ESG interne extraite de son analyse fondamentale.

<sup>1</sup> Date du document : 1<sup>er</sup> février 2024 – données arrêtées au 29/12/2023 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion : [https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2657/sextant\\_pme\\_annexe\\_2\\_precontractuel\\_sfdr\\_dec2023\\_vf.pdf](https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2657/sextant_pme_annexe_2_precontractuel_sfdr_dec2023_vf.pdf)

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Note qualité ESG interne<sup>2</sup> :**

(Source : Amiral Gestion)

| Note Qualité ESG (/10)         |     | Couverture <sup>3</sup> | Performance relative<br>année n / n-1 |
|--------------------------------|-----|-------------------------|---------------------------------------|
| Sextant PME<br>Ptf au 29-12-23 | 5,8 | 95%                     | +0,2%                                 |
| Sextant PME<br>Ptf au 30-12-22 | 5,8 | 94,5%                   |                                       |

**Note de Performance ESG externe<sup>4</sup> :**

(source : Amiral Gestion, Base Gaia Ratings d'Ethifinance)

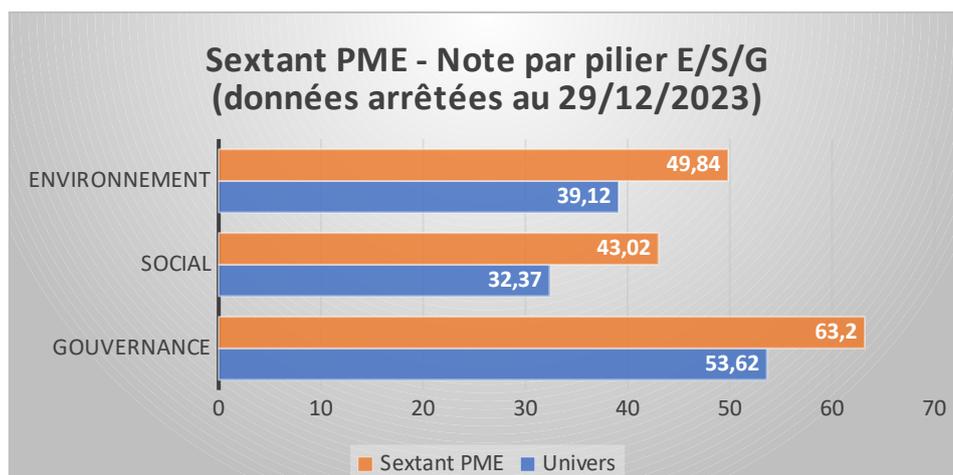
| Date       | Compartiment | Note ESG (/100) | Couverture | Performance relative du<br>compartiment / univers |
|------------|--------------|-----------------|------------|---|
| 29/12/2023 | Sextant PME  | 49,8            | 98%        | +26,7%  |
|            | Univers      | 39,3            | 100%       |   |
| 30/12/2022 | Sextant PME  | 55,5            | 93%        | +46,8%  |
|            | Univers      | 37,8            | 100%       |   |
| 30/12/2021 | Sextant PME  | 51              | 98%        | +13,3%  |
|            | Univers      | 45,2            | 99%        |   |

La performance ESG du compartiment Sextant PME est supérieure à celle de son univers de référence ESG (+27%), ainsi que sur les 3 piliers Environnement - Social - Gouvernance, qui composent la notation ESG comme le montrent les données figurant ci-dessous.

<sup>2</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>3</sup> Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 90% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC).

<sup>4</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 100, 100 étant la meilleure note possible.



**Meilleures notes ESG du compartiment<sup>5</sup>**

| Au 29/12/2023   |               |                  |
|-----------------|---------------|------------------|
| Nom             | Note ESG /100 | % de l'actif net |
| Kaufman & Broad | 77,9          | 0,8%             |
| Omer-Decugis    | 77            | 0,2%             |
| Aubay           | 76            | 2,7%             |
| Mersen          | 75            | 1,1%             |
| Lectra          | 74            | 2,04%            |

**Notes ESG les moins élevées du compartiment**

| Au 29/12/2023     |               |                  |
|-------------------|---------------|------------------|
| Nom               | Note ESG /100 | % de l'actif net |
| Forbo Holding     | 26            | 0,02%            |
| Viel et Compagnie | 26            | 2,4%             |
| Hypoport          | 28            | 0,1%             |
| Bourse Direct     | 29            | 2,3%             |
| Stillfront Group  | 31,5          | 0,3%             |

**Indicateurs de qualité environnementaux et de gouvernance**

Dans le cadre de sa labellisation ISR, le compartiment a pris un engagement de meilleure performance du portefeuille par rapport à son univers sur 2 indicateurs de qualité environnementaux et de gouvernance :

- Gouvernance / conduite des affaires : Formalisation d'une politique de conduite des affaires et de lutte contre la corruption

<sup>5</sup> Le rapport périodique de 2022 présentait les principaux contributeurs (positifs et négatifs) de la note ESG du portefeuille. La comparaison avec les meilleures et moins bonnes notes présentées ci-dessous n'est donc pas possible.

- Environnement / changement climatique : Intensité carbone

Les résultats de cet engagement au 29/12/2023 sont restitués ci-dessous.

**ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE**

| DATE         | INTENSITE CARBONE*   |     |              |         |                                   |
|--------------|----------------------|-----|--------------|---------|-----------------------------------|
|              | SEXTANT PME          |     |              |         |                                   |
|              | Couverture PTF /UNIV |     | Portefeuille | Univers | Performance relative PTF/UNIV (%) |
| Portefeuille | Univers              |     |              |         |                                   |
| 29/12/2023   | 93%                  | 67% | 93,1         | 171,8   | -45,8%                            |
| 30/12/2022   | 90%                  | 76% | 96,0         | 195,2   | -50,8%                            |
| 30/12/2021   | 93%                  | 77% | 88           | 240     | -42%                              |

\*LEGENDE

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l'arrêté des données de la plupart des entreprises sur l'exercice 2021, les données de l'exercice 2022 étant en cours de vérification.

WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO2 / M€ de CA.

Scopes 1 élargi, 2 et partie indirecte du scope 3 amont

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre du Scope 1 élargi – i.e. les émissions de "Scope 1" + les émissions de 4 sources additionnelles (CCI4-Tetrachloromethane, C2H3Cl3 – Trichloroethane, CBrF3-Bromotrifluoromethane et le CO2 issu de la combustion de la biomasse) et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

L'intensité carbone du compartiment Sextant PME est très significativement inférieure à celle de son univers de référence (-51,7%).

**GOVERNANCE : POLITIQUE DE CONDUITE DES AFFAIRES**

| DATE       | FORMALISATION D'UNE POLITIQUE DE CONDUITE DES AFFAIRES ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION* |         |              |         |                                   |
|------------|--|---------|--------------|---------|-----------------------------------|
|            | Couverture PTF /UNIV   |         | Portefeuille | Univers | Performance relative PTF/UNIV (%) |
|            | Portefeuille   | Univers |              |         |                                   |
| 29/12/2023 | 97%  | 100%    | 91,1%        | 73,2%   | +17,9%                            |
| 30/12/2022 | 95,5%  | 99,8%   | 90,4%        | 74,2%   | +16,2 %                           |
| 30/12/2021 | 95,8%  | 99,5%   | 90,1%        | 76,6%   | +13,5%                            |

\* Source : Amiral Gestion – Données Ethifinance

La part des entreprises du compartiment Sextant PME ayant formalisée une politique de conduite des affaires et de lutte contre la corruption est significativement supérieure à celle de son univers de référence (+18%).

**Indicateurs de progrès sociaux et de droits humains**

Dans le cadre de sa labellisation ISR, le compartiment a pris un objectif d'amélioration de la performance du portefeuille par rapport à l'univers sur 2 indicateurs de progrès sociaux et en faveur des droits humains :

- Social / Promotion de l'égalité femmes / hommes : Taux moyen de femmes au Comité Exécutif
- Droits humains : Publication d'une politique en faveur des droits humains

Les résultats de cet engagement au 29/12/2023 sont restitués ci-dessous.

**SOCIAL / INDICATEURS DE PROMOTION DE L'EGALITE FEMMES / HOMMES**

| DATE       | TAUX MOYEN DE FEMMES AU COMITE EXECUTIF* |         |              |         |                                   |
|------------|--|---------|--------------|---------|-----------------------------------|
|            | Couverture PTF /UNIV                     |         | Portefeuille | Univers | Performance relative PTF/UNIV (%) |
|            | Portefeuille                             | Univers |              |         |                                   |
| 29/12/2023 | 75%                                      | 69%     | 22,7%        | 22,6%   | +0,2%                             |
| 30/12/2022 | 74%                                      | 61%     | 21,7%        | 18,5%   | +3,1%                             |
| 31/12/2021 | 85%                                      | 88%     | 19%          | 15%     | +4%                               |

\* Source : Amiral Gestion – Données Gaia – Ethifinance

Dans le cadre de sa labellisation ISR et des engagements pris à ce titre sur cet indicateur de progrès à caractère social, le compartiment a mené en 2023 des actions d'engagement auprès des entreprises suivantes présentes dans le portefeuille : Barco et HelloFresh.

Sur 3 ans, le portefeuille du compartiment a constamment progressé sur cet indicateur de progrès, il affiche également une performance supérieure à celle de son univers.

**DROITS HUMAINS**

| DATE       | PUBLICATION D'UNE POLITIQUE EN FAVEUR DES DROITS HUMAINS |         |              |         |                                   |
|------------|--|---------|--------------|---------|-----------------------------------|
|            | Couverture PTF /UNIV                                     |         | Portefeuille | Univers | Performance relative PTF/UNIV (%) |
|            | Portefeuille   | Univers |              |         |                                   |
| 29/12/2023 | 55%  | 54%     | 68,2%        | 50,9%   | +34%                              |
| 30/12/2022 | 47%  | 62%     | 65,8%        | 46,5%   | +19,3%                            |
| 31/12/2021 | 40%  | 45%     | 71%          | 60%     | +11%                              |

\* Source : Amiral Gestion – Données MSCI

Sur 3 ans, le portefeuille du compartiment a baissé sur cet indicateur de progrès. Cependant, il affiche **une performance nettement supérieure à celle de son univers**, particulièrement sur ces deux dernières années de labellisation (+34% fin 2023, +19,3% fin 2022) permettant d'attester de la conformité à l'engagement de progrès sur cet indicateur.

**Suivi des métriques climat et d’empreinte environnementale de Sextant PME<sup>6</sup>**

Le compartiment produit a minima annuellement un suivi de métriques climat et d’empreinte environnementale conformes avec les exigences de la TCFD.

La synthèse des résultats sur ces indicateurs clés est restituée dans le tableau ci-dessous :

|      |                    | Intensité<br>carbone*<br>(Tco2/m€ CA)<br>Scope 1+2<br>Scope 1+2+3 | Température<br>et<br>Alignement<br>2°C* | Empreinte<br>environne<br>mentale EC/R (%<br>CA)* | Part Verte<br>(alignement<br>à la<br>Taxo_ EU)<br>*** | Part<br>Brune<br>(%CA)** | Risques de<br>Transition<br>(%EBITDA à<br>risque/scénari<br>o élevé)<br>Horizon 2030* | Risques<br>physiques<br>(score compo<br>ajusté /<br>scénario<br>élevé)<br>Horizon 2030<br>(/100)* |
|------|--------------------|---|---|---|---|--------------------------|---|---|
| 2023 | <b>SEXTANT PME</b> | <b>36,1</b><br>167,9  | <b>&lt; 2,7 °C</b>                      | <b>1,8%</b>                                       | <b>9,8%<sup>8</sup></b>                               | <b>0%</b>                | <b>0,1%</b>   | <b>42,1</b>   |
|      | Couverture         | 93%   | 89%                                     | 90%   | 12,9%   | -                        | 87%   | 92%   |
|      | <b>Univers</b>     | <b>88,2</b><br>217,2  | <b>&lt; 2,7 °C</b>                      | <b>2,8%</b>                                       | <b>23,24%<sup>9</sup></b>                             | <b>0%</b>                | <b>0,78%</b>  | <b>40,5</b>   |
|      | Couverture         | 67%   | 67%                                     | 69%   | 15,9%   | -                        | 59%   | 68%   |
| 2022 | <b>SEXTANT PME</b> | <b>48,2</b><br>208.8  | <b>&lt; 2,7 °C</b>                      | <b>1,9%</b>                                       | <b>4,2%</b>   | <b>0%</b>                | <b>0,4%</b>   | <b>30,0</b>   |
|      | Couverture         | 90%   | 86%                                     | 86%   | 42,4%   | -                        | 79%   | 52%   |
|      | <b>Univers</b>     | <b>151,6</b><br>324,5   | <b>&lt; 1,75 °C</b>                     | <b>2,9%</b>                                       | <b>5,8%</b>   | <b>0,64 %</b>            | <b>1,5%</b>   | <b>24,3</b>   |
|      | Couverture         | 76%   | 75%                                     | 75%   | 54,2%   | -                        | 68%   | 54%   |

\* Source : S&P - Trucost

\*\*Source : MSCI

\*\*\* Source : Sustainalytics

**Sextant PME est globalement orienté favorablement sur le plan de ses métriques climat en relatif de son univers, avec toutefois une vigilance quant à son alignement en température qui est inférieur à 2,7°C.**

<sup>6</sup> L’intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l’univers à partir des données de l’exercice 2021. Pour les autres indicateurs climat et d’empreinte environnementale, les données sont issues de l’exercice 2022.

<sup>7</sup> Il s’agit de la donnée d’Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d’affaires avec comme source les données de recherche de l’agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d’alignement reportées par les entreprises pour l’exercice 2022 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé pour partie de small mid caps cotées, la majeure partie d’entre elles ne sont pas soumises à l’obligation de reporting sur l’exercice 2022 dont sont issues les données de leur rapport annuel 2023. En effet, l’obligation de publication d’alignement à la taxonomie s’étend sur un calendrier débutant au 1er janvier 2024 sur l’exercice 2023 jusqu’au 1er janvier 2028 (sur l’exercice 2027) pour les entreprises soumises à NFRD/CSRD. Aussi, il n’est aujourd’hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s’avérer très partielles à l’échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

<sup>8</sup> Part de données estimées par l’agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

<sup>9</sup> Part de données estimées par l’agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

- **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cf. comparatif supra des données présentées pour les métriques climat et le score ESG externe.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment Sextant PME promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 30% d'investissements durables.**

L'investissement durable pour Amiral Gestion<sup>10</sup> est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autre objectif environnemental ou social, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

#### Part d'investissement durable

| SEXTANT PME   | (Données pondérées au 29/12/2023) | (Données pondérées au 30/12/2022) |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES</b><br><div style="border: 1px solid blue; padding: 2px; width: fit-content; margin-top: 5px;">Part d'ID minimale : 30%</div> | 41,54%                            | 41,6%                             |
| Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation changement climatique  | 37,44%                            | 38,2%                             |
| Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux   | 4,11%                             | 3,4%                              |

Depuis l'exercice 2023, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissement durable pour nos compartiments. A ce titre, le compartiment dégage au 29/12/2023 **une part d'investissement durable représentant 41,54%** de l'actif net du portefeuille.

<sup>10</sup> Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion ; <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidences négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

Sa stratégie d'investissement socialement responsable se traduit également par des exigences supplémentaires comme l'application d'une note ESG minimale et d'une sélectivité ESG sur l'univers d'investissement qui constituent des facteurs additionnels attestant d'une bonne qualité ESG des investissements.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

#### Sélectivité ISR du compartiment Sextant PME

Le compartiment Sextant PME est un compartiment labellisé ISR retenant une approche en sélectivité ESG. Dans ce contexte **le compartiment est engagé à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%** après application du seuil minimal de notation ESG et des politiques d'exclusions sectorielles, normatives et fondées sur la gravité des controverses.

Aussi, conformément à son engagement, le taux de sélectivité du compartiment au 29/12/2023 était de **24,5%**.

#### Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle<sup>11</sup>



12

Au 29 décembre 2023, et sur l'ensemble de l'année 2023, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle. Par ailleurs, **la part brune du compartiment, à savoir son exposition au charbon et énergie fossile, est nulle.**

<sup>11</sup> La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

<sup>12</sup> Le détail des règles d'exclusion appliquées est disponible dans la rubrique d'Investissement responsable du site internet d'Amiral Gestion.

**Non exposition du compartiment à des controverses de gravité forte à sévère<sup>13</sup>**

Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveaux de gravité 4 (forte) et 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du compartiment.

Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).

**Bilan global au 29/12/2023**

Au 29/12/2023, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- o ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

**Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant PME sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment Sextant PME exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

**Bilan au 29/12/2023**



- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
- **Aucune entreprise du portefeuille sous statut Watchlist**

*Taux de couverture d'analyse : 93%*

<sup>13</sup> Taux de couverture d'analyse : 87,21%

Description détaillée :

*La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

**Le compartiment Sextant PME prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.**

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) de l'annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d'Amiral Gestion, incluant l'approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur le suivi de performance du portefeuille sur les 16 indicateurs PAI en relatif de son univers de référence pour l'année 2023 sont restituées pour la première fois dans le reporting périodique annuel dédié du compartiment matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment<sup>14</sup>.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l'année 2024 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

---

<sup>14</sup> [SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)

**Quels ont été les principaux investissements<sup>15</sup> de ce produit financier ?**

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

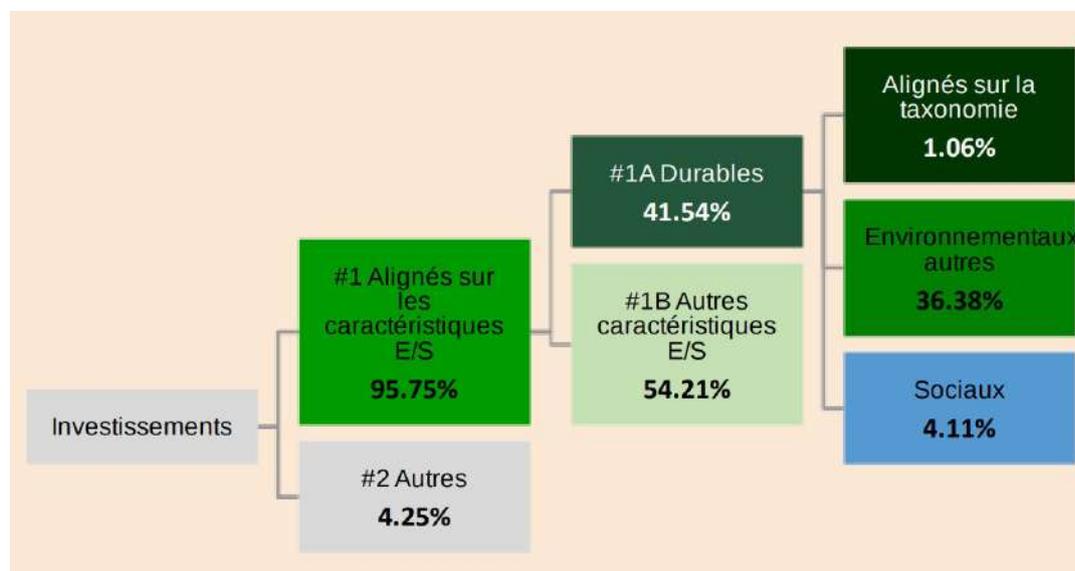
| SEXTANT PME                                       |                               |               |           |
|---|-------------------------------|---------------|-----------|
| Investissements les plus importants au 29-12-2023 | Secteurs                      | % d'actifs    | Pays      |
| Groupe Guillin                                    | Matériaux                     | 4,7%          | France    |
| SAF-HOLLAND                                       | Consommation discrétionnaire  | 3,9%          | Allemagne |
| Kontron   | Technologies de l'information | 3,9%          | Autriche  |
| Prevas  | Technologies de l'information | 3,9%          | Suède     |
| Know it   | Technologies de l'information | 3,6%          | Suède     |
| Fasadgruppen                                      | Industrie                     | 3,5%          | Suède     |
| Jacquet Metals                                    | Industrie                     | 3,4%          | France    |
| Vusiongroup                                       | Technologies de l'information | 3,1%          | France    |
| MBB   | Industrie                     | 3,0%          | Allemagne |
| Aubay   | Technologies de l'information | 2,7%          | France    |
| Norconsult  | Industrie                     | 2,6%          | Norvège   |
| Viel et Compagnie                                 | Finance                       | 2,4%          | France    |
| Bourse direct                                     | Finance                       | 2,3%          | France    |
| Lectra  | Technologies de l'information | 2,0%          | France    |
| Green Landscaping                                 | Industrie                     | 1,9%          | Suède     |
| Sto se & co                                       | Matériaux                     | 1,9%          | Allemagne |
| Marr  | Biens de consommation         | 1,9%          | Italie    |
| <b>TOTAL</b>                                      |                               | <b>50,63%</b> |           |

<sup>15</sup> Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 29/12/2023 représentant plus de 50% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.

**Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?**

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

*SEXTANT PME (Portefeuille arrêté au 29/12/2023)*



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

• **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les principaux secteurs contributeurs de la part d'investissements durables du compartiment établie 41,54% sont présentés ci-dessous au travers des lignes les plus contributrices.

| SEXTANT PME  |                               |            |           |
|--|-------------------------------|------------|-----------|
| 10 lignes les plus contributrices à la part d'investissement durable au 29/12/2023 | Secteurs                      | % d'actifs | Pays      |
| Kontron  | Technologies de l'information | 3,9%       | Autriche  |
| SAF-HOLLAND  | Industrie                     | 3,9%       |           |
| Fasadgruppen   | Industrie                     | 3,5%       | Suède     |
| Jacquet Metals   | Industrie                     | 3,4%       | France    |
| Vusiongroup  | Technologies de l'information | 3,1%       | France    |
| MBB  | Industrie                     | 3,0%       | Allemagne |
| Aubay SA   | Technologies de l'information | 2,7%       | France    |
| Sto Se   | Industrie                     | 1,9%       | Allemagne |
| Marr S.P.A   | Services aux entreprises      | 1,9%       | Italie    |
| Hexaom SA  | Construction                  | 1,5%       | France    |

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le compartiment Sextant PME n'est pas engagé à une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxinomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxinomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>16</sup> ?**

- Oui :
- D  le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

<sup>16</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

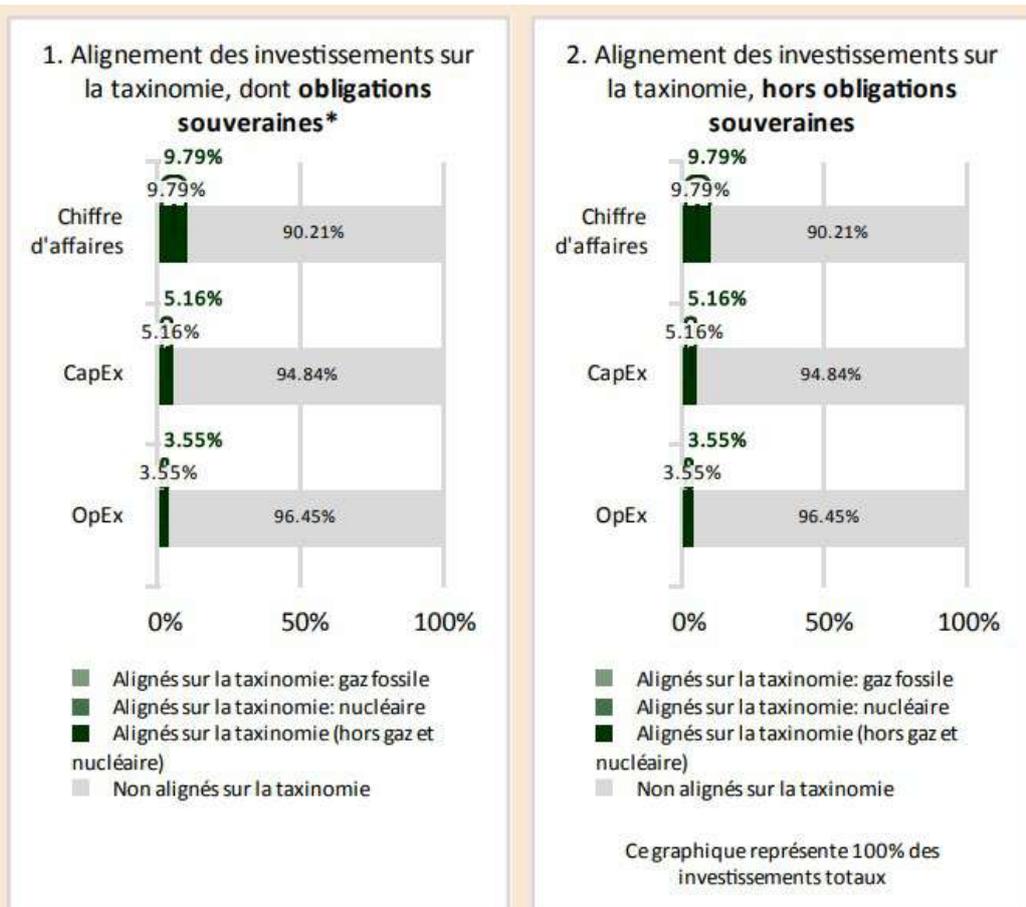
**SEXTANT PME**

**Part des investissements alignés sur la taxinomie au 29/12/2023**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)**, pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100%

**PART VERTE**  
**SEXTANT PME : 9,8 %**

Sur la base de ces données fondées sur la Part verte liée au chiffre d'affaires, le portefeuille révèle une part verte positive de 9,8%, en progression depuis l'exercice précédent de 5,6 points : en effet, la Part verte du compartiment au 30/12/2022 atteignait un alignement taxinomie de 4,15%.

Les principaux contributeurs de la taxonomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

| SEXTANT PME   |                               |                         |                            |
|---|-------------------------------|-------------------------|----------------------------|
| Entreprises les plus contributrices à la Part Verte au 29/12/2023 | Secteur                       | % du chiffre d'affaires | Nature d'activité éligible |
| Fasadgruppen  | Industrie                     | 17,0%                   | Habilitante                |
| Barco   | Technologies de l'information | 27,0%                   | Habilitante                |
| Mersen  | Industrie                     | 14,2%                   | Habilitante                |
| Granges AB  | Matériaux                     | 33,3%                   | Contributrice              |

**Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Parmi les 9,8% d'investissements du portefeuille en part du chiffre d'affaires alignés à la taxonomie, **8,6%** correspondent à des activités habilitantes captées. **1,2%** des investissements correspondent à des activités de transition sur la base du chiffre d'affaires aligné.

| Part des investissements réalisés par types d'activités - SPME |                                   |                                      |                        |                      |
|--|-----------------------------------|--------------------------------------|------------------------|----------------------|
| Source : Sustainalytics  |                                   | Activité contributrice <sup>17</sup> | Activité de transition | Activité habilitante |
| 2023   | Part des CAPEX alignés            | 0,3%                                 | 1,6%                   | 3,3%                 |
|  | Part des OPEX alignés             | 0%                                   | 1,2%                   | 2,3%                 |
|  | Part du Chiffre d'Affaires aligné | 0%                                   | 1,2%                   | 8,6%                 |
|  | Couverture                        | 13,25% <sup>18</sup>                 |                        |                      |
| 2022   | Part des CAPEX alignés            | 3,7%                                 | 0%                     | 0%                   |
|  | Part des OPEX alignés             | 0%                                   | 0%                     | 0%                   |
|  | Part du Chiffre d'Affaires aligné | 3,1%                                 | 0%                     | 1,0%                 |
|  | Couverture                        | 42,4 %                               |                        |                      |

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cf tableau ci-dessus.

<sup>17</sup> Activités bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne)

<sup>18</sup> A noter que le taux de couverture baisse en raison des données reportées par les entreprises exclusivement prises en compte dans ce calcul, conformément aux recommandations du régulateur pour le reporting 2023. Dans le reporting 2022, les données estimées par l'agence Sustainalytics étaient retenues, les entreprises ne reportant pas encore leur part verte.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

**36,4%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants<sup>19</sup>, **le compartiment Sextant PME totalise au 29/12/2023 36,4% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Kontron (3,9%), SAF-HOLLAND (3,9%), Fasadgruppen (3,5%), Jacquet Metals (3,4%) et MBB (3,0%).

### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

**4,1%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants<sup>20</sup>, **le compartiment Sextant PME totalise au 29/12/2023 4,1% d'investissements durables ayant un objectif social.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Sto SE (1,9%), Marr (1,9%) et Fila (0,3%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements correspondant à la catégorie « #2 Autres » représentaient 4,2% de l'actif total du compartiment au 29/12/2023 et correspondait à des fonds et liquidités.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

<sup>19</sup> [Politique Investissement Durable SFDR](#)

<sup>20</sup> Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires et la pratique de dialogue engagement actionnarial** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et sur le plan de leurs pratiques sous-jacentes.

Le reporting 2023 de l'activité de vote et d'engagement du compartiment vous est restitué ci-dessous.

**Reporting de votes**

|  | 2023  | 2022  |
|--|---|---|
| Nombre d'AG votables   | 66  | 77  |
| Pourcentage d'AG votées  | 97%*  | 99%   |
| Nombre de résolutions votées   | 1144  | 1149  |
| Pourcentage de résolutions votées "abstention" ou "contre"                               | 14%   | 15%   |
| Nombre de résolutions d'actionnaire déposées   | 18  | 0   |
| Nombre de résolutions d'actionnaires soutenues par Amiral Gestion                        | 14  | 0   |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur le dividende                                   | 0%  | 0%  |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur la rémunération des dirigeants                 | 14%   | 19%   |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur la nomination des administrateurs              | 13%   | 11%   |
| Types de résolutions pour lesquelles un vote contre a été le plus fréquemment recommandé | Augmentations de capital : 38%  | Transactions stratégiques : 55%   |
|  | Projets d'OPA : 80%   | Augmentations de capital : 53%  |
|  | Rémunération des dirigeants : 14%   | Rémunération des dirigeants : 19%   |
| Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus élevé    | Bourse Directe, Fontaine Pajot, Funding Circle, Groupe Guillin, Hexaom, Lectra, Mersen, Vusiongroup, Valbiotis : 100%                             | AST Groupe, Akwel, Aubay, Digital Bros, Focus Home, Funding Circle, Infotel, Kaufman & Broad, Lectra, Manutan, Valbiotis : 100%   |
| Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus faible   | Kontron : 25% ;<br>Jost Werke, Cembre, Acomo : 50% ;<br>Gruppo Mutuonline : 53% ;<br>Novem, AST Groupe : 56% ;<br>Jacquet Metal, Frequentis : 60% | Indel, MBB : 33%, Ringmetall : 36%, Nanobiotix : 38%, SQLI : 44%, Amsterdam<br>Commodities : 48%, Cembre, Duell : 50%, Plastivaloire : 52%, Jacquet Metal : 55%, Picanol : 56%, Esautomotion, Gérard Perrier : 60%, Frequentis : 64%, Aures : 65%, VNV Global : 66%, Fontaine Pajot, Groupe Guillin : 67% |

\*Amiral Gestion n'a pas pu voter à l'assemblée générale de Atea ASA en 2023, en raison du pays de domiciliation de l'entreprise où la législation impose le blocage des titres. Se référer à la Politique de vote Amiral Gestion, disponible ici.

### Reporting de dialogue et engagement ESG 2023

L'Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Sur l'année 2023, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement

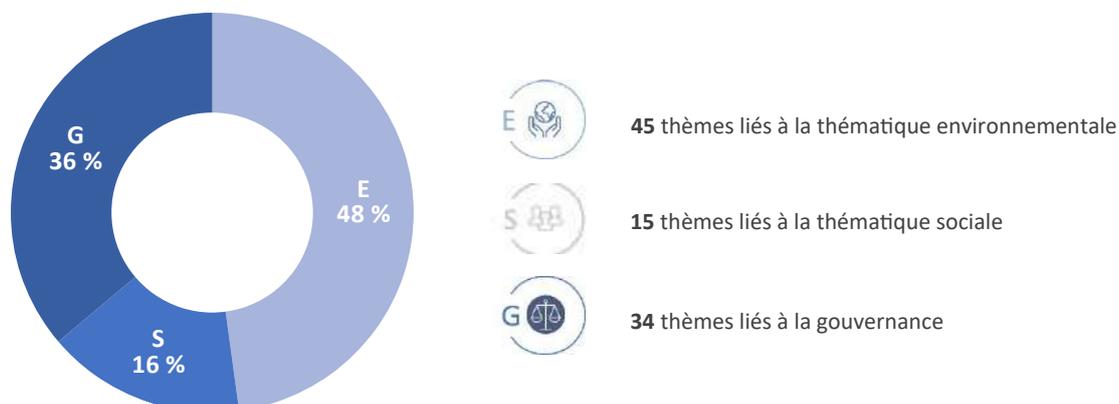
- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

| Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2023 : |                                   |  |        |  |
|--|-----------------------------------|--|--------|--|
| 34 entreprises   | 50,20% du portefeuille 29-12-2023 | Engagements individuels et collaboratifs | E      | Akwel, Aumman, B&C Speakers, Barco, Bourse Direct, Cembre, Fasadgruppen, Fontaine Pajot, Funding Circle Holdings, Gerard Perrier, Granges, Groupe Guillin, Hexaom, Jacquet Metals, Jost Werke Ag, Kontron, Mersen, PSI Software, Recticel, SAF-HOLLAND, Sto AG, Viel & Cie |
|  |                                   |  | S      | Akwel, Barco, Fontaine Pajot, Gerard Perrier, Groupe Guillin, HelloFresh, Omer Decugis   |
|  |                                   |  | G      | Akwel, Aramis Group, Aures Technologies, Barco, Bekaert, Cembre, Econocom, Fasadgruppen, Gerard Perrier, Granges, Groupe Guillin, HelloFresh, Hexaom, Infotel, Kontron, MTG, Vusiongroup, Valbiotis, Wavestone, Xilam Animation  |
|  |                                   |  | ESG-T* | Aumman, Bourse Direct, B&C Speakers, PSI Software, Viel & Cie  |

\*Transparence ESG

### Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique :

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :



**Illustrations d'actions engagement menées en 2023**

| Jacquet Metals  |  |               |
|---|--|---------------|
| Pilier  |  | Environnement |
| <p>Nous avons félicité l'entreprise pour avoir publié son premier bilan carbone dans la DPEF 2021 et elle nous a assuré qu'il paraîtra à nouveau dans sa DPEF 2022. Suite à cet échange, nous avons interrogé l'entreprise sur sa potentielle participation à la prochaine campagne CDP maintenant qu'elle s'est dotée de mesures plus importantes sur son impact environnemental. Amiral Gestion, à l'occasion de sa participation à la campagne Disclosure 2022, avait engagé l'entreprise en tant que lead, et renouvellera cet engagement pour la campagne 2023.</p> <p>Jacquet Metals est le leader de la distribution d'aciers spéciaux (société de service). Nous comprenons que l'exercice du questionnaire CDP représente un exercice assez lourd pour Jacquet Metals. Nous comprenons tout à fait les freins à la participation de l'entreprise, néanmoins nous avons insisté sur l'importance du CDP qui devient un standard sur la place du fait de la transparence environnementale centralisée qu'elle apporte et qui nourrit les fournisseurs de données et les investisseurs. La transparence devient centrale comme en témoigne la réglementation (CSRD) côté entreprises et investisseurs (SFDR), et nécessaire pour réorienter les flux financiers vers une trajectoire compatible avec un modèle de développement décarboné et résilient aux changements climatiques (en ligne avec l'Accord de Paris).</p> <p>C'est pourquoi la transparence environnementale pourrait devenir à terme un sujet concernant les conditions de financement, le monde bancaire étant particulièrement attentif dans la prise en compte du carbone dans les décisions d'investissements.</p> |  |               |

| Akwel  |  |        |
|--|--|--------|
| Pilier   |  | Social |
| <p>Nous avons engagé la société pour leur faire part de la vigilance que nous portons sur les sujets d'égalité Hommes-Femmes &amp; de représentation des femmes au sein des effectifs cadres. Pour l'heure, la société ne communique pas encore sur la part des effectifs féminins de son périmètre cadre. Pourtant un certain nombre d'entreprises cotées opérant dans des activités où les femmes sont moins représentées ont défini des politiques et objectifs associés afin de faire progresser la part de femmes au sein de leur périmètre cadre et/ou top management. Nous avons échangé avec l'entreprise sur ce constat, et l'avons interrogé afin de savoir si de tels politiques et objectifs pourraient aussi être définis à l'avenir.</p> <p>Nous avons également fait part de notre sensibilité quant aux mécanismes qui favorisent un meilleur partage de la valeur ajoutée. A ce titre, nous encourageons les sociétés que nous accompagnons à la mise en place de dispositif tels que les plans d'actionnariat salarié. Au-delà de favoriser un meilleur partage de la valeur, ce type de dispositif nous semble aussi être un outil favorable sur le plan de la cohésion sociale. Nous avons sollicité Akwel afin d'obtenir davantage de transparence sur la part du capital éventuellement détenue à ce stade par les salariés du groupe. Et nous avons également interrogé la société afin de savoir si la société avait ou envisageait de mettre en place un tel dispositif d'actionnariat salarié. Nous sommes dans l'attente du retour de la société sur ces sujets-là.</p> |  |        |

| Barco   |  |             |
|---|--|-------------|
| Pilier  |  | Gouvernance |
| <p>Après plusieurs années à travailler sa stratégie RSE, l'entreprise Barco a sollicité ses parties prenantes à travers un questionnaire afin qu'ils apportent leur opinion sur les enjeux les plus matériels auxquels sont confrontés Barco. Suite à notre réponse en tant qu'actionnaire, nous avons échangé avec l'entreprise pour les féliciter avant tout sur les progrès réalisés ces dernières années - et avons partagé un certain nombre d'axes d'amélioration. Sur la gouvernance en particulier, nous avons suggéré dans un premier temps d'améliorer la transparence sur la rémunération variable du CEO mais sur le volet fiscal. Nous avons aussi encouragé l'entreprise à définir des objectifs de progression sur la part des femmes au COMEX (Executive Committee (or Management committee)) et à poursuivre leurs efforts de progression en la matière. Enfin, nous avons parlé du Pacte Mondial des Nations Unies, et avons suggéré à Barco d'envisager de devenir signataire.</p> |  |             |

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
Non applicable

**AVERTISSEMENT – Février 2024**

Le présent document est émis par Amiral Gestion.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation d'Amiral Gestion. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Certains points de données sont désormais calculés avec l'outil ESG Connect depuis janvier 2024 en application des méthodologies conçues par Amiral Gestion et sur base des données fournies par plusieurs fournisseurs de données extra-financières. Il est possible que des écarts puissent subsister à la marge par rapport à nos calculs internes, la complexité des bases de données et référentiels sous-jacents pouvant expliquer ces écarts temporaires, mais qui ne remettent toutefois pas en cause les conclusions générales ni la conformité de nos fonds, compartiments et mandats à leurs engagements précontractuels.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce document s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des informations fournies par les prestataires de données extra-financières, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

**CE DOCUMENT EST ÉMIS PAR :**

Amiral Gestion

Société par actions simplifiée au capital social de 629 983 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038

Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490

<https://www.amiralgestion.com>

Tableau 1

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

|  |
|--|
| <p><b>Acteur des marchés financiers</b> <a href="#">SEXTANT PME, LEI : 969500COE5KXR78IT826</a></p>  |
| <p><b>Résumé</b><br/>                 SEXTANT PME, LEI : 969500COE5KXR78IT826 en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Amiral Gestion.</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 29 décembre 2023.</p> <p><i>[Résumé prévu à l'article 5, dans les langues visées au paragraphe 1 dudit article]</i></p> |
| <p><b>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p><i>[Informations prévues à l'article 7, au format indiqué ci-dessous]</i></p>   |

| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés                   |                     |                              |                      |                        |             |  |
|---|---------------------|------------------------------|----------------------|------------------------|-------------|--|
| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité                            |                     | Élément de mesure            | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| <b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b> |                     |                              |                      |                        |             |  |
| Emissions de gaz à effet de serre   | 1. Emissions de GES | Émissions de GES de niveau 1 |                      |                        |             |  |
|   |                     | Émissions de GES de niveau 2 |                      |                        |             |  |
|   |                     | Émissions de GES de niveau 3 |                      |                        |             |  |

|              |  |   |             |  |                    |                    |
|--------------|--|---|-------------|--|--------------------|--------------------|
|              |  | Émissions totales de GES  | 177966,8835 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|              | 2. Empreinte carbone   | Empreinte carbone   | 4867,8495   |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|              | 3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements            | Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements  | 237,78      |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|              | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles  | 0           |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|              | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable            | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | 0,1370      |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|              | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique    | Consommation d'énergie en GWh par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique   | 77,0879     |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| Biodiversité | 7. Activités ayant   | Part des investissements  | 0,0231      |  | En cours           | En cours           |

|  |  |  |           |  |                    |                    |
|--|--|--|-----------|--|--------------------|--------------------|
|  | une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité                                  | effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones |           |  | d'analyse          | d'analyse          |
| Eau  | 8. Rejets dans l'eau   | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée   | 0,0004    |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| Déchets  | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs  | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée   | 2866,7021 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| <b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |  |  |           |  |                    |                    |
| Les questions sociales et de personnel   | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de   | 0         |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |

|  | entreprises multinationales   | l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales  |        |  |  |                    |                    |
|--|---|---|--------|--|--|--------------------|--------------------|
|  | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations | 0,0095 |  |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé  | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements   | 0,0466 |  |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance   | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres  | 0,3468 |  |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 14. Exposition à des armes  | Part d'investissement dans des société qui  | 0      |  |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |

|  | controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées  |                             |                               |                    |   |
|--|---|---|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|---|
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b> |   |   |                             |                               |                    |   |
| <b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>  |   | <b>Élément de mesure</b>  | <b>Incidences [année n]</b> | <b>Incidences [année n-1]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| Environnement  | 15. Intensité de GES  | Intensité de GES des pays d'investissement  | Non applicable              |                               |                    |   |
| Social   | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales                           | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion de nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national | Non applicable              |                               |                    |   |

| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>   |   |   |                             |                               |                    |   |
|--|---|---|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|---|
| <b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>  |   | <b>Élément de mesure</b>  | <b>Incidences [année n]</b> | <b>Incidences [année n-1]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| Combustibles fossiles  | 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers       | Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles | Non applicable              |                               |                    |   |
| Efficacité énergétique   | 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique   | Non applicable              |                               |                    |   |
| <b>Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>   |   |   |                             |                               |                    |   |
| <i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]</i> |   |   |                             |                               |                    |   |
| <b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>  |   | <b>Élément de mesure</b>  | <b>Incidences [année n]</b> | <b>Incidences [année n-1]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| Eau, déchets et autres matières  | 6. Utilisation et recyclage de l'eau  | 1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements  | 96440,37                    |                               | En cours d'analyse | En cours d'analyse  |

|  |   | (en mètres cubes),<br>par million d'euros<br>de chiffre d'affaires                                      |                      |                        |                    |  |
|--|---|---|----------------------|------------------------|--------------------|--|
| <i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]</i>   |   |   |                      |                        |                    |  |
| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité   |   | Élément de mesure   | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication        | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Droits de l'homme  | 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme | 0,0419               |                        | En cours d'analyse | En cours d'analyse   |
| <i>[Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]</i>   |   |   |                      |                        |                    |  |
| <b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>  |   |   |                      |                        |                    |  |
| <i>[Informations prévues par l'article 7]</i><br>Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> .   |   |   |                      |                        |                    |  |
| <b>Politiques d'engagement</b>   |   |   |                      |                        |                    |  |
| <i>[Informations prévues par l'article 8]</i><br>Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> ) et au sein de sa Politique d'engagement ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf</a> ) |   |   |                      |                        |                    |  |
| <b>Références aux normes internationales</b>   |   |   |                      |                        |                    |  |
| <i>[Informations prévues par l'article 9]</i><br>Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion :   |   |   |                      |                        |                    |  |

<https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf>

**Comparaison historique**

[Informations prévues par l'article 10]

Non applicable

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

| Incidence négative sur la durabilité  | Incidence négative sur des facteurs de durabilité<br>(qualitative ou quantitative)                          | Élément de mesure   |
|---|---|---|
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>            |   |   |
| <b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b> |   |   |
| Émissions   | 1. Émissions de polluants inorganiques  | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  |
|   | 2. Émissions de polluants atmosphériques  | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  |
|   | 3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone   | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée      |
|   | 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris |
| Performance énergétique   | 5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables                  | Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie            |
| Eau, déchets et autres matières   | 6. Utilisation et recyclage de l'eau  | 1. Quantité moyenne d'eau consommée par   |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | <p>les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires</p> <p>2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires</p>                              |
|  | 7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau  | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau  |
|  | 8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé   | Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau   |
|  | 9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques  | Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006   |
|  | 10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols                                       | Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols  |
|  | 11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables                              | Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables   |
|  | 12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers | Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers  |
|  | 13. Ratio de déchets non recyclés  | Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée   |
|  | 14. Espèces naturelles et aires protégées  | <p>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</p> <p>2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité couvrant les sites</p> |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  | opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée |
|  | 15. Déforestation  | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation  |
| Titres verts   | 16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental    | Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental       |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b> |  |  |
| Titres verts   | 17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental | Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental                           |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>                     |  |  |
| Émissions de gaz à effet de serre  | 18. Émissions de GES   | Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers   |
|  |  | Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers   |
|  |  | Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers   |
|  |  | Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers   |
| Consommation d'énergie   | 19. Intensité de consommation d'énergie  | Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré  |
| Déchets  | 20. Production de déchets d'exploitation   | Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets        |
| Consommation de ressources   | 21. Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des  | Part des matières premières (hors matériaux récupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids   |

|              |                                |   |
|--------------|--------------------------------|---|
|              | rénovations importantes        | total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes   |
| Biodiversité | 22. Artificialisation des sols | Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs |

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

| <b>INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |   |   |
|--|---|---|
| <b>Incidence négative sur la durabilité</b>  | <b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)</b>        | <b>Élément de mesure</b>  |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>   |   |   |
| Questions sociales et de personnel   | 1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail   |
|  | 2. Taux d'accidents   | Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée  |
|  | 3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies       | Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée   |
|  | 4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs  | Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé) |

|                   |  |  |
|-------------------|--|--|
|                   | 5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel | Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel  |
|                   | 6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte   | Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte   |
|                   | 7. Cas de discrimination   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> <li>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> </ol> |
|                   | 8. Ratio de rémunération excessif  | Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)   |
| Droits de l'homme | 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme  |
|                   | 10. Manque de diligence raisonnable  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme   |
|                   | 11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains                        | Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains  |
|                   | 12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail       | Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type   |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | d'activité  |
|  | 13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire   | Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité                        |
|  | 14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme   | Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée   |
| Lutte contre la corruption et les actes de corruption  | 15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption                          |
|  | 16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption              | Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption |
|  | 17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption | Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b> |  |   |
| Social   | 18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus   | Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)  |
|  | 19. Score moyen en matière de liberté d'expression   | Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile   |

|                   |   |  |
|-------------------|---|--|
|                   |   | peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)   |
| Droits de l'homme | 20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme     | Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet                            |
| Gouvernance       | 21. Score moyen en matière de corruption                    | Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet   |
|                   | 22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales | Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales   |
|                   | 23. Score moyen en matière de stabilité politique           | Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet   |
|                   | 24. Score moyen en matière d'état de droit                  | Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet |



Sextant Autour du Monde est un compartiment actions internationales qui investit tant dans les pays développés de l'OCDE que dans les pays émergents. Construit en dehors de toute référence indicielle, le compartiment se positionne sur toutes les tailles de capitalisations boursières en se focalisant sur l'analyse fondamentale des sociétés.

## CHIFFRES CLÉS

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Actif net                          | 62,39M€              |
| VL part                            | 266,69€              |
| Capitalisation moyenne des actions | 7,2Mds€              |
| Capitalisation médiane des actions | 1,3Md€               |
| Nombre de lignes                   | 56                   |
| Profil de risque                   | <b>1</b> 2 3 4 5 6 7 |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Autour Du Monde +166,7% ● MSCI World NR € +298,5%



## PERFORMANCES

|                     | Performances cumulées |        |        |        |        |        |        |         |                 | Performances annualisées |        |        |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|-----------------|--------------------------|--------|--------|-----------------|
|                     | 1 mois                | 3 mois | 6 mois | YTD    | 1 an   | 3 ans  | 5 ans  | 10 ans  | Depuis création | 3 ans                    | 5 ans  | 10 ans | Depuis création |
| Fonds               | +5,4%                 | +8,5%  | +12,9% | +18,8% | +18,8% | +19,3% | +34,3% | +107,1% | +166,7%         | +6,1%                    | +6,1%  | +7,6%  | +5,4%           |
| Indice de référence | +3,5%                 | +6,4%  | +5,9%  | +18,0% | +18,0% | +30,8% | +79,8% | +166,6% | +298,5%         | +9,4%                    | +12,5% | +10,3% | +7,8%           |

## PERFORMANCES ANNUELLES

|                     | 2013  | 2014  | 2015 | 2016  | 2017  | 2018   | 2019  | 2020  | 2021  | 2022   | YTD   |
|---------------------|-------|-------|------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|--------|-------|
| Fonds               | 20,9% | 25,8% | 9,3% | 11,6% | 12,1% | -10,4% | 17,6% | -4,3% | 15,4% | -13,0% | 18,8% |
| Indice de référence | 17,4% | 18,6% | 8,7% | 11,0% | 8,8%  | -4,9%  | 29,0% | 6,6%  | 27,5% | -13,1% | 18,0% |

## INDICATEURS STATISTIQUES

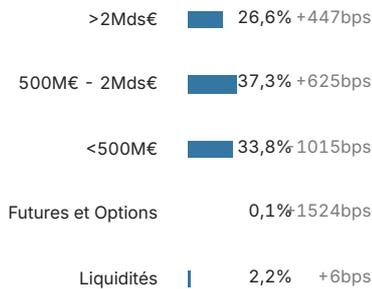
|                           | 3 ans         | 5 ans         | 10 ans        |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Volatilité fonds (indice) | 11,4% (13,1%) | 13,5% (15,8%) | 12,9% (15,1%) |
| Ecart de suivi            | 9,4%          | 9,7%          | 8,5%          |
| Ratio d'information       | -0,4          | -0,7          | -0,3          |
| Ratio de Sharpe           | 0,5           | 0,4           | 0,6           |
| Max drawdown              | -23,17%       | -32,53%       | -32,53%       |

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

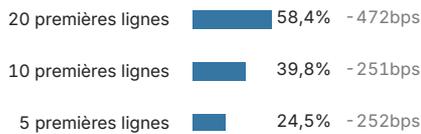
| Top 5              | Bottom 5 |                  |         |
|--------------------|----------|------------------|---------|
| Map Aktif          | 428bps   | Voxtur Analytics | -143bps |
| Fpt                | 208bps   | Pro-ship         | -106bps |
| Pinduoduo          | 206bps   | Nature Holdings  | -103bps |
| Global Industrial  | 171bps   | Teleperformance  | -55bps  |
| OPEN UP Group Inc. | 149bps   | Pca              | -54bps  |

### ALLOCATION FONDS

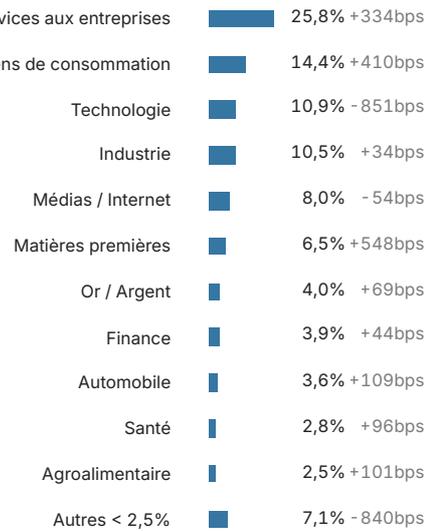
(ÉVOLUTION N / N-1)



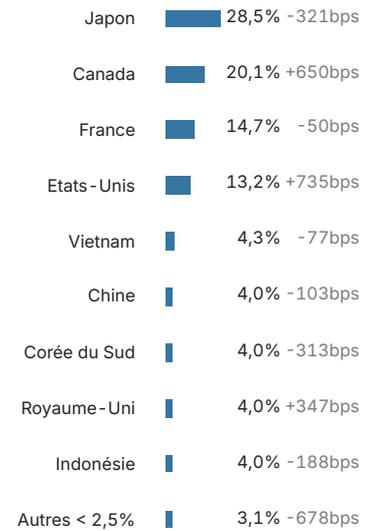
### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom                        | Type    | Secteur                  | Pays       | % de l'actif net |
|----------------------------|---------|--------------------------|------------|------------------|
| Business Brain Showa - ota | Actions | Services aux entreprises | Japon      | 6,5%             |
| OPEN UP Group Inc.         | Actions | Services aux entreprises | Japon      | 5,4%             |
| Global Industrial          | Actions | Biens de consommation    | Etats-Unis | 4,4%             |
| Fpt                        | Actions | Services aux entreprises | Vietnam    | 4,2%             |
| Map Aktif                  | Actions | Biens de consommation    | Indonésie  | 3,9%             |

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part A tous souscripteurs
- Code ISIN : FR0010286021
- Code Bloomberg : AMSAMON FP Equity
- Classification AMF : OPCVM "Actions internationales"
- Ind. de référence a posteriori : MSCI World NR €
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 08/07/2005 Part : 08/07/2005
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J-1 à 16 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 2% TTC maximum
- Frais de sortie : 1% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 2% TTC maximum
- Commission de performance : 15% TTC de la performance positive du FCP au-delà de son indice de référence par année calendaire
- TER (29/12/2023) : 1,99%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Sur le dernier trimestre de l'année, Sextant Autour Du Monde progresse de +8,5% contre +6,4% pour l'indice de référence et 7,5% pour l'indice des petites capitalisations boursières (1). Depuis le début de l'année, les performances respectives sont de +18,8% et +18,0%. On notera en particulier le rallye de fin d'année avec une progression de 8,2% en novembre et 5,5% en décembre.

2023 aura été fortement marquée par la macroéconomie, notamment par les interrogations sur le reflux de l'inflation et les risques de récession. En conséquence, les discours, et actions, des banques centrales, ont indiscutablement donné le la. A cet égard, l'année s'est terminée en fanfare sur les marchés financiers suite au dernier discours du Président de la banque centrale américaine, Jerome Powell, laissant entrevoir une baisse des taux en 2024. Côté marché, on notera en particulier (i) le come-back du Nasdaq (+55% après une chute de plus de 30% en 2022), tiré par l'explosion de l'intelligence artificielle et la cavalcade des Magnificent Seven (2) ; (ii) et la meilleure performance enregistrée en une décennie au Japon avec +28% pour l'indice large Nikkei 225 et +25% pour le Topix Small. Le Nikkei 2025 a même clôturé la séance du jeudi 11 janvier à un niveau jamais atteint depuis 1990. Une des raisons à ces performances est la forte baisse du yen qui a dopé les résultats des entreprises exportatrices et a incité les investisseurs étrangers à s'intéresser de plus près au marché nippon. Les performances relatives des deux indices, en euros, ne sont que de 15.5% et 8.9%. Néanmoins, plusieurs sociétés du portefeuille, de plus petite taille et plus centrées sur le marché domestique, ont moins bénéficié de cette tendance de fonds. Nous restons très optimistes à l'égard du Japon en raison de la valorisation peu exigeante du marché et de l'impulsion donnée par les autorités sur la réforme de la gouvernance.

Un des faits marquants de l'année est la hausse significative de la part de nos investissements en Amérique du Nord (de 19% à 33%) que nous pouvons expliquer par deux phénomènes. D'une part, grâce à la très bonne performance de nos investissements dans la zone, que nous pouvons illustrer par le cas de **H2O Innovation**. Cette société canadienne conçoit des systèmes de traitement de l'eau, en assure l'opération et la maintenance, et vend des consommables associés. Nous avons identifié un management d'entrepreneurs ayant une bonne vision stratégique dans un secteur connaissant une très forte demande compte tenu des besoins critiques qui émergent partout dans le monde concernant les infrastructures, les polluants, le stress hydrique. La société s'est faite racheter au dernier trimestre avec une prime de 70%. D'une manière générale, l'économie américaine s'est montrée résiliente en particulier dans sa composante industrielle ainsi que dans le marché de la construction immobilière, deux secteurs auxquels le portefeuille était exposé. D'autre part, nous avons alloué plus de ressources à la recherche en Amérique du Nord et avons identifié de nombreuses opportunités répondant à nos critères d'investissement dans un environnement plus raisonnable en termes de valorisation selon nos critères.

90% du fonds est investi dans des pays de l'OCDE et la capitalisation boursière médiane a doublé en un an, passant de 650 millions d'euros à 1,3 milliards, d'une part grâce aux performances et, d'autre part, car les opportunités nord-américaines que nous ciblons ont généralement des capitalisations boursières de quelques milliards de dollars. A titre de comparaison, la capitalisation la plus importante de l'indice MSCI World Small Cap était de 12 milliards d'euros à fin décembre pour une médiane de 940 millions.

Nos investissements en Europe ont également affiché une performance de très bonne facture avec une progression de 20,3%, l'indice MSCI Eur Small ne progressant, lui, que de +12,8%.

De manière plus granulaire, les performances opérationnelles de nos sociétés, en particulier nos principales positions, se sont révélées de très bonne facture.

**MAPA** (Indonésie). Notre investissement le plus performant en 2023 est le même qu'en 2022. Amiral Gestion est investi dans cette société depuis le printemps 2020. Le principal détaillant de vêtements de sport en Indonésie continue de dépasser nos attentes sur le plan opérationnel et le cours de l'action a plus que quadruplé depuis nos premiers achats. Satisfaits par la performance de Mapa en Indonésie, de plus en plus de marques ont commencé à accorder des droits de distribution exclusifs à MAPA à l'étranger comme Converse aux Philippines, au Vietnam, à Singapour et en Malaisie; New Balance aux Philippines et au Vietnam ou Reebok à Singapour et en Malaisie. Bien que la menace omniprésente des marques s'adressant directement aux consommateurs demeure, nous sommes rassurés par le fait que l'Asie du Sud-Est reste un marché fragmenté nécessitant une expertise locale et que les marques ont plutôt tendance à étendre leur partenariat avec MAPA, plutôt que l'inverse. Cela demeure notre principal point de vigilance sur la thèse d'investissement à long terme.

**FPT Corp** (Vietnam), une autre position de longue date du portefeuille, Amiral étant investi depuis 2019, affiche une croissance assez régulière de l'ordre de 20% chaque année, hors COVID. Nous pensons que le développement des services informatiques au Vietnam n'en est qu'à ses débuts et FPT, en tant que leader incontesté du marché, devrait continuer à générer de solides performances opérationnelles.

**PDD** (Chine). Pour être honnêtes nous n'avions pas anticipé un tel succès pour PDD, dont le cours de bourse a progressé de 80% en 2023, en particulier grâce à l'essor de son initiative transfrontalière Temu. Un peu plus d'un an après sa création, Temu s'est étendu à plus de 40 pays et on estime que le volume d'affaires annuel a atteint environ 15 milliards de dollars. L'essor de Temu a été sans précédent dans l'ensemble du commerce électronique grand public, ce qui a donné un sérieux coup de fouet à la croissance de sa maison mère, PDD, comme en témoigne le presque doublement des ventes du groupe au troisième trimestre 2023. En se projetant en 2024, l'histoire de la croissance internationale de Temu semble devoir se poursuivre pendant qu'en Chine la faiblesse macroéconomique est plutôt favorable à l'offre low-cost de PDD.

Du côté des performances négatives, notre investissement dans **Voxtur** est le principal contributeur négatif à la performance sur l'année. Cette société canadienne propose, principalement aux Etats-Unis, des solutions technologiques utilisées dans le cadre de transactions immobilières. La demande a été impactée par la forte remontée des taux d'intérêt. La société a publié des résultats satisfaisants, faisant état de progrès sur le contrôle des coûts et l'expansion de la marge brute. La société a également amélioré son bilan avec une levée de capitaux opérée durant l'été et une cession significative en octobre, Voxtur se séparant d'une division gourmande en termes de personnel, qui ne correspondait pas à la stratégie d'offrir uniquement des solutions numériques. Cette opération permet de réduire significativement la dette, ce qui constitue le principal point d'inquiétude du dossier. Il y a cependant encore du travail à faire pour atteindre l'objectif de retrouver un bilan sans dette à court terme.

**Pro-Ship (Japon)**. Bien que le cœur de métier soit toujours solide, la société a développé de nouveaux projets pour lesquels la rentabilité est plus discutable d'après nous. Entre autre, et malgré notre engagement avec les dirigeants, la politique en termes d'allocation du capital n'évolue pas dans le sens que nous estimons être le meilleur pour la société, et les actionnaires minoritaires. En conséquence, nous avons réduit la taille de la ligne.

**The Nature Holdings (Corée du Sud)**. Notre thèse d'investissement a été invalidée par la détérioration des fondamentaux. Les ventes en Corée qui dépassaient historiquement nos attentes ont subi un coup d'arrêt car la marque National Geographic, dont Nature détient la licence d'exploitation, y a épuisé la majeure partie de son potentiel de croissance. La rentabilité domestique a chuté rapidement au fur et à mesure que la société a continué à lancer de nouvelles marques, moins rentables. Or, notre thèse d'investissement reposait sur la bonne utilisation de la capacité bénéficiaire du marché domestique pour financer l'expansion internationale ainsi que de nouvelles initiatives pour développer la marque. L'allocation discutable des capitaux, de nouvelles initiatives coûteuses et retardées, ainsi que le ralentissement du secteur, nuisent à l'entreprise sous tous les angles. À ce stade, le risque de baisse, malgré un multiple cours bénéfice apparemment faible (5-6x), est trop important par rapport au risque de hausse. Par conséquent, nous avons cédé notre position suite aux derniers résultats.

(1) MSCI World Small Cap en EUR

(2) Microsoft, Apple, Amazon, Meta, Alphabet, Nvidia, Tesla. En référence au film Les Sept Mercenaires

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) et fixation de la part minimale d'investissement durable de 5%

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,2%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 6%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

211 749,66 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, FPT Corp (Vietnam), Franco-Nevada Corp - US, OPEN UP Group Inc.(ex - BeNext-Yumeshin Group Co), Global Industrial

Ventes : MAP Aktif, SoluM, Proship, Artemis Gold, PDD ADR

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifiées des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT AUTOUR DU MONDE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT AUTOUR DU MONDE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

Sextant Autour du Monde est un compartiment actions internationales qui investit tant dans les pays développés de l'OCDE que dans les pays émergents. Construit en dehors de toute référence indicielle, le compartiment se positionne sur toutes les tailles de capitalisations boursières en se focalisant sur l'analyse fondamentale des sociétés.

## CHIFFRES CLÉS

|                                    |                        |
|------------------------------------|------------------------|
| Actif net                          | 62,39M€                |
| VL part                            | 280,17€                |
| Capitalisation moyenne des actions | 7,2Mds€                |
| Capitalisation médiane des actions | 1,3Md€                 |
| Nombre de lignes                   | 56                     |
| Profil de risque                   | <b>4</b> 1 2 3 4 5 6 7 |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Autour Du Monde **+26,3%** ● MSCI World NR € **+71,0%**



## PERFORMANCES

|                     | Performances cumulées |        |        |        |        |        |        |                 | Performances annualisées |        |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------------|--------------------------|--------|-----------------|
|                     | 1 mois                | 3 mois | 6 mois | YTD    | 1 an   | 3 ans  | 5 ans  | Depuis création | 3 ans                    | 5 ans  | Depuis création |
| Fonds               | +5,5%                 | +8,7%  | +13,4% | +19,7% | +19,7% | +22,2% | +39,8% | +26,3%          | +6,9%                    | +6,9%  | +4,0%           |
| Indice de référence | +3,5%                 | +6,4%  | +5,9%  | +18,0% | +18,0% | +30,8% | +79,8% | +71,0%          | +9,4%                    | +12,5% | +9,3%           |

## PERFORMANCES MENSUELLES

|      | Janv. | Fév.  | Mars   | Avril | Mai   | Juin  | Juil. | Août  | Sept. | Oct.  | Nov.  | Déc.  | Année  | Indice de référence |
|------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|---------------------|
| 2023 | 7,3%  | -1,4% | -2,1%  | -2,5% | 3,3%  | 1,2%  | 5,3%  | 1,2%  | -2,1% | -4,8% | 8,2%  | 5,5%  | 19,7%  | 18,0%               |
| 2022 | -4,0% | -0,6% | 1,0%   | -2,2% | -1,0% | -4,8% | 3,9%  | -0,3% | -8,3% | -1,5% | 7,2%  | -1,6% | -12,3% | -13,1%              |
| 2021 | 0,7%  | 4,9%  | 4,1%   | 1,6%  | 1,3%  | 1,5%  | 0,2%  | 1,8%  | -0,1% | 3,2%  | -4,8% | 1,0%  | 16,4%  | 27,5%               |
| 2020 | -2,9% | -5,5% | -17,9% | 6,7%  | 1,5%  | 1,2%  | -2,2% | 3,7%  | 3,7%  | -1,5% | 8,0%  | 4,4%  | -3,5%  | 6,6%                |
| 2019 | 5,7%  | 1,7%  | 2,7%   | 1,5%  | -3,4% | 1,2%  | 1,2%  | -2,8% | 3,1%  | 0,8%  | 2,0%  | 3,8%  | 18,6%  | 29,0%               |

## INDICATEURS STATISTIQUES

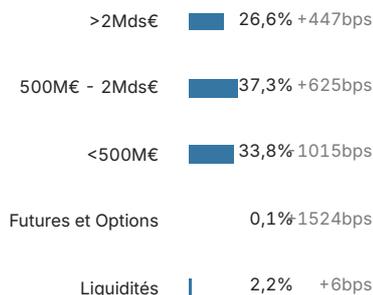
|                           | 3 ans         | 5 ans         | Depuis création |
|---------------------------|---------------|---------------|-----------------|
| Volatilité fonds (indice) | 11,4% (13,1%) | 13,5% (15,8%) | 13,1% (15,7%)   |
| Ecart de suivi            | 9,4%          | 9,7%          | 9,5%            |
| Ratio d'information       | -0,3          | -0,6          | -0,6            |
| Ratio de Sharpe           | 0,5           | 0,5           | 0,3             |
| Max drawdown              | -22,60%       | -32,43%       | -32,43%         |

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

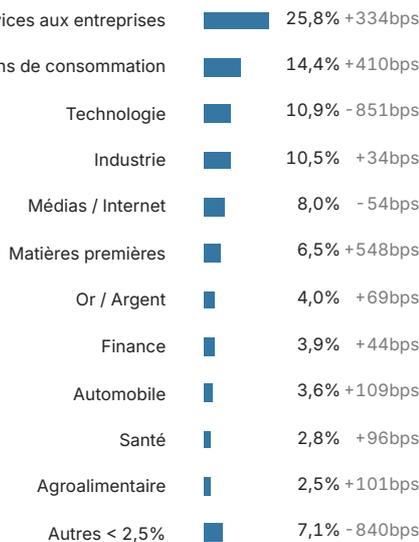
| Top 5              | Bottom 5 |                          |
|--------------------|----------|--------------------------|
| Map Aktif          | 429bps   | Voxtur Analytics -144bps |
| Fpt                | 209bps   | Pro-ship -106bps         |
| Pinduoduo          | 208bps   | Nature Holdings -104bps  |
| Global Industrial  | 172bps   | Teleperformance -55bps   |
| OPEN UP Group Inc. | 150bps   | Pca -54bps               |

## ALLOCATION FONDS

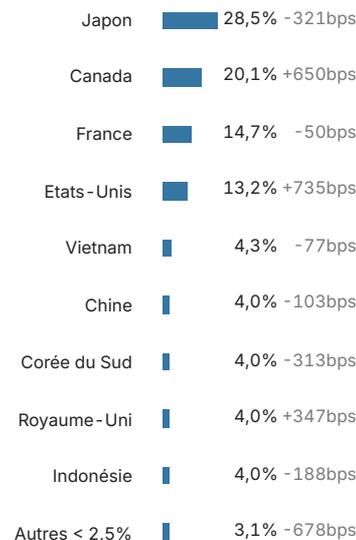
(ÉVOLUTION N / N - 1)



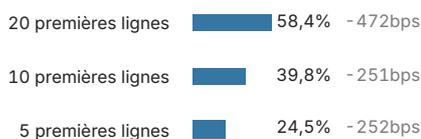
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom                        | Type    | Secteur                  | Pays       | % de l'actif net |
|----------------------------|---------|--------------------------|------------|------------------|
| Business Brain Showa - ota | Actions | Services aux entreprises | Japon      | 6,5%             |
| OPEN UP Group Inc.         | Actions | Services aux entreprises | Japon      | 5,4%             |
| Global Industrial          | Actions | Biens de consommation    | Etats-Unis | 4,4%             |
| Fpt                        | Actions | Services aux entreprises | Vietnam    | 4,2%             |
| Map Aktif                  | Actions | Biens de consommation    | Indonésie  | 3,9%             |

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part N
- **Code ISIN** : FR0013306420
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI World NR €
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 08/07/2005 Part : 29/12/2017
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J-1 à 16 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 5% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 1,2% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance positive du FCP au-delà de son indice de référence par année calendaire
- **TER (29/12/2023)** : 1,19%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Sur le dernier trimestre de l'année, Sextant Autour Du Monde progresse de +8,7% contre +6,4% pour l'indice de référence et 7,5% pour l'indice des petites capitalisations boursières (1). Depuis le début de l'année, les performances respectives sont de +19,7% et +18,0%. On notera en particulier le rallye de fin d'année avec une progression de 8,2% en novembre et 5,5% en décembre.

2023 aura été fortement marquée par la macroéconomie, notamment par les interrogations sur le reflux de l'inflation et les risques de récession. En conséquence, les discours, et actions, des banques centrales, ont indiscutablement donné le la. A cet égard, l'année s'est terminée en fanfare sur les marchés financiers suite au dernier discours du Président de la banque centrale américaine, Jerome Powell, laissant entrevoir une baisse des taux en 2024. Côté marché, on notera en particulier (i) le come-back du Nasdaq (+55% après une chute de plus de 30% en 2022), tiré par l'explosion de l'intelligence artificielle et la cavalcade des Magnificent Seven (2) ; (ii) et la meilleure performance enregistrée en une décennie au Japon avec +28% pour l'indice large Nikkei 225 et +25% pour le Topix Small. Le Nikkei 2025 a même clôturé la séance du jeudi 11 janvier à un niveau jamais atteint depuis 1990. Une des raisons à ces performances est la forte baisse du yen qui a dopé les résultats des entreprises exportatrices et a incité les investisseurs étrangers à s'intéresser de plus près au marché nippon. Les performances relatives des deux indices, en euros, ne sont que de 15,5% et 8,9%. Néanmoins, plusieurs sociétés du portefeuille, de plus petite taille et plus centrées sur le marché domestique, ont moins bénéficié de cette tendance de fonds. Nous restons très optimistes à l'égard du Japon en raison de la valorisation peu exigeante du marché et de l'impulsion donnée par les autorités sur la réforme de la gouvernance.

Un des faits marquants de l'année est la hausse significative de la part de nos investissements en Amérique du Nord (de 19% à 33%) que nous pouvons expliquer par deux phénomènes. D'une part, grâce à la très bonne performance de nos investissements dans la zone, que nous pouvons illustrer par le cas de **H2O Innovation**. Cette société canadienne conçoit des systèmes de traitement de l'eau, en assure l'opération et la maintenance, et vend des consommables associés. Nous avons identifié un management d'entrepreneurs ayant une bonne vision stratégique dans un secteur connaissant une très forte demande compte tenu des besoins critiques qui émergent partout dans le monde concernant les infrastructures, les polluants, le stress hydrique. La société s'est faite racheter au dernier trimestre avec une prime de 70%. D'une manière générale, l'économie américaine s'est montrée résiliente en particulier dans sa composante industrielle ainsi que dans le marché de la construction immobilière, deux secteurs auxquels le portefeuille était exposé. D'autre part, nous avons alloué plus de ressources à la recherche en Amérique du Nord et avons identifié de nombreuses opportunités répondant à nos critères d'investissement dans un environnement plus raisonnable en termes de valorisation selon nos critères.

90% du fonds est investi dans des pays de l'OCDE et la capitalisation boursière médiane a doublé en un an, passant de 650 millions d'euros à 1,3 milliards, d'une part grâce aux performances et, d'autre part, car les opportunités nord-américaines que nous ciblons ont généralement des capitalisations boursières de quelques milliards de dollars. A titre de comparaison, la capitalisation la plus importante de l'indice MSCI World Small Cap était de 12 milliards d'euros à fin décembre pour une médiane de 940 millions.

Nos investissements en Europe ont également affiché une performance de très bonne facture avec une progression de 20,3%, l'indice MSCI Eur Small ne progressant, lui, que de +12,8%.

De manière plus granulaire, les performances opérationnelles de nos sociétés, en particulier nos principales positions, se sont révélées de très bonne facture.

**MAPA** (Indonésie). Notre investissement le plus performant en 2023 est le même qu'en 2022. Amiral Gestion est investi dans cette société depuis le printemps 2020. Le principal détaillant de vêtements de sport en Indonésie continue de dépasser nos attentes sur le plan opérationnel et le cours de l'action a plus que quadruplé depuis nos premiers achats. Satisfaits par la performance de Mapa en Indonésie, de plus en plus de marques ont commencé à accorder des droits de distribution exclusifs à MAPA à l'étranger comme Converse aux Philippines, au Vietnam, à Singapour et en Malaisie; New Balance aux Philippines et au Vietnam ou Reebok à Singapour et en Malaisie. Bien que la menace omniprésente des marques s'adressant directement aux consommateurs demeure, nous sommes rassurés par le fait que l'Asie du Sud-Est reste un marché fragmenté nécessitant une expertise locale et que les marques ont plutôt tendance à étendre leur partenariat avec MAPA, plutôt que l'inverse. Cela demeure notre principal point de vigilance sur la thèse d'investissement à long terme.

**FPT Corp** (Vietnam), une autre position de longue date du portefeuille, Amiral étant investi depuis 2019, affiche une croissance assez régulière de l'ordre de 20% chaque année, hors COVID. Nous pensons que le développement des services informatiques au Vietnam n'en est qu'à ses débuts et FPT, en tant que leader incontesté du marché, devrait continuer à générer de solides performances opérationnelles.

**PDD** (Chine). Pour être honnêtes nous n'avions pas anticipé un tel succès pour PDD, dont le cours de bourse a progressé de 80% en 2023, en particulier grâce à l'essor de son initiative transfrontalière Temu. Un peu plus d'un an après sa création, Temu s'est étendu à plus de 40 pays et on estime que le volume d'affaires annuel a atteint environ 15 milliards de dollars. L'essor de Temu a été sans précédent dans l'ensemble du commerce électronique grand public, ce qui a donné un sérieux coup de fouet à la croissance de sa maison mère, PDD, comme en témoigne le presque doublement des ventes du groupe au troisième trimestre 2023. En se projetant en 2024, l'histoire de la croissance internationale de Temu semble devoir se poursuivre pendant qu'en Chine la faiblesse macroéconomique est plutôt favorable à l'offre low-cost de PDD.

Du côté des performances négatives, notre investissement dans **Voxtur** est le principal contributeur négatif à la performance sur l'année. Cette société canadienne propose, principalement aux Etats-Unis, des solutions technologiques utilisées dans le cadre de transactions immobilières. La demande a été impactée par la forte remontée des taux d'intérêt. La société a publié des résultats satisfaisants, faisant état de progrès sur le contrôle des coûts et l'expansion de la marge brute. La société a également amélioré son bilan avec une levée de capitaux opérée durant l'été et une cession significative en octobre, Voxtur se séparant d'une division gourmande en termes de personnel, qui ne correspondait pas à la stratégie d'offrir uniquement des solutions numériques. Cette opération permet de réduire significativement la dette, ce qui constitue le principal point d'inquiétude du dossier. Il y a cependant encore du travail à faire pour atteindre l'objectif de retrouver un bilan sans dette à court terme.

**Pro-Ship (Japon)**. Bien que le cœur de métier soit toujours solide, la société a développé de nouveaux projets pour lesquels la rentabilité est plus discutable d'après nous. Entre autre, et malgré notre engagement avec les dirigeants, la politique en termes d'allocation du capital n'évolue pas dans le sens que nous estimons être le meilleur pour la société, et les actionnaires minoritaires. En conséquence, nous avons réduit la taille de la ligne.

**The Nature Holdings (Corée du Sud)**. Notre thèse d'investissement a été invalidée par la détérioration des fondamentaux. Les ventes en Corée qui dépassaient historiquement nos attentes ont subi un coup d'arrêt car la marque National Geographic, dont Nature détient la licence d'exploitation, y a épuisé la majeure partie de son potentiel de croissance. La rentabilité domestique a chuté rapidement au fur et à mesure que la société a continué à lancer de nouvelles marques, moins rentables. Or, notre thèse d'investissement reposait sur la bonne utilisation de la capacité bénéficiaire du marché domestique pour financer l'expansion internationale ainsi que de nouvelles initiatives pour développer la marque. L'allocation discutable des capitaux, de nouvelles initiatives coûteuses et retardées, ainsi que le ralentissement du secteur, nuisent à l'entreprise sous tous les angles. À ce stade, le risque de baisse, malgré un multiple cours bénéfice apparemment faible (5-6x), est trop important par rapport au risque de hausse. Par conséquent, nous avons cédé notre position suite aux derniers résultats.

(1) MSCI World Small Cap en EUR

(2) Microsoft, Apple, Amazon, Meta, Alphabet, Nvidia, Tesla. En référence au film Les Sept Mercenaires

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) et fixation de la part minimale d'investissement durable de 5%

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,2%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 6%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

211 749,66 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, FPT Corp (Vietnam), Franco-Nevada Corp - US, OPEN UP Group Inc.(ex - BeNext-Yumeshin Group Co), Global Industrial

Ventes : MAP Aktif, SoluM, Proship, Artemis Gold, PDD ADR

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifiées des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT AUTOUR DU MONDE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT AUTOUR DU MONDE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)



Sextant Autour du Monde est un compartiment actions internationales qui investit tant dans les pays développés de l'OCDE que dans les pays émergents. Construit en dehors de toute référence indicielle, le compartiment se positionne sur toutes les tailles de capitalisations boursières en se focalisant sur l'analyse fondamentale des sociétés.

## CHIFFRES CLÉS

|                                    |                        |
|------------------------------------|------------------------|
| Actif net                          | 62,39M€                |
| VL part                            | 3 002,95€              |
| Capitalisation moyenne des actions | 7,2Mds€                |
| Capitalisation médiane des actions | 1,3Md€                 |
| Nombre de lignes                   | 56                     |
| Profil de risque                   | <b>4</b> 1 2 3 4 5 6 7 |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Autour Du Monde **+200,3%** ● MSCI World NR € **+257,8%**



## PERFORMANCES

|                     | Performances cumulées |        |        |        |        |        |        |         |                 | Performances annualisées |        |        |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|-----------------|--------------------------|--------|--------|-----------------|
|                     | 1 mois                | 3 mois | 6 mois | YTD    | 1 an   | 3 ans  | 5 ans  | 10 ans  | Depuis création | 3 ans                    | 5 ans  | 10 ans | Depuis création |
| Fonds               | +5,5%                 | +8,8%  | +13,4% | +19,7% | +19,7% | +22,2% | +39,8% | +123,3% | +200,3%         | +6,9%                    | +6,9%  | +8,4%  | +9,6%           |
| Indice de référence | +3,5%                 | +6,4%  | +5,9%  | +18,0% | +18,0% | +30,8% | +79,8% | +166,6% | +257,8%         | +9,4%                    | +12,5% | +10,3% | +11,2%          |

## PERFORMANCES ANNUELLES

|                     | 2013  | 2014  | 2015  | 2016  | 2017  | 2018  | 2019  | 2020  | 2021  | 2022   | YTD   |
|---------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|
| Fonds               | 22,1% | 27,1% | 10,3% | 12,6% | 12,0% | -9,7% | 18,6% | -3,5% | 16,4% | -12,3% | 19,7% |
| Indice de référence | 17,4% | 18,6% | 8,7%  | 11,0% | 8,8%  | -4,9% | 29,0% | 6,6%  | 27,5% | -13,1% | 18,0% |

## INDICATEURS STATISTIQUES

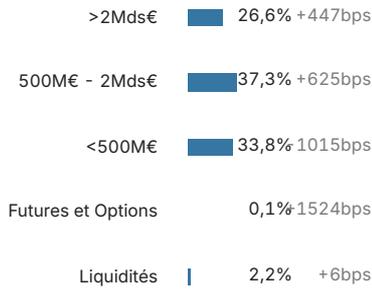
|                           | 3 ans         | 5 ans         | 10 ans        |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Volatilité fonds (indice) | 11,4% (13,1%) | 13,5% (15,8%) | 12,9% (15,1%) |
| Ecart de suivi            | 9,4%          | 9,7%          | 8,5%          |
| Ratio d'information       | -0,3          | -0,6          | -0,2          |
| Ratio de Sharpe           | 0,5           | 0,5           | 0,6           |
| Max drawdown              | -22,60%       | -32,43%       | -32,43%       |

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

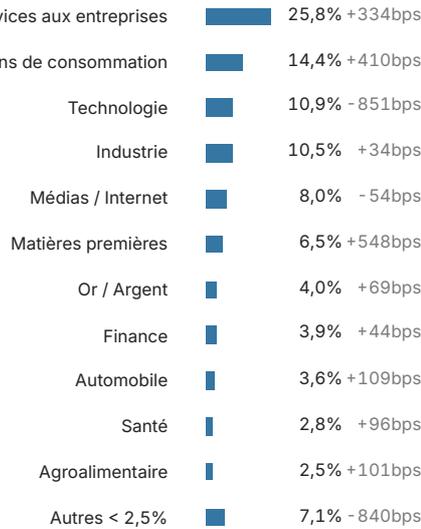
| Top 5              | Bottom 5 |                  |         |
|--------------------|----------|------------------|---------|
| Map Aktif          | 429bps   | Voxtur Analytics | -144bps |
| Fpt                | 209bps   | Pro-ship         | -106bps |
| Pinduoduo          | 208bps   | Nature Holdings  | -104bps |
| Global Industrial  | 172bps   | Teleperformance  | -55bps  |
| OPEN UP Group Inc. | 150bps   | Pca              | -54bps  |

## ALLOCATION FONDS

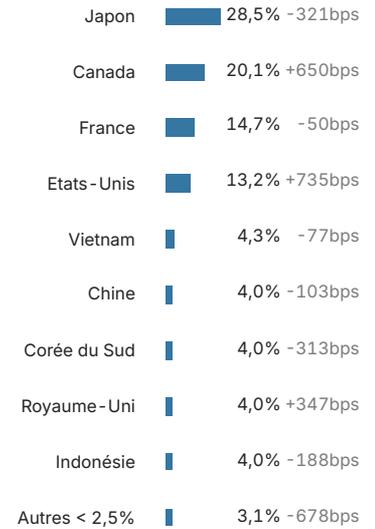
(ÉVOLUTION N / N-1)



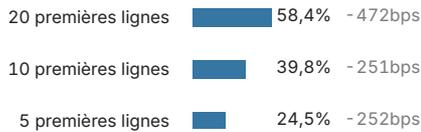
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom                        | Type    | Secteur                  | Pays       | % de l'actif net |
|----------------------------|---------|--------------------------|------------|------------------|
| Business Brain Showa - ota | Actions | Services aux entreprises | Japon      | 6,5%             |
| OPEN UP Group Inc.         | Actions | Services aux entreprises | Japon      | 5,4%             |
| Global Industrial          | Actions | Biens de consommation    | Etats-Unis | 4,4%             |
| Fpt                        | Actions | Services aux entreprises | Vietnam    | 4,2%             |
| Map Aktif                  | Actions | Biens de consommation    | Indonésie  | 3,9%             |

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part I investisseurs institutionnels
- **Code ISIN** : FR0011171263
- **Code Bloomberg** : AMSAMNI FP Equity
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI World NR €
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 08/07/2005 Part : 30/12/2011
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J-1 à 16 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 4% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 1,2% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance positive du FCP au-delà de son indice de référence par année calendaire
- **TER (29/12/2023)** : 1,19%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Sur le dernier trimestre de l'année, Sextant Autour Du Monde progresse de +8,8% contre +6,4% pour l'indice de référence et 7,5% pour l'indice des petites capitalisations boursières (1). Depuis le début de l'année, les performances respectives sont de +19,7% et +18,0%. On notera en particulier le rallye de fin d'année avec une progression de 8,2% en novembre et 5,5% en décembre.

2023 aura été fortement marquée par la macroéconomie, notamment par les interrogations sur le reflux de l'inflation et les risques de récession. En conséquence, les discours, et actions, des banques centrales, ont indiscutablement donné le la. A cet égard, l'année s'est terminée en fanfare sur les marchés financiers suite au dernier discours du Président de la banque centrale américaine, Jerome Powell, laissant entrevoir une baisse des taux en 2024. Côté marché, on notera en particulier (i) le come-back du Nasdaq (+55% après une chute de plus de 30% en 2022), tiré par l'explosion de l'intelligence artificielle et la cavalcade des Magnificent Seven (2) ; (ii) et la meilleure performance enregistrée en une décennie au Japon avec +28% pour l'indice large Nikkei 225 et +25% pour le Topix Small. Le Nikkei 2025 a même clôturé la séance du jeudi 11 janvier à un niveau jamais atteint depuis 1990. Une des raisons à ces performances est la forte baisse du yen qui a dopé les résultats des entreprises exportatrices et a incité les investisseurs étrangers à s'intéresser de plus près au marché nippon. Les performances relatives des deux indices, en euros, ne sont que de 15.5% et 8.9%. Néanmoins, plusieurs sociétés du portefeuille, de plus petite taille et plus centrées sur le marché domestique, ont moins bénéficié de cette tendance de fonds. Nous restons très optimistes à l'égard du Japon en raison de la valorisation peu exigeante du marché et de l'impulsion donnée par les autorités sur la réforme de la gouvernance.

Un des faits marquants de l'année est la hausse significative de la part de nos investissements en Amérique du Nord (de 19% à 33%) que nous pouvons expliquer par deux phénomènes. D'une part, grâce à la très bonne performance de nos investissements dans la zone, que nous pouvons illustrer par le cas de **H2O Innovation**. Cette société canadienne conçoit des systèmes de traitement de l'eau, en assure l'opération et la maintenance, et vend des consommables associés. Nous avons identifié un management d'entrepreneurs ayant une bonne vision stratégique dans un secteur connaissant une très forte demande compte tenu des besoins critiques qui émergent partout dans le monde concernant les infrastructures, les polluants, le stress hydrique. La société s'est faite racheter au dernier trimestre avec une prime de 70%. D'une manière générale, l'économie américaine s'est montrée résiliente en particulier dans sa composante industrielle ainsi que dans le marché de la construction immobilière, deux secteurs auxquels le portefeuille était exposé. D'autre part, nous avons alloué plus de ressources à la recherche en Amérique du Nord et avons identifié de nombreuses opportunités répondant à nos critères d'investissement dans un environnement plus raisonnable en termes de valorisation selon nos critères.

90% du fonds est investi dans des pays de l'OCDE et la capitalisation boursière médiane a doublé en un an, passant de 650 millions d'euros à 1,3 milliards, d'une part grâce aux performances et, d'autre part, car les opportunités nord-américaines que nous ciblons ont généralement des capitalisations boursières de quelques milliards de dollars. A titre de comparaison, la capitalisation la plus importante de l'indice MSCI World Small Cap était de 12 milliards d'euros à fin décembre pour une médiane de 940 millions.

Nos investissements en Europe ont également affiché une performance de très bonne facture avec une progression de 20,3%, l'indice MSCI Eur Small ne progressant, lui, que de +12,8%.

De manière plus granulaire, les performances opérationnelles de nos sociétés, en particulier nos principales positions, se sont révélées de très bonne facture.

**MAPA** (Indonésie). Notre investissement le plus performant en 2023 est le même qu'en 2022. Amiral Gestion est investi dans cette société depuis le printemps 2020. Le principal détaillant de vêtements de sport en Indonésie continue de dépasser nos attentes sur le plan opérationnel et le cours de l'action a plus que quadruplé depuis nos premiers achats. Satisfaits par la performance de Mapa en Indonésie, de plus en plus de marques ont commencé à accorder des droits de distribution exclusifs à MAPA à l'étranger comme Converse aux Philippines, au Vietnam, à Singapour et en Malaisie; New Balance aux Philippines et au Vietnam ou Reebok à Singapour et en Malaisie. Bien que la menace omniprésente des marques s'adressant directement aux consommateurs demeure, nous sommes rassurés par le fait que l'Asie du Sud-Est reste un marché fragmenté nécessitant une expertise locale et que les marques ont plutôt tendance à étendre leur partenariat avec MAPA, plutôt que l'inverse. Cela demeure notre principal point de vigilance sur la thèse d'investissement à long terme.

**FPT Corp** (Vietnam), une autre position de longue date du portefeuille, Amiral étant investi depuis 2019, affiche une croissance assez régulière de l'ordre de 20% chaque année, hors COVID. Nous pensons que le développement des services informatiques au Vietnam n'en est qu'à ses débuts et FPT, en tant que leader incontesté du marché, devrait continuer à générer de solides performances opérationnelles.

**PDD** (Chine). Pour être honnêtes nous n'avions pas anticipé un tel succès pour PDD, dont le cours de bourse a progressé de 80% en 2023, en particulier grâce à l'essor de son initiative transfrontalière Temu. Un peu plus d'un an après sa création, Temu s'est étendu à plus de 40 pays et on estime que le volume d'affaires annuel a atteint environ 15 milliards de dollars. L'essor de Temu a été sans précédent dans l'ensemble du commerce électronique grand public, ce qui a donné un sérieux coup de fouet à la croissance de sa maison mère, PDD, comme en témoigne le presque doublement des ventes du groupe au troisième trimestre 2023. En se projetant en 2024, l'histoire de la croissance internationale de Temu semble devoir se poursuivre pendant qu'en Chine la faiblesse macroéconomique est plutôt favorable à l'offre low-cost de PDD.

Du côté des performances négatives, notre investissement dans **Voxtur** est le principal contributeur négatif à la performance sur l'année. Cette société canadienne propose, principalement aux Etats-Unis, des solutions technologiques utilisées dans le cadre de transactions immobilières. La demande a été impactée par la forte remontée des taux d'intérêt. La société a publié des résultats satisfaisants, faisant état de progrès sur le contrôle des coûts et l'expansion de la marge brute. La société a également amélioré son bilan avec une levée de capitaux opérée durant l'été et une cession significative en octobre, Voxtur se séparant d'une division gourmande en termes de personnel, qui ne correspondait pas à la stratégie d'offrir uniquement des solutions numériques. Cette opération permet de réduire significativement la dette, ce qui constitue le principal point d'inquiétude du dossier. Il y a cependant encore du travail à faire pour atteindre l'objectif de retrouver un bilan sans dette à court terme.

**Pro-Ship (Japon)**. Bien que le cœur de métier soit toujours solide, la société a développé de nouveaux projets pour lesquels la rentabilité est plus discutable d'après nous. Entre autre, et malgré notre engagement avec les dirigeants, la politique en termes d'allocation du capital n'évolue pas dans le sens que nous estimons être le meilleur pour la société, et les actionnaires minoritaires. En conséquence, nous avons réduit la taille de la ligne.

**The Nature Holdings (Corée du Sud)**. Notre thèse d'investissement a été invalidée par la détérioration des fondamentaux. Les ventes en Corée qui dépassaient historiquement nos attentes ont subi un coup d'arrêt car la marque National Geographic, dont Nature détient la licence d'exploitation, y a épuisé la majeure partie de son potentiel de croissance. La rentabilité domestique a chuté rapidement au fur et à mesure que la société a continué à lancer de nouvelles marques, moins rentables. Or, notre thèse d'investissement reposait sur la bonne utilisation de la capacité bénéficiaire du marché domestique pour financer l'expansion internationale ainsi que de nouvelles initiatives pour développer la marque. L'allocation discutable des capitaux, de nouvelles initiatives coûteuses et retardées, ainsi que le ralentissement du secteur, nuisent à l'entreprise sous tous les angles. À ce stade, le risque de baisse, malgré un multiple cours bénéfice apparemment faible (5-6x), est trop important par rapport au risque de hausse. Par conséquent, nous avons cédé notre position suite aux derniers résultats.

(1) MSCI World Small Cap en EUR

(2) Microsoft, Apple, Amazon, Meta, Alphabet, Nvidia, Tesla. En référence au film Les Sept Mercenaires

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) et fixation de la part minimale d'investissement durable de 5%

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,2%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 6%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

211 749,66 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, FPT Corp (Vietnam), Franco-Nevada Corp - US, OPEN UP Group Inc.(ex - BeNext-Yumeshin Group Co), Global Industrial

Ventes : MAP Aktif, SoluM, Proship, Artemis Gold, PDD ADR

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifiions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT AUTOUR DU MONDE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT AUTOUR DU MONDE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

Sextant Autour du Monde est un compartiment actions internationales qui investit tant dans les pays développés de l'OCDE que dans les pays émergents. Construit en dehors de toute référence indicielle, le compartiment se positionne sur toutes les tailles de capitalisations boursières en se focalisant sur l'analyse fondamentale des sociétés.

## CHIFFRES CLÉS

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Actif net                          | 62,39M€              |
| VL part                            | 323,68€              |
| Capitalisation moyenne des actions | 7,2Mds€              |
| Capitalisation médiane des actions | 1,3Md€               |
| Nombre de lignes                   | 56                   |
| Profil de risque                   | <b>1</b> 2 3 4 5 6 7 |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Autour Du Monde **+223,7%** ● MSCI World NR € **+298,5%**



## PERFORMANCES

|                     | Performances cumulées |        |        |        |        |        |        |         |                 | Performances annualisées |        |        |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|-----------------|--------------------------|--------|--------|-----------------|
|                     | 1 mois                | 3 mois | 6 mois | YTD    | 1 an   | 3 ans  | 5 ans  | 10 ans  | Depuis création | 3 ans                    | 5 ans  | 10 ans | Depuis création |
| Fonds               | +5,6%                 | +9,1%  | +14,0% | +21,0% | +21,0% | +26,3% | +47,7% | +149,8% | +223,7%         | +8,1%                    | +8,1%  | +9,6%  | +6,6%           |
| Indice de référence | +3,5%                 | +6,4%  | +5,9%  | +18,0% | +18,0% | +30,8% | +79,8% | +166,6% | +298,5%         | +9,4%                    | +12,5% | +10,3% | +7,8%           |

## PERFORMANCES ANNUELLES

|                     | 2013  | 2014  | 2015  | 2016  | 2017  | 2018  | 2019  | 2020  | 2021  | 2022   | YTD   |
|---------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|
| Fonds               | 23,5% | 28,6% | 11,6% | 13,9% | 13,3% | -8,7% | 19,9% | -2,4% | 17,7% | -11,3% | 21,0% |
| Indice de référence | 17,4% | 18,6% | 8,7%  | 11,0% | 8,8%  | -4,9% | 29,0% | 6,6%  | 27,5% | -13,1% | 18,0% |

## INDICATEURS STATISTIQUES

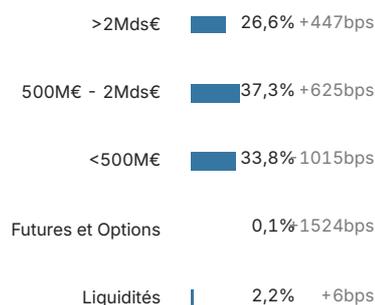
|                           | 3 ans         | 5 ans         | 10 ans        |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Volatilité fonds (indice) | 11,4% (13,1%) | 13,5% (15,8%) | 12,9% (15,1%) |
| Ecart de suivi            | 9,4%          | 9,7%          | 8,5%          |
| Ratio d'information       | -0,1          | -0,5          | -0,1          |
| Ratio de Sharpe           | 0,6           | 0,6           | 0,7           |
| Max drawdown              | -21,79%       | -32,29%       | -32,29%       |

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

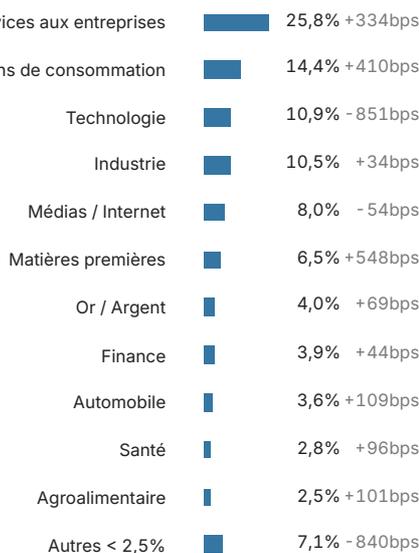
| Top 5              | Bottom 5 |                  |         |
|--------------------|----------|------------------|---------|
| Map Aktif          | 431bps   | Voxtur Analytics | -144bps |
| Fpt                | 210bps   | Pro-ship         | -106bps |
| Pinduoduo          | 210bps   | Nature Holdings  | -104bps |
| Global Industrial  | 173bps   | Teleperformance  | -56bps  |
| OPEN UP Group Inc. | 152bps   | Pca              | -54bps  |

## ALLOCATION FONDS

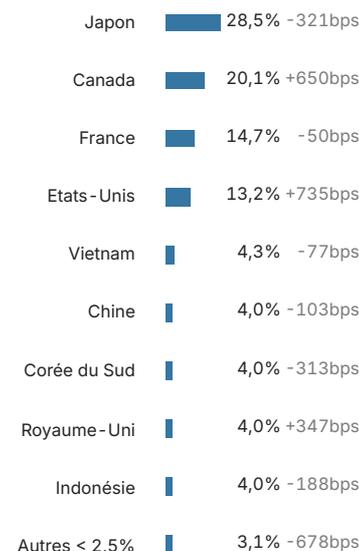
(ÉVOLUTION N / N - 1)



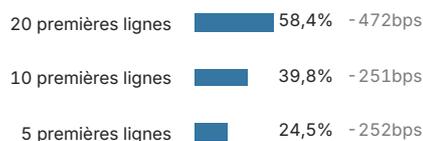
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom                      | Type    | Secteur                  | Pays       | % de l'actif net |
|--------------------------|---------|--------------------------|------------|------------------|
| Business Brain Showa-ota | Actions | Services aux entreprises | Japon      | 6,5%             |
| OPEN UP Group Inc.       | Actions | Services aux entreprises | Japon      | 5,4%             |
| Global Industrial        | Actions | Biens de consommation    | Etats-Unis | 4,4%             |
| Fpt                      | Actions | Services aux entreprises | Vietnam    | 4,2%             |
| Map Aktif                | Actions | Biens de consommation    | Indonésie  | 3,9%             |

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part Z
- Code ISIN : FR0010373183
- Classification AMF : OPCVM "Actions internationales"
- Ind. de référence a posteriori : MSCI World NR €
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 08/07/2005 Part : 05/10/2006
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J-1 à 16 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 0% TTC maximum
- Frais de sortie : 0% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 0,1% TTC maximum
- TER (29/12/2023) : 0,09%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Sur le dernier trimestre de l'année, Sextant Autour Du Monde progresse de +9,1% contre +6,4% pour l'indice de référence et 7,5% pour l'indice des petites capitalisations boursières (1). Depuis le début de l'année, les performances respectives sont de +21,0% et +18,0%. On notera en particulier le rallye de fin d'année avec une progression de 8,2% en novembre et 5,5% en décembre.

2023 aura été fortement marquée par la macroéconomie, notamment par les interrogations sur le reflux de l'inflation et les risques de récession. En conséquence, les discours, et actions, des banques centrales, ont indiscutablement donné le la. A cet égard, l'année s'est terminée en fanfare sur les marchés financiers suite au dernier discours du Président de la banque centrale américaine, Jerome Powell, laissant entrevoir une baisse des taux en 2024. Côté marché, on notera en particulier (i) le come-back du Nasdaq (+55% après une chute de plus de 30% en 2022), tiré par l'explosion de l'intelligence artificielle et la cavalcade des Magnificent Seven (2) ; (ii) et la meilleure performance enregistrée en une décennie au Japon avec +28% pour l'indice large Nikkei 225 et +25% pour le Topix Small. Le Nikkei 2025 a même clôturé la séance du jeudi 11 janvier à un niveau jamais atteint depuis 1990. Une des raisons à ces performances est la forte baisse du yen qui a dopé les résultats des entreprises exportatrices et a incité les investisseurs étrangers à s'intéresser de plus près au marché nippon. Les performances relatives des deux indices, en euros, ne sont que de 15.5% et 8.9%. Néanmoins, plusieurs sociétés du portefeuille, de plus petite taille et plus centrées sur le marché domestique, ont moins bénéficié de cette tendance de fonds. Nous restons très optimistes à l'égard du Japon en raison de la valorisation peu exigeante du marché et de l'impulsion donnée par les autorités sur la réforme de la gouvernance.

Un des faits marquants de l'année est la hausse significative de la part de nos investissements en Amérique du Nord (de 19% à 33%) que nous pouvons expliquer par deux phénomènes. D'une part, grâce à la très bonne performance de nos investissements dans la zone, que nous pouvons illustrer par le cas de **H2O Innovation**. Cette société canadienne conçoit des systèmes de traitement de l'eau, en assure l'opération et la maintenance, et vend des consommables associés. Nous avons identifié un management d'entrepreneurs ayant une bonne vision stratégique dans un secteur connaissant une très forte demande compte tenu des besoins critiques qui émergent partout dans le monde concernant les infrastructures, les polluants, le stress hydrique. La société s'est faite racheter au dernier trimestre avec une prime de 70%. D'une manière générale, l'économie américaine s'est montrée résiliente en particulier dans sa composante industrielle ainsi que dans le marché de la construction immobilière, deux secteurs auxquels le portefeuille était exposé. D'autre part, nous avons alloué plus de ressources à la recherche en Amérique du Nord et avons identifié de nombreuses opportunités répondant à nos critères d'investissement dans un environnement plus raisonnable en termes de valorisation selon nos critères.

90% du fonds est investi dans des pays de l'OCDE et la capitalisation boursière médiane a doublé en un an, passant de 650 millions d'euros à 1,3 milliards, d'une part grâce aux performances et, d'autre part, car les opportunités nord-américaines que nous ciblons ont généralement des capitalisations boursières de quelques milliards de dollars. A titre de comparaison, la capitalisation la plus importante de l'indice MSCI World Small Cap était de 12 milliards d'euros à fin décembre pour une médiane de 940 millions.

Nos investissements en Europe ont également affiché une performance de très bonne facture avec une progression de 20,3%, l'indice MSCI Eur Small ne progressant, lui, que de +12,8%.

De manière plus granulaire, les performances opérationnelles de nos sociétés, en particulier nos principales positions, se sont révélées de très bonne facture.

**MAPA** (Indonésie). Notre investissement le plus performant en 2023 est le même qu'en 2022. Amiral Gestion est investi dans cette société depuis le printemps 2020. Le principal détaillant de vêtements de sport en Indonésie continue de dépasser nos attentes sur le plan opérationnel et le cours de l'action a plus que quadruplé depuis nos premiers achats. Satisfaits par la performance de Mapa en Indonésie, de plus en plus de marques ont commencé à accorder des droits de distribution exclusifs à MAPA à l'étranger comme Converse aux Philippines, au Vietnam, à Singapour et en Malaisie; New Balance aux Philippines et au Vietnam ou Reebok à Singapour et en Malaisie. Bien que la menace omniprésente des marques s'adressant directement aux consommateurs demeure, nous sommes rassurés par le fait que l'Asie du Sud-Est reste un marché fragmenté nécessitant une expertise locale et que les marques ont plutôt tendance à étendre leur partenariat avec MAPA, plutôt que l'inverse. Cela demeure notre principal point de vigilance sur la thèse d'investissement à long terme.

**FPT Corp** (Vietnam), une autre position de longue date du portefeuille, Amiral étant investi depuis 2019, affiche une croissance assez régulière de l'ordre de 20% chaque année, hors COVID. Nous pensons que le développement des services informatiques au Vietnam n'en est qu'à ses débuts et FPT, en tant que leader incontesté du marché, devrait continuer à générer de solides performances opérationnelles.

**PDD** (Chine). Pour être honnêtes nous n'avions pas anticipé un tel succès pour PDD, dont le cours de bourse a progressé de 80% en 2023, en particulier grâce à l'essor de son initiative transfrontalière Temu. Un peu plus d'un an après sa création, Temu s'est étendu à plus de 40 pays et on estime que le volume d'affaires annuel a atteint environ 15 milliards de dollars. L'essor de Temu a été sans précédent dans l'ensemble du commerce électronique grand public, ce qui a donné un sérieux coup de fouet à la croissance de sa maison mère, PDD, comme en témoigne le presque doublement des ventes du groupe au troisième trimestre 2023. En se projetant en 2024, l'histoire de la croissance internationale de Temu semble devoir se poursuivre pendant qu'en Chine la faiblesse macroéconomique est plutôt favorable à l'offre low-cost de PDD.

Du côté des performances négatives, notre investissement dans **Voxtur** est le principal contributeur négatif à la performance sur l'année. Cette société canadienne propose, principalement aux Etats-Unis, des solutions technologiques utilisées dans le cadre de transactions immobilières. La demande a été impactée par la forte remontée des taux d'intérêt. La société a publié des résultats satisfaisants, faisant état de progrès sur le contrôle des coûts et l'expansion de la marge brute. La société a également amélioré son bilan avec une levée de capitaux opérée durant l'été et une cession significative en octobre, Voxtur se séparant d'une division gourmande en termes de personnel, qui ne correspondait pas à la stratégie d'offrir uniquement des solutions numériques. Cette opération permet de réduire significativement la dette, ce qui constitue le principal point d'inquiétude du dossier. Il y a cependant encore du travail à faire pour atteindre l'objectif de retrouver un bilan sans dette à court terme.

**Pro-Ship (Japon)**. Bien que le cœur de métier soit toujours solide, la société a développé de nouveaux projets pour lesquels la rentabilité est plus discutable d'après nous. Entre autre, et malgré notre engagement avec les dirigeants, la politique en termes d'allocation du capital n'évolue pas dans le sens que nous estimons être le meilleur pour la société, et les actionnaires minoritaires. En conséquence, nous avons réduit la taille de la ligne.

**The Nature Holdings (Corée du Sud)**. Notre thèse d'investissement a été invalidée par la détérioration des fondamentaux. Les ventes en Corée qui dépassaient historiquement nos attentes ont subi un coup d'arrêt car la marque National Geographic, dont Nature détient la licence d'exploitation, y a épuisé la majeure partie de son potentiel de croissance. La rentabilité domestique a chuté rapidement au fur et à mesure que la société a continué à lancer de nouvelles marques, moins rentables. Or, notre thèse d'investissement reposait sur la bonne utilisation de la capacité bénéficiaire du marché domestique pour financer l'expansion internationale ainsi que de nouvelles initiatives pour développer la marque. L'allocation discutable des capitaux, de nouvelles initiatives coûteuses et retardées, ainsi que le ralentissement du secteur, nuisent à l'entreprise sous tous les angles. À ce stade, le risque de baisse, malgré un multiple cours bénéfice apparemment faible (5-6x), est trop important par rapport au risque de hausse. Par conséquent, nous avons cédé notre position suite aux derniers résultats.

(1) MSCI World Small Cap en EUR

(2) Microsoft, Apple, Amazon, Meta, Alphabet, Nvidia, Tesla. En référence au film Les Sept Mercenaires

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) et fixation de la part minimale d'investissement durable de 5%

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,2%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 6%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

211 749,66 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, FPT Corp (Vietnam), Franco-Nevada Corp - US, OPEN UP Group Inc.(ex - BeNext-Yumeshin Group Co), Global Industrial

Ventes : MAP Aktif, SoluM, Proship, Artemis Gold, PDD ADR

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifiées des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT AUTOUR DU MONDE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT AUTOUR DU MONDE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

ANNEXE IV<sup>1</sup>

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : SEXTANT AUTOUR DU MONDE

Identifiant d'entité juridique : 969500FRANCEASXED494

Nom de la société de gestion : AMIRAL GESTION

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?**

**Oui**    **Non**

|   |   |
|---|---|
| <p><input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___%</p> | <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 5% d'investissements durables</b></p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</p> <p><input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables</p> |
|---|---|

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

#### Engagement de suivi d'une Note ESG moyenne du portefeuille

Le compartiment n'est pas adossé à un benchmark durable spécifique, mais promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises. Sextant Autour Du Monde intègre dans son processus d'investissement le suivi d'un Score ESG issu du fournisseur de données MSCI ESG Ratings. Cette note identifie les risques et les opportunités ESG inhérents aux secteurs d'appartenance des entreprises évaluées. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille.

Par ailleurs, le compartiment suit également l'évolution de la Note qualité ESG interne extraite de son analyse fondamentale.

<sup>1</sup> Date du document : Février 2024 – données arrêtées au 29/12/2023 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion : [https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2654/sextant\\_autour\\_du\\_monde\\_annexe\\_2\\_precontractuel\\_sfdr\\_de\\_c2023\\_vf.pdf](https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2654/sextant_autour_du_monde_annexe_2_precontractuel_sfdr_de_c2023_vf.pdf)

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Note qualité ESG interne<sup>2</sup> :**

(Source : Amiral Gestion)

| Note qualité ESG (/10)     |     | Couverture <sup>3</sup> | Performance relative (N / N-1) |
|----------------------------|-----|-------------------------|--------------------------------|
| Portefeuille au 29-12-2023 | 5,9 | 99%                     | +20,4%                         |
| Portefeuille au 30-12-2022 | 4,9 | 78,3%                   |                                |

**Score ESG externe<sup>4</sup> :**

(Source : MSCI ESG Ratings)<sup>5</sup>

| Date       | Compartiment            | Note ESG (/10) | Couverture | Performance relative du compartiment / univers |
|------------|-------------------------|----------------|------------|--|
| 29/12/2023 | Sextant Autour du Monde | 5,3            | 65%        | -10,1%   |
|            | Univers <sup>6</sup>    | 5,9            | 94,5%      |  |
| 30/12/2022 | Sextant Autour du Monde | 4,2            | 45%        | -  |

**La note ESG du compartiment Sextant Autour du Monde à la fin de l'année 2023 est de 5,3/10 et progresse positivement par rapport à l'année 2022 de +26,2%. La couverture de cet indicateur s'est également nettement améliorée.**

La notation des 3 piliers Environnement - Social - Gouvernance, qui composent la notation ESG est présentée ci-dessous. Il est à noter un bon niveau de notation sur les piliers E et G.

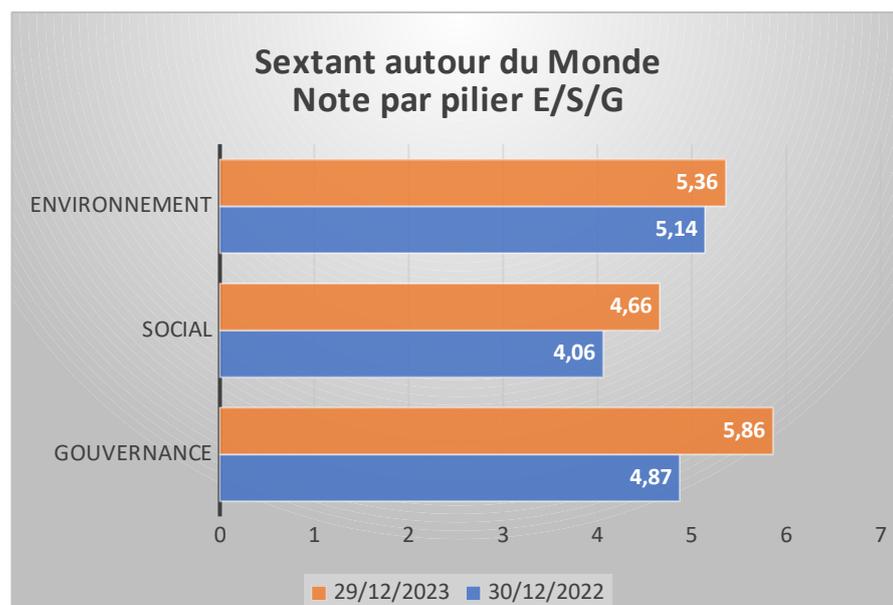
<sup>2</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>3</sup> Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 60% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC).

<sup>4</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>5</sup> En cas de non couverture d'analyse ESG par MSCI, un complément de couverture est réalisé à partir de la Note de performance ESG du référentiel Amiral issue de la base de données Gaïa d'Ethifinance

<sup>6</sup> Il est à noter que le compartiment Sextant autour du Monde a adopté un univers de référence ESG en 2023 afin de suivre la performance relative de son portefeuille sur les indicateurs ESG et PAI sur lesquels il est engagé dans son annexe précontractuelle SFDR accessible sur la page fonds du compartiment ([SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)).



#### Meilleures notes ESG du compartiment<sup>7</sup>

| Au 29/12/2023                   |              |                  |
|---------------------------------|--------------|------------------|
| Nom                             | Note ESG /10 | % de l'actif net |
| Sleep Country Canada            | 8,5          | 1,4%             |
| Allegion                        | 8,5          | 0,9%             |
| Badger Infrastructure Solutions | 8,3          | 1,0%             |
| Admiral Group                   | 8,3          | 1,3%             |
| Franco-Nevada                   | 8,2          | 3,2%             |

#### Notes ESG les moins élevées du compartiment

| Au 29/12/2023  |              |                  |
|----------------|--------------|------------------|
| Nom            | Note ESG /10 | % de l'actif net |
| Akwel          | 1,5          | 1,2%             |
| Groupe Guillin | 1,7          | 1,3%             |
| PDD Holdings.  | 1,7          | 2,1%             |
| Nissan         | 2,1          | 0,8%             |
| Dentium        | 2,6          | 0,8%             |

<sup>7</sup> Le rapport périodique de 2022 présentait les principaux contributeurs (positifs et négatifs) de la note ESG du portefeuille. La comparaison avec les meilleures et moins bonnes notes présentées ci-dessous n'est donc pas possible.

### Indicateur de qualité environnemental / changement climatique

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues par Sextant Autour Du Monde, le compartiment évalue sa qualité environnementale en faveur du climat sur la base de l'indicateur d'Intensité carbone.

La performance du compartiment sur cet indicateur est calculée au 29/12/2023 et restituée ci-dessous.

### ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE

| DATE       | INTENSITE CARBONE*<br>SEXTANT AUTOUR DU MONDE |         |              |         |   |
|------------|---|---------|--------------|---------|---|
|            | Couverture<br>PTF / UNIV                      |         | Portefeuille | Univers | Performance<br>relative<br>PTF/UNIV (%) |
|            | Portefeuille                                  | Univers |              |         |   |
| 29/12/2023 | 83%   | 90%     | 109,4        | 169,3   | -35,3%                                  |
| 30/12/2022 | 76%   | -       | 114,8        | -       | -                                       |

**\*LEGENDE**

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l'arrêté des données de la plupart des entreprises sur l'exercice 2021, les données de l'exercice 2022 étant en cours de vérification.

WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO2 / M€ de CA.

Scopes 1 élargi, 2 et partie indirecte du scope 3 amont

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre du Scope 1 élargi – i.e. les émissions de "Scope 1" + les émissions de 4 sources additionnelles (CCl4-Tetrachloromethane, C2H3Cl3 – Trichloroethane, CBrF3-Bromotrifluoromethane et le CO2 issu de la combustion de la biomasse) et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

### Suivi des métriques climat et d'empreinte environnementale de Sextant Autour du Monde<sup>8</sup>

Le compartiment produit a minima annuellement un suivi de métriques climat et d'empreinte environnementale conformes avec les exigences de la TCFD.

La synthèse des résultats sur les indicateurs clés du reporting sont restitués dans le tableau ci-dessous :

<sup>8</sup> L'intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l'univers à partir des données de l'exercice 2021. Pour les autres indicateurs climat et d'empreinte environnementale, les données sont issues de l'exercice 2022.

|      |             | Intensité<br>carbone*<br>(Tco2/m€ CA)<br>Scope 1+2<br>Scope 1+2+3 | Température<br>et<br>Alignement<br>2°C* | Empreinte<br>environnementale EC/R<br>(% CA)* | Part Verte<br>(alignement<br>à la<br>Taxo_ EU <sup>9</sup> )<br>*** | Part<br>Brune<br>(%CA)*<br>* | Risques de<br>Transition<br>(%EBITDA à<br>risque/scénario<br>élevé)<br>Horizon 2030* | Risques<br>physiques<br>(score compo<br>ajusté /<br>scénario élevé)<br>Horizon 2030<br>(/100)* |
|------|-------------|---|---|---|---|------------------------------|--|--|
| 2023 | SEXTANT ADM | 51,4<br>157,2   | > 5°C <sup>10</sup>                     | 1,5%  | 3,6% <sup>11</sup>  | 0,2%                         | 0,2%   | 37,6   |
|      | Couverture  | 83%   | 81%                                     | 82%   | 12,9%   | -                            | 76%  | 88%  |
|      | Univers     | 125,5<br>229,4  | 2°C                                     | 3,6%  | 13,5% <sup>12</sup>   | 0,5%                         | 0,3%   | 39,5   |
|      | Couverture  | 90%   | 92%                                     | 97%   | 30,9%   | -                            | 87%  | 93%  |
| 2022 | SEXTANT ADM | 105,7<br>249,5  | < 1,75 °C                               | 1,8%  | 0,1 %   | 0%                           | 0,4%   | 27,9   |
|      | Couverture  | 76%   | 74%                                     | 75%   | 32%   | -                            | 72%  | 65%  |

\* Source : S&P - Trucost

\*\*Source : MSCI

\*\*\* Source : Sustainalytics

**Le compartiment est bien orienté sur son intensité carbone et son empreinte environnementale.** Son alignement en température est en revanche mal orienté du fait de la contribution négative majeure d'une valeur investie : Orion S.A.<sup>10</sup>. Sur les autres indicateurs, le compartiment se positionne dans la lignée de son univers.

**... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cf. comparatif supra les données présentées pour les métriques climat et le score ESG externe.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

<sup>9</sup> Il s'agit de la donnée d'Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d'affaires avec comme source les données de recherche de l'agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d'alignement reportées par les entreprises pour l'exercice 2022 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé de small mid caps cotées basées en dehors de l'Union Européenne, elles ne sont pas soumises à l'obligation de reporting. Aussi, il n'est aujourd'hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s'avérer très partielles à l'échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

<sup>10</sup> Le portefeuille est moins bien orienté que son univers sur la mesure d'évaluation de l'alignement température à cause d'une valeur investie : Orion S.A. (producteur de noir de charbon). Le fournisseur S&P Trucost évalue un non alignement très net de la société par rapport au scénario de référence retenu et aligné à une hausse de température de 2°C depuis la période préindustrielle. Cette évaluation compare le scénario de référence avec les émissions de gaz à effet de serre, passées et futures, normalisées par la valeur ajoutée, ce qui résulte en une forte sous-performance selon ces choix de méthode.

<sup>11</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

<sup>12</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

Le compartiment Sextant Autour du Monde promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 5% d'investissements durables.**

L'investissement durable pour Amiral Gestion<sup>13</sup> est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

#### Part d'investissement durable

| Sextant Autour Du Monde  | (Données pondérées au 29/12/2023) | (Données pondérées au 30/12/2022) |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES</b><br><div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;">Part d'ID minimale : 5%</div> | <b>18,8%</b>                      | <b>8,7%</b>                       |
| Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation changement climatique   | 15,59%                            | 7,2%                              |
| Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux  | 3,22%                             | 1,5%                              |

Depuis l'exercice 2023, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissement durable pour nos compartiments.

A ce titre, le compartiment dégage au 29/12/2023 **une part d'investissement durable représentant 18,8%** de l'actif net du portefeuille.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

<sup>13</sup> Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion ; <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidences négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

#### Sélectivité ESG du compartiment Sextant Autour du Monde

Après application des politiques d'exclusions sectorielles, normatives et fondées sur la gravité des controverses, le taux de sélectivité du compartiment s'élevait à **4,3% au 29/12/2023**.

Il est à noter que le compartiment n'a pas pris d'engagement de pourcentage minimum de réduction de l'univers de départ fondé sur des caractéristiques ESG.

#### Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle<sup>14</sup>



15

Au 29 décembre 2023 et sur l'ensemble de l'année 2023, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.

**La part brune du fonds, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, s'élève donc à 0,19% d'après les données MSCI, dû à l'investissement dans Franco-Nevada (0,19% CA), qui détient une implication indirecte dans le pétrole et le gaz non conventionnels via ses royalties générées auprès de producteurs d'énergies fossiles et découlant pour Franco Nevada de ses droits de propriété.** Toutefois, cela ne constitue pas une non-conformité dans l'application des exclusions du portefeuille et de la politique Energies Fossiles d'Amiral Gestion car la société Franco Nevada est indirectement exposée dans l'activité de production d'énergies fossiles non conventionnelles.

#### Non exposition du compartiment à des controverses de gravité forte à sévère<sup>16</sup>

**Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveau de gravité 5 (sévère),** conformément à la politique d'exclusion du compartiment.

**Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).**

<sup>14</sup> La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

<sup>15</sup> Le détail des règles d'exclusion appliquées est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

<sup>16</sup> Taux de couverture d'analyse : 73.6%

### Bilan global au 29/12/2023

Au 29/12/2023, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- o **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

#### Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant Autour Du Monde sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment Sextant Autour Du Monde exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

### Bilan au 29/12/2023



- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
- Une entreprise du portefeuille est inscrite sous statut Watchlist et mises sous surveillance par Amiral Gestion : TELEPERFORMANCE\*
- Le désinvestissement d'une entreprise sous statut watchlist en 2023 : Compagnie de l'ODET\*\*

Taux de couverture d'analyse : 59,3%

### **\*Cas Téléperformance**

La société Téléperformance, leader mondial des centres d'appel, a été mise sous surveillance le 10 novembre 2022 à la suite d'un événement générateur ayant fait chuter le cours de bourse à des niveaux records (-40%) pour un événement extra-financier à caractère social, plaçant l'entreprise sous statut de Watchlist du **Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 3) et des Principes directeurs de l'OCDE (Chapitre V) en matière d'empêchement de la liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective.**

A ce titre, **l'entreprise a été mise sous surveillance avec une action d'engagement.** En effet, la controverses remontée le 10 novembre dans un article du Time faisait état de la problématique de l'exposition à des risques psycho-sociaux des employés qui gèrent la modération des contenus mais également « **des tentatives de syndicalisation des travailleurs se sont heurtées à des intimidations et à des menaces** » (Colombia Is Investigating TikTok Partner Téléperformance | Time) **sur lesquelles le Ministère colombien du travail a lancé aussi l'enquête concernant des allégations d'anti syndicalisme,** fait ayant entraîné le statut en Watchlist du Pacte Mondial en raison **des controverses remontées en Colombie mais aussi dans d'autres filiales du Groupe (ex. : Albanie, Pologne).**

Par ailleurs, l'entreprise étant connue comme étant défaillante sur le thème de la gestion du capital humain et de respect de droit du travail, **il subsistait en novembre un risque non négligeable de poursuite de baisse du cours de bourse.**

**A la suite de cet événement les équipes de gestion et d'analyse ESG ont participé aux réunions de communication de crise à l'intention des investisseurs organisées par la Direction générale de Téléperformance et documenté le suivi du cas.**

En décembre 2022, Téléperformance et UNI Global Union ont signé un accord mondial visant à renforcer le droit des travailleurs à former des syndicats et à s'engager dans des négociations collectives. En janvier 2023, le point de contact national de l'OCDE en France (NPS) a officiellement mis fin à la procédure de Téléperformance, invoquant la mise en œuvre des recommandations du NPS en matière de devoir de diligence.

A la lueur des informations communiquées par l'entreprise et l'analyse réalisée par la gérante en charge du suivi de l'entreprise, **la tendance semble assez favorable à ce stade avec des pratiques correctives que l'entreprise avait commencé à mettre en place mais qui n'étaient pas connues du marché.** Nous maintenons toutefois la mise sous surveillance et le suivi de l'évolution et les effets des pratiques RH de l'entreprise.

**\*\*Cas Compagnie de l'Odet / Groupe Bolloré : décision de désinvestissement de tous nos fonds en 2023 pour des motifs ESG, dont Sextant autour du Monde**

Comme mentionné dans le reporting périodique en date du 30/12/2022, la société française Compagnie de l'Odet, holding détenant 64% du capital du groupe Bolloré (multinationale de transport, pétrole, de logistique et de communication), a été placée par l'agence de notation Sustainalytics sous statut de **Watchlist du Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 1) et des Principes directeurs de l'OCDE (Chapitre IV) en matière d'atteinte au respect de la protection des droits internationaux de l'homme.**

Le Groupe Bolloré – Compagnie de l'Odet détient en effet environ 40% de la Société SocFin qui est au cœur de la controverse. Cette entreprise qui opère en Afrique (Cameroun, Liberia, Nigeria and Sierra Leone) et en Asie (Cambodge) est accusée de déforestation, de mauvais traitement des populations riveraines et plus largement de non-respect du Droits Humains.

**L'entreprise faisait déjà l'objet d'une mise sous surveillance par Amiral Gestion depuis fin 2021 avec un temps d'observation sur 3 ans des évolutions attendues de la gouvernance avec la passation annoncée des rênes de l'entreprise aux enfants Bolloré et une réorganisation du groupe qui laissaient espérer une évolution des pratiques de RSE et une vente de SocFin.**

Il y a eu à cet égard des évolutions positives significatives avec notamment la vente de la branche Africaine détenue à 100% par le groupe (principalement du transport et des concessions portuaires) qui faisait l'objet de controverses régulières avec des procédures judiciaires qui se poursuivent. On peut également noter que la restructuration du groupe se poursuit dans le cadre du changement de génération à la tête du groupe dans le plus grand respect des intérêts minoritaires avec notamment la cession de la branche fret. A l'inverse SocFin n'a pas été vendue et la qualification de la controverse est passée au niveau de gravité 5 par MSCI fin 2022, même si l'agence la considérait alors "non matérielle" à l'échelle du groupe. Enfin la communication de l'entreprise en la matière a été quasi-inexistante avec des notations ESG toujours très faibles auprès d'agences de notation extra-financière telle que MSCI, ce qui a amené le comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion, à l'issue de sa réunion du 21 mars 2023, à accentuer la mise sous surveillance en évitant de renforcer les positions existantes dans plusieurs fonds, dont Sextant autour du Monde, et d'envisager une dynamique d'allègement voire de sortie si la situation ne s'améliorait pas, avec de nouveaux points d'étape le 23/06/2023 et le 27/09/2023.

Lors de la réunion du Comité de surveillance des controverses du 23/06/2023, nous avons estimé d'une part, qu'une dynamique de sortie devait être opérée immédiatement mais graduellement pour tous les fonds, sans possibilité de rachat sur les titres en actions conformément à la procédure de désinvestissement, d'autre part, de permettre d'ici la réunion de septembre une dernière analyse sur le pertinence de la requalification du niveau de gravité de la controverse de catégorie 4 au lieu de 5 selon les éléments d'information qui pourraient être attendus du Groupe Bolloré / Odet sur la cession de ses participations dans SOCFIN et l'avancement des procédures judiciaires.

**Dans ce contexte, entre le 1<sup>er</sup> mars 2023 et le 1<sup>er</sup> juillet 2023, Amiral Gestion a cédé 22% de ses positions cumulées dans les titres des groupes Bolloré / Odet.**

Lors de sa réunion du 27/09/2023, le Comité de surveillance des controverses a estimé que malgré les signes positifs, aucun élément concret ne permettait toutefois de requalifier à la baisse la gravité de la controverse en niveau de gravité 4 des titres BOLLORE et ODET car il n'y a toujours pas eu d'annonce de cession des parts de la société SOCFIN qui porte l'exposition de la controverse principale. Aussi, le comité a estimé que même si le groupe Bolloré / Odet a vendu ses activités africaines, il détient toujours une part de capital significative de SOCFIN qui le rend comptable des décisions prises (et qui est poursuivi en justice à ce titre) en tant que membre des instances de gouvernance à travers ses représentants (i.e. Vincent Bolloré et Hubert Fabri). A cet égard, l'annonce en 2023 de retirer SOCFIN de la cotation peut s'interpréter comme un préalable à la vente mais réduit

encore la transparence sur cette activité. Par ailleurs on peut noter que le changement de génération a progressé mais est encore incomplet, Vincent Bolloré gardant une présence active dans le groupe notamment au niveau de l'Odet.

En conséquence, le Comité a acté d'un désinvestissement total de toutes les positions restantes avant fin 2023 pour les titres Bolloré et courant 2024 sur les titres Odet dans un délai raisonnable déterminé par les conditions de marché et la liquidité.

**Pour le compartiment Sextant autour du Monde, la cession des titres Compagnie de l'ODET a pu intervenir le 29 septembre 2023.**

**Au total, au 1<sup>er</sup> octobre 2023, Amiral Gestion avait cédé 74% de ses titres Bolloré – Odet par rapport à début mars, la totalité des titres du Groupe Bolloré a été cédée avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023, la totalité des derniers titres Compagnie de l'Odet encore investis dans le fonds Sextant Grand Large a été cédée le 6 janvier 2024.**

*Description détaillée :*

*La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

**Le compartiment Sextant Autour Du Monde prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.**

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) de l'annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d'Amiral Gestion, incluant l'approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur le suivi de performance du portefeuille sur les 16 indicateurs PAI en relatif de son univers de référence pour l'année 2023 sont restituées pour la première fois dans le reporting périodique annuel dédié du compartiment matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment<sup>17</sup>.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l'année 2024 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

<sup>17</sup> [SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

**Quels ont été les principaux investissements<sup>18</sup> de ce produit financier ?**

| SEXTANT AUTOUR DU MONDE                           |  |              |            |
|---|--|--------------|------------|
| Investissements les plus importants au 29-12-2023 | Secteurs                               | % d'actifs   | Pays       |
| Business Brain Showa-Ota                          | Technologies de l'information          | 6,5%         | Japan      |
| Open Up Group                                     | Industrie                              | 5,4%         | Japan      |
| Global Industrial                                 | Industrie                              | 4,4%         | États-Unis |
| FPT Corp  | Technologies de l'information          | 4,2%         | Vietnam    |
| MAP Aktif Adiperkasa                              | Biens de consommation discrétionnaires | 3,9%         | Indonésie  |
| Avant Group                                       | Technologies de l'information          | 3,6%         | Japan      |
| Franco-Nevada                                     | Matériaux                              | 3,2%         | Canada     |
| Shin Maint Holdings                               | Industrie                              | 3,02%        | Japan      |
| Beacon Roofing Supply                             | Industrie                              | 2,9%         | États-Unis |
| Métaux Russel                                     | Industrie                              | 2,7%         | Canada     |
| Upwork  | Industrie                              | 2,1%         | États-Unis |
| PDD Holdings                                      | Biens de consommation discrétionnaires | 2,1%         | Irlande    |
| Teleperformance                                   | Industrie                              | 2,03%        | France     |
| Pro-Ship  | Technologies de l'information          | 2,03%        | Japan      |
| Netease   | Communication Services                 | 1,8%         | Chine      |
| 5N Plus   | Matériaux                              | 1,8%         | Canada     |
| <b>TOTAL</b>                                      |  | <b>51,7%</b> |            |

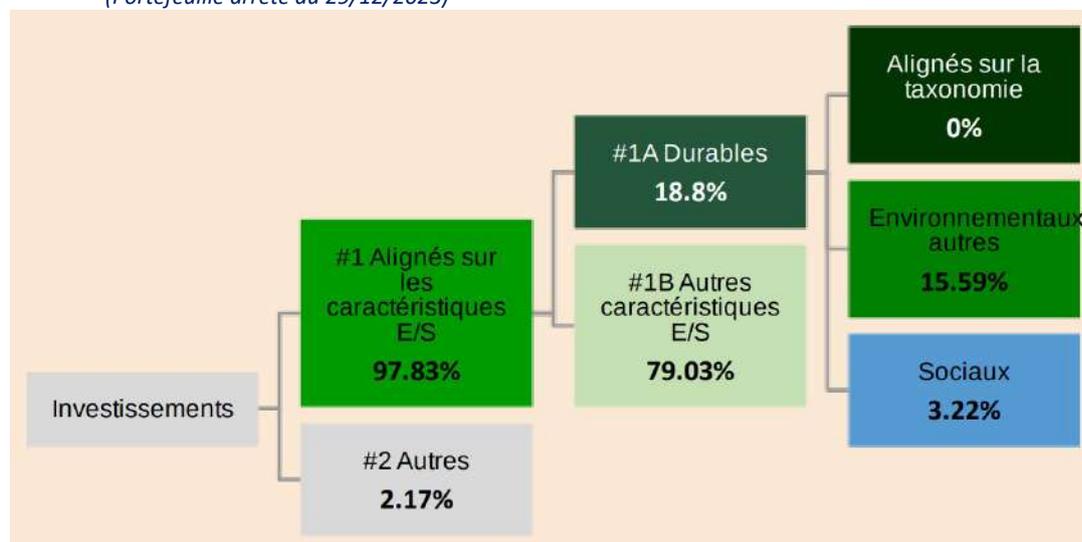
<sup>18</sup> Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 29/12/2023 représentant plus de 50% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?

**SEXTANT AUTOUT DU MONDE**  
(Portefeuille arrêté au 29/12/2023)



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

• **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les principaux secteurs contributeurs de la **part d'investissements durables du compartiment établie à 18,8%** sont présentés ci-dessous au travers des lignes les plus contributrices.

| SEXTANT AUTOUR DU MONDE  |                               |            |             |
|--|-------------------------------|------------|-------------|
| Top des entreprises les plus contributrices à la part d'investissement durable au 29/12/2023 | Secteur                       | % d'actifs | Pays        |
| BEACON ROOFING SUPPLY  | Industrie                     | 2,9%       | Etats-Unis  |
| UPWORK   | Industrie                     | 2,1%       | Etats-Unis  |
| Vusiongroup  | Technologies de l'information | 1,4%       | France      |
| ALTEN  | Technologies de l'information | 1,3%       | France      |
| DERICHEBOURG   | Industrie                     | 1,3%       | France      |
| BRP inc  | Consommation discrétionnaire  | 1,3%       | Canada      |
| ADMIRAL GROUP PLC  | Finance                       | 1,2%       | Royaume-Uni |
| STELLA-JONES INC.  | Matériaux                     | 1,2%       | Canada      |
| Richelieu Hardware Ltd   | Industrie                     | 1,2%       | Canada      |
| Kontron AG   | Technologies de l'information | 1,2%       | Autriche    |

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le compartiment Sextant Autour Du Monde n'est pas engagé à avoir une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxinomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxinomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>19</sup> ?**

Oui :

D  le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

<sup>19</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

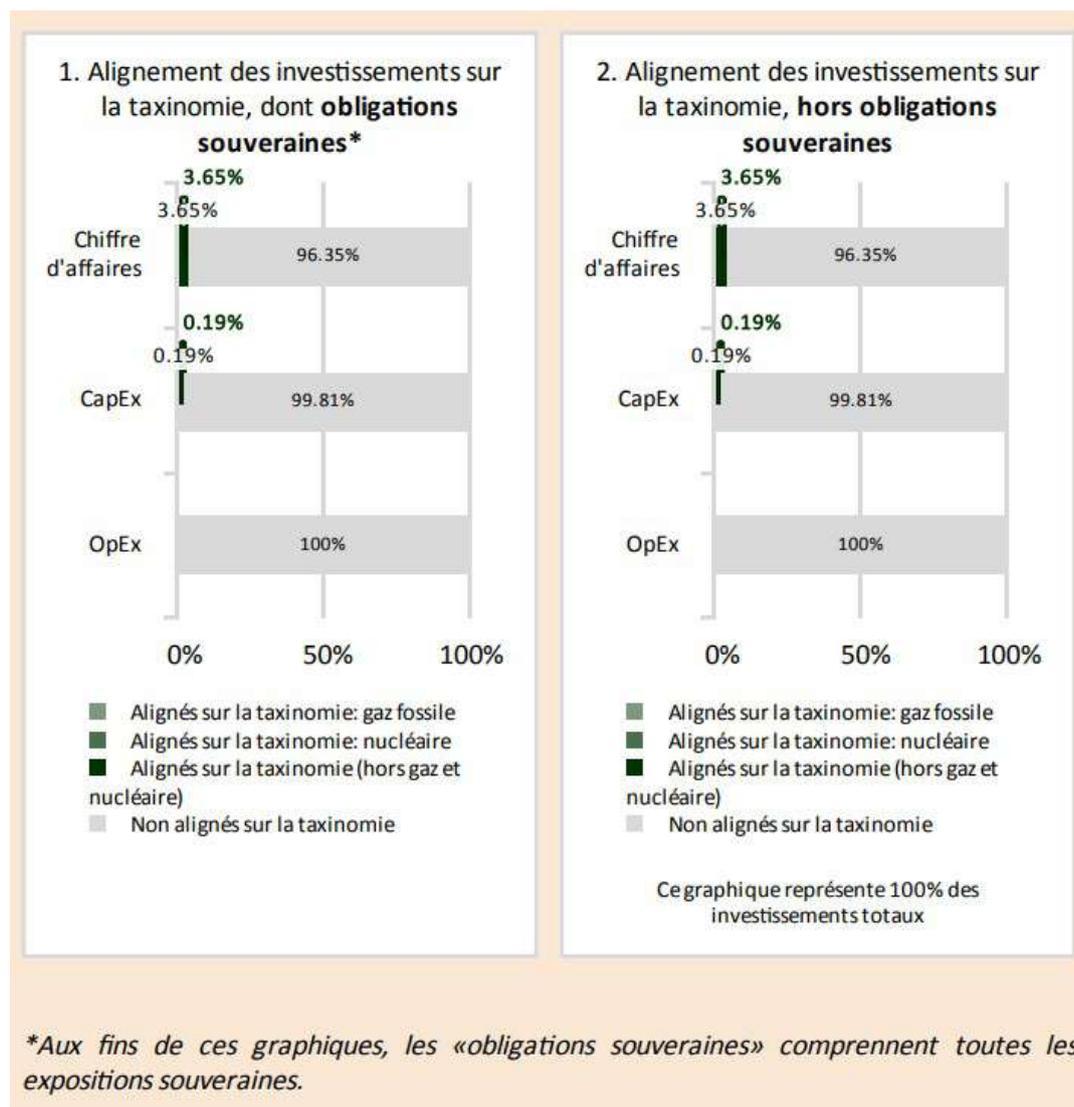
**SEXTANT AUTOUR DU MONDE**

**Part des investissements alignés sur la taxinomie au 29/12/2023**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)**, pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



\* Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

**SEXTANT AUTOUR DU MONDE**

**PART VERTE : 3,65%**

Sur la base de ces données fondées sur la Part verte liée au chiffre d'affaires, le portefeuille révèle **une part verte positive de 3,7%, en progression depuis l'exercice précédent** : en effet, la Part verte du compartiment au 30/12/2022 atteignait un alignement taxonomie de 0,1%.

Les principaux contributeurs de la taxonomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

| Sextant Autour du Monde   |                               |                         |                            |
|---|-------------------------------|-------------------------|----------------------------|
| Entreprises les plus contributrices à la Part Verte au 29/12/2023 | Secteur                       | % du chiffre d'affaires | Nature d'activité éligible |
| TOPBUILD CORP.  | Consommation discrétionnaire  | 51,4%                   | Habilitante                |
| Richelieu Hardware LTD  | Industrie                     | 1,0%                    | Habilitante                |
| GDI Integrated Facility Services Inc.                             | Industrie                     | 0,9%                    | Habilitante                |
| ALTEN SA  | Technologies de l'information | 0,01%                   | Habilitante                |

• **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

3,7% des investissements du portefeuille sont alignés à la taxonomie sur la part du chiffre d'affaires, la totalité correspond à des activités habilitantes captées par la part du chiffre d'affaires alignés.

| Part des investissements réalisés par types d'activités – SEXTANT ADM |                                   |                                      |                        |                      |
|---|-----------------------------------|--------------------------------------|------------------------|----------------------|
| Source : Sustainalytics   |                                   | Activité contributrice <sup>20</sup> | Activité de transition | Activité habilitante |
| 2023  | Part des CAPEX alignés            | 0,2%                                 | 0%                     | 0%                   |
|   | Part des OPEX alignés             | 0%                                   | 0%                     | 0%                   |
|   | Part du Chiffre d'Affaires aligné | 0%                                   | 0%                     | 3,7%                 |
|   | Couverture                        | 7,9% <sup>21</sup>                   |                        |                      |
| 2022  | Part des CAPEX alignés            | 0%                                   | 0%                     | 0%                   |
|   | Part des OPEX alignés             | 0%                                   | 0%                     | 0%                   |
|   | Part du Chiffre d'Affaires aligné | 0%                                   | 0%                     | 0,1%                 |
|   | Couverture                        | 36,6 %                               |                        |                      |

<sup>20</sup> Activités bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne)

<sup>21</sup> A noter que le taux de couverture baisse en raison des données reportées par les entreprises exclusivement prises en compte dans ce calcul, conformément aux recommandations du régulateur pour le reporting 2023. Dans le reporting 2022, les données estimées par l'agence Sustainalytics étaient retenues, les entreprises ne reportant pas encore leur part verte.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cf tableau figurant supra.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxinomie de l'UE ?**

**15,6%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants<sup>22</sup>, **le compartiment Sextant Autour Du Monde totalise au 29/12/2023 15,6% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Beacon Roofing Supply (2,9%), Upwork (2,1%), Vusiongroup (1,4%), ALTEN (1,3%) et DERICHEBOURG (1,3%).

**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

**3,2%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants<sup>23</sup>, **le compartiment Sextant Autour Du Monde totalise au 29/12/2023 3,2% d'investissements durables ayant un objectif social.**

Les entreprises éligibles sont Stella-Jones (1,2%), Prestige International Inc (1,1%), Allegion PLC (0,9%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient **2,2% de l'actif total** du portefeuille réel au 29/12/2023 et correspondait à des liquidités.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

<sup>22</sup> <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2357/doc.pdf>

<sup>23</sup> Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires et la pratique de dialogue engagement actionnariales** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et, en matière d'amélioration de leurs pratiques sous-jacentes.

Le reporting 2023 de l'activité de vote et d'engagement du compartiment vous est restitué ci-dessous.

**Reporting de vote**

|  | <b>2023</b>  | <b>2022</b>   |
|--|--|---|
| <b>Nombre d'AG votables</b>  | <b>53</b>  | <b>59</b>   |
| <b>Pourcentage d'AG votées</b>   | <b>100%</b>  | <b>100%</b>   |
| Nombre de résolutions votées   | 584  | 653   |
| Pourcentage de résolutions votées "abstention" ou "contre"                               | <b>20%</b>   | <b>19%</b>  |
| Nombre de résolutions d'actionnaire déposées   | 2  | 4   |
| Nombre de résolutions d'actionnaires soutenues par Amiral Gestion                        | 1  | 4   |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur le dividende                                   | 0%   | 0%  |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur la rémunération des dirigeants                 | 15%  | 17%   |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur la nomination des administrateurs              | 28%  | 25%   |
| Types de résolutions pour lesquelles un vote contre a été le plus fréquemment recommandé | Résolutions liées à une OPA : 75%  | Augmentations de capital : 63%  |
|  | Augmentations de capital : 38%   | Nomination d'administrateurs : 25%  |
|  | Rémunération des dirigeants : 15%  | Rémunération des dirigeants : 17%   |
| Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus élevé    | Alten, Badger, Dentium, GDI Integrated, Groupe Crit, Groupe Guillin, LG H&H, Micron Technology, Open Up Group, PCA Corp, Richelieu Hardware, Vusiongroup, Sleep Country, Teleperformance, Textainer, The Nature Holding, TopBuild, Voxtur Analytics : 100% | Akwel, Alten, Business Brain, Commerce One, E-Mart, Funding Circle, Korea Investment, LG Household & Healthcare, Maruzen, Nakanishi, Neopharm, NZME, PCA Corp, PT MAP Aktif, Shin Maint, Shinnihonseiyaku, Transcontinental, Vega Corp, Vitzrocell : 100% |
| Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus faible   | Domino's Pizza : 0%, Shin maint : 14%, Business Brain : 15%, Mitsubishi Logisnext : 23%, Kontron : 25%, Pro-ship : 27%, Netease : 38%, Upwork, Nesco : 40%, Maruzen, Danaos, Compagnie de l'Odet : 50%   | Sea Ltd : 0%, Haba Laboratories : 14%, Mitsubishi Logisnext : 20%, Danaos, Netease : 33%, Pro-ship : 38%, DO & Co : 44%, Odet : 55%, SK Hynix, The Nature Holding : 56%, Somero : 60%, Plastic Omnium : 61%, API Group, Groupe Guillin, Pinduoduo : 67%   |

### Reporting de dialogue et engagement ESG 2023

L'Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

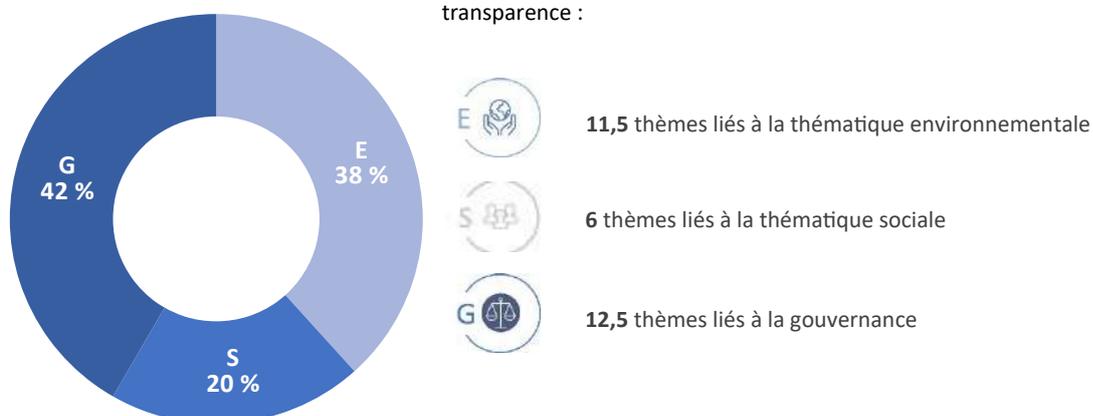
Sur l'année 2023, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement

- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

| Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2023 : |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
| 10<br>entreprises  | 20,7%<br>du portefeuille<br>29-12-2023 | Engagements<br>individuels et<br>collaboratifs | E  | Akwel ; Groupe Guillin ;<br>Kontron ; Trigano  |
|  |  |  | S  | Akwel ; Groupe Guillin   |
|  |  |  | G  | Akwel : Avant Corp ; Business<br>Brain Showa-Ota ; Groupe<br>Guillin ; Kontron ; Maruzen ;<br>SES imagotag ; PCA |
|  |  |  | ESG<br>Transparence<br>documentation<br>public | Viel & Cie   |

### Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique :

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :



### Illustrations d'actions engagement menées en 2023

| Kontron   |  |               |
|---|--|---------------|
| Pilier  |  | Environnement |
| <p>L'entreprise nous a contacté dans le cadre d'une enquête qu'elle mène auprès de ses investisseurs afin de collecter leurs retours sur la stratégie Sustainability de Kontron. Nous avons profité de cet échange pour féliciter l'entreprise notamment sur sa première publication d'un bilan carbone. Néanmoins nous avons remarqué que le scope 3 n'était pas complet à ce stade, et avons encouragé Kontron à publier un scope 3 comportant la partie upstream et downstream en suivant la méthodologie du GHG Protocol. Dans cette même lignée nous évoqué le questionnaire climat du CDP, en tant qu'investisseur nous pensons que la participation de l'entreprise aux campagnes Disclosure du CDP témoignerait d'une très transparence environnementale et représenterait un premier pas vers une stratégie climat établie.</p> <p>Quant aux objectifs de réduction des émissions de l'entreprise, nous avons noté que Kontron mentionnait brièvement un objectif de réduction de ses émissions de 50% d'ici à 2030 dans son rapport annuel. Pour mieux comprendre cet objectif, nous avons encouragé l'entreprise à publier dans son prochain rapport davantage d'informations sur cet objectif et les actions qui y sont adossées.</p> <p>Dans l'ensemble l'entreprise réalise de très bons progrès, et nous serons attentifs aux prochaines évolutions.</p> |  |               |

| Akwel   |  |        |
|---|--|--------|
| Pilier  |  | Social |
| <p>Nous avons engagé la société pour leur faire part de la vigilance que nous portons sur les sujets d'égalité Hommes-Femmes &amp; de représentation des femmes au sein des effectifs cadres. Pour l'heure, la société ne communique pas encore sur la part des effectifs féminins de son périmètre cadre. Pourtant un certain nombre d'entreprises cotées opérant dans des activités où les femmes sont moins représentées ont défini des politiques et objectifs associés afin de faire progresser la part de femmes au sein de leur périmètre cadre et/ou top management. Nous avons échangé avec l'entreprise sur ce constat, et l'avons interrogé afin de savoir si de tels politiques et objectifs pourraient aussi être définis à l'avenir.</p> <p>Nous avons également fait part de notre sensibilité quant aux mécanismes qui favorisent un meilleur partage de la valeur ajoutée. A ce titre, nous encourageons les sociétés que nous accompagnons à la mise en place de dispositif tels que les plans d'actionnariat salarié. Au-delà de favoriser un meilleur partage de la valeur, ce type de dispositif nous semble aussi être un outil favorable sur le plan de la cohésion sociale.</p> <p>Nous avons sollicité Akwel afin d'obtenir davantage de transparence sur la part du capital éventuellement détenue à ce stade par les salariés du groupe. Et nous avons également interrogé la société afin de savoir si la société avait ou envisageait de mettre en place un tel dispositif d'actionnariat salarié. Nous sommes dans l'attente du retour de la société sur ces sujets-là.</p> |  |        |

| Maruzen  |  |             |
|--|--|-------------|
| Pilier   |  | Gouvernance |
| <p>Maruzen est un fabricant Japonais d'équipements pour cuisines professionnelles, particulièrement des fours et appareils de cuisson de tout type. Nous sommes actionnaires de la société depuis 2019 et avons commencé un engagement en 2020, afin d'optimiser le bilan de la société et sa politique d'allocation du capital que nous jugeons trop conservatrice et qui est selon la cause de la sous-valorisation de l'action Maruzen. Cet engagement nous a amené notamment à faire des présentations au management afin de présenter une stratégie d'allocation du capital qui nous paraît performante. Nous avons obtenu des succès partiels, notamment une hausse du payout de 15% à 30% dans un premier temps, puis à 40% dans un second temps. Nous avons aussi encouragé la société à être plus dynamique dans sa poursuite</p> |  |             |

d'opportunités de croissances externes sur son marché domestique, la société a ainsi effectué quelques prises de participation. Nous continuons notre engagement notamment sur 2 sujets: 1) la réduction de la trésorerie au bilan 2) le rachat d'actions propres. Nous jugeons les mesures prises par la société encourageantes mais insuffisantes, la valorisation nous semblant toujours trop faible.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
Non applicable

**AVERTISSEMENT – Février 2024**

Le présent document est émis par Amiral Gestion.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation d'Amiral Gestion. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Certains points de données sont désormais calculés avec l'outil ESG Connect depuis janvier 2024 en application des méthodologies conçues par Amiral Gestion et sur base des données fournies par plusieurs fournisseurs de données extra-financières. Il est possible que des écarts puissent subsister à la marge par rapport à nos calculs internes, la complexité des bases de données et référentiels sous-jacents pouvant expliquer ces écarts temporaires, mais qui ne remettent toutefois pas en cause les conclusions générales ni la conformité de nos fonds, compartiments et mandats à leurs engagements précontractuels.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce document s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des informations fournies par les prestataires de données extra-financières, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

**CE DOCUMENT EST ÉMIS PAR :**

Amiral Gestion

Société par actions simplifiée au capital social de 629 983 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038

Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490

<https://www.amiralgestion.com>

Tableau 1

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

|  |
|--|
| <b>Acteur des marchés financiers</b> SEXTANT AUTOUR DU MONDE, LEI : 969500FRASXED4AXUV94   |
| <p><b>Résumé</b><br/>                 SEXTANT AUTOUR DU MONDE, LEI : 969500FRASXED4AXUV94 en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Amiral Gestion.</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 29 décembre 2023.</p> <p><i>[Résumé prévu à l'article 5, dans les langues visées au paragraphe 1 dudit article]</i></p> |
| <p><b>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p><i>[Informations prévues à l'article 7, au format indiqué ci-dessous]</i></p>   |

| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>            |                          |                              |                               |                    |   |
|---|--------------------------|------------------------------|-------------------------------|--------------------|---|
| <b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>                     | <b>Élément de mesure</b> | <b>Incidences [année n]</b>  | <b>Incidences [année n-1]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| <b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b> |                          |                              |                               |                    |   |
| Emissions de gaz à effet de serre   | 1. Emissions de GES      | Émissions de GES de niveau 1 |                               |                    |   |
|   |                          | Émissions de GES de niveau 2 |                               |                    |   |
|   |                          | Émissions de GES de          |                               |                    |   |

|  |  |   |             |  |                    |                    |
|--|--|---|-------------|--|--------------------|--------------------|
|  |  | niveau 3  |             |  |                    |                    |
|  |  | Émissions totales de GES  | 479490,9387 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 2. Empreinte carbone   | Empreinte carbone   | 17778,9883  |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements            | Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements  | 161,03      |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles  | 0           |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable            | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | 0,0282      |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique    | Consommation d'énergie en GWh par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique   | 69,8934     |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |

|  |  |   |           |  |                    |                    |
|--|--|---|-----------|--|--------------------|--------------------|
| Biodiversité   | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | 0,0408    |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| Eau  | 8. Rejets dans l'eau   | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | 0         |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| Déchets  | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs  | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | 7300,4268 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| <b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |  |   |           |  |                    |                    |
| Les questions sociales et de personnel   | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de   | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des  | 0         |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |

|  |   |   |        |  |                    |                    |
|--|---|---|--------|--|--------------------|--------------------|
|  | l'OCDE pour les entreprises multinationales   | principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales  |        |  |                    |                    |
|  | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations | 0,0258 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé  | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements   | 0,0200 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance   | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres  | 0,0735 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 14. Exposition à des  | Part d'investissement   | 0      |  | En cours           | En cours           |

|  |   |   |                             |                               |                    |   |
|--|---|---|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|---|
|  | armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | dans des société qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées   |                             |                               | d'analyse          | d'analyse   |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b> |   |   |                             |                               |                    |   |
| <b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>  |   | <b>Élément de mesure</b>  | <b>Incidences [année n]</b> | <b>Incidences [année n-1]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| Environnement  | 15. Intensité de GES  | Intensité de GES des pays d'investissement  | Non applicable              |                               |                    |   |
| Social   | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales                                 | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion de nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national | Non applicable              |                               |                    |   |

| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>   |   |   |                             |                               |                    |   |
|--|---|---|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|---|
| <b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>  |   | <b>Élément de mesure</b>  | <b>Incidences [année n]</b> | <b>Incidences [année n-1]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| Combustibles fossiles  | 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers       | Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles | Non applicable              |                               |                    |   |
| Efficacité énergétique   | 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique   | Non applicable              |                               |                    |   |
| <b>Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>   |   |   |                             |                               |                    |   |
| <i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]</i> |   |   |                             |                               |                    |   |
| <b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>  |   | <b>Élément de mesure</b>  | <b>Incidences [année n]</b> | <b>Incidences [année n-1]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| Eau, déchets et autres matières  | 6. Utilisation et recyclage de l'eau  | 1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes),   | 79004,53                    |                               | En cours d'analyse | En cours d'analyse  |

|  |   | par million d'euros<br>de chiffre d'affaires  |                      |                        |                    |  |
|--|---|---|----------------------|------------------------|--------------------|--|
| <i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]</i>   |   |   |                      |                        |                    |  |
| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité   |   | Élément de mesure   | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication        | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Droits de l'homme  | 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme | 0,0881               |                        | En cours d'analyse | En cours d'analyse   |
| <i>[Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]</i>   |   |   |                      |                        |                    |  |
| <b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b><br><i>[Informations prévues par l'article 7]</i><br>Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> .  |   |   |                      |                        |                    |  |
| <b>Politiques d'engagement</b><br><i>[Informations prévues par l'article 8]</i><br>Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> ) et au sein de sa Politique d'engagement ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf</a> ) |   |   |                      |                        |                    |  |
| <b>Références aux normes internationales</b><br><i>[Informations prévues par l'article 9]</i><br>Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a>   |   |   |                      |                        |                    |  |

**Comparaison historique**  
*[Informations prévues par l'article 10]*  
*Non applicable*

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

| Incidence négative sur la durabilité  | Incidence négative sur des facteurs de durabilité<br>(qualitative ou quantitative)                          | Élément de mesure   |
|---|---|---|
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>            |   |   |
| <b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b> |   |   |
| Émissions   | 1. Émissions de polluants inorganiques  | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  |
|   | 2. Émissions de polluants atmosphériques  | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  |
|   | 3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone   | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée      |
|   | 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris |
| Performance énergétique   | 5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables                  | Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie            |

|                                 |  |   |
|---------------------------------|--|---|
| Eau, déchets et autres matières | 6. Utilisation et recyclage de l'eau   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires</li> <li>2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires</li> </ol> |
|                                 | 7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau  | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau  |
|                                 | 8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé   | Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau   |
|                                 | 9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques  | Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006   |
|                                 | 10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols                                       | Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols  |
|                                 | 11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables                              | Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables   |
|                                 | 12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers | Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers  |
|                                 | 13. Ratio de déchets non recyclés  | Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée   |
|                                 | 14. Espèces naturelles et aires protégées  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</li> <li>2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection</li> </ol>  |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  | de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée |
|  | 15. Déforestation  | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation  |
| Titres verts   | 16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental    | Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental   |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b> |  |  |
| Titres verts   | 17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental | Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental   |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>                     |  |  |
| Émissions de gaz à effet de serre  | 18. Émissions de GES   | Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers   |
|  |  | Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers   |
|  |  | Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers   |
|  |  | Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers   |
| Consommation d'énergie   | 19. Intensité de consommation d'énergie  | Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré  |
| Déchets  | 20. Production de déchets d'exploitation   | Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets  |
| Consommation de ressources   | 21. Consommation de matières premières   | Part des matières premières (hors matériaux  |

|              |  |   |
|--------------|--|---|
|              | pour des constructions neuves et des rénovations importantes | recupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes                              |
| Biodiversité | 22. Artificialisation des sols                               | Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs |

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

| <b>INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |   |   |
|--|---|---|
| <b>Incidence négative sur la durabilité</b>  | <b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)</b>        | <b>Élément de mesure</b>  |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>   |   |   |
| Questions sociales et de personnel   | 1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail   |
|  | 2. Taux d'accidents   | Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée  |
|  | 3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies       | Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée   |
|  | 4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs  | Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail |

|                   |  |  |
|-------------------|--|--|
|                   |  | précaire, le travail des enfants et le travail forcé)  |
|                   | 5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel | Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel  |
|                   | 6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte   | Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte   |
|                   | 7. Cas de discrimination   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> <li>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> </ol> |
|                   | 8. Ratio de rémunération excessif  | Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)   |
| Droits de l'homme | 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme  |
|                   | 10. Manque de diligence raisonnable  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme   |
|                   | 11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains                        | Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains  |
|                   | 12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail       | Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par   |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | le travail, par zone géographique ou type d'activité  |
|  | 13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire   | Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité                        |
|  | 14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme   | Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée   |
| Lutte contre la corruption et les actes de corruption  | 15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption                          |
|  | 16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption              | Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption |
|  | 17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption | Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b> |  |   |
| Social   | 18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus   | Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)  |
|  | 19. Score moyen en matière de liberté  | Score mesurant le degré auquel les organisations  |

|                   |   |  |
|-------------------|---|--|
|                   | d'expression  | politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)                    |
| Droits de l'homme | 20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme     | Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet                            |
| Gouvernance       | 21. Score moyen en matière de corruption                    | Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet   |
|                   | 22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales | Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales   |
|                   | 23. Score moyen en matière de stabilité politique           | Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet   |
|                   | 24. Score moyen en matière d'état de droit                  | Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet |



SEXTANT TECH est un compartiment dynamique recherchant à surperformer son indice de référence, l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index à travers une sélection d'actions sur le secteur des technologies ou assimilées émises de manière prépondérante sur les marchés européens mais également à travers le monde.

## CHIFFRES CLÉS

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Actif net                          | 49,54M€              |
| VL part                            | 181,76€              |
| Capitalisation moyenne des actions | 134,6Mds€            |
| Capitalisation médiane des actions | 2,2Mds€              |
| Nombre de lignes                   | 37                   |
| Profil de risque                   | <b>1 2 3 4 5 6 7</b> |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

|                     | Note ESG globale | Intensité carbone (teqCO2/M€ CA) |
|---------------------|------------------|----------------------------------|
| Fonds               | 5,6/10           | 33,7                             |
| Indice de référence | 5,3/10           | 175                              |

## PERFORMANCES HISTORIQUES



Changement de stratégie de gestion au 30 juin 2022

## PERFORMANCES - RÉORIENTATION DE GESTION LE 30 JUIN 2022

|                     | Performances cumulées |        |        |        |        |        |                 |                      | Performances annualisées |       |        |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------------|----------------------|--------------------------|-------|--------|-----------------|
|                     | 1 mois                | YTD    | 1 an   | 3 ans  | 5 ans  | 10 ans | Depuis création | Depuis réorientation | 3 ans                    | 5 ans | 10 ans | Depuis création |
| Fonds               | +3,8%                 | +27,0% | +27,0% | +1,4%  | +26,6% | +34,7% | +81,8%          | +25,1%               | +0,5%                    | +4,8% | +3,0%  | +4,9%           |
| Indice de référence | +3,7%                 | +16,9% | +16,9% | +28,0% | +59,1% | +87,6% | +144,9%         | +20,1%               | +8,6%                    | +9,7% | +6,5%  | +7,4%           |

## PERFORMANCES ANNUELLES

|                     | 2013  | 2014 | 2015  | 2016  | 2017  | 2018   | 2019  | 2020  | 2021  | 2022   | YTD   |
|---------------------|-------|------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|--------|-------|
| Fonds               | 24,6% | 5,5% | 21,0% | -2,1% | 10,3% | -22,9% | 23,2% | 1,4%  | 11,2% | -28,2% | 27,0% |
| Indice de référence | 20,8% | 7,2% | 9,6%  | 1,7%  | 10,6% | -10,8% | 26,8% | -2,0% | 24,9% | -12,4% | 16,9% |

Le 30/06/2022, le compartiment a changé de stratégie d'investissement passant d'une stratégie basée sur les sociétés européennes de grandes capitalisations à une stratégie basée sur le secteur des technologies à travers le monde, modifiant l'indice de référence de l'indice Dow Jones Stoxx 600 Euro à l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

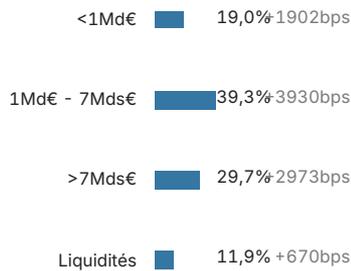
|                           | 3 ans         | 5 ans         | 10 ans        |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Volatilité fonds (indice) | 17,8% (13,6%) | 20,6% (17,8%) | 17,5% (16,3%) |
| Ecart de suivi            | 10,7%         | 10,5%         | 8,6%          |
| Ratio d'information       | -0,8          | -0,5          | -0,4          |
| Ratio de Sharpe           | 0,0           | 0,2           | 0,2           |
| Max drawdown              | -36,98%       | -36,98%       | -39,20%       |

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

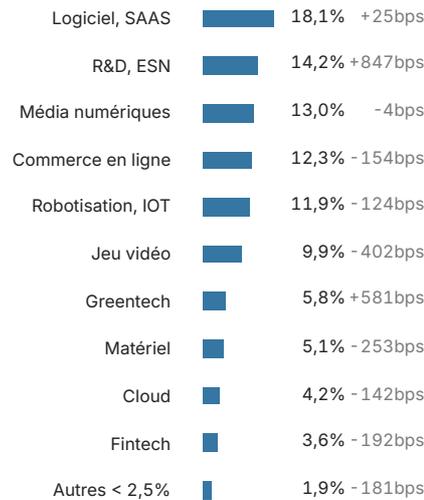
| Top 5           | Bottom 5                      |
|-----------------|-------------------------------|
| Meta Platforms  | 599bps Hellofresh -124bps     |
| Pinduoduo       | 354bps Digital Bros -109bps   |
| Arista Networks | 330bps Barco -76bps           |
| Kontron         | 279bps Ekinops -68bps         |
| Spotify         | 228bps Paypal Holdings -66bps |

\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG, complément Amiral Gestion - Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 87.47% - Taux de couverture Indice de référence : 99.67% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 90.98% - Taux de couverture Indice de référence : 75.96%

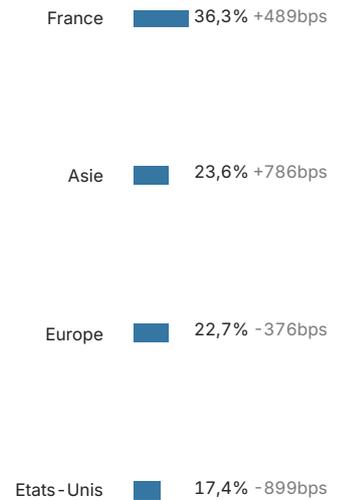
### ALLOCATION FONDS (ÉVOLUTION N / N-1)



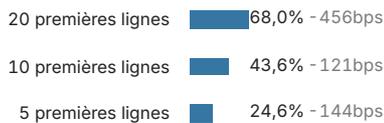
### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom            | Type    | Secteur                  | Pays       | % de l'actif net |
|----------------|---------|--------------------------|------------|------------------|
| Meta Platforms | Actions | Médias / Internet        | Etats-Unis | 5,7%             |
| Ses Imagotag   | Actions | Services aux entreprises | France     | 5,5%             |
| Kontron        | Actions | Services aux entreprises | Autriche   | 5,0%             |
| Wavestone      | Actions | Services aux entreprises | France     | 4,3%             |
| Fpt            | Actions | Services aux entreprises | Vietnam    | 4,2%             |

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part A tous souscripteurs
- **Code ISIN** : FR0011050863
- **Code Bloomberg** : AGSEURA FP Equity
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions Internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 29/06/2011 Part : 29/06/2011
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 2% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 1,9% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de la performance de l'indicateur composite réinvestis, sous-réserve que la performance soit positive
- **TER (29/12/2023)** : 1,97%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds termine le trimestre sur une hausse de +7,0%, légèrement meilleure que celle de son indice de référence et portant sa hausse annuelle à +27,0% contre moins de +16,9% pour son indice. Un des principaux contributeurs du trimestre est la société SES Imagotag récemment renommée Vusion pour marquer l'évolution du modèle d'affaires vers plus de services. L'entreprise de digitalisation des magasins physiques du retail affiche une très belle performance sur le trimestre sans nouvelles précises sur le dossier. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs. Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.

La performance globale du fonds depuis son changement de stratégie le 30/06/2022 est très satisfaisante. Elle est de plus de 25% et supérieure de 500 bps à celle de son indice. Mais surtout, elle est diffuse à toutes les zones géographiques qu'adresse le portefeuille, ce qui valide selon nous notre stratégie d'investissement. En effet on retrouve dans les meilleurs contributeurs du fonds des sociétés US comme Meta et Arista, des sociétés asiatiques avec Pinduoduo et Netease. Et l'Europe n'est pas en reste grâce à Kontron et Spotify, pas plus que la France avec Vusion en 2ème position et Alten pas très loin derrière. Cette constatation est d'autant plus importante que la dynamique des marchés a été assez différente, c'est donc bien le stock picking qui a été efficace. La seule ombre au tableau concerne la société HelloFresh qui a connu une année particulièrement difficile (-30% sur l'année). Alors qu'il était possible d'entrevoir la normalisation de l'effet covid tant attendue ainsi qu'un début de retour de la demande en fin d'été, la société a communiqué au mois de novembre sur un ralentissement des recrutements clients sur son principal marché des kits repas à domicile aux US, conjugué à un retard de la montée en puissance de sa nouvelle usine de fabrication de plats préparés (marque Factor). Si le deuxième élément représente un aléa industriel conjoncturel surmontable, le ralentissement des recrutements aux US replonge le marché dans le débat classique sur le cas d'investissement concernant la taille du marché adressable ainsi que sur le potentiel saturation de croissance du modèle économique. Il est intéressant de voir que ce ralentissement qui caractérise le marché américain ne se traduit pas pour l'instant sur d'autres pays en Europe connaissant les mêmes niveaux de pénétration et de maturité. Le cours de bourse se rapproche de son niveau d'IPO d'il y a 6 ans alors même que le chiffre d'affaires a été multiplié par 6 entre-temps. Le titre s'échange désormais sur une valeur d'entreprise de 2 Mds € alors même que la société devrait, selon nous, générer un excédent brut d'exploitation de 450 millions d'euros, plutôt que que la société devrait générer près de 450m€ d'Ebitda cette année. Le marché ne croit visiblement plus dans l'histoire alors qu'à l'inverse, la société profite de ces niveaux de valorisation déprimés pour racheter ses titres.

Nous avons en fin d'année opéré un rebalancement du portefeuille. En effet, beaucoup de sociétés étaient ou se rapprochaient de nos objectifs de valorisation sur la zone US et surtout, d'autres pays ont des sociétés présentant un bon rapport rendement / qualité et qui deviennent relativement plus attractives. Ainsi la zone US est passée de 25% du fonds à 17% et la France de 27% à 36%, avec quelques ajustements marginaux sur le reste de l'Europe et l'Asie. Conséquence directe, la médiane du fonds est revenue un peu au-dessous de 2 Mds € parfaitement dans le range de 2 Mds à 5 Mds qu'implique la stratégie du fonds. C'est une des originalités majeures de notre stratégie, notre capacité à naviguer sur une zone géographique mondiale et également au travers des différents segments de marché offrant ainsi à nos investisseurs des moteurs de performance très différents.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 15/11/2023 : Abaissement du montant minimum de souscription initial de l'action I (de 3M€ à 1M€)
- 15/11/2023 : réouverture de l'action L à la souscription, clôture dès que son actif net aura atteint le seuil de 100M€
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 6,18%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

110 432,37 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépeillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : FPT Corp (Vietnam), Pricer, VusionGroup (ex SES Imagotag), Alten, Gérard Perrier

Ventes : PDD ADR, Kontron, VusionGroup (ex SES Imagotag), SOITEC, Spotify

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT TECH promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment et à son univers de référence est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport à un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement, et composé de plus de 1902 entreprises internationales de moyennes et grandes capitalisations boursières issues des secteurs des technologies ou assimilés, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra financière MSCI, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT TECH est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

SEXTANT TECH est un compartiment dynamique recherchant à surperformer son indice de référence, l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index à travers une sélection d'actions sur le secteur des technologies ou assimilées émises de manière prépondérante sur les marchés européens mais également à travers le monde.

## CHIFFRES CLÉS

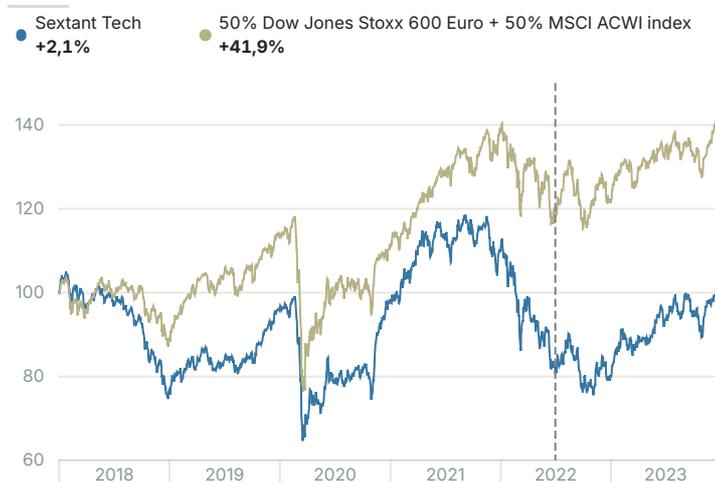
|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Actif net                          | 49,54M€              |
| VL part                            | 189,74€              |
| Capitalisation moyenne des actions | 134,6Mds€            |
| Capitalisation médiane des actions | 2,2Mds€              |
| Nombre de lignes                   | 37                   |
| Profil de risque                   | <b>1</b> 2 3 4 5 6 7 |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

|                     | Note ESG globale | Intensité carbone (teqCO2/M€ CA) |
|---------------------|------------------|----------------------------------|
| Fonds               | 5,6/10           | 33,7                             |
| Indice de référence | 5,3/10           | 175                              |

## PERFORMANCES HISTORIQUES



Changement de stratégie de gestion au 30 juin 2022

## PERFORMANCES - RÉORIENTATION DE GESTION LE 30 JUIN 2022

|                     | Performances cumulées |        |        |        |        |                 | Performances annualisées |       |       |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|--------|--------|-----------------|--------------------------|-------|-------|-----------------|
|                     | 1 mois                | YTD    | 1 an   | 3 ans  | 5 ans  | Depuis création | Depuis réorientation     | 3 ans | 5 ans | Depuis création |
| Fonds               | +3,9%                 | +28,0% | +28,0% | +4,2%  | +32,8% | +2,1%           | +26,7%                   | +1,4% | +5,8% | +0,4%           |
| Indice de référence | +3,7%                 | +16,9% | +16,9% | +28,0% | +59,1% | +41,9%          | +20,1%                   | +8,6% | +9,7% | +6,0%           |

## PERFORMANCES MENSUELLES - RÉORIENTATION DE GESTION LE 30 JUIN 2022

|      | Janv. | Fév.  | Mars   | Avril | Mai   | Juin   | Juil. | Août  | Sept. | Oct.  | Nov.  | Déc.  | Année  | Indice de référence |
|------|-------|-------|--------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|---------------------|
| 2023 | 9,0%  | 0,0%  | 3,1%   | -0,2% | 4,1%  | 0,9%   | 5,4%  | 0,3%  | -4,0% | -5,2% | 8,9%  | 3,9%  | 28,0%  | 16,9%               |
| 2022 | -3,9% | -7,0% | -1,3%  | -3,7% | -2,3% | -11,6% | 6,1%  | -1,1% | -9,2% | 0,8%  | 7,8%  | -4,5% | -27,5% | -12,4%              |
| 2021 | -0,5% | 6,0%  | 5,5%   | 3,9%  | 1,4%  | -2,0%  | 0,5%  | 4,0%  | -2,4% | 0,3%  | -4,8% | 0,6%  | 12,3%  | 24,9%               |
| 2020 | -1,6% | -6,4% | -20,6% | 7,1%  | 2,4%  | 2,2%   | -1,2% | 3,4%  | 2,2%  | -8,3% | 21,5% | 7,4%  | 2,4%   | -2,0%               |
| 2019 | 5,3%  | 2,5%  | -0,8%  | 5,1%  | -5,5% | 1,9%   | 0,3%  | 0,5%  | 2,1%  | 2,2%  | 6,0%  | 3,0%  | 24,5%  | 26,8%               |

Le 30/06/2022, le compartiment a changé de stratégie d'investissement passant d'une stratégie basée sur les sociétés européennes de grandes capitalisations à une stratégie basée sur le secteur des technologies à travers le monde, modifiant l'indice de référence de l'indice Dow Jones Stoxx 600 Euro à l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

|                           | 3 ans         | 5 ans         | Depuis création |
|---------------------------|---------------|---------------|-----------------|
| Volatilité fonds (indice) | 17,8% (13,6%) | 20,6% (17,8%) | 19,8% (17,2%)   |
| Ecart de suivi            | 10,7%         | 10,5%         | 10,0%           |
| Ratio d'information       | -0,7          | -0,4          | -0,6            |
| Ratio de Sharpe           | 0,0           | 0,3           | 0,0             |
| Max drawdown              | -36,23%       | -36,23%       | -38,45%         |

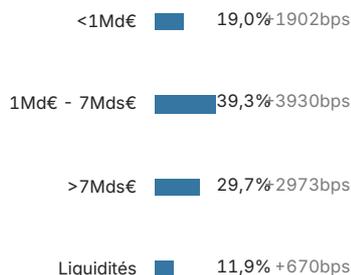
## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

| Top 5           | Bottom 5               |         |
|-----------------|------------------------|---------|
| Meta Platforms  | 601bps Hellofresh      | -125bps |
| Pinduoduo       | 356bps Digital Bros    | -109bps |
| Arista Networks | 331bps Barco           | -77bps  |
| Kontron         | 280bps Ekinops         | -68bps  |
| Spotify         | 228bps Paypal Holdings | -66bps  |

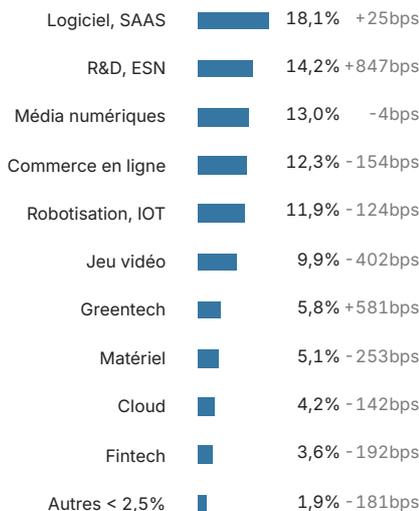
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG, complément Amiral Gestion - Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 87.47% - Taux de couverture Indice de référence : 99.67% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 90.98% - Taux de couverture Indice de référence : 75.96%

### ALLOCATION FONDS

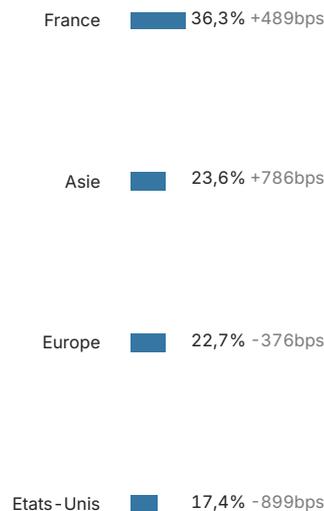
(ÉVOLUTION N / N - 1)



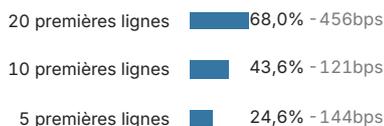
### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom            | Type    | Secteur                  | Pays       | % de l'actif net |
|----------------|---------|--------------------------|------------|------------------|
| Meta Platforms | Actions | Médias / Internet        | Etats-Unis | 5,7%             |
| Ses Imagotag   | Actions | Services aux entreprises | France     | 5,5%             |
| Kontron        | Actions | Services aux entreprises | Autriche   | 5,0%             |
| Wavestone      | Actions | Services aux entreprises | France     | 4,3%             |
| Fpt            | Actions | Services aux entreprises | Vietnam    | 4,2%             |

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part N
- **Code ISIN** : FR0013306412
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions Internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 29/06/2011 Part : 29/12/2017
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 5% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 1,1% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de la performance de l'indicateur composite réinvestis, sous-réserve que la performance soit positive
- **TER (29/12/2023)** : 1,17%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds termine le trimestre sur une hausse de +7,2%, légèrement meilleure que celle de son indice de référence et portant sa hausse annuelle à +28,0% contre moins de +16,9% pour son indice. Un des principaux contributeurs du trimestre est la société SES Imagotag récemment renommée Vusion pour marquer l'évolution du modèle d'affaires vers plus de services. L'entreprise de digitalisation des magasins physiques du retail affiche une très belle performance sur le trimestre sans nouvelles précises sur le dossier. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs. Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.

La performance globale du fonds depuis son changement de stratégie le 30/06/2022 est très satisfaisante. Elle est de plus de 25% et supérieure de 500 bps à celle de son indice. Mais surtout, elle est diffuse à toutes les zones géographiques qu'adresse le portefeuille, ce qui valide selon nous notre stratégie d'investissement. En effet on retrouve dans les meilleurs contributeurs du fonds des sociétés US comme Meta et Arista, des sociétés asiatiques avec Pinduoduo et Netease. Et l'Europe n'est pas en reste grâce à Kontron et Spotify, pas plus que la France avec Vusion en 2ème position et Alten pas très loin derrière. Cette constatation est d'autant plus importante que la dynamique des marchés a été assez différente, c'est donc bien le stock picking qui a été efficace. La seule ombre au tableau concerne la société HelloFresh qui a connu une année particulièrement difficile (-30% sur l'année). Alors qu'il était possible d'entrevoir la normalisation de l'effet covid tant attendue ainsi qu'un début de retour de la demande en fin d'été, la société a communiqué au mois de novembre sur un ralentissement des recrutements clients sur son principal marché des kits repas à domicile aux US, conjugué à un retard de la montée en puissance de sa nouvelle usine de fabrication de plats préparés (marque Factor). Si le deuxième élément représente un aléa industriel conjoncturel surmontable, le ralentissement des recrutements aux US replonge le marché dans le débat classique sur le cas d'investissement concernant la taille du marché adressable ainsi que sur le potentiel saturation de croissance du modèle économique. Il est intéressant de voir que ce ralentissement qui caractérise le marché américain ne se traduit pas pour l'instant sur d'autres pays en Europe connaissant les mêmes niveaux de pénétration et de maturité. Le cours de bourse se rapproche de son niveau d'IPO d'il y a 6 ans alors même que le chiffre d'affaires a été multiplié par 6 entre-temps. Le titre s'échange désormais sur une valeur d'entreprise de 2 Mds € alors même que la société devrait, selon nous, générer un excédent brut d'exploitation de 450 millions d'euros, plutôt que que la société devrait générer près de 450m€ d'Ebitda cette année. Le marché ne croit visiblement plus dans l'histoire alors qu'à l'inverse, la société profite de ces niveaux de valorisation déprimés pour racheter ses titres.

Nous avons en fin d'année opéré un rebalancement du portefeuille. En effet, beaucoup de sociétés étaient ou se rapprochaient de nos objectifs de valorisation sur la zone US et surtout, d'autres pays ont des sociétés présentant un bon rapport rendement / qualité et qui deviennent relativement plus attractives. Ainsi la zone US est passée de 25% du fonds à 17% et la France de 27% à 36%, avec quelques ajustements marginaux sur le reste de l'Europe et l'Asie. Conséquence directe, la médiane du fonds est revenue un peu au-dessous de 2 Mds € parfaitement dans le range de 2 Mds à 5 Mds qu'implique la stratégie du fonds. C'est une des originalités majeures de notre stratégie, notre capacité à naviguer sur une zone géographique mondiale et également au travers des différents segments de marché offrant ainsi à nos investisseurs des moteurs de performance très différents.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 15/11/2023 : Abaissement du montant minimum de souscription initial de l'action I (de 3M€ à 1M€)
- 15/11/2023 : réouverture de l'action L à la souscription, clôture dès que son actif net aura atteint le seuil de 100M€
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 6,18%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

110 432,37 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : FPT Corp (Vietnam), Pricer, VusionGroup (ex SES Imagotag), Alten, Gérard Perrier

Ventes : PDD ADR, Kontron, VusionGroup (ex SES Imagotag), SOITEC, Spotify

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT TECH promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment et à son univers de référence est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport à un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement, et composé de plus de 1902 entreprises internationales de moyennes et grandes capitalisations boursières issues des secteurs des technologies ou assimilés, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra financière MSCI, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT TECH est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée. La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

SEXTANT TECH est un compartiment dynamique recherchant à surperformer son indice de référence, l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index à travers une sélection d'actions sur le secteur des technologies ou assimilées émises de manière prépondérante sur les marchés européens mais également à travers le monde.

## CHIFFRES CLÉS

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Actif net                          | 49,54M€              |
| VL part                            | 97 487,28€           |
| Capitalisation moyenne des actions | 134,6Mds€            |
| Capitalisation médiane des actions | 2,2Mds€              |
| Nombre de lignes                   | 37                   |
| Profil de risque                   | <b>1 2 3 4 5 6 7</b> |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

|                     | Note ESG globale | Intensité carbone (teqCO2/M€ CA) |
|---------------------|------------------|----------------------------------|
| Fonds               | 5,6/10           | 33,7                             |
| Indice de référence | 5,3/10           | 175                              |

## PERFORMANCES HISTORIQUES



Changement de stratégie de gestion au 30 juin 2022

## PERFORMANCES - RÉORIENTATION DE GESTION LE 30 JUIN 2022

|                     | Performances cumulées |        |        |        |        |        |                 |                      | Performances annualisées |       |        |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------------|----------------------|--------------------------|-------|--------|-----------------|
|                     | 1 mois                | YTD    | 1 an   | 3 ans  | 5 ans  | 10 ans | Depuis création | Depuis réorientation | 3 ans                    | 5 ans | 10 ans | Depuis création |
| Fonds               | +3,9%                 | +28,3% | +28,3% | +4,5%  | +33,2% | +44,5% | +95,0%          | +27,0%               | +1,5%                    | +5,9% | +3,8%  | +5,5%           |
| Indice de référence | +3,7%                 | +16,9% | +16,9% | +28,0% | +59,1% | +87,6% | +144,9%         | +20,1%               | +8,6%                    | +9,7% | +6,5%  | +7,4%           |

## PERFORMANCES ANNUELLES

|                     | 2013  | 2014 | 2015  | 2016  | 2017  | 2018   | 2019  | 2020  | 2021  | 2022   | YTD   |
|---------------------|-------|------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|--------|-------|
| Fonds               | 24,6% | 5,5% | 21,1% | -1,9% | 11,0% | -22,1% | 24,5% | 2,4%  | 12,3% | -27,5% | 28,3% |
| Indice de référence | 20,8% | 7,2% | 9,6%  | 1,7%  | 10,6% | -10,8% | 26,8% | -2,0% | 24,9% | -12,4% | 16,9% |

Le 30/06/2022, le compartiment a changé de stratégie d'investissement passant d'une stratégie basée sur les sociétés européennes de grandes capitalisations à une stratégie basée sur le secteur des technologies à travers le monde, modifiant l'indice de référence de l'indice Dow Jones Stoxx 600 Euro à l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

|                           | 3 ans         | 5 ans         | 10 ans        |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Volatilité fonds (indice) | 17,8% (13,6%) | 20,6% (17,8%) | 17,5% (16,3%) |
| Ecart de suivi            | 10,7%         | 10,5%         | 8,6%          |
| Ratio d'information       | -0,7          | -0,4          | -0,3          |
| Ratio de Sharpe           | 0,0           | 0,3           | 0,2           |
| Max drawdown              | -36,23%       | -36,23%       | -37,88%       |

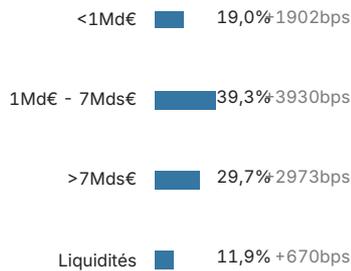
## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

| Top 5           | Bottom 5                      |
|-----------------|-------------------------------|
| Meta Platforms  | 602bps Hellofresh -126bps     |
| Pinduoduo       | 357bps Digital Bros -109bps   |
| Arista Networks | 331bps Barco -77bps           |
| Kontron         | 280bps Ekinops -68bps         |
| Spotify         | 229bps Paypal Holdings -66bps |

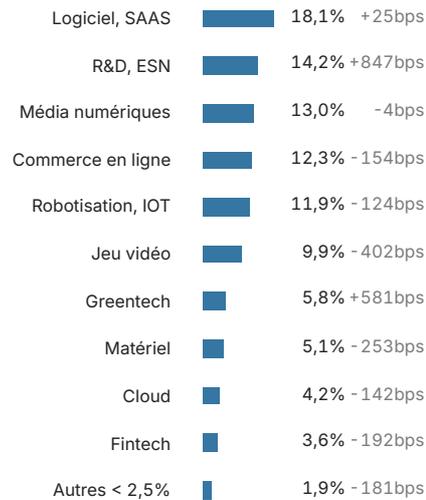
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG, complément Amiral Gestion - Gaia Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 87.47% - Taux de couverture Indice de référence : 99.67% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 90.98% - Taux de couverture Indice de référence : 75.96%

## ALLOCATION FONDS

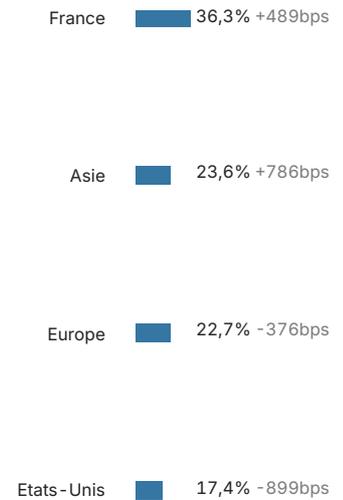
(ÉVOLUTION N / N-1)



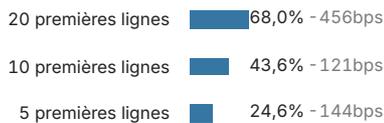
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom            | Type    | Secteur                  | Pays       | % de l'actif net |
|----------------|---------|--------------------------|------------|------------------|
| Meta Platforms | Actions | Médias / Internet        | Etats-Unis | 5,7%             |
| Ses Imagotag   | Actions | Services aux entreprises | France     | 5,5%             |
| Kontron        | Actions | Services aux entreprises | Autriche   | 5,0%             |
| Wavestone      | Actions | Services aux entreprises | France     | 4,3%             |
| Fpt            | Actions | Services aux entreprises | Vietnam    | 4,2%             |

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part I investisseurs institutionnels
- **Code ISIN** : FR0011050889
- **Code Bloomberg** : AGSEURI FP Equity
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions Internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 29/06/2011 Part : 29/06/2011
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 5% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 0% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 0,85% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de la performance de l'indicateur composite réinvestis, sous-réserve que la performance soit positive
- **TER (29/12/2023)** : 0,92%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds termine le trimestre sur une hausse de +7,3%, légèrement meilleure que celle de son indice de référence et portant sa hausse annuelle à +28,3% contre moins de +16,9% pour son indice. Un des principaux contributeurs du trimestre est la société SES Imagotag récemment renommée Vusion pour marquer l'évolution du modèle d'affaires vers plus de services. L'entreprise de digitalisation des magasins physiques du retail affiche une très belle performance sur le trimestre sans nouvelles précises sur le dossier. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs. Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.

La performance globale du fonds depuis son changement de stratégie le 30/06/2022 est très satisfaisante. Elle est de plus de 25% et supérieure de 500 bps à celle de son indice. Mais surtout, elle est diffuse à toutes les zones géographiques qu'adresse le portefeuille, ce qui valide selon nous notre stratégie d'investissement. En effet on retrouve dans les meilleurs contributeurs du fonds des sociétés US comme Meta et Arista, des sociétés asiatiques avec Pinduoduo et Netease. Et l'Europe n'est pas en reste grâce à Kontron et Spotify, pas plus que la France avec Vusion en 2ème position et Alten pas très loin derrière. Cette constatation est d'autant plus importante que la dynamique des marchés a été assez différente, c'est donc bien le stock picking qui a été efficace. La seule ombre au tableau concerne la société HelloFresh qui a connu une année particulièrement difficile (-30% sur l'année). Alors qu'il était possible d'entrevoir la normalisation de l'effet covid tant attendue ainsi qu'un début de retour de la demande en fin d'été, la société a communiqué au mois de novembre sur un ralentissement des recrutements clients sur son principal marché des kits repas à domicile aux US, conjugué à un retard de la montée en puissance de sa nouvelle usine de fabrication de plats préparés (marque Factor). Si le deuxième élément représente un aléa industriel conjoncturel surmontable, le ralentissement des recrutements aux US replonge le marché dans le débat classique sur le cas d'investissement concernant la taille du marché adressable ainsi que sur le potentiel saturation de croissance du modèle économique. Il est intéressant de voir que ce ralentissement qui caractérise le marché américain ne se traduit pas pour l'instant sur d'autres pays en Europe connaissant les mêmes niveaux de pénétration et de maturité. Le cours de bourse se rapproche de son niveau d'IPO d'il y a 6 ans alors même que le chiffre d'affaires a été multiplié par 6 entre-temps. Le titre s'échange désormais sur une valeur d'entreprise de 2 Mds € alors même que la société devrait, selon nous, générer un excédent brut d'exploitation de 450 millions d'euros, plutôt que que la société devrait générer près de 450m€ d'Ebitda cette année. Le marché ne croit visiblement plus dans l'histoire alors qu'à l'inverse, la société profite de ces niveaux de valorisation déprimés pour racheter ses titres.

Nous avons en fin d'année opéré un rebalancement du portefeuille. En effet, beaucoup de sociétés étaient ou se rapprochaient de nos objectifs de valorisation sur la zone US et surtout, d'autres pays ont des sociétés présentant un bon rapport rendement / qualité et qui deviennent relativement plus attractives. Ainsi la zone US est passée de 25% du fonds à 17% et la France de 27% à 36%, avec quelques ajustements marginaux sur le reste de l'Europe et l'Asie. Conséquence directe, la médiane du fonds est revenue un peu au-dessous de 2 Mds € parfaitement dans le range de 2 Mds à 5 Mds qu'implique la stratégie du fonds. C'est une des originalités majeures de notre stratégie, notre capacité à naviguer sur une zone géographique mondiale et également au travers des différents segments de marché offrant ainsi à nos investisseurs des moteurs de performance très différents.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 15/11/2023 : Abaissement du montant minimum de souscription initial de l'action I (de 3M€ à 1M€)
- 15/11/2023 : réouverture de l'action L à la souscription, clôture dès que son actif net aura atteint le seuil de 100M€
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 6,18%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

110 432,37 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépeuplement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : FPT Corp (Vietnam), Pricer, VusionGroup (ex SES Imagotag), Alten, Gérard Perrier

Ventes : PDD ADR, Kontron, VusionGroup (ex SES Imagotag), SOITEC, Spotify

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT TECH promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment et à son univers de référence est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport à un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement, et composé de plus de 1902 entreprises internationales de moyennes et grandes capitalisations boursières issues des secteurs des technologies ou assimilés, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra financière MSCI, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT TECH est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

SEXTANT TECH est un compartiment dynamique recherchant à surperformer son indice de référence, l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index à travers une sélection d'actions sur le secteur des technologies ou assimilées émises de manière prépondérante sur les marchés européens mais également à travers le monde.

## CHIFFRES CLÉS

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Actif net                          | 49,54M€              |
| VL part                            | 12 751,23€           |
| Capitalisation moyenne des actions | 134,6Mds€            |
| Capitalisation médiane des actions | 2,2Mds€              |
| Nombre de lignes                   | 37                   |
| Profil de risque                   | <b>1</b> 2 3 4 5 6 7 |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

|                     | Note ESG globale | Intensité carbone (teqCO2/M€ CA) |
|---------------------|------------------|----------------------------------|
| Fonds               | 5,6/10           | 33,7                             |
| Indice de référence | 5,3/10           | 175                              |

## PERFORMANCES HISTORIQUES



Changement de stratégie de gestion au 30 juin 2022

## PERFORMANCES - RÉORIENTATION DE GESTION LE 30 JUIN 2022

|                     | Performances cumulées |        |        |       |       |                 | Performances annualisées |       |       |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|-------|-------|-----------------|--------------------------|-------|-------|-----------------|
|                     | 1 mois                | YTD    | 1 an   | 3 ans | 5 ans | Depuis création | Depuis réorientation     | 3 ans | 5 ans | Depuis création |
| Fonds               | +3,9%                 | +28,5% | +28,5% | -     | -     | +28,6%          | -                        | -     | -     | +27,5%          |
| Indice de référence | +3,7%                 | +16,9% | +16,9% | -     | -     | +16,6%          | -                        | -     | -     | +16,0%          |

## PERFORMANCES MENSUELLES - RÉORIENTATION DE GESTION LE 30 JUIN 2022

|      | Janv. | Fév. | Mars | Avril | Mai  | Juin | Juil. | Août | Sept. | Oct.  | Nov. | Déc. | Année | Indice de référence |
|------|-------|------|------|-------|------|------|-------|------|-------|-------|------|------|-------|---------------------|
| 2023 | 9,0%  | 0,0% | 3,1% | -0,2% | 4,1% | 0,9% | 5,5%  | 0,3% | -3,9% | -5,2% | 8,9% | 3,9% | 28,5% | 16,9%               |
| 2022 |       |      |      |       |      |      |       |      |       |       |      | 0,1% | 0,1%  | -0,3%               |

Le 30/06/2022, le compartiment a changé de stratégie d'investissement passant d'une stratégie basée sur les sociétés européennes de grandes capitalisations à une stratégie basée sur le secteur des technologies à travers le monde, modifiant l'indice de référence de l'indice Dow Jones Stoxx 600 Euro à l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

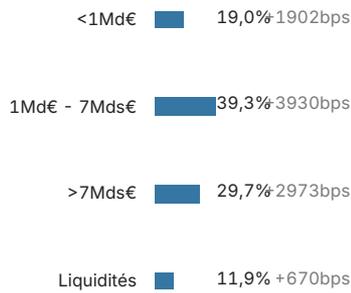
|                           | 1 an          | 3 ans | Depuis création |
|---------------------------|---------------|-------|-----------------|
| Volatilité fonds (indice) | 15,7% (11,5%) | - (-) | 15,4% (11,3%)   |
| Ecart de suivi            | 9,7%          | -     | 9,6%            |
| Ratio d'information       | 1,2           | -     | 1,2             |
| Ratio de Sharpe           | 1,6           | -     | 1,6             |
| Max drawdown              | -10,55%       | -     | -10,55%         |

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

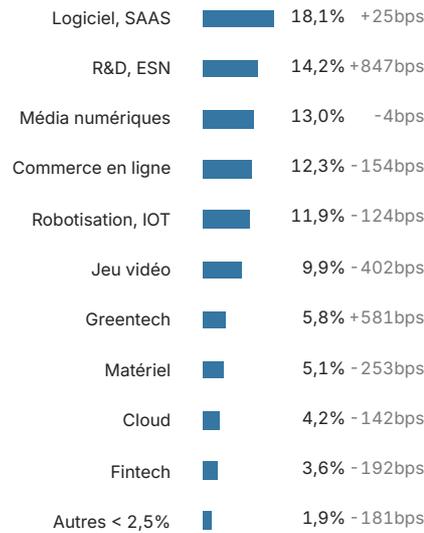
| Top 5           | Bottom 5            |         |
|-----------------|---------------------|---------|
| Meta Platforms  | 602bps Hellofresh   | -126bps |
| Pinduoduo       | 357bps Digital Bros | -109bps |
| Arista Networks | 332bps FIX1C6       | -81bps  |
| Kontron         | 280bps Barco        | -77bps  |
| Spotify         | 229bps Ekinops      | -68bps  |

\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG, complément Amiral Gestion - Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 87.47% - Taux de couverture Indice de référence : 99.67% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 90.98% - Taux de couverture Indice de référence : 75.96%

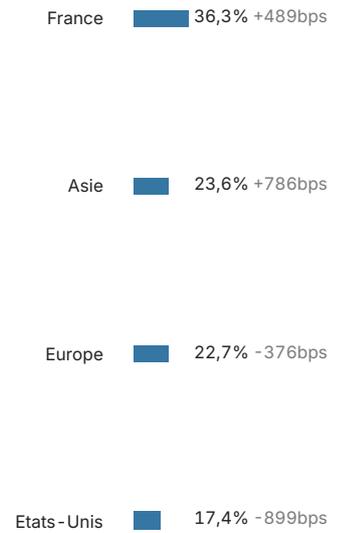
### ALLOCATION FONDS (ÉVOLUTION N / N - 1)



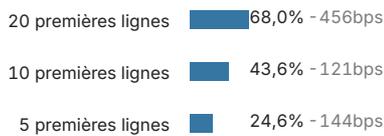
### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom            | Type    | Secteur                  | Pays       | % de l'actif net |
|----------------|---------|--------------------------|------------|------------------|
| Meta Platforms | Actions | Médias / Internet        | Etats-Unis | 5,7%             |
| Ses Imagotag   | Actions | Services aux entreprises | France     | 5,5%             |
| Kontron        | Actions | Services aux entreprises | Autriche   | 5,0%             |
| Wavestone      | Actions | Services aux entreprises | France     | 4,3%             |
| Fpt            | Actions | Services aux entreprises | Vietnam    | 4,2%             |

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part L
- Code ISIN : FR001400EMP4
- Classification AMF : OPCVM "Actions Internationales"
- Ind. de référence a posteriori : 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 5% TTC maximum
- Frais de sortie : 0% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 0,7% TTC maximum
- TER (29/12/2023) : 0,77%

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds termine le trimestre sur une hausse de +7,3%, légèrement meilleure que celle de son indice de référence et portant sa hausse annuelle à +28,5% contre moins de +16,9% pour son indice. Un des principaux contributeurs du trimestre est la société SES Imagotag récemment renommée Vusion pour marquer l'évolution du modèle d'affaires vers plus de services. L'entreprise de digitalisation des magasins physiques du retail affiche une très belle performance sur le trimestre sans nouvelles précises sur le dossier. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs. Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.

La performance globale du fonds depuis son changement de stratégie le 30/06/2022 est très satisfaisante. Elle est de plus de 25% et supérieure de 500 bps à celle de son indice. Mais surtout, elle est diffuse à toutes les zones géographiques qu'adresse le portefeuille, ce qui valide selon nous notre stratégie d'investissement. En effet on retrouve dans les meilleurs contributeurs du fonds des sociétés US comme Meta et Arista, des sociétés asiatiques avec Pinduoduo et Netease. Et l'Europe n'est pas en reste grâce à Kontron et Spotify, pas plus que la France avec Vusion en 2ème position et Alten pas très loin derrière. Cette constatation est d'autant plus importante que la dynamique des marchés a été assez différente, c'est donc bien le stock picking qui a été efficace. La seule ombre au tableau concerne la société HelloFresh qui a connu une année particulièrement difficile (-30% sur l'année). Alors qu'il était possible d'entrevoir la normalisation de l'effet covid tant attendue ainsi qu'un début de retour de la demande en fin d'été, la société a communiqué au mois de novembre sur un ralentissement des recrutements clients sur son principal marché des kits repas à domicile aux US, conjugué à un retard de la montée en puissance de sa nouvelle usine de fabrication de plats préparés (marque Factor). Si le deuxième élément représente un aléa industriel conjoncturel surmontable, le ralentissement des recrutements aux US replonge le marché dans le débat classique sur le cas d'investissement concernant la taille du marché adressable ainsi que sur le potentiel saturation de croissance du modèle économique. Il est intéressant de voir que ce ralentissement qui caractérise le marché américain ne se traduit pas pour l'instant sur d'autres pays en Europe connaissant les mêmes niveaux de pénétration et de maturité. Le cours de bourse se rapproche de son niveau d'IPO d'il y a 6 ans alors même que le chiffre d'affaires a été multiplié par 6 entre-temps. Le titre s'échange désormais sur une valeur d'entreprise de 2 Mds € alors même que la société devrait, selon nous, générer un excédent brut d'exploitation de 450 millions d'euros, plutôt que que la société devrait générer près de 450m€ d'Ebitda cette année. Le marché ne croit visiblement plus dans l'histoire alors qu'à l'inverse, la société profite de ces niveaux de valorisation déprimés pour racheter ses titres.

Nous avons en fin d'année opéré un rebalancement du portefeuille. En effet, beaucoup de sociétés étaient ou se rapprochaient de nos objectifs de valorisation sur la zone US et surtout, d'autres pays ont des sociétés présentant un bon rapport rendement / qualité et qui deviennent relativement plus attractives. Ainsi la zone US est passée de 25% du fonds à 17% et la France de 27% à 36%, avec quelques ajustements marginaux sur le reste de l'Europe et l'Asie. Conséquence directe, la médiane du fonds est revenue un peu au-dessous de 2 Mds € parfaitement dans le range de 2 Mds à 5 Mds qu'implique la stratégie du fonds. C'est une des originalités majeures de notre stratégie, notre capacité à naviguer sur une zone géographique mondiale et également au travers des différents segments de marché offrant ainsi à nos investisseurs des moteurs de performance très différents.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 15/11/2023 : Abaissement du montant minimum de souscription initial de l'action I (de 3M€ à 1M€)
- 15/11/2023 : réouverture de l'action L à la souscription, clôture dès que son actif net aura atteint le seuil de 100M€
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 6,18%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

110 432,37 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : FPT Corp (Vietnam), Pricer, VusionGroup (ex SES Imagotag), Alten, Gérard Perrier

Ventes : PDD ADR, Kontron, VusionGroup (ex SES Imagotag), SOITEC, Spotify

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT TECH promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment et à son univers de référence est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport à un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement, et composé de plus de 1902 entreprises internationales de moyennes et grandes capitalisations boursières issues des secteurs des technologies ou assimilés, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra financière MSCI, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT TECH est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

SEXTANT TECH est un compartiment dynamique recherchant à surperformer son indice de référence, l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index à travers une sélection d'actions sur le secteur des technologies ou assimilées émises de manière prépondérante sur les marchés européens mais également à travers le monde.

## CHIFFRES CLÉS

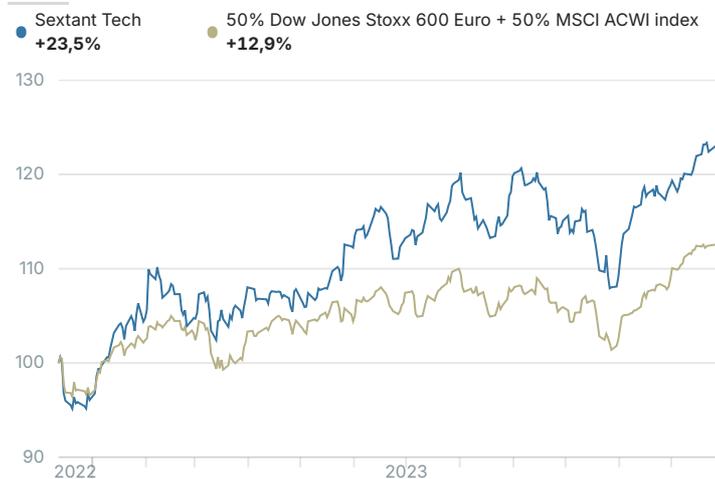
|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Actif net                          | 49,54M€              |
| VL part                            | 12 352,52€           |
| Capitalisation moyenne des actions | 134,6Mds€            |
| Capitalisation médiane des actions | 2,2Mds€              |
| Nombre de lignes                   | 37                   |
| Profil de risque                   | <b>1</b> 2 3 4 5 6 7 |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

|                     | Note ESG globale | Intensité carbone (teqCO2/M€ CA) |
|---------------------|------------------|----------------------------------|
| Fonds               | 5,6/10           | 33,7                             |
| Indice de référence | 5,3/10           | 175                              |

## PERFORMANCES HISTORIQUES



Changement de stratégie de gestion au 30 juin 2022

## PERFORMANCES - RÉORIENTATION DE GESTION LE 30 JUIN 2022

|                     | Performances cumulées |        |        |       |       |                 | Performances annualisées |       |       |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|-------|-------|-----------------|--------------------------|-------|-------|-----------------|
|                     | 1 mois                | YTD    | 1 an   | 3 ans | 5 ans | Depuis création | Depuis réorientation     | 3 ans | 5 ans | Depuis création |
| Fonds               | +3,9%                 | +28,5% | +28,5% | -     | -     | +23,5%          | -                        | -     | -     | +22,3%          |
| Indice de référence | +3,7%                 | +16,9% | +16,9% | -     | -     | +12,9%          | -                        | -     | -     | +12,3%          |

## PERFORMANCES MENSUELLES - RÉORIENTATION DE GESTION LE 30 JUIN 2022

|      | Janv. | Fév. | Mars | Avril | Mai  | Juin | Juil. | Août | Sept. | Oct.  | Nov. | Déc. | Année | Indice de référence |
|------|-------|------|------|-------|------|------|-------|------|-------|-------|------|------|-------|---------------------|
| 2023 | 9,0%  | 0,0% | 3,1% | -0,2% | 4,1% | 0,9% | 5,5%  | 0,3% | -3,9% | -5,2% | 8,9% | 3,9% | 28,5% | 16,9%               |
| 2022 |       |      |      |       |      |      |       |      |       |       |      |      | -3,9% | -3,4%               |

Le 30/06/2022, le compartiment a changé de stratégie d'investissement passant d'une stratégie basée sur les sociétés européennes de grandes capitalisations à une stratégie basée sur le secteur des technologies à travers le monde, modifiant l'indice de référence de l'indice Dow Jones Stoxx 600 Euro à l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

|                           | 1 an          | 3 ans | Depuis création |
|---------------------------|---------------|-------|-----------------|
| Volatilité fonds (indice) | 15,7% (11,5%) | - (-) | 15,4% (11,3%)   |
| Ecart de suivi            | 9,7%          | -     | 9,6%            |
| Ratio d'information       | 1,2           | -     | 1,2             |
| Ratio de Sharpe           | 1,6           | -     | 1,6             |
| Max drawdown              | -10,55%       | -     | -10,55%         |

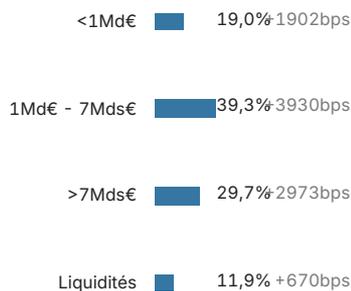
## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

| Top 5           | Bottom 5                    |
|-----------------|-----------------------------|
| Meta Platforms  | 602bps Hellofresh -126bps   |
| Pinduoduo       | 357bps Digital Bros -109bps |
| Arista Networks | 332bps FIX1C5 -81bps        |
| Kontron         | 280bps Barco -77bps         |
| Spotify         | 229bps Ekinops -68bps       |

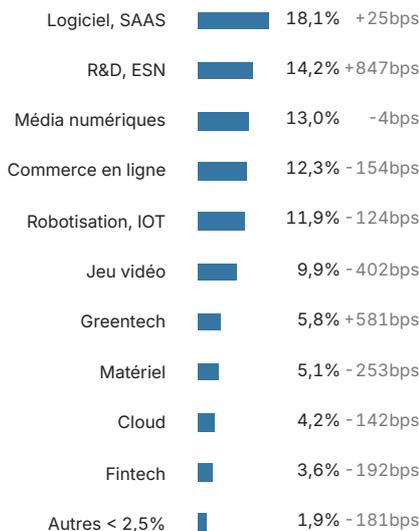
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG, complément Amiral Gestion - Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 87,47% - Taux de couverture Indice de référence : 99,67% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 90,98% - Taux de couverture Indice de référence : 75,96%

### ALLOCATION FONDS

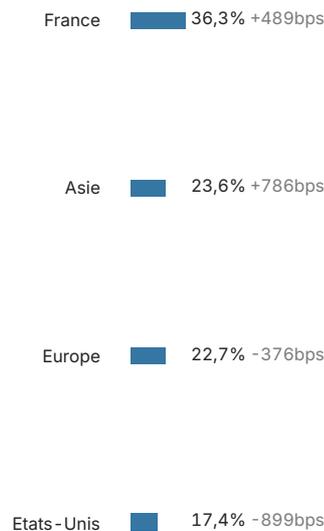
(ÉVOLUTION N / N - 1)



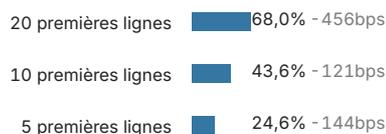
### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom            | Type    | Secteur                  | Pays       | % de l'actif net |
|----------------|---------|--------------------------|------------|------------------|
| Meta Platforms | Actions | Médias / Internet        | Etats-Unis | 5,7%             |
| Ses Imagotag   | Actions | Services aux entreprises | France     | 5,5%             |
| Kontron        | Actions | Services aux entreprises | Autriche   | 5,0%             |
| Wavestone      | Actions | Services aux entreprises | France     | 4,3%             |
| Fpt            | Actions | Services aux entreprises | Vietnam    | 4,2%             |

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part F
- Code ISIN : FR001400E5S0
- Classification AMF : OPCVM "Actions Internationales"
- Ind. de référence a posteriori : 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 5% TTC maximum
- Frais de sortie : 0% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 0,7% TTC maximum
- TER (29/12/2023) : 0,77%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds termine le trimestre sur une hausse de +7,3%, légèrement meilleure que celle de son indice de référence et portant sa hausse annuelle à +28,5% contre moins de +16,9% pour son indice. Un des principaux contributeurs du trimestre est la société SES Imagotag récemment renommée Vusion pour marquer l'évolution du modèle d'affaires vers plus de services. L'entreprise de digitalisation des magasins physiques du retail affiche une très belle performance sur le trimestre sans nouvelles précises sur le dossier. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs. Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.

La performance globale du fonds depuis son changement de stratégie le 30/06/2022 est très satisfaisante. Elle est de plus de 25% et supérieure de 500 bps à celle de son indice. Mais surtout, elle est diffuse à toutes les zones géographiques qu'adresse le portefeuille, ce qui valide selon nous notre stratégie d'investissement. En effet on retrouve dans les meilleurs contributeurs du fonds des sociétés US comme Meta et Arista, des sociétés asiatiques avec Pinduoduo et Netease. Et l'Europe n'est pas en reste grâce à Kontron et Spotify, pas plus que la France avec Vusion en 2ème position et Alten pas très loin derrière. Cette constatation est d'autant plus importante que la dynamique des marchés a été assez différente, c'est donc bien le stock picking qui a été efficace. La seule ombre au tableau concerne la société HelloFresh qui a connu une année particulièrement difficile (-30% sur l'année). Alors qu'il était possible d'entrevoir la normalisation de l'effet covid tant attendue ainsi qu'un début de retour de la demande en fin d'été, la société a communiqué au mois de novembre sur un ralentissement des recrutements clients sur son principal marché des kits repas à domicile aux US, conjugué à un retard de la montée en puissance de sa nouvelle usine de fabrication de plats préparés (marque Factor). Si le deuxième élément représente un aléa industriel conjoncturel surmontable, le ralentissement des recrutements aux US replonge le marché dans le débat classique sur le cas d'investissement concernant la taille du marché adressable ainsi que sur le potentiel saturation de croissance du modèle économique. Il est intéressant de voir que ce ralentissement qui caractérise le marché américain ne se traduit pas pour l'instant sur d'autres pays en Europe connaissant les mêmes niveaux de pénétration et de maturité. Le cours de bourse se rapproche de son niveau d'IPO d'il y a 6 ans alors même que le chiffre d'affaires a été multiplié par 6 entre-temps. Le titre s'échange désormais sur une valeur d'entreprise de 2 Mds € alors même que la société devrait, selon nous, générer un excédent brut d'exploitation de 450 millions d'euros, plutôt que que la société devrait générer près de 450m€ d'Ebitda cette année. Le marché ne croit visiblement plus dans l'histoire alors qu'à l'inverse, la société profite de ces niveaux de valorisation déprimés pour racheter ses titres.

Nous avons en fin d'année opéré un rebalancement du portefeuille. En effet, beaucoup de sociétés étaient ou se rapprochaient de nos objectifs de valorisation sur la zone US et surtout, d'autres pays ont des sociétés présentant un bon rapport rendement / qualité et qui deviennent relativement plus attractives. Ainsi la zone US est passée de 25% du fonds à 17% et la France de 27% à 36%, avec quelques ajustements marginaux sur le reste de l'Europe et l'Asie. Conséquence directe, la médiane du fonds est revenue un peu au-dessous de 2 Mds € parfaitement dans le range de 2 Mds à 5 Mds qu'implique la stratégie du fonds. C'est une des originalités majeures de notre stratégie, notre capacité à naviguer sur une zone géographique mondiale et également au travers des différents segments de marché offrant ainsi à nos investisseurs des moteurs de performance très différents.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 15/11/2023 : Abaissement du montant minimum de souscription initial de l'action I (de 3M€ à 1M€)
- 15/11/2023 : réouverture de l'action L à la souscription, clôture dès que son actif net aura atteint le seuil de 100M€
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 6,18%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

110 432,37 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : FPT Corp (Vietnam), Pricer, VusionGroup (ex SES Imagotag), Alten, Gérard Perrier

Ventes : PDD ADR, Kontron, VusionGroup (ex SES Imagotag), SOITEC, Spotify

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT TECH promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment et à son univers de référence est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport à un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement, et composé de plus de 1902 entreprises internationales de moyennes et grandes capitalisations boursières issues des secteurs des technologies ou assimilés, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra financière MSCI, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT TECH est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

SEXTANT TECH est un compartiment dynamique recherchant à surperformer son indice de référence, l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index à travers une sélection d'actions sur le secteur des technologies ou assimilées émises de manière prépondérante sur les marchés européens mais également à travers le monde.

## CHIFFRES CLÉS

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Actif net                          | 49,54M€              |
| VL part                            | 12 615,06€           |
| Capitalisation moyenne des actions | 134,6Mds€            |
| Capitalisation médiane des actions | 2,2Mds€              |
| Nombre de lignes                   | 37                   |
| Profil de risque                   | <b>1</b> 2 3 4 5 6 7 |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

|                     | Note ESG globale | Intensité carbone (teqCO2/M€ CA) |
|---------------------|------------------|----------------------------------|
| Fonds               | 5,6/10           | 33,7                             |
| Indice de référence | 5,3/10           | 175                              |

## PERFORMANCES HISTORIQUES



Changement de stratégie de gestion au 30 juin 2022

## PERFORMANCES - RÉORIENTATION DE GESTION LE 30 JUIN 2022

|                     | Performances cumulées |        |        |       |       |                 | Performances annualisées |       |       |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|-------|-------|-----------------|--------------------------|-------|-------|-----------------|
|                     | 1 mois                | YTD    | 1 an   | 3 ans | 5 ans | Depuis création | Depuis réorientation     | 3 ans | 5 ans | Depuis création |
| Fonds               | +3,9%                 | +27,4% | +27,4% | -     | -     | +25,1%          | -                        | -     | -     | +16,1%          |
| Indice de référence | +3,7%                 | +16,9% | +16,9% | -     | -     | +19,5%          | -                        | -     | -     | +12,7%          |

## PERFORMANCES MENSUELLES - RÉORIENTATION DE GESTION LE 30 JUIN 2022

|      | Janv. | Fév. | Mars | Avril | Mai  | Juin | Juil. | Août  | Sept. | Oct.  | Nov. | Déc.  | Année | Indice de référence |
|------|-------|------|------|-------|------|------|-------|-------|-------|-------|------|-------|-------|---------------------|
| 2023 | 9,0%  | 0,0% | 2,9% | 0,0%  | 3,5% | 1,2% | 5,0%  | 0,0%  | -3,6% | -4,9% | 8,5% | 3,9%  | 27,4% | 16,9%               |
| 2022 |       |      |      |       |      |      | 5,2%  | -1,1% | -9,2% | 0,8%  | 7,8% | -4,5% | -1,9% | 2,2%                |

Le 30/06/2022, le compartiment a changé de stratégie d'investissement passant d'une stratégie basée sur les sociétés européennes de grandes capitalisations à une stratégie basée sur le secteur des technologies à travers le monde, modifiant l'indice de référence de l'indice Dow Jones Stoxx 600 Euro à l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

|                           | 1 an          | 3 ans | Depuis création |
|---------------------------|---------------|-------|-----------------|
| Volatilité fonds (indice) | 15,0% (11,5%) | - (-) | 17,4% (12,7%)   |
| Ecart de suivi            | 8,5%          | -     | 10,2%           |
| Ratio d'information       | 1,2           | -     | 0,3             |
| Ratio de Sharpe           | 1,6           | -     | 0,8             |
| Max drawdown              | -9,81%        | -     | -16,30%         |

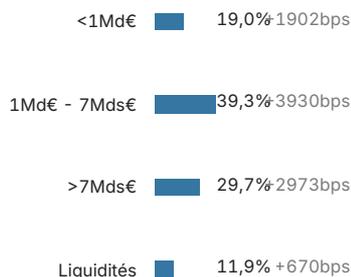
## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

| Top 5           | Bottom 5            |         |
|-----------------|---------------------|---------|
| Meta Platforms  | 601bps Hellofresh   | -125bps |
| Pinduoduo       | 355bps Digital Bros | -109bps |
| Arista Networks | 331bps FIV1C4       | -101bps |
| Kontron         | 280bps FIX1C4       | -80bps  |
| Spotify         | 228bps Barco        | -76bps  |

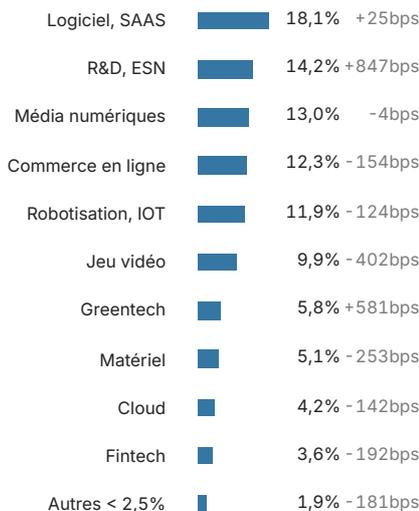
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG, complément Amiral Gestion - Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 87.47% - Taux de couverture Indice de référence : 99.67% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 90.98% - Taux de couverture Indice de référence : 75.96%

### ALLOCATION FONDS

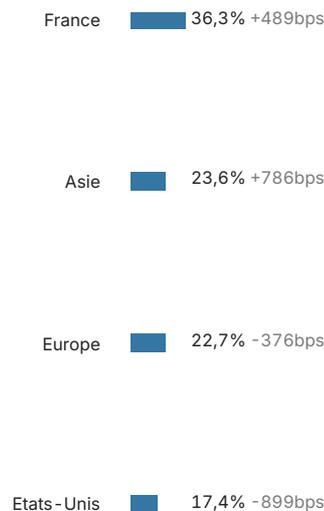
(ÉVOLUTION N / N - 1)



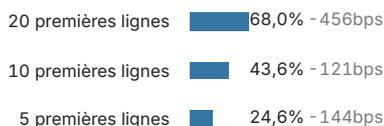
### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom            | Type    | Secteur                  | Pays       | % de l'actif net |
|----------------|---------|--------------------------|------------|------------------|
| Meta Platforms | Actions | Médias / Internet        | Etats-Unis | 5,7%             |
| Ses Imagotag   | Actions | Services aux entreprises | France     | 5,5%             |
| Kontron        | Actions | Services aux entreprises | Autriche   | 5,0%             |
| Wavestone      | Actions | Services aux entreprises | France     | 4,3%             |
| Fpt            | Actions | Services aux entreprises | Vietnam    | 4,2%             |

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : share\_category\_SI
- **Code ISIN** : FR001400BAA7
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions Internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 5% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 0% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 0,7% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de la performance de l'indicateur composite réinvestis, sous-réserve que la performance soit positive
- **TER (29/12/2023)** : 1,64%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds termine le trimestre sur une hausse de +7,2%, légèrement meilleure que celle de son indice de référence et portant sa hausse annuelle à +27,4% contre moins de +16,9% pour son indice. Un des principaux contributeurs du trimestre est la société SES Imagotag récemment renommée Vusion pour marquer l'évolution du modèle d'affaires vers plus de services. L'entreprise de digitalisation des magasins physiques du retail affiche une très belle performance sur le trimestre sans nouvelles précises sur le dossier. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs. Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.

La performance globale du fonds depuis son changement de stratégie le 30/06/2022 est très satisfaisante. Elle est de plus de 25% et supérieure de 500 bps à celle de son indice. Mais surtout, elle est diffuse à toutes les zones géographiques qu'adresse le portefeuille, ce qui valide selon nous notre stratégie d'investissement. En effet on retrouve dans les meilleurs contributeurs du fonds des sociétés US comme Meta et Arista, des sociétés asiatiques avec Pinduoduo et Netease. Et l'Europe n'est pas en reste grâce à Kontron et Spotify, pas plus que la France avec Vusion en 2ème position et Alten pas très loin derrière. Cette constatation est d'autant plus importante que la dynamique des marchés a été assez différente, c'est donc bien le stock picking qui a été efficace. La seule ombre au tableau concerne la société HelloFresh qui a connu une année particulièrement difficile (-30% sur l'année). Alors qu'il était possible d'entrevoir la normalisation de l'effet covid tant attendue ainsi qu'un début de retour de la demande en fin d'été, la société a communiqué au mois de novembre sur un ralentissement des recrutements clients sur son principal marché des kits repas à domicile aux US, conjugué à un retard de la montée en puissance de sa nouvelle usine de fabrication de plats préparés (marque Factor). Si le deuxième élément représente un aléa industriel conjoncturel surmontable, le ralentissement des recrutements aux US replonge le marché dans le débat classique sur le cas d'investissement concernant la taille du marché adressable ainsi que sur le potentiel saturation de croissance du modèle économique. Il est intéressant de voir que ce ralentissement qui caractérise le marché américain ne se traduit pas pour l'instant sur d'autres pays en Europe connaissant les mêmes niveaux de pénétration et de maturité. Le cours de bourse se rapproche de son niveau d'IPO d'il y a 6 ans alors même que le chiffre d'affaires a été multiplié par 6 entre-temps. Le titre s'échange désormais sur une valeur d'entreprise de 2 Mds € alors même que la société devrait, selon nous, générer un excédent brut d'exploitation de 450 millions d'euros, plutôt que que la société devrait générer près de 450m€ d'Ebitda cette année. Le marché ne croit visiblement plus dans l'histoire alors qu'à l'inverse, la société profite de ces niveaux de valorisation déprimés pour racheter ses titres.

Nous avons en fin d'année opéré un rebalancement du portefeuille. En effet, beaucoup de sociétés étaient ou se rapprochaient de nos objectifs de valorisation sur la zone US et surtout, d'autres pays ont des sociétés présentant un bon rapport rendement / qualité et qui deviennent relativement plus attractives. Ainsi la zone US est passée de 25% du fonds à 17% et la France de 27% à 36%, avec quelques ajustements marginaux sur le reste de l'Europe et l'Asie. Conséquence directe, la médiane du fonds est revenue un peu au-dessous de 2 Mds € parfaitement dans le range de 2 Mds à 5 Mds qu'implique la stratégie du fonds. C'est une des originalités majeures de notre stratégie, notre capacité à naviguer sur une zone géographique mondiale et également au travers des différents segments de marché offrant ainsi à nos investisseurs des moteurs de performance très différents.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 15/11/2023 : Abaissement du montant minimum de souscription initial de l'action I (de 3M€ à 1M€)
- 15/11/2023 : réouverture de l'action L à la souscription, clôture dès que son actif net aura atteint le seuil de 100M€
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 6,18%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

110 432,37 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : FPT Corp (Vietnam), Pricer, VusionGroup (ex SES Imagotag), Alten, Gérard Perrier

Ventes : PDD ADR, Kontron, VusionGroup (ex SES Imagotag), SOITEC, Spotify

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT TECH promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment et à son univers de référence est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport à un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement, et composé de plus de 1902 entreprises internationales de moyennes et grandes capitalisations boursières issues des secteurs des technologies ou assimilés, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra financière MSCI, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT TECH est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

SEXTANT TECH est un compartiment dynamique recherchant à surperformer son indice de référence, l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index à travers une sélection d'actions sur le secteur des technologies ou assimilées émises de manière prépondérante sur les marchés européens mais également à travers le monde.

## CHIFFRES CLÉS

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Actif net                          | 49,54M€              |
| VL part                            | 4 099,93€            |
| Capitalisation moyenne des actions | 134,6Mds€            |
| Capitalisation médiane des actions | 2,2Mds€              |
| Nombre de lignes                   | 37                   |
| Profil de risque                   | <b>1 2 3 4 5 6 7</b> |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

|                     | Note ESG globale | Intensité carbone (teqCO2/M€ CA) |
|---------------------|------------------|----------------------------------|
| Fonds               | 5,6/10           | 33,7                             |
| Indice de référence | 5,3/10           | 175                              |

## PERFORMANCES HISTORIQUES



Changement de stratégie de gestion au 30 juin 2022

## PERFORMANCES - RÉORIENTATION DE GESTION LE 30 JUIN 2022

|                     | Performances cumulées |        |        |        |        |        |                 |                      | Performances annualisées |       |        |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------------|----------------------|--------------------------|-------|--------|-----------------|
|                     | 1 mois                | YTD    | 1 an   | 3 ans  | 5 ans  | 10 ans | Depuis création | Depuis réorientation | 3 ans                    | 5 ans | 10 ans | Depuis création |
| Fonds               | +4,0%                 | +29,3% | +29,3% | +5,1%  | +33,6% | +50,6% | +105,0%         | +27,9%               | +1,7%                    | +6,0% | +4,2%  | +5,9%           |
| Indice de référence | +3,7%                 | +16,9% | +16,9% | +28,0% | +59,1% | +87,6% | +149,2%         | +20,1%               | +8,6%                    | +9,7% | +6,5%  | +7,6%           |

## PERFORMANCES ANNUELLES

|                     | 2013  | 2014 | 2015  | 2016  | 2017  | 2018   | 2019  | 2020  | 2021  | 2022   | YTD   |
|---------------------|-------|------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|--------|-------|
| Fonds               | 25,7% | 6,5% | 22,8% | -1,5% | 12,2% | -22,1% | 24,3% | 2,3%  | 12,2% | -27,6% | 29,3% |
| Indice de référence | 20,8% | 7,2% | 9,6%  | 1,7%  | 10,6% | -10,8% | 26,8% | -2,0% | 24,9% | -12,4% | 16,9% |

Le 30/06/2022, le compartiment a changé de stratégie d'investissement passant d'une stratégie basée sur les sociétés européennes de grandes capitalisations à une stratégie basée sur le secteur des technologies à travers le monde, modifiant l'indice de référence de l'indice Dow Jones Stoxx 600 Euro à l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

|                           | 3 ans         | 5 ans         | 10 ans        |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Volatilité fonds (indice) | 17,8% (13,6%) | 20,6% (17,8%) | 17,5% (16,3%) |
| Ecart de suivi            | 10,7%         | 10,5%         | 8,7%          |
| Ratio d'information       | -0,6          | -0,3          | -0,3          |
| Ratio de Sharpe           | 0,0           | 0,3           | 0,2           |
| Max drawdown              | -36,31%       | -36,31%       | -37,96%       |

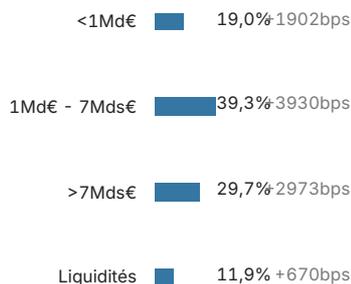
## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

| Top 5           | Bottom 5                      |
|-----------------|-------------------------------|
| Meta Platforms  | 603bps Hellofresh -127bps     |
| Pinduoduo       | 359bps Digital Bros -109bps   |
| Arista Networks | 333bps Barco -77bps           |
| Kontron         | 281bps Ekinops -69bps         |
| Spotify         | 230bps Paypal Holdings -66bps |

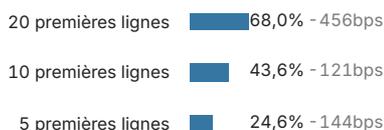
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG, complément Amiral Gestion - Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 87.47% - Taux de couverture Indice de référence : 99.67% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 90.98% - Taux de couverture Indice de référence : 75.96%

## ALLOCATION FONDS

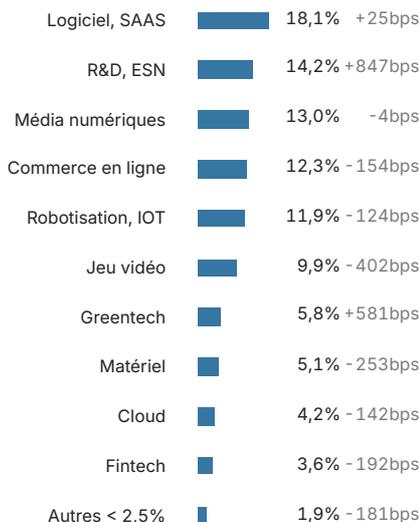
(ÉVOLUTION N / N - 1)



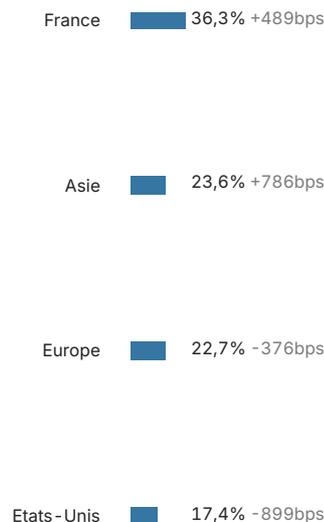
## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom            | Type    | Secteur                  | Pays       | % de l'actif net |
|----------------|---------|--------------------------|------------|------------------|
| Meta Platforms | Actions | Médias / Internet        | Etats-Unis | 5,7%             |
| Ses Imagotag   | Actions | Services aux entreprises | France     | 5,5%             |
| Kontron        | Actions | Services aux entreprises | Autriche   | 5,0%             |
| Wavestone      | Actions | Services aux entreprises | France     | 4,3%             |
| Fpt            | Actions | Services aux entreprises | Vietnam    | 4,2%             |

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part Z
- Code ISIN : FR0011050897
- Classification AMF : OPCVM "Actions Internationales"
- Ind. de référence a posteriori : 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 29/06/2011 Part : 29/06/2011
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation- Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 0% TTC maximum
- Frais de sortie : 0% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 0,1% TTC maximum
- TER (29/12/2023) : 0,17%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds termine le trimestre sur une hausse de +7,5%, légèrement meilleure que celle de son indice de référence et portant sa hausse annuelle à +29,3% contre moins de +16,9% pour son indice. Un des principaux contributeurs du trimestre est la société SES Imagotag récemment renommée Vusion pour marquer l'évolution du modèle d'affaires vers plus de services. L'entreprise de digitalisation des magasins physiques du retail affiche une très belle performance sur le trimestre sans nouvelles précises sur le dossier. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs. Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.

La performance globale du fonds depuis son changement de stratégie le 30/06/2022 est très satisfaisante. Elle est de plus de 25% et supérieure de 500 bps à celle de son indice. Mais surtout, elle est diffuse à toutes les zones géographiques qu'adresse le portefeuille, ce qui valide selon nous notre stratégie d'investissement. En effet on retrouve dans les meilleurs contributeurs du fonds des sociétés US comme Meta et Arista, des sociétés asiatiques avec Pinduoduo et Netease. Et l'Europe n'est pas en reste grâce à Kontron et Spotify, pas plus que la France avec Vusion en 2ème position et Alten pas très loin derrière. Cette constatation est d'autant plus importante que la dynamique des marchés a été assez différente, c'est donc bien le stock picking qui a été efficace. La seule ombre au tableau concerne la société HelloFresh qui a connu une année particulièrement difficile (-30% sur l'année). Alors qu'il était possible d'entrevoir la normalisation de l'effet covid tant attendue ainsi qu'un début de retour de la demande en fin d'été, la société a communiqué au mois de novembre sur un ralentissement des recrutements clients sur son principal marché des kits repas à domicile aux US, conjugué à un retard de la montée en puissance de sa nouvelle usine de fabrication de plats préparés (marque Factor). Si le deuxième élément représente un aléa industriel conjoncturel surmontable, le ralentissement des recrutements aux US replonge le marché dans le débat classique sur le cas d'investissement concernant la taille du marché adressable ainsi que sur le potentiel saturation de croissance du modèle économique. Il est intéressant de voir que ce ralentissement qui caractérise le marché américain ne se traduit pas pour l'instant sur d'autres pays en Europe connaissant les mêmes niveaux de pénétration et de maturité. Le cours de bourse se rapproche de son niveau d'IPO d'il y a 6 ans alors même que le chiffre d'affaires a été multiplié par 6 entre-temps. Le titre s'échange désormais sur une valeur d'entreprise de 2 Mds € alors même que la société devrait, selon nous, générer un excédent brut d'exploitation de 450 millions d'euros, plutôt que que la société devrait générer près de 450m€ d'Ebitda cette année. Le marché ne croit visiblement plus dans l'histoire alors qu'à l'inverse, la société profite de ces niveaux de valorisation déprimés pour racheter ses titres.

Nous avons en fin d'année opéré un rebalancement du portefeuille. En effet, beaucoup de sociétés étaient ou se rapprochaient de nos objectifs de valorisation sur la zone US et surtout, d'autres pays ont des sociétés présentant un bon rapport rendement / qualité et qui deviennent relativement plus attractives. Ainsi la zone US est passée de 25% du fonds à 17% et la France de 27% à 36%, avec quelques ajustements marginaux sur le reste de l'Europe et l'Asie. Conséquence directe, la médiane du fonds est revenue un peu au-dessous de 2 Mds € parfaitement dans le range de 2 Mds à 5 Mds qu'implique la stratégie du fonds. C'est une des originalités majeures de notre stratégie, notre capacité à naviguer sur une zone géographique mondiale et également au travers des différents segments de marché offrant ainsi à nos investisseurs des moteurs de performance très différents.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 15/11/2023 : Abaissement du montant minimum de souscription initial de l'action I (de 3M€ à 1M€)
- 15/11/2023 : réouverture de l'action L à la souscription, clôture dès que son actif net aura atteint le seuil de 100M€
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 6,18%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

110 432,37 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépeuplement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : FPT Corp (Vietnam), Pricer, VusionGroup (ex SES Imagotag), Alten, Gérard Perrier

Ventes : PDD ADR, Kontron, VusionGroup (ex SES Imagotag), SOITEC, Spotify

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT TECH promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment et à son univers de référence est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport à un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement, et composé de plus de 1902 entreprises internationales de moyennes et grandes capitalisations boursières issues des secteurs des technologies ou assimilés, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra financière MSCI, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT TECH est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

ANNEXE IV<sup>1</sup>

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : **SEXTANT TECH**

Identifiant d'entité juridique : **969500RN8DGG7SQBZR33**

Nom de la société de gestion : **AMIRAL GESTION**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

| Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?<br><small>[cocher et remplir le cas échéant, le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur des investissements durables]</small>  |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Oui  | <input checked="" type="checkbox"/> Non  |
| <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___ % | <input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de 20% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne fera aucun investissement durable |

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

#### Engagement de Note ESG moyenne du portefeuille supérieure à celle de l'univers d'investissement

Le compartiment applique dans son processus d'investissement le suivi d'un Score ESG issu du fournisseur de données MSCI ESG Ratings. Cette note identifie les risques et les opportunités ESG inhérents aux secteurs d'appartenance des entreprises évaluées<sup>2</sup>. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille de Sextant Tech par rapport à son univers de référence ESG.

Par ailleurs, le compartiment suit également l'évolution de la Note qualité ESG interne extraite de son analyse fondamentale.

<sup>1</sup> Date du document : 1<sup>er</sup> février 2024 – données arrêtées au 29/12/2023 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion :

[https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2650/sextant\\_tech\\_annexe\\_2\\_precontractuel\\_sfdr\\_dec2023\\_vf.pdf](https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2650/sextant_tech_annexe_2_precontractuel_sfdr_dec2023_vf.pdf)

<sup>2</sup> En cas de non couverture d'analyse ESG par MSCI, un complément de couverture est réalisé à partir de la Note de performance ESG du référentiel Amiral issue de la base de données Gaïa d'Ethifinance

**Par investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une **liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Note qualité ESG interne<sup>3</sup> :**

(Source : Amiral Gestion)

| Note qualité ESG (/10)          |     | Couverture <sup>4</sup> | Performance relative année n / n-1 |
|---------------------------------|-----|-------------------------|------------------------------------|
| Sextant Tech<br>Ptf au 29-12-23 | 6,5 | 99,5%                   | +13,2%                             |
| Sextant Tech<br>Ptf au 30-12-22 | 5,7 | 100%                    |                                    |

**Score ESG externe<sup>5</sup> :**

(Source : MSCI ESG Ratings)<sup>6</sup>

| Date       | Compartiment | Note ESG (/100) | Couverture | Performance relative du compartiment / univers |
|------------|--------------|-----------------|------------|--|
| 29/12/2023 | Sextant Tech | 5,57            | 87%        | +5,29%   |
|            | Univers      | 5,29            | 100%       |  |
| 30/12/2022 | Sextant Tech | 5,95            | 88%        | +18,5%   |
|            | Univers      | 5,02            | 99 %       |  |

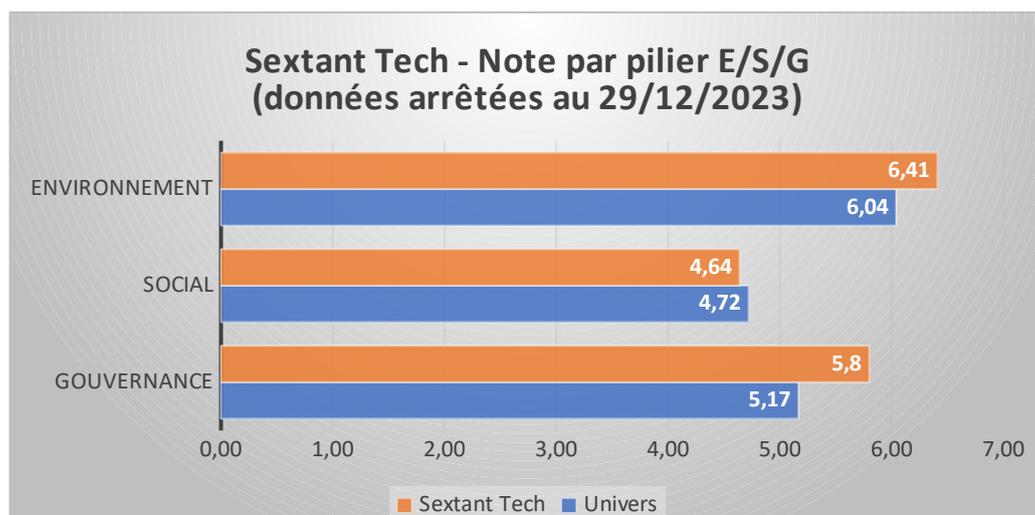
La performance ESG du compartiment Sextant Tech est supérieure à celle de son univers de référence ESG (+5,3%), ainsi que sur les 3 piliers Environnement - Social - Gouvernance, qui composent la notation ESG comme le montre les données figurant ci-dessous.

<sup>3</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>4</sup> Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 90% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC).

<sup>5</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>6</sup> En cas de non couverture d'analyse ESG par MSCI, un complément de couverture est réalisé à partir de la Note de performance ESG du référentiel Amiral issue de la base de données Gaïa d'Ethifinance



**Meilleures notes ESG du compartiment<sup>7</sup>**

| Au 29/12/2023    |              |                  |
|------------------|--------------|------------------|
| Nom              | Note ESG /10 | % de l'actif net |
| Amadeus IT Group | 10           | 0,9%             |
| Microsoft        | 9,3          | 0,9%             |
| Westwing Group   | 8,8          | 1,2%             |
| Salesforce       | 8,3          | 1,5%             |
| Believe          | 8,2          | 1,5%             |

**Notes ESG les moins élevées du compartiment**

| Au 29/12/2023          |              |                  |
|------------------------|--------------|------------------|
| Nom                    | Note ESG /10 | % de l'actif net |
| Gruppo MutuiOnline     | 1,5          | 3,5%             |
| PDD Holdings           | 1,7          | 1,9%             |
| Meta                   | 2,2          | 5,7%             |
| Ke Holdings            | 3,3          | 2,0%             |
| VusiongroupVusiongroup | 3,5          | 5,6%             |

**Indicateur de qualité environnemental / changement climatique**

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues Sextant Tech, le compartiment a pris un engagement de meilleure performance du portefeuille par rapport à son univers sur un indicateur de qualité environnemental en faveur du climat : l'Intensité carbone

Les résultats de cet engagement au 29/12/2023 sont restitués ci-dessous.

**ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE**

<sup>7</sup> Le rapport périodique de 2022 présentait les principaux contributeurs (positifs et négatifs) de la note ESG du portefeuille. La comparaison avec les meilleures et moins bonnes notes présentées ci-dessous n'est donc pas possible.

| DATE       | INTENSITE CARBONE*<br>SEXTANT TECH |         |              |                     |   |
|------------|------------------------------------|---------|--------------|---------------------|---|
|            | Couverture<br>PTF /UNIV            |         | Portefeuille | Univers             | Performance<br>relative<br>PTF/UNIV (%) |
|            | Portefeuille                       | Univers |              |                     |   |
| 29/12/2023 | 91%                                | 76%     | 33,7         | 174,91 <sup>8</sup> | -92,1%                                  |
| 30/12/2022 | 97%                                | 71%     | 42,6         | 81,2                | -47,6 %                                 |

**\*LEGENDE**

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l'arrêté des données de la plupart des entreprises sur l'exercice 2021, les données de l'exercice 2022 étant en cours de vérification.

WACI : Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO<sub>2</sub> / M€ de CA.

Scopes 1 élargi, 2 et partie indirecte du scope 3 amont

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre du Scope 1 élargi – i.e. les émissions de "Scope 1" + les émissions de 4 sources additionnelles (CCI4-Tetrachloromethane, C<sub>2</sub>H<sub>3</sub>Cl<sub>3</sub> – Trichloroethane, CBrF<sub>3</sub>- Bromotrifluoromethane et le CO<sub>2</sub> issu de la combustion de la biomasse) et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

**L'intensité carbone du compartiment Sextant Tech est significativement inférieure à celle de son univers de référence (-92%).**

**Suivi des métriques climat et d'empreinte environnementale de Sextant Tech<sup>9</sup>**

Le compartiment produit a minima annuellement un suivi de métriques climat et d'empreinte environnementale conformes avec les exigences de la TCFD.

La synthèse des résultats sur ces indicateurs clés est restituée dans le tableau ci-dessous :

| Intensité<br>carbone*<br>(Tco2/m€ CA)<br>Scope 1+2<br>Scope 1+2+3 | Température<br>et<br>Alignement<br>2°C* | Empreinte<br>environneme<br>ntale EC/R (%<br>CA)* | Part Verte<br>(alignement<br>à la<br>Taxo_ EU <sup>10</sup> )<br>*** | Part<br>Brune<br>(%CA)** | Risques de<br>Transition<br>(%EBITDA à<br>risque/scénari<br>o élevé)<br>Horizon 2030* | Risques<br>physiques<br>(score compo<br>ajusté /<br>scénario élevé)<br>Horizon 2030<br>(/100)* |
|---|---|---|--|--------------------------|---|--|
|---|---|---|--|--------------------------|---|--|

<sup>8</sup> Nous notons une hausse importante de l'intensité carbone de l'univers cette année par rapport à l'année dernière. En effet, le fournisseur S&P Trucost nous a communiqué une donnée très élevée sur un émetteur faisant partie de l'univers (pour la société brésilienne Oi SA). Sa valeur d'intensité a augmenté d'un facteur 1000. C'est une donnée qui est très vraisemblablement erronée mais qui est encore en cours d'investigation

<sup>9</sup> L'intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l'univers à partir des données de l'exercice 2021. Pour les autres indicateurs climat et d'empreinte environnementale, les données sont issues de l'exercice 2022.

<sup>10</sup> Il s'agit de la donnée d'Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d'affaires avec comme source les données de recherche de l'agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d'alignement reportées par les entreprises pour l'exercice 2022 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé pour partie de small mid caps cotées ou de large caps basées en dehors de l'Union Européenne, la majeure partie d'entre elles ne sont pas soumises à l'obligation de reporting sur l'exercice 2022 dont sont issues les données de leur rapport annuel 2023. En effet, l'obligation de publication d'alignement à la taxonomie s'étend sur un calendrier débutant au 1er janvier 2024 sur l'exercice 2023 jusqu'au 1er janvier 2028 (sur l'exercice 2027) pour les entreprises soumises à NFRD/CSRD. Aussi, il n'est aujourd'hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s'avérer très partielles à l'échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

|      |              |                               |          |      |                     |        |       |       |
|------|--------------|-------------------------------|----------|------|---------------------|--------|-------|-------|
| 2023 | SEXTANT TECH | 13,8<br>69,7                  | < 1,5°C  | 0,8% | 2,9% <sup>11</sup>  | 0%     | 0,2%  | 33,4  |
|      | Couverture   | 91%                           | 93%      | 95%  | 22%                 | -      | 91%   | 96%   |
|      | Univers      | 114,35 <sup>12</sup><br>199,2 | > 5 °C   | 1,2% | 16,9% <sup>13</sup> | 0%     | 0,2%  | 36,5  |
|      | Couverture   | 76%                           | 78%      | 84%  | 24,5%               | -      | 71%   | 78%   |
| 2022 | SEXTANT TECH | 24,1<br>106,3                 | < 2 °C   | 0,9% | 0 %                 | 0%     | 0,2%  | 23,1  |
|      | Couverture   | 97 %                          | 91 %     | 91 % | 70 %                | -      | 73%   | 67%   |
|      | Univers      | 52,9<br>152,5                 | < 2,7 °C | 1,1% | 1,3%                | 0,64 % | 0,45% | 25,2  |
|      | Couverture   | 71%                           | 71 %     | 71%  | 44%                 | -      | 62%   | 56,5% |

\* Source : S&P - Trucost

\*\*Source : MSCI

\*\*\* Source : Sustainalytics

Sextant Tech est bien orienté sur le plan de ses métriques climat en relatif de son univers, en particulier sur sa température inférieure à 1,5°C, convergente avec l'objectif de l'Accord de Paris pour le climat.

- **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cf. comparatif supra des données présentées pour les métriques climat et le score ESG externe.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment Sextant Tech promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 20% d'investissements durables.**

L'investissement durable pour Amiral Gestion<sup>14</sup> est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

<sup>11</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

<sup>12</sup> Nous notons une hausse importante de l'intensité carbone de l'univers cette année par rapport à l'année dernière. En effet, le fournisseur S&P Trucost nous a communiqué une donnée très élevée sur un émetteur faisant partie de l'univers (pour la société brésilienne Oi SA). Sa valeur d'intensité a augmenté d'un facteur 1000. C'est une donnée qui est très vraisemblablement erronée mais qui est encore en cours d'investigation

<sup>13</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

<sup>14</sup> Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion ;

<https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

#### Part d'investissement durable

| SEXTANT TECH  | (Données pondérées au 29/12/2023) | (Données pondérées au 30/12/2022) |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES</b><br><div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;">Part d'ID minimale : 20%</div> | <b>42,3%</b>                      | <b>48,7%</b>                      |
| Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation changement climatique  | 40,8%                             | 40,9%                             |
| Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux   | 1,5%                              | 7,7%                              |

Depuis l'exercice 2023, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissement durable pour nos compartiments. **A ce titre, le compartiment dégage au 29/12/2023 une part d'investissement durable représentant 42,33% de l'actif net du portefeuille.**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidence négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

Sa stratégie d'investissement socialement responsable se traduit également par des exigences supplémentaires comme l'application d'une note ESG minimale et d'une sélectivité ESG sur l'univers d'investissement qui constitue des facteurs additionnels attestant d'une bonne qualité ESG des investissements.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

#### Sélectivité ESG de l'univers de référence ESG du compartiment

Après application des politiques d'exclusions sectorielles, normatives et fondées sur la gravité des controverses, le taux de sélectivité de l'univers du compartiment s'élevait à **1,4% au 29/12/2023**.

Il est à noter que le compartiment n'a pas pris d'engagement de pourcentage minimum de réduction de l'univers de départ fondé sur des caractéristiques ESG.

#### Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle<sup>15</sup>



Au 29 décembre 2023, et sur l'ensemble de l'année 2023, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.

Par ailleurs, **la part brune du compartiment, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, est nulle.**

#### Non exposition du compartiment à des controverses de gravité forte à sévère<sup>17</sup>

**Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveaux de 5 (sévère) ou 4 (forte),** conformément à la politique d'exclusion du compartiment.

**Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).**

**Aucune entreprise n'est exposée à des controverses de niveau de gravité 4 (forte) et 5 (sévère),** conformément à la politique d'exclusion du compartiment.

Toutefois, il est à noter que 2 entreprises font l'objet d'une mise sous surveillance par le Comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion :

- **META Platforms** dans le cadre de deux controverses qui l'ont amené à être inscrites en statut Watchlist du Pacte Mondial des Nations Unies et dont le cas est décrit dans la section suivante.
- **ALPHABET** pour une controverses relatives à des pratiques anti-compétitives. Il est reproché à Alphabet (ex-Google) de profiter de sa position de leader sur le marché pour affaiblir ses concurrents. Et d'avoir utilisé sa position dominante dans la recherche sur Internet pour promouvoir son propre service de comparaison de prix dans les résultats de recherche au détriment de ses concurrents, qui ne paient pas de frais de publicité à Google. Ces pratiques déloyales auraient également eu pour impact de desservir les utilisateurs.

En 2023, plusieurs procès sont toujours en cours ou nouveaux, notamment intentés par le département de Justice des US.

En attendant l'issue de ces actions en justice, le comité a abaissé le niveau de gravité 4 – fort attribué par Sustainalytics en catégorie 3 – significative à

<sup>15</sup> La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

<sup>16</sup> Le détail des règles d'exclusion appliquées est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

<sup>17</sup> Taux de couverture d'analyse : 98%

l'instar de la qualification par MSCI. Selon l'analyse interne à ce stade, nous justifions cet abaissement en raison de sa taille et de son avance technologique, Alphabet n'ayant pas de véritable concurrent. Sustainalytics mentionne d'ailleurs dans son analyse que « la position dominante de Google sur le marché l'expose inévitablement à un examen antitrust ». En réponse aux décisions de la CE, Google déclare qu'elle n'est pas d'accord avec l'évaluation de la CE et que ses services offrent plus de choix aux consommateurs, pas moins. Il cite également la croissance d'Amazon et d'eBay comme preuve que ses offres n'ont pas étouffé la concurrence ou n'ont pas eu d'impact négatif sur les utilisateurs. En outre, il fait valoir que des milliers de commerçants européens utilisent les annonces de Google pour concurrencer les grandes entreprises.

Notre analyse fait également ressortir qu'Alphabet a apporté une forte utilité sociale grâce à l'innovation qu'il a fournie, à commencer par l'algorithme PageRank. Nous pensons qu'Alphabet a des normes éthiques strictes. Sa mission est de fournir un accès libre et facile à l'information à tous les peuples du monde, quels que soient les pays et les richesses, avec pour mission de démocratiser l'accès à l'information. De plus, en 2013, Google et la Federal Trade Commission (antitrust des États-Unis) ont conclu un accord concernant les problèmes de concurrence sur les marchés des appareils tels que les smartphones, les tablettes et les recherches en ligne. À l'époque, l'avocat externe de la Commission avait déclaré : « Il ne fait aucun doute que Google a pris des mesures agressives pour prendre l'avantage sur les fournisseurs de recherche rivaux. Cependant, la mission de la FTC est de protéger la concurrence, et non les concurrents individuels. Les éléments de preuve n'ont pas démontré que les actions de Google dans ce domaine ont étouffé la concurrence en violation de la loi américaine. Par conséquent, en raison de cet accord passé, il est difficile de classer les problèmes antitrust actuels comme étant élevés ou graves ».

**Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).**

#### **Bilan global au 29/12/2023**

Au 29/12/2023, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- o ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

#### **Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant Tech sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment Sextant Tech exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse

de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

### Bilan au 29/12/2023



- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
- Une entreprise du portefeuille est inscrite sous statut Watchlist et mise sous surveillance par Amiral Gestion<sup>18</sup> : META PLATFORMS\*

Taux de couverture d'analyse : 98%

#### \*Cas Meta Platforms<sup>19</sup>

La société américaine Meta Platforms (ex Facebook), l'un des géants du Web faisant parti des GAFAM, a été mise sous surveillance fin 2022 à la suite de deux controverses sur la gestion des données personnelles des utilisateurs pour la première, la seconde sur l'impact négatif de ses produits sur la santé mentale des adolescents, plaçant l'entreprise sous un double statut de Watchlist du **Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 1) et des Principes directeurs de l'OCDE (chapitre IV et VIII) pour atteinte à la protection des droits humains internationaux** et d'atteintes aux intérêts des consommateurs.

A ce titre, **l'entreprise a été mise sous surveillance lors de la réunion du Comité de surveillance des controverses qui s'est tenue le 12 octobre 2022.**

Cette mise sous surveillance et les éléments d'analyse ont été communiqués dans le rapport SFDR du fonds en date du 30/12/2022. Pour rappel :

- **La première controverse** faisait état d'une **utilisation non autorisée des données personnelles par un tiers entre 2015 à 2018**, et a fréquemment fait l'objet d'allégations liées à un **traitement inapproprié de ces mêmes données**. Ainsi, suite à une action collective devant les tribunaux suite au scandale Cambridge Analytica (2018), Meta est parvenu à un accord dans son procès Cambridge Analytica en acceptant de payer l'amende de 5 milliards de dollars décidée en juillet 2019.

Actions correctives : Meta a mis en place début 2022 une nouvelle politique de confidentialité beaucoup plus claire et basée sur les recommandations des experts en protection de la vie privée. Dans le cadre également de ses mesures de vigilance renforcée, META a annoncé fin novembre 2023 avoir démantelé un réseau basé en Chine de près de 5000 faux comptes Facebook et Instagram tentant d'influencer le discours en ligne sur la politique américaine. Ce type d'opérations a également été réalisé plus tôt en 2023 sur de faux comptes russes et iraniens<sup>20</sup>.

- **La seconde controverse, datant de 2016 mais avec de nouvelles actualités négatives en 2023**, a mis en évidence l'impact significatif que pouvaient avoir les plateformes Facebook et Instagram sur :
  - **le respect des droits de l'homme des utilisateurs dans les pays en développement et des zones à risques (Kenya, Myanmar, Afrique du Sud).** En

<sup>18</sup> Décision du Comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion des 12 octobre 2022 et 27 juillet 2023

<sup>19</sup> Source : Analyse ESG MSCI, fiche d'analyse Global Compact + controverses de Sustainability

<sup>20</sup> Meta fait le ménage en Chine : un réseau de milliers de faux comptes démantelé ! (clubic.com)

décembre 2022, Meta a été accusée dans une action en justice au Kenya d'avoir permis la divulgation de contenus préjudiciable, exacerbant le conflit Ethiopien entre 2020 et 2022. En 2023, le WSJ a accusé Meta de contribuer à l'augmentation de la violence et de la propagande nationalistes hindoues en Inde.

**Action corrective :** Depuis 2018, Meta a ajusté significativement ses algorithmes et moyens de contrôle à plusieurs reprises, en particulier en ce qui concerne la modération de contenu en période d'élections ou de conflits. Comme en atteste la décision de la Maison Blanche de rejoindre Threads<sup>21</sup> (Meta) et de quitter Twitter (nouvellement renommé X), Meta est maintenant devenu l'acteur de référence par sa capacité à équilibrer liberté d'expression et modération de contenu sur ses plateformes. D'autres sociétés de médias (Comcast, Walt Disney, Warner Bros) ont suivi et suspendu leurs publicités sur X et ont rejoint Threads de Meta. Ces mouvements sont une preuve de la confiance de grands acteurs Américains envers Meta en ce qui concerne la politique de gestion des données.

- **l'impact négatif de ses plateformes sur la santé mentale des adolescents : Des documents internes ont fuité à la suite de la communication par un lanceur d'alerte au Wall Street journal laissant transparaitre que Meta était au courant de l'impact négatif de ses plateformes.**

**Actions correctives :** L'article du WSJ était basé sur une interprétation de la recherche interne Meta qui fausse les résultats de l'enquête. L'évaluation de Sustainalytics est principalement fondée sur cet article. En effet, Meta a communiqué que contrairement aux allégations du Wall Street Journal, les recherches d'Instagram montrent que sur 11 des 12 problèmes de bien-être, plus d'adolescentes ont déclaré qu'Instagram les avait rendues meilleures plutôt que pires. Cette recherche, comme la recherche externe sur ces questions, a révélé que les adolescents déclarent avoir eu globalement plus d'expériences positives que négatives avec les réseaux sociaux. Meta a fait la **promotion des lignes d'assistance locales sur les troubles alimentaires et a mis en place un partenariat avec la NEDA** (National Eating Disorders Association) afin d'aider les adolescents à avoir une meilleure image d'eux-mêmes et de leur corps. En outre, ils ont fait la **promotion de comptes vérifiés qui partagent de la positivité et des conseils pour se sentir mieux.**

**En 2023, les équipes de gestion et d'analyse ESG d'Amiral Gestion ont poursuivi le suivi étroit des actualités et pratiques liées à ces controverses, de la qualité de la communication de Meta ainsi que les actions correctives additionnelles sur lesquelles s'engagent l'entreprise. Cette surveillance étroite du titre a été inscrite à l'ordre du jour de 2 comités de surveillance des controverses qui se sont tenus le 25/07/2023 et le 22/12/2023.**

- **Gestion des données :** Malgré les mesures prises en 2022, Meta a reçu de nouvelles amendes de la part de la DPC en 2021, 2022 et 2023 à la suite des enquêtes de la commission (condamnation de Meta à 1.2 milliards d'euro par la DPC-Commission de protection des données irlandaise au nom de l'UE en Mai 2023). Par ailleurs, les régulateurs aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie et dans l'UE envisagent tous une réglementation plus stricte ciblant l'entreprise. La récente mise en place de l'abonnement payant sur les plateformes Facebook et Instagram par Meta a permis de répondre aux nouvelles exigences RGPD spécifiques à l'Europe. "Pay or Okay" est vu par certains comme une entrave au libre consentement de l'utilisateur. Cependant, il est important de rappeler que les utilisateurs demeurent maîtres de leurs décisions, et en particulier celle de

---

<sup>21</sup> <https://www.zonebourse.com/actualite-bourse/La-Maison-Blanche-lance-un-compte-Threads-pour-Biden-et-Harris-45401833/>

ne plus utiliser les plateformes Meta. L'utilisation des plateformes Facebook et Instagram demeure basée sur le fait que l'utilisateur y trouve de la valeur. "Pay or Okay", or "Use something else" apparaîtrait plus objectif. Nous considérons que l'abonnement payant n'est pas une limitation du libre arbitre, mais plutôt une proposition alternative et positive pour ceux qui souhaitent une expérience sans publicités ciblées. A titre de comparaison, depuis 2023, le divertissement accessible sur Netflix s'acquiert également soit au prix d'un abonnement, soit avec de la publicité, tout comme Instagram.

Dans notre analyse comparative sur la responsabilité et la gestion des données privées, il est intéressant de noter les différentes approches adoptées par Meta et TikTok, ce dernier appartenant à ByteDance, une entreprise basée en Chine. En novembre 2022, TikTok a admis que ses employés en Chine avaient accès aux données des utilisateurs européens, incluant ceux de l'Union Européenne, de la Suisse, et du Royaume-Uni, soulevant des préoccupations quant à la sécurité et la confidentialité des informations personnelles. Cette révélation a alimenté les débats sur la protection des données à l'échelle internationale, menant le Congrès américain à envisager des mesures restrictives contre TikTok aux États-Unis. Les préoccupations ne se limitent pas uniquement à l'usage commercial de ces données, mais s'étendent également à la possibilité de leur utilisation par des entités gouvernementales chinoises, soulevant des questions importantes sur la gouvernance et la régulation des données à l'échelle mondiale<sup>22</sup>.

- **Impact des réseaux sociaux sur la santé mentale des adolescents** : malgré des mesures correctives identifiées, META continue d'être exposée sur cette controverse avec **une action en justice initiée par 40 Etats américains à l'automne 2023 pour nuisance à la santé mentale de la jeunesse**<sup>23</sup>. **Cette action en justice représente l'aboutissement d'enquêtes menées depuis deux ans sur les méthodes "addictives" des deux réseaux sociaux Facebook et Instagram.** Les États, démocrates et républicains, affirment que le groupe californien a "dissimulé la façon dont ces plateformes exploitent et manipulent les consommateurs les plus vulnérables", et "négligé les dommages considérables" causés à la "santé mentale et physique des jeunes de notre pays". Bien que ces questions soient légitimes et doivent être suivies avec attention, plusieurs éléments laissent penser que Meta cherche à adresser ce sujet de société complexe avec sérieux. Par ailleurs, le cas n'ayant pas été jugé, il est prématuré de conclure que Meta a un impact néfaste sur la santé mentale des jeunes sans pouvoir mettre en perspective plusieurs études. Par exemple, une étude scientifique menée par *The National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine*<sup>24</sup> en 2023 montre des impacts négatifs mais aussi positifs des réseaux sociaux. Ce second aspect ne peut être minimisé, car il apporte 1/ du divertissement pour la majorité des jeunes, et 2/ permet d'améliorer la santé de certains jeunes isolés ou en recherche d'opportunités. Aussi, il n'y a à ce jour pas de base scientifique faisant consensus pointant une contribution globalement négative des réseaux sociaux sur la santé des jeunes. L'innovation technologique vient avec des bons et des moins points. Il convient de prévenir ces derniers plutôt que de rejeter l'entière.

---

<sup>22</sup> <https://www.lesechos.fr/tech-medias/medias/tiktok-reconnait-que-ses-employes-en-chine-exploitent-les-donnees-des-europeens-1875618>

<sup>23</sup> <https://www.msn.com/fr-fr/actualite/monde/des-etats-americains-accusent-meta-de-nuire-a-la-sante-des-enfants/ar-AA1iNiJX?ocid=hwwinews&appid=hwbrowser&ctype=news>

<sup>24</sup> <https://www.nationalacademies.org/our-work/assessment-of-the-impact-of-social-media-on-the-health-and-wellbeing-of-adolescents-and-children>

Par ailleurs, nous avons noté que Meta a pris des initiatives plus claires en faveur de la santé mentale des adolescents en janvier 2024, reconnaissant l'importance croissante de cette problématique. Bien que les mesures actuelles puissent être considérées comme modestes dans l'absolu, elles marquent néanmoins un pas dans la bonne direction, et soulignent l'écoute et la réactivité de la direction de Meta. Cette prise de conscience montre que Meta améliore ses produits pour garder le meilleur de ce que ces technologies ont à apporter, c'est-à-dire la connexion humaine et la créativité. Parmi ces mesures en faveur de la santé mentale des adolescents, Meta permet désormais de faciliter le contrôle parental<sup>25</sup> via de nouveaux outils, stopper la propagation de photos et d'images sans le consentement préalable, cacher de manière accrue les contenus les plus inappropriés ou sensibles des adolescents sur Facebook et Instagram.

Toutefois, nous restons particulièrement attentifs sur l'accusation de méthodes addictives et la suite des actualités, dont le suivi des procédures judiciaires en cours.

#### **Une action d'engagement collaboratif sur le cas META à laquelle s'associe activement Amiral Gestion**

C'est dans ce contexte que dans le cadre de la controverse sur la santé mentale de jeunes, Amiral Gestion a rejoint le 11 avril 2023 une coalition composée de 27 investisseurs sur le thème de la Tech Responsable (*Tech & mental health*) à l'initiative de Sycamore AM et Axa IM<sup>26</sup>. L'objectif de cette coalition est d'engager les grandes entreprises du secteur technologique dans la prise en compte d'enjeux liés à la santé mentale et au bien-être des utilisateurs finaux en cherchant à atténuer l'impact potentiellement négatif de la technologie. La promotion de 7 bonnes pratiques sera communiquée dans ce contexte d'engagement porté par nos **fonds Sextant Tech et Sextant Grand Large qui sont les véhicules principaux d'engagement pour Amiral Gestion. Le détail de l'engagement est détaillé dans le rapport dans la partie dédiée à l'engagement.**

#### **Conclusion du comité de surveillance des controverses**

Compte tenu des signes de bonne foi dont Meta a fait preuve jusqu'ici au sujet de la promotion de pratiques vertueuses sur les réseaux sociaux et en particulier pour les jeunes, ainsi que de sa nouvelle ligne de conduite sur la confidentialité des données, le Comité a décidé fin 2023 de maintenir en niveau de gravité 3 les controverses mentionnées supra impactant Meta Platforms. **En 2024, nous continuerons à suivre étroitement les points sus mentionnés afin d'affiner notre position vis-à-vis de l'entreprise qui reste sous surveillance.**

Description détaillée :

*La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas*

<sup>25</sup> <https://about.instagram.com/blog>

<sup>26</sup> [https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_lec\\_8h\\_premium&utm\\_content=20230711&xtor=EPR-5010-\[20230711\]](https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_lec_8h_premium&utm_content=20230711&xtor=EPR-5010-[20230711])

compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Le compartiment Sextant Tech prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) de l'annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d'Amiral Gestion, incluant l'approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur le suivi de performance du portefeuille sur les 16 indicateurs PAI en relatif de son univers de référence pour l'année 2023 sont restituées pour la première fois dans le reporting périodique annuel dédié du compartiment matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment<sup>27</sup>.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l'année 2024 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

### **Quels ont été les principaux investissements<sup>28</sup> de ce produit financier ?**

| SEXTANT TECH                                      |                               |            |            |
|---|-------------------------------|------------|------------|
| Investissements les plus importants au 29-12 2023 | Secteurs                      | % d'actifs | Pays       |
| BFT Aureus ISR                                    | Fonds                         | 5,8%       | France     |
| Meta  | Services de communication     | 5,7%       | États-Unis |
| VusiongroupVusiongroup                            | Technologies de l'information | 5,6%       | France     |
| Kontron   | Technologies de l'information | 4,9%       | Autriche   |
| Wavestone   | Technologies de l'information | 4,3%       | France     |
| FPT Corporation                                   | Technologies de l'information | 4,1%       | Vietnam    |
| Lectra  | Technologies de l'information | 4,1%       | France     |
| Alten   | Technologies de l'information | 4,1%       | France     |
| Netease   | Services de communication     | 3,9%       | Chine      |

<sup>27</sup> SICAV Sextant – Amiral Gestion

<sup>28</sup> Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 29/12/2023 représentant plus de 50% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.

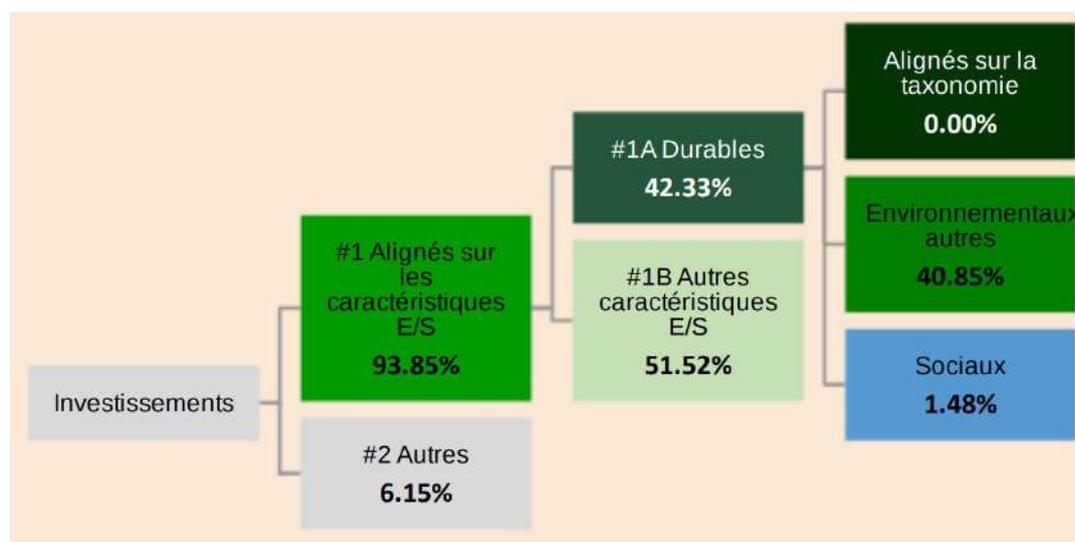
|                    |                               |              |        |
|--------------------|-------------------------------|--------------|--------|
| Gruppo MutuiOnline | Services financiers           | 3,5%         | Italie |
| Nintendo           | Services de communication     | 3,3%         | Japon  |
| Avant              | Technologies de l'information | 2,9%         | Japon  |
| <b>TOTAL</b>       |                               | <b>52,3%</b> |        |

**Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?**

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

**SEXTANT TECH**

(Portefeuille arrêté au 29/12/2023)



L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S couvre :

- La sous-catégorie #1A Durables couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

• **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les principaux secteurs contributeurs de la part d'investissements durables du compartiment établie à 42,33% sont présentés ci-dessous au travers des lignes les plus contributrices.

Le secteur des technologies de l'information ressort comme étant le plus fort contributeur du compartiment.

| SEXTANT TECH   |                               |            |            |
|--|-------------------------------|------------|------------|
| 10 lignes les plus contributrices à la part d'investissement durable au 29/12/2023 | Secteurs                      | % d'actifs | Pays       |
| Vusiongroup  | Technologies de l'information | 5,6%       | France     |
| Kontron  | Technologies de l'information | 4,9%       | Autriche   |
| Wavestone  | Technologies de l'information | 4,3%       | France     |
| Alten  | Technologies de l'information | 4,1%       | France     |
| Arista Networks  | Technologies de l'information | 2,8%       | États-Unis |

|                 |                               |      |            |
|-----------------|-------------------------------|------|------------|
| Paypal Holdings | Finance                       | 2,5% | États-Unis |
| Cegedim         | Santé                         | 2,5% | France     |
| Assystem        | Industrie                     | 2,5% | France     |
| HelloFresh      | Consommation de base          | 2,2% | Allemagne  |
| Barco NV        | Technologies de l'information | 2,0% | Belgique   |

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le compartiment Sextant Tech n'est pas engagé à avoir une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxinomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxinomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>29</sup> ?**

Oui :

D  le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire



<sup>29</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Non

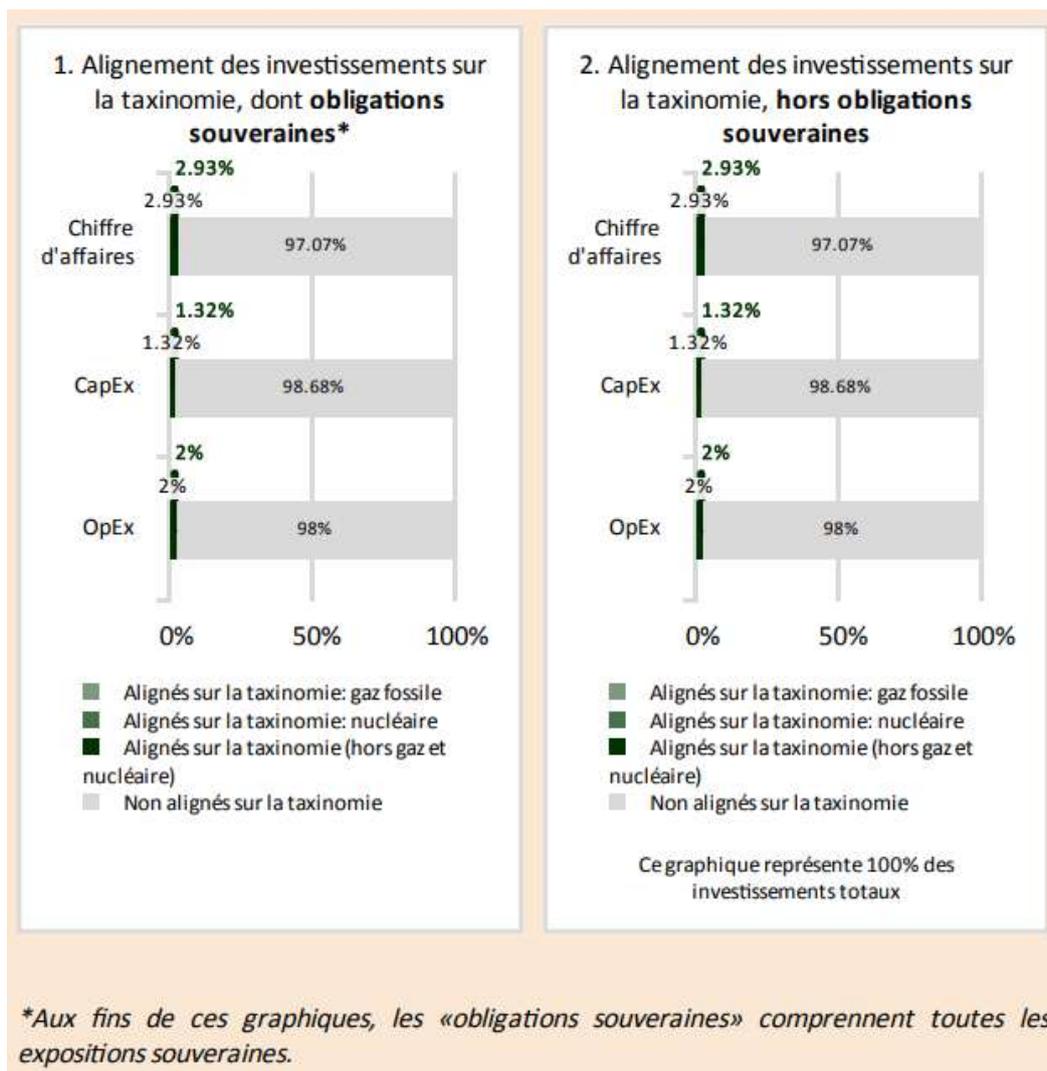
**SEXTANT TECH**

**Part des investissements alignées sur la taxonomie au 29/12/2023**

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)**, pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100%

### PART VERTE

SEXTANT TECH : 2,9 %

Sur la base de ces données fondées sur la Part verte liée au chiffre d'affaires, le portefeuille révèle **une part verte positive de 2,9%**, en progression depuis l'exercice précédent : en effet, la Part verte du compartiment au 30/12/2022 atteignait un alignement taxonomie de 0%.

Les principaux contributeurs de la taxonomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

| SEXTANT TECH  |                               |                         |                            |
|---|-------------------------------|-------------------------|----------------------------|
| Entreprises les plus contributrices à la Part Verte au 29/12/2023 | Secteur                       | % du chiffre d'affaires | Nature d'activité éligible |
| Barco   | Technologies de l'information | 27%                     | Habilitante                |

|                 |                               |      |             |
|-----------------|-------------------------------|------|-------------|
| Arista Networks | Technologies de l'information | 0,8% | Habilitante |
|-----------------|-------------------------------|------|-------------|

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

• **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Les 2,93% d'investissements du portefeuille alignés à la taxonomie proviennent principalement des activités habilitantes de Barco, captées par la part du chiffre d'affaires aligné.

| Part des investissements réalisés par types d'activités – Sextant Tech |                                   |                                      |                        |                      |
|--|-----------------------------------|--------------------------------------|------------------------|----------------------|
| Source : Sustainalytics  |                                   | Activité contributrice <sup>30</sup> | Activité de transition | Activité habilitante |
| 2023   | Part des CAPEX alignés            | 0,15%                                | 0,6%                   | 0,6%                 |
|  | Part des OPEX alignés             | 0%                                   | 0%                     | 2%                   |
|  | Part du Chiffre d'Affaires aligné | 0%                                   | 0%                     | 2,9%                 |
|  | Couverture                        | 17,2% <sup>31</sup>                  |                        |                      |
| 2022   | Part des CAPEX alignés            | 0%                                   | 0%                     | 0%                   |
|  | Part des OPEX alignés             | 0%                                   | 0%                     | 0%                   |
|  | Part du Chiffre d'Affaires aligné | 0%                                   | 0%                     | 0%                   |
|  | Couverture                        | 69,70%                               |                        |                      |

• **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cf tableau ci-dessus.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxinomie de l'UE ?**

**40,85%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement

<sup>30</sup> Activités bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne)

<sup>31</sup> A noter que le taux de couverture baisse en raison des données reportées par les entreprises exclusivement prises en compte dans ce calcul, conformément aux recommandations du régulateur pour le reporting 2023. Dans le reporting 2022, les données estimées par l'agence Sustainalytics étaient retenues, les entreprises ne reportant pas encore leur part verte.

climatique correspondants<sup>32</sup>, le compartiment Sextant Tech totalise au 29/12/2023 40,85% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Vusiongroup (5,6%), Kontron (4,9%), Wavestone (4,3%) ou encore Alten (4,1%).

### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

1,5%

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants<sup>33</sup>, le compartiment Sextant Tech totalise au 29/12/2023 1,48% d'investissements durables ayant un objectif social.

Seule une société est éligible : Believe (1,5%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient 6,15% de l'actif total du compartiment au 29/12/2023 et correspondaient principalement à des liquidités et à l'investissement dans un fonds sous-jacent (i.e. BFT Aureus ISR classifié SFDR 8).

Les liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Elles ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires et la pratique de dialogue engagement actionnariales** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et sur le plan de leurs pratiques sous-jacentes.

<sup>32</sup> <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2357/doc>

<sup>33</sup> Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

Le reporting 2023 de l'activité de vote et d'engagement du compartiment vous est restitué ci-dessous.

**Reporting de votes 2023**

|  | <b>2023</b>   | <b>2022</b>   |
|--|---|---|
| Nombre d'AG votables   | 37  | 44  |
| Pourcentage d'AG votées  | <b>100%</b>   | <b>100%</b>   |
| Nombre de résolutions votées   | 605   | 854   |
| Pourcentage de résolutions votées "abstention" ou "contre"                               | <b>20%</b>  | <b>12%</b>  |
| Nombre de résolutions d'actionnaire déposées   | 52  | 20  |
| Nombre de résolutions d'actionnaires soutenues par Amiral Gestion                        | 36  | 12  |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur le dividende                                   | 0%  | 0%  |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur la rémunération des dirigeants                 | 20%   | 19%   |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur la nomination des administrateurs              | 23%   | 6%  |
| Types de résolutions pour lesquelles un vote contre a été le plus fréquemment recommandé | Augmentations de capital : 43%  | Augmentations de capital : 34%  |
|  | Rémunération des dirigeants : 20%   | Rémunération des dirigeants : 19%   |
|  | Nomination des administrateurs : 23%  |   |
| Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus élevé    | Alten, Amadeus, Believe, Funding Circle, Lectra, Vusiongroup, Westwing : 100%                         | Alten, Digital Bros, Dole, Funding Circle, Soitec, Ubisoft : 100%   |
| Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus faible   | Kontron, Arista Networks : 25%, Netease : 38%, Assystem : 46%, Airbnb : 50%, Gruppo Mutaionline : 53% | DO & Co : 44%, Universal Music : 50%, Technogym : 57%, SMCP : 60%, Plastic Omnium : 61%, Ipsos, NV Bekaert, Pinduoduo : 67% |

**Reporting de dialogue et engagement ESG 2023**

L'Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

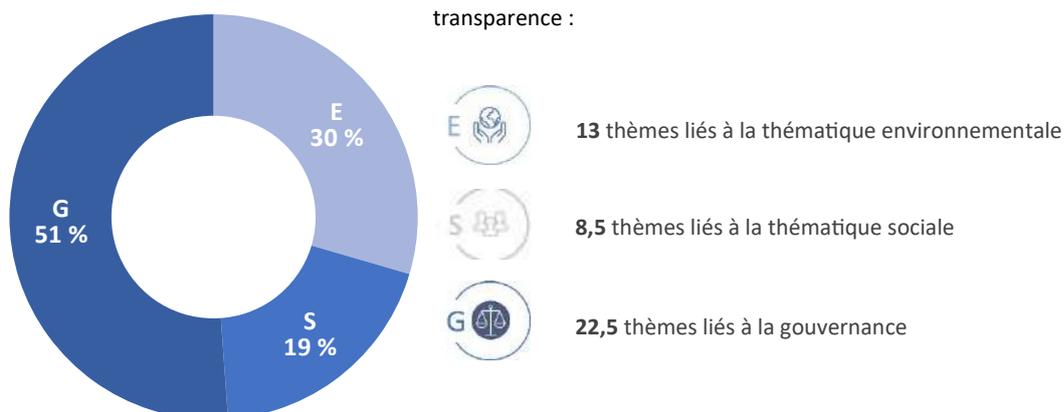
Sur l'année 2023, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement

- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

| Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2023 : |  |  |             |   |
|--|--|--|-------------|---|
| <b>15</b><br>entreprises   | <b>37,1%</b><br>du portefeuille<br>au 29-12-2023 | Engagements<br>individuels et<br>collaboratifs | <b>E</b>    | Barco, Ekinops, Funding Circle Holdings, Gerard Perrier, Kontron, Lumibird, PSI Software                                      |
|  |  |  | <b>S</b>    | ASSYSTEM, Barco, Gerard Perrier, HelloFresh, Lumibird, Ubisoft  |
|  |  |  | <b>G</b>    | Avant Corp, Assystem, Barco, Believe, Cegedim, Ekinops, Gerard Perrier, HelloFresh, Kontron, Lumibird, Vusiongroup, Wavestone |
|  |  |  | <b>ESGT</b> | PSI Software  |

**Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique :**

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :



**Illustrations d'actions engagement menées en 2023**

| Kontron       |   |
|---------------|---|
| <b>Pilier</b> |  <b>Environnement</b> |

Kontron a sollicité ses actionnaires à travers une enquête afin qu'ils apportent leur opinion sur les enjeux les plus matériels auxquels sont confrontés l'entreprise et sa stratégie Sustainability. Nous avons profité de cet échange pour féliciter l'entreprise notamment sur sa première publication d'un bilan carbone. Néanmoins nous avons remarqué que le scope 3 n'était pas complet à ce stade, et avons encouragé Kontron à publier un scope 3 comportant la partie upstream et downstream en suivant la méthodologie du GHG Protocol. Dans cette même lignée nous évoqué le questionnaire climat du CDP, en tant qu'investisseur nous pensons que la participation de l'entreprise aux campagnes Disclosure du CDP témoignerait d'une très transparence environnementale et représenterait un premier pas vers une stratégie climat établie.

Quant aux objectifs de réduction des émissions de l'entreprise, nous avons noté que Kontron mentionnait brièvement un objectif de réduction de ses émissions de 50% d'ici à 2030 dans son rapport annuel. Pour mieux comprendre cet objectif, nous avons encouragé l'entreprise à publier dans son prochain rapport davantage d'informations sur cet objectif et les actions qui y sont adossées.

Dans l'ensemble l'entreprise réalise de très bons progrès, et nous serons attentifs aux prochaines évolutions.

| Ekinops  |             |
|--|-------------|
| Pilier   | Gouvernance |
|    |             |
| <p>Lors de l'AG du 24 mai 2023, plusieurs résolutions portant notamment sur un plan d'actions gratuites et des augmentations de capital sans droits préférentiels de souscription, ont été rejetées. Nous avons prévenu la société que nous allions voter contre à plusieurs d'entre elles et nous avons échangé avec elle à ce sujet.</p> <p>Nous nous sommes entretenus avec le DAF afin de lui expliquer notre position et proposer d'échanger plus en amont de l'assemblée générale à l'avenir, avant que l'entreprise ne publie son projet de texte des résolutions soumises à l'assemblée générale.</p> <p>Le rejet de ces résolutions n'a pas d'impact majeur pour le groupe mais nous espérons qu'il provoquera une prise de conscience et permettra d'améliorer certaines pratiques de la gouvernance, en particulier la tendance à faire beaucoup de plans d'actions dilutifs, ce qui est contre l'intérêt des actionnaires minoritaires que nous sommes. De plus nous avons remarqué par le passé qu'à la suite de ces plans d'actions, les dirigeants ont été amené à vendre une grande partie de leurs titres sur le marché.</p> <p>En décembre, nous avons à nouveau échangé avec l'entreprise lors d'un roadshow organisé sur la gouvernance afin de préparer l'AG 2024. Nous avons notamment formulé des recommandations auprès de la société sur la rémunération du PDG et des plans d'actions gratuites (valeur absolue, conditions de performance).</p> |             |

#### **Participation d'Amiral Gestion à la coalition « Tech & Mental Health »**

Dans le cadre de la controverse sur la santé mentale de jeunes (cf. partie dédiée dans le rapport), Amiral Gestion a rejoint le 11 avril 2023 une coalition composée de 27 investisseurs sur le thème de la Tech Responsable (Tech & Mental Health) à l'initiative de Sycomore AM et Axa IM<sup>34</sup>. **L'objectif de cette coalition**

<sup>34</sup> [https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pressure-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_lec\\_8h\\_premium&utm\\_content=20230711&xtor=EPR-5010-\[20230711\]](https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pressure-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_lec_8h_premium&utm_content=20230711&xtor=EPR-5010-[20230711])

**est d'engager les grandes entreprises du secteur technologique dans la prise en compte d'enjeux liés à la santé mentale et au bien-être des utilisateurs finaux en cherchant à atténuer l'impact potentiellement négatif de la technologie.**

Ces enjeux sont en effet peu abordés par les entreprises, qui ne répondent d'ailleurs pas toujours aux demandes individuelles des investisseurs. L'idée est de démultiplier notre impact à travers cette coalition pour pouvoir concrètement les engager pour les inciter à adopter de bonnes pratiques, parmi lesquelles :

- Définir une politique et mettre en place des mesures pour atténuer les risques d'addiction et les effets néfastes potentiels sur la santé mentale et le bien-être de l'utilisateur final.
- S'engager à assurer la sécurité des enfants en ligne dans les codes de conduite, les politiques en matière de droits humains ou les dispositifs d'évaluation des risques. Par exemple, mettre en place un site dédié qui détaille notamment leur politique de protection de l'enfant.
- Se fixer des objectifs spécifiques et communiquer sur les progrès accomplis.
- Définir des objectifs à court et moyen termes (même s'ils ne sont pas quantitatifs du fait du thème abordé), permettant aux actionnaires de suivre les améliorations et les progrès réalisés par les entreprises dans ce domaine.
- Développer un dispositif signalant les contenus préjudiciables en ligne, coopérer avec les autorités pour dénoncer les abus en ligne, et nouer des partenariats avec des tiers en matière de sécurité en ligne.
- Gouvernance, transparence et divulgation dans le cadre du contrôle du contenu de leurs produits.
- Soutenir les initiatives pédagogiques en matière de sécurité en ligne et celles en lien avec la technologie, la santé mentale et le bien-être.

Dans ce contexte, **les fonds Sextant Tech et Sextant Grand Large sont les véhicules principaux d'engagement pour Amiral Gestion via 3 gérants qui suivront avec l'équipe ESG les initiatives d'engagement menées en Support investor pour les sociétés META (Lead investor en cours d'arbitrage), UBISOFT (Lead Investor : AXA IM) et ALPHABET (Lead Investor : Boston Common AM).**

**Pour le fonds Sextant Tech, cela concerne son investissement dans ces 3 entreprises, avec un focus tout particulier sur l'entreprise META compte tenu de son exposition aux controverses et à son statut watchlist du Pacte Mondial des Nations Unies<sup>35</sup>**

En préparation de cet engagement qui devrait se matérialiser en 2024 auprès de META, nous approfondissons en interne l'analyse fondamentale ESG sur META, et dans le cadre de la controverse :

- nous cherchons à identifier si d'autres études scientifiques ont été publiées sur l'impact des réseaux sur la santé mentale des adolescents,
- nous menons une analyse comparative plus fine sur les mesures de protection de SNAPCHAT, Instagram et Tik Tok + le contenu des Guides pour les parents
- nous identifions dans les derniers rapports RSE et les fonctionnalités des appli de ces 3 acteurs les pratiques qui se rapporteraient aux préconisations de la coalition

Tous ces éléments nous permettront de préparer un meeting à planifier en 2024 avec l'Investor Relation de META.

**Le groupe d'investisseur a contacté Ubisoft** en tant que géant des jeux vidéo afin de l'engager sur le sujet. Bien que l'entreprise publie quelques informations concernant la santé mentale et reconnaisse les risques de toxicité liés à la surconsommation de jeux vidéo, la coalition juge le contenu insuffisant. Nous avons donc suggéré des initiatives à mettre en place telles que :

- Une politique visant à réduire les risques d'addiction
- Assurer la sécurité en ligne des enfants avec des objectifs spécifiques et une divulgation transparente des progrès

---

<sup>35</sup> Cf. la restitution de notre suivi d'analyse dans la partie dédiée du présent rapport

- Etablir un mécanisme de signalement des contenus nuisibles en ligne (abus, harcèlement)
- Soutenir activement les initiatives éducatives sur la sécurité en ligne et d'autres programmes liés à la technologie et au bien-être.

Nous sommes à ce stade dans l'attente d'une réponse de l'entreprise.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
Non applicable

**AVERTISSEMENT – Février 2024**

Le présent document est émis par Amiral Gestion.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation d'Amiral Gestion. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une

sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Certains points de données sont désormais calculés avec l'outil ESG Connect depuis janvier 2024 en application des méthodologies conçues par Amiral Gestion et sur base des données fournies par plusieurs fournisseurs de données extra-financières. Il est possible que des écarts puissent subsister à la marge par rapport à nos calculs internes, la complexité des bases de données et référentiels sous-jacents pouvant expliquer ces écarts temporaires, mais qui ne remettent toutefois pas en cause les conclusions générales ni la conformité de nos fonds, compartiments et mandats à leurs engagements précontractuels.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce document s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des informations fournies par les prestataires de données extra-financières, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

**CE DOCUMENT EST ÉMIS PAR :**

Amiral Gestion

Société par actions simplifiée au capital social de 629 983 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038

Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490

<https://www.amiralgestion.com>

Tableau 1

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

|   |
|---|
| <p><b>Acteur des marchés financiers</b><br/> <b>SEXTANT TECH, LEI : 969500RN8DGG7SQBZR33</b></p>  |
| <p><b>Résumé</b><br/>                 SEXTANT TECH, LEI : 969500RN8DGG7SQBZR33 prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Amiral Gestion.</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 29 décembre 2023.</p> <p><i>[Résumé prévu à l'article 5, dans les langues visées au paragraphe 1 dudit article]</i></p> |
| <p><b>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p><i>[Informations prévues à l'article 7, au format indiqué ci-dessous]</i></p>  |

| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés                   |                     |                              |                        |             |  |
|---|---------------------|------------------------------|------------------------|-------------|--|
| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité                            | Élément de mesure   | Incidences [année n]         | Incidences [année n-1] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| <b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b> |                     |                              |                        |             |  |
| Emissions de gaz à effet de serre   | 1. Emissions de GES | Émissions de GES de niveau 1 |                        |             |  |
|   |                     | Émissions de GES de niveau 2 |                        |             |  |

|  |  |   |             |  |                    |                    |
|--|--|---|-------------|--|--------------------|--------------------|
|  |  | Émissions de GES de niveau 3  |             |  |                    |                    |
|  |  | Émissions totales de GES  | 2504626,216 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 2. Empreinte carbone   | Empreinte carbone   | 4194,2928   |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements            | Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements  | 113,82      |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles  | 0           |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable            | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | 0,1358      |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique    | Consommation d'énergie en GWh par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact  | 0,3121      |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |

|  |  |   |            |  |                    |                    |
|--|--|---|------------|--|--------------------|--------------------|
|  |  | climatique  |            |  |                    |                    |
| Biodiversité   | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | 0,1172     |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| Eau  | 8. Rejets dans l'eau   | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | 0,0070     |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| Déchets  | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs  | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | 25621,3785 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| <b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |  |   |            |  |                    |                    |
| Les questions sociales et de personnel   | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes                 | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des   | 0          |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |

|  |   |   |        |  |                    |                    |
|--|---|---|--------|--|--------------------|--------------------|
|  | directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales   | Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales   |        |  |                    |                    |
|  | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations | 0,0802 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé  | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements   | 0,0829 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance   | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres  | 0,2056 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |

|  |  |   |                             |                               |                    |   |
|--|--|---|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|---|
|  | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Part d'investissement dans des société qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées   | 0                           |                               | En cours d'analyse | En cours d'analyse  |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b> |  |   |                             |                               |                    |   |
| <b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>  |  | <b>Élément de mesure</b>  | <b>Incidences [année n]</b> | <b>Incidences [année n-1]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| Environnement  | 15. Intensité de GES   | Intensité de GES des pays d'investissement  | Non applicable              |                               |                    |   |
| Social   | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales  | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion de nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, | Non applicable              |                               |                    |   |

|  |   | du droit national   |                             |                               |                    |   |
|--|---|---|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|---|
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>   |   |   |                             |                               |                    |   |
| <b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>  |   | <b>Élément de mesure</b>  | <b>Incidences [année n]</b> | <b>Incidences [année n-1]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| Combustibles fossiles  | 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers       | Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles | Non applicable              |                               |                    |   |
| Efficacité énergétique   | 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique   | Non applicable              |                               |                    |   |
| <b>Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>   |   |   |                             |                               |                    |   |
| <i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]</i> |   |   |                             |                               |                    |   |
| <b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>  |   | <b>Élément de mesure</b>  | <b>Incidences [année n]</b> | <b>Incidences [année n-1]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| Eau, déchets et autres matières  | 6. Utilisation et recyclage de l'eau  | 1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements  | 498636,24                   |                               | En cours d'analyse | En cours d'analyse  |

|   |   | (en mètres cubes),<br>par million d'euros<br>de chiffre d'affaires                                      |                      |                        |                    |  |
|---|---|---|----------------------|------------------------|--------------------|--|
| <i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]</i>  |   |   |                      |                        |                    |  |
| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité  |   | Élément de mesure   | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication        | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Droits de l'homme   | 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme | 0,1998               |                        | En cours d'analyse | En cours d'analyse   |
| <i>[Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]</i>  |   |   |                      |                        |                    |  |
| <b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>   |   |   |                      |                        |                    |  |
| <i>[Informations prévues par l'article 7]</i>   |   |   |                      |                        |                    |  |
| Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> .   |   |   |                      |                        |                    |  |
| <b>Politiques d'engagement</b>  |   |   |                      |                        |                    |  |
| <i>[Informations prévues par l'article 8]</i>   |   |   |                      |                        |                    |  |
| Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> et au sein de sa Politique d'engagement ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf</a> ) |   |   |                      |                        |                    |  |
| <b>Références aux normes internationales</b>  |   |   |                      |                        |                    |  |
| <i>[Informations prévues par l'article 9]</i>   |   |   |                      |                        |                    |  |
| Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion :   |   |   |                      |                        |                    |  |

<https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf>

**Comparaison historique**

[Informations prévues par l'article 10]

Non applicable

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

| Incidence négative sur la durabilité  | Incidence négative sur des facteurs de durabilité<br>(qualitative ou quantitative)                          | Élément de mesure   |
|---|---|---|
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>            |   |   |
| <b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b> |   |   |
| Émissions   | 1. Émissions de polluants inorganiques  | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  |
|   | 2. Émissions de polluants atmosphériques  | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  |
|   | 3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone   | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée      |
|   | 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris |
| Performance énergétique   | 5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables                  | Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par                             |

|                                 |  | source d'énergie  |
|---------------------------------|--|---|
| Eau, déchets et autres matières | 6. Utilisation et recyclage de l'eau   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires</li> <li>2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires</li> </ol> |
|                                 | 7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau  | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau  |
|                                 | 8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé   | Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau   |
|                                 | 9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques  | Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006   |
|                                 | 10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols                                       | Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols  |
|                                 | 11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables                              | Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables   |
|                                 | 12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers | Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers  |
|                                 | 13. Ratio de déchets non recyclés  | Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée   |
|                                 | 14. Espèces naturelles et aires protégées  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</li> <li>2. Part d'investissement dans des sociétés</li> </ol>   |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée |
|  | 15. Déforestation  | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation   |
| Titres verts   | 16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental    | Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental  |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b> |  |   |
| Titres verts   | 17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental | Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental  |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>                     |  |   |
| Émissions de gaz à effet de serre  | 18. Émissions de GES   | Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers  |
|  |  | Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers  |
|  |  | Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers  |
|  |  | Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers  |
| Consommation d'énergie   | 19. Intensité de consommation d'énergie  | Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré   |
| Déchets  | 20. Production de déchets d'exploitation   | Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets   |

|                            |   |  |
|----------------------------|---|--|
| Consommation de ressources | 21. Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des rénovations importantes | Part des matières premières (hors matériaux récupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes |
| Biodiversité               | 22. Artificialisation des sols  | Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs                |

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

| <b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |   |   |
|--|---|---|
| <b>Incidence négative sur la durabilité</b>  | <b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)</b>        | <b>Élément de mesure</b>  |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>   |   |   |
| Questions sociales et de personnel   | 1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail   |
|  | 2. Taux d'accidents   | Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée  |
|  | 3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies       | Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée |
|  | 4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs  | Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les   |

|                   |  |  |
|-------------------|--|--|
|                   |  | conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)  |
|                   | 5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel | Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel  |
|                   | 6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte   | Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte   |
|                   | 7. Cas de discrimination   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> <li>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> </ol> |
|                   | 8. Ratio de rémunération excessif  | Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)   |
| Droits de l'homme | 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme  |
|                   | 10. Manque de diligence raisonnable  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme   |
|                   | 11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains                        | Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains  |
|                   | 12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants                      | Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant  |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  | par le travail   | un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type d'activité   |
|  | 13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire   | Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité                        |
|  | 14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme   | Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée   |
| Lutte contre la corruption et les actes de corruption  | 15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption                          |
|  | 16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption              | Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption |
|  | 17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption | Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b> |  |   |
| Social   | 18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus   | Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)  |

|                   |   |  |
|-------------------|---|--|
|                   | 19. Score moyen en matière de liberté d'expression          | Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet) |
| Droits de l'homme | 20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme     | Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet  |
| Gouvernance       | 21. Score moyen en matière de corruption                    | Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet   |
|                   | 22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales | Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales   |
|                   | 23. Score moyen en matière de stabilité politique           | Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet   |
|                   | 24. Score moyen en matière d'état de droit                  | Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet                               |

Sextant Asie est un compartiment actions qui investit dans les sociétés cotées en Asie incluant le Japon. Construit en dehors de toute référence indicielle, le compartiment se positionne sur toutes les tailles de capitalisations boursières en se focalisant sur l'analyse fondamentale des sociétés. Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à l'indicateur MSCI AC Asia dividendes net réinvestis sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

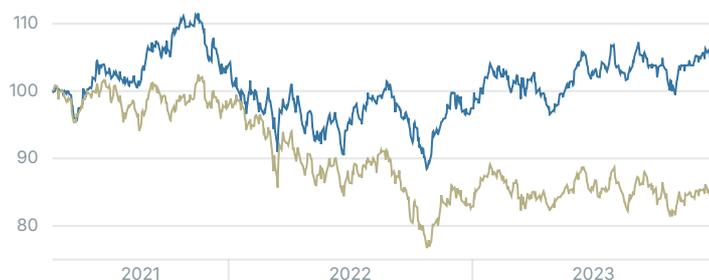
## CHIFFRES CLÉS

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Actif net                          | 67,2M€               |
| VL part                            | 108,10€              |
| Capitalisation moyenne des actions | 27,7Mds€             |
| Capitalisation médiane des actions | 1,1Md€               |
| Nombre de lignes                   | 40                   |
| Profil de risque                   | <b>1</b> 2 3 4 5 6 7 |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Asie +8,1% ● MSCI AC Asia NR € -13,0%



## PERFORMANCES

|                     | Performances cumulées |        |        |        |        |       |       |                 | Performances annualisées |       |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|-----------------|--------------------------|-------|-----------------|
|                     | 1 mois                | 3 mois | 6 mois | YTD    | 1 an   | 3 ans | 5 ans | Depuis création | 3 ans                    | 5 ans | Depuis création |
| Fonds               | +2,8%                 | +4,2%  | +5,7%  | +10,9% | +10,9% | -     | -     | +8,1%           | -                        | -     | +2,9%           |
| Indice de référence | +2,4%                 | +2,4%  | +1,8%  | +5,0%  | +5,0%  | -     | -     | -13,0%          | -                        | -     | -5,0%           |

## PERFORMANCES MENSUELLES

|      | Janv. | Fév.  | Mars  | Avril | Mai   | Juin  | Juil. | Août  | Sept. | Oct.  | Nov.  | Déc.  | Année | Indice de référence |
|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------------------|
| 2023 | 5,8%  | -3,1% | 2,2%  | -5,2% | 4,2%  | 1,4%  | 4,5%  | -1,6% | -1,3% | -4,2% | 5,7%  | 2,8%  | 10,9% | 5,0%                |
| 2022 | -3,9% | -0,4% | -1,3% | -1,5% | -0,4% | -1,3% | 4,0%  | 1,6%  | -7,2% | -3,0% | 10,1% | -2,3% | -6,1% | -15,3%              |
| 2021 |       |       |       | 0,0%  | -0,5% | 3,6%  | -1,9% | 4,4%  | 1,8%  | 1,9%  | -3,7% | -1,6% | 3,8%  | -2,2%               |

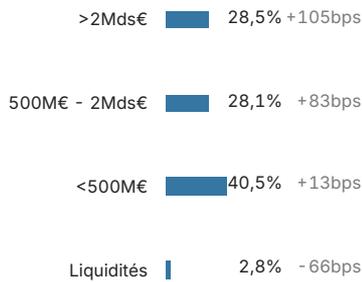
## INDICATEURS STATISTIQUES

|                           | 1 an          | 3 ans | Depuis création |
|---------------------------|---------------|-------|-----------------|
| Volatilité fonds (indice) | 10,6% (12,0%) | - (-) | 12,2% (13,6%)   |
| Ecart de suivi            | 6,5%          | -     | 7,7%            |
| Ratio d'information       | 0,9           | -     | 1,0             |
| Ratio de Sharpe           | 0,7           | -     | 0,1             |
| Max drawdown              | -7,31%        | -     | -20,72%         |

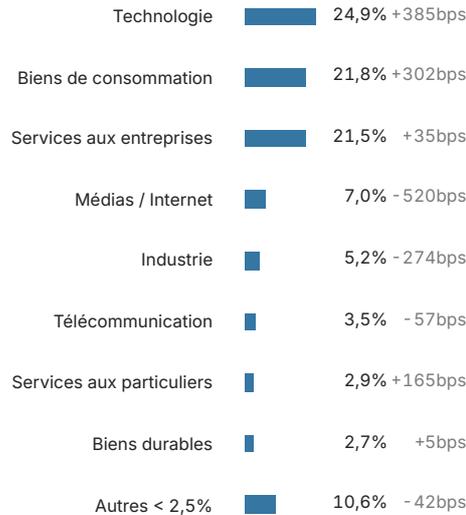
## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

| Top 5        | Bottom 5                        |
|--------------|---------------------------------|
| Map Aktif    | 498bps China Meidong AU -181bps |
| Pinduoduo    | 248bps Meituan -107bps          |
| Ginebra      | 201bps Pro-ship -77bps          |
| Sk Hynix Inc | 160bps Pca -72bps               |
| Fpt          | 143bps Ray -66bps               |

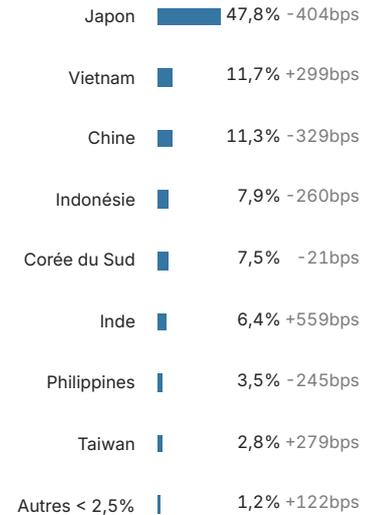
### ALLOCATION FONDS (ÉVOLUTION N / N-1)



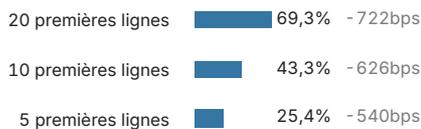
### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom                      | Type    | Secteur                  | Pays      | % de l'actif net |
|--------------------------|---------|--------------------------|-----------|------------------|
| Business Brain Showa-ota | Actions | Services aux entreprises | Japon     | 6,1%             |
| Nintendo                 | Actions | Technologie              | Japon     | 5,2%             |
| Map Aktif                | Actions | Biens de consommation    | Indonésie | 5,0%             |
| OPEN UP Group Inc.       | Actions | Services aux entreprises | Japon     | 4,7%             |
| Fpt                      | Actions | Services aux entreprises | Vietnam   | 4,4%             |

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part A tous souscripteurs
- **Code ISIN** : FR00140023U1
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI AC Asia NR €
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds:12/04/2021 Part:12/04/2021
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation- Règlement/Livraison** : J-1 à 16 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 2% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 2% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de l'indice avec application d'un High Water Mark
- **TER (29/12/2023)** : 3,12%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

En 2023, le portefeuille a réalisé une performance robuste de +10,9% contre +5,0% pour l'indice de référence. Depuis le lancement de notre stratégie dédiée à l'Asie en avril 2021, la performance cumulée est de +8,1%, l'indice de référence enregistrant une baisse de -13% sur la même période.

Démontrant l'efficacité de notre vision à long terme, nos cinq principaux contributeurs ont tous été des positions constantes pendant plus d'un an, trois d'entre eux - MAPA, Ginebra et FPT - étant détenus depuis l'origine.

Notre sous-pondération sur la Chine s'est avérée payante, l'indice CSI 300 affichant un repli de 9,3% en 2023. D'autant que nos meilleures convictions locales, Pinduoduo et Netease, ont généré des rendements respectifs de 79% et 23%, les plaçant parmi les meilleures performances du secteur chinois de l'Internet. Il est cependant essentiel de rester lucide et de reconnaître les défis qui s'imposent à ce secteur comme en témoignent nos investissements dans Alibaba et Meituan qui ont impacté la performance de 165 points de base.

En Asie du Sud-Est, nos investissements en Indonésie, au Vietnam et aux Philippines ont nettement mieux performé que leurs indices de référence régionaux. Bien que nous serons inévitablement confrontés à des périodes de sous-performance à l'avenir, nous pensons que le fait de détenir des entreprises de haute qualité dotées de marques fortes, d'avantages concurrentiels solides, de bilans conservateurs et d'une gestion supérieure conduira à une surperformance sur le long terme. La grande dispersion des rendements sur ces marchés émergents souligne l'importance du stock-picking. A titre d'exemple, on peut citer l'impressionnante performance de Ginebra (environ +60%) qui doit se comparer à la baisse de 1,8% de l'indice PCOMP des Philippines.

Nous restons très optimistes à l'égard du Japon en raison de la valorisation peu exigeante du marché et de l'impulsion donnée par le régulateur sur la réforme de la gouvernance.

L'année boursière fut remarquable, marquée par une très forte hausse des indices en devise locale (+28% pour l'indice large Nikkei 225 ; +25% pour le Topix Small). Une des raisons à cette performance est la forte baisse du yen qui a dopé les résultats des entreprises exportatrices et a incité les investisseurs étrangers à s'intéresser de plus près au marché nippon. Les performances relatives des deux indices, en euros, ne sont que de 15.5% et 8.9%. Plusieurs sociétés du portefeuille, de plus petite taille et plus centré sur le marché domestique, ont moins bénéficié de cette tendance de fonds. Au final, pour une exposition du portefeuille qui a évolué autour de 50% sur l'année, la contribution de nos investissements au Japon est légèrement supérieure à 4 points.

Bien que nous ne soyons pas des investisseurs thématiques, nos participations dans les géants des semi-conducteurs que sont TSMC et SK Hynix nous ont permis de bénéficier directement de la croissance explosive de l'intelligence artificielle. Nous avons commencé à acheter TSMC en janvier 2023, alors que la société se négociait à seulement 15 fois environ ses bénéfices, en raison de préoccupations géopolitiques et d'une offre excédentaire à court terme de semi-conducteurs. Nous estimons que le risque d'une invasion de Taïwan par la Chine dans les cinq prochaines années est faible et que la demande de semi-conducteurs de pointe sera plus forte à l'avenir. Nous avons donc saisi l'occasion de devenir partiellement propriétaire de l'une des plus grandes sociétés d'Asie à 15 fois les bénéfices. En ce qui concerne SK Hynix, Amiral a développé son cercle de compétences dans le secteur des mémoires, en investissant dans les trois leaders du secteur (les coréens Samsung et SK Hynix, l'américain Micron) à différentes périodes et dans des différents portefeuilles d'investissements. Nous avons acheté SK Hynix en décembre 2022, alors que le titre se négociait près de plus bas historiques au regard de son actif net, un ratio pertinent à regarder historiquement dans ce secteur. Le titre a progressé de plus de 80% en 2023.

Le portefeuille comptait 40 positions à la fin de 2023, contre 35 en 2022, principalement en raison d'une montée en puissance de nos investissements en Inde suite au recrutement d'un analyste dédié. Notre allocation sur le pays a ainsi progressé de 0,8% à 6,4%. Bien que les valorisations sur le marché indien soient élevées, nous continuons à découvrir de petites entreprises qui se négocient à des valorisations raisonnables. Le potentiel à long terme de l'Inde reste très prometteur et, bien qu'il puisse y avoir des ralentissements en cours de route, nous sommes constamment surpris par le rythme auquel le pays progresse chaque fois que nous nous rendons en Inde.

De manière plus granulaire, les performances de nos principales pondérations ont été bonnes.

**MAPA** (Indonésie). Notre investissement le plus performant en 2023 est le même qu'en 2022. Amiral Gestion est investi dans cette société depuis le printemps 2020. Le principal détaillant de vêtements de sport en Indonésie continue de dépasser nos attentes sur le plan opérationnel et le cours de l'action a plus que quadruplé depuis nos premiers achats. Satisfaits par la performance de Mapa en Indonésie, de plus en plus de marques ont commencé à accorder des droits de distribution exclusifs à MAPA à l'étranger comme Converse aux Philippines, au Vietnam, à Singapour et en Malaisie; New Balance aux Philippines et au Vietnam ou Reebok à Singapour et en Malaisie. Bien que la menace omniprésente des marques s'adressant directement aux consommateurs demeure, nous sommes rassurés par le fait que l'Asie du Sud-Est reste un marché fragmenté nécessitant une expertise locale et que les marques ont plutôt tendance à étendre leur partenariat avec MAPA, plutôt qu'à l'inverse. Cela demeure notre principal point de vigilance sur la thèse d'investissement à long terme.

**PDD** (Chine). Pour être honnête nous n'avions pas anticipé un tel succès pour PDD, dont le cours de bourse a progressé de 80% en 2023, en particulier grâce à l'essor de son initiative transfrontalière Temu. Un peu plus d'un an après sa création, Temu s'est étendu à plus de 40 pays et on estime que le volume d'affaires annuel a atteint environ 15 milliards de dollars. L'essor de Temu a été sans précédent dans l'ensemble du commerce électronique grand public, ce qui a donné un sérieux coup de fouet à la croissance de sa maison mère, PDD, comme en témoigne le presque doublement des ventes du groupe au troisième trimestre 2023. En se projetant en 2024, l'histoire de la croissance internationale de Temu semble devoir se poursuivre pendant qu'en Chine la faiblesse macroéconomique est plutôt favorable à l'offre low-cost de PDD.

**Ginebra San Miguel** (Philippines). En tant que marque de gin dominante sur le plus grand marché de gin en volume au monde, la valorisation de Ginebra à 6x le résultat opérationnel et 7x les bénéfices des douze derniers mois continue de nous étonner. Bien que les résultats aient largement dépassé nos prévisions initiales faites en 2020, les multiples sont essentiellement inchangés depuis la création de Sextant Asie en avril 2021. Depuis cette date, la société est passée en situation de trésorerie nette, a institué des dividendes spéciaux trimestriels qui sont passés de 1 PHP à 1,75 PHP, et a racheté des actions privilégiées à sa société mère à la moitié du prix du marché. Avec son dividende trimestriel régulier, Ginebra verse un dividende annualisé de PHP 10, soit un rendement de 6,2 % sur la base du prix d'aujourd'hui ou un rendement de 14 % sur le prix d'achat lorsque nous avons commencé à prendre position.

Du côté des principales contributions négatives, on relève les deux sociétés chinoises Meidong et Meituan.

**China Meidong** (China). Compte tenu de ses mauvaises performances tout au long de l'année, il n'est pas surprenant que Meidong réussisse à remporter le prix indésirable du perdant ultime en 2023. Le rebond attendu de la consommation après la réouverture de la Chine ne s'est pas matérialisé comme prévu, ce qui a eu un impact sur les ventes du groupe. Malgré cette performance difficile, nous sommes convaincus que la Chine n'est pas vouée à l'échec. À la lumière de cela, Meidong, en tant que premier concessionnaire Porsche en Chine, semble présenter une proposition de valeur convaincante à seulement 5x les résultats d'une année plus normale comme en 2021. Chez Amiral, nous restons engagés à tester rigoureusement nos hypothèses initiales par rapport aux données continues que nous recevons des entreprises. Alors que le verdict du marché sur Meidong a été sévère, avec une baisse de plus de 60% du prix de l'action depuis notre achat initial, notre hypothèse est que la baisse de la marge unitaire des nouvelles voitures résulte principalement d'une offre excédentaire de véhicules à moteur à combustion interne si bien que la plupart des concessionnaires ont des marges historiquement basses. Meidong demeure néanmoins l'acteur le plus performant de son industrie et devrait profiter d'une normalisation. Il est important de reconnaître la possibilité de se tromper, et nous suivons la situation de près. Nous restons ouverts à l'idée d'ajuster notre position sur Meidong (1% du portefeuille) si les conditions du marché et la dynamique de l'entreprise l'exigent.

**Meituan** (China). La question clé pour Meituan est celle de l'avantage concurrentiel et de sa rentabilité sur son marché local des services à la personne. Malheureusement, nous avons été trop confiants dans la domination historique de Meituan sur ces services et dans l'exécution de la direction sur les marchés de livraison, et pas assez conservateurs face à la menace de nouveaux concurrents, comme Douyin. La montée en puissance de ce dernier a été significative. Au cours des deux dernières années, son volume d'affaires a déjà atteint environ 50 % de celui de Meituan tout en étant devenu profitable. En réponse, Meituan a lancé une campagne marketing et promotionnelle agressive qui a réussi tant bien que mal à ralentir la progression de Douyin, mais le niveau de marge a fortement chuté. Bien que nous continuions à considérer le modèle de Meituan basé sur la recherche dans les services locaux comme unique, nous avons finalement décidé de solder la position au printemps. Tant que nous n'aurons pas plus confiance dans sa compétitivité et sa rentabilité, nous pensons qu'il est plus prudent de rester à l'écart du titre.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)
- 29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,82%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 10%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

204 930,14 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, Phu Nhuan Jewelry (VERIFIER QUANTITE DISPO), Ray, Mobile World Investment, TSMC TWD

Ventes : MAP Aktif, Ginebra, SoluM, Mitsubishi Logisnext, Tencent

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT ASIE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT ASIE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant**

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRE DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

Sextant Asie est un compartiment actions qui investit dans les sociétés cotées en Asie incluant le Japon. Construit en dehors de toute référence indicielle, le compartiment se positionne sur toutes les tailles de capitalisations boursières en se focalisant sur l'analyse fondamentale des sociétés. Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à l'indicateur MSCI AC Asia dividendes net réinvestis sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

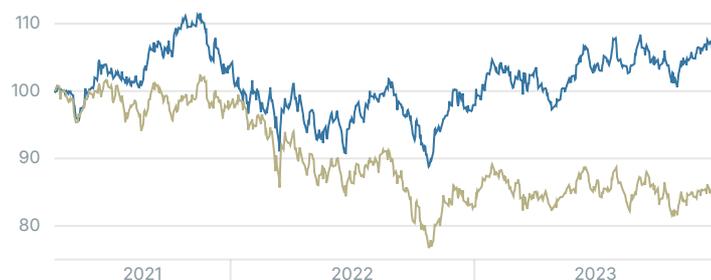
## CHIFFRES CLÉS

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Actif net                          | 67,2M€               |
| VL part                            | 109,43€              |
| Capitalisation moyenne des actions | 27,7Mds€             |
| Capitalisation médiane des actions | 1,1Md€               |
| Nombre de lignes                   | 40                   |
| Profil de risque                   | <b>1</b> 2 3 4 5 6 7 |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Asie **+9,4%** ● MSCI AC Asia NR € **-13,0%**



## PERFORMANCES

|                     | Performances cumulées |        |        |        |        |       |       |                 | Performances annualisées |       |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|-----------------|--------------------------|-------|-----------------|
|                     | 1 mois                | 3 mois | 6 mois | YTD    | 1 an   | 3 ans | 5 ans | Depuis création | 3 ans                    | 5 ans | Depuis création |
| Fonds               | +2,9%                 | +5,0%  | +6,0%  | +11,7% | +11,7% | -     | -     | +9,4%           | -                        | -     | +3,4%           |
| Indice de référence | +2,4%                 | +2,4%  | +1,8%  | +5,0%  | +5,0%  | -     | -     | -13,0%          | -                        | -     | -5,0%           |

## PERFORMANCES MENSUELLES

|      | Janv. | Fév.  | Mars  | Avril | Mai   | Juin  | Juil. | Août  | Sept. | Oct.  | Nov.  | Déc.  | Année | Indice de référence |
|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------------------|
| 2023 | 5,9%  | -3,0% | 2,3%  | -5,2% | 4,3%  | 1,5%  | 4,5%  | -1,5% | -1,9% | -3,5% | 5,8%  | 2,9%  | 11,7% | 5,0%                |
| 2022 | -3,8% | -0,3% | -1,3% | -1,4% | -0,3% | -1,2% | 4,1%  | 1,7%  | -7,2% | -2,9% | 10,1% | -2,2% | -5,7% | -15,3%              |
| 2021 |       |       |       | 0,0%  | -0,5% | 3,6%  | -1,9% | 4,4%  | 1,8%  | 1,9%  | -3,7% | -1,6% | 3,8%  | -2,2%               |

## INDICATEURS STATISTIQUES

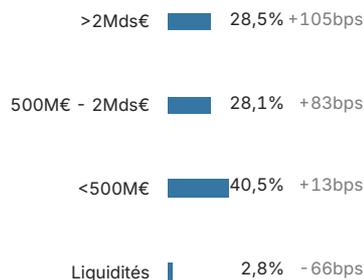
|                           | 1 an          | 3 ans | Depuis création |
|---------------------------|---------------|-------|-----------------|
| Volatilité fonds (indice) | 10,6% (12,0%) | - (-) | 12,2% (13,6%)   |
| Ecart de suivi            | 6,2%          | -     | 7,6%            |
| Ratio d'information       | 1,1           | -     | 1,1             |
| Ratio de Sharpe           | 0,8           | -     | 0,2             |
| Max drawdown              | -7,17%        | -     | -20,40%         |

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

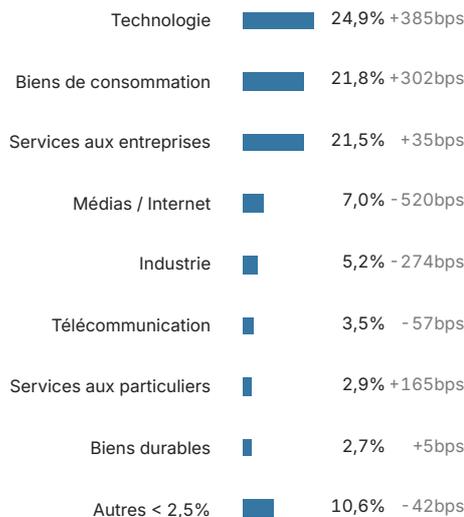
| Top 5        | Bottom 5                 |
|--------------|--------------------------|
| Map Aktif    | China Meidong AU -181bps |
| Pinduoduo    | FIX4C2 -126bps           |
| Ginebra      | Meituan -107bps          |
| Sk Hynix Inc | Pro-ship -77bps          |
| Fpt          | Pca -72bps               |

### ALLOCATION FONDS

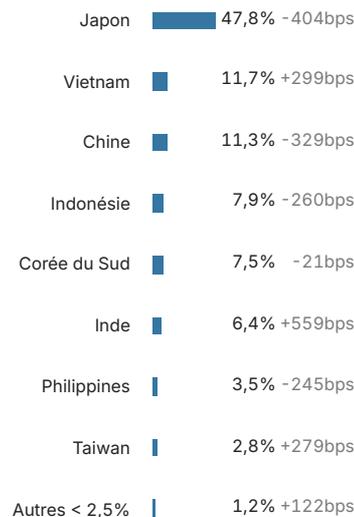
(ÉVOLUTION N / N-1)



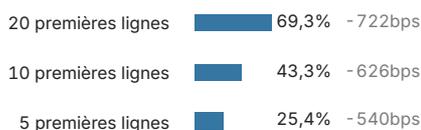
### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom                      | Type    | Secteur                  | Pays      | % de l'actif net |
|--------------------------|---------|--------------------------|-----------|------------------|
| Business Brain Showa-ota | Actions | Services aux entreprises | Japon     | 6,1%             |
| Nintendo                 | Actions | Technologie              | Japon     | 5,2%             |
| Map Aktif                | Actions | Biens de consommation    | Indonésie | 5,0%             |
| OPEN UP Group Inc.       | Actions | Services aux entreprises | Japon     | 4,7%             |
| Fpt                      | Actions | Services aux entreprises | Vietnam   | 4,4%             |

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part N
- Code ISIN : FR00140023W7
- Classification AMF : OPCVM "Actions internationales"
- Ind. de référence a posteriori : MSCI AC Asia NR €
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds:12/04/2021 Part:12/04/2021
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation- Règlement/Livraison : J-1 à 16 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 5% TTC maximum
- Frais de sortie : 1% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 1,2% TTC maximum
- Commission de performance : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de l'indice avec application d'un High Water Mark
- TER (29/12/2023) : 2,34%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

En 2023, le portefeuille a réalisé une performance robuste de +11,7% contre +5,0% pour l'indice de référence. Depuis le lancement de notre stratégie dédiée à l'Asie en avril 2021, la performance cumulée est de +8,1%, l'indice de référence enregistrant une baisse de -13% sur la même période.

Démontrant l'efficacité de notre vision à long terme, nos cinq principaux contributeurs ont tous été des positions constantes pendant plus d'un an, trois d'entre eux - MAPA, Ginebra et FPT - étant détenus depuis l'origine.

Notre sous-pondération sur la Chine s'est avérée payante, l'indice CSI 300 affichant un repli de 9,3% en 2023. D'autant que nos meilleures convictions locales, Pinduoduo et Netease, ont généré des rendements respectifs de 79% et 23%, les plaçant parmi les meilleures performances du secteur chinois de l'Internet. Il est cependant essentiel de rester lucide et de reconnaître les défis qui s'imposent à ce secteur comme en témoignent nos investissements dans Alibaba et Meituan qui ont impacté la performance de 165 points de base.

En Asie du Sud-Est, nos investissements en Indonésie, au Vietnam et aux Philippines ont nettement mieux performé que leurs indices de référence régionaux. Bien que nous serons inévitablement confrontés à des périodes de sous-performance à l'avenir, nous pensons que le fait de détenir des entreprises de haute qualité dotées de marques fortes, d'avantages concurrentiels solides, de bilans conservateurs et d'une gestion supérieure conduira à une surperformance sur le long terme. La grande dispersion des rendements sur ces marchés émergents souligne l'importance du stock-picking. A titre d'exemple, on peut citer l'impressionnante performance de Ginebra (environ +60%) qui doit se comparer à la baisse de 1,8% de l'indice PCOMP des Philippines.

Nous restons très optimistes à l'égard du Japon en raison de la valorisation peu exigeante du marché et de l'impulsion donnée par le régulateur sur la réforme de la gouvernance.

L'année boursière fut remarquable, marquée par une très forte hausse des indices en devise locale (+28% pour l'indice large Nikkei 225 ; +25% pour le Topix Small). Une des raisons à cette performance est la forte baisse du yen qui a dopé les résultats des entreprises exportatrices et a incité les investisseurs étrangers à s'intéresser de plus près au marché nippon. Les performances relatives des deux indices, en euros, ne sont que de 15.5% et 8.9%. Plusieurs sociétés du portefeuille, de plus petite taille et plus centré sur le marché domestique, ont moins bénéficié de cette tendance de fonds. Au final, pour une exposition du portefeuille qui a évolué autour de 50% sur l'année, la contribution de nos investissements au Japon est légèrement supérieure à 4 points.

Bien que nous ne soyons pas des investisseurs thématiques, nos participations dans les géants des semi-conducteurs que sont TSMC et SK Hynix nous ont permis de bénéficier directement de la croissance explosive de l'intelligence artificielle. Nous avons commencé à acheter TSMC en janvier 2023, alors que la société se négociait à seulement 15 fois environ ses bénéfices, en raison de préoccupations géopolitiques et d'une offre excédentaire à court terme de semi-conducteurs. Nous estimons que le risque d'une invasion de Taïwan par la Chine dans les cinq prochaines années est faible et que la demande de semi-conducteurs de pointe sera plus forte à l'avenir. Nous avons donc saisi l'occasion de devenir partiellement propriétaire de l'une des plus grandes sociétés d'Asie à 15 fois les bénéfices. En ce qui concerne SK Hynix, Amiral a développé son cercle de compétences dans le secteur des mémoires, en investissant dans les trois leaders du secteur (les coréens Samsung et SK Hynix, l'américain Micron) à différentes périodes et dans des différents portefeuilles d'investissements. Nous avons acheté SK Hynix en décembre 2022, alors que le titre se négociait près de plus bas historiques au regard de son actif net, un ratio pertinent à regarder historiquement dans ce secteur. Le titre a progressé de plus de 80% en 2023.

Le portefeuille comptait 40 positions à la fin de 2023, contre 35 en 2022, principalement en raison d'une montée en puissance de nos investissements en Inde suite au recrutement d'un analyste dédié. Notre allocation sur le pays a ainsi progressé de 0,8% à 6,4%. Bien que les valorisations sur le marché indien soient élevées, nous continuons à découvrir de petites entreprises qui se négocient à des valorisations raisonnables. Le potentiel à long terme de l'Inde reste très prometteur et, bien qu'il puisse y avoir des ralentissements en cours de route, nous sommes constamment surpris par le rythme auquel le pays progresse chaque fois que nous nous rendons en Inde.

De manière plus granulaire, les performances de nos principales pondérations ont été bonnes.

**MAPA** (Indonésie). Notre investissement le plus performant en 2023 est le même qu'en 2022. Amiral Gestion est investi dans cette société depuis le printemps 2020. Le principal détaillant de vêtements de sport en Indonésie continue de dépasser nos attentes sur le plan opérationnel et le cours de l'action a plus que quadruplé depuis nos premiers achats. Satisfaits par la performance de Mapa en Indonésie, de plus en plus de marques ont commencé à accorder des droits de distribution exclusifs à MAPA à l'étranger comme Converse aux Philippines, au Vietnam, à Singapour et en Malaisie; New Balance aux Philippines et au Vietnam ou Reebok à Singapour et en Malaisie. Bien que la menace omniprésente des marques s'adressant directement aux consommateurs demeure, nous sommes rassurés par le fait que l'Asie du Sud-Est reste un marché fragmenté nécessitant une expertise locale et que les marques ont plutôt tendance à étendre leur partenariat avec MAPA, plutôt qu'à l'inverse. Cela demeure notre principal point de vigilance sur la thèse d'investissement à long terme.

**PDD** (Chine). Pour être honnête nous n'avions pas anticipé un tel succès pour PDD, dont le cours de bourse a progressé de 80% en 2023, en particulier grâce à l'essor de son initiative transfrontalière Temu. Un peu plus d'un an après sa création, Temu s'est étendu à plus de 40 pays et on estime que le volume d'affaires annuel a atteint environ 15 milliards de dollars. L'essor de Temu a été sans précédent dans l'ensemble du commerce électronique grand public, ce qui a donné un sérieux coup de fouet à la croissance de sa maison mère, PDD, comme en témoigne le presque doublement des ventes du groupe au troisième trimestre 2023. En se projetant en 2024, l'histoire de la croissance internationale de Temu semble devoir se poursuivre pendant qu'en Chine la faiblesse macroéconomique est plutôt favorable à l'offre low-cost de PDD.

**Ginebra San Miguel** (Philippines). En tant que marque de gin dominante sur le plus grand marché de gin en volume au monde, la valorisation de Ginebra à 6x le résultat opérationnel et 7x les bénéfices des douze derniers mois continue de nous étonner. Bien que les résultats aient largement dépassé nos prévisions initiales faites en 2020, les multiples sont essentiellement inchangés depuis la création de Sextant Asie en avril 2021. Depuis cette date, la société est passée en situation de trésorerie nette, a institué des dividendes spéciaux trimestriels qui sont passés de 1 PHP à 1,75 PHP, et a racheté des actions privilégiées à sa société mère à la moitié du prix du marché. Avec son dividende trimestriel régulier, Ginebra verse un dividende annualisé de PHP 10, soit un rendement de 6,2 % sur la base du prix d'aujourd'hui ou un rendement de 14 % sur le prix d'achat lorsque nous avons commencé à prendre position.

Du côté des principales contributions négatives, on relève les deux sociétés chinoises Meidong et Meituan.

**China Meidong** (China). Compte tenu de ses mauvaises performances tout au long de l'année, il n'est pas surprenant que Meidong réussisse à remporter le prix indésirable du perdant ultime en 2023. Le rebond attendu de la consommation après la réouverture de la Chine ne s'est pas matérialisé comme prévu, ce qui a eu un impact sur les ventes du groupe. Malgré cette performance difficile, nous sommes convaincus que la Chine n'est pas vouée à l'échec. À la lumière de cela, Meidong, en tant que premier concessionnaire Porsche en Chine, semble présenter une proposition de valeur convaincante à seulement 5x les résultats d'une année plus normale comme en 2021. Chez Amiral, nous restons engagés à tester rigoureusement nos hypothèses initiales par rapport aux données continues que nous recevons des entreprises. Alors que le verdict du marché sur Meidong a été sévère, avec une baisse de plus de 60% du prix de l'action depuis notre achat initial, notre hypothèse est que la baisse de la marge unitaire des nouvelles voitures résulte principalement d'une offre excédentaire de véhicules à moteur à combustion interne si bien que la plupart des concessionnaires ont des marges historiquement basses. Meidong demeure néanmoins l'acteur le plus performant de son industrie et devrait profiter d'une normalisation. Il est important de reconnaître la possibilité de se tromper, et nous suivons la situation de près. Nous restons ouverts à l'idée d'ajuster notre position sur Meidong (1% du portefeuille) si les conditions du marché et la dynamique de l'entreprise l'exigent.

**Meituan** (China). La question clé pour Meituan est celle de l'avantage concurrentiel et de sa rentabilité sur son marché local des services à la personne. Malheureusement, nous avons été trop confiants dans la domination historique de Meituan sur ces services et dans l'exécution de la direction sur les marchés de livraison, et pas assez conservateurs face à la menace de nouveaux concurrents, comme Douyin. La montée en puissance de ce dernier a été significative. Au cours des deux dernières années, son volume d'affaires a déjà atteint environ 50 % de celui de Meituan tout en étant devenu profitable. En réponse, Meituan a lancé une campagne marketing et promotionnelle agressive qui a réussi tant bien que mal à ralentir la progression de Douyin, mais le niveau de marge a fortement chuté. Bien que nous continuions à considérer le modèle de Meituan basé sur la recherche dans les services locaux comme unique, nous avons finalement décidé de solder la position au printemps. Tant que nous n'aurons pas plus confiance dans sa compétitivité et sa rentabilité, nous pensons qu'il est plus prudent de rester à l'écart du titre.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)
- 29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,82%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 10%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

204 930,14 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, Phu Nhuan Jewelry (VERIFIER QUANTITE DISPO), Ray, Mobile World Investment, TSMC TWD

Ventes : MAP Aktif, Ginebra, Solum, Mitsubishi Logisnext, Tencent

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT ASIE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT ASIE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant**

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRE DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

Sextant Asie est un compartiment actions qui investit dans les sociétés cotées en Asie incluant le Japon. Construit en dehors de toute référence indicielle, le compartiment se positionne sur toutes les tailles de capitalisations boursières en se focalisant sur l'analyse fondamentale des sociétés. Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à l'indicateur MSCI AC Asia dividendes net réinvestis sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

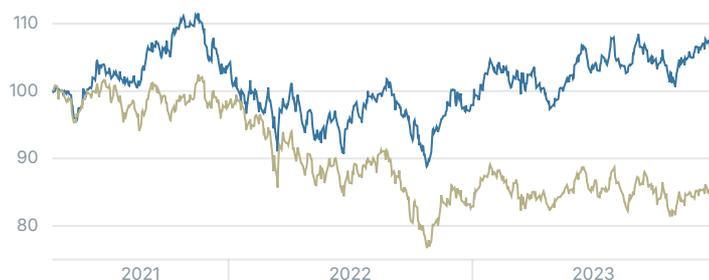
## CHIFFRES CLÉS

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Actif net                          | 67,2M€               |
| VL part                            | 109,57€              |
| Capitalisation moyenne des actions | 27,7Mds€             |
| Capitalisation médiane des actions | 1,1Md€               |
| Nombre de lignes                   | 40                   |
| Profil de risque                   | <b>1</b> 2 3 4 5 6 7 |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Asie +9,6% ● MSCI AC Asia NR € -13,0%



## PERFORMANCES

|                     | Performances cumulées |        |        |        |        |       |       |                 | Performances annualisées |       |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|-----------------|--------------------------|-------|-----------------|
|                     | 1 mois                | 3 mois | 6 mois | YTD    | 1 an   | 3 ans | 5 ans | Depuis création | 3 ans                    | 5 ans | Depuis création |
| Fonds               | +2,9%                 | +5,0%  | +6,2%  | +11,9% | +11,9% | -     | -     | +9,6%           | -                        | -     | +3,4%           |
| Indice de référence | +2,4%                 | +2,4%  | +1,8%  | +5,0%  | +5,0%  | -     | -     | -13,0%          | -                        | -     | -5,0%           |

## PERFORMANCES MENSUELLES

|      | Janv. | Fév.  | Mars  | Avril | Mai   | Juin  | Juil. | Août  | Sept. | Oct.  | Nov.  | Déc.  | Année | Indice de référence |
|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------------------|
| 2023 | 5,9%  | -3,0% | 2,3%  | -5,2% | 4,3%  | 1,4%  | 4,6%  | -1,5% | -1,8% | -3,6% | 5,8%  | 2,9%  | 11,9% | 5,0%                |
| 2022 | -3,8% | -0,3% | -1,3% | -1,4% | -0,3% | -1,2% | 4,1%  | 1,7%  | -7,2% | -2,9% | 10,1% | -2,2% | -5,7% | -15,3%              |
| 2021 |       |       |       | 0,0%  | -0,5% | 3,6%  | -1,9% | 4,4%  | 1,8%  | 1,9%  | -3,7% | -1,6% | 3,8%  | -2,2%               |

## INDICATEURS STATISTIQUES

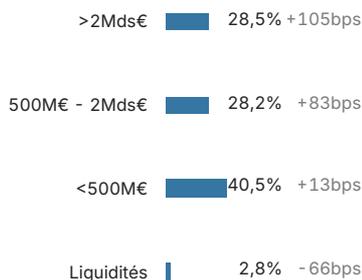
|                           | 1 an          | 3 ans | Depuis création |
|---------------------------|---------------|-------|-----------------|
| Volatilité fonds (indice) | 10,7% (12,0%) | - (-) | 12,2% (13,6%)   |
| Ecart de suivi            | 6,2%          | -     | 7,6%            |
| Ratio d'information       | 1,1           | -     | 1,1             |
| Ratio de Sharpe           | 0,8           | -     | 0,2             |
| Max drawdown              | -7,23%        | -     | -20,40%         |

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

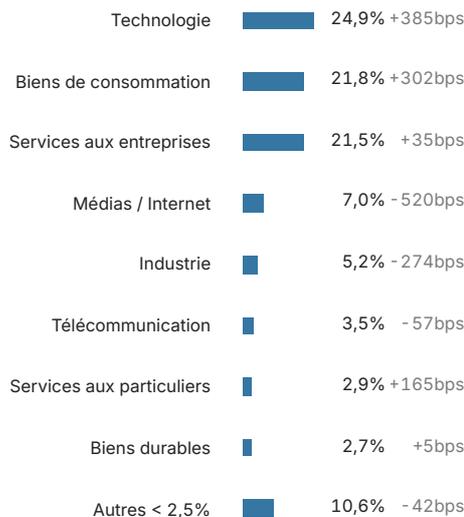
| Top 5        | Bottom 5                        |
|--------------|---------------------------------|
| Map Aktif    | 499bps China Meidong AU -182bps |
| Pinduoduo    | 249bps Meituan -107bps          |
| Ginebra      | 202bps Pro-ship -77bps          |
| Sk Hynix Inc | 161bps Pca -72bps               |
| Fpt          | 143bps Ray -66bps               |

### ALLOCATION FONDS

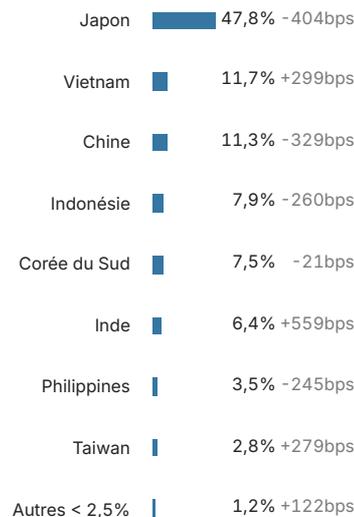
(ÉVOLUTION N / N-1)



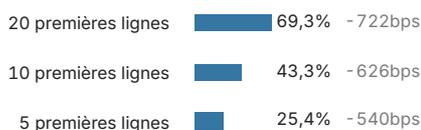
### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom                      | Type    | Secteur                  | Pays      | % de l'actif net |
|--------------------------|---------|--------------------------|-----------|------------------|
| Business Brain Showa-ota | Actions | Services aux entreprises | Japon     | 6,1%             |
| Nintendo                 | Actions | Technologie              | Japon     | 5,2%             |
| Map Aktif                | Actions | Biens de consommation    | Indonésie | 5,0%             |
| OPEN UP Group Inc.       | Actions | Services aux entreprises | Japon     | 4,7%             |
| Fpt                      | Actions | Services aux entreprises | Vietnam   | 4,4%             |

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part I investisseurs institutionnels
- **Code ISIN** : FR00140023X5
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI AC Asia NR €
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds:12/04/2021 Part:12/04/2021
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J-1 à 16 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 5% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 1% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de l'indice avec application d'un High Water Mark
- **TER (29/12/2023)** : 2,35%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

En 2023, le portefeuille a réalisé une performance robuste de +11,9% contre +5,0% pour l'indice de référence. Depuis le lancement de notre stratégie dédiée à l'Asie en avril 2021, la performance cumulée est de +8,1%, l'indice de référence enregistrant une baisse de -13% sur la même période.

Démontrant l'efficacité de notre vision à long terme, nos cinq principaux contributeurs ont tous été des positions constantes pendant plus d'un an, trois d'entre eux - MAPA, Ginebra et FPT - étant détenus depuis l'origine.

Notre sous-pondération sur la Chine s'est avérée payante, l'indice CSI 300 affichant un repli de 9,3% en 2023. D'autant que nos meilleures convictions locales, Pinduoduo et Netease, ont généré des rendements respectifs de 79% et 23%, les plaçant parmi les meilleures performances du secteur chinois de l'Internet. Il est cependant essentiel de rester lucide et de reconnaître les défis qui s'imposent à ce secteur comme en témoignent nos investissements dans Alibaba et Meituan qui ont impacté la performance de 165 points de base.

En Asie du Sud-Est, nos investissements en Indonésie, au Vietnam et aux Philippines ont nettement mieux performé que leurs indices de référence régionaux. Bien que nous serons inévitablement confrontés à des périodes de sous-performance à l'avenir, nous pensons que le fait de détenir des entreprises de haute qualité dotées de marques fortes, d'avantages concurrentiels solides, de bilans conservateurs et d'une gestion supérieure conduira à une surperformance sur le long terme. La grande dispersion des rendements sur ces marchés émergents souligne l'importance du stock-picking. A titre d'exemple, on peut citer l'impressionnante performance de Ginebra (environ +60%) qui doit se comparer à la baisse de 1,8% de l'indice PCOMP des Philippines.

Nous restons très optimistes à l'égard du Japon en raison de la valorisation peu exigeante du marché et de l'impulsion donnée par le régulateur sur la réforme de la gouvernance.

L'année boursière fut remarquable, marquée par une très forte hausse des indices en devise locale (+28% pour l'indice large Nikkei 225 ; +25% pour le Topix Small). Une des raisons à cette performance est la forte baisse du yen qui a dopé les résultats des entreprises exportatrices et a incité les investisseurs étrangers à s'intéresser de plus près au marché nippon. Les performances relatives des deux indices, en euros, ne sont que de 15.5% et 8.9%. Plusieurs sociétés du portefeuille, de plus petite taille et plus centré sur le marché domestique, ont moins bénéficié de cette tendance de fonds. Au final, pour une exposition du portefeuille qui a évolué autour de 50% sur l'année, la contribution de nos investissements au Japon est légèrement supérieure à 4 points.

Bien que nous ne soyons pas des investisseurs thématiques, nos participations dans les géants des semi-conducteurs que sont TSMC et SK Hynix nous ont permis de bénéficier directement de la croissance explosive de l'intelligence artificielle. Nous avons commencé à acheter TSMC en janvier 2023, alors que la société se négociait à seulement 15 fois environ ses bénéfices, en raison de préoccupations géopolitiques et d'une offre excédentaire à court terme de semi-conducteurs. Nous estimons que le risque d'une invasion de Taïwan par la Chine dans les cinq prochaines années est faible et que la demande de semi-conducteurs de pointe sera plus forte à l'avenir. Nous avons donc saisi l'occasion de devenir partiellement propriétaire de l'une des plus grandes sociétés d'Asie à 15 fois les bénéfices. En ce qui concerne SK Hynix, Amiral a développé son cercle de compétences dans le secteur des mémoires, en investissant dans les trois leaders du secteur (les coréens Samsung et SK Hynix, l'américain Micron) à différentes périodes et dans des différents portefeuilles d'investissements. Nous avons acheté SK Hynix en décembre 2022, alors que le titre se négociait près de plus bas historiques au regard de son actif net, un ratio pertinent à regarder historiquement dans ce secteur. Le titre a progressé de plus de 80% en 2023.

Le portefeuille comptait 40 positions à la fin de 2023, contre 35 en 2022, principalement en raison d'une montée en puissance de nos investissements en Inde suite au recrutement d'un analyste dédié. Notre allocation sur le pays a ainsi progressé de 0,8% à 6,4%. Bien que les valorisations sur le marché indien soient élevées, nous continuons à découvrir de petites entreprises qui se négocient à des valorisations raisonnables. Le potentiel à long terme de l'Inde reste très prometteur et, bien qu'il puisse y avoir des ralentissements en cours de route, nous sommes constamment surpris par le rythme auquel le pays progresse chaque fois que nous nous rendons en Inde.

De manière plus granulaire, les performances de nos principales pondérations ont été bonnes.

**MAPA** (Indonésie). Notre investissement le plus performant en 2023 est le même qu'en 2022. Amiral Gestion est investi dans cette société depuis le printemps 2020. Le principal détaillant de vêtements de sport en Indonésie continue de dépasser nos attentes sur le plan opérationnel et le cours de l'action a plus que quadruplé depuis nos premiers achats. Satisfaits par la performance de Mapa en Indonésie, de plus en plus de marques ont commencé à accorder des droits de distribution exclusifs à MAPA à l'étranger comme Converse aux Philippines, au Vietnam, à Singapour et en Malaisie; New Balance aux Philippines et au Vietnam ou Reebok à Singapour et en Malaisie. Bien que la menace omniprésente des marques s'adressant directement aux consommateurs demeure, nous sommes rassurés par le fait que l'Asie du Sud-Est reste un marché fragmenté nécessitant une expertise locale et que les marques ont plutôt tendance à étendre leur partenariat avec MAPA, plutôt qu'à l'inverse. Cela demeure notre principal point de vigilance sur la thèse d'investissement à long terme.

**PDD** (Chine). Pour être honnête nous n'avions pas anticipé un tel succès pour PDD, dont le cours de bourse a progressé de 80% en 2023, en particulier grâce à l'essor de son initiative transfrontalière Temu. Un peu plus d'un an après sa création, Temu s'est étendu à plus de 40 pays et on estime que le volume d'affaires annuel a atteint environ 15 milliards de dollars. L'essor de Temu a été sans précédent dans l'ensemble du commerce électronique grand public, ce qui a donné un sérieux coup de fouet à la croissance de sa maison mère, PDD, comme en témoigne le presque doublement des ventes du groupe au troisième trimestre 2023. En se projetant en 2024, l'histoire de la croissance internationale de Temu semble devoir se poursuivre pendant qu'en Chine la faiblesse macroéconomique est plutôt favorable à l'offre low-cost de PDD.

**Ginebra San Miguel** (Philippines). En tant que marque de gin dominante sur le plus grand marché de gin en volume au monde, la valorisation de Ginebra à 6x le résultat opérationnel et 7x les bénéfices des douze derniers mois continue de nous étonner. Bien que les résultats aient largement dépassé nos prévisions initiales faites en 2020, les multiples sont essentiellement inchangés depuis la création de Sextant Asie en avril 2021. Depuis cette date, la société est passée en situation de trésorerie nette, a institué des dividendes spéciaux trimestriels qui sont passés de 1 PHP à 1,75 PHP, et a racheté des actions privilégiées à sa société mère à la moitié du prix du marché. Avec son dividende trimestriel régulier, Ginebra verse un dividende annualisé de PHP 10, soit un rendement de 6,2 % sur la base du prix d'aujourd'hui ou un rendement de 14 % sur le prix d'achat lorsque nous avons commencé à prendre position.

Du côté des principales contributions négatives, on relève les deux sociétés chinoises Meidong et Meituan.

**China Meidong** (China). Compte tenu de ses mauvaises performances tout au long de l'année, il n'est pas surprenant que Meidong réussisse à remporter le prix indésirable du perdant ultime en 2023. Le rebond attendu de la consommation après la réouverture de la Chine ne s'est pas matérialisé comme prévu, ce qui a eu un impact sur les ventes du groupe. Malgré cette performance difficile, nous sommes convaincus que la Chine n'est pas vouée à l'échec. À la lumière de cela, Meidong, en tant que premier concessionnaire Porsche en Chine, semble présenter une proposition de valeur convaincante à seulement 5x les résultats d'une année plus normale comme en 2021. Chez Amiral, nous restons engagés à tester rigoureusement nos hypothèses initiales par rapport aux données continues que nous recevons des entreprises. Alors que le verdict du marché sur Meidong a été sévère, avec une baisse de plus de 60% du prix de l'action depuis notre achat initial, notre hypothèse est que la baisse de la marge unitaire des nouvelles voitures résulte principalement d'une offre excédentaire de véhicules à moteur à combustion interne si bien que la plupart des concessionnaires ont des marges historiquement basses. Meidong demeure néanmoins l'acteur le plus performant de son industrie et devrait profiter d'une normalisation. Il est important de reconnaître la possibilité de se tromper, et nous suivons la situation de près. Nous restons ouverts à l'idée d'ajuster notre position sur Meidong (1% du portefeuille) si les conditions du marché et la dynamique de l'entreprise l'exigent.

**Meituan** (China). La question clé pour Meituan est celle de l'avantage concurrentiel et de sa rentabilité sur son marché local des services à la personne. Malheureusement, nous avons été trop confiants dans la domination historique de Meituan sur ces services et dans l'exécution de la direction sur les marchés de livraison, et pas assez conservateurs face à la menace de nouveaux concurrents, comme Douyin. La montée en puissance de ce dernier a été significative. Au cours des deux dernières années, son volume d'affaires a déjà atteint environ 50 % de celui de Meituan tout en étant devenu profitable. En réponse, Meituan a lancé une campagne marketing et promotionnelle agressive qui a réussi tant bien que mal à ralentir la progression de Douyin, mais le niveau de marge a fortement chuté. Bien que nous continuions à considérer le modèle de Meituan basé sur la recherche dans les services locaux comme unique, nous avons finalement décidé de solder la position au printemps. Tant que nous n'aurons pas plus confiance dans sa compétitivité et sa rentabilité, nous pensons qu'il est plus prudent de rester à l'écart du titre.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)
- 29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,82%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 10%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

204 930,14 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, Phu Nhuan Jewelry (VERIFIER QUANTITE DISPO), Ray, Mobile World Investment, TSMC TWD

Ventes : MAP Aktif, Ginebra, SoluM, Mitsubishi Logisnext, Tencent

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT ASIE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT ASIE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant**

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRENT DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

Sextant Asie est un compartiment actions qui investit dans les sociétés cotées en Asie incluant le Japon. Construit en dehors de toute référence indicielle, le compartiment se positionne sur toutes les tailles de capitalisations boursières en se focalisant sur l'analyse fondamentale des sociétés. Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à l'indicateur MSCI AC Asia dividendes net réinvestis sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

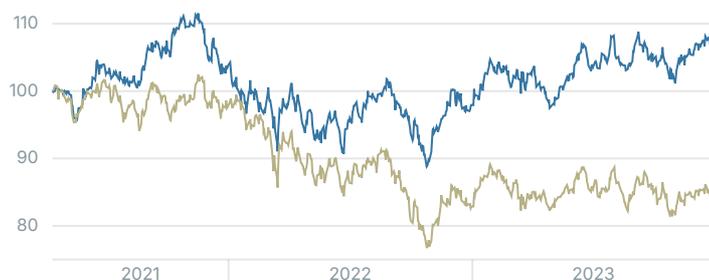
## CHIFFRES CLÉS

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Actif net                          | 67,2M€               |
| VL part                            | 110,03€              |
| Capitalisation moyenne des actions | 27,7Mds€             |
| Capitalisation médiane des actions | 1,1Md€               |
| Nombre de lignes                   | 40                   |
| Profil de risque                   | <b>1</b> 2 3 4 5 6 7 |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Asie +10,0% ● MSCI AC Asia NR € -13,0%



## PERFORMANCES

|                     | Performances cumulées |        |        |        |        |       |       |                 | Performances annualisées |       |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|-----------------|--------------------------|-------|-----------------|
|                     | 1 mois                | 3 mois | 6 mois | YTD    | 1 an   | 3 ans | 5 ans | Depuis création | 3 ans                    | 5 ans | Depuis création |
| Fonds               | +2,9%                 | +5,1%  | +6,3%  | +12,3% | +12,3% | -     | -     | +10,0%          | -                        | -     | +3,6%           |
| Indice de référence | +2,4%                 | +2,4%  | +1,8%  | +5,0%  | +5,0%  | -     | -     | -13,0%          | -                        | -     | -5,0%           |

## PERFORMANCES MENSUELLES

|      | Janv. | Fév.  | Mars  | Avril | Mai   | Juin  | Juil. | Août  | Sept. | Oct.  | Nov.  | Déc.  | Année | Indice de référence |
|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------------------|
| 2023 | 5,9%  | -3,0% | 2,3%  | -5,1% | 4,4%  | 1,5%  | 4,5%  | -1,5% | -1,8% | -3,4% | 5,7%  | 2,9%  | 12,3% | 5,0%                |
| 2022 | -3,8% | -0,3% | -1,3% | -1,4% | -0,3% | -1,2% | 4,1%  | 1,7%  | -7,2% | -2,9% | 10,1% | -2,2% | -5,7% | -15,3%              |
| 2021 |       |       |       | 0,0%  | -0,5% | 3,6%  | -1,9% | 4,4%  | 1,8%  | 1,9%  | -3,7% | -1,6% | 3,8%  | -2,2%               |

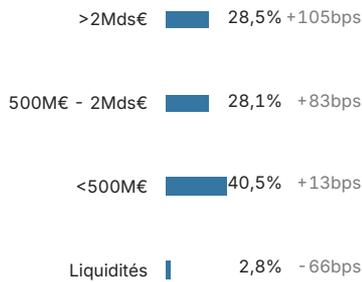
## INDICATEURS STATISTIQUES

|                           | 1 an          | 3 ans | Depuis création |
|---------------------------|---------------|-------|-----------------|
| Volatilité fonds (indice) | 10,6% (12,0%) | - (-) | 12,2% (13,6%)   |
| Ecart de suivi            | 6,3%          | -     | 7,6%            |
| Ratio d'information       | 1,2           | -     | 1,1             |
| Ratio de Sharpe           | 0,9           | -     | 0,2             |
| Max drawdown              | -7,03%        | -     | -20,40%         |

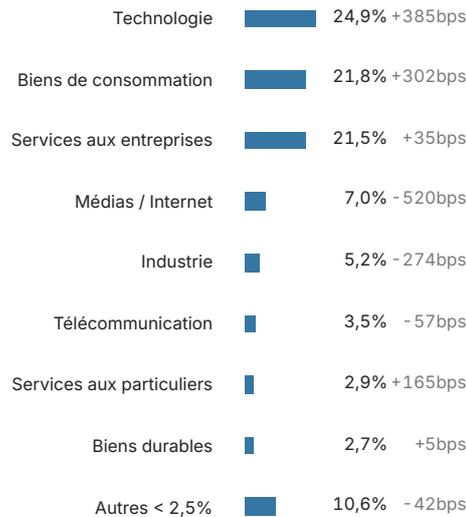
## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

| Top 5        | Bottom 5                        |
|--------------|---------------------------------|
| Map Aktif    | 500bps China Meidong AU -182bps |
| Pinduoduo    | 250bps FIV1C4 -127bps           |
| Ginebra      | 202bps Meituan -107bps          |
| Sk Hynix Inc | 161bps Pro-ship -77bps          |
| Fpt          | 144bps Pca -72bps               |

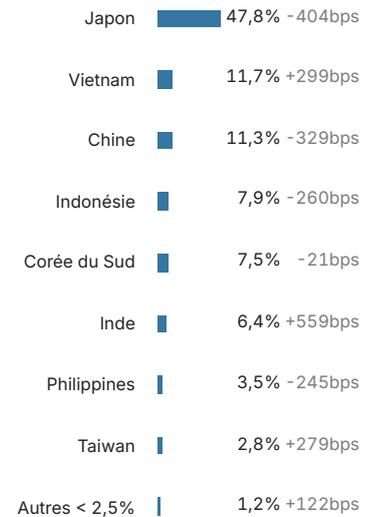
### ALLOCATION FONDS (ÉVOLUTION N / N-1)



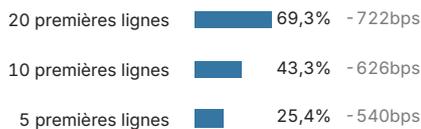
### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom                      | Type    | Secteur                  | Pays      | % de l'actif net |
|--------------------------|---------|--------------------------|-----------|------------------|
| Business Brain Showa-ota | Actions | Services aux entreprises | Japon     | 6,1%             |
| Nintendo                 | Actions | Technologie              | Japon     | 5,2%             |
| Map Aktif                | Actions | Biens de consommation    | Indonésie | 5,0%             |
| OPEN UP Group Inc.       | Actions | Services aux entreprises | Japon     | 4,7%             |
| Fpt                      | Actions | Services aux entreprises | Vietnam   | 4,4%             |

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part F
- **Code ISIN** : FR00140023Y3
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI AC Asia NR €
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds:12/04/2021 Part:12/04/2021
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J-1 à 16 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 5% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 0,5% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de l'indice avec application d'un High Water Mark
- **TER (29/12/2023)** : 1,71%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

En 2023, le portefeuille a réalisé une performance robuste de +12,3% contre +5,0% pour l'indice de référence. Depuis le lancement de notre stratégie dédiée à l'Asie en avril 2021, la performance cumulée est de +8,1%, l'indice de référence enregistrant une baisse de -13% sur la même période.

Démontrant l'efficacité de notre vision à long terme, nos cinq principaux contributeurs ont tous été des positions constantes pendant plus d'un an, trois d'entre eux - MAPA, Ginebra et FPT - étant détenus depuis l'origine.

Notre sous-pondération sur la Chine s'est avérée payante, l'indice CSI 300 affichant un repli de 9,3% en 2023. D'autant que nos meilleures convictions locales, Pinduoduo et Netease, ont généré des rendements respectifs de 79% et 23%, les plaçant parmi les meilleures performances du secteur chinois de l'Internet. Il est cependant essentiel de rester lucide et de reconnaître les défis qui s'imposent à ce secteur comme en témoignent nos investissements dans Alibaba et Meituan qui ont impacté la performance de 165 points de base.

En Asie du Sud-Est, nos investissements en Indonésie, au Vietnam et aux Philippines ont nettement mieux performé que leurs indices de référence régionaux. Bien que nous serons inévitablement confrontés à des périodes de sous-performance à l'avenir, nous pensons que le fait de détenir des entreprises de haute qualité dotées de marques fortes, d'avantages concurrentiels solides, de bilans conservateurs et d'une gestion supérieure conduira à une surperformance sur le long terme. La grande dispersion des rendements sur ces marchés émergents souligne l'importance du stock-picking. A titre d'exemple, on peut citer l'impressionnante performance de Ginebra (environ +60%) qui doit se comparer à la baisse de 1,8% de l'indice PCOMP des Philippines.

Nous restons très optimistes à l'égard du Japon en raison de la valorisation peu exigeante du marché et de l'impulsion donnée par le régulateur sur la réforme de la gouvernance.

L'année boursière fut remarquable, marquée par une très forte hausse des indices en devise locale (+28% pour l'indice large Nikkei 225 ; +25% pour le Topix Small). Une des raisons à cette performance est la forte baisse du yen qui a dopé les résultats des entreprises exportatrices et a incité les investisseurs étrangers à s'intéresser de plus près au marché nippon. Les performances relatives des deux indices, en euros, ne sont que de 15.5% et 8.9%. Plusieurs sociétés du portefeuille, de plus petite taille et plus centré sur le marché domestique, ont moins bénéficié de cette tendance de fonds. Au final, pour une exposition du portefeuille qui a évolué autour de 50% sur l'année, la contribution de nos investissements au Japon est légèrement supérieure à 4 points.

Bien que nous ne soyons pas des investisseurs thématiques, nos participations dans les géants des semi-conducteurs que sont TSMC et SK Hynix nous ont permis de bénéficier directement de la croissance explosive de l'intelligence artificielle. Nous avons commencé à acheter TSMC en janvier 2023, alors que la société se négociait à seulement 15 fois environ ses bénéfices, en raison de préoccupations géopolitiques et d'une offre excédentaire à court terme de semi-conducteurs. Nous estimons que le risque d'une invasion de Taïwan par la Chine dans les cinq prochaines années est faible et que la demande de semi-conducteurs de pointe sera plus forte à l'avenir. Nous avons donc saisi l'occasion de devenir partiellement propriétaire de l'une des plus grandes sociétés d'Asie à 15 fois les bénéfices. En ce qui concerne SK Hynix, Amiral a développé son cercle de compétences dans le secteur des mémoires, en investissant dans les trois leaders du secteur (les coréens Samsung et SK Hynix, l'américain Micron) à différentes périodes et dans des différents portefeuilles d'investissements. Nous avons acheté SK Hynix en décembre 2022, alors que le titre se négociait près de plus bas historiques au regard de son actif net, un ratio pertinent à regarder historiquement dans ce secteur. Le titre a progressé de plus de 80% en 2023.

Le portefeuille comptait 40 positions à la fin de 2023, contre 35 en 2022, principalement en raison d'une montée en puissance de nos investissements en Inde suite au recrutement d'un analyste dédié. Notre allocation sur le pays a ainsi progressé de 0,8% à 6,4%. Bien que les valorisations sur le marché indien soient élevées, nous continuons à découvrir de petites entreprises qui se négocient à des valorisations raisonnables. Le potentiel à long terme de l'Inde reste très prometteur et, bien qu'il puisse y avoir des ralentissements en cours de route, nous sommes constamment surpris par le rythme auquel le pays progresse chaque fois que nous nous rendons en Inde.

De manière plus granulaire, les performances de nos principales pondérations ont été bonnes.

**MAPA** (Indonésie). Notre investissement le plus performant en 2023 est le même qu'en 2022. Amiral Gestion est investi dans cette société depuis le printemps 2020. Le principal détaillant de vêtements de sport en Indonésie continue de dépasser nos attentes sur le plan opérationnel et le cours de l'action a plus que quadruplé depuis nos premiers achats. Satisfaits par la performance de Mapa en Indonésie, de plus en plus de marques ont commencé à accorder des droits de distribution exclusifs à MAPA à l'étranger comme Converse aux Philippines, au Vietnam, à Singapour et en Malaisie; New Balance aux Philippines et au Vietnam ou Reebok à Singapour et en Malaisie. Bien que la menace omniprésente des marques s'adressant directement aux consommateurs demeure, nous sommes rassurés par le fait que l'Asie du Sud-Est reste un marché fragmenté nécessitant une expertise locale et que les marques ont plutôt tendance à étendre leur partenariat avec MAPA, plutôt qu'à l'inverse. Cela demeure notre principal point de vigilance sur la thèse d'investissement à long terme.

**PDD** (Chine). Pour être honnête nous n'avions pas anticipé un tel succès pour PDD, dont le cours de bourse a progressé de 80% en 2023, en particulier grâce à l'essor de son initiative transfrontalière Temu. Un peu plus d'un an après sa création, Temu s'est étendu à plus de 40 pays et on estime que le volume d'affaires annuel a atteint environ 15 milliards de dollars. L'essor de Temu a été sans précédent dans l'ensemble du commerce électronique grand public, ce qui a donné un sérieux coup de fouet à la croissance de sa maison mère, PDD, comme en témoigne le presque doublement des ventes du groupe au troisième trimestre 2023. En se projetant en 2024, l'histoire de la croissance internationale de Temu semble devoir se poursuivre pendant qu'en Chine la faiblesse macroéconomique est plutôt favorable à l'offre low-cost de PDD.

**Ginebra San Miguel** (Philippines). En tant que marque de gin dominante sur le plus grand marché de gin en volume au monde, la valorisation de Ginebra à 6x le résultat opérationnel et 7x les bénéfices des douze derniers mois continue de nous étonner. Bien que les résultats aient largement dépassé nos prévisions initiales faites en 2020, les multiples sont essentiellement inchangés depuis la création de Sextant Asie en avril 2021. Depuis cette date, la société est passée en situation de trésorerie nette, a institué des dividendes spéciaux trimestriels qui sont passés de 1 PHP à 1,75 PHP, et a racheté des actions privilégiées à sa société mère à la moitié du prix du marché. Avec son dividende trimestriel régulier, Ginebra verse un dividende annualisé de PHP 10, soit un rendement de 6,2 % sur la base du prix d'aujourd'hui ou un rendement de 14 % sur le prix d'achat lorsque nous avons commencé à prendre position.

Du côté des principales contributions négatives, on relève les deux sociétés chinoises Meidong et Meituan.

**China Meidong** (China). Compte tenu de ses mauvaises performances tout au long de l'année, il n'est pas surprenant que Meidong réussisse à remporter le prix indésirable du perdant ultime en 2023. Le rebond attendu de la consommation après la réouverture de la Chine ne s'est pas matérialisé comme prévu, ce qui a eu un impact sur les ventes du groupe. Malgré cette performance difficile, nous sommes convaincus que la Chine n'est pas vouée à l'échec. À la lumière de cela, Meidong, en tant que premier concessionnaire Porsche en Chine, semble présenter une proposition de valeur convaincante à seulement 5x les résultats d'une année plus normale comme en 2021. Chez Amiral, nous restons engagés à tester rigoureusement nos hypothèses initiales par rapport aux données continues que nous recevons des entreprises. Alors que le verdict du marché sur Meidong a été sévère, avec une baisse de plus de 60% du prix de l'action depuis notre achat initial, notre hypothèse est que la baisse de la marge unitaire des nouvelles voitures résulte principalement d'une offre excédentaire de véhicules à moteur à combustion interne si bien que la plupart des concessionnaires ont des marges historiquement basses. Meidong demeure néanmoins l'acteur le plus performant de son industrie et devrait profiter d'une normalisation. Il est important de reconnaître la possibilité de se tromper, et nous suivons la situation de près. Nous restons ouverts à l'idée d'ajuster notre position sur Meidong (1% du portefeuille) si les conditions du marché et la dynamique de l'entreprise l'exigent.

**Meituan** (China). La question clé pour Meituan est celle de l'avantage concurrentiel et de sa rentabilité sur son marché local des services à la personne. Malheureusement, nous avons été trop confiants dans la domination historique de Meituan sur ces services et dans l'exécution de la direction sur les marchés de livraison, et pas assez conservateurs face à la menace de nouveaux concurrents, comme Douyin. La montée en puissance de ce dernier a été significative. Au cours des deux dernières années, son volume d'affaires a déjà atteint environ 50 % de celui de Meituan tout en étant devenu profitable. En réponse, Meituan a lancé une campagne marketing et promotionnelle agressive qui a réussi tant bien que mal à ralentir la progression de Douyin, mais le niveau de marge a fortement chuté. Bien que nous continuions à considérer le modèle de Meituan basé sur la recherche dans les services locaux comme unique, nous avons finalement décidé de solder la position au printemps. Tant que nous n'aurons pas plus confiance dans sa compétitivité et sa rentabilité, nous pensons qu'il est plus prudent de rester à l'écart du titre.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)
- 29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,82%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 10%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

204 930,14 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, Phu Nhuan Jewelry (VERIFIER QUANTITE DISPO), Ray, Mobile World Investment, TSMC TWD

Ventes : MAP Aktif, Ginebra, SoluM, Mitsubishi Logisnext, Tencent

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT ASIE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT ASIE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant**

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRENT DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

Sextant Asie est un compartiment actions qui investit dans les sociétés cotées en Asie incluant le Japon. Construit en dehors de toute référence indicielle, le compartiment se positionne sur toutes les tailles de capitalisations boursières en se focalisant sur l'analyse fondamentale des sociétés. Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à l'indicateur MSCI AC Asia dividendes net réinvestis sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

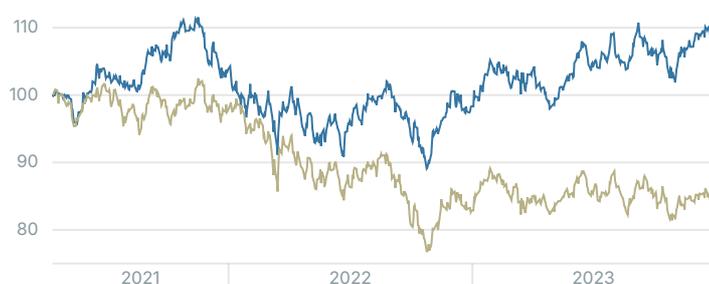
## CHIFFRES CLÉS

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Actif net                          | 67,2M€               |
| VL part                            | 112,23€              |
| Capitalisation moyenne des actions | 27,7Mds€             |
| Capitalisation médiane des actions | 1,1Md€               |
| Nombre de lignes                   | 40                   |
| Profil de risque                   | <b>1</b> 2 3 4 5 6 7 |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Asie +12,2% ● MSCI AC Asia NR € -13,0%



## PERFORMANCES

|                     | Performances cumulées |        |        |        |        |       |       |                 | Performances annualisées |       |                 |
|---------------------|-----------------------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|-----------------|--------------------------|-------|-----------------|
|                     | 1 mois                | 3 mois | 6 mois | YTD    | 1 an   | 3 ans | 5 ans | Depuis création | 3 ans                    | 5 ans | Depuis création |
| Fonds               | +3,0%                 | +5,7%  | +7,7%  | +14,1% | +14,1% | -     | -     | +12,2%          | -                        | -     | +4,3%           |
| Indice de référence | +2,4%                 | +2,4%  | +1,8%  | +5,0%  | +5,0%  | -     | -     | -13,0%          | -                        | -     | -5,0%           |

## PERFORMANCES MENSUELLES

|      | Janv. | Fév.  | Mars  | Avril | Mai   | Juin  | Juil. | Août  | Sept. | Oct.  | Nov.  | Déc.  | Année | Indice de référence |
|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------------------|
| 2023 | 6,0%  | -2,9% | 2,4%  | -5,1% | 4,4%  | 1,6%  | 4,8%  | -0,8% | -2,0% | -4,0% | 6,9%  | 3,0%  | 14,1% | 5,0%                |
| 2022 | -3,8% | -0,3% | -1,2% | -1,4% | -0,3% | -1,2% | 4,1%  | 1,7%  | -7,1% | -2,9% | 10,1% | -2,2% | -5,3% | -15,3%              |
| 2021 |       |       |       | 0,0%  | -0,5% | 3,6%  | -1,9% | 4,4%  | 1,8%  | 1,9%  | -3,7% | -1,6% | 3,8%  | -2,2%               |

## INDICATEURS STATISTIQUES

|                           | 1 an          | 3 ans | Depuis création |
|---------------------------|---------------|-------|-----------------|
| Volatilité fonds (indice) | 11,2% (12,0%) | - (-) | 12,4% (13,6%)   |
| Ecart de suivi            | 6,5%          | -     | 7,7%            |
| Ratio d'information       | 1,4           | -     | 1,2             |
| Ratio de Sharpe           | 1,0           | -     | 0,3             |
| Max drawdown              | -7,98%        | -     | -20,14%         |

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

| Top 5        | Bottom 5                        |
|--------------|---------------------------------|
| Map Aktif    | 501bps China Meidong AU -183bps |
| Pinduoduo    | 252bps Meituan -107bps          |
| Ginebra      | 202bps Pro-ship -77bps          |
| Sk Hynix Inc | 162bps Pca -72bps               |
| Fpt          | 144bps Ray -68bps               |

## ALLOCATION FONDS

(ÉVOLUTION N / N - 1)

&gt;2Mds€ 28,5% +105bps

500M€ - 2Mds€ 28,1% +83bps

&lt;500M€ 40,5% +13bps

Liquidités 2,8% -66bps

## PAR SECTEUR

Technologie 24,9% +385bps

Biens de consommation 21,8% +302bps

Services aux entreprises 21,5% +35bps

Médias / Internet 7,0% -520bps

Industrie 5,2% -274bps

Télécommunication 3,5% -57bps

Services aux particuliers 2,9% +165bps

Biens durables 2,7% +5bps

Autres &lt; 2,5% 10,6% -42bps

## PAR PAYS

Japon 47,8% -404bps

Vietnam 11,7% +299bps

Chine 11,3% -329bps

Indonésie 7,9% -260bps

Corée du Sud 7,5% -21bps

Inde 6,4% +559bps

Philippines 3,5% -245bps

Taiwan 2,8% +279bps

Autres &lt; 2,5% 1,2% +122bps

## PAR PRINCIPALES LIGNES

20 premières lignes 69,3% -722bps

10 premières lignes 43,3% -626bps

5 premières lignes 25,4% -540bps

## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Nom                      | Type    | Secteur                  | Pays      | % de l'actif net |
|--------------------------|---------|--------------------------|-----------|------------------|
| Business Brain Showa-ota | Actions | Services aux entreprises | Japon     | 6,1%             |
| Nintendo                 | Actions | Technologie              | Japon     | 5,2%             |
| Map Aktif                | Actions | Biens de consommation    | Indonésie | 5,0%             |
| OPEN UP Group Inc.       | Actions | Services aux entreprises | Japon     | 4,7%             |
| Fpt                      | Actions | Services aux entreprises | Vietnam   | 4,4%             |

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part Z
- Code ISIN : FR00140023Z0
- Classification AMF : OPCVM "Actions internationales"
- Ind. de référence a posteriori : MSCI AC Asia NR €
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds:12/04/2021 Part:12/04/2021
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J-1 à 16 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 0% TTC maximum
- Frais de sortie : 0% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 0,1% TTC maximum
- TER (29/12/2023) : 0,18%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

En 2023, le portefeuille a réalisé une performance robuste de +14,1% contre +5,0% pour l'indice de référence. Depuis le lancement de notre stratégie dédiée à l'Asie en avril 2021, la performance cumulée est de +8,1%, l'indice de référence enregistrant une baisse de -13% sur la même période.

Démontrant l'efficacité de notre vision à long terme, nos cinq principaux contributeurs ont tous été des positions constantes pendant plus d'un an, trois d'entre eux - MAPA, Ginebra et FPT - étant détenus depuis l'origine.

Notre sous-pondération sur la Chine s'est avérée payante, l'indice CSI 300 affichant un repli de 9,3% en 2023. D'autant que nos meilleures convictions locales, Pinduoduo et Netease, ont généré des rendements respectifs de 79% et 23%, les plaçant parmi les meilleures performances du secteur chinois de l'Internet. Il est cependant essentiel de rester lucide et de reconnaître les défis qui s'imposent à ce secteur comme en témoignent nos investissements dans Alibaba et Meituan qui ont impacté la performance de 165 points de base.

En Asie du Sud-Est, nos investissements en Indonésie, au Vietnam et aux Philippines ont nettement mieux performé que leurs indices de référence régionaux. Bien que nous serons inévitablement confrontés à des périodes de sous-performance à l'avenir, nous pensons que le fait de détenir des entreprises de haute qualité dotées de marques fortes, d'avantages concurrentiels solides, de bilans conservateurs et d'une gestion supérieure conduira à une surperformance sur le long terme. La grande dispersion des rendements sur ces marchés émergents souligne l'importance du stock-picking. A titre d'exemple, on peut citer l'impressionnante performance de Ginebra (environ +60%) qui doit se comparer à la baisse de 1,8% de l'indice PCOMP des Philippines.

Nous restons très optimistes à l'égard du Japon en raison de la valorisation peu exigeante du marché et de l'impulsion donnée par le régulateur sur la réforme de la gouvernance.

L'année boursière fut remarquable, marquée par une très forte hausse des indices en devise locale (+28% pour l'indice large Nikkei 225 ; +25% pour le Topix Small). Une des raisons à cette performance est la forte baisse du yen qui a dopé les résultats des entreprises exportatrices et a incité les investisseurs étrangers à s'intéresser de plus près au marché nippon. Les performances relatives des deux indices, en euros, ne sont que de 15.5% et 8.9%. Plusieurs sociétés du portefeuille, de plus petite taille et plus centré sur le marché domestique, ont moins bénéficié de cette tendance de fonds. Au final, pour une exposition du portefeuille qui a évolué autour de 50% sur l'année, la contribution de nos investissements au Japon est légèrement supérieure à 4 points.

Bien que nous ne soyons pas des investisseurs thématiques, nos participations dans les géants des semi-conducteurs que sont TSMC et SK Hynix nous ont permis de bénéficier directement de la croissance explosive de l'intelligence artificielle. Nous avons commencé à acheter TSMC en janvier 2023, alors que la société se négociait à seulement 15 fois environ ses bénéfices, en raison de préoccupations géopolitiques et d'une offre excédentaire à court terme de semi-conducteurs. Nous estimons que le risque d'une invasion de Taïwan par la Chine dans les cinq prochaines années est faible et que la demande de semi-conducteurs de pointe sera plus forte à l'avenir. Nous avons donc saisi l'occasion de devenir partiellement propriétaire de l'une des plus grandes sociétés d'Asie à 15 fois les bénéfices. En ce qui concerne SK Hynix, Amiral a développé son cercle de compétences dans le secteur des mémoires, en investissant dans les trois leaders du secteur (les coréens Samsung et SK Hynix, l'américain Micron) à différentes périodes et dans des différents portefeuilles d'investissements. Nous avons acheté SK Hynix en décembre 2022, alors que le titre se négociait près de plus bas historiques au regard de son actif net, un ratio pertinent à regarder historiquement dans ce secteur. Le titre a progressé de plus de 80% en 2023.

Le portefeuille comptait 40 positions à la fin de 2023, contre 35 en 2022, principalement en raison d'une montée en puissance de nos investissements en Inde suite au recrutement d'un analyste dédié. Notre allocation sur le pays a ainsi progressé de 0,8% à 6,4%. Bien que les valorisations sur le marché indien soient élevées, nous continuons à découvrir de petites entreprises qui se négocient à des valorisations raisonnables. Le potentiel à long terme de l'Inde reste très prometteur et, bien qu'il puisse y avoir des ralentissements en cours de route, nous sommes constamment surpris par le rythme auquel le pays progresse chaque fois que nous nous rendons en Inde.

De manière plus granulaire, les performances de nos principales pondérations ont été bonnes.

**MAPA** (Indonésie). Notre investissement le plus performant en 2023 est le même qu'en 2022. Amiral Gestion est investi dans cette société depuis le printemps 2020. Le principal détaillant de vêtements de sport en Indonésie continue de dépasser nos attentes sur le plan opérationnel et le cours de l'action a plus que quadruplé depuis nos premiers achats. Satisfaits par la performance de Mapa en Indonésie, de plus en plus de marques ont commencé à accorder des droits de distribution exclusifs à MAPA à l'étranger comme Converse aux Philippines, au Vietnam, à Singapour et en Malaisie; New Balance aux Philippines et au Vietnam ou Reebok à Singapour et en Malaisie. Bien que la menace omniprésente des marques s'adressant directement aux consommateurs demeure, nous sommes rassurés par le fait que l'Asie du Sud-Est reste un marché fragmenté nécessitant une expertise locale et que les marques ont plutôt tendance à étendre leur partenariat avec MAPA, plutôt qu'à l'inverse. Cela demeure notre principal point de vigilance sur la thèse d'investissement à long terme.

**PDD** (Chine). Pour être honnête nous n'avions pas anticipé un tel succès pour PDD, dont le cours de bourse a progressé de 80% en 2023, en particulier grâce à l'essor de son initiative transfrontalière Temu. Un peu plus d'un an après sa création, Temu s'est étendu à plus de 40 pays et on estime que le volume d'affaires annuel a atteint environ 15 milliards de dollars. L'essor de Temu a été sans précédent dans l'ensemble du commerce électronique grand public, ce qui a donné un sérieux coup de fouet à la croissance de sa maison mère, PDD, comme en témoigne le presque doublement des ventes du groupe au troisième trimestre 2023. En se projetant en 2024, l'histoire de la croissance internationale de Temu semble devoir se poursuivre pendant qu'en Chine la faiblesse macroéconomique est plutôt favorable à l'offre low-cost de PDD.

**Ginebra San Miguel** (Philippines). En tant que marque de gin dominante sur le plus grand marché de gin en volume au monde, la valorisation de Ginebra à 6x le résultat opérationnel et 7x les bénéfices des douze derniers mois continue de nous étonner. Bien que les résultats aient largement dépassé nos prévisions initiales faites en 2020, les multiples sont essentiellement inchangés depuis la création de Sextant Asie en avril 2021. Depuis cette date, la société est passée en situation de trésorerie nette, a institué des dividendes spéciaux trimestriels qui sont passés de 1 PHP à 1,75 PHP, et a racheté des actions privilégiées à sa société mère à la moitié du prix du marché. Avec son dividende trimestriel régulier, Ginebra verse un dividende annualisé de PHP 10, soit un rendement de 6,2 % sur la base du prix d'aujourd'hui ou un rendement de 14 % sur le prix d'achat lorsque nous avons commencé à prendre position.

Du côté des principales contributions négatives, on relève les deux sociétés chinoises Meidong et Meituan.

**China Meidong** (China). Compte tenu de ses mauvaises performances tout au long de l'année, il n'est pas surprenant que Meidong réussisse à remporter le prix indésirable du perdant ultime en 2023. Le rebond attendu de la consommation après la réouverture de la Chine ne s'est pas matérialisé comme prévu, ce qui a eu un impact sur les ventes du groupe. Malgré cette performance difficile, nous sommes convaincus que la Chine n'est pas vouée à l'échec. À la lumière de cela, Meidong, en tant que premier concessionnaire Porsche en Chine, semble présenter une proposition de valeur convaincante à seulement 5x les résultats d'une année plus normale comme en 2021. Chez Amiral, nous restons engagés à tester rigoureusement nos hypothèses initiales par rapport aux données continues que nous recevons des entreprises. Alors que le verdict du marché sur Meidong a été sévère, avec une baisse de plus de 60% du prix de l'action depuis notre achat initial, notre hypothèse est que la baisse de la marge unitaire des nouvelles voitures résulte principalement d'une offre excédentaire de véhicules à moteur à combustion interne si bien que la plupart des concessionnaires ont des marges historiquement basses. Meidong demeure néanmoins l'acteur le plus performant de son industrie et devrait profiter d'une normalisation. Il est important de reconnaître la possibilité de se tromper, et nous suivons la situation de près. Nous restons ouverts à l'idée d'ajuster notre position sur Meidong (1% du portefeuille) si les conditions du marché et la dynamique de l'entreprise l'exigent.

**Meituan** (China). La question clé pour Meituan est celle de l'avantage concurrentiel et de sa rentabilité sur son marché local des services à la personne. Malheureusement, nous avons été trop confiants dans la domination historique de Meituan sur ces services et dans l'exécution de la direction sur les marchés de livraison, et pas assez conservateurs face à la menace de nouveaux concurrents, comme Douyin. La montée en puissance de ce dernier a été significative. Au cours des deux dernières années, son volume d'affaires a déjà atteint environ 50 % de celui de Meituan tout en étant devenu profitable. En réponse, Meituan a lancé une campagne marketing et promotionnelle agressive qui a réussi tant bien que mal à ralentir la progression de Douyin, mais le niveau de marge a fortement chuté. Bien que nous continuions à considérer le modèle de Meituan basé sur la recherche dans les services locaux comme unique, nous avons finalement décidé de solder la position au printemps. Tant que nous n'aurons pas plus confiance dans sa compétitivité et sa rentabilité, nous pensons qu'il est plus prudent de rester à l'écart du titre.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)
- 29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,82%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 10%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

204 930,14 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, Phu Nhuan Jewelry (VERIFIER QUANTITE DISPO), Ray, Mobile World Investment, TSMC TWD

Ventes : MAP Aktif, Ginebra, Solum, Mitsubishi Logisnext, Tencent

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT ASIE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT ASIE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

ANNEXE IV<sup>1</sup>

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : **SEXTANT ASIE**

Identifiant d'entité juridique : **969500X6ZZFVQE3J9258**

Nom de la société de gestion : **AMIRAL GESTION**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

| Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?<br><small>[cocher et remplir le cas échéant, le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur des investissements durables]</small>  |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> <b>Oui</b>   | <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b>   |
| <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___ % | <input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de ___ % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne fera aucun investissement durable |

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

#### Engagement de suivi d'une Note ESG moyenne du portefeuille

Le compartiment n'est pas adossé à un benchmark durable spécifique, mais promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises. Sextant Asie intègre dans son processus d'investissement le suivi d'un Score ESG issu du fournisseur de données MSCI ESG Ratings. Cette note identifie les risques et les opportunités ESG inhérents aux secteurs d'appartenance des entreprises évaluées. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille.

Par ailleurs, le compartiment suit également l'évolution de la Note qualité ESG interne extraite de son analyse fondamentale.

<sup>1</sup> Date du document : Février 2024 – données arrêtées au 29/12/2023 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion : [https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2653/sextant\\_asie\\_annexe\\_2\\_precontractuel\\_sfdr\\_dec2023\\_vf.pdf](https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2653/sextant_asie_annexe_2_precontractuel_sfdr_dec2023_vf.pdf)

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Note qualité ESG interne<sup>2</sup> :**

(Source : Amiral Gestion)

| Note qualité ESG                  |       | Couverture <sup>3</sup> | Performance relative |
|-----------------------------------|-------|-------------------------|----------------------|
|                                   | (/10) |                         |                      |
| Sextant Asie<br>PtF au 29-12-2023 | 5,5   | 99,2%                   | +27,9%               |
| Sextant Asie<br>PtF au 30-12-22   | 4,3   | 74,2 %                  |                      |
| Sextant Asie<br>PtF au 31-12-21   | 4,6   | 82%                     |                      |

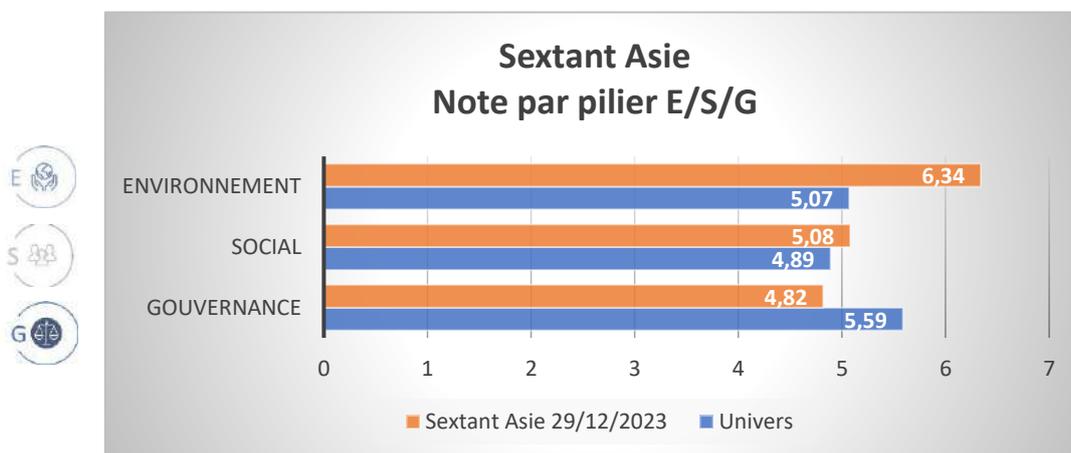
**Score ESG externe<sup>4</sup> :**

(Source : MSCI ESG Ratings)

| Date       | Compartment          | Note ESG (/10) | Couverture | Performance relative du compartiment / univers |
|------------|----------------------|----------------|------------|--|
| 29/12/2023 | Sextant Asie         | 4,8            | 47,5%      | -17,8%   |
|            | Univers <sup>5</sup> | 5,8            | 90,2%      |  |
| 30/12/2022 | Sextant Asie         | 4              | 37 %       | -  |
| 31/12/2021 | Sextant Asie         | 4,5            | 36%        | -  |

La note ESG du compartiment Sextant Asie est de 4,8/10 au 29 décembre 2023 en sous performance par rapport à l'univers : des résultats à nuancer compte tenu de la couverture partielle par MSCI et, la notation ESG interne qui couvre la quasi intégralité du portefeuille montrant une amélioration sur un an avec une note Qualité ESG de 5,5/10 (+27.9 %).

La notation des 3 piliers Environnement - Social - Gouvernance, qui composent la notation ESG externe est présentée ci-dessous.



<sup>2</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>3</sup> Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 60% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC).

<sup>4</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>5</sup> Il est à noter que le compartiment Sextant Asie a adopté un univers de référence ESG en 2023 afin de suivre la performance relative de son portefeuille sur les indicateurs ESG et PAI sur lesquels il est engagé dans son annexe précontractuelle SFDR accessible sur la page fonds du compartiment ([SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)).

**Meilleures notes ESG du compartiment<sup>6</sup>**

| Au 29/12/2023                      |              |                  |
|------------------------------------|--------------|------------------|
| Nom                                | Note ESG /10 | % de l'actif net |
| Taiwan Semiconductor Manufacturing | 10           | 2,7%             |
| Nintendo                           | 7,3          | 5,2%             |
| SK hynix                           | 6,9          | 2,6%             |
| AEGIS LOGISTICS                    | 6,7          | 2,3%             |
| NETEASE                            | 6,0          | 3,1%             |

**Notes ESG les moins élevées du compartiment**

| Au 29/12/2023       |                |                  |
|---------------------|----------------|------------------|
| Nom                 | Note ESG /10   | % de l'actif net |
| Puregold Price Club | 0 <sup>7</sup> | 1,2%             |
| Shinnihonseiyaku    | 1,5            | 1,1%             |
| PINDUODUO           | 1,7            | 3,7%             |
| HUYA                | 2,0            | 0,1%             |
| NISSAN SHATAI       | 2,1            | 2,1%             |

**Indicateur de qualité environnemental / changement climatique**

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues par Sextant Asie, le compartiment évalue sa qualité environnementale en faveur du climat sur la base de l'indicateur d'Intensité carbone.

La performance du compartiment sur cet indicateur est calculée au 29/12/2023 et restituée ci-dessous.

**ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE**

| DATE       | INTENSITE CARBONE*<br>SEXTANT ASIE |         |              |         |                                   |
|------------|------------------------------------|---------|--------------|---------|-----------------------------------|
|            | Couverture PTF /UNIV               |         | Portefeuille | Univers | Performance relative PTF/UNIV (%) |
|            | Portefeuille                       | Univers |              |         |                                   |
| 29/12/2023 | 72%                                | 97%     | 90,2         | 219,0   | -58,8%                            |
| 30/12/2022 | 83%                                | -       | 57,57        | -       | -                                 |

**\*LEGENDE**

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l'arrêté des données de la plupart des entreprises sur l'exercice 2021, les données de l'exercice 2022 étant en cours de vérification.

WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO2 / M€ de CA.

Scopes 1 élargi, 2 et partie indirecte du scope 3 amont

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre du Scope 1 élargi – i.e. les émissions de "Scope 1" + les émissions de 4 sources additionnelles (CCI4-Tetrachloromethane, C2H3Cl3 – Trichloroethane, CBrF3-Bromotrifluoromethane et le CO2 issu de la combustion de la biomasse) et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

<sup>6</sup> Le rapport périodique de 2022 présentait les principaux contributeurs (positifs et négatifs) de la note ESG du portefeuille. La comparaison avec les meilleures et moins bonnes notes présentées ci-dessous n'est donc pas possible.

<sup>7</sup> La notation ESG de MSCI retenue dans ces notations est celle de l'Industry adjusted score, qui constitue est la notation en relatif sectoriel. Il est à noter que pour Puregold Price Club, deux autres notations ESG peuvent être mises en regard : la note ESG en absolu de MSCI tous secteurs confondus qui est de 3,2/10 et la note Qualité ESG interne à 3,7/10.

**Suivi des métriques climat et d’empreinte environnementale de Sextant Asie**

Le compartiment produit annuellement un reporting climat et d’empreinte environnementale qui intègre les données de part verte alignée selon le cadre de la Taxonomie Européenne.

La synthèse des résultats sur les indicateurs clés du reporting sont restitués dans le tableau ci-dessous :

|      |              | Intensité carbone*<br>(Tco2/m€ CA)<br>Scope 1+2<br>Scope 1+2+3 | Température et Alignement<br>2°C* | Empreinte environnementale EC/R<br>(% CA)* | Part Verte (alignement à la Taxo_ EU <sup>8</sup> )<br>*** | Part Brune (%CA)** | Risques de Transition (%EBITDA à risque/scénario élevé)<br>Horizon 2030* | Risques physiques (score composé ajusté / scénario élevé)<br>Horizon 2030 (/100)* |
|------|--------------|--|-----------------------------------|--|--|--------------------|--|---|
| 2023 | SEXTANT ASIE | 40,7<br>144,3  | < 1,75°C                          | 1,2%                                       | 27,9% <sup>9</sup>   | 0,0%               | 0,2%   | 36,9  |
|      | Couverture   | 72%  | 77%                               | 78%  | 9,7%   | -                  | 73%  | 78%   |
|      | Univers      | 167,5<br>294,1   | < 3°C                             | 5%   | 13,2% <sup>10</sup>  | 0,3%               | 0,2%   | 42,6  |
|      | Couverture   | 97%  | 94%                               | 98%  | 44,14%   | -                  | 94%  | 97%   |
| 2022 | SEXTANT ASIE | 31,6<br>164,1  | < 2 °C                            | 1,4%                                       | 0,3%   | 0%                 | 0,3%   | 26,9  |
|      | Couverture   | 83%  | 80%                               | 83%  | 43%  | -                  | 77%  | 63%   |

\* Source : S&P - Trucost

\*\*Source : MSCI

\*\*\* Source : Sustainalytics

**Sextant Asie est bien orienté sur le plan de ses métriques climat en relatif de son univers, en particulier sur sa température inférieure à 1.75°C et son intensité carbone. A noter que la part verte du compartiment est significative mais non révélatrice du fait du périmètre réduit (9,7% de ses investissements).**

<sup>8</sup> Il s’agit de la donnée d’Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d’affaires avec comme source les données de recherche de l’agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d’alignement reportées par les entreprises pour l’exercice 2022 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé pour partie de small mid caps cotées basées en dehors de l’Union Européenne, elles ne sont pas soumises à l’obligation de reporting. Aussi, il n’est aujourd’hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s’avérer très partielles à l’échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

<sup>9</sup> Part de données estimées par l’agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

<sup>10</sup> Part de données estimées par l’agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

• **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cf. comparatif des données présentées dans le tableau de Suivi des métriques climat et d’empreinte environnementale de Sextant Asie et le score ESG externe au début du rapport.

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l’investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment Sextant Asie promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne s’est pas engagé à ce jour à présenter une proportion minimale d’investissements durables.

L’investissement durable pour Amiral Gestion<sup>11</sup> est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l’objectif environnemental d’atténuation du changement climatique afin d’atteindre la neutralité carbone d’ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

**Part d’investissement durable**

| <b>SEXTANT ASIE</b>  | <i>(Données pondérées au 29/12/2023)</i> | <i>(Données pondérées au 30/12/2022)</i> |
|--|--|--|
| <b>PART TOTALE D’INVESTISSEMENTS DURABLES</b><br><i>Part d’ID minimale : 0%</i>                              | <b>8,4%</b>                              | <b>0,9%</b>                              |
| Part d’investissements durables contribuant à l’objectif environnemental / Atténuation changement climatique | 6,3%                                     | 0,9%                                     |
| Part d’investissements durables contribuant à l’objectif social / ODD sociaux                                | 2,1%                                     | 0%                                       |

Depuis l’exercice 2023, nous avons mis en place la mesure de la part d’investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d’Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d’éligibilité afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l’engagement pris dans la détermination d’une part d’investissement durable pour nos compartiments. A ce titre, le compartiment dégage au 29/12/2023 **une part d’investissement durable représentant 8,4% de l’actif net du portefeuille.**

<sup>11</sup> Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion ; <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidences négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

#### Sélectivité ESG du compartiment

Après application des politiques d'exclusions sectorielles, normatives et fondées sur la gravité des controverses, le taux de sélectivité du compartiment s'élevait à **3,4% au 29/12/2023**.

Il est à noter que le compartiment n'a pas pris d'engagement de pourcentage minimum de réduction de l'univers de départ fondé sur des caractéristiques ESG.

#### Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle<sup>12, 13</sup>



Au 29 décembre 2023, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.

Par ailleurs, **la part brune du compartiment, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, est nulle.**

<sup>12</sup> La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

<sup>13</sup> Le détail des règles d'exclusion appliquées est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

**Non exposition du compartiment à des controverses de gravité forte à sévère<sup>14</sup>**

Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveau de gravité 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du compartiment.

Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).

**Bilan global au 29/12/2023**

Au 29/12/2023, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

**Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant Asie sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment Sextant Asie exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

**Bilan au 29/12/2023**



- **99,9% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE.**
- **Au 29/12/2023, le compartiment était investi à hauteur de 0,10% de l'actif net dans une entreprise non-conforme : Huya\*.**
- *Taux de couverture d'analyse : 87,1%*

<sup>14</sup> Taux de couverture d'analyse : 68,32%

**\*Cas Huya**

Huya Inc. est une entreprise leader dans le domaine de la diffusion en direct de jeux vidéo en Chine, offrant à ses utilisateurs une plateforme où ils peuvent regarder et participer à des diffusions en direct liées aux jeux vidéo, aux sports électroniques et à d'autres types de divertissements interactifs.

Notre fournisseur de données Sustainalytics a déclenché le changement de statut non conforme au Pacte Mondial durant le dernier trimestre 2023, suite à un franchissement de seuil faisant évoluer la participation de minoritaire à majoritaire du groupe Tencent dans le capital de l'entreprise Huya en mai 2023 : en effet, Tencent étant sous statut de non-conformité au Pacte Mondial des Nations Unies depuis l'été 2022 (et ayant été vendu de Sextant Asie à ce titre en 2023 après confirmation de ce statut par le Comité de surveillance des controverses à l'automne 2022), cela a déclenché de fait la non-conformité de Huya. Nous estimons que ce changement de statut est excessif en ce qui concerne Huya puisque son activité propre n'est pas impliquée dans la surveillance des Ouïghours à laquelle on soupçonne Tencent de participer via d'autres activités et via une collaboration directe avec les autorités à son niveau. Néanmoins, les gérants du compartiment ont cédé la position Huya dans le portefeuille le 8 janvier 2024.

*Description détaillée :*

*La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

**Le compartiment Sextant Asie prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.**

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) de l'annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d'Amiral Gestion, incluant l'approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur le suivi de performance du portefeuille sur les 16 indicateurs PAI en relatif de son univers de référence pour l'année 2023 sont restituées pour la première fois dans le reporting périodique annuel dédié du compartiment matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment<sup>15</sup>.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l'année 2024 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

<sup>15</sup> [SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)

**Quels ont été les principaux investissements<sup>16</sup> de ce produit financier ?**

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

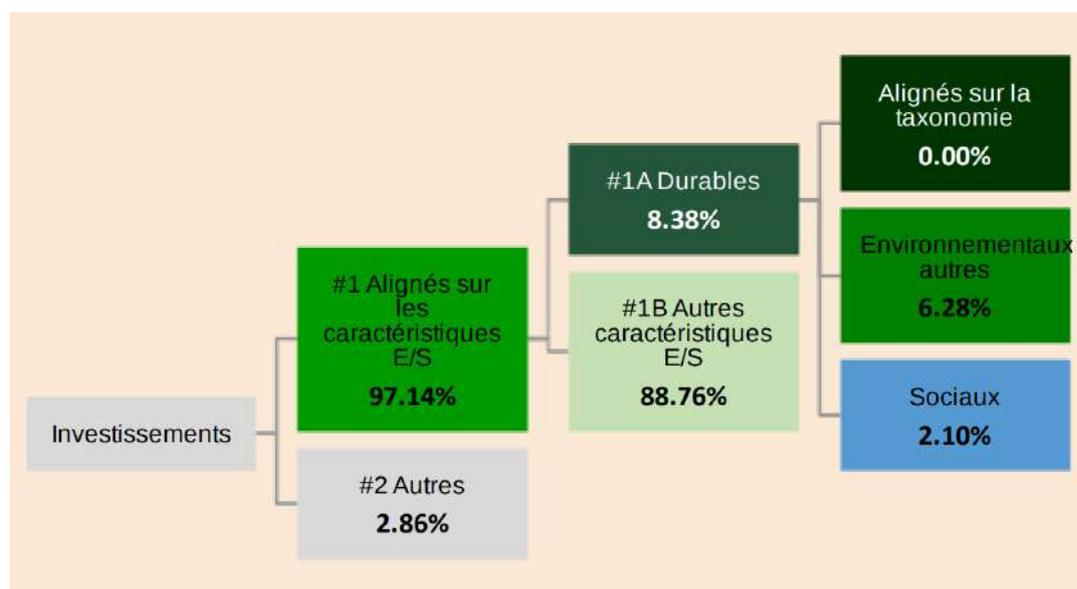
| SEXTANT ASIE                                      |  |              |         |
|---|--|--------------|---------|
| Investissements les plus importants au 29-12-2023 | Secteurs                               | % d'actifs   | Pays    |
| Business Brain Showa-Ota                          | Technologies de l'information          | 6,1%         | Japon   |
| Nintendo  | Services de communication              | 5,2%         | Japon   |
| MAP Aktif Adiperkasa Tbk PT                       | Biens de consommation discrétionnaires | 5,0%         | Inde    |
| Open Up Group                                     | Industrie                              | 4,7%         | Japon   |
| FPT Corp  | Technologies de l'information          | 4,4%         | Vietnam |
| MARUZEN   | Industrie                              | 3,8%         | Japon   |
| PDD Holdings                                      | Biens de consommation discrétionnaires | 3,7%         | Irlande |
| Pro-Ship  | Technologies de l'information          | 3,6%         | Japon   |
| Shin Maint Holdings                               | Industrie                              | 3,5%         | Japon   |
| AVANT GROUP CORPORATION                           | Technologies de l'information          | 3,2%         | Japon   |
| NETEASE   | Services de communication              | 3,1%         | Chine   |
| Henнге KK   | Technologies de l'information          | 2,8%         | Japon   |
| Mobile world investment                           | Biens de consommation discrétionnaires | 2,8%         | Vietnam |
| <b>TOTAL</b>                                      |  | <b>51,9%</b> |         |

**Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?**

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

**SEXTANT ASIE**

(Portefeuille arrêté au 29/12/2023)



<sup>16</sup> Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 29/12/2023 représentant plus de 50% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S couvre :

- La sous-catégorie #1A Durables couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

• **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Le compartiment ne s'est pas engagé à ce jour à présenter une proportion minimale d'investissements durables. Néanmoins, au 29/12/2023, quatre entreprises sont identifiées comme investissement durable au sens de la définition appliquée par Amiral Gestion rappelée supra.

| SEXTANT ASIE   |                               |            |              |
|--|-------------------------------|------------|--------------|
| Top des entreprises les plus contributrices à la part d'investissement durable au 29/12/2023 | Secteur                       | % d'actifs | Pays         |
| Taiwan Semiconductor   | Technologies de l'information | 2,7%       | Taiwan       |
| SK Hynix   | Technologies de l'information | 2,6%       | Corée du Sud |
| Prestige International Inc   | Industrie                     | 2,1%       | Japon        |
| China Meidong Auto Holdings  | Consommation discrétionnaire  | 1,0%       | Chine        |

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le compartiment Sextant Asie n'est pas engagé à avoir une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxinomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxinomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>17</sup> ?**

- Oui :
- Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

<sup>17</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

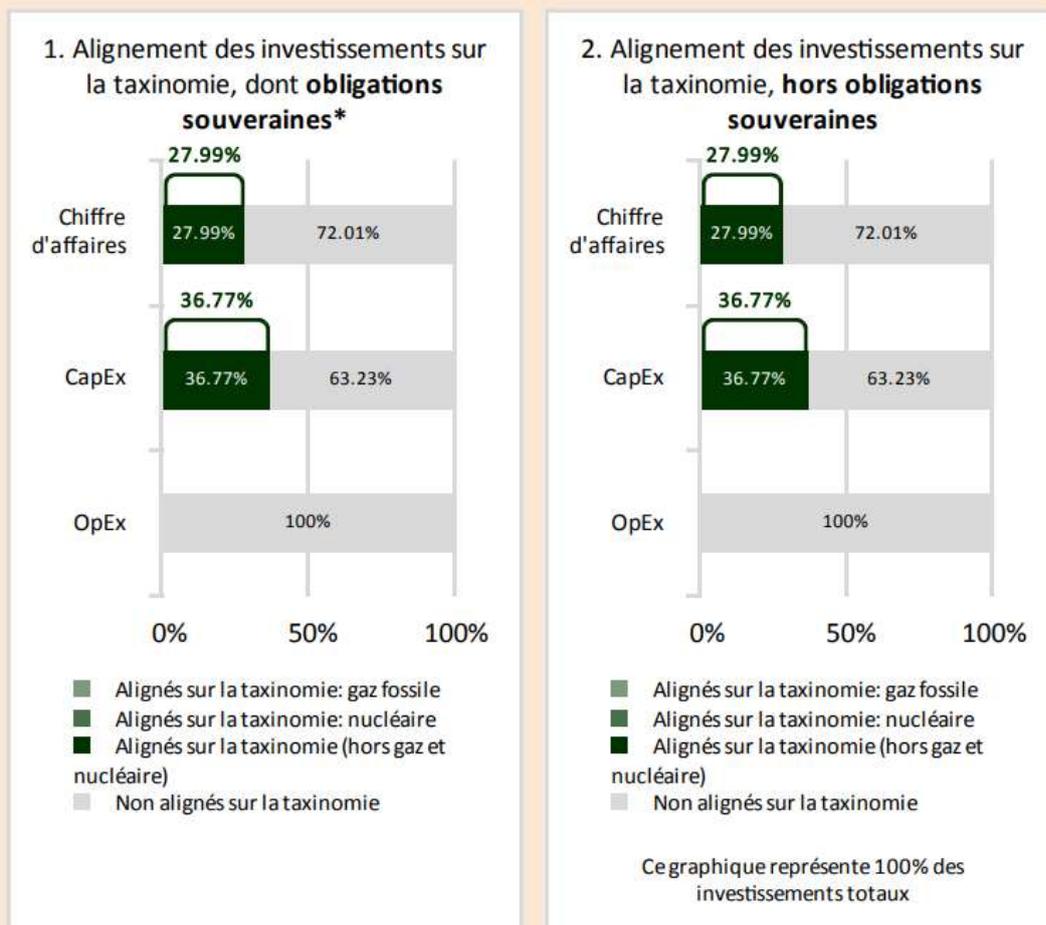
SEXTANT ASIE

Part des investissements alignées sur la taxinomie au 29/12/2023

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)**, pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

\* Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

**SEXTANT ASIE**  
**PART VERTE : 27,9%**

Les principaux contributeurs de la taxonomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

| SEXTANT ASIE  |                               |                         |                            |
|---|-------------------------------|-------------------------|----------------------------|
| Entreprises les plus contributrices à la Part Verte au 29/12/2023 | Secteur                       | % du chiffre d'affaires | Nature d'activité éligible |
| Taiwan Semiconductor  | Technologies de l'information | 96,92%                  | Habilitante                |

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

• **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Parmi les 27,99% d'investissements du portefeuille alignés à la taxonomie sur la part du chiffre d'affaires, 100% correspondent à des activités habilitantes captées par la part du chiffre d'affaires aligné.

| Part des investissements réalisés par types d'activités – SEXTANT ASIE |                                   |                                      |                        |                      |
|--|-----------------------------------|--------------------------------------|------------------------|----------------------|
| Source : Sustainalytics  |                                   | Activité contributrice <sup>18</sup> | Activité de transition | Activité habilitante |
| 2023   | Part des CAPEX alignés            | 0%                                   | 0%                     | 36,8%                |
|  | Part des OPEX alignés             | 0%                                   | 0%                     | 0%                   |
|  | Part du Chiffre d'Affaires aligné | 0%                                   | 0%                     | 27,9%                |
|  | Couverture                        | 5,7% <sup>19</sup>                   |                        |                      |
| 2022   | Part des CAPEX alignés            | 0%                                   | 0%                     | 0%                   |
|  | Part des OPEX alignés             | 0%                                   | 0%                     | 0%                   |
|  | Part du Chiffre d'Affaires aligné | 0%                                   | 0%                     | 0,3%                 |
|  | Couverture                        | 43,3%                                |                        |                      |

• **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cf tableau figurant ci-dessus.

<sup>18</sup> Activités bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne)

<sup>19</sup> A noter que le taux de couverture baisse en raison des données reportées par les entreprises exclusivement prises en compte dans ce calcul, conformément aux recommandations du régulateur pour le reporting 2023. Dans le reporting 2022, les données estimées par l'agence Sustainalytics étaient retenues, les entreprises ne reportant pas encore leur part verte.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxinomie de l'UE ?

**6,3%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants<sup>20</sup>, **le compartiment Sextant Asie totalise au 29/12/2023 6,3% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.**

Les entreprises concernées sont Taiwan Semiconductor (2,7%), SK Hynix (2,6%), CHINA MEIDONG AUTO HOLDINGS LIMITED (1,0%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan environnemental à ce jour.

### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

**2,1%**

Selon la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants<sup>21</sup>, **le compartiment Sextant Asie totalise au 29/12/2023 2,1% d'investissements durables ayant un objectif social.**

Une seule société répond à ce critère Prestige International Inc (2,1%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient **2,9% de l'actif total** du compartiment au 29/12/2023 et correspondaient à des liquidités.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

<sup>20</sup> <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2357/doc.pdf>

<sup>21</sup> Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires et la pratique de dialogue engagement actionnariales** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et, en matière d'amélioration de leurs pratiques sous-jacentes.

Le reporting 2023 de l'activité de vote et d'engagement du compartiment vous est restitué ci-dessous.

**Reporting de vote**

|  | 2023  | 2022   |
|--|---|--|
| Nombre d'AG votables   | 39  | 39   |
| Pourcentage d'AG votées  | 100%  | 100%   |
| Nombre de résolutions votées   | 386   | 438  |
| Pourcentage de résolutions votées "abstention" ou "contre"                               | 34%   | 20%  |
| Nombre de résolutions d'actionnaire déposées   | 2   | 0  |
| Nombre de résolutions d'actionnaires soutenues par Amiral Gestion                        | 2   | 0  |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur le dividende                                   | 0%  | 0%   |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur la rémunération des dirigeants                 | 18%   | 9%   |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur la nomination des administrateurs              | 52%   | 26%  |
| Types de résolutions pour lesquelles un vote contre a été le plus fréquemment recommandé | Transactions stratégiques : 100%  | Augmentations de capital : 80%   |
|  | Augmentations de capital : 100%   | Nomination des administrateurs : 26%   |
|  | Rémunération des dirigeants : 18%   |  |
| Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus élevé    | Alibaba, Dentium, Money Partners, Open Up Group, PCA Corp, PT Industri Jamu, PT Sarana Menara, Shinnihonseiyaku, SK Hynix, The Nature Holdings : 100%   | Benext-Yimeshin, Business Brain, Commerce One, Korea Investment, Maruzen, Nakanishi, PCA Corp, Pin An Insurance, MAP Aktif, Sarana Menara Nusantara, Selamat Sempurna, Puregold Price Cub, Shin Maint, Shinnihonseiyaku : 100% |
| Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus faible   | Shin Maint : 14%, Nintendo : 14%, Business Brain : 15%, Mitsubishi Logisnext : 23%, Proship : 27%, NetEase : 38%, Puregold, Maruzen, 360 One Wam : 50%, | Sea Ltd : 0%, Haba Laboratories : 14%, Mitsubishi Logisnext : 20%, Netease : 33%, Proship : 38%, Meituan : 44%, Ginebra San Miguel, System D : 50%, Tencent : 55%, The Nature Holding : 56%, Allhome : 64%, Pinduoduo : 67%    |

**Reporting de dialogue et engagement ESG 2023**

L'engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Sur l'année 2023, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement individuelles : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement.

| Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2023 : |                                   |                         |                        |   |
|--|-----------------------------------|-------------------------|------------------------|---|
| 4 entreprises  | 15,20% du portefeuille 29-12-2023 | Engagements individuels | S                      | Business Brain Showa-Ota                              |
|  |                                   |                         | Gouvernance - business | Business Brain Showa-Ota ; Avant Corp ; Maruzen ; PCA |

**Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique :**

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux principalement de gouvernance et sociaux :



**Illustrations d’initiatives de dialogue – engagement ESG :**

|       |                          |  |
|-------|--------------------------|--|
| G & S | Business Brain Showa-Ota | Nous encourageons l'entreprise à de nombreuses mesures liées à l'allocation du capital et aux incentives. Nous avons déjà eu plusieurs succès sur ce cas, notamment la déconsolidation de leur principale participation GSX, qui clarifie la comptabilité, des rachats d'actions et une augmentation du payout. Il y a quelques incentives pour les employés mais qui restent selon nous trop limitées, à ce niveau leur filiale GSX est plus proactive. Nous suivons et rencontrons GSX sans engagement formel.   |
| G     | Maruzen                  | Maruzen est un fabricant Japonais d'équipements pour cuisines professionnelles, particulièrement des fours et appareils de cuisson de tout type. Nous sommes actionnaires de la société depuis 2019 et avons commencé un engagement en 2020, afin d'optimiser le bilan de la société et sa politique d'allocation du capital que nous jugeons trop conservatrice et qui est selon la cause de la sous-valorisation de l'action Maruzen. Cet engagement nous a amené notamment à faire des présentations au management afin de présenter une stratégie d'allocation du capital qui nous paraît performante. Nous avons obtenu des succès partiels, notamment une hausse du payout de 15% à 30% dans un premier temps, puis à 40% dans un second temps. Nous avons aussi encouragé la société à être plus dynamique dans sa poursuite d'opportunités de croissances externes sur son marché domestique, la société a ainsi effectué quelques prises de participation. Nous continuons notre engagement notamment sur 2 sujets: 1) la réduction de la trésorerie au bilan 2) le rachat d'actions propres. Nous jugeons les mesures prises par la société encourageantes mais insuffisantes, la valorisation nous semblant toujours trop faible. |

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l’indice de référence durable ?**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l’objectif d’investissement durable.

- **En quoi l’indice de référence différerait-il d’un indice de marché large ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l’alignement de l’indice de référence sur l’objectif d’investissement durable ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l’indice de référence ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l’indice de marché large ?**  
Non applicable

**AVERTISSEMENT – Février 2024**

Le présent document est émis par Amiral Gestion.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation d'Amiral Gestion. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Certains points de données sont désormais calculés avec l'outil ESG Connect depuis janvier 2024 en application des méthodologies conçues par Amiral Gestion et sur base des données fournies par plusieurs fournisseurs de données extra-financières. Il est possible que des écarts puissent subsister à la marge par rapport à nos calculs internes, la complexité des bases de données et référentiels sous-jacents pouvant expliquer ces écarts temporaires, mais qui ne remettent toutefois pas en cause les conclusions générales ni la conformité de nos fonds, compartiments et mandats à leurs engagements précontractuels.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce document s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des informations fournies par les prestataires de données extra-financières, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

**CE DOCUMENT EST ÉMIS PAR :**

Amiral Gestion

Société par actions simplifiée au capital social de 629 983 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038

Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490

<https://www.amiralgestion.com>

Tableau 1

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

|   |
|---|
| <b>Acteur des marchés financiers</b> SEXTANT ASIE, LEI : 969500X6ZZFVQE3J9258   |
| <p><b>Résumé</b><br/>                 SEXTANT ASIE, LEI : 969500X6ZZFVQE3J9258 en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Amiral Gestion.</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 29 décembre 2023.</p> <p><i>[Résumé prévu à l'article 5, dans les langues visées au paragraphe 1 dudit article]</i></p> |
| <p><b>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p><i>[Informations prévues à l'article 7, au format indiqué ci-dessous]</i></p>  |

| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés                   |                     |                              |                        |             |  |
|---|---------------------|------------------------------|------------------------|-------------|--|
| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité                            | Élément de mesure   | Incidences [année n]         | Incidences [année n-1] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| <b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b> |                     |                              |                        |             |  |
| Emissions de gaz à effet de serre   | 1. Emissions de GES | Émissions de GES de niveau 1 |                        |             |  |
|   |                     | Émissions de GES de niveau 2 |                        |             |  |
|   |                     | Émissions de GES de niveau 3 |                        |             |  |

|              |  |   |             |  |                    |                    |
|--------------|--|---|-------------|--|--------------------|--------------------|
|              |  | Émissions totales de GES  | 998906,5565 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|              | 2. Empreinte carbone   | Empreinte carbone   | 30425,4976  |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|              | 3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements            | Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements  | 124,51      |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|              | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles  | 0           |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|              | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable            | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | 0           |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|              | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique    | Consommation d'énergie en GWh par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique   | 0           |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative                                      | Part des investissements effectués dans des   | 0,0153      |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |

|  |  |   |            |  |                    |                    |
|--|--|---|------------|--|--------------------|--------------------|
|  | sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité   | sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones |            |  |                    |                    |
| Eau  | 8. Rejets dans l'eau   | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | 121,5967   |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| Déchets  | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs  | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée                              | 21605,1018 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| <b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |  |   |            |  |                    |                    |
| Les questions sociales et de personnel   | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des             | 0          |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |

|  |   |   |        |  |                    |                    |
|--|---|---|--------|--|--------------------|--------------------|
|  |   | entreprises multinationales   |        |  |                    |                    |
|  | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations | 0      |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé  | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements   | 0,0147 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance   | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres  | 0      |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 14. Exposition à des armes controversées  | Part d'investissement dans des société qui participent à la   | 0      |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |

|  |   |   |                             |                               |                    |   |
|--|---|---|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|---|
|  | (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | fabrication ou à la vente d'armes controversées   |                             |                               |                    |   |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b> |   |   |                             |                               |                    |   |
| <b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>  |   | <b>Élément de mesure</b>  | <b>Incidences [année n]</b> | <b>Incidences [année n-1]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| Environnement  | 15. Intensité de GES  | Intensité de GES des pays d'investissement  | Non applicable              |                               |                    |   |
| Social   | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales             | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion de nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national | Non applicable              |                               |                    |   |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>                     |   |   |                             |                               |                    |   |

| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité |   | Élément de mesure   | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|--|---|---|----------------------|------------------------|-------------|--|
| Combustibles fossiles                                | 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers       | Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles | Non applicable       |                        |             |  |
| Efficacité énergétique                               | 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique   | Non applicable       |                        |             |  |

**Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

*[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]*

| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité |                                      | Élément de mesure   | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication        | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|--|--------------------------------------|---|----------------------|------------------------|--------------------|--|
| Eau, déchets et autres matières                      | 6. Utilisation et recyclage de l'eau | 1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), | 24430,69             |                        | En cours d'analyse | En cours d'analyse   |

|   |   | par million d'euros<br>de chiffre d'affaires  |                      |                        |                    |  |
|---|---|---|----------------------|------------------------|--------------------|--|
| [Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]   |   |   |                      |                        |                    |  |
| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité  |   | Élément de mesure   | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication        | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Droits de l'homme   | 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme | 0,0039               |                        | En cours d'analyse | En cours d'analyse   |
| [Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]   |   |   |                      |                        |                    |  |
| <b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b><br>[Informations prévues par l'article 7]<br>Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> .  |   |   |                      |                        |                    |  |
| <b>Politiques d'engagement</b><br>[Informations prévues par l'article 8]<br>Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> ) et au sein de sa Politique d'engagement ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf</a> ) |   |   |                      |                        |                    |  |
| <b>Références aux normes internationales</b><br>[Informations prévues par l'article 9]<br>Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a>   |   |   |                      |                        |                    |  |

**Comparaison historique***[Informations prévues par l'article 10]**Non applicable*

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

| <b>Incidence négative sur la durabilité</b>                                     | <b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité<br/>(qualitative ou quantitative)</b>                  | <b>Élément de mesure</b>  |
|---|---|---|
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>            |   |   |
| <b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b> |   |   |
| Émissions   | 1. Émissions de polluants inorganiques  | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  |
|   | 2. Émissions de polluants atmosphériques  | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  |
|   | 3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone   | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée      |
|   | 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris |
| Performance énergétique   | 5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables                  | Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie            |

|                                 |  |   |
|---------------------------------|--|---|
| Eau, déchets et autres matières | 6. Utilisation et recyclage de l'eau   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires</li> <li>2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires</li> </ol> |
|                                 | 7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau  | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau  |
|                                 | 8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé   | Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau   |
|                                 | 9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques  | Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006   |
|                                 | 10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols                                       | Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols  |
|                                 | 11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables                              | Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables   |
|                                 | 12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers | Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers  |
|                                 | 13. Ratio de déchets non recyclés  | Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée   |
|                                 | 14. Espèces naturelles et aires protégées  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</li> <li>2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de</li> </ol>   |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée |
|  | 15. Déforestation  | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation   |
| Titres verts   | 16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental    | Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental  |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b> |  |   |
| Titres verts   | 17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental | Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental  |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>                     |  |   |
| Émissions de gaz à effet de serre  | 18. Émissions de GES   | Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers  |
|  |  | Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers  |
|  |  | Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers  |
|  |  | Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers  |
| Consommation d'énergie   | 19. Intensité de consommation d'énergie  | Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré   |
| Déchets  | 20. Production de déchets d'exploitation   | Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets   |

|                            |   |  |
|----------------------------|---|--|
| Consommation de ressources | 21. Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des rénovations importantes | Part des matières premières (hors matériaux récupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes |
| Biodiversité               | 22. Artificialisation des sols  | Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs                |

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

| <b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |   |   |
|--|---|---|
| <b>Incidence négative sur la durabilité</b>  | <b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)</b>        | <b>Élément de mesure</b>  |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>   |   |   |
| Questions sociales et de personnel   | 1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail   |
|  | 2. Taux d'accidents   | Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée  |
|  | 3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies       | Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée |
|  | 4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs  | Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les   |

|                   |  |  |
|-------------------|--|--|
|                   |  | conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)  |
|                   | 5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel | Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel  |
|                   | 6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte   | Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte   |
|                   | 7. Cas de discrimination   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> <li>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> </ol> |
|                   | 8. Ratio de rémunération excessif  | Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)   |
| Droits de l'homme | 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme  |
|                   | 10. Manque de diligence raisonnable  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme   |
|                   | 11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains                        | Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains  |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  | 12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail   | Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type d'activité                   |
|  | 13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire   | Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité                        |
|  | 14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme   | Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée   |
| Lutte contre la corruption et les actes de corruption  | 15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption                          |
|  | 16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption              | Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption |
|  | 17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption | Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b> |  |   |
| Social   | 18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus   | Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)  |

|                   |   |  |
|-------------------|---|--|
|                   | 19. Score moyen en matière de liberté d'expression          | Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet) |
| Droits de l'homme | 20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme     | Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet  |
| Gouvernance       | 21. Score moyen en matière de corruption                    | Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet   |
|                   | 22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales | Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales   |
|                   | 23. Score moyen en matière de stabilité politique           | Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet   |
|                   | 24. Score moyen en matière d'état de droit                  | Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet                               |

Sextant Bond Picking est un compartiment d'obligations internationales pouvant intervenir sur tous les segments du marché obligataire et toutes les catégories de notation. La gestion cherche à sélectionner des titres présentant un couple rendement / risque favorable, sans chercher à reproduire un indice. A titre accessoire, le compartiment peut investir dans des actions, notamment dans le cadre d'opérations d'arbitrages.

### CHIFFRES CLÉS

|                       |                      |
|-----------------------|----------------------|
| Actif net             | 102,28M€             |
| VL part               | 105,30€              |
| Nombre de lignes      | 53                   |
| Taille moyenne souche | 7,6k€                |
| Profil de risque      | <b>1</b> 2 3 4 5 6 7 |

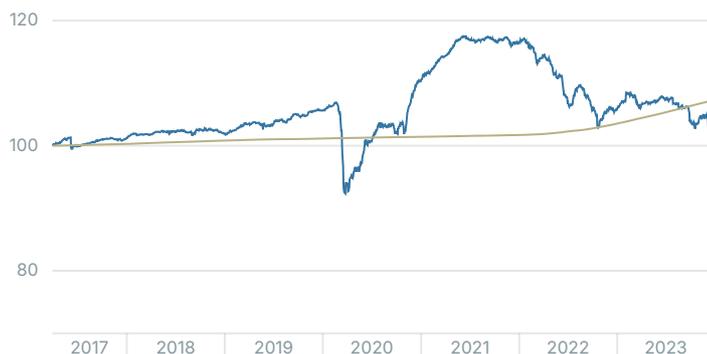
Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

### INDICATEURS STATISTIQUES

|                  | 1 an | 3 ans | 5 ans |
|------------------|------|-------|-------|
| Volatilité Fonds | 3,8% | 3,6%  | 5,5%  |
| Ratio de Sharpe  | -1,0 | -0,7  | 0,1   |

### PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Bond Picking +5,3% ● Euro CMT cash 3Y capitalisé +100bps\* +7,3%



\*Objectif de gestion

### PERFORMANCES

|          | Performances cumulées |        |        |       |       |       |       |                 | Performances annualisées |       |                 |
|----------|-----------------------|--------|--------|-------|-------|-------|-------|-----------------|--------------------------|-------|-----------------|
|          | 1 mois                | 3 mois | 6 mois | YTD   | 1 an  | 3 ans | 5 ans | Depuis création | 3 ans                    | 5 ans | Depuis création |
| Fonds    | +0,3%                 | +1,2%  | -2,0%  | -0,5% | -0,5% | -4,7% | +3,3% | +5,3%           | -1,6%                    | +0,6% | +0,8%           |
| Objectif | +0,3%                 | +0,9%  | +1,8%  | +3,6% | +3,6% | +5,8% | +6,4% | +7,3%           | +1,9%                    | +1,3% | +1,0%           |

### PERFORMANCES MENSUELLES

|      | Janv. | Fév.  | Mars   | Avril | Mai   | Juin  | Juil. | Août  | Sept. | Oct.  | Nov.  | Déc. | Année | Objectif |
|------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|-------|----------|
| 2023 | 1,2%  | 0,6%  | -1,1%  | 0,3%  | 0,4%  | 0,1%  | -0,6% | -0,7% | -1,9% | 0,0%  | 1,0%  | 0,3% | -0,5% | 3,6%     |
| 2022 | -0,1% | -1,3% | -0,4%  | -1,2% | -1,6% | -4,0% | 2,1%  | -0,4% | -2,7% | -1,3% | 1,5%  | 0,0% | -9,2% | 1,8%     |
| 2021 | 1,1%  | 1,4%  | 1,0%   | 1,5%  | 1,1%  | -0,3% | 0,0%  | 0,3%  | -0,4% | 0,1%  | -0,7% | 0,4% | 5,4%  | 0,3%     |
| 2020 | 0,6%  | -0,6% | -10,9% | 2,6%  | 2,2%  | 2,1%  | 2,3%  | 0,3%  | -1,3% | 0,2%  | 5,6%  | 2,4% | 4,6%  | 0,3%     |
| 2019 | 0,4%  | 0,7%  | 0,3%   | 0,1%  | -0,4% | 0,2%  | 0,7%  | 0,1%  | 0,8%  | -0,2% | 0,8%  | 0,0% | 3,6%  | 0,3%     |

### INDICATEURS

|                                    | Part obligataire | Total fonds |
|------------------------------------|------------------|-------------|
| Rendement brut                     | 5,5%             | 5,1%**      |
| Rendement après couv. de change    | 5,6%             | 5,2%**      |
| Spreads (point de base)            | 242              | 201         |
| Durée résiduelle (années)          | 2,7              | 2,3         |
| Sensibilité Taux                   | 2,5              | 1,99        |
| Sensibilité actions (dont delta)   | 1%               | 3,7%        |
| Exposition aux devises nette/brute | 0,1% / 12,9%     |             |

\*\*inclus les liquidités et instruments du marché monétaire

### ALLOCATION (ÉVOLUTION N / N - 1)

|                     |       |         |
|---------------------|-------|---------|
| Obligations         | 79,5% | -26bps  |
| Souveraines         | 0%    | 0bps    |
| Corporate           | 61,3% | +132bps |
| Financières         | 0,2%  | -273bps |
| Convertibles        | 18,0% | +115bps |
| Actions/Fonds *     | 4,5%  | +159bps |
| Stratégie risk arb  | 0,0%  | +0bps   |
| Stratégie rendement | 4,5%  | +159bps |
| Liquidités          | 15,9% | -133bps |
| * Dont financières  | 2,8%  | +43bps  |

## ALLOCATION (ÉVOLUTION N / N-1) SECTEUR (ACTIF INVESTI)

|                                   |       |         |
|-----------------------------------|-------|---------|
| Distribution Spécialisée          | 10,0% | +213bps |
| Composants Automobiles            | 7,3%  | +402bps |
| Energie                           | 6,4%  | +75bps  |
| Marchés de Capitaux               | 6,2%  | +44bps  |
| Immobilier                        | 6,1%  | -160bps |
| Communications Diversifiés        | 5,8%  | +263bps |
| Automobiles                       | 5,7%  | +409bps |
| Biens de Conso. Durables          | 5,2%  | -62bps  |
| Vente par correspondance          | 4,8%  | +172bps |
| Produits alimentaires             | 4,7%  | +234bps |
| Services financiers               | 4,1%  | +112bps |
| Hôtels, Restaurants               | 3,9%  | +283bps |
| Distribution alimentaire          | 3,8%  | -198bps |
| Textiles, Habillement et Produit. | 3,8%  | +182bps |
| Services aux Entreprises          | 3,7%  | -184bps |
| Médias                            | 3,7%  | -119bps |
| Banques                           | 3,3%  | -288bps |
| Produits de Soins Personnel       | 2,7%  | +274bps |
| Industrie Aérospatiale et Défense | 2,7%  | +273bps |
| Autres < 2,5%                     | 6,2%  | 1927bps |

## PAYS (ACTIF INVESTI)

|               |       |         |
|---------------|-------|---------|
| France        | 45,5% | 1181bps |
| Allemagne     | 9,0%  | +344bps |
| Royaume-Uni   | 8,3%  | +610bps |
| Luxembourg    | 6,4%  | +294bps |
| Pays-Bas      | 5,8%  | -52bps  |
| Etats-Unis    | 5,8%  | +571bps |
| Espagne       | 4,2%  | +415bps |
| Brésil        | 3,0%  | +146bps |
| Suède         | 3,0%  | -463bps |
| Autres < 2,5% | 8,9%  | -685bps |

## NOTATION (PART OBLIGATAIRE)

|          |       |         |
|----------|-------|---------|
| BBB      | 2,8%  | -213bps |
| BB+      | 8,8%  | -198bps |
| BB       | 11,8% | +532bps |
| BB-      | 13,2% | +526bps |
| B+       | 10,1% | +444bps |
| B        | 11,6% | +62bps  |
| B-       | 2,1%  | +213bps |
| CCC+     | 3,9%  | -748bps |
| CCC-     | 1,3%  | +132bps |
| Non noté | 34,4% | -466bps |

## RÉPARTITION PAR MATURITÉ (ACTIF INVESTI)

| Maturité                  | < 1 an | 1 à 3 ans | 3 à 5 ans | 5 à 7 ans | 7 à 10 ans | > 10 ans | Perpétuelle | Action/Fonds |
|---------------------------|--------|-----------|-----------|-----------|------------|----------|-------------|--------------|
| Hypothèse de maturité SGP | 6,5%   | 50,1%     | 30,6%     | 3,7%      | 0%         | 0%       | 5,7%        | 3,4%         |
| Maturité maximale         | 6,5%   | 45,9%     | 30,6%     | 3,7%      | 0%         | 0%       | 9,9%        | 3,6%         |

## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Emission                      | Devise | Secteur                                   | Pays       | % de l'actif net |
|-------------------------------|--------|---|------------|------------------|
| Dufry One 3.625% CHF 04/15/26 | CHF    | Distribution Spécialisée                  | Pays-Bas   | 3,3%             |
| Birkenstock 5.25% 04/30/29    | EUR    | Textiles, Habillement et Produits de Luxe | Luxembourg | 3,2%             |
| Picard 3.875% 07/01/26        | EUR    | Distribution alimentaire                  | France     | 3,1%             |
| Loxam 5.75% sub 07-2027       | EUR    | Services aux Entreprises                  | France     | 3,1%             |
| Banijay 6.5% Sub 03/01/26     | EUR    | Médias                                    | France     | 3,1%             |

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part A tous souscripteurs
- **Code ISIN** : FR0013202132
- **Code Bloomberg** : AGSBPKA FP Equity
- **Classification AMF** : FCP "Obligations et autres titres de créance internationaux"
- **Ind. de référence a posteriori** : Euro CMT cash 3Y capitalisé
- **Objectif de gestion** : Euro CMT cash 3Y capitalisé +100bps
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 30/03/2017 Part : 30/03/2017
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 3 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J - 1 à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 1% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 0% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 1,25% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance du FCP au - delà de son indicateur de référence majoré de 300 bp.
- **TER (29/12/2023)** : 1,27%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## GLOSSAIRE

Les ratios du portefeuille sont calculés en fonction des hypothèses de date de remboursement des titres déterminées par les gérants : à maturité, à une date de remboursement à l'initiative de l'émetteur (call), à la prochaine option de vente du porteur (put), à l'occasion d'une éventuelle offre de rachat par l'émetteur (tender). Les hypothèses retenues ne correspondent donc pas toujours au rendement le plus faible. Ces hypothèses seront sélectionnées en fonction du coupon, des taux d'intérêt du marché, de la liquidité ou des conditions et politique de refinancement de l'émetteur ou encore du traitement prudentiel ou par les agences de notation de la souche. Les situations de rendement rendues aberrantes par notamment la proximité de la maturité sont corrigées. Des hypothèses erronées peuvent résulter en des rendements, marges de crédit, sensibilités ou durées résiduelles se révélant inexacts. Le rendement après coût de couverture du risque de change est approximé en utilisant le différentiel du taux monétaire à 3 mois ou du Swap de taux le plus proche de la durée résiduelle estimée entre l'euro et la devise. Le calcul n'inclut pas les coûts liés à la mise en œuvre effective d'une couverture et ne signifie pas que la totalité du risque de change a été couvert.

## COMMENTAIRE DE GESTION

Une année en deux temps sur les marchés obligataires ; le premier semestre aura été marqué par la persistance d'un discours et d'une politique restrictive de la part des banques centrales, sur fond de chiffres de l'inflation toujours orientés à la hausse et de chiffres de consommation et de l'emploi toujours très dynamiques. Dans ce contexte, les taux courts ont continué de progresser sur le S1. Et malgré une certaine volatilité, les marges de crédit sont restées relativement stables sur la 1ere partie de l'année, portées par des publications robustes des entreprises. A l'inverse, sur le S2 et tout particulièrement sur la fin d'année, le marché a bénéficié d'un fort resserrement des marges de crédit et d'une forte baisse des taux. Le marché a en effet salué la décision des banques centrales de faire une "pause" dans leur politique de hausse des taux, ainsi que des chiffres de l'inflation qui semblent refluer légèrement plus vite qu'attendu. Les résultats des entreprises tiennent relativement bien ainsi que les chiffres de l'emploi aux US et en Europe alors que la consommation marque le pas.

Dans cet environnement, les indices obligataires high yield (hauts rendements) ont surperformé les indices obligataires investment grade sur l'année 2023.

Le compartiment Sextant Bond Picking a connu cette année une performance en retrait par rapport aux marchés de crédit. Le portefeuille a, en effet, été affecté par l'évolution de deux dossiers de nature différente, Casino et Solocal.

Pour rappel, le groupe Casino s'est placé sous la protection du Tribunal de commerce de Paris en ouvrant une procédure de conciliation en juin 2023 et a présenté un plan de restructuration et de reprise particulièrement défavorable aux porteurs de dette non sécurisée. Ce plan a fait l'objet d'un accord avec les créanciers sécurisés et un certain nombre de créanciers non sécurisés ce qui a permis au Tribunal de Commerce d'ouvrir une procédure de sauvegarde accélérée fin octobre et qui devrait se clore fin février 2024 par un vote de l'ensemble des créanciers et actionnaires et une validation définitive du plan de restructuration du bilan de la part du Tribunal. La perte sur Casino est désormais derrière nous, le dossier ne présente plus de risque de perte pour le portefeuille.

Concernant Solocal, une procédure de conciliation s'est ouverte en juin dernier également mais les discussions entre les créanciers et la société, qui n'ont commencé que mi-septembre sont toujours en cours. Les porteurs de dette sont concentrés et pragmatiques, les solutions incluent l'entrée de nouveaux investisseurs ou une solution portée par les seuls obligataires. Etant donné la visibilité actuelle réduite sur le cas d'investissement, l'équipe de gestion et les équipes de contrôle des risques ont décidé d'ajuster à la baisse le prix des obligations de cet émetteur. Nous sélectionnons donc le prix le plus raisonnable étant donné les différents scénarios, la pondération actuelle du portefeuille est de c.1%.

In fine, sur l'année 2023, ces deux obligations coutent près de 693bps de performance au fonds.

Hormis ces dossiers détracteurs de performance, la sélection des titres s'est bien comportée notamment portée par une bonne performance opérationnelle des entreprises sous-jacentes (Loxam, Birkenstock, Picard, Dufry, Banijay, Iliad, Faurecia ....).

Par ailleurs, le portefeuille a, depuis un an, monté en qualité et diversification, 25% d'émetteurs nouveaux ont pu être intégré en suivant notre processus rigoureux de sélection de valeurs fondé sur notre analyse crédit interne.

Le rendement brut du portefeuille se situe en début 2024 autour de 5.3% (en prenant en compte la part de cash rémunéré) avec une sensibilité modérée de 2.0. Sextant Bond Picking dispose des outils de sélection de crédits et de la flexibilité de son approche pour mettre à profit l'environnement actuel, durablement porteur dans les marchés de crédit.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais  
 29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)  
 29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)  
 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie  
 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment  
 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia  
 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives  
 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics  
 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains  
 19/02/2023 : intégration de la possibilité de souscrire en titres sous réserve de l'accord préalable de la SGP

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 8,6%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 2%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

19 526,86 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : S 2027 Z, Nexi CB 1.75% 04/24/27, Valeo 5.375% 28/05/27, Ford Credit 4.867% 08/03/27, Delivery Hero CB 0 1/4 01/23/24

Ventes : Cibus EUR3m+4.5% 09/18/23, Thyssenkrupp 2.875% 02-2024, Bank Nova Scotia T1 5.65% CAD 12/31/56 (call 12/36), Unibaill 2.125% PERP Call juill 23, Ubisoft CB 0% 09/24/24

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT BOND PICKING promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au compartiment. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armes à feu civiles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT BOND PICKING est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée. La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

Sextant Bond Picking est un compartiment d'obligations internationales pouvant intervenir sur tous les segments du marché obligataire et toutes les catégories de notation. La gestion cherche à sélectionner des titres présentant un couple rendement / risque favorable, sans chercher à reproduire un indice. A titre accessoire, le compartiment peut investir dans des actions, notamment dans le cadre d'opérations d'arbitrages.

### CHIFFRES CLÉS

|                       |                      |
|-----------------------|----------------------|
| Actif net             | 102,28M€             |
| VL part               | 5 368,50€            |
| Nombre de lignes      | 53                   |
| Taille moyenne souche | 7,6k€                |
| Profil de risque      | <b>1</b> 2 3 4 5 6 7 |

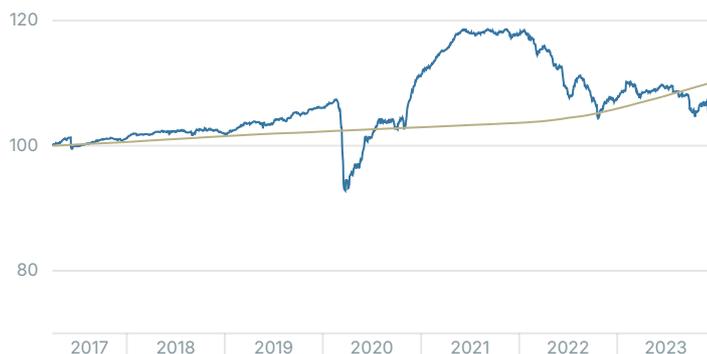
Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

### INDICATEURS STATISTIQUES

|                  | 1 an | 3 ans | 5 ans |
|------------------|------|-------|-------|
| Volatilité Fonds | 3,8% | 3,6%  | 5,5%  |
| Ratio de Sharpe  | -0,9 | -0,6  | 0,1   |

### PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Bond Picking **+7,4%** ● Euro CMT cash 3Y capitalisé +140bps\* **+10,2%**



\*Objectif de gestion

### PERFORMANCES

|          | Performances cumulées |        |        |       |       |       |       |                 | Performances annualisées |       |                 |
|----------|-----------------------|--------|--------|-------|-------|-------|-------|-----------------|--------------------------|-------|-----------------|
|          | 1 mois                | 3 mois | 6 mois | YTD   | 1 an  | 3 ans | 5 ans | Depuis création | 3 ans                    | 5 ans | Depuis création |
| Fonds    | +0,3%                 | +1,3%  | -1,8%  | -0,1% | -0,1% | -3,6% | +5,3% | +7,4%           | -1,2%                    | +1,0% | +1,1%           |
| Objectif | +0,3%                 | +1,0%  | +2,0%  | +4,0% | +4,0% | +7,0% | +8,5% | +10,2%          | +2,3%                    | +1,7% | +1,4%           |

### PERFORMANCES MENSUELLES

|      | Janv. | Fév.  | Mars   | Avril | Mai   | Juin  | Juil. | Août  | Sept. | Oct.  | Nov.  | Déc. | Année | Objectif |
|------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|-------|----------|
| 2023 | 1,3%  | 0,6%  | -1,0%  | 0,3%  | 0,4%  | 0,2%  | -0,6% | -0,7% | -1,8% | 0,0%  | 1,0%  | 0,3% | -0,1% | 4,0%     |
| 2022 | -0,1% | -1,3% | -0,4%  | -1,2% | -1,5% | -4,0% | 2,1%  | -0,4% | -2,6% | -1,3% | 1,6%  | 0,0% | -8,8% | 2,2%     |
| 2021 | 1,1%  | 1,4%  | 1,0%   | 1,5%  | 1,1%  | -0,3% | 0,0%  | 0,3%  | -0,4% | 0,1%  | -0,6% | 0,4% | 5,8%  | 0,7%     |
| 2020 | 0,6%  | -0,6% | -10,9% | 2,6%  | 2,2%  | 2,2%  | 2,3%  | 0,4%  | -1,3% | 0,3%  | 5,5%  | 2,5% | 5,0%  | 0,7%     |
| 2019 | 0,5%  | 0,7%  | 0,4%   | 0,2%  | -0,4% | 0,2%  | 0,7%  | 0,1%  | 0,8%  | -0,1% | 0,8%  | 0,1% | 4,0%  | 0,7%     |

### INDICATEURS

|                                    | Part obligataire | Total fonds |
|------------------------------------|------------------|-------------|
| Rendement brut                     | 5,5%             | 5,1%**      |
| Rendement après couv. de change    | 5,6%             | 5,2%**      |
| Spreads (point de base)            | 242              | 201         |
| Durée résiduelle (années)          | 2,7              | 2,3         |
| Sensibilité Taux                   | 2,5              | 1,99        |
| Sensibilité actions (dont delta)   | 1%               | 3,7%        |
| Exposition aux devises nette/brute | 0,1% / 12,9%     |             |

\*\*inclus les liquidités et instruments du marché monétaire

### ALLOCATION (ÉVOLUTION N / N - 1)

|                     |       |         |
|---------------------|-------|---------|
| Obligations         | 79,5% | -26bps  |
| Souveraines         | 0%    | 0bps    |
| Corporate           | 61,3% | +132bps |
| Financières         | 0,2%  | -273bps |
| Convertibles        | 18,0% | +115bps |
| Actions/Fonds *     | 4,5%  | +159bps |
| Stratégie risk arb  | 0,0%  | +0bps   |
| Stratégie rendement | 4,5%  | +159bps |
| Liquidités          | 15,9% | -133bps |
| * Dont financières  | 2,8%  | +43bps  |

### ALLOCATION (ÉVOLUTION N / N-1) SECTEUR (ACTIF INVESTI)

|                                    |       |         |
|------------------------------------|-------|---------|
| Distribution Spécialisée           | 10,0% | +213bps |
| Composants Automobiles             | 7,3%  | +402bps |
| Energie                            | 6,4%  | +75bps  |
| Marchés de Capitaux                | 6,2%  | +44bps  |
| Immobilier                         | 6,1%  | -160bps |
| Communications Diversifiés         | 5,8%  | +263bps |
| Automobiles                        | 5,7%  | +409bps |
| Biens de Conso. Durables           | 5,2%  | -62bps  |
| Vente par correspondance           | 4,8%  | +172bps |
| Produits alimentaires              | 4,7%  | +234bps |
| Services financiers                | 4,1%  | +112bps |
| Hôtels, Restaurants                | 3,9%  | +283bps |
| Distribution alimentaire           | 3,8%  | -198bps |
| Textiles, Habillement et Produit.. | 3,8%  | +182bps |
| Services aux Entreprises           | 3,7%  | -184bps |
| Médias                             | 3,7%  | -119bps |
| Banques                            | 3,3%  | -288bps |
| Produits de Soins Personnel        | 2,7%  | +274bps |
| Industrie Aérospatiale et Défense  | 2,7%  | +273bps |
| Autres < 2,5%                      | 6,2%  | 1927bps |

### PAYS (ACTIF INVESTI)

|               |       |         |
|---------------|-------|---------|
| France        | 45,5% | 1181bps |
| Allemagne     | 9,0%  | +344bps |
| Royaume-Uni   | 8,3%  | +610bps |
| Luxembourg    | 6,4%  | +294bps |
| Pays-Bas      | 5,8%  | -52bps  |
| Etats-Unis    | 5,8%  | +571bps |
| Espagne       | 4,2%  | +415bps |
| Brésil        | 3,0%  | +146bps |
| Suède         | 3,0%  | -463bps |
| Autres < 2,5% | 8,9%  | -685bps |

### NOTATION (PART OBLIGATAIRE)

|          |       |         |
|----------|-------|---------|
| BBB      | 2,8%  | -213bps |
| BB+      | 8,8%  | -198bps |
| BB       | 11,8% | +532bps |
| BB-      | 13,2% | +526bps |
| B+       | 10,1% | +444bps |
| B        | 11,6% | +62bps  |
| B-       | 2,1%  | +213bps |
| CCC+     | 3,9%  | -748bps |
| CCC-     | 1,3%  | +132bps |
| Non noté | 34,4% | -466bps |

### RÉPARTITION PAR MATURITÉ (ACTIF INVESTI)

| Maturité                  | < 1 an | 1 à 3 ans | 3 à 5 ans | 5 à 7 ans | 7 à 10 ans | > 10 ans | Perpétuelle | Action/Fonds |
|---------------------------|--------|-----------|-----------|-----------|------------|----------|-------------|--------------|
| Hypothèse de maturité SGP | 6,5%   | 50,1%     | 30,6%     | 3,7%      | 0%         | 0%       | 5,7%        | 3,4%         |
| Maturité maximale         | 6,5%   | 45,9%     | 30,6%     | 3,7%      | 0%         | 0%       | 9,9%        | 3,6%         |

### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Emission                      | Devise | Secteur                                   | Pays       | % de l'actif net |
|-------------------------------|--------|---|------------|------------------|
| Dufry One 3.625% CHF 04/15/26 | CHF    | Distribution Spécialisée                  | Pays-Bas   | 3,3%             |
| Birkenstock 5.25% 04/30/29    | EUR    | Textiles, Habillement et Produits de Luxe | Luxembourg | 3,2%             |
| Picard 3.875% 07/01/26        | EUR    | Distribution alimentaire                  | France     | 3,1%             |
| Loxam 5.75% sub 07-2027       | EUR    | Services aux Entreprises                  | France     | 3,1%             |
| Banijay 6.5% Sub 03/01/26     | EUR    | Médias                                    | France     | 3,1%             |

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part N
- **Code ISIN** : FR0013202140
- **Classification AMF** : FCP "Obligations et autres titres de créance internationaux"
- **Ind. de référence a posteriori** : Euro CMT cash 3Y capitalisé
- **Objectif de gestion** : Euro CMT cash 3Y capitalisé +140bps
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 30/03/2017 Part : 30/03/2017
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 3 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J - 1 à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 5% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 0% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 0,85% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance du FCP au - delà de son indicateur de référence majoré de 350 bp.
- **TER (29/12/2023)** : 0,87%

Amiral Gestion au 29/12/2023

### GLOSSAIRE

Les ratios du portefeuille sont calculés en fonction des hypothèses de date de remboursement des titres déterminées par les gérants : à maturité, à une date de remboursement à l'initiative de l'émetteur (call), à la prochaine option de vente du porteur (put), à l'occasion d'une éventuelle offre de rachat par l'émetteur (tender). Les hypothèses retenues ne correspondent donc pas toujours au rendement le plus faible. Ces hypothèses seront sélectionnées en fonction du coupon, des taux d'intérêt du marché, de la liquidité ou des conditions et politique de refinancement de l'émetteur ou encore du traitement prudentiel ou par les agences de notation de la souche. Les situations de rendement rendues aberrantes par notamment la proximité de la maturité sont corrigées. Des hypothèses erronées peuvent résulter en des rendements, marges de crédit, sensibilités ou durées résiduelles se révélant inexacts. Le rendement après coût de couverture du risque de change est approximé en utilisant le différentiel du taux monétaire à 3 mois ou du Swap de taux le plus proche de la durée résiduelle estimée entre l'euro et la devise. Le calcul n'inclut pas les coûts liés à la mise en œuvre effective d'une couverture et ne signifie pas que la totalité du risque de change a été couvert.

## COMMENTAIRE DE GESTION

Une année en deux temps sur les marchés obligataires ; le premier semestre aura été marqué par la persistance d'un discours et d'une politique restrictive de la part des banques centrales, sur fond de chiffres de l'inflation toujours orientés à la hausse et de chiffres de consommation et de l'emploi toujours très dynamiques. Dans ce contexte, les taux courts ont continué de progresser sur le S1. Et malgré une certaine volatilité, les marges de crédit sont restées relativement stables sur la 1<sup>ère</sup> partie de l'année, portées par des publications robustes des entreprises. A l'inverse, sur le S2 et tout particulièrement sur la fin d'année, le marché a bénéficié d'un fort resserrement des marges de crédit et d'une forte baisse des taux. Le marché a en effet salué la décision des banques centrales de faire une "pause" dans leur politique de hausse des taux, ainsi que des chiffres de l'inflation qui semblent refluer légèrement plus vite qu'attendu. Les résultats des entreprises tiennent relativement bien ainsi que les chiffres de l'emploi aux US et en Europe alors que la consommation marque le pas.

Dans cet environnement, les indices obligataires high yield (hauts rendements) ont surperformé les indices obligataires investment grade sur l'année 2023.

Le compartiment Sextant Bond Picking a connu cette année une performance en retrait par rapport aux marchés de crédit. Le portefeuille a, en effet, été affecté par l'évolution de deux dossiers de nature différente, Casino et Solocal.

Pour rappel, le groupe Casino s'est placé sous la protection du Tribunal de commerce de Paris en ouvrant une procédure de conciliation en juin 2023 et a présenté un plan de restructuration et de reprise particulièrement défavorable aux porteurs de dette non sécurisée. Ce plan a fait l'objet d'un accord avec les créanciers sécurisés et un certain nombre de créanciers non sécurisés ce qui a permis au Tribunal de Commerce d'ouvrir une procédure de sauvegarde accélérée fin octobre et qui devrait se clore fin février 2024 par un vote de l'ensemble des créanciers et actionnaires et une validation définitive du plan de restructuration du bilan de la part du Tribunal. La perte sur Casino est désormais derrière nous, le dossier ne présente plus de risque de perte pour le portefeuille.

Concernant Solocal, une procédure de conciliation s'est ouverte en juin dernier également mais les discussions entre les créanciers et la société, qui n'ont commencé que mi-septembre sont toujours en cours. Les porteurs de dette sont concentrés et pragmatiques, les solutions incluent l'entrée de nouveaux investisseurs ou une solution portée par les seuls obligataires. Etant donné la visibilité actuelle réduite sur le cas d'investissement, l'équipe de gestion et les équipes de contrôle des risques ont décidé d'ajuster à la baisse le prix des obligations de cet émetteur. Nous sélectionnons donc le prix le plus raisonnable étant donné les différents scénarios, la pondération actuelle du portefeuille est de c.1%.

In fine, sur l'année 2023, ces deux obligations coutent près de 693bps de performance au fonds.

Hormis ces dossiers détracteurs de performance, la sélection des titres s'est bien comportée notamment portée par une bonne performance opérationnelle des entreprises sous-jacentes (Loxam, Birkenstock, Picard, Dufry, Banijay, Iliad, Faurecia ....).

Par ailleurs, le portefeuille a, depuis un an, monté en qualité et diversification, 25% d'émetteurs nouveaux ont pu être intégré en suivant notre processus rigoureux de sélection de valeurs fondé sur notre analyse crédit interne.

Le rendement brut du portefeuille se situe en début 2024 autour de 5.3% (en prenant en compte la part de cash rémunéré) avec une sensibilité modérée de 2.0. Sextant Bond Picking dispose des outils de sélection de crédits et de la flexibilité de son approche pour mettre à profit l'environnement actuel, durablement porteur dans les marchés de crédit.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais  
 29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)  
 29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)  
 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie  
 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment  
 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia  
 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives  
 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics  
 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains  
 19/02/2023 : intégration de la possibilité de souscrire en titres sous réserve de l'accord préalable de la SGP

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 8,6%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 2%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

19 526,86 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : S 2027 Z, Nexi CB 1.75% 04/24/27, Valeo 5.375% 28/05/27, Ford Credit 4.867% 08/03/27, Delivery Hero CB 0 1/4 01/23/24

Ventes : Cibus EUR3m+4.5% 09/18/23, Thyssenkrupp 2.875% 02-2024, Bank Nova Scotia T1 5.65% CAD 12/31/56 (call 12/36), Unibaill 2.125% PERP Call juill 23, Ubisoft CB 0% 09/24/24

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT BOND PICKING promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au compartiment. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armes à feu civiles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT BOND PICKING est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée. La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

Sextant Bond Picking est un compartiment d'obligations internationales pouvant intervenir sur tous les segments du marché obligataire et toutes les catégories de notation. La gestion cherche à sélectionner des titres présentant un couple rendement / risque favorable, sans chercher à reproduire un indice. A titre accessoire, le compartiment peut investir dans des actions, notamment dans le cadre d'opérations d'arbitrages.

### CHIFFRES CLÉS

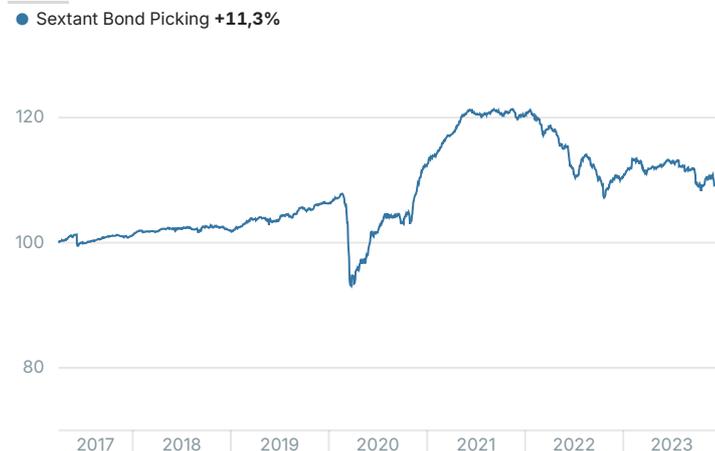
|                       |                      |
|-----------------------|----------------------|
| Actif net             | 102,28M€             |
| VL part               | 111,27€              |
| Nombre de lignes      | 53                   |
| Taille moyenne souche | 7,6k€                |
| Profil de risque      | <b>1</b> 2 3 4 5 6 7 |

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

### INDICATEURS STATISTIQUES

|                  | 1 an | 3 ans | 5 ans |
|------------------|------|-------|-------|
| Volatilité Fonds | 3,8% | 3,7%  | 5,6%  |
| Ratio de Sharpe  | -0,7 | -0,3  | 0,3   |

### PERFORMANCES HISTORIQUES



\*Objectif de gestion

### PERFORMANCES

|          | Performances cumulées |        |        |       |       |       |       |                 | Performances annualisées |       |                 |
|----------|-----------------------|--------|--------|-------|-------|-------|-------|-----------------|--------------------------|-------|-----------------|
|          | 1 mois                | 3 mois | 6 mois | YTD   | 1 an  | 3 ans | 5 ans | Depuis création | 3 ans                    | 5 ans | Depuis création |
| Fonds    | +0,4%                 | +1,5%  | -1,4%  | +0,7% | +0,7% | -1,1% | +9,1% | +11,3%          | -0,4%                    | +1,8% | +1,6%           |
| Objectif | +0%                   | +0%    | +0%    | +0%   | +0%   | +0%   | +0%   | +0%             | +0%                      | +0%   | +0%             |

### PERFORMANCES MENSUELLES

|      | Janv. | Fév.  | Mars   | Avril | Mai   | Juin  | Juil. | Août  | Sept. | Oct.  | Nov.  | Déc. | Année | Objectif |
|------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|-------|----------|
| 2023 | 1,3%  | 0,6%  | -1,0%  | 0,4%  | 0,5%  | 0,2%  | -0,5% | -0,6% | -1,8% | 0,1%  | 1,1%  | 0,4% | 0,7%  | 0%       |
| 2022 | 0,0%  | -1,2% | -0,3%  | -1,2% | -1,5% | -3,9% | 2,2%  | -0,3% | -2,6% | -1,2% | 1,6%  | 0,1% | -8,2% | 0%       |
| 2021 | 1,3%  | 1,6%  | 1,2%   | 1,8%  | 1,3%  | -0,4% | 0,1%  | 0,4%  | -0,5% | 0,1%  | -0,7% | 0,5% | 7,0%  | 0%       |
| 2020 | 0,7%  | -0,6% | -10,9% | 2,6%  | 2,2%  | 2,2%  | 2,3%  | 0,4%  | -1,3% | 0,3%  | 5,8%  | 2,9% | 5,9%  | 0%       |
| 2019 | 0,5%  | 0,8%  | 0,4%   | 0,2%  | -0,5% | 0,2%  | 0,8%  | 0,1%  | 0,9%  | -0,3% | 0,9%  | 0,1% | 4,3%  | 0%       |

### INDICATEURS

|                                    | Part obligataire | Total fonds |
|------------------------------------|------------------|-------------|
| Rendement brut                     | 5,5%             | 5,1%**      |
| Rendement après couv. de change    | 5,6%             | 5,2%**      |
| Spreads (point de base)            | 242              | 201         |
| Durée résiduelle (années)          | 2,7              | 2,3         |
| Sensibilité Taux                   | 2,5              | 1,99        |
| Sensibilité actions (dont delta)   | 1%               | 3,7%        |
| Exposition aux devises nette/brute | 0,1% / 12,9%     |             |

\*\*inclus les liquidités et instruments du marché monétaire

### ALLOCATION (ÉVOLUTION N / N - 1)

|                     |       |         |
|---------------------|-------|---------|
| Obligations         | 79,5% | -26bps  |
| Souveraines         | 0%    | 0bps    |
| Corporate           | 61,3% | +132bps |
| Financières         | 0,2%  | -273bps |
| Convertibles        | 18,0% | +115bps |
| Actions/Fonds *     | 4,5%  | +159bps |
| Stratégie risk arb  | 0,0%  | +0bps   |
| Stratégie rendement | 4,5%  | +159bps |
| Liquidités          | 15,9% | -133bps |
| * Dont financières  | 2,8%  | +43bps  |

### ALLOCATION (ÉVOLUTION N / N-1) SECTEUR (ACTIF INVESTI)

|                                    |       |         |
|------------------------------------|-------|---------|
| Distribution Spécialisée           | 10,0% | +213bps |
| Composants Automobiles             | 7,3%  | +402bps |
| Energie                            | 6,4%  | +75bps  |
| Marchés de Capitaux                | 6,2%  | +44bps  |
| Immobilier                         | 6,1%  | -160bps |
| Communications Diversifiés         | 5,8%  | +263bps |
| Automobiles                        | 5,7%  | +409bps |
| Biens de Conso. Durables           | 5,2%  | -62bps  |
| Vente par correspondance           | 4,8%  | +172bps |
| Produits alimentaires              | 4,7%  | +234bps |
| Services financiers                | 4,1%  | +112bps |
| Hôtels, Restaurants                | 3,9%  | +283bps |
| Distribution alimentaire           | 3,8%  | -198bps |
| Textiles, Habillement et Produit.. | 3,8%  | +182bps |
| Services aux Entreprises           | 3,7%  | -184bps |
| Médias                             | 3,7%  | -119bps |
| Banques                            | 3,3%  | -288bps |
| Produits de Soins Personnel        | 2,7%  | +274bps |
| Industrie Aérospatiale et Défense  | 2,7%  | +273bps |
| Autres < 2,5%                      | 6,2%  | 1927bps |

### PAYS (ACTIF INVESTI)

|               |       |         |
|---------------|-------|---------|
| France        | 45,5% | 1181bps |
| Allemagne     | 9,0%  | +344bps |
| Royaume-Uni   | 8,3%  | +610bps |
| Luxembourg    | 6,4%  | +294bps |
| Pays-Bas      | 5,8%  | -52bps  |
| Etats-Unis    | 5,8%  | +571bps |
| Espagne       | 4,2%  | +415bps |
| Brésil        | 3,0%  | +146bps |
| Suède         | 3,0%  | -463bps |
| Autres < 2,5% | 8,9%  | -685bps |

### NOTATION (PART OBLIGATAIRE)

|          |       |         |
|----------|-------|---------|
| BBB      | 2,8%  | -213bps |
| BB+      | 8,8%  | -198bps |
| BB       | 11,8% | +532bps |
| BB-      | 13,2% | +526bps |
| B+       | 10,1% | +444bps |
| B        | 11,6% | +62bps  |
| B-       | 2,1%  | +213bps |
| CCC+     | 3,9%  | -748bps |
| CCC-     | 1,3%  | +132bps |
| Non noté | 34,4% | -466bps |

### RÉPARTITION PAR MATURITÉ (ACTIF INVESTI)

| Maturité                  | < 1 an | 1 à 3 ans | 3 à 5 ans | 5 à 7 ans | 7 à 10 ans | > 10 ans | Perpétuelle | Action/Fonds |
|---------------------------|--------|-----------|-----------|-----------|------------|----------|-------------|--------------|
| Hypothèse de maturité SGP | 6,5%   | 50,1%     | 30,6%     | 3,7%      | 0%         | 0%       | 5,7%        | 3,4%         |
| Maturité maximale         | 6,5%   | 45,9%     | 30,6%     | 3,7%      | 0%         | 0%       | 9,9%        | 3,6%         |

### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

| Emission                      | Devise | Secteur                                   | Pays       | % de l'actif net |
|-------------------------------|--------|---|------------|------------------|
| Dufry One 3.625% CHF 04/15/26 | CHF    | Distribution Spécialisée                  | Pays-Bas   | 3,3%             |
| Birkenstock 5.25% 04/30/29    | EUR    | Textiles, Habillement et Produits de Luxe | Luxembourg | 3,2%             |
| Picard 3.875% 07/01/26        | EUR    | Distribution alimentaire                  | France     | 3,1%             |
| Loxam 5.75% sub 07-2027       | EUR    | Services aux Entreprises                  | France     | 3,1%             |
| Banijay 6.5% Sub 03/01/26     | EUR    | Médias                                    | France     | 3,1%             |

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part Z
- **Code ISIN** : FR0013202157
- **Classification AMF** : FCP "Obligations et autres titres de créance internationaux"
- **Ind. de référence a posteriori** : Euro CMT cash 3Y capitalisé
- **Objectif de gestion** :
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 30/03/2017 Part : 30/03/2017
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 3 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J - 1 à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 0% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 0% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 0,05% TTC maximum
- **TER (29/12/2023)** : 0,07%

Amiral Gestion au 29/12/2023

### GLOSSAIRE

Les ratios du portefeuille sont calculés en fonction des hypothèses de date de remboursement des titres déterminées par les gérants : à maturité, à une date de remboursement à l'initiative de l'émetteur (call), à la prochaine option de vente du porteur (put), à l'occasion d'une éventuelle offre de rachat par l'émetteur (tender). Les hypothèses retenues ne correspondent donc pas toujours au rendement le plus faible. Ces hypothèses seront sélectionnées en fonction du coupon, des taux d'intérêt du marché, de la liquidité ou des conditions et politique de refinancement de l'émetteur ou encore du traitement prudentiel ou par les agences de notation de la souche. Les situations de rendement rendues aberrantes par notamment la proximité de la maturité sont corrigées. Des hypothèses erronées peuvent résulter en des rendements, marges de crédit, sensibilités ou durées résiduelles se révélant inexacts. Le rendement après coût de couverture du risque de change est approximé en utilisant le différentiel du taux monétaire à 3 mois ou du Swap de taux le plus proche de la durée résiduelle estimée entre l'euro et la devise. Le calcul n'inclut pas les coûts liés à la mise en œuvre effective d'une couverture et ne signifie pas que la totalité du risque de change a été couvert.

## COMMENTAIRE DE GESTION

Une année en deux temps sur les marchés obligataires ; le premier semestre aura été marqué par la persistance d'un discours et d'une politique restrictive de la part des banques centrales, sur fond de chiffres de l'inflation toujours orientés à la hausse et de chiffres de consommation et de l'emploi toujours très dynamiques. Dans ce contexte, les taux courts ont continué de progresser sur le S1. Et malgré une certaine volatilité, les marges de crédit sont restées relativement stables sur la 1ère partie de l'année, portées par des publications robustes des entreprises. A l'inverse, sur le S2 et tout particulièrement sur la fin d'année, le marché a bénéficié d'un fort resserrement des marges de crédit et d'une forte baisse des taux. Le marché a en effet salué la décision des banques centrales de faire une "pause" dans leur politique de hausse des taux, ainsi que des chiffres de l'inflation qui semblent refluer légèrement plus vite qu'attendu. Les résultats des entreprises tiennent relativement bien ainsi que les chiffres de l'emploi aux US et en Europe alors que la consommation marque le pas.

Dans cet environnement, les indices obligataires high yield (hauts rendements) ont surperformé les indices obligataires investment grade sur l'année 2023.

Le compartiment Sextant Bond Picking a connu cette année une performance en retrait par rapport aux marchés de crédit. Le portefeuille a, en effet, été affecté par l'évolution de deux dossiers de nature différente, Casino et Solocal.

Pour rappel, le groupe Casino s'est placé sous la protection du Tribunal de commerce de Paris en ouvrant une procédure de conciliation en juin 2023 et a présenté un plan de restructuration et de reprise particulièrement défavorable aux porteurs de dette non sécurisée. Ce plan a fait l'objet d'un accord avec les créanciers sécurisés et un certain nombre de créanciers non sécurisés ce qui a permis au Tribunal de Commerce d'ouvrir une procédure de sauvegarde accélérée fin octobre et qui devrait se clore fin février 2024 par un vote de l'ensemble des créanciers et actionnaires et une validation définitive du plan de restructuration du bilan de la part du Tribunal. La perte sur Casino est désormais derrière nous, le dossier ne présente plus de risque de perte pour le portefeuille.

Concernant Solocal, une procédure de conciliation s'est ouverte en juin dernier également mais les discussions entre les créanciers et la société, qui n'ont commencé que mi-septembre sont toujours en cours. Les porteurs de dette sont concentrés et pragmatiques, les solutions incluent l'entrée de nouveaux investisseurs ou une solution portée par les seuls obligataires. Etant donné la visibilité actuelle réduite sur le cas d'investissement, l'équipe de gestion et les équipes de contrôle des risques ont décidé d'ajuster à la baisse le prix des obligations de cet émetteur. Nous sélectionnons donc le prix le plus raisonnable étant donné les différents scénarios, la pondération actuelle du portefeuille est de c.1%.

In fine, sur l'année 2023, ces deux obligations coutent près de 693bps de performance au fonds.

Hormis ces dossiers détracteurs de performance, la sélection des titres s'est bien comportée notamment portée par une bonne performance opérationnelle des entreprises sous-jacentes (Loxam, Birkenstock, Picard, Dufry, Banijay, Iliad, Faurecia ....).

Par ailleurs, le portefeuille a, depuis un an, monté en qualité et diversification, 25% d'émetteurs nouveaux ont pu être intégré en suivant notre processus rigoureux de sélection de valeurs fondé sur notre analyse crédit interne.

Le rendement brut du portefeuille se situe en début 2024 autour de 5.3% (en prenant en compte la part de cash rémunéré) avec une sensibilité modérée de 2.0. Sextant Bond Picking dispose des outils de sélection de crédits et de la flexibilité de son approche pour mettre à profit l'environnement actuel, durablement porteur dans les marchés de crédit.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais  
 29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)  
 29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)  
 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie  
 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment  
 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia  
 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives  
 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics  
 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains  
 19/02/2023 : intégration de la possibilité de souscrire en titres sous réserve de l'accord préalable de la SGP

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 8,6%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 2%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

19 526,86 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : S 2027 Z, Nexi CB 1.75% 04/24/27, Valeo 5.375% 28/05/27, Ford Credit 4.867% 08/03/27, Delivery Hero CB 0 1/4 01/23/24

Ventes : Cibus EUR3m+4.5% 09/18/23, Thyssenkrupp 2.875% 02-2024, Bank Nova Scotia T1 5.65% CAD 12/31/56 (call 12/36), Unibaill 2.125% PERP Call juill 23, Ubisoft CB 0% 09/24/24

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT BOND PICKING promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au compartiment. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armes à feu civiles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT BOND PICKING est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée. La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRE DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

| Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération  | Nombre d'effectifs au 29/12/2023 | Rémunérations Fixes           | Rémunération variable totale par catégorie     |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€) |
| Direction non gérants, RCCI, Responsables clés   | 7                                | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 150K€  |
| Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)  | 22                               | Comprises entre 30K€ et 200K€ | 478,5K€  |

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

ANNEXE IV<sup>1</sup>

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit : SEXTANT BOND PICKING**

**Identifiant d'entité juridique : 969500HUZ5Y3OLFW3U27**

**Nom de la société de gestion : AMIRAL GESTION**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

| Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?<br><small>[cocher et remplir le cas échéant, le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur des investissements durables]</small>  |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Oui  | <input checked="" type="checkbox"/> Non  |
| <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___% | <input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de 10% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne fera aucun investissement durable |

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

#### Suivi de scores ESG moyens du portefeuille

Le compartiment n'est pas adossé à un benchmark durable spécifique, mais promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises. Sextant Bond Picking intègre dans son processus d'investissement le suivi d'un Score ESG issu du fournisseur de données MSCI ESG Ratings. Cette note identifie les risques et les opportunités ESG inhérents aux secteurs d'appartenance des entreprises évaluées. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille.

<sup>1</sup> Date du document : Février 2024 – données arrêtées au 29/12/2023 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion : [https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2655/sextant\\_bond\\_picking\\_annexe\\_2\\_precontractuel\\_sfdr\\_dec2023\\_vf.pdf](https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2655/sextant_bond_picking_annexe_2_precontractuel_sfdr_dec2023_vf.pdf)

**Par investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une **liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

**Les indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Score ESG externe<sup>2</sup> :**

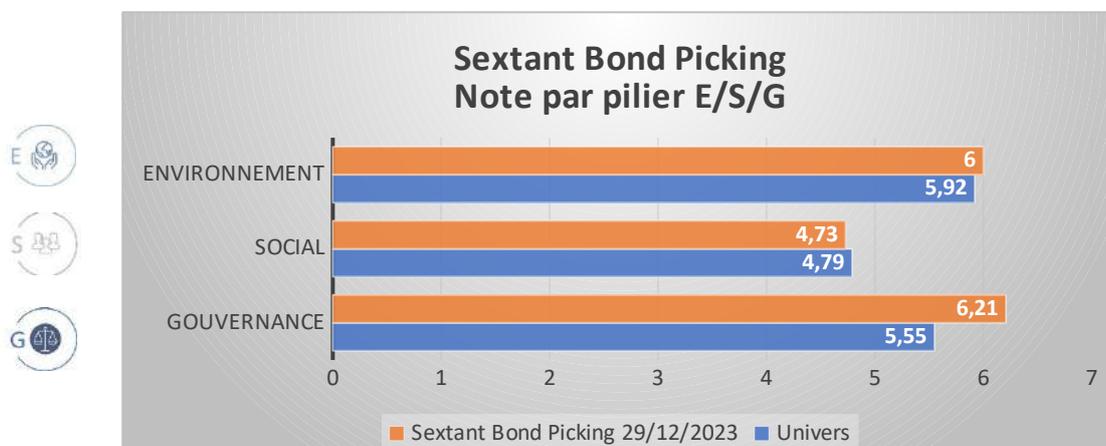
(Source : MSCI ESG Ratings)<sup>3</sup>

| Date       | Compartiment         | Note ESG (/10) | Couverture | Performance relative du compartiment / univers |
|------------|----------------------|----------------|------------|--|
| 29/12/2023 | Sextant Bond Picking | 6,4            | 82%        | +12,2%   |
|            | Univers <sup>4</sup> | 5,7            | 51%        |  |

|            |                      |     |      |
|------------|----------------------|-----|------|
| 30/12/2022 | Sextant Bond Picking | 6,8 | 62 % |
| 31/12/2021 | Sextant Bond Picking | 6,4 | 48 % |

**Nous notons une notation ESG de bon niveau du compartiment Sextant Bond Picking (6,4/10),** avec des notations particulièrement avancées sur les piliers environnementaux et gouvernance.

La notation des 3 piliers Environnement - Social - Gouvernance, qui composent la notation ESG, est présentée ci-dessous :



**Meilleures notes ESG du compartiment<sup>5</sup>**

| Au 29/12/2023  |                |                  |
|----------------|----------------|------------------|
| Nom            | Note ESG (/10) | % de l'actif net |
| Valeo          | 10             | 1,5%             |
| LEG Immobilien | 8,6            | 1,2%             |

<sup>2</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>3</sup> En cas de non couverture d'analyse ESG par MSCI, un complément de couverture est réalisé à partir de la Note de performance ESG du référentiel Amiral issue de la base de données Gaïa d'Ethifinance

<sup>4</sup> Il est à noter que le compartiment Sextant Bond Picking a adopté un univers de référence ESG en 2023 afin de suivre la performance relative de son portefeuille sur les indicateurs ESG et PAI sur lesquels il est engagé dans son annexe précontractuelle SFDR accessible sur la page fonds du compartiment ([SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)).

<sup>5</sup> Le rapport périodique de 2022 présentait les principaux contributeurs (positifs et négatifs) de la note ESG du portefeuille. La comparaison avec les meilleures et moins bonnes notes présentées ci-dessous n'est donc pas possible.

|            |     |      |
|------------|-----|------|
| Zalando    | 8,5 | 2,3% |
| TechnipFMC | 8,2 | 2,8% |
| Worldline  | 8   | 1,4% |

#### Notes ESG les moins élevées du compartiment

| Au 29/12/2023      |                |                  |
|--------------------|----------------|------------------|
| Nom                | Note ESG (/10) | % de l'actif net |
| Eircom             | 1,2            | 1,8%             |
| Gestamp Automocion | 2,1            | 1,9%             |
| Coty               | 2,9            | 2,3%             |
| Ford Motor         | 3,1            | 2,5%             |
| VNV Global         | 3,2            | 2,5%             |

#### Indicateur de qualité environnemental / changement climatique

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues par Sextant Bond picking, le compartiment évalue sa qualité environnementale en faveur du climat sur la base de l'indicateur d'Intensité carbone.

La performance du compartiment sur cet indicateur est calculée au 29/12/2023 et restituée ci-dessous.

#### ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE

| DATE       | INTENSITE CARBONE*<br>SEXTANT BOND PICKING |         |              |         |                                   |
|------------|--|---------|--------------|---------|-----------------------------------|
|            | Couverture PTF / UNIV                      |         | Portefeuille | Univers | Performance relative PTF/UNIV (%) |
|            | Portefeuille                               | Univers |              |         |                                   |
| 29/12/2023 | 63%  | 47%     | 235,8        | 248,5   | -5,0%                             |
| 30/12/2022 | 76,6%                                      | -       | 197,6        | -       | -                                 |

\*LEGENDE

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l'arrêté des données de la plupart des entreprises sur l'exercice 2021, les données de l'exercice 2022 étant en cours de vérification.

WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO2 / M€ de CA.

Scopes 1 élargi, 2 et partie indirecte du scope 3 amont

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre du Scope 1 élargi – i.e. les émissions de "Scope 1" + les émissions de 4 sources additionnelles (CCL4-Tetrachloromethane, C2H3Cl3 – Trichloroethane, CBrF3-Bromotrifluoromethane et le CO2 issu de la combustion de la biomasse) et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

#### Suivi des métriques climat et d'empreinte environnementale de Sextant Bond Picking<sup>6</sup>

Le compartiment produit a minima annuellement un suivi de métriques climat et d'empreinte environnementale conformes avec les exigences de la TCFD.

La synthèse des résultats sur ces indicateurs clés est restituée dans le tableau ci-dessous :

|      |                         | Intensité<br>carbone*<br>(Tco2/m€ CA)<br>Scope 1+2<br>Scope 1+2+3 | Température<br>et<br>Alignement<br>2°C* | Empreinte<br>environnem<br>entale EC/R<br>(% CA)* | Part Verte<br>(alignement<br>à la<br>Taxo_ EU <sup>7</sup> )<br>*** | Part<br>Brune<br>(%CA)** | Risques de<br>Transition<br>(%EBITDA à<br>risque/scénari<br>o élevé)<br>Horizon 2030* | Risques<br>physiques<br>(score compo<br>ajusté /<br>scénario<br>élevé)<br>Horizon 2030<br>(/100)* |
|------|-------------------------|---|---|---|---|--------------------------|---|---|
| 2023 | SEXTANT BOND<br>PICKING | 83,7<br>273,3   | > 5°C <sup>8</sup>                      | 2,3%  | 5,7% <sup>9</sup>   | 0%                       | 0,3%  | 41,1  |
|      | Couverture              | 63%   | 50%                                     | 56%   | 21,2%   | -                        | 56%   | 65%   |
|      | Univers                 | 199,6<br>306,9  | 2°C                                     | 3,8%  | 5,49% <sup>10</sup>   | 0,2%                     | 0,3%  | 42,0  |
|      | Couverture              | 47%   | 27%                                     | 29%   | 12,7%   | -                        | 26%   | 35%   |

<sup>6</sup> L'intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l'univers à partir des données de l'exercice 2021. Pour les autres indicateurs climat et d'empreinte environnementale, les données sont issues de l'exercice 2022.

<sup>7</sup> Il s'agit de la donnée d'Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d'affaires avec comme source les données de recherche de l'agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d'alignement reportées par les entreprises pour l'exercice 2022 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé d'émetteurs crédit européens et internationaux, la majeure partie d'entre eux ne sont pas soumis à l'obligation de reporting en matière de publication de part verte. Aussi, il n'est aujourd'hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s'avérer très partielles à l'échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

<sup>8</sup> Le portefeuille est moins bien orienté que son univers sur la mesure d'évaluation de l'alignement température à cause d'une valeur investie : VALEO SE. Le fournisseur S&P Trucost évalue un non alignement très net de la société par rapport au scénario de référence retenu et aligné à une hausse de température de 2°C depuis la période préindustrielle. Cette évaluation compare le scénario de référence avec les émissions de gaz à effet de serre, passées et futures, normalisées par la valeur ajoutée, ce qui résulte en une forte sous-performance selon ces choix de méthode.

<sup>9</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0 % / Part de données reportées par les entreprises : 100 %.

<sup>10</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0 % / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

|      |                      |                |        |        |        |    |        |      |
|------|----------------------|----------------|--------|--------|--------|----|--------|------|
| 2022 | SEXTANT BOND PICKING | 134,2<br>338,2 | > 5 °C | 2,62 % | 5,56 % | 0% | 0,73 % | 22,4 |
|      | Couverture           | 77 %           | 58%    | 60%    | 43,8%  | -  | 56%    | 54%  |

\* Source : S&P - Trucost

\*\*Source : MSCI

\*\*\* Source : Sustainalytics

**Le compartiment est bien orienté sur son intensité carbone et son empreinte environnementale.** Son alignement en température est en revanche mal orienté du fait de la contribution négative majeure sur une valeur investie : Valeo<sup>8</sup>. Sur les autres indicateurs, le compartiment se positionne dans la lignée de son univers.

• **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Se référer au tableau de Suivi des métriques climat et d'empreinte environnementale de Sextant Bond Picking supra.

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment Sextant Bond Picking promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 10% d'investissements durables.**

L'investissement durable pour Amiral Gestion<sup>11</sup> est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

**Part d'investissement durable**

| SEXTANT BOND PICKING  | (Données pondérées au 29/12/2023) | (Données pondérées au 30/12/2022) |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES</b><br><div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;">Part d'ID minimale : 10%</div> | <b>32,8%</b>                      | <b>42,9%</b>                      |
| Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation changement climatique  | 29,99%                            | 41,0%                             |

<sup>11</sup> Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion ; <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

|   |       |      |
|---|-------|------|
| Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux | 2,81% | 1,9% |
|---|-------|------|

Depuis l'exercice 2023, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissements durables pour nos compartiments.

A ce titre, **le compartiment dégage au 29/12/2023 une part d'investissement durable représentant 32,8% de l'actif net du portefeuille.**

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidences négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

#### Sélectivité ESG du compartiment

Après application des politiques d'exclusions sectorielles, normatives et fondées sur la gravité des controverses, le taux de sélectivité du compartiment s'élevait à **11,6% au 29/12/2023**.

Il est à noter que le compartiment n'a pas pris d'engagement de pourcentage minimum de réduction de l'univers de départ fondé sur des caractéristiques ESG.

#### Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle<sup>12 13</sup>



<sup>12</sup> La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

<sup>13</sup> Le détail des règles d'exclusion appliquées est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

Au 29 décembre 2023, et sur l'ensemble de l'année 2023, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.

Par ailleurs, **la part brune du compartiment, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, est nulle.**

Il est à noter que le compartiment a également une vigilance particulière sur les investissements dans les secteurs de l'alcool et du jeu. Au 29/12/2023, le compartiment n'a pas d'exposition aux actions ou obligations d'entreprises évoluant dans le secteur des jeux d'argent.

Sur le secteur de l'alcool, une analyse spécifique du positionnement des produits et des pratiques de vente des producteurs et des vendeurs au détail d'alcool a été réalisée en cas d'exposition dépassant 5% du chiffre d'affaires, pour vérifier la bonne gestion des risques sociaux par l'entreprise. Dans ce cadre de l'application de notre politique sectorielle sur cette activité, le compartiment a investi dans l'entreprise Dufry, leader mondial des duty free, dont la part de chiffre d'affaires liée à la vente d'alcool représente 17%. MSCI attribue un très bon niveau de notation à l'entreprise (« A »), la positionnant dans la moyenne haute de son secteur, avec deux controverses mineures non liée à des pratiques commerciales répréhensibles en lien avec leur activité de vente d'alcool.

#### Non exposition du compartiment à des controverses de gravité forte à sévère<sup>14</sup>

**Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveau de gravité 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du compartiment.**

**Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).**

#### Bilan global au 29/12/2023

Au 29/12/2023, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- o ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

#### Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant Bond Picking sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment Sextant Bond Picking exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

<sup>14</sup> Taux de couverture d'analyse : 61,4%

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

### Bilan au 29/12/2023



- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**

Taux de couverture d'analyse : 100%

#### Description détaillée :

La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

**Le compartiment Sextant Bond Picking prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.**

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) de l'annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d'Amiral Gestion, incluant l'approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur le suivi de performance du portefeuille sur les 16 indicateurs PAI en relatif de son univers de référence pour l'année 2023 sont restituées pour la première fois dans le reporting périodique annuel dédié du compartiment matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment<sup>15</sup>.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l'année 2024 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

<sup>15</sup> [SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)

**Quels ont été les principaux investissements<sup>16</sup> de ce produit financier ?**

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

| SEXTANT BOND PICKING                              |                              |              |            |
|---|------------------------------|--------------|------------|
| Investissements les plus importants au 29-12-2023 | Secteurs                     | % d'actifs   | Pays       |
| BFT Aureus  | Fonds                        | 7,2%         | France     |
| Dufry One B.V.                                    | Finance                      | 3,2%         | Pays-Bas   |
| Birkenstock                                       | Consommation discrétionnaire | 3,1%         | Allemagne  |
| Picard  | Consommation de base         | 3,1%         | France     |
| Butler Credit Opps                                | Fonds                        | 3,1%         | Irlande    |
| Loxam   | Industries                   | 3,05%        | France     |
| Iliad Holding                                     | Matériaux                    | 3,0%         | France     |
| Moblux  | Finance                      | 2,9%         | France     |
| TechnipFMC  | Energie                      | 2,8%         | Angleterre |
| Fnac Darty  | Consommation discrétionnaire | 2,7%         | France     |
| Forvia  | Consommation discrétionnaire | 2,6%         | France     |
| Ford Motor Credit Company                         | Finance                      | 2,5%         | États-Unis |
| VNV Global  | Finance                      | 2,5%         | Suède      |
| GP Investments                                    | Finance                      | 2,5%         | Angleterre |
| Vallourec   | Energie                      | 2,5%         | France     |
| Solocal   | Services de communication    | 2,4%         | France     |
| Delivery Hero                                     | Consommation discrétionnaire | 2,4%         | Allemagne  |
| <b>TOTAL</b>                                      |                              | <b>51,6%</b> |            |

<sup>16</sup> Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 29/12/2023 représentant plus de 50% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.

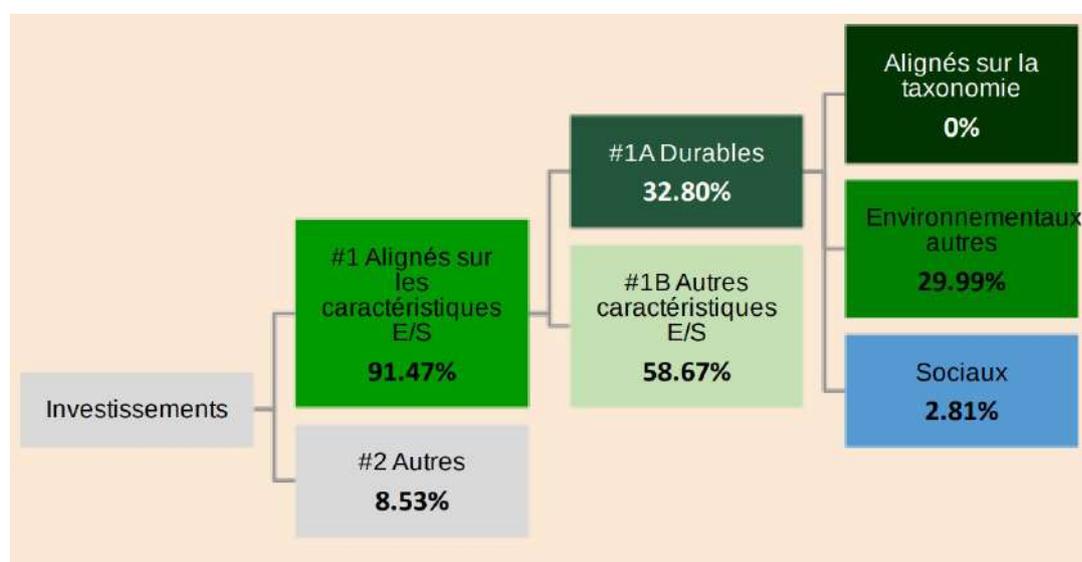
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

**SEXTANT BOND PICKING**

(Portefeuille arrêté au 29/12/2023)

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Le top 10 des contributeurs de la part d'investissements durables du compartiment, qui s'établit en tout à 32,8%, sont présentés ci-dessous au travers des lignes les plus contributrices.

| SEXTANT BOND PICKING   |                              |            |            |
|--|------------------------------|------------|------------|
| Top des entreprises les plus contributrices à la part d'investissement durable au 29/12/2023 | Secteur                      | % d'actifs | Pays       |
| TechnipFMC   | Énergie                      | 2,8%       | Angleterre |
| Fnac Darty   | Consommation discrétionnaire | 2,7%       | France     |
| Forvia   | Consommation discrétionnaire | 2,6%       | France     |
| Vallourec  | Énergie                      | 2,5%       | France     |
| Delivery Hero  | Consommation discrétionnaire | 2,4%       | Allemagne  |
| Zalando  | Consommation discrétionnaire | 2,3%       | Allemagne  |
| Grand City Properties  | Immobilier                   | 2,2%       | Luxembourg |
| Gestamp Automocion   | Consommation discrétionnaire | 1,9%       | Espagne    |
| Nexi   | Finance                      | 1,9%       | Italie     |
| Just Eat Takeaway.com  | Consommation discrétionnaire | 1,6%       | Pays-Bas   |

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le compartiment Sextant Bond Picking n'est pas engagé à avoir une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxinomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxinomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>17</sup> ?

Oui :  
 le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

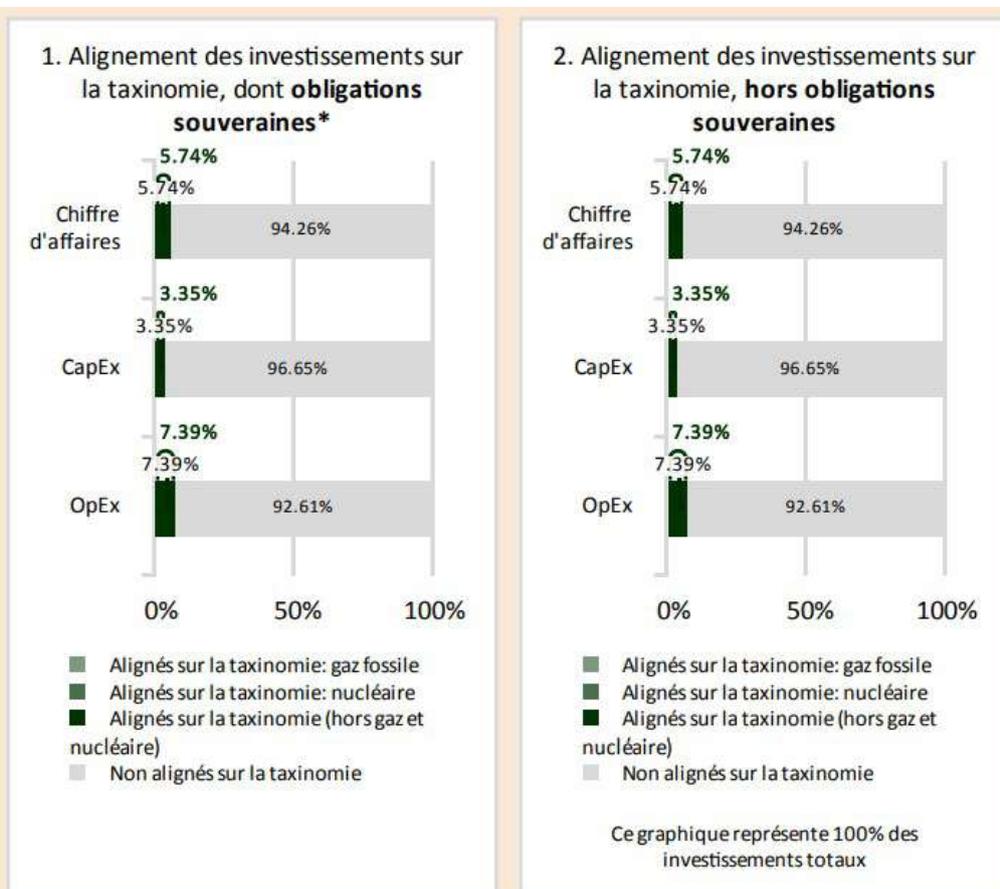
Non

**SEXTANT BOND PICKING**  
**Part des investissements alignées sur la taxinomie au 29/12/2023**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)**, pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

\* Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

**SEXTANT BOND PICKING**

**PART VERTE : 5,7 %**

la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Sur la base de ces données fondées sur la Part verte liée au chiffre d'affaires, le portefeuille révèle une part verte positive de 5,7%, stable depuis l'exercice précédent : en effet, la Part verte du compartiment au 30/12/2022 atteignait un alignement taxonomie de 5,6%.

Les principaux contributeurs de la taxonomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

| SEXTANT BOND PICKING  |                              |                         |                             |
|---|------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| Entreprises les plus contributrices à la Part Verte au 29/12/2023 | Secteur                      | % du chiffre d'affaires | Nature d'activité éligible  |
| Grand City Properties   | Immobilier                   | 24,4%                   | Constitutrice <sup>18</sup> |
| LEG Immobilier  | Immobilier                   | 11,8%                   | Constitutrice               |
| Nexity  | Immobilier                   | 8,6%                    | Constitutrice               |
| Forvia  | Consommation discrétionnaire | 3,7%                    | Habilitante                 |

• **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Parmi les 5,7% d'investissements du portefeuille alignés à la taxonomie sur la part du chiffre d'affaires, **0,5% correspondent à des activités habilitantes captées par la part du chiffre d'affaires alignés. 0% des investissements correspondent à des activités de transition sur la base du chiffre d'affaires aligné.**

| Part des investissements réalisés par types d'activités – SEXTANT BOND PICKING |                                   |                        |                        |                      |
|--|-----------------------------------|------------------------|------------------------|----------------------|
| Source : Sustainalytics  |                                   | Activité contributrice | Activité de transition | Activité habilitante |
| 2023   | Part des CAPEX alignés            | 2,3%                   | 0,3%                   | 0,7%                 |
|  | Part des OPEX alignés             | 5,8%                   | 0%                     | 1,5%                 |
|  | Part du Chiffre d'Affaires aligné | 5,2%                   | 0%                     | 0,5%                 |
|  | Couverture                        | 21,5% <sup>19</sup>    |                        |                      |
| 2022   | Part des CAPEX alignés            | 3,1%                   | 0%                     | 0%                   |

<sup>18</sup> Activité bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergies solaires ou éoliennes)

<sup>19</sup> A noter que le taux de couverture baisse en raison des données reportées par les entreprises exclusivement prises en compte dans ce calcul, conformément aux recommandations du régulateur pour le reporting 2023. Dans le reporting 2022, les données estimées par l'agence Sustainalytics étaient retenues, les entreprises ne reportant pas encore leur part verte.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux

|                                   |       |    |       |
|-----------------------------------|-------|----|-------|
| Part des OPEX alignés             | 0%    | 0% | 0,04% |
| Part du Chiffre d'Affaires aligné | 5,3%  | 0% | 0,2%  |
| Couverture                        | 43,8% |    |       |

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Se référer au tableau figurant supra.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxinomie de l'UE ?**

**29,99%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants<sup>20</sup>, **le compartiment Sextant Bond Picking totalise au 29/12/2023 29,99% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Fnac Darty (2,7%), Forvia (2,6%), Vallourec (2,5%), Delivery Hero (2,4%) et Zalando (2,3%).

**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

**2,81%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants<sup>21</sup>, **le compartiment Sextant Bond Picking totalise au 29/12/2023 2,81% d'investissements durables ayant un objectif social.**

L'entreprise éligible est TechnipFMC (2,8%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient **8,53% de l'actif total** du compartiment au 29/12/2023 et correspondaient à des liquidités.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

<sup>20</sup> <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2357/doc.pdf>

<sup>21</sup> Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit la pratique de dialogue engagement ESG** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et, en matière d'amélioration de leurs pratiques sous-jacentes.

Le reporting 2023 de l'activité d'engagement du compartiment vous est restitué ci-dessous.

**Reporting de dialogue et engagement ESG 2023**

L'engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote pour les fonds investis en actions, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

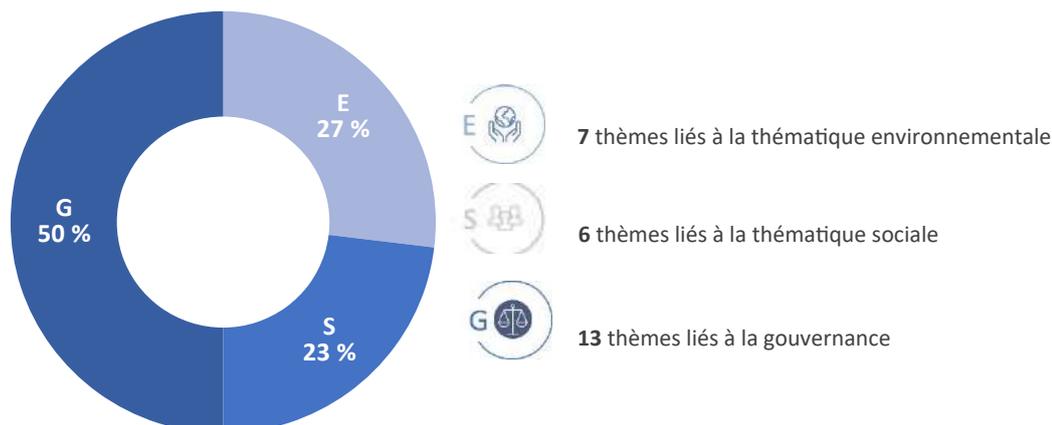
Sur l'année 2023, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement

- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

| Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2023 : |   |   |  |   |
|--|---|---|--|---|
| <b>6</b><br>Entreprises  | <b>11,4%</b><br>du portefeuille<br>29-12-2023 | <b>Engagements<br/>individuels<br/>et<br/>collaboratifs</b> | <b>E</b>   | Birkenstock                                 |
|  |   |   | <b>S</b>   | Banijay, Ubisoft                            |
|  |   |   | <b>G</b>   | Bigben / Neaon, Casino, Solocal,<br>Banijay |
|  |   |   | <b>ESG Transparence<br/>documentation<br/>public</b> | Birkenstock, Banijay                        |

**Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique :**

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :



**Illustrations d’actions engagement menées en 2023**

| Birkenstock   |  |
|---|--|
| Pilier  | <b>Environnement et transparence ESG</b> |
| <p>Dans le cadre de l'analyse de Birkenstock suite à son entrée dans le fond Sextant Bond Picking et son entrée en bourse récente, nous avons analysé ses bonnes pratiques sur le plan ESG et les axes de transparence et progrès restants à accomplir. La communication sur ces aspects n'est pas suffisante à ce jour, et l'avons souligné à l'entreprise. Nous espérons qu'un rapport plus complet sera publié dans les prochains mois sur les aspects les plus matériels de son activité en premier temps.</p> <p>Nous avons ainsi suggéré à l'entreprise Birkenstock différents éléments qui pourraient être bénéfiques pour sa stratégie RSE et pour renforcer sa transparence.</p> <p>L'entreprise met par exemple en avant certains éléments environnementaux, mais nous avons suggéré à l'entreprise d'agrémenter ses engagements avec davantage d'informations et de KPI à l'instar ; du pourcentage de produits recyclés, de déchets générés, de l'eau consommée et la publication de l'empreinte carbone des activités.</p> <p>Nous avons aussi suggéré que l'entreprise publie sa politique d'achat responsable autant sur l'aspect social et qu'environnemental.</p> <p>Enfin sur la gouvernance, nous avons demandé à ce que Birkenstock soit plus transparente sur la rémunération du management, et sur la part de représentation des femmes au comex.</p> <p>Nous avons finalement suggéré à l'entreprise d'adhérer aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies.</p> |  |

| Banijay   |   |  |
|---|---|--|
| <b>Pilier</b>   |    | <b>Gouvernance et transparence ESG</b> |
| <p>Nous avons eu un entretien avec les IR de l'entreprise Banijay, lors duquel nous avons notifié que le rapport RSE pourrait être plus complet et qu'il nous semblait en dessous des standards. Nous comprenons que l'entreprise a engagé différents travaux internes pour améliorer sa stratégie RSE et qu'à l'avenir les publications seront plus riches.</p> <p>Plusieurs enjeux matériels ont été abordés, tel que le harcèlement dans le cinéma, et la politique et initiatives mises en place pour le prévenir. Nous avons partagé à l'entreprise notre surprise sur le nombre important d'alertes remontées via le dispositif d'alerte interne (whistleblower system). Nous avons demandé davantage d'informations sur ces alertes et comment elles sont gérées. Nous sommes en attente d'un retour de l'entreprise sur ces éléments.</p> |   |  |
| Solocal   |   |  |
| <b>Pilier</b>   |  | <b>Gouvernance</b>                     |
| <p>Dans le cadre de la procédure de conciliation ouverte par le groupe en juin 2023, nous avons discuté activement avec la société des différents plans de restructuration qui pouvaient être mis en place. Dans ce cadre et compte tenu de l'urgence dans laquelle la société se trouvait faisant face à une détérioration extrêmement rapide de sa position opérationnelle et de liquidité, nous avons œuvré avec le principal actionnaire, Golden Tree, à la nomination d'un nouveau Directeur Général en la personne de Cédric Dugardin. Cédric Dugardin est en effet un spécialiste des situations de restructuration difficiles et aura, il nous semble, un œil beaucoup plus aguerri sur la conservation des liquidités au sein de la société que le précédent management.</p>   |   |  |

#### **Participation d'Amiral Gestion à la coalition « Tech & Mental Health »**

Dans le cadre de la controverse sur la santé mentale de jeunes (cf. partie dédiée dans le rapport), Amiral Gestion a rejoint le 11 avril 2023 une coalition composée de 27 investisseurs sur le thème de la Tech Responsable (Tech & Mental Health) à l'initiative de Sycomore AM et Axa IM<sup>22</sup>. **L'objectif de cette coalition est d'engager les grandes entreprises du secteur technologique dans la prise en compte d'enjeux liés à la santé mentale et au bien-être des utilisateurs finaux en cherchant à atténuer l'impact potentiellement négatif de la technologie.**

Ces enjeux sont en effet peu abordés par les entreprises, qui ne répondent d'ailleurs pas toujours aux demandes individuelles des investisseurs. L'idée est de démultiplier notre impact à travers cette coalition pour pouvoir concrètement les engager pour les inciter à adopter de bonnes pratiques, parmi lesquelles :

<sup>22</sup> [https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_lec\\_8h\\_premium&utm\\_content=20230711&xor=EPR-5010-\[20230711\]](https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_lec_8h_premium&utm_content=20230711&xor=EPR-5010-[20230711])

- Définir une politique et mettre en place des mesures pour atténuer les risques d'addiction et les effets néfastes potentiels sur la santé mentale et le bien-être de l'utilisateur final.
- S'engager à assurer la sécurité des enfants en ligne dans les codes de conduite, les politiques en matière de droits humains ou les dispositifs d'évaluation des risques. Par exemple, mettre en place un site dédié qui détaille notamment leur politique de protection de l'enfant.
- Se fixer des objectifs spécifiques et communiquer sur les progrès accomplis.
- Définir des objectifs à court et moyen termes (même s'ils ne sont pas quantitatifs du fait du thème abordé), permettant aux actionnaires de suivre les améliorations et les progrès réalisés par les entreprises dans ce domaine.
- Développer un dispositif signalant les contenus préjudiciables en ligne, coopérer avec les autorités pour dénoncer les abus en ligne, et nouer des partenariats avec des tiers en matière de sécurité en ligne.
- Gouvernance, transparence et divulgation dans le cadre du contrôle du contenu de leurs produits.
- Soutenir les initiatives pédagogiques en matière de sécurité en ligne et celles en lien avec la technologie, la santé mentale et le bien-être.

Dans ce contexte, **3 gérants d'Amiral Gestion suivront avec l'équipe ESG les initiatives d'engagement menées en Support investor pour les sociétés META (Lead investor en cours d'arbitrage), UBISOFT (Lead Investor : AXA IM) et ALPHABET (Lead Investor : Boston Common AM).**

**Pour le fonds Sextant Bond Picking, cela concerne son investissement dans l'entreprise Ubisoft. Le groupe d'investisseurs a contacté Ubisoft en tant que géant des jeux vidéo afin de l'engager sur le sujet. Bien que l'entreprise publie quelques informations concernant la santé mentale et reconnaisse les risques de toxicité liés à la surconsommation de jeux vidéo, la coalition juge le contenu insuffisant. Nous avons donc suggéré des initiatives à mettre en place telles que :**

- Une politique visant à réduire les risques d'addiction
- Assurer la sécurité en ligne des enfants avec des objectifs spécifiques et une divulgation transparente des progrès
- Etablir un mécanisme de signalement des contenus nuisibles en ligne (abus, harcèlement)
- Soutenir activement les initiatives éducatives sur la sécurité en ligne et d'autres programmes liés à la technologie et au bien-être.

Nous sommes à ce stade dans l'attente d'une réponse de l'entreprise.

### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
Non applicable

**AVERTISSEMENT – Février 2024**

Le présent document est émis par Amiral Gestion.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation d'Amiral Gestion. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Certains points de données sont désormais calculés avec l'outil ESG Connect depuis janvier 2024 en application des méthodologies conçues par Amiral Gestion et sur base des données fournies par plusieurs fournisseurs de données extra-financières. Il est possible que des écarts puissent subsister à la marge par rapport à nos calculs internes, la complexité des bases de données et référentiels sous-jacents pouvant expliquer ces écarts temporaires, mais qui ne remettent toutefois pas en cause les conclusions générales ni la conformité de nos fonds, compartiments et mandats à leurs engagements précontractuels.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce document s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des informations fournies par les prestataires de données extra-financières, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

**CE DOCUMENT EST ÉMIS PAR :**

Amiral Gestion

Société par actions simplifiée au capital social de 629 983 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038

Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490

<https://www.amiralgestion.com>

Tableau 1

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

|   |
|---|
| <b>Acteur des marchés financiers</b> SEXTANT BOND PICKING, LEI : 969500HUZ5Y3OLFW3U27   |
| <p><b>Résumé</b><br/>                 SEXTANT BOND PICKING, LEI : 969500HUZ5Y3OLFW3U27 en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Amiral Gestion.</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 29 décembre 2023.</p> <p><i>[Résumé prévu à l'article 5, dans les langues visées au paragraphe 1 dudit article]</i></p> |
| <p><b>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p><i>[Informations prévues à l'article 7, au format indiqué ci-dessous]</i></p>  |

| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés                   |                     |                              |                        |             |  |
|---|---------------------|------------------------------|------------------------|-------------|--|
| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité                            | Élément de mesure   | Incidences [année n]         | Incidences [année n-1] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| <b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b> |                     |                              |                        |             |  |
| Emissions de gaz à effet de serre   | 1. Emissions de GES | Émissions de GES de niveau 1 |                        |             |  |
|   |                     | Émissions de GES de niveau 2 |                        |             |  |

|  |  |   |             |  |                    |                    |
|--|--|---|-------------|--|--------------------|--------------------|
|  |  | Émissions de GES de niveau 3  |             |  |                    |                    |
|  |  | Émissions totales de GES  | 2585626,066 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 2. Empreinte carbone   | Empreinte carbone   | 1318,6841   |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements            | Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements  | 221,12      |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles  | 0           |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable            | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | 0,2406      |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique    | Consommation d'énergie en GWh par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique   | 52,6100     |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |

|  |  |   |            |  |                    |                    |
|--|--|---|------------|--|--------------------|--------------------|
| Biodiversité   | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité               | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | 0,0507     |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| Eau  | 8. Rejets dans l'eau   | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | 16,2670    |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| Déchets  | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs  | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | 13687,1725 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| <b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |  |   |            |  |                    |                    |
| Les questions sociales et de personnel   | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à   | 0          |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |

|  | entreprises multinationales   | l'intention des entreprises multinationales   |        |  |  |                    |                    |
|--|---|---|--------|--|--|--------------------|--------------------|
|  | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations | 0,0701 |  |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé  | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements   | 0,0114 |  |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance   | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres  | 0,1393 |  |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 14. Exposition à des armes  | Part d'investissement dans des société qui  | 0      |  |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |

|  |   |   |                             |                               |                    |   |
|--|---|---|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|---|
|  | controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées  |                             |                               |                    |   |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b> |   |   |                             |                               |                    |   |
| <b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>  |   | <b>Élément de mesure</b>  | <b>Incidences [année n]</b> | <b>Incidences [année n-1]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| Environnement  | 15. Intensité de GES  | Intensité de GES des pays d'investissement  | Non applicable              |                               |                    |   |
| Social   | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales                           | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion de nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national | Non applicable              |                               |                    |   |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>                     |   |   |                             |                               |                    |   |

| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité |   | Élément de mesure   | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|--|---|---|----------------------|------------------------|-------------|--|
| Combustibles fossiles                                | 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers       | Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles | Non applicable       |                        |             |  |
| Efficacité énergétique                               | 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique   | Non applicable       |                        |             |  |

**Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

*[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]*

| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité |                                      | Élément de mesure   | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication        | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|--|--------------------------------------|---|----------------------|------------------------|--------------------|--|
| Eau, déchets et autres matières                      | 6. Utilisation et recyclage de l'eau | 1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), | 11747326,12          |                        | En cours d'analyse | En cours d'analyse   |

|  |   | par million d'euros<br>de chiffre d'affaires  |                      |                        |                    |  |
|--|---|---|----------------------|------------------------|--------------------|--|
| <p><i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]</i></p>  |   |   |                      |                        |                    |  |
| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité   |   | Élément de mesure   | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication        | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Droits de l'homme  | 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme | 0,0813               |                        | En cours d'analyse | En cours d'analyse   |
| <p><i>[Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]</i></p>  |   |   |                      |                        |                    |  |
| <p><b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b><br/> <i>[Informations prévues par l'article 7]</i><br/>         Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a>.</p>  |   |   |                      |                        |                    |  |
| <p><b>Politiques d'engagement</b><br/> <i>[Informations prévues par l'article 8]</i><br/>         Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : (<a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a>) et au sein de sa Politique d'engagement (<a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf</a> )</p> |   |   |                      |                        |                    |  |
| <p><b>Références aux normes internationales</b><br/> <i>[Informations prévues par l'article 9]</i><br/>         Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a></p>  |   |   |                      |                        |                    |  |

**Comparaison historique**  
*[Informations prévues par l'article 10]*  
 Non applicable

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

| Incidence négative sur la durabilité  | Incidence négative sur des facteurs de durabilité<br>(qualitative ou quantitative)                          | Élément de mesure   |
|---|---|---|
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>            |   |   |
| <b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b> |   |   |
| Émissions   | 1. Émissions de polluants inorganiques  | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  |
|   | 2. Émissions de polluants atmosphériques  | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  |
|   | 3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone   | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée      |
|   | 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris |
| Performance énergétique   | 5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables                  | Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie            |

|                                 |  |   |
|---------------------------------|--|---|
| Eau, déchets et autres matières | 6. Utilisation et recyclage de l'eau   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires</li> <li>2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires</li> </ol> |
|                                 | 7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau  | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau  |
|                                 | 8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé   | Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau   |
|                                 | 9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques  | Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006   |
|                                 | 10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols                                       | Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols  |
|                                 | 11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables                              | Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables   |
|                                 | 12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers | Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers  |
|                                 | 13. Ratio de déchets non recyclés  | Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée   |
|                                 | 14. Espèces naturelles et aires protégées  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</li> <li>2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de</li> </ol>   |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée |
|  | 15. Déforestation  | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation   |
| Titres verts   | 16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental    | Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental  |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b> |  |   |
| Titres verts   | 17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental | Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental  |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>                     |  |   |
| Émissions de gaz à effet de serre  | 18. Émissions de GES   | Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers  |
|  |  | Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers  |
|  |  | Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers  |
|  |  | Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers  |
| Consommation d'énergie   | 19. Intensité de consommation d'énergie  | Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré   |
| Déchets  | 20. Production de déchets d'exploitation   | Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets   |

|                            |   |  |
|----------------------------|---|--|
| Consommation de ressources | 21. Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des rénovations importantes | Part des matières premières (hors matériaux récupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes |
| Biodiversité               | 22. Artificialisation des sols  | Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs                |

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

| <b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |   |   |
|--|---|---|
| <b>Incidence négative sur la durabilité</b>  | <b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)</b>        | <b>Élément de mesure</b>  |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>   |   |   |
| Questions sociales et de personnel   | 1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail   |
|  | 2. Taux d'accidents   | Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée  |
|  | 3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies       | Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée |
|  | 4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs  | Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les   |

|                   |  |  |
|-------------------|--|--|
|                   |  | conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)  |
|                   | 5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel | Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel  |
|                   | 6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte   | Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte   |
|                   | 7. Cas de discrimination   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> <li>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> </ol> |
|                   | 8. Ratio de rémunération excessif  | Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)   |
| Droits de l'homme | 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme  |
|                   | 10. Manque de diligence raisonnable  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme   |
|                   | 11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains                        | Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains  |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  | 12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail   | Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type d'activité                   |
|  | 13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire   | Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité                        |
|  | 14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme   | Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée   |
| Lutte contre la corruption et les actes de corruption  | 15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption                          |
|  | 16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption              | Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption |
|  | 17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption | Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b> |  |   |
| Social   | 18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus   | Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)  |

|                   |   |  |
|-------------------|---|--|
|                   | 19. Score moyen en matière de liberté d'expression          | Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet) |
| Droits de l'homme | 20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme     | Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet  |
| Gouvernance       | 21. Score moyen en matière de corruption                    | Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet   |
|                   | 22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales | Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales   |
|                   | 23. Score moyen en matière de stabilité politique           | Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet   |
|                   | 24. Score moyen en matière d'état de droit                  | Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet                               |

|  |   |   |                             |                               |                    |   |
|--|---|---|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|---|
|  | controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées  |                             |                               |                    |   |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b> |   |   |                             |                               |                    |   |
| <b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>  |   | <b>Élément de mesure</b>  | <b>Incidences [année n]</b> | <b>Incidences [année n-1]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| Environnement  | 15. Intensité de GES  | Intensité de GES des pays d'investissement  | Non applicable              |                               |                    |   |
| Social   | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales                           | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion de nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national | Non applicable              |                               |                    |   |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>                     |   |   |                             |                               |                    |   |

| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité |   | Élément de mesure   | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|--|---|---|----------------------|------------------------|-------------|--|
| Combustibles fossiles                                | 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers       | Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles | Non applicable       |                        |             |  |
| Efficacité énergétique                               | 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique   | Non applicable       |                        |             |  |

**Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

*[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]*

| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité |                                      | Élément de mesure   | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication        | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|--|--------------------------------------|---|----------------------|------------------------|--------------------|--|
| Eau, déchets et autres matières                      | 6. Utilisation et recyclage de l'eau | 1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), | 848159,72            |                        | En cours d'analyse | En cours d'analyse   |

|   |   | par million d'euros<br>de chiffre d'affaires  |                      |                        |                    |  |
|---|---|---|----------------------|------------------------|--------------------|--|
| [Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]   |   |   |                      |                        |                    |  |
| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité  |   | Élément de mesure   | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication        | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Droits de l'homme   | 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme | 0,1734               |                        | En cours d'analyse | En cours d'analyse   |
| [Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]   |   |   |                      |                        |                    |  |
| <b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>   |   |   |                      |                        |                    |  |
| [Informations prévues par l'article 7]<br>Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> .   |   |   |                      |                        |                    |  |
| <b>Politiques d'engagement</b>  |   |   |                      |                        |                    |  |
| [Informations prévues par l'article 8]<br>Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> et au sein de sa Politique d'engagement ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf</a> ) |   |   |                      |                        |                    |  |
| <b>Références aux normes internationales</b>  |   |   |                      |                        |                    |  |
| [Informations prévues par l'article 9]<br>Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a>   |   |   |                      |                        |                    |  |
| <b>Comparaison historique</b>   |   |   |                      |                        |                    |  |

[Informations prévues par l'article 10]

Non applicable

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

| <b>Incidence négative sur la durabilité</b>                                     | <b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité<br/>(qualitative ou quantitative)</b>                  | <b>Élément de mesure</b>  |
|---|---|---|
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>            |   |   |
| <b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b> |   |   |
| Émissions   | 1. Émissions de polluants inorganiques  | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  |
|   | 2. Émissions de polluants atmosphériques  | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  |
|   | 3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone   | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée      |
|   | 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris |
| Performance énergétique   | 5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables                  | Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie            |
| Eau, déchets et autres matières   | 6. Utilisation et recyclage de l'eau  | 1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires  |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  | <p>d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires</p> <p>2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires</p>  |
|  | 7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau  | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau   |
|  | 8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé   | Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau  |
|  | 9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques  | Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006  |
|  | 10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols                                       | Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols   |
|  | 11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables                              | Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables  |
|  | 12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers | Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers   |
|  | 13. Ratio de déchets non recyclés  | Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  |
|  | 14. Espèces naturelles et aires protégées  | <p>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</p> <p>2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent</p> |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  | ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée                                    |
|  | 15. Déforestation  | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation  |
| Titres verts   | 16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental    | Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b> |  |  |
| Titres verts   | 17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental | Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental                     |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>                     |  |  |
| Émissions de gaz à effet de serre  | 18. Émissions de GES   | Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers   |
|  |  | Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers   |
|  |  | Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers   |
|  |  | Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers   |
| Consommation d'énergie   | 19. Intensité de consommation d'énergie  | Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré  |
| Déchets  | 20. Production de déchets d'exploitation   | Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets  |
| Consommation de ressources   | 21. Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des rénovations importantes  | Part des matières premières (hors matériaux récupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour               |

|              |                                |   |
|--------------|--------------------------------|---|
|              |                                | des constructions neuves ou des rénovations importantes   |
| Biodiversité | 22. Artificialisation des sols | Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs |

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

| <b>INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |   |   |
|--|---|---|
| <b>Incidence négative sur la durabilité</b>  | <b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)</b>        | <b>Élément de mesure</b>  |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>   |   |   |
| Questions sociales et de personnel   | 1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail   |
|  | 2. Taux d'accidents   | Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée  |
|  | 3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies       | Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée   |
|  | 4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs  | Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé) |

|                   |  |  |
|-------------------|--|--|
|                   | 5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel | Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel  |
|                   | 6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte   | Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte   |
|                   | 7. Cas de discrimination   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> <li>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> </ol> |
|                   | 8. Ratio de rémunération excessif  | Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)   |
| Droits de l'homme | 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme  |
|                   | 10. Manque de diligence raisonnable  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme   |
|                   | 11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains                        | Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains  |
|                   | 12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail       | Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type d'activité  |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  | 13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire   | Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité                        |
|  | 14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme   | Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée   |
| Lutte contre la corruption et les actes de corruption  | 15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption                          |
|  | 16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption              | Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption |
|  | 17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption | Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b> |  |   |
| Social   | 18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus   | Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)  |
|  | 19. Score moyen en matière de liberté d'expression   | Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y  |

|                   |   |  |
|-------------------|---|--|
|                   |   | compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)  |
| Droits de l'homme | 20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme     | Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet                            |
| Gouvernance       | 21. Score moyen en matière de corruption                    | Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet   |
|                   | 22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales | Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales   |
|                   | 23. Score moyen en matière de stabilité politique           | Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet   |
|                   | 24. Score moyen en matière d'état de droit                  | Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet |

Tableau 1

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

|  |
|--|
| <b>Acteur des marchés financiers</b> SICAV SEXTANT, LEI : 969500YULTHRDAWTOP20   |
| <p><b>Résumé</b><br/>                 SICAV SEXTANT, LEI : 969500YULTHRDAWTOP20 prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Amiral Gestion.</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 29 décembre 2023.</p> <p><i>[Résumé prévu à l'article 5, dans les langues visées au paragraphe 1 dudit article]</i></p> |
| <p><b>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p><i>[Informations prévues à l'article 7, au format indiqué ci-dessous]</i></p>   |

| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>            |                          |                              |                               |                    |   |
|---|--------------------------|------------------------------|-------------------------------|--------------------|---|
| <b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>                     | <b>Élément de mesure</b> | <b>Incidences [année n]</b>  | <b>Incidences [année n-1]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| <b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b> |                          |                              |                               |                    |   |
| Emissions de gaz à effet de serre   | 1. Emissions de GES      | Émissions de GES de niveau 1 |                               |                    |   |
|   |                          | Émissions de GES de niveau 2 |                               |                    |   |
|   |                          | Émissions de GES de          |                               |                    |   |

|  |  |   |             |  |                    |                    |
|--|--|---|-------------|--|--------------------|--------------------|
|  |  | niveau 3  |             |  |                    |                    |
|  |  | Émissions totales de GES  | 2007186,086 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 2. Empreinte carbone   | Empreinte carbone   | 8174,55967  |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements            | Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements  | 239,758562  |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles  | 0           |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable            | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | 5,21971443  |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique    | Consommation d'énergie en GWh par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique   | 106,360073  |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |

|  |  |   |            |  |                    |                    |
|--|--|---|------------|--|--------------------|--------------------|
| Biodiversité   | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | 0,1171145  |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| Eau  | 8. Rejets dans l'eau   | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | 1162,73786 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| Déchets  | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs  | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | 22420489,1 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
| <b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |  |   |            |  |                    |                    |
| Les questions sociales et de personnel   | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de   | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des  | 0          |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |

|  |   |   |            |  |                    |                    |
|--|---|---|------------|--|--------------------|--------------------|
|  | l'OCDE pour les entreprises multinationales   | principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales  |            |  |                    |                    |
|  | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations | 0,06367583 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé  | Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements   | 0,04396645 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance   | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres  | 0,24470567 |  | En cours d'analyse | En cours d'analyse |
|  | 14. Exposition à des  | Part d'investissement   | 0          |  | En cours           | En cours           |

|  |   |   |                             |                               |                    |   |
|--|---|---|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|---|
|  | armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | dans des société qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées   |                             |                               | d'analyse          | d'analyse   |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b> |   |   |                             |                               |                    |   |
| <b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>  |   | <b>Élément de mesure</b>  | <b>Incidences [année n]</b> | <b>Incidences [année n-1]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| Environnement  | 15. Intensité de GES  | Intensité de GES des pays d'investissement  | Non applicable              |                               |                    |   |
| Social   | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales                                 | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion de nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national | Non applicable              |                               |                    |   |

| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>   |   |   |                             |                               |                    |   |
|--|---|---|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|---|
| <b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>  |   | <b>Élément de mesure</b>  | <b>Incidences [année n]</b> | <b>Incidences [année n-1]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| Combustibles fossiles  | 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers       | Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles | Non applicable              |                               |                    |   |
| Efficacité énergétique   | 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique   | Non applicable              |                               |                    |   |
| <b>Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>   |   |   |                             |                               |                    |   |
| <i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]</i> |   |   |                             |                               |                    |   |
| <b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>  |   | <b>Élément de mesure</b>  | <b>Incidences [année n]</b> | <b>Incidences [année n-1]</b> | <b>Explication</b> | <b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b> |
| Eau, déchets et autres matières  | 6. Utilisation et recyclage de l'eau  | 1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes),   | 3572038,399                 |                               | En cours d'analyse | En cours d'analyse  |

|  |   | par million d'euros<br>de chiffre d'affaires  |                      |                        |                    |  |
|--|---|---|----------------------|------------------------|--------------------|--|
| <i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]</i>   |   |   |                      |                        |                    |  |
| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité   |   | Élément de mesure   | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication        | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Droits de l'homme  | 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme | 0,1676059634         |                        | En cours d'analyse | En cours d'analyse   |
| <i>[Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]</i>   |   |   |                      |                        |                    |  |
| <b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b><br><i>[Informations prévues par l'article 7]</i><br>Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> .  |   |   |                      |                        |                    |  |
| <b>Politiques d'engagement</b><br><i>[Informations prévues par l'article 8]</i><br>Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> ) et au sein de sa Politique d'engagement ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf</a> ) |   |   |                      |                        |                    |  |
| <b>Références aux normes internationales</b><br><i>[Informations prévues par l'article 9]</i><br>Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a>   |   |   |                      |                        |                    |  |

**Comparaison historique**  
*[Informations prévues par l'article 10]*  
*Non applicable*

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

| Incidence négative sur la durabilité  | Incidence négative sur des facteurs de durabilité<br>(qualitative ou quantitative)                          | Élément de mesure   |
|---|---|---|
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>            |   |   |
| <b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b> |   |   |
| Émissions   | 1. Émissions de polluants inorganiques  | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  |
|   | 2. Émissions de polluants atmosphériques  | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  |
|   | 3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone   | Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée      |
|   | 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris |
| Performance énergétique   | 5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables                  | Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie            |

|                                 |  |   |
|---------------------------------|--|---|
| Eau, déchets et autres matières | 6. Utilisation et recyclage de l'eau   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires</li> <li>2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires</li> </ol> |
|                                 | 7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau  | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau  |
|                                 | 8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé   | Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau   |
|                                 | 9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques  | Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006   |
|                                 | 10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols                                       | Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols  |
|                                 | 11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables                              | Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables   |
|                                 | 12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers | Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers  |
|                                 | 13. Ratio de déchets non recyclés  | Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée   |
|                                 | 14. Espèces naturelles et aires protégées  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</li> <li>2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection</li> </ol>  |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  | de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée |
|  | 15. Déforestation  | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation  |
| Titres verts   | 16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental    | Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental   |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b> |  |  |
| Titres verts   | 17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental | Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental   |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>                     |  |  |
| Émissions de gaz à effet de serre  | 18. Émissions de GES   | Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers   |
|  |  | Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers   |
|  |  | Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers   |
|  |  | Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers   |
| Consommation d'énergie   | 19. Intensité de consommation d'énergie  | Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré  |
| Déchets  | 20. Production de déchets d'exploitation   | Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets  |
| Consommation de ressources   | 21. Consommation de matières premières   | Part des matières premières (hors matériaux  |

|              |  |   |
|--------------|--|---|
|              | pour des constructions neuves et des rénovations importantes | recupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes                              |
| Biodiversité | 22. Artificialisation des sols                               | Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs |

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

| <b>INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b> |   |   |
|--|---|---|
| <b>Incidence négative sur la durabilité</b>  | <b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)</b>        | <b>Élément de mesure</b>  |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>   |   |   |
| Questions sociales et de personnel   | 1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail   |
|  | 2. Taux d'accidents   | Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée  |
|  | 3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies       | Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée   |
|  | 4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs  | Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail |

|                   |  |  |
|-------------------|--|--|
|                   |  | précaire, le travail des enfants et le travail forcé)  |
|                   | 5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel | Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel  |
|                   | 6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte   | Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte   |
|                   | 7. Cas de discrimination   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> <li>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> </ol> |
|                   | 8. Ratio de rémunération excessif  | Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)   |
| Droits de l'homme | 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme  |
|                   | 10. Manque de diligence raisonnable  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme   |
|                   | 11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains                        | Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains  |
|                   | 12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail       | Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par   |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | le travail, par zone géographique ou type d'activité  |
|  | 13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire   | Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité                        |
|  | 14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme   | Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée   |
| Lutte contre la corruption et les actes de corruption  | 15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption                          |
|  | 16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption              | Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption |
|  | 17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption | Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b> |  |   |
| Social   | 18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus   | Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)  |
|  | 19. Score moyen en matière de liberté  | Score mesurant le degré auquel les organisations  |

|                   |   |  |
|-------------------|---|--|
|                   | d'expression  | politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)                    |
| Droits de l'homme | 20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme     | Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet                            |
| Gouvernance       | 21. Score moyen en matière de corruption                    | Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet   |
|                   | 22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales | Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales   |
|                   | 23. Score moyen en matière de stabilité politique           | Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet   |
|                   | 24. Score moyen en matière d'état de droit                  | Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet |



**SEXTANT**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**SEXTANT**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A  
COMPARTIMENTS  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
AMIRAL GESTION  
103 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Aux actionnaires,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments SEXTANT relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe relatif à la valorisation des « Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé » de l'annexe aux comptes annuels du compartiment SEXTANT BOND PICKING décrivant les méthodes de valorisation de deux lignes d'obligations valorisées à des cours estimés par la société de gestion basés sur des hypothèses de restructuration de la dette de l'émetteur.

Cette note indique que ces lignes représentent 1,05% de l'actif net du fonds et que la somme de l'écart calculé avec les prix relevés sur Bloomberg au 29/12/23 représente de 1 417 183.48 euros, soit 1.39% de l'actif net du fonds.

Cette note précise également qu'il existe une incertitude sur la valorisation de cette ligne. Il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée à brève échéance.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

*Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.*

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2024.04.05 17:59:59 +0200



# **SICAV SEXTANT**

**Comptes annuels agrégés**  
**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

|  | 29/12/2023              | 30/12/2022              |
|--|-------------------------|-------------------------|
| <b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>  | <b>0,00</b>             | <b>0,00</b>             |
| <b>DÉPÔTS</b>  | <b>0,00</b>             | <b>100 986 672,81</b>   |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>  | <b>1 602 569 919,28</b> | <b>1 535 498 814,49</b> |
| <b>OPC MAÎTRE</b>  | <b>0,00</b>             | <b>0,00</b>             |
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>   | <b>1 107 453 636,14</b> | <b>996 871 209,46</b>   |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 1 107 453 636,14        | 996 871 209,46          |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                    | 0,00                    |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>   | <b>264 713 282,16</b>   | <b>350 435 920,62</b>   |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 264 713 282,16          | 350 435 920,62          |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                    | 0,00                    |
| <b>Titres de créances</b>  | <b>152 159 518,57</b>   | <b>76 268 623,74</b>    |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé   | 142 240 052,44          | 76 268 623,74           |
| Titres de créances négociables   | 132 318 700,03          | 76 268 623,74           |
| Autres titres de créances  | 9 921 352,41            | 0,00                    |
| Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé   | 9 919 466,13            | 0,00                    |
| <b>Organismes de placement collectif</b>   | <b>75 770 655,05</b>    | <b>103 405 773,45</b>   |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays                                      | 74 964 574,20           | 100 507 243,55          |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE                                  | 0,00                    | 0,00                    |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés         | 0,00                    | 0,00                    |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00                    | 0,00                    |
| Autres organismes non européens  | 806 080,85              | 2 898 529,90            |
| <b>Opérations temporaires sur titres</b>   | <b>0,00</b>             | <b>0,00</b>             |
| Créances représentatives de titres reçus en pension  | 0,00                    | 0,00                    |
| Créances représentatives de titres prêtés  | 0,00                    | 0,00                    |
| Titres empruntés   | 0,00                    | 0,00                    |
| Titres donnés en pension   | 0,00                    | 0,00                    |
| Autres opérations temporaires  | 0,00                    | 0,00                    |
| <b>Instruments financiers à terme</b>  | <b>2 472 827,36</b>     | <b>8 517 287,22</b>     |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé  | 2 472 827,36            | 8 517 287,22            |
| Autres opérations  | 0,00                    | 0,00                    |
| <b>Autres instruments financiers</b>   | <b>0,00</b>             | <b>0,00</b>             |
| <b>CRÉANCES</b>  | <b>80 060 785,93</b>    | <b>140 255 963,71</b>   |
| Opérations de change à terme de devises  | 64 373 463,06           | 120 279 159,71          |
| Autres   | 15 687 322,87           | 19 976 804,00           |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>  | <b>85 647 767,06</b>    | <b>36 665 361,41</b>    |
| Liquidités   | 85 647 767,06           | 36 665 361,41           |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>  | <b>1 768 278 472,27</b> | <b>1 813 406 812,42</b> |

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

|   | 29/12/2023              | 30/12/2022              |
|---|-------------------------|-------------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                     |                         |                         |
| Capital   | 1 667 947 459,65        | 1 629 194 309,76        |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00                    | 0,00                    |
| Report à nouveau (a)  | 0,00                    | 0,00                    |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)             | 4 605 633,82            | 33 113 156,34           |
| Résultat de l'exercice (a,b)                                | 16 807 719,55           | 10 661 690,84           |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>                         | <b>1 689 360 813,02</b> | <b>1 672 969 156,94</b> |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i>               |                         |                         |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                               | <b>2 472 827,36</b>     | <b>8 155 291,45</b>     |
| Opérations de cession sur instruments financiers            | 0,00                    | 0,00                    |
| Opérations temporaires sur titres                           | 0,00                    | 0,00                    |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension          | 0,00                    | 0,00                    |
| Dettes représentatives de titres empruntés                  | 0,00                    | 0,00                    |
| Autres opérations temporaires                               | 0,00                    | 0,00                    |
| Instrument financiers à terme                               | 2 472 827,36            | 8 155 291,45            |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé             | 2 472 827,36            | 8 155 291,45            |
| Autres opérations   | 0,00                    | 0,00                    |
| <b>DETTES</b>   | <b>75 773 708,83</b>    | <b>131 466 365,46</b>   |
| Opérations de change à terme de devises                     | 64 197 413,05           | 119 655 208,81          |
| Autres  | 11 576 295,78           | 11 811 156,65           |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                                   | <b>671 123,06</b>       | <b>815 998,57</b>       |
| Concours bancaires courants                                 | 671 123,06              | 815 998,57              |
| Emprunts  | 0,00                    | 0,00                    |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                      | <b>1 768 278 472,27</b> | <b>1 813 406 812,42</b> |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

|   | 29/12/2023     | 30/12/2022    |
|---|----------------|---------------|
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                 |                |               |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |                |               |
| Contrats futures                                |                |               |
| CAC 40 FUT 0123                                 | 0,00           | 46 264 075,00 |
| SP 500 MINI 0323                                | 0,00           | 51 009 697,81 |
| SP 500 MINI 0324                                | 52 360 476,17  | 0,00          |
| E-MIN RUS 200 0323                              | 0,00           | 28 291 257,91 |
| EURO STOXX 50 0323                              | 0,00           | 70 022 500,00 |
| EURO STOXX 50 0324                              | 113 575 000,00 | 0,00          |
| Engagement sur marché de gré à gré              |                |               |
| Autres engagements                              |                |               |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                        |                |               |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |                |               |
| Options   |                |               |
| GAMESTOP A 01/2023 PUT 5                        | 0,00           | 13 837,43     |
| GAMESTOP A 01/2023 PUT 10                       | 0,00           | 91 327,06     |
| VIVENDI 06/2023 CALL 11                         | 0,00           | 3 342 750,00  |
| VIVENDI 06/2023 CALL 10                         | 0,00           | 6 373 510,00  |
| Engagement sur marché de gré à gré              |                |               |
| Autres engagements                              |                |               |

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

|   | 29/12/2023           | 30/12/2022           |
|---|----------------------|----------------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                      |                      |                      |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                   | 1 911 157,85         | 125 474,63           |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                      | 21 996 732,47        | 20 547 769,66        |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                  | 21 668 003,16        | 15 590 317,58        |
| Produits sur titres de créances                                 | 5 002 557,02         | 189 627,38           |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres     | 0,00                 | 0,00                 |
| Produits sur instruments financiers à terme                     | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres produits financiers                                      | 75 903,63            | 783 862,78           |
| <b>TOTAL (1)</b>  | <b>50 654 354,13</b> | <b>37 237 052,03</b> |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                       |                      |                      |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres      | 0,00                 | 0,00                 |
| Charges sur instruments financiers à terme                      | 0,00                 | 0,00                 |
| Charges sur dettes financières                                  | 66 075,02            | 313 316,14           |
| Autres charges financières                                      | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>TOTAL (2)</b>  | <b>66 075,02</b>     | <b>313 316,14</b>    |
| <b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>              | <b>50 588 279,11</b> | <b>36 923 735,89</b> |
| Autres produits (3)   | 0,00                 | 0,00                 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)            | 29 642 199,70        | 25 995 948,81        |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b> | <b>20 946 079,41</b> | <b>10 927 787,08</b> |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5)                    | -4 138 359,86        | -266 096,24          |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)         | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>                         | <b>16 807 719,55</b> | <b>10 661 690,84</b> |

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en Euro.

La SICAV SICAV SEXTANT est constitué de 7 compartiments :

- SEXTANT GRAND LARGE
- SEXTANT ASIE
- SEXTANT AUTOUR DU MONDE
- SEXTANT TECH
- SEXTANT PEA
- SEXTANT BOND PICKING
- SEXTANT PME

L'agrégation des comptes annuels est présentée en Euros.

En l'absence de détention inter compartiments, aucun retraitement n'a été réalisé à l'actif et au passif.

- Règles et méthodes comptables (\*)
- Compléments d'information (\*)

(\*) Se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

# **SEXTANT AUTOUR DU MONDE**

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

|  | 29/12/2023           | 30/12/2022           |
|--|----------------------|----------------------|
| <b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>  | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>DÉPÔTS</b>  | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>  | <b>61 021 092,46</b> | <b>59 031 291,51</b> |
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>   | <b>61 021 092,46</b> | <b>58 675 224,52</b> |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | 61 021 092,46        | 58 675 224,52        |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>   | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                 | 0,00                 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Titres de créances</b>  | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                 | 0,00                 |
| Titres de créances négociables   | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres titres de créances  | 0,00                 | 0,00                 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Organismes de placement collectif</b>   | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays                                      | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE                                  | 0,00                 | 0,00                 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés         | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres organismes non européens  | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Opérations temporaires sur titres</b>   | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Créances représentatives de titres reçus en pension  | 0,00                 | 0,00                 |
| Créances représentatives de titres prêtés  | 0,00                 | 0,00                 |
| Titres empruntés   | 0,00                 | 0,00                 |
| Titres donnés en pension   | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres opérations temporaires  | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Instruments financiers à terme</b>  | <b>0,00</b>          | <b>356 066,99</b>    |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                 | 356 066,99           |
| Autres opérations  | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Autres instruments financiers</b>   | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>CRÉANCES</b>  | <b>2 907 094,41</b>  | <b>1 331 902,00</b>  |
| Opérations de change à terme de devises  | 2 560 369,15         | 738 643,96           |
| Autres   | 346 725,26           | 593 258,04           |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>  | <b>1 140 792,18</b>  | <b>1 161 308,03</b>  |
| Liquidités   | 1 140 792,18         | 1 161 308,03         |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>  | <b>65 068 979,05</b> | <b>61 524 501,54</b> |

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

|   | 29/12/2023           | 30/12/2022           |
|---|----------------------|----------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                     |                      |                      |
| Capital   | 58 573 092,90        | 60 079 609,22        |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00                 | 0,00                 |
| Report à nouveau (a)  | 0,00                 | 0,00                 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)             | 3 578 789,42         | -663 075,63          |
| Résultat de l'exercice (a,b)                                | 239 432,10           | 536 096,18           |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>                         | <b>62 391 314,42</b> | <b>59 952 629,77</b> |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i>               |                      |                      |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                               | <b>0,00</b>          | <b>344 073,55</b>    |
| Opérations de cession sur instruments financiers            | 0,00                 | 0,00                 |
| Opérations temporaires sur titres                           | 0,00                 | 0,00                 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension          | 0,00                 | 0,00                 |
| Dettes représentatives de titres empruntés                  | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres opérations temporaires                               | 0,00                 | 0,00                 |
| Instruments financiers à terme                              | 0,00                 | 344 073,55           |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé             | 0,00                 | 344 073,55           |
| Autres opérations   | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>DETTES</b>   | <b>2 677 026,40</b>  | <b>945 200,07</b>    |
| Opérations de change à terme de devises                     | 2 534 591,60         | 740 220,19           |
| Autres  | 142 434,80           | 204 979,88           |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                                   | <b>638,23</b>        | <b>282 598,15</b>    |
| Concours bancaires courants                                 | 638,23               | 282 598,15           |
| Emprunts  | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                      | <b>65 068 979,05</b> | <b>61 524 501,54</b> |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

|   | 29/12/2023 | 30/12/2022   |
|---|------------|--------------|
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                 |            |              |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |            |              |
| Contrats futures                                |            |              |
| SP 500 MINI 0323                                | 0,00       | 9 044 272,66 |
| Engagement sur marché de gré à gré              |            |              |
| Autres engagements                              |            |              |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                        |            |              |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |            |              |
| Options   |            |              |
| GAMESTOP A 01/2023 PUT 5                        | 0,00       | 13 837,43    |
| GAMESTOP A 01/2023 PUT 10                       | 0,00       | 91 327,06    |
| Engagement sur marché de gré à gré              |            |              |
| Autres engagements                              |            |              |

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

|   | 29/12/2023          | 30/12/2022          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                      |                     |                     |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                   | 39 696,39           | 7 019,77            |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                      | 1 116 900,82        | 1 602 787,60        |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                  | 0,00                | 0,00                |
| Produits sur titres de créances                                 | 0,00                | 0,00                |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres     | 0,00                | 0,00                |
| Produits sur instruments financiers à terme                     | 0,00                | 0,00                |
| Autres produits financiers                                      | 0,00                | 9 222,47            |
| <b>TOTAL (1)</b>  | <b>1 156 597,21</b> | <b>1 619 029,84</b> |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                       |                     |                     |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres      | 0,00                | 0,00                |
| Charges sur instruments financiers à terme                      | 0,00                | 0,00                |
| Charges sur dettes financières                                  | 8 169,96            | 5 223,29            |
| Autres charges financières                                      | 0,00                | 0,00                |
| <b>TOTAL (2)</b>  | <b>8 169,96</b>     | <b>5 223,29</b>     |
| <b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>              | <b>1 148 427,25</b> | <b>1 613 806,55</b> |
| Autres produits (3)   | 0,00                | 0,00                |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)            | 884 812,25          | 972 539,85          |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b> | <b>263 615,00</b>   | <b>641 266,70</b>   |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5)                    | -24 182,90          | -105 170,52         |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)         | 0,00                | 0,00                |
| <b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>                         | <b>239 432,10</b>   | <b>536 096,18</b>   |

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013306420 - Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE N : Taux de frais maximum de 1.20%TTC

FR0010373183 - Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE Z : Taux de frais maximum de 0.10%TTC

FR0011171263 - Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE I : Taux de frais maximum de 1.20%TTC

**Modalités de calcul de la commission de surperformance (parts A, N et I)**

Les frais de gestion variables sont prélevés, au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes : commission de surperformance.

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et le seuil de référence, sur l'exercice.

La performance du Fonds Commun de Placement est en fonction de l'évolution de la valeur liquidative :

- si, sur l'exercice, la performance du fonds Commun de Placement est positive et supérieure à son indice de référence, la part variable des frais de gestion représentera 15% TTC de la différence entre la performance du fonds Commun de Placement et le seuil de référence.
- si, sur l'exercice, la performance du fonds Commun de Placement est négative ou inférieure à son indice de référence, la part variable sera nulle.

Le calcul de la commission de surperformance s'effectue sur la base du montant de l'actif net sur lequel la performance a été réalisée ainsi que des souscriptions et des rachats effectués sur le fonds. Cette méthode revient à comparer l'actif du fonds Sextant Around the World à l'actif d'un fonds suivant le seuil de référence en lui appliquant les mêmes flux de souscriptions et de rachats.

- si, au cours de l'exercice, la performance du FCP, depuis le début de l'exercice est positive et supérieure au seuil de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.
- dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au seuil de référence entre deux valeurs liquidatives ou d'une performance négative, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
- cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance du FCP est supérieure au seuil de référence et est positive.
- en cas de rachat de parts, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est versée immédiatement à la société de gestion.

Ces frais (partie fixe et éventuellement variable) sont directement imputés au compte de résultat du fonds.

Aucun frais de gestion variables a été prélevé au cours de l'exercice 2022.

**Affectation des sommes distribuables**

**Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

**Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| <b>Action(s)</b>                  | <b>Affectation du résultat net</b> | <b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b> |
|-----------------------------------|------------------------------------|--|
| Action SEXTANT AROUND THE WORLD A | Capitalisation                     | Capitalisation   |
| Action SEXTANT AROUND THE WORLD I | Capitalisation                     | Capitalisation   |

|                                 |                |                |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Action SEXTANT ATOUR DU MONDE N | Capitalisation | Capitalisation |
| Action SEXTANT ATOUR DU MONDE Z | Capitalisation | Capitalisation |

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

|   | 29/12/2023           | 30/12/2022           |
|---|----------------------|----------------------|
| <b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>  | <b>59 952 629,77</b> | <b>80 892 794,33</b> |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)   | 5 468 122,17         | 6 326 355,75         |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)           | -13 767 587,00       | -17 601 352,95       |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                    | 10 230 015,65        | 8 113 659,62         |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                   | -2 915 960,07        | -8 172 563,78        |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme                      | 198 259,90           | 2 249 171,72         |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme                     | -1 580 066,02        | -3 140 413,37        |
| Frais de transactions   | -219 583,77          | -226 475,16          |
| Différences de change   | -2 209 268,57        | -936 752,83          |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 7 151 800,28         | -8 499 330,81        |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | 9 533 447,45         | 2 381 647,17         |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | -2 381 647,17        | -10 880 977,98       |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme   | -180 662,92          | 306 270,55           |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | 0,00                 | 180 662,92           |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | -180 662,92          | 125 607,63           |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes          | 0,00                 | 0,00                 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                             | 0,00                 | 0,00                 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                     | 263 615,00           | 641 266,70           |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes    | 0,00                 | 0,00                 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                       | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres éléments   | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>  | <b>62 391 314,42</b> | <b>59 952 629,77</b> |

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

|   | Montant | %    |
|---|---------|------|
| <b>ACTIF</b>  |         |      |
| <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>                |         |      |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES                 | 0,00    | 0,00 |
| <b>TITRES DE CRÉANCES</b>                               |         |      |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES                                | 0,00    | 0,00 |
| <b>PASSIF</b>   |         |      |
| <b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b> |         |      |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS  | 0,00    | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                                       |         |      |
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                         |         |      |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE                          | 0,00    | 0,00 |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                                |         |      |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS                                 | 0,00    | 0,00 |

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

|                                   | Taux fixe | %    | Taux variable | %    | Taux révisable | %    | Autres       | %    |
|-----------------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|--------------|------|
| <b>ACTIF</b>                      |           |      |               |      |                |      |              |      |
| Dépôts                            | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00         | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00         | 0,00 |
| Titres de créances                | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00         | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00         | 0,00 |
| Comptes financiers                | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 1 140 792,18 | 1,83 |
| <b>PASSIF</b>                     |           |      |               |      |                |      |              |      |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00         | 0,00 |
| Comptes financiers                | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 638,23       | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |           |      |               |      |                |      |              |      |
| Opérations de couverture          | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00         | 0,00 |
| Autres opérations                 | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00         | 0,00 |

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

|                                   | < 3 mois     | %    | ]3 mois - 1 an] | %    | ]1 - 3 ans] | %    | ]3 - 5 ans] | %    | > 5 ans | %    |
|-----------------------------------|--------------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| <b>ACTIF</b>                      |              |      |                 |      |             |      |             |      |         |      |
| Dépôts                            | 0,00         | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00         | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Titres de créances                | 0,00         | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00         | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Comptes financiers                | 1 140 792,18 | 1,83 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| <b>PASSIF</b>                     |              |      |                 |      |             |      |             |      |         |      |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00         | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Comptes financiers                | 638,23       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |              |      |                 |      |             |      |             |      |         |      |
| Opérations de couverture          | 0,00         | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Autres opérations                 | 0,00         | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

|  | Devise 1<br>JPY |       | Devise 2<br>USD |       | Devise 3<br>CAD |       | Devise N<br>Autre(s) |       |
|--|-----------------|-------|-----------------|-------|-----------------|-------|----------------------|-------|
|  | Montant         | %     | Montant         | %     | Montant         | %     | Montant              | %     |
| <b>ACTIF</b>                                     |                 |       |                 |       |                 |       |                      |       |
| Dépôts   | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00                 | 0,00  |
| Actions et valeurs assimilées                    | 17 390 667,12   | 27,87 | 10 952 570,78   | 17,55 | 10 359 047,78   | 16,60 | 12 623 710,87        | 20,23 |
| Obligations et valeurs assimilées                | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00                 | 0,00  |
| Titres de créances                               | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00                 | 0,00  |
| OPC  | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00                 | 0,00  |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00                 | 0,00  |
| Créances   | 26 645,29       | 0,04  | 995 250,18      | 1,60  | 3 155,04        | 0,01  | 0,00                 | 0,00  |
| Comptes financiers                               | 0,00            | 0,00  | 50 654,96       | 0,08  | 60 885,15       | 0,10  | 622 788,23           | 1,00  |
| <b>PASSIF</b>                                    |                 |       |                 |       |                 |       |                      |       |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00                 | 0,00  |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00                 | 0,00  |
| Dettes   | 0,00            | 0,00  | 1 534 591,60    | 2,46  | 0,00            | 0,00  | 0,00                 | 0,00  |
| Comptes financiers                               | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00                 | 0,00  |
| <b>HORS-BILAN</b>                                |                 |       |                 |       |                 |       |                      |       |
| Opérations de couverture                         | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00                 | 0,00  |
| Autres opérations                                | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00  | 0,00                 | 0,00  |

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

|                                 | Nature de débit/crédit                        | 29/12/2023          |
|---------------------------------|---|---------------------|
| <b>CRÉANCES</b>                 |   |                     |
|                                 | Achat à terme de devise                       | 992 971,03          |
|                                 | Fonds à recevoir sur vente à terme de devises | 1 567 398,12        |
|                                 | Ventes à règlement différé                    | 298 131,89          |
|                                 | Souscriptions à recevoir                      | 16 513,89           |
|                                 | Coupons et dividendes en espèces              | 32 079,48           |
| <b>TOTAL DES CRÉANCES</b>       |   | <b>2 907 094,41</b> |
| <b>DETTES</b>                   |   |                     |
|                                 | Vente à terme de devise                       | 1 534 591,60        |
|                                 | Fonds à verser sur achat à terme de devises   | 1 000 000,00        |
|                                 | Achats à règlement différé                    | 53 623,04           |
|                                 | Rachats à payer                               | 18 577,37           |
|                                 | Frais de gestion fixe                         | 70 234,39           |
| <b>TOTAL DES DETTES</b>         |   | <b>2 677 026,40</b> |
| <b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b> |   | <b>230 068,01</b>   |

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

|  | En action   | En montant    |
|--|-------------|---------------|
| <b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE A</b>                |             |               |
| Actions souscrites durant l'exercice                   | 22 347,562  | 5 411 484,03  |
| Actions rachetées durant l'exercice                    | -37 480,464 | -9 018 981,43 |
| Solde net des souscriptions/rachats                    | -15 132,902 | -3 607 497,40 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 160 153,652 |               |
| <b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE I</b>                |             |               |
| Actions souscrites durant l'exercice                   | 0,00        | 0,00          |
| Actions rachetées durant l'exercice                    | -94,921     | -259 963,37   |
| Solde net des souscriptions/rachats                    | -94,921     | -259 963,37   |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 956,209     |               |
| <b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE N</b>                |             |               |
| Actions souscrites durant l'exercice                   | 0,00        | 0,00          |
| Actions rachetées durant l'exercice                    | -12 869,073 | -3 346 659,61 |
| Solde net des souscriptions/rachats                    | -12 869,073 | -3 346 659,61 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 1 586,374   |               |
| <b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE Z</b>                |             |               |
| Actions souscrites durant l'exercice                   | 202,430     | 56 638,14     |
| Actions rachetées durant l'exercice                    | -4 108,500  | -1 141 982,59 |
| Solde net des souscriptions/rachats                    | -3 906,070  | -1 085 344,45 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 50 551,211  |               |

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

|   | En montant |
|---|------------|
| <b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE A</b>                     |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE I</b>                     |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE N</b>                     |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE Z</b>                     |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |

### 3.7. FRAIS DE GESTION

|  | <b>29/12/2023</b> |
|--|-------------------|
| <b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE A</b>                |                   |
| Commissions de garantie                                | 0,00              |
| Frais de gestion fixes                                 | 803 319,90        |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 2,00              |
| Frais de gestion variables provisionnés                | 0,00              |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00              |
| Frais de gestion variables acquis                      | 0,00              |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       | 0,00              |
| Rétrocessions des frais de gestion                     | 0,00              |
| <b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE I</b>                |                   |
| Commissions de garantie                                | 0,00              |
| Frais de gestion fixes                                 | 32 408,53         |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 1,20              |
| Frais de gestion variables provisionnés                | 0,00              |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00              |
| Frais de gestion variables acquis                      | 0,00              |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       | 0,00              |
| Rétrocessions des frais de gestion                     | 0,00              |
| <b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE N</b>                |                   |
| Commissions de garantie                                | 0,00              |
| Frais de gestion fixes                                 | 34 321,66         |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 1,20              |
| Frais de gestion variables provisionnés                | 0,00              |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00              |
| Frais de gestion variables acquis                      | 0,00              |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       | 0,00              |
| Rétrocessions des frais de gestion                     | 0,00              |
| <b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE Z</b>                |                   |
| Commissions de garantie                                | 0,00              |
| Frais de gestion fixes                                 | 14 762,16         |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 0,10              |
| Frais de gestion variables provisionnés                | 0,00              |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00              |
| Frais de gestion variables acquis                      | 0,00              |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       | 0,00              |
| Rétrocessions des frais de gestion                     | 0,00              |

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00       |
| Titres empruntés              | 0,00       |

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

|  | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00       |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                | 0,00       |

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN | Libellé | 29/12/2023  |
|-----------------------------------|-----------|---------|-------------|
| Actions                           |           |         | 0,00        |
| Obligations                       |           |         | 0,00        |
| TCN                               |           |         | 0,00        |
| OPC                               |           |         | 0,00        |
| Instruments financiers à terme    |           |         | 0,00        |
| <b>Total des titres du groupe</b> |           |         | <b>0,00</b> |

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

|  | 29/12/2023        | 30/12/2022        |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>           |                   |                   |
| Report à nouveau                           | 0,00              | 0,00              |
| Résultat                                   | 239 432,10        | 536 096,18        |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00              | 0,00              |
| <b>Total</b>                               | <b>239 432,10</b> | <b>536 096,18</b> |

|   | 29/12/2023        | 30/12/2022        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE A</b> |                   |                   |
| <b>Affectation</b>                      |                   |                   |
| Distribution                            | 0,00              | 0,00              |
| Report à nouveau de l'exercice          | 0,00              | 0,00              |
| Capitalisation                          | -41 838,01        | 132 980,19        |
| <b>Total</b>                            | <b>-41 838,01</b> | <b>132 980,19</b> |

|   | 29/12/2023       | 30/12/2022       |
|---|------------------|------------------|
| <b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE I</b> |                  |                  |
| <b>Affectation</b>                      |                  |                  |
| Distribution                            | 0,00             | 0,00             |
| Report à nouveau de l'exercice          | 0,00             | 0,00             |
| Capitalisation                          | 17 747,37        | 30 647,08        |
| <b>Total</b>                            | <b>17 747,37</b> | <b>30 647,08</b> |

|   | 29/12/2023      | 30/12/2022       |
|---|-----------------|------------------|
| <b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE N</b> |                 |                  |
| <b>Affectation</b>                      |                 |                  |
| Distribution                            | 0,00            | 0,00             |
| Report à nouveau de l'exercice          | 0,00            | 0,00             |
| Capitalisation                          | 2 659,65        | 39 349,14        |
| <b>Total</b>                            | <b>2 659,65</b> | <b>39 349,14</b> |

|   | <b>29/12/2023</b> | <b>30/12/2022</b> |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE Z</b> |                   |                   |
| <b>Affectation</b>                      |                   |                   |
| Distribution                            | 0,00              | 0,00              |
| Report à nouveau de l'exercice          | 0,00              | 0,00              |
| Capitalisation                          | 260 863,09        | 333 119,77        |
| <b>Total</b>                            | <b>260 863,09</b> | <b>333 119,77</b> |

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

|   | 29/12/2023          | 30/12/2022         |
|---|---------------------|--------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>                              |                     |                    |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées       | 0,00                | 0,00               |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                     | 3 578 789,42        | -663 075,63        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00                | 0,00               |
| <b>Total</b>  | <b>3 578 789,42</b> | <b>-663 075,63</b> |

|   | 29/12/2023          | 30/12/2022         |
|---|---------------------|--------------------|
| <b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE A</b>     |                     |                    |
| <b>Affectation</b>                          |                     |                    |
| Distribution                                | 0,00                | 0,00               |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00                | 0,00               |
| Capitalisation                              | 2 454 489,35        | -432 947,86        |
| <b>Total</b>                                | <b>2 454 489,35</b> | <b>-432 947,86</b> |

|   | 29/12/2023        | 30/12/2022        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE I</b>     |                   |                   |
| <b>Affectation</b>                          |                   |                   |
| Distribution                                | 0,00              | 0,00              |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00              | 0,00              |
| Capitalisation                              | 164 561,92        | -29 257,24        |
| <b>Total</b>                                | <b>164 561,92</b> | <b>-29 257,24</b> |

|   | 29/12/2023       | 30/12/2022        |
|---|------------------|-------------------|
| <b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE N</b>     |                  |                   |
| <b>Affectation</b>                          |                  |                   |
| Distribution                                | 0,00             | 0,00              |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00             | 0,00              |
| Capitalisation                              | 25 475,71        | -37 547,04        |
| <b>Total</b>                                | <b>25 475,71</b> | <b>-37 547,04</b> |

|   | 29/12/2023        | 30/12/2022         |
|---|-------------------|--------------------|
| <b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE Z</b>     |                   |                    |
| <b>Affectation</b>                          |                   |                    |
| Distribution                                | 0,00              | 0,00               |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00              | 0,00               |
| Capitalisation                              | 934 262,44        | -163 323,49        |
| <b>Total</b>                                | <b>934 262,44</b> | <b>-163 323,49</b> |

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

|   | 31/12/2019            | 31/12/2020           | 31/12/2021           | 30/12/2022           | 29/12/2023           |
|---|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                  | <b>117 655 036,93</b> | <b>91 367 267,29</b> | <b>80 892 794,33</b> | <b>59 952 629,77</b> | <b>62 391 314,42</b> |
| <b>Action SEXTANT AROUND THE WORLD A en EUR</b> |                       |                      |                      |                      |                      |
| Actif net                                       | 76 929 961,59         | 55 593 033,57        | 52 434 252,95        | 39 366 492,51        | 42 712 625,52        |
| Nombre de titres                                | 329 466,640           | 248 733,460          | 203 222,176          | 175 286,554          | 160 153,652          |
| Valeur liquidative unitaire                     | 233,49                | 223,50               | 258,01               | 224,58               | 266,69               |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes   | 6,00                  | -11,87               | 36,21                | -2,46                | 15,32                |
| Capitalisation unitaire sur résultat            | 1,26                  | -0,54                | -0,89                | 0,75                 | -0,26                |
| <b>Action SEXTANT AROUND THE WORLD I en EUR</b> |                       |                      |                      |                      |                      |
| Actif net                                       | 21 738 023,64         | 5 291 176,70         | 3 524 890,06         | 2 636 941,08         | 2 871 447,94         |
| Nombre de titres                                | 8 535,276             | 2 153,457            | 1 232,829            | 1 051,130            | 956,209              |
| Valeur liquidative unitaire                     | 2 546,84              | 2 457,06             | 2 859,18             | 2 508,67             | 3 002,95             |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes   | 65,31                 | -130,08              | 407,26               | -27,83               | 172,09               |
| Capitalisation unitaire sur résultat            | 32,62                 | 11,40                | 11,62                | 29,15                | 18,56                |
| <b>Action SEXTANT AROUND THE WORLD N en EUR</b> |                       |                      |                      |                      |                      |
| Actif net                                       | 5 689 792,08          | 6 535 157,31         | 4 684 371,42         | 3 384 133,36         | 444 461,99           |
| Nombre de titres                                | 23 944,285            | 28 501,529           | 17 556,509           | 14 455,447           | 1 586,374            |
| Valeur liquidative unitaire                     | 237,62                | 229,29               | 266,81               | 234,10               | 280,17               |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes   | 6,09                  | -12,13               | 37,23                | -2,59                | 16,05                |
| Capitalisation unitaire sur résultat            | 3,06                  | 1,09                 | 1,15                 | 2,72                 | 1,67                 |
| <b>Action SEXTANT AROUND THE WORLD Z en EUR</b> |                       |                      |                      |                      |                      |
| Actif net                                       | 13 297 259,62         | 23 947 899,71        | 20 249 279,90        | 14 565 062,82        | 16 362 778,97        |
| Nombre de titres                                | 50 624,944            | 93 454,270           | 67 162,970           | 54 457,281           | 50 551,211           |
| Valeur liquidative unitaire                     | 262,66                | 256,25               | 301,49               | 267,45               | 323,68               |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes   | 6,71                  | -13,49               | 42,47                | -2,99                | 18,48                |

|                                      |      |      |      |      |      |
|--------------------------------------|------|------|------|------|------|
| Capitalisation unitaire sur résultat | 6,00 | 3,74 | 4,33 | 6,11 | 5,16 |
|--------------------------------------|------|------|------|------|------|

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs   | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net  |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>  |        |                     |                      |              |
| <b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     |                      |              |
| <b>ALLEMAGNE</b>  |        |                     |                      |              |
| KONTRON AG  | EUR    | 34 000              | 731 000,00           | 1,17         |
| <b>TOTAL ALLEMAGNE</b>  |        |                     | <b>731 000,00</b>    | <b>1,17</b>  |
| <b>CANADA</b>   |        |                     |                      |              |
| 5N PLUS INC   | CAD    | 430 000             | 1 115 886,31         | 1,79         |
| ARTEMIS GOLD INC  | CAD    | 110 000             | 477 275,85           | 0,77         |
| BADGER DAYLIGHTING LTD  | CAD    | 23 000              | 642 818,89           | 1,03         |
| BOMBARDIER INC-B  | CAD    | 18 000              | 657 544,97           | 1,05         |
| BRP INC/CA  | CAD    | 12 000              | 781 161,61           | 1,25         |
| FRANCO-NEVADA CORP  | USD    | 19 570              | 1 963 112,03         | 3,15         |
| GDI INTEGRATED FACILITY SERV  | CAD    | 27 000              | 678 058,49           | 1,09         |
| RICHELIEU HARDWARE  | CAD    | 22 500              | 741 143,76           | 1,18         |
| RUSSELL METALS INC  | CAD    | 53 300              | 1 647 740,63         | 2,64         |
| SLEEP COUNTRY CANADA HOLDING  | CAD    | 51 000              | 896 684,06           | 1,44         |
| STELLA-JONES INC  | CAD    | 14 000              | 741 233,01           | 1,19         |
| STINGRAY GROUP INC  | CAD    | 260 000             | 1 081 697,10         | 1,73         |
| VOXTUR ANALYTICS (VOXTUR ANALYTICS CORP) WR 30-06-28                                | CAD    | 2 700 000           | 67 101,47            | 0,11         |
| VOXTUR ANALYTICS CORP   | CAD    | 11 000 000          | 830 701,63           | 1,33         |
| <b>TOTAL CANADA</b>   |        |                     | <b>12 322 159,81</b> | <b>19,75</b> |
| <b>CHINE</b>  |        |                     |                      |              |
| NETEASE INC   | HKD    | 70 000              | 1 141 002,23         | 1,83         |
| PINDUODUO INC-ADR   | USD    | 10 000              | 1 324 491,92         | 2,12         |
| <b>TOTAL CHINE</b>  |        |                     | <b>2 465 494,15</b>  | <b>3,95</b>  |
| <b>COREE DU SUD</b>   |        |                     |                      |              |
| DENTIUM CO - REGISTERED   | KRW    | 5 600               | 515 646,96           | 0,83         |
| HYUNDAI EZWEL CO LTD  | KRW    | 200 000             | 832 232,83           | 1,33         |
| RAY CO LTD/KR   | KRW    | 68 500              | 1 100 195,63         | 1,76         |
| <b>TOTAL COREE DU SUD</b>   |        |                     | <b>2 448 075,42</b>  | <b>3,92</b>  |
| <b>ETATS-UNIS</b>   |        |                     |                      |              |
| BEACON ROOFING SUPPLY INC   | USD    | 23 000              | 1 811 849,91         | 2,90         |
| GLOBAL INDUSTRIAL COMPANY   | USD    | 78 000              | 2 742 515,73         | 4,40         |
| SOMERO ENTERPRISE INC   | GBP    | 220 000             | 952 051,24           | 1,53         |
| TOPBUILD CORP   | USD    | 1 560               | 528 534,47           | 0,85         |
| UPWORK INC  | USD    | 97 000              | 1 305 743,90         | 2,09         |
| <b>TOTAL ETATS-UNIS</b>   |        |                     | <b>7 340 695,25</b>  | <b>11,77</b> |
| <b>FRANCE</b>   |        |                     |                      |              |
| AKWEL SA  | EUR    | 48 000              | 775 680,00           | 1,24         |
| ALTEN   | EUR    | 6 000               | 807 600,00           | 1,29         |
| CRCAM DU LANGUEDOC CCI  | EUR    | 9 941               | 479 156,20           | 0,77         |
| CRCAM NORD FRANCE CCI   | EUR    | 19 306              | 246 499,01           | 0,39         |
| DERICHEBOURG  | EUR    | 155 000             | 787 400,00           | 1,27         |
| GROUPE CRIT   | EUR    | 9 617               | 755 896,20           | 1,21         |
| GROUPE GUILLIN  | EUR    | 25 000              | 772 500,00           | 1,24         |
| PLASTIC OMNIUM  | EUR    | 50 000              | 600 000,00           | 0,97         |
| SES IMAGOTAG SA   | EUR    | 6 300               | 855 540,00           | 1,36         |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs   | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net   |
|---|--------|---------------------|----------------------|---------------|
| SR TELEPERFORMANCE  | EUR    | 9 400               | 1 241 270,00         | 1,99          |
| TRIGANO SA  | EUR    | 5 200               | 771 160,00           | 1,24          |
| VIEL ET COMPAGNIE   | EUR    | 102 517             | 871 394,50           | 1,39          |
| <b>TOTAL FRANCE</b>   |        |                     | <b>8 964 095,91</b>  | <b>14,36</b>  |
| <b>INDE</b>   |        |                     |                      |               |
| ION EXCHANGE (INDIA) LTD  | INR    | 100 000             | 611 605,16           | 0,98          |
| <b>TOTAL INDE</b>   |        |                     | <b>611 605,16</b>    | <b>0,98</b>   |
| <b>INDONESIE</b>  |        |                     |                      |               |
| MAP AKTIF ADIPERKASA PT   | IDR    | 50 000 000          | 2 410 588,29         | 3,86          |
| <b>TOTAL INDONESIE</b>  |        |                     | <b>2 410 588,29</b>  | <b>3,86</b>   |
| <b>IRLANDE</b>  |        |                     |                      |               |
| ALLEGION PLC-W/I  | USD    | 5 000               | 573 439,55           | 0,92          |
| <b>TOTAL IRLANDE</b>  |        |                     | <b>573 439,55</b>    | <b>0,92</b>   |
| <b>JAPON</b>  |        |                     |                      |               |
| ANEST IWATA CORP.   | JPY    | 100 790             | 717 739,43           | 1,15          |
| ARAYA INDUSTRIAL CO LTD   | JPY    | 25 000              | 466 501,92           | 0,75          |
| AVANT CORP  | JPY    | 244 900             | 2 236 177,11         | 3,58          |
| BUSINESS BRAIN SHOWAOTA INC   | JPY    | 290 938             | 4 076 364,51         | 6,53          |
| MARUZEN   | JPY    | 62 084              | 1 104 275,09         | 1,77          |
| NISSAN SHATAI   | JPY    | 80 000              | 473 115,78           | 0,76          |
| PCA CORP  | JPY    | 100 000             | 722 387,69           | 1,16          |
| PRESTIGE INTL   | JPY    | 180 000             | 693 492,19           | 1,11          |
| PRO-SHIP INC  | JPY    | 143 713             | 1 265 177,11         | 2,03          |
| SHIN PRO MAINT INC  | JPY    | 199 900             | 1 880 477,91         | 3,01          |
| TRUST TECH INC  | JPY    | 225 000             | 3 393 777,38         | 5,44          |
| <b>TOTAL JAPON</b>  |        |                     | <b>17 029 486,12</b> | <b>27,29</b>  |
| <b>LUXEMBOURG</b>   |        |                     |                      |               |
| COMMERCE ONE HOLDINGS INC   | JPY    | 79 000              | 361 181,00           | 0,58          |
| ORION ENGINEERED CARBONS SA   | USD    | 28 000              | 702 883,27           | 1,13          |
| <b>TOTAL LUXEMBOURG</b>   |        |                     | <b>1 064 064,27</b>  | <b>1,71</b>   |
| <b>ROYAUME-UNI</b>  |        |                     |                      |               |
| ADMIRAL GROUP PLC   | GBP    | 25 000              | 774 335,01           | 1,25          |
| CIRCASSIA PHARMACEUTICA -WI   | GBP    | 1 130 000           | 873 694,54           | 1,40          |
| DOMINO'S PIZZA GROUP PLC  | GBP    | 177 000             | 769 645,14           | 1,23          |
| <b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>  |        |                     | <b>2 417 674,69</b>  | <b>3,88</b>   |
| <b>VIETNAM</b>  |        |                     |                      |               |
| CORPORATION FOR FINANCING   | VND    | 737 018             | 2 642 713,84         | 4,24          |
| <b>TOTAL VIETNAM</b>  |        |                     | <b>2 642 713,84</b>  | <b>4,24</b>   |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     | <b>61 021 092,46</b> | <b>97,80</b>  |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>  |        |                     | <b>61 021 092,46</b> | <b>97,80</b>  |
| <b>Créances</b>   |        |                     | <b>2 907 094,41</b>  | <b>4,66</b>   |
| <b>Dettes</b>   |        |                     | <b>-2 677 026,40</b> | <b>-4,29</b>  |
| <b>Comptes financiers</b>   |        |                     | <b>1 140 153,95</b>  | <b>1,83</b>   |
| <b>Actif net</b>  |        |                     | <b>62 391 314,42</b> | <b>100,00</b> |

|                                  |     |             |          |
|----------------------------------|-----|-------------|----------|
| Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE Z | EUR | 50 551,211  | 323,68   |
| Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE I | EUR | 956,209     | 3 002,95 |
| Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE N | EUR | 1 586,374   | 280,17   |
| Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE A | EUR | 160 153,652 | 266,69   |

# **SEXTANT TECH**

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

|                                   | < 3 mois      | %    | ]3 mois - 1 an] | %    | ]1 - 3 ans] | %    | ]3 - 5 ans] | %    | > 5 ans | %    |
|-----------------------------------|---------------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| <b>ACTIF</b>                      |               |      |                 |      |             |      |             |      |         |      |
| Dépôts                            | 0,00          | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00          | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Titres de créances                | 0,00          | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00          | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Comptes financiers                | 16 229 838,09 | 6,11 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| <b>PASSIF</b>                     |               |      |                 |      |             |      |             |      |         |      |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00          | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Comptes financiers                | 0,00          | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |               |      |                 |      |             |      |             |      |         |      |
| Opérations de couverture          | 0,00          | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Autres opérations                 | 0,00          | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

|  | Devise 1<br>SEK |       | Devise 2<br>NOK |      | Devise 3<br>GBP |      | Devise N<br>Autre(s) |      |
|--|-----------------|-------|-----------------|------|-----------------|------|----------------------|------|
|  | Montant         | %     | Montant         | %    | Montant         | %    | Montant              | %    |
| <b>ACTIF</b>                                     |                 |       |                 |      |                 |      |                      |      |
| Dépôts   | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées                    | 49 545 389,76   | 18,65 | 7 182 265,19    | 2,70 | 4 899 426,59    | 1,84 | 232 481,99           | 0,09 |
| Obligations et valeurs assimilées                | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Titres de créances                               | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| OPC  | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Créances   | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 25 951,62       | 0,01 | 0,00                 | 0,00 |
| Comptes financiers                               | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 4 062,33             | 0,00 |
| <b>PASSIF</b>                                    |                 |       |                 |      |                 |      |                      |      |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Dettes   | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Comptes financiers                               | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                                |                 |       |                 |      |                 |      |                      |      |
| Opérations de couverture                         | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Autres opérations                                | 0,00            | 0,00  | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

|                                 | Nature de débit/crédit           | 29/12/2023           |
|---------------------------------|----------------------------------|----------------------|
| <b>CRÉANCES</b>                 |                                  |                      |
|                                 | Ventes à règlement différé       | 356 175,85           |
|                                 | Souscriptions à recevoir         | 47 397,62            |
|                                 | Coupons et dividendes en espèces | 25 951,62            |
| <b>TOTAL DES CRÉANCES</b>       |                                  | <b>429 525,09</b>    |
| <b>DETTES</b>                   |                                  |                      |
|                                 | Achats à règlement différé       | 906 158,31           |
|                                 | Rachats à payer                  | 31 774,34            |
|                                 | Frais de gestion fixe            | 296 604,98           |
|                                 | Frais de gestion variable        | 3 952 743,79         |
| <b>TOTAL DES DETTES</b>         |                                  | <b>5 187 281,42</b>  |
| <b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b> |                                  | <b>-4 757 756,33</b> |

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

|  | En action    | En montant     |
|--|--------------|----------------|
| <b>Action SEXTANT PME A</b>                            |              |                |
| Actions souscrites durant l'exercice                   | 101 750,2966 | 26 693 103,98  |
| Actions rachetées durant l'exercice                    | -67 908,8349 | -17 533 633,56 |
| Solde net des souscriptions/rachats                    | 33 841,4617  | 9 159 470,42   |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 408 396,6831 |                |
| <b>Action SEXTANT PME I</b>                            |              |                |
| Actions souscrites durant l'exercice                   | 15 832,3592  | 57 739 372,92  |
| Actions rachetées durant l'exercice                    | -2 685,0891  | -9 866 382,77  |
| Solde net des souscriptions/rachats                    | 13 147,2701  | 47 872 990,15  |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 35 684,1399  |                |
| <b>Action SEXTANT PME N</b>                            |              |                |
| Actions souscrites durant l'exercice                   | 23 467,9568  | 6 499 172,29   |
| Actions rachetées durant l'exercice                    | -32 121,2353 | -8 732 690,27  |
| Solde net des souscriptions/rachats                    | -8 653,2785  | -2 233 517,98  |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 48 864,3129  |                |
| <b>Action SEXTANT PME Z</b>                            |              |                |
| Actions souscrites durant l'exercice                   | 751,7498     | 322 273,82     |
| Actions rachetées durant l'exercice                    | -212,5601    | -89 417,24     |
| Solde net des souscriptions/rachats                    | 539,1897     | 232 856,58     |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 7 128,7325   |                |

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

|   | En montant |
|---|------------|
| <b>Action SEXTANT PME A</b>                                 |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Action SEXTANT PME I</b>                                 |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Action SEXTANT PME N</b>                                 |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Action SEXTANT PME Z</b>                                 |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |

### 3.7. FRAIS DE GESTION

|  | <b>29/12/2023</b> |
|--|-------------------|
| <b>Action SEXTANT PME A</b>                            |                   |
| Commissions de garantie                                | 0,00              |
| Frais de gestion fixes                                 | 2 249 187,21      |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 2,20              |
| Frais de gestion variables provisionnés                | 1 630 872,22      |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 1,59              |
| Frais de gestion variables acquis                      | 41 876,38         |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       | 0,04              |
| Rétrocessions des frais de gestion                     | 0,00              |
| <b>Action SEXTANT PME I</b>                            |                   |
| Commissions de garantie                                | 0,00              |
| Frais de gestion fixes                                 | 1 013 627,52      |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 1,00              |
| Frais de gestion variables provisionnés                | 1 968 467,38      |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 1,94              |
| Frais de gestion variables acquis                      | 59 318,55         |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       | 0,06              |
| Rétrocessions des frais de gestion                     | 0,00              |
| <b>Action SEXTANT PME N</b>                            |                   |
| Commissions de garantie                                | 0,00              |
| Frais de gestion fixes                                 | 207 775,63        |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 1,30              |
| Frais de gestion variables provisionnés                | 228 811,83        |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 1,43              |
| Frais de gestion variables acquis                      | 23 397,43         |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       | 0,15              |
| Rétrocessions des frais de gestion                     | 0,00              |
| <b>Action SEXTANT PME Z</b>                            |                   |
| Commissions de garantie                                | 0,00              |
| Frais de gestion fixes                                 | 2 881,42          |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 0,10              |
| Frais de gestion variables provisionnés                | 0,00              |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00              |
| Frais de gestion variables acquis                      | 0,00              |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       | 0,00              |
| Rétrocessions des frais de gestion                     | 0,00              |

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00       |
| Titres empruntés              | 0,00       |

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

|  | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00       |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                | 0,00       |

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN | Libellé | 29/12/2023  |
|-----------------------------------|-----------|---------|-------------|
| Actions                           |           |         | 0,00        |
| Obligations                       |           |         | 0,00        |
| TCN                               |           |         | 0,00        |
| OPC                               |           |         | 0,00        |
| Instruments financiers à terme    |           |         | 0,00        |
| <b>Total des titres du groupe</b> |           |         | <b>0,00</b> |

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

|  | 29/12/2023           | 30/12/2022        |
|--|----------------------|-------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>           |                      |                   |
| Report à nouveau                           | 0,00                 | 0,00              |
| Résultat                                   | -1 798 494,92        | 497 705,42        |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00                 | 0,00              |
| <b>Total</b>                               | <b>-1 798 494,92</b> | <b>497 705,42</b> |

|                                | 29/12/2023           | 30/12/2022         |
|--------------------------------|----------------------|--------------------|
| <b>Action SEXTANT PME A</b>    |                      |                    |
| <b>Affectation</b>             |                      |                    |
| Distribution                   | 0,00                 | 0,00               |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00                 | 0,00               |
| Capitalisation                 | -1 430 774,68        | -328 273,40        |
| <b>Total</b>                   | <b>-1 430 774,68</b> | <b>-328 273,40</b> |

|                                | 29/12/2023         | 30/12/2022        |
|--------------------------------|--------------------|-------------------|
| <b>Action SEXTANT PME I</b>    |                    |                   |
| <b>Affectation</b>             |                    |                   |
| Distribution                   | 0,00               | 0,00              |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00               | 0,00              |
| Capitalisation                 | -356 471,64        | 693 258,93        |
| <b>Total</b>                   | <b>-356 471,64</b> | <b>693 258,93</b> |

|                                | 29/12/2023        | 30/12/2022       |
|--------------------------------|-------------------|------------------|
| <b>Action SEXTANT PME N</b>    |                   |                  |
| <b>Affectation</b>             |                   |                  |
| Distribution                   | 0,00              | 0,00             |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00              | 0,00             |
| Capitalisation                 | -82 989,02        | 85 269,77        |
| <b>Total</b>                   | <b>-82 989,02</b> | <b>85 269,77</b> |

|                                | <b>29/12/2023</b> | <b>30/12/2022</b> |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Action SEXTANT PME Z</b>    |                   |                   |
| <b>Affectation</b>             |                   |                   |
| Distribution                   | 0,00              | 0,00              |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00              | 0,00              |
| Capitalisation                 | 71 740,42         | 47 450,12         |
| <b>Total</b>                   | <b>71 740,42</b>  | <b>47 450,12</b>  |

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

|   | 29/12/2023         | 30/12/2022          |
|---|--------------------|---------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>                              |                    |                     |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées       | 0,00               | 0,00                |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                     | -415 653,22        | 9 933 619,52        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00               | 0,00                |
| <b>Total</b>  | <b>-415 653,22</b> | <b>9 933 619,52</b> |

|   | 29/12/2023         | 30/12/2022          |
|---|--------------------|---------------------|
| <b>Action SEXTANT PME A</b>                 |                    |                     |
| <b>Affectation</b>                          |                    |                     |
| Distribution                                | 0,00               | 0,00                |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00               | 0,00                |
| Capitalisation                              | -172 250,10        | 4 893 113,60        |
| <b>Total</b>                                | <b>-172 250,10</b> | <b>4 893 113,60</b> |

|   | 29/12/2023         | 30/12/2022          |
|---|--------------------|---------------------|
| <b>Action SEXTANT PME I</b>                 |                    |                     |
| <b>Affectation</b>                          |                    |                     |
| Distribution                                | 0,00               | 0,00                |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00               | 0,00                |
| Capitalisation                              | -216 541,14        | 4 122 010,20        |
| <b>Total</b>                                | <b>-216 541,14</b> | <b>4 122 010,20</b> |

|   | 29/12/2023        | 30/12/2022        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Action SEXTANT PME N</b>                 |                   |                   |
| <b>Affectation</b>                          |                   |                   |
| Distribution                                | 0,00              | 0,00              |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00              | 0,00              |
| Capitalisation                              | -21 831,44        | 781 001,78        |
| <b>Total</b>                                | <b>-21 831,44</b> | <b>781 001,78</b> |

|   | 29/12/2023       | 30/12/2022        |
|---|------------------|-------------------|
| <b>Action SEXTANT PME Z</b>                 |                  |                   |
| <b>Affectation</b>                          |                  |                   |
| Distribution                                | 0,00             | 0,00              |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00             | 0,00              |
| Capitalisation                              | -5 030,54        | 137 493,94        |
| <b>Total</b>                                | <b>-5 030,54</b> | <b>137 493,94</b> |

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

|   | 31/12/2019           | 31/12/2020            | 31/12/2021            | 30/12/2022            | 29/12/2023            |
|---|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                | <b>87 692 687,68</b> | <b>118 902 934,16</b> | <b>218 491 970,19</b> | <b>193 929 482,76</b> | <b>265 729 148,24</b> |
| <b>Action SEXTANT PME A en EUR</b>            |                      |                       |                       |                       |                       |
| Actif net                                     | 57 922 497,72        | 78 719 615,17         | 111 898 328,65        | 95 160 717,36         | 110 661 275,34        |
| Nombre de titres                              | 302 697,0650         | 309 042,4695          | 371 374,7535          | 374 555,2214          | 408 396,6831          |
| Valeur liquidative unitaire                   | 191,35               | 254,72                | 301,30                | 254,06                | 270,96                |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -1,98                | 0,38                  | 32,17                 | 13,06                 | -0,42                 |
| Capitalisation unitaire sur résultat          | 0,59                 | -10,08                | -3,35                 | -0,87                 | -3,50                 |
| <b>Action SEXTANT PME I en EUR</b>            |                      |                       |                       |                       |                       |
| Actif net                                     | 23 070 619,42        | 16 107 490,70         | 83 801 660,11         | 80 782 204,52         | 137 882 741,44        |
| Nombre de titres                              | 8 845,9521           | 4 588,9260            | 19 951,0175           | 22 536,8698           | 35 684,1399           |
| Valeur liquidative unitaire                   | 2 608,04             | 3 510,07              | 4 200,37              | 3 584,44              | 3 863,97              |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -26,68               | 5,70                  | 445,49                | 182,90                | -6,06                 |
| Capitalisation unitaire sur résultat          | 36,99                | -109,83               | 0,26                  | 30,76                 | -9,98                 |
| <b>Action SEXTANT PME N en EUR</b>            |                      |                       |                       |                       |                       |
| Actif net                                     | 1 384 862,30         | 8 724 804,11          | 19 759 734,14         | 15 276 520,66         | 13 940 799,28         |
| Nombre de titres                              | 7 144,7465           | 33 346,9216           | 63 297,8172           | 57 517,5914           | 48 864,3129           |
| Valeur liquidative unitaire                   | 193,82               | 261,63                | 312,17                | 265,59                | 285,29                |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -2,00                | 0,44                  | 33,16                 | 13,57                 | -0,44                 |
| Capitalisation unitaire sur résultat          | 2,19                 | -7,47                 | -0,86                 | 1,48                  | -1,69                 |
| <b>Action SEXTANT PME Z en EUR</b>            |                      |                       |                       |                       |                       |
| Actif net                                     | 5 314 708,24         | 15 351 024,18         | 3 032 247,29          | 2 710 040,22          | 3 244 332,18          |
| Nombre de titres                              | 18 984,9168          | 38 834,7728           | 6 348,6043            | 6 589,5428            | 7 128,7325            |
| Valeur liquidative unitaire                   | 279,94               | 395,29                | 477,62                | 411,26                | 455,10                |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -2,83                | 1,22                  | 50,39                 | 20,86                 | -0,70                 |
| Capitalisation unitaire sur résultat          | 6,35                 | 2,35                  | 4,41                  | 7,20                  | 10,06                 |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs   | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net  |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>  |        |                     |                      |              |
| <b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     |                      |              |
| <b>ALLEMAGNE</b>  |        |                     |                      |              |
| AUMANN AG   | EUR    | 217 138             | 4 034 424,04         | 1,52         |
| HELLOFRESH AG   | EUR    | 2 200               | 31 482,00            | 0,01         |
| HYPOPORT AG   | EUR    | 910                 | 160 888,00           | 0,06         |
| JOST WERKE AG   | EUR    | 23 790              | 1 051 518,00         | 0,39         |
| KONTRON AG  | EUR    | 479 512             | 10 309 508,00        | 3,89         |
| MBB INDUSTRIES  | EUR    | 85 154              | 8 030 022,20         | 3,02         |
| NOVEM GROUP GMBH  | EUR    | 283 800             | 2 043 360,00         | 0,77         |
| PSI AG PRODUKTE   | EUR    | 50 882              | 1 287 314,60         | 0,49         |
| STO AG VORZ.  | EUR    | 36 408              | 5 089 838,40         | 1,92         |
| WESTWING GROUP AG   | EUR    | 564 239             | 4 987 872,76         | 1,87         |
| <b>TOTAL ALLEMAGNE</b>  |        |                     | <b>37 026 228,00</b> | <b>13,94</b> |
| <b>AUTRICHE</b>   |        |                     |                      |              |
| FREQUENTIS AG   | EUR    | 16 429              | 448 511,70           | 0,17         |
| <b>TOTAL AUTRICHE</b>   |        |                     | <b>448 511,70</b>    | <b>0,17</b>  |
| <b>BELGIQUE</b>   |        |                     |                      |              |
| BARCO NV  | EUR    | 128 434             | 2 125 582,70         | 0,80         |
| BEKAERT DIVISION  | EUR    | 6 700               | 311 684,00           | 0,12         |
| ECONOCOM GROUP  | EUR    | 1 700 145           | 4 369 372,65         | 1,64         |
| RECTICEL ORD.   | EUR    | 290 048             | 3 074 508,80         | 1,16         |
| <b>TOTAL BELGIQUE</b>   |        |                     | <b>9 881 148,15</b>  | <b>3,72</b>  |
| <b>DANEMARK</b>   |        |                     |                      |              |
| SOLAR AS B  | DKK    | 3 000               | 187 134,03           | 0,07         |
| <b>TOTAL DANEMARK</b>   |        |                     | <b>187 134,03</b>    | <b>0,07</b>  |
| <b>ESPAGNE</b>  |        |                     |                      |              |
| PROMOTORA DE INFORMACIONES SA   | EUR    | 1 426 118           | 413 574,22           | 0,15         |
| <b>TOTAL ESPAGNE</b>  |        |                     | <b>413 574,22</b>    | <b>0,15</b>  |
| <b>FINLANDE</b>   |        |                     |                      |              |
| DUELL OYJ-BTA   | EUR    | 25 773 564          | 845 372,90           | 0,32         |
| <b>TOTAL FINLANDE</b>   |        |                     | <b>845 372,90</b>    | <b>0,32</b>  |
| <b>FRANCE</b>   |        |                     |                      |              |
| AKWEL SA  | EUR    | 315 287             | 5 095 037,92         | 1,92         |
| ARAMIS GROUP SAS  | EUR    | 216 913             | 943 571,55           | 0,35         |
| AUBAY   | EUR    | 170 445             | 7 099 034,25         | 2,67         |
| AURES TECHNOLOGIES  | EUR    | 82 089              | 202 759,83           | 0,07         |
| BOURSE DIRECT   | EUR    | 1 155 190           | 6 076 299,40         | 2,29         |
| CRCAM ATLANTIQUE VENDEE WR  | EUR    | 7 462               | 633 150,70           | 0,24         |
| CRCAM BRIE PIC2-CCI   | EUR    | 112 689             | 1 965 296,16         | 0,74         |
| CRCAM D'ILLE-ET-VILAINE CCI   | EUR    | 4 295               | 255 552,50           | 0,10         |
| CRCAM DU LANGUEDOC CCI  | EUR    | 23 655              | 1 140 171,00         | 0,43         |
| CRCAM NORD FRANCE CCI   | EUR    | 114 463             | 1 461 463,58         | 0,55         |
| CRCAM TOULOUSE 31 CCI   | EUR    | 15 835              | 1 037 192,50         | 0,39         |
| DELTA PLUS GROUP  | EUR    | 47 000              | 3 637 800,00         | 1,37         |
| FONTAINE PAJOT  | EUR    | 25 238              | 2 889 751,00         | 1,09         |
| FRANCOIS FRERES   | EUR    | 110 000             | 4 939 000,00         | 1,86         |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs               | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle       | % Actif Net  |
|---------------------------------------|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| GROUPE CRIT                           | EUR    | 33 398              | 2 625 082,80          | 0,99         |
| GROUPE GUILLIN                        | EUR    | 403 082             | 12 455 233,80         | 4,68         |
| HEXAOM SA                             | EUR    | 200 000             | 3 900 000,00          | 1,47         |
| INFOTEL                               | EUR    | 69 776              | 3 698 128,00          | 1,39         |
| JACQUET METAL SA                      | EUR    | 460 132             | 9 018 587,20          | 3,39         |
| KAUFMAN & BROAD SA                    | EUR    | 68 600              | 2 064 860,00          | 0,78         |
| LECTRA SA                             | EUR    | 173 500             | 5 421 875,00          | 2,04         |
| MERSEN                                | EUR    | 80 192              | 2 822 758,40          | 1,07         |
| MR BRICOLAGE                          | EUR    | 480 445             | 3 853 168,90          | 1,45         |
| OMER-DECUGIS & CIE SACA               | EUR    | 130 981             | 540 951,53            | 0,20         |
| PERRIER INDUSTRIE (GERARD)            | EUR    | 49 797              | 4 969 740,60          | 1,87         |
| PLASTIQUES VAL LOIRE                  | EUR    | 18 115              | 66 844,35             | 0,02         |
| SES IMAGOTAG SA                       | EUR    | 59 013              | 8 013 965,40          | 3,02         |
| SQLI SA                               | EUR    | 69 026              | 2 995 728,40          | 1,13         |
| VALBIOTIS SAS                         | EUR    | 16 911              | 84 555,00             | 0,03         |
| VIEL ET COMPAGNIE                     | EUR    | 752 567             | 6 396 819,50          | 2,41         |
| VOYAGEURS DU MONDE                    | EUR    | 26 005              | 3 354 645,00          | 1,26         |
| WAVESTONE                             | EUR    | 56 796              | 3 333 925,20          | 1,25         |
| XILAM ANIMATION                       | EUR    | 19 247              | 76 218,12             | 0,03         |
| XILAM ANIMATION RTS                   | EUR    | 40 000              | 1 244,00              | 0,00         |
| <b>TOTAL FRANCE</b>                   |        |                     | <b>113 070 411,59</b> | <b>42,55</b> |
| <b>IRLANDE</b>                        |        |                     |                       |              |
| UNIPHAR PLC                           | EUR    | 39 000              | 105 300,00            | 0,04         |
| <b>TOTAL IRLANDE</b>                  |        |                     | <b>105 300,00</b>     | <b>0,04</b>  |
| <b>ISLE OF MAN</b>                    |        |                     |                       |              |
| STRIX GROUP PLC                       | GBP    | 2 878 709           | 2 478 237,74          | 0,93         |
| <b>TOTAL ISLE OF MAN</b>              |        |                     | <b>2 478 237,74</b>   | <b>0,93</b>  |
| <b>ITALIE</b>                         |        |                     |                       |              |
| B&C SPEAKERS SPA                      | EUR    | 147 078             | 2 698 881,30          | 1,01         |
| CEMBRE S.P.A.                         | EUR    | 77 000              | 2 864 400,00          | 1,08         |
| FILA FABBRICA ITALI LAPIS ED AFFI SPA | EUR    | 91 000              | 798 980,00            | 0,31         |
| GEFRAN                                | EUR    | 27 361              | 238 040,70            | 0,09         |
| GRUPPO MUTUIONLINE SPA                | EUR    | 116 635             | 3 720 656,50          | 1,40         |
| MARR SPA                              | EUR    | 437 321             | 5 020 445,08          | 1,89         |
| SAES GETTERS                          | EUR    | 3 019               | 102 796,95            | 0,03         |
| SAFILO AZ POST RAGGRUPPAMENTO         | EUR    | 133 000             | 121 562,00            | 0,05         |
| SESA                                  | EUR    | 1 167               | 143 541,00            | 0,05         |
| <b>TOTAL ITALIE</b>                   |        |                     | <b>15 709 303,53</b>  | <b>5,91</b>  |
| <b>LUXEMBOURG</b>                     |        |                     |                       |              |
| SAF-HOLLAND - BEARER SHS              | EUR    | 674 640             | 10 254 528,00         | 3,86         |
| STABILUS SE                           | EUR    | 5 055               | 311 893,50            | 0,12         |
| <b>TOTAL LUXEMBOURG</b>               |        |                     | <b>10 566 421,50</b>  | <b>3,98</b>  |
| <b>NORVEGE</b>                        |        |                     |                       |              |
| ATEA ASA                              | NOK    | 12 600              | 145 110,31            | 0,05         |
| NORCONSULT AS                         | NOK    | 3 235 505           | 7 037 154,88          | 2,65         |
| <b>TOTAL NORVEGE</b>                  |        |                     | <b>7 182 265,19</b>   | <b>2,70</b>  |
| <b>PAYS-BAS</b>                       |        |                     |                       |              |
| FUGRO NV                              | EUR    | 13 231              | 229 425,54            | 0,09         |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs  | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle       | % Actif Net   |
|--|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| <b>TOTAL PAYS-BAS</b>  |        |                     | <b>229 425,54</b>     | <b>0,09</b>   |
| <b>PORTUGAL</b>  |        |                     |                       |               |
| GREENVOLT-ENERGIAS RENOVAVEI   | EUR    | 350 000             | 2 863 000,00          | 1,08          |
| <b>TOTAL PORTUGAL</b>  |        |                     | <b>2 863 000,00</b>   | <b>1,08</b>   |
| <b>ROYAUME-UNI</b>   |        |                     |                       |               |
| CIRCASSIA PHARMACEUTICA -WI  | GBP    | 2 100 000           | 1 623 680,11          | 0,61          |
| FUNDING CIRCLE HOLDINGS-WI   | GBP    | 1 727 703           | 797 508,74            | 0,30          |
| <b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>   |        |                     | <b>2 421 188,85</b>   | <b>0,91</b>   |
| <b>SUEDE</b>   |        |                     |                       |               |
| ADDTech AB-B SHARES  | SEK    | 47 196              | 938 620,65            | 0,35          |
| FASADGRUPPEN GROUP AB  | SEK    | 1 487 633           | 9 394 170,21          | 3,53          |
| GRANGES AB   | SEK    | 107 000             | 1 114 933,75          | 0,42          |
| GREEN LANDSCAPING HOLDING AB   | SEK    | 847 171             | 5 349 752,64          | 2,01          |
| INSTALCO AB  | SEK    | 1 159 455           | 4 259 753,83          | 1,61          |
| JETPAK TOP HOLDING AB  | SEK    | 20 925              | 176 685,38            | 0,06          |
| KNOW IT AB   | SEK    | 668 864             | 9 408 857,17          | 3,54          |
| MODERN TIMES GROUP-B SHS   | SEK    | 510 911             | 3 953 737,49          | 1,49          |
| NORDISK BERGTEKNIK AB-B W/I  | SEK    | 2 324 719           | 3 967 631,80          | 1,50          |
| PREVAS AB-B SHS  | SEK    | 941 020             | 10 194 207,23         | 3,84          |
| STILLFRONT GROUP   | SEK    | 719 944             | 787 039,61            | 0,30          |
| <b>TOTAL SUEDE</b>   |        |                     | <b>49 545 389,76</b>  | <b>18,65</b>  |
| <b>SUISSE</b>  |        |                     |                       |               |
| FORBO HLDG   | CHF    | 40                  | 45 347,96             | 0,01          |
| <b>TOTAL SUISSE</b>  |        |                     | <b>45 347,96</b>      | <b>0,01</b>   |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>                  |        |                     | <b>253 018 260,66</b> | <b>95,22</b>  |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>   |        |                     | <b>253 018 260,66</b> | <b>95,22</b>  |
| <b>Organismes de placement collectif</b>   |        |                     |                       |               |
| <b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>       |        |                     |                       |               |
| <b>FRANCE</b>  |        |                     |                       |               |
| BFT AUREUS ISR IC  | EUR    | 11 206              | 1 238 805,82          | 0,46          |
| <b>TOTAL FRANCE</b>  |        |                     | <b>1 238 805,82</b>   | <b>0,46</b>   |
| <b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b> |        |                     | <b>1 238 805,82</b>   | <b>0,46</b>   |
| <b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>   |        |                     | <b>1 238 805,82</b>   | <b>0,46</b>   |
| <b>Créances</b>  |        |                     | <b>429 525,09</b>     | <b>0,16</b>   |
| <b>Dettes</b>  |        |                     | <b>-5 187 281,42</b>  | <b>-1,95</b>  |
| <b>Comptes financiers</b>  |        |                     | <b>16 229 838,09</b>  | <b>6,11</b>   |
| <b>Actif net</b>   |        |                     | <b>265 729 148,24</b> | <b>100,00</b> |

|                      |     |              |          |
|----------------------|-----|--------------|----------|
| Action SEXTANT PME Z | EUR | 7 128,7325   | 455,10   |
| Action SEXTANT PME N | EUR | 48 864,3129  | 285,29   |
| Action SEXTANT PME I | EUR | 35 684,1399  | 3 863,97 |
| Action SEXTANT PME A | EUR | 408 396,6831 | 270,96   |

## **Annexe – Informations importantes pour les investisseurs en Suisse**

### **REPRÉSENTANT SUISSE :**

FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse.

### **SERVICE DE PAIEMENT EN SUISSE :**

CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse.

### **LIEU OU LES DOCUMENTS DETERMINANTS PEUVENT ETRE OBTENUS :**

Toute documentation relative au Fonds, y compris le prospectus, les documents d'informations clés, les statuts et les rapports annuel et semestriel émis par le Fonds, peut être obtenue gratuitement auprès du représentant en Suisse.

### **PUBLICATIONS :**

Les publications du Fonds ont lieu en Suisse sur la plateforme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com). Les prix d'émission et de rachat des parts, respectivement la valeur nette d'inventaire avec la mention « commissions non comprises », sont publiés lors de chaque émission et de chaque rachat de parts, sur la plateforme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com). Les prix sont publiés quotidiennement.

### **PAIEMENT DE RÉTROCESSIONS ET DE RABAIS :**

La société de gestion du Fonds et ses mandataires peuvent verser des rétrocessions afin de rémunérer l'activité de distribution de parts de fonds en Suisse.

Cette indemnité permet notamment de rémunérer les prestations suivantes:

- Mise en place de processus pour la souscription et la détention ou garde des parts
- Stockage et diffusion de documents de marketing et juridiques
- Transmission ou disposition d'accès à des publications prescrites par la loi et autres publications
- Perception et accomplissement de devoirs de diligence dans des domaines tels que le blanchiment d'argent, éclaircissement des besoins de la clientèle et limitations de distribution
- Éclaircissement et réponses aux demandes spécifiques d'investisseurs
- Élaboration de matériel d'analyse de fonds ; - Gestion centrale des relations (Relationship Management)
- Formation des conseillers à la clientèle dans le domaine des placements collectifs de capitaux
- Nomination et surveillance de sous-distributeurs

Les rétrocessions ne sont pas considérées comme des rabais, même si elles sont au final intégralement ou partiellement reversées aux investisseurs.

L'information sur la réception de rétrocessions est régie par les dispositions de la Loi fédérale sur les services financiers (LSFin) s'y rapportant. La société de gestion du Fonds et ses mandataires n'accordent aucun rabais lors de la distribution en Suisse pour réduire les commissions et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

### **LIEU D'EXÉCUTION ET FOR :**

Pour les parts de fonds proposées en Suisse, le lieu d'exécution se situe au siège du représentant en Suisse. Le for judiciaire est au siège du représentant en Suisse, ou au siège ou au lieu de domicile de l'investisseur.